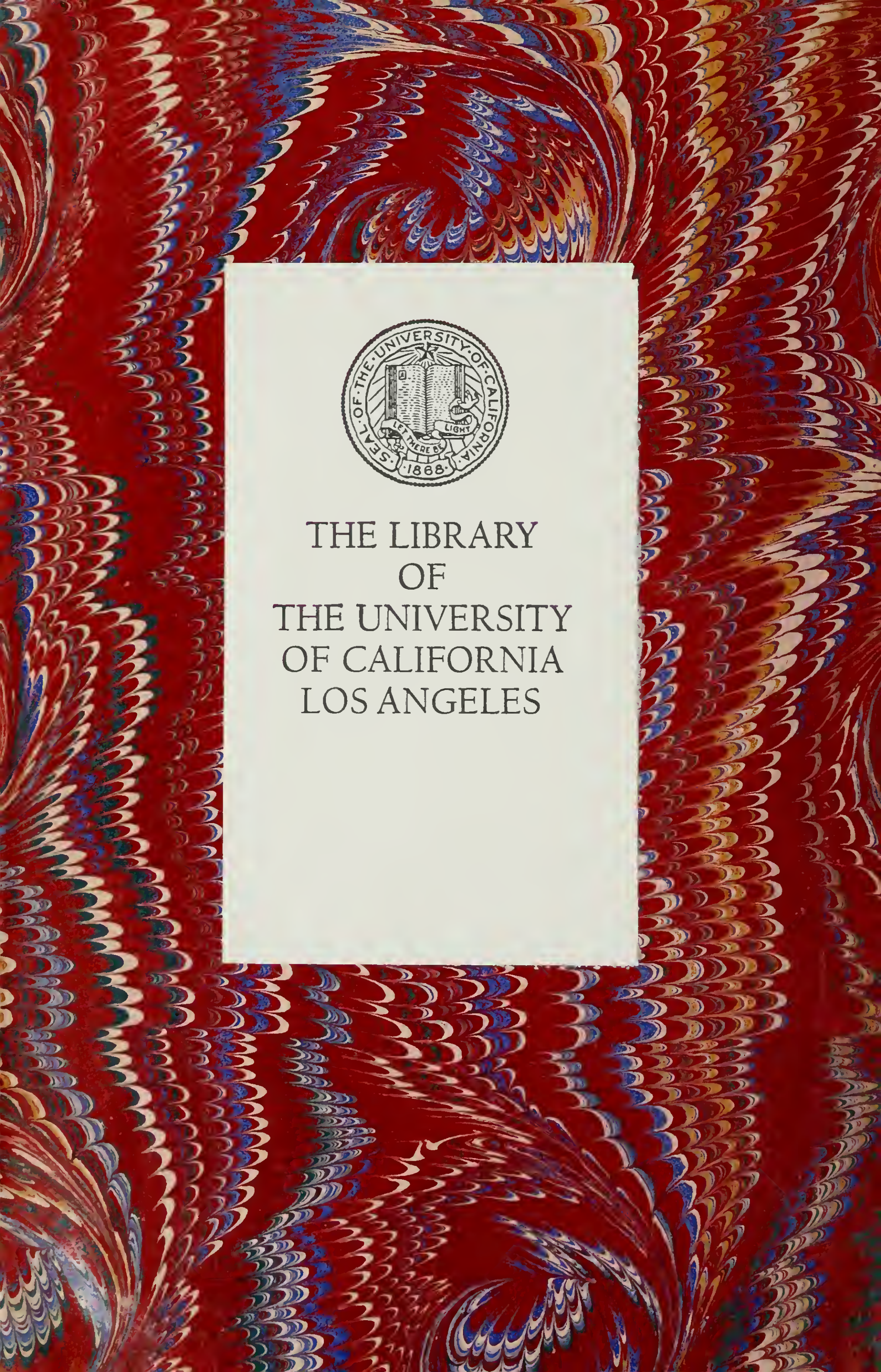




SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868
THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
LOS ANGELES





POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERTER BAND.



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

VIERTER BAND.



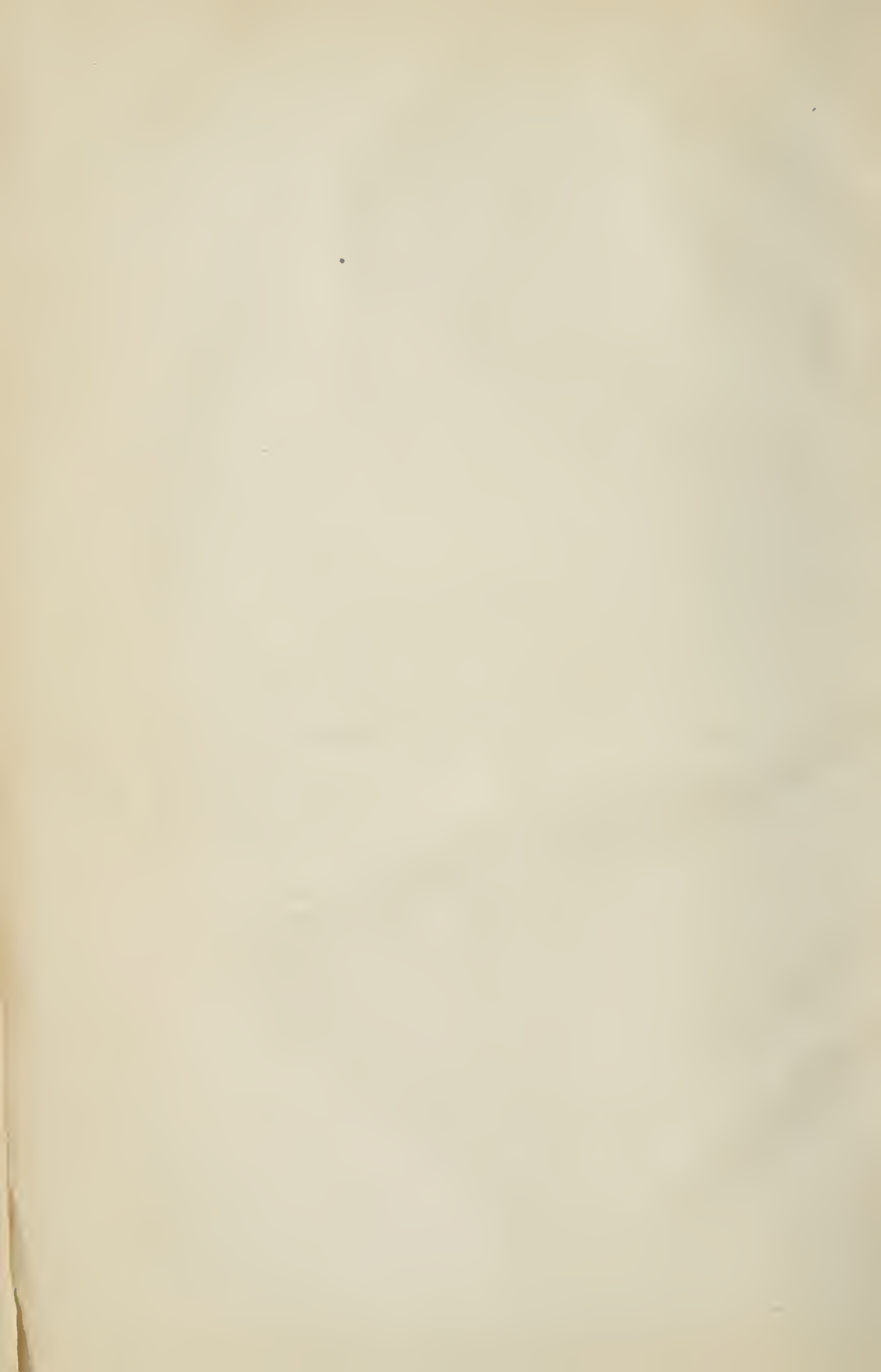
BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1880.



1745.



1674. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 1er janvier 1745.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 29 du décembre passé, et vous sais bon gré des informations que vous m'y avez données; aussi continuerez-vous d'avoir la même attention pour tout ce qui mérite mon attention. Quant à l'affaire de la déclaration à demander au ministère saxon,[1] sur laquelle vous demandez mes instructions ultérieures, si je trouve à propos que vous vous adressiez par écrit au ministère à Dresde, pour lui demander explication sur l'article en question, ou si vous devez rester à la réquisition verbale, je vous dirai que vous devez présenter le mémoire formel à tous les ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

1675. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 30. December: Der polnische Landbote Grodzicki ist in Berlin angelangt, im Auftrage einer Anzahl von Senatoren, die sich das Wort gegeben hätten „de s'assembler le jour des Rois à Lemberg pour consulter sur les moyens les plus efficaces et pour prendre les mesures les plus convenables pour secouer le joug insupportable de la faction de Poniatowski et de la famille de Czartoryski; et qu'ils se flattaient d'être puissamment dans ce dessein secondés de la part de Votre Majesté et de la France, et assistés de troupes aussi bien que d'argent."

On peut leur dire qu'ils doivent juger par notre conduite que nous sommes les véritables amis des Polonais, qui voulons leur bien et leur repos et qui ne voulons pas profiter de leurs dissensions pour pêcher en eau trouble, et faire valoir notre conduite.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 2. Januar 1745) am Rande des Berichts.

---

[1] Vergl. Bd. III, 372 und unten S. 12.

1676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 2 janvier 1745.

Je vous ordonne de déchiffrer vous-même ce qui suit, aussitôt que votre santé et vos forces vous le permettront.

Comme la France a secrètement formé le projet d'aller tomber tout d'un coup sur Nimègue et de pénétrer dans le cœur de la Hollande, aussitôt qu'elle aura ramassé assez de troupes pour exécuter et soutenir cette expédition, on m'a sondé de loin sur ce projet et si je ne serais pas d'humeur à m'y prêter et à y employer mes troupes et mes places fortes dans les pays de Clève et de Gueldre, pour en faciliter l'exécution. Mais bien loin d'y donner les mains ou d'y fournir la moindre chose, j'ai eu ce projet en horreur, d'autant qu'il tend à un bouleversement total de la République, pour la conservation de laquelle j'ai toujours conservé les plus tendres soins, malgré la différente façon de penser entre nous sur la situation présente des affaires; et je crois même que la France, voyant que je ne veux point entrer dans une idée aussi violente et dans ce complot d'iniquité, y renoncera bientôt. Cependant, comme il pourrait arriver que ce projet fût éventé, soit par indiscrétion soit qu'on en trouvât des traces et des indices suffisants dans les papiers du maréchal de Belle-Isle, arrêté, comme vous savez, à Osterode, dans les États d'Hanovre, et que mes ennemis ne manqueront point de me noircir de nouveau à cette occasion et d'en mettre une bonne partie sur mon compte, j'ai cru vous devoir avertir d'avance de ma façon de penser sur un projet que je déteste dans le fond du cœur et dont je suis plus éloigné que jamais.

J'espère que cet éclaircissement vous mettra en état de me justifier entièrement là-dessus, s'il en transpirait la moindre chose, mais je vous défends, sous peine de ma disgrâce, d'en faire la moindre ouverture ou confidence à qui que ce soit, pas même à votre secrétaire d'ambassade, tant et aussi longtemps que la chose n'éclate pas d'une manière ou d'autre, puisque, si elle est ensevelie dans l'oubli, il vaut mieux en étouffer jusqu'à la moindre idée qui serait capable de révolter la République sans retour contre la France et ses alliés et lui faire prendre le parti le plus vigoureux que la cour de Vienne et ses adhérents pourraient jamais souhaiter. Cependant, si ce mystère devait se découvrir, vous ne manquerez pas de protester aux ministres de l'État et aux principaux de la République que bien loin d'y avoir la moindre part ou de me prêter, soit en tout ou en partie, à l'exécution d'un plan que j'ai en horreur, je conserverai plutôt constamment pour la République les mêmes sentiments d'estime et d'amitié les plus sincères que mes prédécesseurs ont eus toujours pour elle, et que sa conservation me sera toujours aussi chère que la mienne propre, ne souhaitant rien si passionnément que de pouvoir parvenir bientôt à une pacification générale

et au prompt rétablissement de la paix en Allemagne et surtout dans le voisinage de la République, et que je donnerai de bon cœur les mains à une paix juste et raisonnable. Vous prendrez pourtant si bien vos précautions qu'en cas qu'à la dernière extrémité vous vous trouviez obligé d'en venir à ces insinuations, vous le fassiez d'une manière qui ne pût trop fortement choquer la France ou l'indisposer contre moi, en avançant plutôt que je ne saurais m'imaginer qu'un pareil projet ait été enfanté par le Roi même, dont je connaissais trop les sentiments de droiture et d'honneur pour le lui attribuer; mais que cela pourrait avoir été imaginé par quelque esprit turbulent et téméraire, sans qu'on pût le mettre sur le compte de son souverain. Enfin, vous vous conduirez en tout ceci avec autant de prudence que de circonspection; qu'en rassurant les uns vous ne choquiez pas trop les autres, et je m'en remets à votre dextérité ordinaire à manier une affaire difficile et délicate.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1677. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 4 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Je ne saurais laisser échapper une occasion aussi favorable que ce changement d'année pour réitérer à Votre Majesté tous les sentiments et les vœux que je fais pour Sa prospérité. Je dois en même temps L'avertir que la situation de l'Empereur est devenue plus critique qu'elle n'a été, par un gros détachement que le prince Charles a fait vers le Haut-Palatinat. Un prompt secours de la part de Votre Majesté pourra tout seul maintenir ce prince infortuné dans son pays. On s'étonnera peut-être comment le prince Charles a pu faire un détachement, devant moi, mais il faut savoir qu'il a reçu un renfort de 20,000 hommes qui ravagent actuellement la Haute-Silésie; le prince d'Anhalt est en pleine marche pour les en rechasser, mais j'appréhende fort que, lorsqu'on les expulsera d'un côté, ils ne reviennent par un autre. Il fallut encore par la fatalité la plus bizarre que le maréchal de Belle-Isle fût arrêté par les Hanovriens. Enfin, il dépend de Votre Majesté de redresser tout ceci, mais je La prie instamment de ne pas perdre de vue les deux objets décisifs, dont l'un est, de renforcer l'armée impériale promptement, et l'autre, de renforcer le maréchal de Maillebois, sans quoi les deux armées pourraient avoir presque dans le même temps un même sort, et assurément un pareil contre-temps serait capital pour déranger tous les desseins qu'on pourrait former pour la campagne future. Je suis avec tous les sentiments imaginables, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

1678. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 5 janvier 1745.

Je n'ai pas attendu les événements que vous me mandez dans la dépêche du 26 décembre dernier, pour faire faire en France les représentations que vous me proposez. J'ai de plus écrit de ma propre main à Sa Majesté Très Chrétienne dans les termes les plus pressants, pour lui faire comprendre la nécessité de faire marcher, sans perdre un moment, au secours de l'Empereur, en Bavière et particulièrement vers le Haut-Palatinat, le corps de troupes françaises qui se trouve actuellement dans le cercle de Souabe. Mais il aurait infiniment mieux valu qu'on n'eût point attendu l'extrémité présente et qu'on eût prévenu la rentrée des troupes autrichiennes dans le Haut-Palatinat. Cependant comme l'armée de l'Empereur surpasse actuellement le nombre de 30,000 hommes, je me flatte qu'il sera du moins en état de soutenir la défensive et de se maintenir dans les postes qu'il occupe présentement, jusqu'à l'arrivée du renfort. J'ai d'autant plus lieu de me le promettre, que je donne actuellement de l'occupation à une grande partie des forces autrichiennes, le prince Charles de Lorraine ayant ramassé au delà de 25,000 hommes, troupes réglées et irrégulières, sans compter une foule d'insurgés, pour tenter une invasion en Silésie, de sorte que malgré les incommodités de la saison mes troupes sont encore actuellement en action. Ainsi je ne saurais m'imaginer que l'armée autrichienne dans vos quartiers fût assez en force pour réduire l'Empereur à des extrémités, ni que ce prince se laissât induire à se remettre à discrétion entre les bras de ses plus cruels ennemis et à se séparer d'avec ses alliés les plus fidèles au moyen d'un accommodement particulier. Cependant comme il est très vraisemblable que la reine de Hongrie tentera tout ce qui est possible, pour engager l'Empereur dans une négociation de paix séparée, et qu'elle y sera puissamment secondée par ses partisans secrets à la cour impériale, vous ne sauriez pas être trop sur vos gardes à ce sujet, et aussitôt que vous découvrirez le moindre indice d'une semblable négociation, vous ne manquerez pas de m'en informer incessamment.[1] Vous n'oublierez pas non plus de vous concerter là-dessus avec le sieur de Chavigny et de combiner vos soins et travaux, tant pour rassurer l'Em-pereur et pour lui inspirer de la fermeté, que pour veiller de près aux menées de son ministère.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

---

[1] Eine entsprechende Weisung erhält unter dem gleichen Datum Graf Podewils im Haag in Bezug auf den dortigen Vertreter des Kaisers.

1679. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Andrié berichtet, London 25. December 1744: Der holländische Gesandte Boetzelaer „s'est si peu ménagé que son secrétaire, bien que homme d'âge, a eu l'insolence de dire hautement dans un lieu public que l'excès de leur extrême joie sur l'avis des mauvais succès de Votre Majesté en Bohême les avait empêché, Botzelaer et lui, de dormir pendant toute une nuit.“ . . . .

„Quelques-uns des principaux du nouveau ministère m'ont fait entendre assez nettement qu'ils espéraient par leur système à l'avenir rétablir la confiance nécessaire entre l'Angleterre et les autres puissances. Cependant je découvre à vue d'œil des sentiments bien contraires dans les autres principaux, en ce qu'ils se flattent qu'il sera facile à la Grande-Bretagne de s'entendre avec la France, laquelle, comme partie principale, sera charmée, en se déchargeant du grand fardeau des dépenses qu'elle avait déjà supportées dans cette guerre, qu'on lui fasse quelque ouverture pour s'en tirer. Au moyen de quoi, on insinue sourdement que Votre Majesté deviendrait la victime de la cour de Vienne, à laquelle l'Angleterre, pour se venger contre Votre Majesté à cause du parti qu'elle avait pris, fournirait de l'argent et des forces suffisantes pour reprendre la Silésie . . . à quoi la France consentirait volontiers, moyennant un établissement à Don Philippe en Italie.“

Berlin, 7. Januar 1745.

„Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem p. Andrié citissime und mit allernächst abgehender Post dahin geantwortet werden sollte, wie des Königs Majestät zwischen diesem Bericht und seinem vorigen, worinnen so viel gutes von der Neigung, so das neue Ministerium in Engelland vor Sr. Königl. Majestät habe, [einen Widerspruch] fänden, und er sich also deshalb näher expliciren sollte. Vor der Hand urtheileten Se. Königl. Majestät fast, als ob man von dem neuen Ministerio sich mit Fleiss dergleichen Sentiments, wie in dem letzten Bericht enthalten, gegen ihn, den p. Andrié, entfallen lassen, in der Intention Se. Königl. Majestät dadurch zu allarmiren und Dieselbe dahin zu bringen, dass Sie das Praevenire wegen Frankreich spielen und ein besonderes Accommodement durch das englische Ministerium vor Sich zu Wege zu bringen suchen sollten. Es sollte also der p. Andrié sich näher desfalls expliciren, inzwischen genau Acht haben und dahinter zu kommen suchen, ob etwa in Engelland Chipotages mit Frankreich wegen eines Friedens angefangen würden, als worauf er sehr attent sein sollte.

Das Betragen des Boetzelaer surprenire Se. Königl. Majestät nicht wenig; indess könnte sich der p. Andrié gegen denselben oder seinen Secretär wohl bei Gelegenheit auf eine convenable Art äussern, dass, wenn er, der Andrié, wie er hoffte, nächstens angenehme Zeitungen von seinem Hofe erhalten würde, er mit mehrerem Grund ebenso viel Freude darüber haben würde, als der p. Botzelaer über vielleicht ganz ohngegründete Zeitung gehabt.“

Mardefeld sei anzuweisen, „wie bei der jetzigen guten Disposition des russischen Ministerii er alle Efforts von der Welt thun sollte, damit, sobald nur der russische Hof zu Petersburg angekommen sein würde, selbiger eine öffentliche Démarche zum Faveur Sr. Königl. Majestät

thäte, es sei nun durch eine Declaration, so dem ungarischen Gesandten geschähe, dass dafern die Königin von Hungarn fortfahre, etwas gegen Schlesien zu unternehmen, sodann die russische Kaiserin sich obligiret sehen würde, nach den zwischen des Königs Majestät und ihr geschlossenen Engagements und Tractaten die allianzmässige Hülfe zu leisten; oder auch an Sachsen, mit des Königs Majestät in guter Harmonie zu leben und der Königin von Hungarn gegen Se. Königl. Majestät keine Hülfe zu geben; oder dergleichen andere publique Démarche. Es verlangte Se. Königl. Majestät solches nicht sowohl, um eine reelle Assistance von Russland zu erwarten, als vielmehr nur, den Namen davon zu haben und einen Éclat davon zu machen. Uebrigens sollte der Herr von Mardefeld continuiren, das russische Ministerium in der jetzigen guten Disposition zu erhalten, insbesondere aber die Idee nicht fallen zu lassen sondern vielmehr bestens zu poussiren, dass die russische Kaiserin sich von der Pacification in Teutschland melire und deshalb ihre gute Officia zum Frieden antrüge."...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1680. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 8 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Le marquis de Valory m'a rendu hier la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire. Elle y donne des preuves éclatantes de Sa modération, de Son désintéressement et de Son inclination pour la paix. Je me trouverais trop heureux, si je pouvais servir d'instrument pour une œuvre aussi salutaire pour toute l'Europe, et comme Votre Majesté paraît désirer que je me charge de faire, en Hollande et en Angleterre, les premières ouvertures, je La prie de vouloir préalablement coucher un plan général par écrit, afin que je ne me trouve pas dans le cas odieux d'avancer des choses contraires aux intentions de mes alliés.

Si milord Carteret s'était soutenu dans le ministère, je regarderais toute démarche de pacification comme une entreprise inutile; mais ce nouveau ministère qui voudra, selon la coutume des ministres, prendre le contrepied du système de ses prédécesseurs, sera peut-être bien aise de trouver une prompte issue à une guerre dont il est las de porter le fardeau, et qui rend toujours en Angleterre le ministère plus chancelant, plus mobile et incertain de son sort, que la paix. Quand même on ne conviendrait pas ensemble de tous les points en général, peut-être, selon l'intention de Votre Majesté, on pourrait convenir d'un armistice, et faciliter ainsi le chemin de la paix. Depuis que j'ai donné des troupes auxiliaires à l'Empereur, je n'ai entendu sonner mot de toutes les puissances qui ont épousé la querelle de la reine de Hongrie; toute la politique qu'elles observent envers moi, se renferme dans des insinuations malignes qu'elles font faire tant directement qu'indirectement

à mes ministres, et qui roulent sur la facilité qu'ils se flattent de trouver à faire leur paix avec nos alliés et de me sacrifier à leur jalousie, leur haine et leur vengeance. Mais on sait à peu près le cas qu'il faut faire de semblables misères, et mes ministres ont ordre de recevoir de pareils avis avec mépris et d'y répondre avec hauteur.

Ma situation présente est telle que la Haute-Silésie et le comté de Glatz sont inondés de quelques vingtaines de mille Hongrois, et que j'ai fait rassembler des troupes pour déblayer le pays et pour le purger de cette race infâme. J'en attends l'événement, ce qui décidera en quelque façon de l'ouverture de la campagne prochaine. Je réitère encore mes instances à Votre Majesté pour qu'Elle daigne prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de Son armée du Bas-Rhin. Ces deux points me paraissent capitaux dans le moment présent, et ce ne sont pas des échecs médiocres qui peuvent nous y arriver, mais le dérangement de toutes nos mesures présentes et même de celles pour la campagne qui vient. Je m'aperçois avec regret de la longueur de ma lettre, j'en demande excuse à Votre Majesté, La priant de me croire à jamais etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1681. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Der Legationssecretär Beck berichtet, in Vertretung des kranken Grafen O. Podewils, Haag 5. Januar: „Presque tous les régents que j'ai vus depuis quelques jours, ont commencé d'eux-mêmes à parler des affaires publiques, en me demandant s'il n'y avait pas moyen de parvenir à la pacification . . . . Le pensionnaire Alewyn me dit qu'il avait représenté à plusieurs régents qui pensaient qu'il fallait travailler à la pacification générale, qu'il vaudrait mieux de commencer par celle d'Allemagne, laquelle étant faite, celle d'Italie s'en suivrait, pour ainsi dire, d'elle-même."

Berlin, 11. Januar 1745.

Es soll ihm mit der ersten Post geantwortet werden, dass alles ganz gut sei, aber mit dem Reden vom Frieden wäre es nicht ausgerichtet, und wenn die gutgesinnten Staaten nicht mehr thun wollten, als im Haag promeniren und sprechen, so würde sobald noch kein Friede werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1682. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 12. Januar 1745.

Der König befiehlt, Andrié anzuweisen, „dass er fleissig dran sein und continuiren sollte, alle diejenige Insinuationes dem neuen Ministerio zu thun, welche zu thun er chargiret worden, wie er denn zugleich

solche auf alle Art gelten zu machen suchen und das Ministère vor Sr. Königl. Majestät und Dero Absichten zu gewinnen sich äusserst, jedoch ohne Affectation, angelegen sein lassen sollte. Wegen der österreichischen Rodomontaden soll er sich nur dahin herauslassen, dass man ihnen die eingebildete Freude lassen müsste, das Publicum ihrer Gewohnheit nach mit chimériquen Avantagen zu illudiren; es würde die Zeit aber vielleicht bald herankommen, da das Publicum von allen solchen Illusionen abusiret werden würde, und würden in der kommenden Campagne die Oesterreicher und ihre Clique am ersten aufhören zu lachen."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1683. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. Januar: „J'ai été averti que Bülow a dit l'autre jour à quelqu'un: que la réponse que la cour de Russie donnerait à Votre Majesté sur la garantie qu'Elle a réclamée par rapport à la Silésie,[1] servirait de boussole à la conduite de la Saxe; que, si cette réponse était favorable, la Saxe tâcherait de se tirer peu à peu des engagements qu'elle avait contractés avec la cour de Vienne . . . J'espère que Votre Majesté approuvera qu'on informe Mardefeld du discours de Bülow, et que l'on aiguillone de plus en plus pour obtenir au plus tôt une déclaration dont on peut faire parade."

Berlin, 13. Januar 1745.

Sehr gut; soll nur sogleich dergleichen Ordres und Instructionsrescript expediren und zur Unterschrift einsenden, da Ich dann solche mit einem Courier absenden will.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1684. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 14 janvier 1745.

Vos relations du 21 du mois de décembre passé m'ont été bien rendues. Je suis très content de la conversation que vous avez eue avec le Grand-Chancelier, et des moyens dont vous vous êtes servi pour vous le concilier. Il faudra à présent battre le fer pendant qu'il est chaud et tirer autant de parti qu'il sera possible des promesses qu'il vous a faites, en le disposant à faire faire quelque démarche éclatante de sa cour pour mes intérêts, soit par la déclaration que j'ai demandé que l'Impératrice fît à la cour de Vienne par rapport à la garantie de

[1] Vergl. Bd. III, 363—366.

la Silésie, soit par une remontrance énergique qu'elle fît au roi de Pologne en ma faveur; sur quoi je me remets à ce que je vous ai ordonné par mes autres dépêches[1] d'aujourd'hui.

Vous ferez en même temps tout au monde pour vous attacher de plus en plus le Vice-Chancelier, dont je suivrai le conseil par rapport aux affaires de Pologne,[2] pourvu qu'il veuille aider à brider les Saxons. Vous n'oublierez non plus de me conserver l'amitié des sieurs de Brummer et de Lestocq, et j'attends votre rapport sur ce que je leur suis en arrière. Enfin, il faut absolument que vous tâchiez à tirer des ministres ou cap ou aile, et les empêcher de donner les moindres espérances aux ministres anglais, saxons et autrichiens sur quelque secours de la Russie. Sur ce qui est du présent d'un beau carrosse que vous et le Vice-Chancelier croient qu'il pourrait faire plaisir à l'Impératrice si je lui en envoyais un, j'attends encore votre rapport si vous croyez d'une nécessité absolue que j'envoie à l'Impératrice un pareil présent, et si cela pourra faire un effet particulier sur son esprit ou non. Au premier cas, je le ferai volontiers; de même que je serais bien aise de ménager dans le temps présent les frais que je serai obligé de faire sur cela, si un pareil présent était ou non absolument nécessaire ou sans fruit. Vous ne manquerez pas de m'en mander vos pensées au plus tôt possible.

Nach dem Concept. Federic.

1685. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 14. Januar 1745.

Der König befiehlt, den Legationssecretär Beck im Haag anzuweisen, „wie zwar derselbe continuiren könne, gelegentlich und sonder Affectation von Sr. Königl. Majestät Neigung zu einem raisonnablen und billigen Frieden zu reden; jedoch sollte der p. Beck darunter auch das gehörige Ménagement brauchen und sich nicht zu sehr antragen noch zu weit gehen, sondern vielmehr dahin antragen, dass die wohlgesinnete Staaten ein Project eines Friedens entwerfen und darüber mit Sr. Königl. Majestät confidemment communiciren möchten, die alsdann alles, was nur raisonnablement geschehen könnte, dazu beitragen würden."

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Erlasse aus dem Ministerium in Ausführung von Nr. 1683. — [2] Woronzow hatte dem Gesandten gesagt „que sa souveraine ne souffrirait jamais que la république de Pologne attaquât Votre Majesté, et, pourvu qu'Elle S'abstînt à Son tour de toute hostilité contre la Pologne, l'Impératrice n'épouserait certainement pas la querelle de l'électeur de Saxe."

1686. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Berlin, 15 janvier 1745.

Monsieur. Les deux lettres que vous m'avez faites en date du 21 du décembre dernier, viennent de m'être rendues; lesquelles m'ont donné d'autant plus de sujet de satisfaction, que j'y trouve partout des sentiments dignes de vous et qui m'ont infiniment charmé. J'ai été surtout touché de la manière noble et généreuse dont vous vous expliquez sur le chapitre de Schmettau; en considération des instances que vous faites en sa faveur, je ne l'abandonnerai pas tout-à-fait, mais il mérite que je lui fasse sentir mon indignation, parcequ'il a agi d'une manière si contraire à mes intentions et contre tout ce que je lui avais ordonné. Le zèle qu'il a pu avoir pour mon service ne saurait jamais excuser ses fautes, et il ne lui convenait point de choquer si étourdiment des gens d'une réputation reconnue, et que je distingue pour leurs mérites par une estime infinie. S'il a été prévenu sur cela par des envieux de votre mérite, tant pis pour lui, et il n'aura qu'à se prendre à ceux-ci et à son peu de discernement dont il a usé dans cette occasion. J'espère que vous ne vous rebuterez point de continuer à prêter vos services à Sa Majesté Impériale, surtout dans les circonstances critiques où elle est actuellement, et le cœur généreux que je vous connais me fait espérer que vous n'abandonnerez pas la bonne cause dans un temps où l'Empereur peut avoir besoin de toute votre expérience et savoir-faire.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour que les Français fassent avancer encore un corps de troupes dans le Haut-Palatinat; j'en ai écrit, à différentes reprises, au roi de France, et lui ai fait voir le tort irréparable que la cause commune en aurait, si on ne daignait prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de l'armée du Bas-Rhin; aussi me flatté-je que cela aura fait impression. Je trouve parfaitement bien pensé le projet que vous me mandez par rapport à des invasions à faire dans la Hongrie, mais comme c'est une affaire à concerter avec la France, il faudra communiquer sur cela avec elle, pour entendre ce qu'elle en dira; car de pousser moi seul des pointes n'est pas mon affaire, après que j'en ai reconnu les suites fatales qui en résultent ordinairement; mais j'entrerai avec plaisir dans toutes les opérations bien concertées et qui entr'aident l'une l'autre.

Pour le présent, il faudra selon moi que vous ayez votre attention principale sur Passau, après que vous aurez pris de justes mesures contre tout ce que l'ennemi voudra entreprendre pour rentrer dans la Bavière. Je me flatte de n'entendre jamais de mauvaises nouvelles sur cet article-là, quoique, à dire entre nous, je ne sois pas encore tout-à-fait rassuré là-dessus. Il me semble qu'après cela nous devons tâcher à disposer la France afin qu'elle agisse, la campagne qui vient, en Bavière avec des forces supérieures contre l'ennemi, et si nous réussissons

dans ce point capital, je ne doute plus d'un bon succès et suis persuadé que tout ira bien. J'attends avec impatience quelqu'un de la part du roi de France avec qui je me puisse concerter sur les opérations de la campagne prochaine, et comme je n'en ai rien entendu, depuis que le maréchal de Belle-Isle a eu le désastre d'être arrêté par les Hanovriens, j'ai fait de nouvelles instances auprès du roi de France pour qu'il m'envoie quelque autre de confiance. C'est un des plus malheureux contretemps qui nous aurait pu arriver que l'arrêt dudit maréchal; aussi m'est-il incompréhensible pourquoi il a choisi une route si dangereuse, quoique les miens l'en aient averti, même pendant qu'il était à Cassel; mais le mal est fait, et il faut que nous tâchions d'en redresser les suites, en nous concertant, le plus tôt le mieux, sur les opérations de la campagne prochaine.

Je vous prie, Monsieur, d'être assuré de toute mon estime et qu'on ne peut être plus que je le suis, Monsieur, votre très bien affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

1687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 15 janvier 1745.

Les relations que vous m'avez faites en date du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été bien rendues. Vous accusez fort juste, si vous croyez le tort presque irréparable que le malheureux arrêt du maréchal de Belle-Isle fait à la cause commune, et j'en suis d'autant plus au désespoir que les miens l'ont averti, même lorsqu'il était encore à Cassel, de ne prendre point son chemin sur cette route.

Il est juste que l'Empereur fasse tous ses efforts pour le réclamer, mais je doute du succès. Je suis content du choix qu'on a fait dans la personne du comte de Mortagne, pour me l'envoyer; aussi attends-je son arrivée. Je fais de tout mon mieux pour aider Sa Majesté Impériale auprès du roi de France, et je lui ai écrit et représenté réitérativement la nécessité indispensable qu'il y a de prendre les mesures les plus justes et vigoureuses pour le maintien de la Bavière et pour le renforcement de l'armée du Bas-Rhin; aussi en espéré-je un bon effet. Du reste, j'ai mandé mes sentiments au maréchal de Seckendorff, à qui j'ai conseillé de ne point quitter le service ni se rebuter des difficultés qu'il a trouvées dans son chemin jusqu'ici; ce serait encore un des malheureux coups si l'Empereur devait perdre un homme si digne, si expérimenté et si plein de zèle pour lui. J'espère que l'Empereur se tranquillisera sur toutes les alarmes que nos ennemis ont tâché à lui donner sur mon article, et j'ai trop de confiance en lui qu'il ne se gardera bien de donner dans les artifices de la cour de Vienne, qui n'oubliera rien pour semer de la discorde ou de la méfiance entre nous. On ne manque pas

de faire à mes ministres des insinuations malignes sur la facilité qu'on trouvera à faire la paix séparée avec l'Empereur, mais mes ministres ont ordre de recevoir de pareils avis avec mépris; néanmoins comme la précaution est toujours bonne, vous ne manquerez pas de continuer à veiller sur tout de votre mieux. Comme j'ai fait rassembler des troupes dans la Haute-Silésie, pour nettoyer ce pays des troupes ennemies qui y sont entrées, et que mes troupes sont actuellement en marche pour cette expédition, j'espère de vous en pouvoir donner bientôt de bonnes nouvelles. Par celles que j'ai eues jusqu'à présent, on m'a appris que l'ennemi rebrousse chemin vers la Moravie, qu'il y a bien de la désertion parmi ses troupes et que ses affaires commencent à aller assez mal.

Nach dem Concept. Federic.

1688. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 15. Januar 1745.

Der König befiehlt, Mardefeld mit der Erklärung zu beauftragen: „dass, da man auf das poliste bei dem sächsischen Hofe um eine kategorische Antwort nachgesuchet, um zu wissen, was man sich . . . zu solchem zu versehen hätte, so hätte gedachter Hof dennoch biaisiret und durch seine vague und wenig satisfaisante Antwort[1] genugsam zu verstehen gegeben, was vor pernicieuse Absichten derselbe gegen Se. Königl. Majestät führe; der russische Hof würde also selbst urtheilen, dass es nicht möglich sei, bei solchem Betragen mit den Sachsen länger in Ruhe zu bleiben, und dass Se. Königl. Majestät die grösste Ursache von der Welt hätten, darunter auf Dero Defension zu denken, und Sich nicht von so gar feindseligen Leuten präveniren zu lassen; welches fast ohnumgänglich zu sein schiene, woferne die russische Kaiserin nicht durch nachdrückliche Dehortationes an den König von Polen und dessen Ministres denselben auf bessere Gedanken brächte und von den österreichischen Intriguen und solcher Partie auf das fordersamste abzöge.“...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1689. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 16. Januar 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Da Ich verhoffe, dass die anjetzo in der Execution befindliche Expedition des Fürsten[2] Durchlaucht in Oberschlesien und was demnächst weiter geschehen soll, unter göttlichem Beistand von gutem und erwünschten Success sein werde, so ist Mein Wille, dass Ihr

[1] Durch das Promemoria, Dresden 9. Januar. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 678. — [2] Leopold von Anhalt-Dessau.

1) Inzwischen ein Factum praepariren und aufsetzen lassen sollet, worinnen alle Exactiones, Cruautäten, Exorbitanzien, auch was sonsten mit Enlevirung und Wegschleppung verschiedener Civilbediente vorgegangen, mit gehörigen Farben setzen lassen sollet, damit solches Factum hiernächst und wenn Ich es befehle publiciret werden könne.

2) Ferner sollet Ihr ein Patent an alle oberschlesische Unterthanen, so zum bisherigen Antheil von Oesterreich gehören, projectiren lassen, worunter Ihr dasjenige, so von der Königin von Ungarn an Meine schlesischen Unterthanen herausgehen und ausstreuen lassen wollen,[1] zum Grunde nehmen, solches nach seinem Einhalt, jedoch mutatis mutandis, in gleichem Sinne verfolgen lassen und kürzlich ohngefähr dahin einrichten lassen sollet, dass, nachdem es der Königin von Ungarn gefallen, ohne dazu gegebene Ursache den zu Breslau errichteten Frieden zu brechen und das Sr. Königl. Majestät wegen Dero rechtmässige Anforderungen unter der Garantie so vieler grossen und respectablen Puissancen abgetretene Schlesien friedbrüchiger Weise zu überziehen, auch sogar die Sr. Königl. Majestät verpflichteten Vasallen und Unterthanen zu einem offenbaren Meineid, Aufruhr und Mutinerie zu bewegen: als hielte Ich Mich von allen Verbindlichkeiten, so Ich gegen das österreichische Haus durch ermeldeten Frieden hatte, degagiret und los, und erachtete Mich in dem Stande zu sein, Meine rechtmässige, gegründete Forderungen an das Haus Oesterreich ferner auszuführen, auch von demselben die Schadloshaltung wegen des begangenen, nicht weniger die gehörige Sicherheit vor das künftige zu verlangen; dahero denn die oberschlesischen Stände bisherigen österreichischen Antheils p. p. p.

Dergleichen Project Ihr dann entwerfen und zu Meiner ferneren Disposition einsenden sollet.[2] Ich bin etc.

F.

P. S.

Ich werde gerne sehen, wann Ihr adroitement und durch die dritte Hand gegen gewisse Leute, so es weiter schreiben, ausbringen lassen könnet, dass der Fürst von Anhalt befehliget sei, in Mähren zu dringen, Olmütz den Winter über zu bloquiren, im Frühjahr aber, wenn es die Jahreszeit leiden würde, ordentlich zu belagern.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

---

[1] Vergl. Bd. III, S. 355 Anm. 1. — [2] Unter dem 6. Februar erhält Graf Münchow durch einen im Ministerium aufgesetzten Erlass den Befehl, das von ihm vorgelegte Patent unter dem Datum Berlin 9. Januar, in Schlesien publiciren zu lassen. Gedruckt Preussische Staatsschriften I, 533.

1690. AU PRINCE ROYAL DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 17 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. La lettre de Votre Altesse Royale m'a fait bien du plaisir. J'y vois toujours les sentiments d'amitié que vous me témoignez, auxquels je ne puis qu'être fort sensible. Je La remercie des souhaits qu'Elle me fait pour la nouvelle année, et je La prie de croire que tout est fort réciproque de mon côté. J'apprends avec plaisir que ma sœur s'aperçoit de la suite de ses noces, et que la Suède devancera toujours le Danemark; je vous prie de lui dire que j'ai reçu des nouvelles de Silésie qui me marquent que les Autrichiens fuyaient avec grande précipitation devant le corps de mes troupes destiné à les déloger, et qu'au printemps elle pourra voir une autre scène que celle de l'automne passé; vous priant de me croire avec tous les sentiments d'estime, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1691. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A VERSAILLES.

Berlin, 17 janvier 1745.

Monsieur. Je vous suis bien obligé des souhaits que vous me faites au sujet de la nouvelle année. La part que vous prenez à ce qui me regarde, ne peut qu'influer beaucoup à ce qui m'est agréable. Je ne m'arrête point à vous faire des compliments à l'occasion du dernier de décembre et du premier de janvier: je ne vous souhaite que la santé, vous possédez le reste. Je n'ai autre chose à ajouter à cela, sinon que de vous dire que le rappel du maréchal de Schmettau a été occasionné principalement par les discours et lettres qu'il a écrites sur votre sujet, et en partie sur ce que cet homme a toujours agi sans mes ordres et sans consulter seulement mon avis, témoin le mémoire qu'il a présenté au roi de France pour le dissuader de raser la fortification de Fribourg etc.

J'espère que vous sentirez par ces démarches les égards que j'ai pour vous, et combien je suis, Monsieur le Maréchal, votre très affectionné ami

Federic.

Je viens de recevoir des lettres de la Silésie qui me marquent que les Autrichiens s'enfuient toute part avec précipitation et perte: ils pourraient dire qu'ils ont voyagé en Silésie.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1692. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Berlin], 18. Januar 1745.

Der König gründet auf die neuesten Berichte Andrié's die Hoffnung, „durch den Canal des jetzigen Ministerii in Engelland aus dem jetzigen Kriegesembarras auf eine oder andere Weise mit einer ganz guten und glorieusen Art zu kommen. Sie wollen dannenhero, dass dem Herrn Andrié alsofort und zu Dero morgenden Unterschrift dahin geantwortet werden soll, dass er Mylord Chesterfield privatim und sonder dass jemand von den französischen Émissaires solches merken könnte, zu sprechen zu bekommen suchen und ihn von wegen Sr. Königl. Majestät auf das poliste alle Versicherung von Dero Hochachtung und Freundschaft geben solle, mit dem Beifügen, dass des Königs Majestät allemal sehr viel Estime vor ihn gehabt pour la beauté de son génie et pour le mérite de son caractère, et ce qui avait confirmé Sa Majesté dans ces sentiments, c'était sa façon de penser sur les affaires présentes que je trouvais fort raisonnable; que Sa Majesté se ferait un plaisir de lui donner toutes les marques de Son estime et de Sa considération et qu'Elle le priait d'être de Ses amis. Wann Chesterfield bei Ankunft solcher Dépêche etwa schon abgereiset und in Holland wäre, so soll der Herr Graf Podewils Gelegenheit nehmen, sonder dass der französische Gesandte es merket, nurgedachtem Chesterfield solches zu sagen; überhaupt aber soll der Herr Graf Podewils im Haag instruiret werden, wie Se. Königl. Majestät hörten und glaubten, dass Chesterfield sehr zum Frieden inclinirte und wenigstens weit moderéere Sentiments hätte als Carteret und die vorige Clique, daher er seine Freundschaft zu gewinnen und von ihm zu erfahren suchen sollte, wohin er eigentlich wolle und was er vor Sentiments von den Conditionen eines künftigen Friedens habe. Sonsten soll der Herr Andrié annoch instruiret werden, sich alle ersinnliche Mühe zu geben, das neue Ministerium sammt und sonders, in specie aber den p. Harrington, vor Se. Königl. Majestät zu gewinnen und Deroselben Interesse bei solchem angenehm zu machen, dabei auch durch alle zu thuende Versicherung Sr. Königl. Majestät Intention wegen eines bald zu habenden Friedens auf den Point zu sichern, dass, wenn Se. Königl. Majestät Sich im Stande sehen, mit der Friedensproposition und Dero Conditiones wirklich herauszugehen, alsdann das Ministère schon gleichsam gänzlich dazu präpariret sei; welches alles er doch auf eine sage und gute Art zu thun hätte, dass einestheils des Königs Majestät Dero But bei dem Ministère erhielte, anderntheils aber der französische Hof durch einen unzeitigen Éclat nicht ombragiret würde.

Uebrigens sollte der p. Andrié von dem bisherigen glücklichen Success Sr. Königl. Majestät Waffen in Oberschlesien avertiret und ihm zugleich cito geschrieben werden, dass, sobald der Fürst mit seinem zusammen habenden Corps die Neisse passiret wäre, die Oesterreicher sich sofort angefangen zurückzuziehen und die Stadt Neustadt, woselbst

ihr Hauptquartier gewesen, abandonniret und sich nach Jägerndorf und das mährische Gebirge retiriret hätten; sowohl Misère als Desertion sollte bei ihnen gross sein, und da dasjenige Insurgentengesindel, welches jenseits der Oder einen Streif gegen Namslau zu gethan und einige kleine und offene Städte occupiren zu wollen Miene gemachet, sich gleichfalls auf erhaltene Nachricht von des Fürsten Uebergang über die Neisse über Hals und über Kopf zurückgezogen und zurückgelaufen wäre, so zweifelten Se. Königl. Majestät nicht, dass der Fürst, woferne der Feind sonsten zum Stande zu bringen, demselben nicht nächstens einen wichtigen Échec anbringen, anderergestalt aber denselben wenigstens aus ganz Oberschlesien jagen würde. Dergleichen Nachricht von der oberschlesischen Situation dann auch denen übrigen Ministres, sonderlich aber dem Chambrier und Grafen Beess gegeben werden sollte.

Ersterm sollte danebst auf seine heutige Relation geschrieben werden, wie Se. Königl. Majestät, sobald Belle-Isle gefangen worden, an den König von Frankreich selbst deshalb geschrieben und um baldige Hersendung einer andern Person von Confidence, um mit selbiger alles, was Belle-Isle sonst anbringen sollte, zu concertiren.

Sonsten sollte der Chambrier fleissig Acht geben, was dorten wegen des neuen Ministère in Engelland passiret und was die Sachsen vornehmen, welches er fleissig schreiben soll und welches zu wissen Se. Königl. Majestät sehr curieux wären.

Noch soll dem Herrn Andrié geschrieben werden, dass er von jeder Person des dortigen neuen englischen Ministerii Sr. Königl. Majestät ein detaillirtes Portrait machen und schreiben soll, wie weit ein jeder von ihnen vor Se. Königl. Majestät und vor den Frieden portiret wäre.“

Nach der Ausfertigung. Eichel.

1693. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 19 janvier 1745.

Les lettres qu'on reçoit présentement des frontières de la Russie ne parlent que de grands préparatifs de guerre par tout l'empire et particulièrement en Livonie, d'où l'on me mande que les régiments qui y sont en quartier, ont été payés en plein de tous leurs arrérages, et que de plus on a remis entre les mains du commissariat une assez considérable somme d'argent pour l'avoir à la main en cas de besoin.

Je suis d'ailleurs informé par un canal très sûr que la cour de Russie a envoyé tout fraîchement un ordre circulaire à tous ses ministres dans les pays étrangers, par lequel Sa Majesté Impériale leur donne avis des arrangements qu'elle a pris pour tenir prêt à marcher au premier commandement un nombre considérable de troupes régulières et irrégulières, et leur enjoint de faire connaître, au cas qu'on leur en parle, et

non autrement, que ces préparatifs ne se faisaient dans aucune autre vue que pour conserver la tranquillité dans le Nord et pour empêcher que le feu de la guerre ne s'allumât dans le voisinage de la Russie; qu'au reste Sa Majesté Impériale était résolue de vivre en paix et en bonne intelligence avec tous ses voisins, et que le public serait pleinement convaincu de la sincérité de ses sentiments pacifiques, pourvu que certaines intrigues qui se trament en Pologne n'aient point de suite, qu'il ne s'y forme pas des confédérations, ou que, quelqu'un des alliés de l'Impératrice étant attaqué, elle ne se trouve point dans la nécessité de lui prêter assistance en conformité de ses engagements.

Vous jugerez sans peine combien ces phénomènes doivent me donner à penser, considéré surtout que le prétexte dont on tâche de colorer les préparatifs en question, paraît extrêmement recherché, n'y ayant pas la moindre apparence de confédération ou de troubles en Pologne, et les intrigues que la cour de Russie allègue pour cet effet, étant entièrement chimériques et de l'invention du ministère de Dresde, de sorte qu'on viendra difficilement à bout de persuader le public que les mesures que la Russie prend pour rendre ses troupes mobiles, visent uniquement à maintenir la tranquillité du Nord, que personne ne pense de troubler.

J'avoue qu'à la vue de toutes ces circonstances j'ai de la peine à m'empêcher de soupçonner que les cours de Londres et de Saxe ne soient déjà convenues de leur fait avec celle de Russie; que la dernière ne se soit positivement engagée de leur fournir au printemps prochain un corps auxiliaire de troupes russiennes, et que toutes les belles promesses et assurances que vous avez reçues des deux Chanceliers, ne vous ont été prodiguées que pour vous mieux endormir et pour vous empêcher de sentir la mêche.

De quelque façon que l'on envisage la chose, il n'est pas croyable que la cour de Russie, malgré le dérangement de ses finances et l'épuisement de ses caisses dont vous m'avez si souvent entretenu, fasse gratuitement une aussi forte dépense que celle qu'exigent ses dispositions militaires d'à présent, de sorte qu'il faut absolument que la Russie ait touché secrètement de l'argent étranger et qu'elle ait un dessein caché qui ne sera vraisemblablement pas à mon avantage, puisque l'on vous en fait mystère.

Je compte néanmoins qu'étant présentement à Pétersbourg, vous trouverez moyen par vos amis de découvrir le pot aux roses. Il m'importe extrêmement d'être bientôt éclairci là-dessus, et vous n'épargnerez rien pour m'en fournir des lumières sûres et exactes. Je ne juge pourtant pas convenable que vous témoigniez de l'inquiétude sur ce sujet. Bien au contraire, vous ne ferez pas mal de glisser dans vos entretiens avec les ministres, si l'occasion vous y conduit, qu'étant informé par le bruit public sur les dispositions qui se faisaient en Russie pour faire marcher des troupes, je me flattais que le contingent auxiliaire que je venais de réclamer, en serait du nombre, d'autant plus que j'étais

le seul allié de Sa Majesté Impériale qui se trouvât dans le cas de lui demander assistance, ni le pays d'Hanovre ni la Saxe n'ayant été attaqués jusqu'ici de personne.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1694. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 19 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Puisque Votre Majesté a paru le désirer, j'ai écrit incontinent à la régence d'Hanovre et en Angleterre au sujet de la détention du maréchal de Belle-Isle,[1] mais je dois avertir Votre Majesté d'avance que ce sera à pure perte, d'autant plus que ledit maréchal s'est déclaré lui-même prisonnier de guerre, au moment qu'il a été arrêté, et que, depuis, il a écrit une lettre au ministère d'Hanovre dans laquelle il réclame le cartel de Hanau; ce malheureux tour pervertit si fort cette affaire que du moins nos ennemis ont un prétexte plausible qui semble autoriser leur démarche, et contre lequel il n'y a rien de frappant à répondre. J'attends M. de Courten avec impatience, me faisant un plaisir de me prêter, autant qu'il m'est possible, à ce qui peut intéresser Votre Majesté. Il serait à souhaiter que l'on pût détacher la Saxe de son alliance avec la reine de Hongrie; j'avais beaucoup à espérer, mais la mort de l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas a tellement enflé les espérances de la reine de Pologne sur la succession de la maison d'Autriche, que le zèle pour le service de la reine de Hongrie en est redoublé chez eux. Il serait à désirer que le roi de Pologne fût le seul prince de l'Empire de ce sentiment, mais on voit assez, par tout ce qui se passe dans l'Empire, que l'Empereur y a peu de partisans; je crois que, si les généraux des troupes de Votre Majesté traitaient les pays neutres de l'Empire avec plus de douceur, cela pourrait suspendre les mauvais effets qui suivront sans cela infailliblement ces funestes dispositions, et j'avoue que je suis dans de grandes appréhensions, lorsque je pense aux suites que pourrait avoir une ligue des princes de l'Empire, jointe à la reine de Hongrie. J'espère que l'Empereur, secondé par les généreux efforts de Votre Majesté, pourra se soutenir en Bavière; aujourd'hui, je viens de recevoir une lettre d'Amberg par où l'on me mande que Bernclau vient de s'en rendre le maître. Votre Majesté saura apparemment que le corps des Russiens que commande le général Keith est assemblé en cantonnement et prêt à être ébranlé au premier ordre. Il faut espérer que le changement arrivé dans le ministère britannique influera jusque dans ce pays lointain; je crois aussi que l'on pourrait profiter des dispositions pacifiques de milord Harrington; pourquoi ne consentirait-il pas au rétablissement de l'Empereur, dont le dédommagement consisterait dans l'Autriche antérieure?

[1] Die Reclamationen ergingen durch das Ministerium.

quel mal ferait à l'Angleterre l'établissement de Don Philippe à Parme et Plaisance, et pourquoi Votre Majesté et la reine d'Espagne ne prolongeraient-elles point pour un nombre d'années limité le commerce des Anglais aux Indes?

Je soumets tout cela aux lumières de Votre Majesté, La priant de me croire avec tous les sentiments qui Lui sont dus etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1695. AU LIEUTENANT-COLONEL COMTE DE WIED-RUNKEL A IBBENBÜHREN.

Graf Wied berichtet, Ibbenbühren 17. Januar: „Je viens d'apprendre que le maréchal de Belle-Isle doit être mené comme prisonnier d'Hanovre en Angleterre en peu de temps; or, comme je me trouve ici dans mon canton, et que la route que les Hanovriens peuvent prendre est très sûrement l'endroit où je suis, j'attends par le retour de ce courrier les ordres de Votre Majesté si je dois remettre ce maréchal en liberté, et j'entreprends alors d'en garantir à Votre Majesté la réussite, sans y employer le moindre détachement de Ses troupes, me flattant de faire ce coup par stratagème."

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[janvier 1745.]

La lettre que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois, m'a donné bien de la satisfaction par le zèle que vous m'y marquez pour ce qui peut m'intéresser, aussi vous sais-je bon gré de votre intention. Mais comme j'ai de grands ménagements à garder dans l'affaire en question, je ne saurais que vous remercier de la bonne intention que vous avez fait paraître, demandant au reste que vous gardiez sur tout ceci un grand silence et n'en parliez à âme qui vive.

Federic.

1696. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 15. Januar: „Le comte de Seinsheim m'étant venu voir, ces jours passés, et le discours roulant sur les conjonctures présentes, je lui dis qu'on m'avait assuré qu'il avait fait de nouvelles insinuations aux ministres et aux régents de l'État, et même des ouvertures tendant au rétablissement de la paix. Il m'assura que rien n'était plus faux, qu'il n'avait aucun ordre de sa cour de faire de nouvelles insinuations . . . . Il m'a paru cependant qu'il avait l'air un peu embarrassé en me

[Berlin], 21. Januar 1745.

Der König befiehlt dem Grafen Podewils im Haag zu antworten, es sei nicht abzusehen, „was es eigentlich schaden würde, wenn auch der Kaiserliche Minister Graf von Seinsheim mit dem Lord Chesterfield einige Pourparlers vom Frieden hätte; inzwischen wäre es doch gut, dass der Herr Graf von Podewils auf alles attent sei und

donnant ces assurances. Lui ayant demandé peu après s'il irait voir milord Chesterfield, supposé qu'il ne fît pas annoncer son arrivée aux ministres de second rang, contre l'étiquette qui est en usage ici, il me répondit qu'il comptait de l'aller voir, aussitôt après son arrivée, sans attendre qu'il la lui fît notifier . . . Cet empressement d'aller voir milord Chesterfield me ferait presque soupçonner que les indices dont Votre Majesté me parle[1] ne sont pas tout-à-fait sans fondement."

Auszug aus der Ausfertigung.

Sr. Königl. Majestät von allem Nachricht gäbe. Bei des Mylord Chesterfield Ankunft würde er sich nach seiner vorigen Instruction zu achten haben, sonder gleich mit dem Frieden herauszuplatzen, pas à pas gehen und eine gute Disposition von gedachtem Chesterfield zu gewinnen suchen."

Eichel.

1697. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 22 janvier 1745.

Vos relations du 8 et du 11 de ce mois m'ont été bien rendues, sur lesquelles je n'ai cette fois autre chose à vous dire par la présente, sinon que comme il paraît que le feld-maréchal comte de Schmettau cherche à traîner son départ de Paris, vous deviez réitérer à lui dire en mon nom qu'il devrait partir de là sans plus de délai, l'ayant moi pourvu de tout ce qui lui faut pour son départ, et que je voudrais être obéi incessamment sur tout ce que je vous avais ordonné de lui dire de ma part. Vous n'oublierez pas de m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

1698. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 19. Januar: „Il m'est revenu que les insinuations que le sieur Beck a faites ici par ordre de Votre Majesté, pour porter les États à s'employer au rétablissement de la paix, ont été interprétées par les partisans autrichiens comme une marque de faiblesse . . . . J'ai tenu à tous un langage plein de modération et de fermeté: . . . qu'il serait à souhaiter que la République s'employât pour le rétablissement de la paix . . . que je voyais néanmoins peu d'apparence d'y parvenir cet hiver, vu la roideur inflexible de la cour de Vienne, et qu'il fallait encore une bonne bataille pour la fléchir."

Potsdam, 24. Januar 1745.

Was er gethan, dass er sehr modéré gesprochen und sich gestellet, als ob es ihm um den Frieden nicht zu thun wäre, approbire Ich gar sehr.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 4 Anm.

1699. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 26 janvier 1745.

J'ai vu avec beaucoup de satisfaction, par votre dépêche du 15 de ce mois, et surtout par le post-scriptum de la même date, que le lord Harrington s'est expliqué envers vous d'une manière si raisonnable sur l'affaire de la pacification, que j'ai tout lieu de me flatter qu'il voudra se prêter à travailler de concert avec moi pour mener à sa perfection un ouvrage si salutaire et si important pour le repos général de l'Europe, et surtout pour les intérêts de la Grande-Brétagne, quand même ce ne serait d'abord que de rétablir la paix en Allemagne, dont la guerre a été si onéreuse pour la nation britannique, sans qu'il lui en puisse revenir aucun profit et avantage.

Vous direz donc de ma part à milord Harrington que j'étais extrêmement satisfait de sa façon de penser et de ses sentiments justes et équitables sur ce sujet, et que je contribuerais, en ce qui dépendrait de moi, pour tâcher de rétablir de concert avec l'Angleterre la paix en Allemagne.

[1] A quoi vous ajouterez que j'étais charmé de le voir au poste où il est, et que j'avais infiniment plus confiance dans son caractère que je n'avais pu prendre dans celui du lord Carteret, dont le caractère était connu; que je pouvais lui dire bien sincèrement que dans tout ce que j'avais fait jusqu'à présent, l'unique but que je m'étais proposé avait été toujours la paix, et qu'il pouvait compter que, dans mon alliance avec la France, il n'y avait rien qui fût opposé au rétablissement de la paix, ou pour m'empêcher d'y donner les mains, si on y peut parvenir. Qu'il serait à voir à présent si l'on n'en pourrait pas venir à bout de contenter tout le monde, que je me confie à lui, non pas tant comme secrétaire d'État que comme à un ami que j'estimais sincère, et dont je me flatte qu'il n'en ferait jamais mauvais usage; mais que si même mes pensées n'étaient pas de son goût, il aurait la discrétion de n'en parler à âme qui vive; qu'ainsi, je le priais donc de me dire cordialement qu'est ce qu'il en pense, si on commençait à pacifier l'Allemagne sur le pied suivant, savoir:

Qu'il fallait, outre la reconnaissance plénière et illimitée de l'Empereur et de sa dignité impériale et élection, la restitution entière de ses États héréditaires, et pour son dédommagement, parceque la reine de Hongrie avait tant de fois envahi ses États, quelque satisfaction, dont la plus convenable serait l'Autriche antérieure ou les possessions de la cour de Vienne en Souabe, qui, dans le fond, étaient peu de chose, et dont la reine de Hongrie tirait peu.

Qu'il serait nécessaire de comprendre dans cette pacification la maison palatine, celle de Hesse et les autres qui ont été du parti de l'Empereur.

[1] Das Bisherige ist im Concept von der Hand von Podewils, das Folgende von der Eichels.

Que pour mon particulier, je m'étais à la vérité déclaré de ne demander rien pour moi, mais que, depuis que la reine de Hongrie venait d'enfreindre la paix qui avait subsisté entre nous, en attaquant mes États, et en y commettant des cruautés et des exactions exécrables, en saccageant et ruinant le pays, j'avais besoin pour moi, pour n'être plus exposé à de pareils inconvénients, et pour le dédommagement du passé, que la reine de Hongrie me cédât les débouchés des montagnes d'où ses troupes sont entrées dans ma Silésie.

A ce sujet, je vous dirai pour votre instruction que vous pourriez voir quel chemin vous pouvez faire avec cette proposition: elle est vague, pour qu'on la puisse étendre ou restreindre, selon que je le jugerai à propos. Ainsi, si vous voyez qu'il y a quelque espérance de ce côté-là, vous pouvez étendre ce que je souhaite — outre la partie de la Haute-Silésie avec les enclavures de la Moravie qui par la paix de Breslau sont restées à la reine de Hongrie — sur les gorges des montagnes du côté de la comté de Glatz, comme Nachod, ville et château, et les petites villes de Neustadt, Opotschno, Braunau. Mais si vous voyez trop d'obstacle sur tout cela, ce sera, au moins, l'ultimatum de mes prétentions que la Haute-Silésie.

Pour disposer d'autant plus le lord Harrington d'entrer dans mes vues, vous lui insinuerez que je suis à présent dans la plus belle situation du monde, après avoir chassé les Autrichiens de toute la Silésie; que je pourrais commencer la campagne qui vient avec espérance du plus grand succès du monde, mais qu'indépendamment de cela, je sacrifierais mes intérêts pour le salut public, et que j'accepterais avec plaisir la médiation dont milord Harrington vous avait parlé, savoir de rétablir la paix en Allemagne de concert avec l'Angleterre; que la pacification de l'Allemagne pourrait être la planche, faite pour nous conduire à une paix générale, sur quoi je voulais donner certaines matières à milord Harrington pour qu'il veuille amicalement et comme homme routiné dans les affaires d'État, y réfléchir et m'en indiquer, par ses lumières, ses sentiments; savoir que je ne vois pas pourquoi on ne peut pas établir une alternative: ou bien de laisser Furnes au roi de France en démolissant Dunkerque, ou bien de souffrir que le roi de France relèverait les fortifications de Dunkerque moyennant quoi il rendrait les conquêtes qu'il avait faites en Flandre; que l'article qui regardait l'Espagne serait sans contredit plus difficile, mais que je ne croyais pas la difficulté insurmontable; que la grande affaire était le commerce des Anglais, et qu'il me semblait qu'on pourrait s'accorder là-dessus de façon que l'Angleterre s'employât à faire céder la Savoie et la comté de Nice à l'infant Philippe, ou si on ne trouvait pas que cette cession leur convînt, qu'on accommodât l'infant du Parmesan et du Plaisantin, moyennant quoi l'Espagne continuerait le commerce et les octrois des Anglais pour un nombre d'années dont on pourrait convenir.

Que je soumettais tout cela à la considération du lord Harrington,

et le priais de m'en dire en ami ses sentiments, me persuadant, encore, qu'il n'en ferait jamais un mauvais usage, et que, si même il rejetait ces idées, il n'en parlerait jamais à personne.

Quant à vous, je veux bien vous dire pour votre direction que vous devez insister bien plus sur la pacification d'Allemagne que sur tout le reste, puisque celle-là m'est l'article le plus important. Vous insinuerez, pourtant, toujours que l'article *sine qua non* serait toujours de tirer l'Empereur de ses embarras.

Après cela, je veux bien vous dire confidemment que je n'accrocherai point l'ouvrage de la paix par mes propres intérêts, mais que, si je puis faire mes affaires en temps, cela me serait bien agréable, et que, si vous me servez bien et à mon souhait dans cette occasion par votre adresse et habileté reconnue, je ne vous augmenterai pas seulement votre pension, mais récompenserai encore votre fidélité d'une manière distinguée.

J'attends sur tout cela votre rapport détaillé au plus tôt possible.

Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1700. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 26 janvier 1745.

Après avoir envoyé aujourd'hui la dépêche que je vous ai faite, je viens de recevoir par un courrier que mon ministre à la cour impériale, le sieur de Klinggræffen, m'a envoyé, la triste nouvelle que l'Empereur est mort le 20 de ce mois d'une goutte remontée à la poitrine. Voilà encore un grand événement qui changera bien les scènes. Vous ne manquerez pas d'en parler incontinent à milord Harrington, en lui disant en mon nom de la manière la plus polie que comme j'estimais infiniment ses grandes lumières et que j'avais une confiance parfaite en lui, je souhaiterais de bon cœur de pouvoir me concerter avec lui sur ce qu'il y avait a faire dans ces circonstances, et que j'espérais de lui qu'il voudrait bien me faire part de ses sentiments et de la façon de penser de sa cour sur ce sujet.

Vous lui insinuerez en même temps que je n'étais nullement éloigné de me concerter avec ladite cour par rapport à ce qu'il y aurait à faire dans cet événement, pourvu que je trouverais ma sûreté et ma convenance par elle.

Vous ne manquerez pas de m'en faire votre rapport au plus tôt possible. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1701. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 26 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Il semble qu'il y a une fatalité singulière qui, depuis quelques mois, se plaît à contrarier et à bouleverser tout ce qu'on édifie; il n'était point assez de la détention du maréchal de Belle-Isle: voilà l'Empereur mort, et la reine de Hongrie qui par la supériorité qu'elle a dans le collége électoral, regarde déjà la couronne impériale comme assurée sur la tête de son époux. Je prie Votre Majesté de me dire ce qu'Elle pense dans la crise terrible où sont les choses, quelles idées Elle a sur l'avenir et sur les remèdes qu'Elle regarde les plus convenables pour rétablir le mal. Je suis si affligé que je ne puis Lui en dire davantage, La priant de me croire à jamais avec la plus haute estime etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1702. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 26 janvier 1745.

Je ne doute pas qu'on ne soit déjà informé à la cour où vous êtes, avant l'arrivée de cette dépêche, de la mort de l'Empereur. Comme cet événement pourrait selon toutes les apparences faire renaître les idées de la cour de Saxe sur la dignité impériale ou au moins sur l'excercice de la voix électorale de Bohême dans la future élection, à laquelle, comme vous savez, le roi de Pologne a prétendu comme l'héritier mâle le plus proche de la maison d'Autriche, du chef de la Reine son épouse, il m'importe extrêmement dans la crise présente des affaires d'être informé au plus tôt de la façon de penser de la Saxe sur des objets de cette importance. C'est pourquoi mon intention est que vous fassiez connaître au plus tôt, avec un air de confiance, au comte de Brühl que, la mort de l'Empereur ne pouvant manquer de jeter tout l'Empire dans de nouveaux embarras et dans une confusion beaucoup plus grande que celle où il se trouve maintenant, je serais bien aise de savoir les sentiments du roi de Pologne comme un des principaux électeurs sur la situation présente des affaires de l'Empire, pour prévenir de concert avec lui — comme nos intérêts réciproques et ceux de nos États en Allemagne le demandent absolument — toutes les suites funestes qu'un nouvel interrègne, les sentiments partagés du collége électoral et du reste des États de l'Empire pourraient faire naître; que, si le roi de Pologne trouvait à propos de s'en ouvrir confidemment envers moi, il ne serait peut-être pas si difficile de concilier

nos idées différentes, tant pour l'avantage particulier de nos deux maisons électorales que pour le salut et le véritable bien de notre patrie commune; que, quels que puissent être les sentiments de ce Prince sur une affaire de si grande importance, il pouvait compter que je n'en ferais jamais un mauvais usage et que je paierais sa confiance d'un fidèle retour de ma part. Après ces insinuations vagues et générales, vous pouvez insensiblement et sans affectation faire tomber le discours, comme de vous même, sur les vues que la cour de Saxe a eues à la mort de Charles VI sur la dignité impériale et sur l'exercice de la voix électorale de Bohême pour l'élection d'un nouvel empereur; vous pouvez même laisser entrevoir finement et sans me commettre, que, si l'on savait s'y prendre comme il fallait et qu'on voulût s'entendre avec moi, je ne serais peut-être pas aussi contraire aux vues du roi de Pologne, comme on pourrait se l'imaginer, et qu'il ne serait pas si difficile de concilier nos idées.

Enfin, il faut que vous tâchiez, par des raisonnements et des réflexions sur la mort de l'Empereur, de tourner le comte de Brühl de tant de façons différentes qu'il se découvre d'une ou d'autre manière sur ce qu'il pense sur ce grand événement et sur les vues du Roi son maître, et, sans lui donner des espérances positives de ma concurrence à les faire réussir, de lui laisser une perspective pour la possibilité d'y parvenir. Comme il y a de l'apparence que ce ministre se tiendra d'abord fort boutonné envers vous et qu'il voudra consulter ses oracles et pressentir même les sentiments du Roi son maître là-dessus, vous pouvez tâcher de faire naître des occasions pour revenir à la charge sur ce sujet, mais sans empressement ou affectation. Le comte de Rex et le baron de Hennicke étant souvent consultés, aussi, par le comte de Brühl sur ces sortes de matières, surtout le premier pour tout ce qui regarde les affaires de l'Empire, vous ne manquerez pas de leur tâter également le pouls sur ces objets, en leur laissant entrevoir du plus au moins quelque lueur d'espérance, selon que vous le trouverez convenable, sur un concert à faire entre moi et le roi de Pologne par rapport à ce grand événement.

Il faut que vous soyez aussi extrêmement attentif aux négociations du comte d'Esterhazy, ministre de la reine de Hongrie, relativement à la mort de l'Empereur, pour pénétrer autant qu'il est possible les propositions que la cour de Vienne pourrait faire ou avoir faites déjà pour entraîner le roi de Pologne dans ses vues pour la dignité impériale en faveur du duc de Lorraine, ou bien si la reine de Hongrie voudrait s'engager à la procurer au roi de Pologne à condition qu'il s'engageât de faire élire soit le duc de Lorraine, soit l'Archiduc son fils roi des Romains.

Il y a bien des gens qui prétendent qu'on a pris déjà quelques arrangements de loin là-dessus, par un article secret du dernier traité entre la Saxe et la cour de Vienne.

J'attends sur tout cela votre rapport détaillé et bien chiffré, par estafette.

Federic.

Nach dem Concept.[1]

H. Comte de Podewils.

1703. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 26 janvier 1745.]

J'ai, à la vérité, fait partir, il y a deux heures, un courrier chargé d'ordres pour Andrié, mais celui-ci[2] ne gâtera rien. Il faut seulement y recommander fortement nos intérêts, et insérer en tout que, si l'on veut travailler pour la maison d'Autriche, comme cela paraît probable, l'on ait soin de nos intérêts et de nous procurer un bon morceau pour nous indemniser pour le présent, et, par de fortes clauses, des sûretés pour l'avenir.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Concepts von Nr. 1704.

1704. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 27 janvier 1745.

Comme la mort de l'Empereur, décédé à Munich le 20 de ce mois, est un événement qui changera considérablement la face des affaires non seulement en Allemagne mais dans tout le reste de l'Europe, il est absolument nécessaire que, sans perte de temps, vous tâchiez de vous éclaircir avec le lord Harrington et les principaux membres du ministère d'à présent, de quelle manière ils envisagent cet incident auquel personne n'a pu s'attendre, et qui, selon qu'on s'y prendra, pourra ou faciliter la paix ou bien y faire naître de plus grands obstacles.

Vous direz donc à milord Harrington de ma part que, faisant un cas infini de ses grandes lumières et de ses sentiments justes et équitables pour le rétablissement de la paix surtout en Allemagne, la confiance que j'avais en lui me faisait espérer qu'il voudra bien s'ouvrir confidemment à vous sur sa façon de penser sur cet événement et sur les véritables sentiments et vues que lui aussi bien que le reste du présent ministère anglais pourraient avoir sur un candidat pour la dignité impériale, et comment il croyait qu'on pourrait se servir de la mort du dernier Empereur pour parvenir, d'autant plus facilement, à la paix, sans laisser écraser entièrement la maison de Bavière et en plaçant sur le trône impérial un sujet qui fût agréable au ministère et à la nation anglaise.

[1] Der König schreibt an den Rand des aus der Feder von Podewils stammenden Conceptes: „Ceci est le mieux du monde, faites-le partir sur le champ.“ — [2] Die folgende Nummer.

Vous ajouterez que, si on voulait entrer sans perte de temps dans le plan que je vous ai chargé de leur proposer, je me prêterais avec plaisir aux idées que le ministère anglais pourrait avoir pour l'élection d'un nouveau empereur, et que, si nous étions une fois d'accord là-dessus, il ne serait pas difficile d'y faire entrer le reste du collége électoral, et de faire cesser, par là, les troubles qui déchirent l'Allemagne, et qui iraient toujours en augmentant si l'on ne s'entendait pas de bonne heure là-dessus. Que mon intention était sincère de tirer fidèlement la même corde avec l'Angleterre dès que la paix serait rétablie entre moi et la reine de Hongrie, aussi bien que la maison de Bavière, sur le pied juste et raisonnable que j'avais indiqué, et que c'était l'heure du berger qu'il ne fallait point négliger, si on voulait m'avoir, et que milord Harrington pourrait faire réussir les vues de la Grande-Bretagne relativement à cet objet, dès qu'on mettrait la main à l'œuvre pour le rétablissement de la paix, conformément aux idées que vous avez été chargé de lui faire goûter.

Vous pouvez même trancher le mot, et faire entendre que si l'on veut travailler, en cette occasion, pour les intérêts de la maison d'Autriche, comme cela paraît probable, il faudrait avoir soin de mes intérêts pour me procurer un bon morceau pour m'indemniser pour le présent, et ajouter de fortes clauses d'une sûreté suffisante pour l'avenir.

En attendant, vous devez tâcher de faire votre possible pour profiter de cet événement et du besoin que l'Angleterre pourrait avoir de mon concours pour le système qu'elle se propose pour une nouvelle élection, afin que cela serve de véhicule et de motif pour entrer avec d'autant plus de sincérité et de promptitude.

J'espère, aussi, que vous ne manquerez pas d'approfondir quels peuvent être les véritables sentiments du ministère par rapport à cet événement, soit en faveur du grand-duc de Lorraine, soit en celle du roi de Pologne, comme les deux candidats qui pourraient se mettre, préférablement aux autres, sur les rangs, et vous pouvez même glisser dans votre discours qu'on commençait déjà à me solliciter, de loin, pour ma voix et mon crédit pour l'élection future, mais que je voulais garder les mains libres et différer à prendre mon parti jusqu'à ce que je fusse informé des sentiments du lord Harrington et du reste du présent ministère.

Comme tous les moments sont précieux, dans la présente crise des affaires, vous ne tarderez pas à m'informer, au plus tôt, et même, s'il le faut, par un courrier, que vous enverrez à mon ministre le comte de Podewils à la Haye avec une réponse bien claire et positive du lord Harrington sur un objet de si grande importance, en chiffrant bien vos dépêches.

Federic.
H. Comte de Podewils.

Nach der Ausfertigung.

1705. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 28. Januar 1745.

Der König befiehlt, an Chambrier in Paris zu schreiben, „wie alle bisherige Événements durch den Todesfall des Kaisers eklipsiret worden wären; dahero er, der Chambrier, nunmehro alle ersinnliche Attention und Bemühung anwenden soll, um die wahre Sentiments des dortigen Hofes und Ministerii zu developpiren und zu erforschen, was solche nämlich über diesen ohnvermutheten Fall vor Sentiments führen, und ob sie die Gageure souteniren oder solche abandonniren, auch was sie auf ein oder andere Art vor Mesures deshalb nehmen werden."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1706. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 29 janvier 1745.

J'ai reçu toutes vos dépêches des 19, 20 et 21 sur la maladie et la mort de l'Empereur.

C'est avec la plus vive douleur que j'ai appris un événement aussi funeste qu'inopiné, et je partage sincèrement les regrets que la perte d'un aussi digne chef de l'Empire que feu ce grand Prince doit naturellement causer à toute son auguste maison et à tout bon patriote allemand. Vous pouvez le témoigner préalablement de la manière la plus énergique au jeune Prince son successeur et à l'Impératrice sa mère, en les assurant que je n'abandonnerai jamais les intérêts de la maison de Bavière et que je suis persuadé que le roi de France et tous ceux qui étaient attachés à feu l'Empereur, se trouvent dans les mêmes sentiments; qu'il ne fallait point perdre courage ni se laisser abattre entièrement et encore moins se remettre à la discrétion et entre les mains de ses plus cruels ennemis. Que tout n'est point perdu, mais qu'avec la fermeté, plus nécessaire en pareil cas que jamais, et l'assistance des alliés de la maison de Bavière, elle trouverait moyen de vaincre enfin tous les obstacles et de parvenir à un accommodement honorable

C'est maintenant le point capital, auquel vous devez travailler avec la plus grande application, de concert avec le sieur de Chavigny, pour empêcher que la cour où vous êtes, réduite au désespoir par l'état désolé de ses affaires, ne se jette entre les bras de la reine de Hongrie, qui fera tout au monde pour l'attirer, et qui pourrait bien y être secondée puissamment par la mère et par l'électeur de Cologne, comme oncle du jeune électeur, aussi bien que par tout le conseil de feu l'Empereur, ennemi du comte de Törring et des Français et las au possible des calamités de la guerre et de la ruine de leurs fortunes particulières.

Au reste, on a raison de songer à conserver et à faire valoir les prétentions de feu l'Empereur sur la succession de la maison d'Autriche,

et il ne faudra point hésiter à le déclarer non seulement à l'Empire, mais aussi à toute l'Europe. Il me semble qu'une pareille démarche, soutenue avec fermeté, pourrait dans le commencement suffire pour faire connaître qu'on n'est point d'humeur de renoncer à des droits si respectables, sans obtenir une satisfaction raisonnable.

Mais il me semble qu'il faudrait se contenter d'abord de ces précautions générales, sans prendre des titres qu'on ne peut guère se flatter raisonnablement de pouvoir soutenir, et qui n'ajoutent ni ôtent rien de la force de ces prétentions, mais qui pourraient être sujets à de terribles inconvénients, si on n'est point en état de les soutenir.

Voilà ce que je pense sur l'idée du sieur de Chavigny que le jeune Électeur devrait se faire proclamer roi de Bohême. Je doute fort que la France approuve cette façon de penser. Un vain titre ne donnerait pas plus de droit à ce jeune Prince qu'il n'en a déjà, et quelle apparence y a-t-il qu'il puisse jamais parvenir à la possession du royaume de Bohême? Une pareille démarche d'éclat serait d'abord capable d'attacher le roi de Pologne plus que jamais à la cour de Vienne et de lui faire rejeter tous les partis qu'on pourrait lui proposer, avec le temps, pour lui faire abandonner les intérêts de la reine de Hongrie et embrasser ceux du jeune Électeur. Sans compter que ce Prince, en prenant le titre de roi de Bohême, se trouverait entièrement isolé et hors de tout commerce et correspondance, tant avec les autres Électeurs et États de l'Empire qu'avec toutes les cours étrangères, excepté peut-être la France; ce qui, dans la situation présente des affaires, est le plus grand inconvénient qui lui pourrait arriver, surtout dans l'Empire, quand il s'agirait de faire valoir ses droits électoraux et ceux du vicariat, personne ne voulant reconnaître sa qualité de roi de Bohême ni avoir sur ce pied-là commerce, correspondance et communication avec lui, tandis qu'il se serait mis dans la fâcheuse situation d'être obligé de soutenir un titre qu'il aurait pris mal-à-propos, et dont peut-être il faudrait se laisser dépouiller avec le temps.

J'avoue que moi-même, je serais fort embarrassé à cet égard, puisque vous savez que, depuis la paix de Breslau jusqu'à la mort de l'Empereur, j'ai évité toujours soigneusement de lui donner le titre de roi de Bohême.

Ainsi vous n'épargnerez rien, tant auprès du ministère du jeune Prince que même auprès du sieur de Chavigny, pour rectifier ces idées, ou pour qu'au moins on ne se précipite point dans une pareille démarche, mais qu'on consulte et se concerte préalablement là-dessus avec tous ses alliés. Je crois au moins que c'est le parti le plus sage qu'on peut prendre d'abord.

Un article qui mérite encore une très grande attention est le vicariat de l'Empire.

Vous savez que, par la dernière capitulation, il a été statué que la diète de l'Empire continuerait pendant l'interrègne sous l'autorité de

vicaire, quoique cet article s'y est glissé contre ma volonté et malgré mes protestations, comme très préjudiciable aux droits et prérogatives des autres électeurs.

Cependant, comme le roi de Pologne en qualité de vicaire d'une partie de l'Empire, fera bien valoir cette prérogative à la Diète, et que cela lui donne une très grande influence sur les affaires générales en Allemagne et sur les autres États de l'Empire, il faut, pour le contre-balancer, de toute nécessité que les deux cours électorales de Bavière et de Mannheim en fassent autant et qu'elles se concertent au plus tôt sur l'activité de l'exercice de leur vicariat, pour qu'elles partagent au moins l'autorité de l'électeur de Saxe et pour qu'elles conservent la grande influence que cette qualité leur donne dans les affaires de l'Empire et principalement dans les cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin, comme étant du ressort de leur vicariat. Mais il ne faudra point s'arrêter à des disputes frivoles, à des jalousies et à des animosités mal placées entre les deux maisons électorales de Bavière et palatine, pour l'exercice de cette dignité, comme on l'a fait dans le dernier interrègne et perdu par là tous les avantages qui leur en devaient revenir, de sorte que selon mon opinion la maison de Bavière devrait établir une alternative du vicariat entre elle et l'Électeur palatin et en laisser l'exercice au dernier comme le plus âgé, sauf à l'avoir solidairement à son tour dans un autre interrègne.

Vous ne sauriez assez recommander cet article de concert avec le sieur de Chavigny, puisque depuis la perte du chef de l'Empire il ne reste *quasi* point d'autre ressource aux alliés de la maison de Bavière, pour la direction des affaires de l'Empire, en partie, et pour contrebalancer l'autorité de la Saxe, que l'exercice du second vicariat.

Vous ne manquerez pas non plus d'insinuer que pendant les deux derniers mois de la minorité du jeune Électeur, qui pour être majeur selon la bulle d'or doit avoir dix-huit ans accomplis, on se garde bien de laisser la moindre direction ou influence dans les affaires à l'électeur de Cologne, qui en qualité d'oncle du jeune Électeur prétendra à la tutelle dans ce court intervalle, puisque ce serait le livrer à la cour de Vienne et à ses alliés, pour lesquels ce Prince a tant d'attachement, comme tout le monde le sait.

J'espère que vous m'informerez au plus tôt des résolutions qu'on aura prises sur tous ces différents objets, comme aussi des arrangements qu'on aura faits pour se soutenir en Bavière, pour le maniement et la direction des affaires, du caractère des nouveaux ministres et de ceux qui ont le plus de part à la confiance de ce jeune Prince, de ses sentiments et disposition, de l'autorité que l'Impératrice sa mère a conservée sur lui, de sa façon de penser sur la situation présente des affaires, et généralement de tout ce qui peut me donner une juste idée de la nouvelle cour, et d'avoir l'œil ouvert sur les intrigues qu'on

pourrait employer pour la réconcilier avec celle de Vienne, et sur toutes les tentatives que la dernière pourrait employer pour y réussir.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1707. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 30 janvier 1745.

Monsieur mon Frère. Depuis que l'Empereur est mort, il me semble qu'il y a un changement si prodigieux dans les affaires d'Allemagne qu'il faut songer à de nouvelles mesures à prendre. On mande de Munich que l'Impératrice et tous les ministres bavarois, hors M. de Törring, étaient du sentiment de s'accommoder avec la reine de Hongrie; que les progrès que les Autrichiens font dans le Palatinat et en Bavière, les y incitaient davantage, et, en général, que l'on avait beaucoup à craindre de ce côté. Je ne dois pas cacher non plus à Votre Majesté le découragement et l'abattement où la mort de l'Empereur a mis nos alliés — l'Électeur palatin, qui voit son pays inondé d'Autrichiens, tant le Haut-Palatinat que le duché de Juliers — en un mot, il n'y a que Votre Majesté qui puisse porter remède à tout cela. Voilà le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, directeur d'une grande partie d'Allemagne, et le parti de la reine de Hongrie plus puissant que jamais; il est sûr qu'il est temps de prendre des mesures solides pour l'avenir; j'attends avec beaucoup d'impatience les idées de Votre Majesté. Il est sûr que l'Empereur ne pouvait mourir plus mal à propos pour tous nos intérêts, et que cet événement dérange toutes nos mesures; mais que Votre Majesté pense que, si Ses troupes ne soutiennent pas le jeune électeur de Bavière, il se jettera entre les bras de la reine de Hongrie. Mes troupes ont délogé les Autrichiens de toute la Silésie, que leurs troupes hongroises ont beaucoup désolée. Je prie Votre Majesté de me croire etc.

Federic.

Nach Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

1708. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Berlin, 30. Januar 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Dasjenige, so Ihr Mir in Eurem Bericht vom 21. dieses von der exemplarischen Treue verschiedener glatzischer Unterthanen und Oerter meldet, hat Mir viel Vergnügen gemachet, und sollet Ihr diesen ehrlichen Leuten bei Gelegenheit in Meinem Namen insinuiren lassen, dass Ich diese ihre Treue gewiss erkennen, und wann hiernächst das Glatzische (wie Ich

hoffe, dass solches nächstens geschehen wird) von dem Feinde wieder gereiniget sei und die Ruhe daselbst wieder hergestellet werden wird, Ich ihnen gewiss Marquen Meines gnädigen Wohlwollens geben und ihnen zur Belohnung einige Freiheiten und Privilegia ertheilen werde. Was Ihr sonsten von Wiederbesetzung von Weidenau, Freiwalde und Johannesberg gedenken wollen, solches habe Ich schon besorget und an den Fürsten deshalb Ordre gegeben, wie Ich denn auch hoffe, dass das gesammte Glatzische nächstens wieder von den Feinden gereiniget sein soll. Ich bin etc.

Frch.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1709. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Februar: Der pfälzische Gesandte Baron von Beckers ersuche im Namen seines Hofes um eine vertrauliche Mittheilung über das politische System, das der König nach dem Tode des Kaisers ergreifen werde; sein Churfürst und der Hof zu Cassel, der demnächst den Freiherrn von der Asseburg nach Berlin schicken werde, würden unter allen Umständen mit Preussen gemeinsame Sache machen. „Il me semble qu'il faudrait les encourager de continuer à agir sur l'ancien système, et que Votre Majesté en ferait autant, jusqu'à ce qu'Elle voie du jour pour parvenir à un accommodement, qu'Elle ne ferait jamais sans y comprendre les cours de Mannheim et de Cassel."

Très bien, nous resterons toujours unis ensemble; c'est ce qu'on leur peut promettre.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 2. Febr.) am Rande des Berichts.

1710. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 2 février 1745.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites en date du 22 et du 23 de janvier, sur lesquelles je vous dirai que j'approuve tout-à-fait la conduite que vous avez tenue dans tout ce qui s'est fait, là où vous êtes, depuis le décès de feu l'Empereur. Il y a un grand embarras de moins par la résolution que le Prince-Successeur a prise de ne se point faire donner d'abord le titre de roi de Bohême, mais de prendre plutôt préalablement celui d'électeur et d'archiduc d'Autriche. Le caractère que vous m'avez fait de ce Prince me plaît infiniment; aussi n'oublierez-

vous rien pour gagner sa confiance, et le soutiendrez adroitement dans les sentiments qu'il a fait paraître jusqu'ici.

J'attends de vos nouvelles le plus souvent qu'il sera possible. Au reste, je veux bien vous dire que, si le prince de Zweibrücken est un sujet de cœur et d'esprit et point engagé dans le service de la Bavière, vous me ferez plaisir, si vous le pouviez engager, quand le temps convenable à cela sera venu, de venir me voir un jour ici; outre cela, mon intention est que vous deviez chercher une occasion convenable pour sonder adroitement le général Saint-Germain si, la guerre présente finie, il voulait bien entrer dans mon service. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1711. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 2 février 1745.

Monsieur mon Frère. Je ne doute pas que Votre Majesté ne soit déjà informée de l'invasion que les troupes autrichiennes viennent de faire dans les États de l'Électeur palatin situés sur le Bas-Rhin, où elles se sont emparées de tout le pays de Juliers, et y vivent, pour ainsi dire, à discrétion, obligeant les habitants de leur fournir gratuitement les étapes et les menaçant d'y établir des contributions, de même que dans le duché de Bergue. Il n'est pas difficile de s'apercevoir du but que la cour de Vienne se propose dans cette entreprise, également contraire aux lois de l'Empire et aux maximes que le droit des gens et la coutume ont établies parmi les nations. Elle vise manifestement à priver l'Électeur palatin des moyens d'entretenir les troupes auxiliaires qu'il a fournies à feu l'Empereur, et à le mettre par là dans la nécessité d'abandonner le parti de ses alliés et de faire son accommodement avec elle. J'appréhenderais même qu'elle n'y réussît, si elle avait à faire à un Prince moins ferme et moins attaché aux intérêts de la cause commune. Il me semble néanmoins qu'il ne serait ni de la justice ni de la prudence de le laisser longtemps exposé à un état aussi critique, et je suis persuadé que Votre Majesté aura déjà songé à des moyens pour le tirer de l'oppression présente, et qu'Elle aura pris pour cet effet les mesures les plus vigoureuses, de sorte qu'il me paraît superflu de le Lui recommander. Cependant, comme l'exécution de ce smesures, quelque promptitude qu'on y apporte, demande du temps, et que les maux dont les États de l'Électeur palatin se trouvent accablés, sont d'une matière à ne point souffrir de délai, Son Altesse Électorale a dessein de proposer à Votre Majesté certains expédients au moyen desquels elle se flatte de pouvoir se sauver de ses embarras présents et continuer de rendre service à la cause commune. J'ose prier Votre Majesté de vouloir bien avoir égard à ces propositions et de Se prêter, autant qu'il est possible, à ce qui peut tendre au soulagement d'un Prince aussi bien intentionné pour Ses intérêts et ceux de ses alliés que ledit Électeur. Je me le

promets indubitablement de la justice et de la générosité de Votre Majesté, et je suis avec des sentiments de la plus haute estime et de l'attachement le plus parfait etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1712. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 23. Januar: „Votre Majesté me fera une grâce singulière de m'envoyer le détail de la campagne passée, et peut-être ne serace pas sans utilité."

Podewils en doit faire un extrait et le lui envoyer.

Fr.

Woronzow „m'a assuré, mais sous le sceau du secret, qu'il était convenu avec son collègue, conformément aux intentions de l'Impératrice, qu'elle se chargerait de la médiation;[1] . . . que sa Souveraine était charmée du désintéressement de Votre Majesté, qu'Elle ne prétendait faire aucune acquisition . . . . Le Grand-Chancelier aussi bien que le Vice-Chancelier m'ont assuré que l'Impératrice voulait absolument se charger seule de la médiation."

Il faut que Mardefeld insiste sur un dédommagement du mal qui m'a été fait en Haute-Silésie, et qu'il fasse comprendre que la reine de Hongrie, ayant attaqué mes provinces, m'en doit l'indemnisation.

Fr.

Bestushew „m'a dit qu'on ne viendrait jamais à bout de disposer le roi de Pologne à se désister de donner du secours à la reine de Hongrie dans ses pays héréditaires, mais que lui, comte de Bestushew, se faisait fort que sa Souveraine retiendrait Sa Majesté Polonaise d'une manière que ses troupes n'inquiétassent pas les frontières de Votre Majesté."

Si nous ne pouvons tirer autre chose de la Russie que de rendre les Saxons passifs, il faut s'en contenter, mais je suis sûr que Bestushew me fourbe, moi et le roi de Pologne en même temps.

Fr.

Woronzow „m'a juré que l'Impératrice avait été choquée et indignée contre la cour de Vienne, en voyant le manifeste grossier et séditieux qu'elle avait fait publier pour exciter les sujets de Votre Majesté à une rebellion, et qu'il ferait son possible pour porter Sa Majesté Impériale à répondre à la lettre réquisitoriale[2] au gré de Votre Majesté. Il ajouta que la reine de Hongrie et les Anglais en voulaient principalement à Votre Majesté, faisant connaître qu'ils ne feraient pas de difficulté d'accorder quelques avantages à la France et à l'Espagne, pour qu'elles abandonnasssent Votre Majesté, et qu'il craignait fort que la France n'acceptât ces offres."

Tous ces discours sont d'un fripon, et ont été suggérés par Hyndford ou Rosenberg, au Chancelier; je ne me fie pas encore à cet homme, par tout ce que j'en vois.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 3. Febr.) am Rande des Berichts.

[1] Vergl. Bd. III, 336. — [2] Bd. III, 363.

1713. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

An Mardefeld soll die Instruction von Andrié, die ich in Potsdam habe machen lassen,[1] zu seiner Instruction communicirét werden, und darbei erinnern, nicht anders als à bonnes enseignes die russische Mediation anzunehmen.

Friderich.

Eigenhändig (praes. 4. Febr.).

1714. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 6 février 1745.

Monsieur mon Frère. Je me trouverais trop heureux, si je pouvais servir d'instrument pour rétablir la paix en Europe; les grandes choses que Votre Majesté a faites auraient dû produire des sentiments pacifiques chez Ses ennemis. Je ne sais point s'ils pensent ainsi, ou si la fureur du gain leur fera continuer le jeu. Je suis persuadé du désintéressement de Votre Majesté; l'inconvénient est d'en convaincre les puissances belligérantes. Si Votre Majesté le souhaite, je puis leur tâter le pouls, sans La commettre en rien, et s'il y a apparence de calmer les esprits, j'employerai tous mes efforts, pour rétablir la paix et l'union dans l'Europe.

Je ne suis pas à même de pouvoir donner des avis à Votre Majesté de ma part, et la supériorité de Ses lumières sont autant d'objets qui me réduisent au silence; trop heureux de donner dans d'autres occasions à Votre Majesté des preuves de la haute estime et des sentiments distingués avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1715. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 février 1745.

Comme je vous ai amplement instruit, par les dépêches que le courrier porteur de celle-ci vous rendra,[2] sur toutes les matières que vous avez touchées dans vos relations du 23 du janvier dernier, de même que sur mes autres affaires, je n'ai rien à y ajouter, sinon que de réitérer à vous dire que vous ne deviez point témoigner trop d'empressement sur la médiation de la Russie, mais de faire plutôt semblant que nous attendions à savoir préalablement sur quel pied on voudrait faire cette médiation, afin que nous puissions juger si nous la pouvions accepter ou non. Outre cela insinuerez-vous aux ministres russiens que,

[1] Oben Nr. 1699. — [2] Ein auf Grund von Nr. 1712, 1713 im Ministerium concipirter Erlass, Berlin 6. Februar.

comme les affaires s'étaient bien changées depuis que la reine de Hongrie n'avait pas hésité d'enfreindre la paix de Breslau par l'invasion qu'elle avait fait faire par ses troupes dans ma Silésie, d'où je les avais néanmoins rechassées, il me faudrait un dédommagement pour tous les dégâts, pilleries, excès et cruautés que les Autrichiens y avaient commis. Et comme vous verrez par la copie que je vous fais communiquer de l'instruction que j'ai donnée à mon ministre à Londres, en quoi consiste proprement le dédommagement que je prétends — savoir la cession du reste de la Haute-Silésie, les enclavures de la Moravie et les soi-disantes hautes montagnes de la Haute-Silésie y comprises, de même de quelques petites villes autour de la comté de Glatz, à la vérité de très peu d'importance, mais nécessaires à moi pour qu'on ne puisse plus entrer si facilement dans mon pays — mon intention est que vous deviez sonder les ministres russiens et surtout Bestushew là-dessus, en insinuant à ce dernier que, s'il voulait bien appuyer ma demande à la faire réussir, j'étais résolu de reconnaître encore ce service qu'il me rendrait, par une somme de 100,000 écus.

Vous observerez là-dessus encore que, si le Grand-Chancelier promet de nous faire avoir ladite satisfaction telle que je la demande, vous lui offrirez cette somme, mais que, s'il ne s'engage de nous faire avoir qu'une partie de ce que je prétends, vous diminuerez aussi alors la récompense que vous lui promettrez. Au reste, j'ai été bien content des comptes que vous m'avez envoyés, et je ne manquerai pas de vous en envoyer une décharge à la première occasion, laissant le reste de l'argent qui y est encore à votre disposition.

Federic.

Nach dem Concept.

1716. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Klingräffen berichtet, München 26. Januar: „Le maréchal de Törring sera le ministre des affaires étrangères . . . Il me déclara que l'Électeur avait pris, après le titre d'électeur, incessamment celui d'archiduc d'Autriche . . .; comme il va être un des vicaires de l'Empire, il a besoin de faciliter la correspondance, qui aurait été fort altérée, s'il avait pris le titre de roi de Bohême . . . Törring de tous les ministres est celui qui est inébranlable à l'égard d'un accommodement; aussi Chavigny le distingue extrêmement, lui témoignant toute sa confiance. Les autres ministres ne parlent pas à la vérité d'accommodement non plus, mais en général ils ont des sentiments plus pacifiques. Le parti du maréchal de Seckendorff est

Potsdam, 6 février 1745.

J'ai été bien aise de voir, par la relation que vous m'avez faite en date du 26 du mois de janvier passé, le tempérament qu'on a pris par rapport aux titres à prendre du jeune Électeur. On ne peut pas faire mieux, selon moi, qu'on a fait dans cette occasion, pour faciliter l'article important touchant le vicariat de l'Empire, dont l'Électeur se devrait mettre en possession le plus tôt possible.

Tout ce que vous me mandez par rapport aux sentiments que le

pris de quitter; il dit qu'il ne saurait commander sous un général français . . . Il ajoute que, par sa qualité de général de l'Empire, il ne peut servir qu'un Empereur . . . Je crois que Seckendorff voudrait faire le négociateur. Je ne sais s'il marche bien droit . . . . Je crois avoir remarqué que ce même maréchal soupçonne quelque négociation secrète entre Votre Majesté et la cour de Vienne. Il ne s'explique pas clairement, mais, lorsque je lui ai parlé sur la fausseté de ces bruits qui ont couru, je l'ai vu sourire et me demander à l'oreille: Où est allé le ministre d'État de Borcke?"[1]

Nach dem Concept.

maréchal de Törring vous a déclarés, m'a fait bien du plaisir; aussi l'assurerez-vous, quand l'occasion se présentera, de toute mon estime.

Si le maréchal de Seckendorff ne devine pas mieux sur les négociations qu'il voudra faire, que sur l'absence du ministre d'État de Borcke, il se trompera; puisqu'il n'y a ni mystère ni autres négociations qui l'ont mené en Prusse, mais que l'envie l'y a mené d'avoir une femme, et ayant cru de trouver ce qu'il cherche, il y est allé et s'est marié là à une veuve de condition, avec laquelle il reviendra en peu de jours ici à Berlin.

Federic.

1717. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. Februar 1745.

Der König befiehlt, dem Grafen Podewils im Haag „womöglichst mit nächstabgehender Post" zu schreiben, „dass er sehr höflich mit dem Lord Chesterfield[2] umgehen und ihm confidemment Namens Sr. Königl. Majestät insinuiren sollte, Höchstdieselbe wären gewiss, dass er, Lord Chesterfield, sehr gute Principia hätte, weshalb des Königs Majestät nichts mehr wünscheten, als dass solchen nur allemal gefolget werden möchte; er, der Graf Podewils, sollte sehen, ob er es dadurch adroitement nicht dahin bringen könnte, dass mehrgedachter Lord sich gegen ihn völlig ouvrirte."

Dem Grafen Beess soll geschrieben werden, „dass, wenn das sächsische Ministerium sérieux wünschte, den König, ihren Herrn, zur Kaiserwürde zu bringen, es ein préalable wäre, dass es Se. Königl. Majestät wegen Dero Stimme gewinne; daher er, der Graf Beess, gleich aus dem Betragen des Ministerii würde urtheilen können, was desselben Vues hierunter wären. Denn dächte es mit Ernst daran, so würde das Ministère anfangen, ihn, den Grafen von Beess, zu cajoliren und sich ganz

[1] Ueber die Gerüchte, die sich an die Abwesenheit Borcke's aus Berlin knüpften, vergl. auch Preussische Staatsschriften I, 706 Anm. 2. — [2] Dessen am 1. Februar erfolgte Ankunft im Haag Graf O. Podewils am 2. Februar gemeldet hatte.

höflich gegen ihn zu betragen etc., daher er denn nur darauf Acht haben müsste. Im übrigen sollte er de bonne grâce continuiren, mit den Ministres von der Kaiserwahl zu sprechen und ihnen mit guter Manier beständighin insinuiren, ob man sich darüber mit Mir verstehen wollte; durch dergleichen à propos zu thuende Insinuationes er vermuthlich hinter die wahren Absichten des sächsischen Hofes, wo nicht auf einmal, doch nach und nach kommen würde.

Dem Herrn Andrié haben Se. Königl. Majestät auf einliegende Relationes zu antworten befohlen, dass gleichwie er schon vorhin über alles ausführlich instruiret worden sei, also Se. Königl. Majestät nur noch dieses zufügen wollten, dass, was die Liaisons anbetreffe, welche Höchstdieselbe jetzo mit Frankreich haben, solche keine andere Engagements involvirten, als nur allein die den Kaiser und die teutschen Sachen angingen; dieses wäre die einzige Base der mit Frankreich bisher gehabten Liaisons; wegen aller übrigen Sachen hätten Se. Königl. Majestät keine Engagements mit dieser Krone, sondern hielten Sich darunter ganz passive, als über Sachen, die Höchstderoselben nichts weiter angingen und welche einem Renouement mit Engelland, wenn solches mit Sicherheit und mit Avantage vor Se. Königl. Majestät geschehen könnte, ganz nicht im Wege stehen würden; den Krieg aber an Frankreich von Seiten Sr. Königl. Majestät zu declariren, dazu fänden Höchstdieselbe keine Ursache.

Sonsten sollte der p. Andrié bei allen convenablen Gelegenheiten die ganze Schuld der bisherigen Mésentendus zwischen Engelland und Sr. Königl. Majestät auf den Lord Carteret und dessen gefährliche und weitaussehende, auch wider das wahre Interesse von Grossbritannien diamétralement anlaufende Principes werfen, als wodurch Se. Königl. Majestät gleichsam l'épée aux reins gezwungen worden wären, um Sich nicht ganz unterdrücken und Dero Feinden poings et pieds liés liefern zu lassen, Sich in die Arme von Frankreich zu werfen und Sich mit solchem Dero und der Reichssachen wegen zu verbinden. Nachdem nunmehro aber viel richtigere und gesundere Principien bei dem jetzigen wohlgesinnten Ministerio von Engelland wären, so könnte das bisherige Malentendu ganz leichtlich gehoben und eine gute Harmonie hergestellet werden; dabei es aber auf zwei Sachen ankäme:

1) Dass Se. Königl. Majestät Sich nicht von dem bairischen Hause dergestalt detachiren könnten, dass Sie solches gänzlich seinen Feinden abandonnirten, sondern dass dahero solches Haus nebst Dero andere Alliirte in Teutschland, als Pfalz, Hessen etc., mit in den zu treffenden Frieden eingeschlossen werden müsste.

2) Dass durch solchen Frieden und den Renouement mit Engelland Se. Königl. Majestät nicht ganz ohne Avantage und Dédommagement blieben, sondern Dero Interesse dabei fänden. Wegen der Sr. Königl. Majestät zu machenden Convenances nun müsste der p. Andrié sehen, nach Einhalt seiner vorigen Instruction den Bogen so hoch, als es möglich

wäre und es die dortigen Umstände litten, zu spannen, jedoch mit aller Prudence und dergestalt, dass der Bogen dadurch nicht bräche. Die Confidence, so Se. Königl. Majestät dem Lord Harrington gemacht hätte, dass Se. Königl. Majestät nämlich Sich mit der Kron Engelland über die Kaiserwahl zu concertiren bereit sei, würde denselben hoffentlich überzeugen, wie wohl intentionniret Sie darunter wären, nur müssten Sie auch Dero Interesse und Convenance dabei finden.

Uebrigens sollte der p. Andrié erwägen und berichten, ob es nicht angehe, dass, wenn Se. Königl. Majestät Sich mit dem König von Engelland rapatriirten, alsdenn wie eine Nebencondition mit reguliret werden könnte, dass der König von Engelland Sr. Königl. Majestät holländische Güter kaufete. Worüber Andrié seine Sentiments und ob solches faisable oder eine chimérique Idee wäre, melden sollte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1718. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Februar: „Le chevalier de Courten, maréchal de camp du roi de France, est arrivé hier au soir . . . Mais ce qui me fait écrire celle-ci par estafette, est sur les pressantes instances de Valory, qui . . . a voulu se rendre tout de suite à Potsdam, pour s'acquitter des ordres très pressants qu'on lui a donnés. . . . La cour de France veut que lui ou bien Courten se rende incessamment à Dresde, pour y faire des propositions au roi de Pologne, tendant à lui donner envie de parvenir à la dignité impériale par le moyen de la France et de ses alliés, en le mettant aux prises avec la cour de Vienne. . . . L'amorce qu'on lui veut présenter, outre la dignité impériale, doit être, à ce qu'on m'a laissé entrevoir à mots couverts, un bon morceau de la Bohême, dont le roi de Pologne se trouve déjà en possession en quelque façon par les quartiers d'hiver que ses troupes y ont pris. . . . Comme Valory craint de trouver dans le comte de Brühl un obstacle insurmontable, il m'a fait entendre que son intention pourrait aller à dépêcher secrètement quelqu'un à Dresde pour annoncer son voyage et sa commission au roi de Pologne par un valet de chambre de ce Prince que Valory prétend connaître particulièrement." Valory hat dem König von Preussen eine ausführliche Denkschrift des Marquis d'Argenson vorzulegen.

[Potsdam, 8 février 1745.]

Je vous donne pour réponse à votre lettre que je me fais saigner demain, pour avoir craché du sang aujourd'hui, et qu'ainsi je ne peux voyager, mais que pour ne mettre aucune interruption au voyage de Valory, qui me convient beaucoup, vous pouvez venir demain à midi ici avec Valory; il s'agira alors de deux choses, dont la principale est de ne me point barbouiller trop profondement dans l'affaire du roi de Pologne, c'est-à-dire de me ménager des moyens honnêtes pour m'en tirer, vu les négociations où nous en sommes avec les Anglais, et dont il y a grande apparence que nous nous tirions à notre honneur; l'autre est de peser mûrement si le chemin du valet de chambre est celui qui convient le mieux à Valory, et si celui de la Reine ne serait pas préférable, tant à l'égard de l'ambition de cette Princesse qu'à son pouvoir. Je ne sais si vous avez lu la dépêche que Beess

m'a envoyée aujourd'hui, dont le contenu me paraît autoriser ma pensée. Arrivez ici avant Valory, afin que nous puissions bien peser les termes et employer toutes les chevilles dont une matière aussi délicate que celle-là est susceptible. Le soir à 6 heures.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 8. Febr.) in dorso des Berichts.

1719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Berlin, 9 février 1745.

On m'a voulu assurer que feu l'Empereur, peu de temps avant sa mort et à peu près au commencement du mois passé, avait entamé une négociation secrète avec la cour de Vienne, et qu'elle avait été fort avancée, de sorte que, s'il avait vécu, elle serait parvenue vraisemblablement à sa maturité à l'insu de tous ses alliés.

Je ne prétends point décider sur l'authenticité de cet avis, dont les circonstances sont que jusqu'au 4 du mois passé l'Empereur avait insisté sur des conditions extrêmement avantageuses pour lui, mais que depuis le 7 il avait commencé à s'en relâcher peu à peu. Ce qui me fait soupçonner qu'il pourrait y avoir eu au moins quelques chipoteries et pourparlers avec la cour de Vienne, est que, malgré l'état critique des affaires de la Bavière, feu l'Empereur a fait venir toute sa famille et les dicastères et surtout le conseil aulique à Munich, tout comme s'il avait eu des assurances positives de la cour de Vienne qu'il n'avait rien à craindre dans sa capitale. Quoi qu'il en soit,[1] la chose vaut bien la peine que vous tâchiez de l'approfondir, de concert avec le sieur de Chavigny, car je vous avoue que, malgré tout ce que vous m'avez mandé sur les bonnes dispositions de l'Empereur à l'égard de ses alliés et principalement par rapport à moi, je ne suis rien moins que tranquille sur cet article, tous les avis venant de la Bavière confirmant unanimement que, excepté le seul comte de Törring, l'Impératrice douairière, tout le ministère et l'Électeur lui-même sont portés de cœur et d'âme pour un prompt accommodement avec la reine de Hongrie, et je crains fort que cela n'aille en augmentant, si les secours de troupes françaises pour le Haut-Palatinat devaient tarder à venir. Vous continuerez donc de faire tout au monde pour parer un coup si fatal et pour empêcher qu'il ne se fasse d'accommodement fourré à mon exclusion et à celle de mes alliés en Allemagne.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

---

[1] Vergl. über die Verhandlungen zwischen den Höfen von München und Wien Anfang 1745 A. v. Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre III, 8.

1720. RÉPONSE
QU'ON POURRAIT FAIRE SUR LES DIFFÉRENTS POINTS DU MÉMOIRE DE M. D'ARGENSON DU 29 DE JANVIER 1745.[1]

[10 février 1745.]

1° Que le Roi persiste dans la résolution de remplir ses engagements, autant que les conjonctures présentes et la situation de ses propres affaires, ayant la guerre à soutenir dans ses propres États, le voudront permettre.

2° Qu'il était très apparent que la cour de Vienne a conçu les desseins que le mémoire de M. d'Argenson lui suppose, sur la dignité impériale et celle de roi des Romains; il n'est pas moins certain que cette cour se flatte d'une pluralité de voix très considérable dans le collége électoral en sa faveur, et de faire même rendre l'activité à sa voix électorale de Bohême par la décision de la majorité des voix dans ce collége. *NB. Il faut y ajouter la nouvelle que Pollmann nous mande touchant les mesures que l'électeur de Mayence prend déjà à ce sujet.*

3° Qu'il serait à souhaiter plus que jamais de gagner les cours de Cologne et de Dresde; que le Roi a commencé déjà à faire faire à la première les insinuations convenables sur ce sujet, que Sa Majesté a fait sentir à l'Électeur de ce nom, combien il était nécessaire pour les intérêts de son neveu d'insister au moins qu'on laisse dormir la voix électorale de Bohême, tout comme on l'a fait à la dernière élection, puisque les mêmes raisons qui ont fait prendre cette résolution unanime à tout le collége électoral, subsistent toujours, et qu'on gagnerait tout par l'égalité des voix dans ce collége. Le Roi a fait prier de plus l'Électeur de vouloir bien aller de concert avec lui sur cet article-là, comme sur tout le reste, par rapport aux intérêts de l'électeur de Bavière son neveu.

Pour ce qui regarde la cour de Dresde, le Roi n'a négligé aucune occasion pour rectifier ses idées et pour lui faire même les insinuations les plus amiables, tant sur le passé que le présent et le futur, mais sans le moindre succès ou retour d'amitié jusqu'ici, puisqu'on se tient toujours dans une réserve à Dresde, à l'égard du Roi, qui approche de l'éloignement et de la défiance la plus marquée. L'un et l'autre pourtant n'ont point d'autre source que la haine de ce que le Roi a fait pendant la dernière campagne en faveur de l'Empereur et de la France, Sa Majesté n'ayant point d'autres démêlés avec la Saxe que ceux qui tirent leur origine de l'assistance qu'elle a accordée à la maison de Bavière. Le Roi est persuadé *que plus il s'emploiera directement*[2] à ramener la Saxe, plus celle-ci se roidira, et on peut compter que moins Sa Majesté s'en mêlera, plus la France réussira dans la négociation qu'elle voudra entamer pour gagner le roi de Pologne; ou, pour bien faire, il faudra dans le commencement que Sa Majesté n'y paraisse point *comme premier*

[1] Vergl. S. 39. — [2] Correctur des Königs für: que plus il voudra s'employer.

mobile, mais que le ministre français insinuât simplement que la France se ferait fort de me faire acquiescer à tout ce de quoi ils pourraient convenir ensemble, afin qu'on n'en prenne pas occasion à Dresde à se défier de tout le reste, par les préventions outrées où l'on paraît être de la part de la cour de Saxe contre tout ce qui lui vient de celle-ci.[1]

4° Quant au prétexte dont Sa Majesté Très Chrétienne croit avoir besoin après la mort de l'Empereur, pour laisser plus longtemps ses armées en deçà du Haut- et du Bas-Rhin, il n'en peut y avoir jamais de plus légitime que l'assistance de ses alliés qui se trouvent actuellement attaqués dans leurs États. Tels sont les électeurs de Bavière et le Palatin. L'un et l'autre sont également maltraités en Bavière, dans le Haut-Palatinat, dans les pays de Sulzbach et de Neubourg, et dans le duché de Juliers. C'est donc pour délivrer les États de ces fidèles alliés de la France qu'elle est autorisée, tout comme du vivant de l'Empereur, d'employer les plus grandes forces dans l'Empire, sans qu'il soit nécessaire que le Roi par des lettres réquisitoriales réclame cette assistance, au moins pour le présent, pour ses États situés au delà du Weser, puisque jusqu'ici ils ne se trouvent point envahis ou molestés encore, et qu'une réquisition dans les formes pour faire avancer une armée française sur le Bas-Rhin pour la défense des États du Roi dans ces cantons-là, y pourrait peut-être occasionner l'entrée des troupes de la reine de Hongrie et de ses alliés et y transporter le théâtre de la guerre dans un temps où toutes les forces du Roi sont occupées à défendre ses États de Silésie; ce qui mettrait Sa Majesté et la France dans un nouvel embarras qu'il faudra tâcher d'éviter soigneusement, puisque dans le fond il ne servirait de rien dans le principal but qu'on se propose, tandis que les plus grands coups devraient être portés du côté de la Bavière et de l'Autriche.

5° Pour ce qui regarde l'idée contenue dans le mémoire de M. le marquis d'Argenson qu'il pourrait se faire que la proposition de retirer de l'Empire toutes les troupes étrangères de part et d'autre pendant la diète d'élection, conduisant à un armistice, pût être le moyen de parvenir ensuite à s'entendre et à terminer d'une manière ou d'autre les différends qui ont allumé la guerre, en remettant leur décision à la médiation et l'arbitrage de l'Empire et d'autres puissances impartiales, on a raison de dire que, si l'on pense à un objet de cette importance, il doit être ménagé avec une extrême prudence et dextérité, et le Roi croit qu'il n'y faudra consentir qu'à condition que la cour de Vienne retire ses troupes et celles de ses alliés de tous les États de la maison de Bavière et de ceux de ses alliés, et qu'elle s'engage sous la garantie des Puissances maritimes et celle d'autres cours respectables qui prennent à cœur le rétablissement de la paix en Allemagne, de ne point attaquer les susdits États et de se soumettre par rapport aux différends de la

[1] Sa Majesté.

succession de la maison d'Autriche à la médiation et à l'arbitrage de la diète de l'Empire et d'autres puissances impartiales.

Au reste, on a tort de reprocher au Roi d'avoir fait proposer de but en blanc des idées de pacification aux ministres de la république de Hollande. Cela n'a jamais été l'intention de Sa Majesté, et si elle a fait faire quelques insinuations générales en Hollande, pour donner occasion au parti pacifique de cette république de se fortifier de plus en plus, ce n'est que pour l'empêcher de donner tête baissée dans tous les vastes desseins de la cour de Vienne et de ses alliés, mais surtout pour retenir la République d'une déclaration de guerre contre la France, en lui laissant entrevoir une route plus sage et plus modérée pour parvenir à la paix; en quoi la conduite du Roi mérite plutôt d'être approuvée que blâmée.

6° Pour ce qui est, finalement, des opérations de la guerre et de la campagne prochaine, le Roi est prêt à s'éclaircir là-dessus avec M. le chevalier de Courten, mais Sa Majesté pense que le plan des opérations doit se régler principalement sur le succès des négociations aux cours de Dresde et de Cologne, puisqu'en gagnant ces deux cours-là ou en échouant auprès d'elles, il faudra prendre de toutes autres mesures, et mettre en attendant par de puissants et prompts secours l'électeur de Bavière assez en force pour se soutenir non seulement dans ses États, mais pour chasser aussi les ennemis de ceux qu'ils occupent et pour leur faire une puissante diversion en Autriche.

7° Le Roi serait charmé de pouvoir communiquer à Sa Majesté Très Chrétienne les avis qu'il pourrait recevoir de la façon de penser de la cour de Vienne sur la situation présente des affaires, mais comme on n'y a ni ami, ni correspondance, ni d'autre canal pour en retirer les moindres nouvelles sur lesquelles on puisse tabler, Sa Majesté se trouve hors d'état de satisfaire sur cet article aux désirs de Sa Majesté Très Chrétienne et à ses propres besoins et intérêts, qui demanderaient également d'avoir des notions sûres là-dessus. Cependant on peut compter que tout ce qui en parviendra à la connaissance du Roi, sera fidèlement communiqué à Sa Majesté Très Chrétienne. *Cela est même si vrai que nous ne sommes informés qu'avec peine des endroits où les Autrichiens font des magasins, de la position de leurs troupes et de cent autres arrangements très intéressants dans le moment présent et plus importants pour notre situation que ne le peuvent être les idées de la cour de Vienne sur la paix ou sur la guerre. Le moyen le plus sûr d'en être informé, serait, si le roi de France pouvait avoir à Vienne quelqu'un du ministère à sa dévotion, de même que cela s'est pratiqué du temps de l'empereur Charles VI.*

Tout le reste est très bien et vous[1] *pouvez délivrer un mémoire pareil au marquis de Valory, pour qu'il le communique à sa cour;*

[1] Podewils.

il nous tient la porte ouverte, et prépare finement les Français à tout événement.

Nach dem Entwurf von der Hand des Grafen Podewils. Zu Grunde liegen die dem Minister am 9. Februar in Potsdam von dem Könige persönlich ertheilten Weisungen (vergl. Nr. 1718). Die durch den Druck hervorgehobenen Stellen sind eigenhändige Correcturen oder Zusätze des Königs.

1721. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 11 février 1745.

Le conseiller privé d'Asseburg m'a bien remis la lettre à Votre Altesse du 27 janvier passé. Le choix qu'Elle a fait de ce ministre ne m'est pas moins agréable que le sujet de sa commission.

Il s'en est acquitté avec toute la dextérité imaginable, et à ma parfaite satisfaction, et comme je lui ai fait connaître mes idées dans toute leur étendue sur la situation présente des affaires générales, Votre Altesse voudra bien agréer que je m'en rapporte à ce qu'il lui en dira de bouche, et que je me borne pour le présent à L'assurer que, malgré le dérangement inopiné que la mort de l'Empereur a causé dans les mesures générales, je suis fermement résolu de poursuivre le système dont nous sommes convenus, autant qu'il est applicable à la position où ce fatal incident a porté les affaires, et que rien au monde ne sera capable de me détacher de mes alliés, principalement de Votre Altesse et de Sa maison, dont j'appuyerai toujours les intérêts avec la même ardeur et le même zèle que les miens, soit qu'on trouve moyen de porter les choses à un accommodement, ou qu'on soit obligé de continuer la guerre.

C'est sur quoi Votre Altesse peut tabler en pleine confiance. Je crois mériter la Sienne, et la suite convaincre Votre Altesse qu'Elle ne saurait la placer mieux, et qu'on ne saurait être avec plus de sincérité, de cordialité et d'estime que je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

1722. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 12 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et j'apprends avec plaisir la façon dont le lord Chesterfield a commencé à s'expliquer préalablement envers vous sur les dispositions où l'on paraît être de la part du nouveau ministère d'Angleterre à vouloir renouer tout de bon avec moi. Mon intention est donc que vous fassiez les compliments les plus polis et les plus obligeants de ma part à ce milord, en l'assurant de la parfaite estime que je lui ai portée depuis bien du temps, et en lui faisant entendre que je le compte pour un des plus beaux génies de

l'Angleterre et des meilleures têtes de ce temps-ci, ayant toujours fort souhaité d'avoir la satisfaction de le connaître moi-même personnellement; que je me flatte qu'un ministre aussi éclairé que lui, et qui connaît si bien les affaires et les ressorts qui font agir les grands princes, devrait bien juger lui-même que jamais les liaisons entre les puissances ne peuvent être durables qu'autant que l'intérêt réciproque s'y trouve; que je veux bien m'expliquer confidemment envers lui, et avec plus d'ouverture de cœur que je ne le ferais avec un autre, sur les raisons qui m'avaient obligé, et forcé même malgré moi, à quitter les engagements dans lesquels j'avais été avec le roi d'Angleterre, et que j'espère que milord Chesterfield ne voudra jamais faire un mauvais usage de la confiance que je mets en lui. Que je le prie donc qu'il veuille bien se rappeler la duplicité avec laquelle le lord Carteret avait fait négocier contre moi sous main à la cour de Russie, où il avait contrecarré, autant qu'il avait dépendu de lui, mes négociations pour obtenir de l'impératrice de Russie la garantie de la Silésie et son accession au traité de Breslau sur ce pied-là: ce qui dénotait assez la mauvaise intention du ministre d'Angleterre d'alors de me préparer de loin des embarras capables à me dépouiller des cessions qu'on m'avait faites, ou de procurer à la cour de Vienne plus d'aisance à s'emparer d'un pays qu'elle avait été obligé de me céder; au lieu que, si l'intention du précédent ministre à mon égard avait été sincère, il aurait dû s'employer avec tout son crédit pour assurer d'autant plus la garantie que l'Angleterre m'avait faite de mes nouvelles possessions, par la concurrence des plus respectables puissances, pour m'attacher par là plus fermement à l'Angleterre, par les liens les plus indissolubles, que la sûreté seule de nos possessions peut faire naître et conserver; mais que bien loin de cela, le roi d'Angleterre, ainsi que j'avais appris de bonne main, inspiré sans doute par le conseil du lord Carteret, pour flatter la cour de Vienne de la mettre en état, un jour, de me reprendre ce qu'elle m'avait été obligée de céder, avait écrit à la reine de Hongrie, immédiatement après la signature de la paix de Breslau, une lettre relative à ce traité, où il y avait entre autres en termes exprès: que ce qui était bon à prendre, était bon à rendre.

Vous ferez remarquer, aussi, à milord Chesterfield que sous l'administration du lord Carteret on avait regardé le roi d'Angleterre comme un monarque despotique qui, plus occupé alors de ses intérêts d'Allemagne que de ceux de la nation, se procurait par des corruptions et des gens gagés une supériorité sûre, pour favoriser ses vues relatives à l'agrandissement de sa maison en Allemagne; que par conséquent les sentiments du ministère d'Hanovre prévalaient entièrement et simplement dans ce temps-là dans le conseil anglais; que beaucoup de démêlés, de chicanes et de petites affaires avaient rendu les intérêts de l'électorat de Brandebourg incompatibles avec ceux de celui d'Hanovre, et qu'une jalousie mal placée, et nourrie soigneusement par le ministère d'Hanovre,

s'était perpétuée de temps immémorial dans la maison d'Hanovre contre celle de Prusse, et avait su tellement aliéner les esprits, de part et d'autre, que j'avais peine à m'imaginer qu'il pût jamais résulter quelque chose de bon pour mes intérêts de la part de toutes les cours où les sentiments du ministère d'Hanovre prévalaient, aussi longtemps que ces chicaneries dureraient entre les deux maisons électorales; qu'ayant été donc sur le point de conclure mon traité d'alliance avec le roi d'Angleterre, j'avais averti le lord Carteret de tous ces petits différends, en lui témoignant l'envie que j'avais de vouloir régler amiablement toutes ces petites affaires, afin qu'il ne restât plus aucun sujet de jalousie entre ces deux maisons. Mais milord Carteret, au lieu d'y travailler tout de bon, tâcha à m'endormir par les promesses les plus fortes que le tout serait réglé, sans que, malgré mes fréquentes sollicitations, il en ait jamais été plus question depuis.

En effet milord Chesterfield devait considérer lui-même quelles impressions ont dû faire sur moi

1° Toutes les fourberies que le lord Carteret avait prodiguées si amplement contre moi dans la négociation de Hanau, après m'avoir fait faire les protestations les plus fortes que jamais la paix d'Allemagne se traiterait sans moi, et qu'on n'en voulait ni à la dignité de l'Empereur, ni à ses pays héréditaires;

2° Le dédain et le mépris marqués avec lesquels le roi d'Angleterre avait traité mon ministre, le comte de Finck, dans le temps de ces négociations;

3° La façon peu convenable, et indécente même, dont le lord Carteret s'était expliqué dans ce temps-là sur mon sujet envers mon susdit ministre, et envers d'autres ministres étrangers que je ne veux pas nommer par discrétion, ayant fait entendre au premier, sur mes pressantes sollicitations en faveur de l'Empereur, que celui qui n'avait pas de quoi soutenir une dignité, devait s'en dépouiller; et à d'autres, qu'il savait comment il fallait s'y prendre pour me mener et pour me brider; [1]

4° La réponse qu'il donna à mon ministre sur les dernières propositions de l'Empereur, auxquelles, selon lui, la cour de Vienne devait avoir répondu qu'elle ne trouvait pas encore de sa convenance de faire sa paix avec l'Empereur, quoique celle-ci niât après cela, comme meurtre, que jamais milord Carteret lui eût communiqué ces propositions de l'Empereur; [2] enfin

5° Le traité de Worms, que je devais regarder comme de raison sur le pied du dénouement d'une scène qui devait me faire faire des réflexions bien sérieuses; que je priais milord Chesterfield de lire avec

[1] Nach Finckensteins Bericht, Hanau 20. August 1743, hat Carteret gegen den baierischen Gesandten Haslang geäussert: „Qu'il savait le ton sur lequel il fallait prendre Votre Majesté, et qu'il était sûr qu'Elle ne quitterait pas la neutralité.“ Ueber die hanauer Verhandlungen im allgemeinen vergl. Bd. II, 381 ff. — [2] Vergl. Bd. II, 466.

impartialité le deuxième et le onzième[1] article du traité de Worms, et de me dire si un Prussien entre les mains de qui ce traité tombait, en pouvait juger autrement, sinon que le contenu des susdits articles devrait naturellement regarder son maître, et qu'on préparait de loin à la cour de Vienne de réclamer même l'assistance de l'Angleterre et du roi de Sardaigne, pour se remettre en possession de ce qui lui devait appartenir par les traités antérieurs à celui de Breslau; aussi ai-je de bonnes preuves en mains que dans ce même temps on forgeait plus d'un projet à Vienne pour m'opprimer et pour me troubler dans mes possessions, comme cela s'est manifesté, par le propre aveu de la reine de Hongrie, dans la patente publiée en Silésie, où l'on dit expressément que la cession de la Silésie avait été extorquée par la force et qu'elle ne pouvait pas subsister. Qu'il fallait encore ajouter à tout cela le traité que le roi de Pologne avait fait avec la cour de Vienne[2] et dont on m'avait caché les articles secrets, aussi bien que les intrigues qu'on avait fait jouer à la cour de Russie pour la faire entrer dans une ligue secrète contre moi. Que tout cela, considéré ensemble, m'avait fait voir évidemment que je ne pouvais trouver une sûreté, aussi peu avec le roi d'Angleterre et un ministre comme milord Carteret, qu'avec la reine de Hongrie, et que, manquant totalement de cette façon-là de liaison solide et de sûreté suffisante auprès de ceux qui se disaient mes alliés, et trouvant toujours leurs actions contraires à leurs paroles et à leurs protestations, j'avais cru ne pouvoir prendre un meilleur parti que de m'attacher à une puissance qui, étant de tout temps ennemie de la maison d'Autriche, ne pouvait pas manquer de s'unir étroitement avec moi pour soutenir les mêmes intérêts. Qu'avec cela, mon honneur m'avait engagé à ne point laisser abîmer l'Empereur, ou du moins à ne point sacrifier lui et mes alliés, comme la cour palatine et celle de Cassel, à la fureur et à la vengeance de la cour de Vienne; mais que depuis tout cela il était arrivé des changements heureux en Angleterre, où il me paraissait que la sagesse ait succédé à la fureur, et qu'il me paraissait permis et convenable même de prendre confiance dans le ministère d'Angleterre, toutes et quantes fois que le Roi comme électeur d'Hanovre et les principes de ses ministres allemands ne pouvaient pas avoir une influence supérieure, et que l'intérêt national réglait les démarches du nouveau ministère.

Qu'ainsi les affaires n'étaient pas si embrouillées que nous ne puissions renouer ensemble, et qu'il ne s'agissait que d'établir solidement la pacification de l'Empire, sur le pied que j'avais fait indiquer secrètement au lord Harrington par mon ministre en Angleterre, et que je puisse trouver toutes les sûretés nécessaires qu'il fallait me procurer contre les desseins de la cour de Vienne, outre les dédommagements de tous les dégâts que les troupes hongroises avaient faits dans mes États.

[1] Gemeint ist der 13. Artikel. Vergl. Bd. III, 26, Anm. 3. — [2] Vergl. Bd. II, 497.

Qu'au reste milord Chesterfield aurait été informé déjà par le lord Harrington de ma façon de penser au sujet de la vacance du trône impérial, et qu'il ne dépendrait que de l'Angleterre d'en profiter, sous les conditions que j'avais fait insinuer au lord Harrington; à quoi vous pouvez ajouter que la puissance de la maison d'Autriche n'était pas tant à mépriser comme milord Chesterfield le paraissait croire, et qu'elle était toujours fort en état, même quand les subsides de l'Angleterre cesseraient, de me nuire, si je n'avais pas d'alliés, et qu'on ne manquerait pas d'en conserver l'envie à Vienne, surtout si la dignité impériale rentrait dans la maison d'Autriche — ce qui serait un si grand surcroît de puissance pour elle qu'il en était fait de la balance en Allemagne, si on ne prenait pas les mesures nécessaires de bonne heure de le prévenir par des arrangements solides et capables d'établir une sûreté suffisante; qu'il ne dépendrait que de l'Angleterre de profiter des conditions modérées et équitables que je désirais, pour nous accorder ensemble, et que je me flattais que milord Chesterfield voudrait bien mettre la main à un ouvrage si salutaire.

Voilà ce que vous devez détailler tout au long à milord Chesterfield, en lui lisant même cette dépêche d'un bout à l'autre, sans lui en donner toutefois une copie, et vous ne manquerez pas de m'informer en détail et par estafette de la réponse de cet ambassadeur.

Federic.

Vous ferez l'usage ci-dessus que je vous ai ordonné, et comme je me prépare pour retourner dans peu à l'armée, vous m'enverrez la réponse du comte de Chesterfield par un exprès.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1723. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 12 février 1745.

J'espère de pouvoir bientôt voir clair dans vos négociations; le temps des opérations de guerre approche; si rien n'est ajusté avant ce temps-là, je ne vois pas ce qu'il y aura à faire ensuite.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz unter einem Begleitschreiben zu einer Abschrift von Nr. 1722.

1724. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Potsdam, 12 février 1745.

Monsieur mon Cousin. J'ai appris avec une vive douleur la perte que Votre Altesse Électorale vient de faire de l'Empereur Son père. L'attachement que j'ai toujours eu pour ce Prince et son caractère

magnanime et respectable ne m'en fera perdre le douloureux souvenir qu'avec la fin de ma vie.

Je prie Votre Altesse Électorale de croire qu'il est impossible d'avoir aimé le père sans avoir des sentiments semblables pour le fils. Je ne vous abandonnerai jamais, et Votre Altesse Électorale peut Se reposer sur ce que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour Lui être utile; ce sont les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bon cousin et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

1725. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 13 février 1745.

Monsieur mon Frère. En conséquence de ce que Votre Majesté désire, nous sommes convenus que M. de Valory irait à Dresde pour y sonder le terrain et faire des propositions capables d'engager le roi de Pologne à devenir le concurrent du duc de Lorraine. J'ai sacrifié mon ressentiment au bien de la cause commune, et mis toute la facilité de mon côté dans une affaire qui paraît être agréable à Votre Majesté.

Le chevalier Courten, que j'ai estimé depuis que je l'ai connu,[1] m'a instruit des dispositions de Votre Majesté pour la campagne prochaine, mais il ne nous a pas été possible d'arranger quelque chose avant que de savoir le plis que les affaires prendront en Saxe; je regarde la négociation qui s'y fait comme la pierre de touche du système de l'Europe, et cette fois ici la façon de penser du roi de Pologne décidera de tout. J'appréhende beaucoup que la politique de ses ministres ne puisse pas s'accorder avec ses véritables intérêts, et il y a des anecdotes qui, si l'on y peut ajouter foi, fermeront la porte aux propositions de M. de Valory.

Je n'ai encore aucune réponse du roi d'Angleterre au sujet du maréchal de Belle-Isle,[2] mais on peut juger qu'il m'en fera une semblable qu'au défunt Empereur.

Quoique l'impératrice de Russie n'ait fait autre chose jusqu'à présent que de tenir une certaine contenance embarrassante pour ses voisins, il me paraît pourtant, sans paradoxe, qu'elle a utilement servi la reine de Hongrie; car Votre Majesté peut être persuadée que le roi de Pologne n'aurait pas remué dans son pays et qu'il aurait été obligé de ravaler dans le silence toute la mauvaise volonté qu'il a contre moi, si la Russie ne lui avait garanti authentiquement ses États de Saxe; sans ce qui m'était parvenu de cette garantie, je n'aurais pas balancé un moment à porter le fer et le feu dans la Saxe et à faire repentir bien

1 Der König sah ihn zuerst im Lager bei Mollwitz im April 1741, im Gefolge des Marschalls Belle-Isle. — 2 Vergl. S. 18.

amèrement ceux dont les conseils ont effectué cette levée de boucliers contre moi.

Il est sûr que les conjonctures de l'Europe sont prodigieusement embrouillées, mais quelquefois des symptômes violents précèdent les crises de la nature, et la tournure que les affaires prendront entre ci et quatre semaines, pourra éclaircir l'avenir. Je ne saurais assez réitérer à Votre Majesté tous les sentiments qu'Elle m'inspire et combien je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1726. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Berlin, 13 février 1745.

Le marquis de Valory, ministre de France à ma cour, est sur le point de se rendre à Dresde pour faire une tentative auprès du roi de Pologne, capable de le détacher de la cour de Vienne, par les appâts de la dignité impériale et d'autres convenances qu'on pourrait lui faire.

Ce ministre m'a d'abord sollicité de lui donner une lettre de créance ou un plein-pouvoir pour traiter en mon nom avec le roi de Pologne, mais je lui ai fait entendre que, toutes les démarches les plus amiables et les insinuations les plus douces que j'ai employées jusqu'ici auprès de la cour de Dresde, n'ayant été payées d'aucun retour d'amitié et de confiance, mais qu'on se tenait plutôt sur une réserve qui approchait de l'éloignement et de la défiance la plus marquée contre moi, et tout cela uniquement en haine de ce que j'ai fait pendant la dernière campagne en faveur de feu l'Empereur et de la France, j'avais raison de croire que plus je me mêlerais de cette négociation à la cour de Dresde, dont j'avais même fort mauvaise opinion, plus celle-ci se roidirait; qu'ainsi il ne faudrait pas que j'y paraisse comme premier mobile, mais qu'il pouvait insinuer simplement que la France se faisait fort à me faire acquiescer à tout ce de quoi ils pourraient convenir ensemble, pourvu que j'y trouvasse mes sûretés et mes convenances.

C'est dans ce sens-là que vous devez vous en expliquer envers le marquis de Valory, quand il vous devrait solliciter d'aller de concert avec lui ou de parler en mon nom au ministère de Dresde sur l'objet de la mission du marquis de Valory à la cour de Saxe, quoique d'ailleurs vous en userez confidemment avec ce ministre, en le mettant au fait, autant qu'il est possible, de la façon présente de penser de la cour où vous êtes, mais en vous retranchant toujours sur le défaut d'instruction pour agir ouvertement de concert avec lui dans sa négociation. Tout ce que vous pourriez faire, en cas que le ministère de Saxe vous en parlât, ce serait de faire entendre d'une manière vague et générale que vous croyiez que je ne serais point éloigné à favoriser les intérêts du roi de Pologne relativement aux conjonctures d'à présent, pourvu que

j'y trouve mes sûretés et mes convenances d'une manière également honorable et solide.

Vous prierez aussi le marquis de Valory de vouloir bien vous instruire de l'impression que ses insinuations pourraient avoir faite sur l'esprit du roi et de la reine de Pologne, quelle réponse on lui aura faite et quelle apparence il trouve de réussir dans sa négociation, pour laquelle vous l'observerez autant qu'il sera possible; et comme la cour de Saxe ne manquera pas d'exhaler en plaintes contre moi envers le marquis de Valory, vous le mettrez au fait du peu de fondement qu'il y a, de la manière dont on s'est conduit à Dresde à mon égard pendant la dernière campagne jusqu'ici et même avant ma lévée de boucliers en faveur de l'Empereur et de la France, de la défiance qu'on vous a toujours marquée, de leur éloignement et haine contre la France et de leur prévention outrée pour la cour de Vienne et de ses alliés, et généralement de tout ce qui peut donner des lumières à ce ministre pour la réussite de sa négociation, en me mandant avec tout le soin et tout le détail possible les progrès [qu'il pourrait faire] ou les refus qu'il pourrait recevoir, aussi bien que la façon dont la cour de Dresde s'expliquera envers d'autres ministres étrangers, et principalement ceux d'Angleterre, de Russie et de Hollande, sur le voyage du marquis de Valory.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1727. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1745.

La relation que vous m'avez faite en date du 5 de ce mois, m'a été bien rendue et me donne d'autant plus de satisfaction que j'y ai vu que la plus grande partie de la nation anglaise entre assez dans ma façon de penser sur les démarches du ministère précédent de l'Angleterre. Comme les dépêches que je vous ai faites jusqu'ici vous auront mis assez en état de vous expliquer, là où il conviendra, sur ma manière de penser sur les conjonctures présentes, je ne doute nullement que vous n'en ferez un bon usage; aussi mon intention est que vous devez dire tout au long au lord Harrington tout ce que j'ai écrit au comte de Podewils à la Haye dans la dépêche que je lui ai faite et dont je vous ai envoyé la copie. Vous y ajouterez encore que, du temps que j'avais fait mon traité de Breslau avec la reine de Hongrie sous la garantie de l'Angleterre, l'Empereur défunt était encore dans la possession plénière de ses États héréditaires, et que je n'avais jamais pu m'imaginer qu'on voulait l'en priver; mais comme peu après, la reine de Hongrie s'était avisée d'attaquer l'Empereur dans ses possessions et de l'en chasser, j'avais d'abord fait mes représentations, tant à la cour de Vienne qu'au roi d'Angleterre, que malgré la paix que je venais de conclure avec la

reine de Hongrie, je ne pourrais jamais souffrir comme électeur du Saint-Empire qu'on chassât l'Empereur de ses États héréditaires, et bien que j'étais fermement résolu de remplir religieusement les engagements auxquels je m'étais obligé par la paix de Breslau, néanmoins les obligations antérieures dans lesquelles j'étais envers un empereur et envers l'Empire, étaient si fortes que jamais je ne pourrais voir tranquillement fouler aux pieds l'autorité impériale, ni dépouiller entièrement l'Empereur de ses États héréditaires; que je ne me mêlerais point des différends que la reine de Hongrie avait avec l'Empereur par rapport à la succession d'Autriche, ni des querelles qu'elle avait avec d'autres puissances, et que je verrais même tranquillement si elle pouvait gagner des avantages sur ceux-ci, mais qu'il était diamétralement contre mon honneur et contre ce que je devais à l'Empire, si je permettais de fouler un Empereur que moi avec tous les électeurs de l'Empire avaient unanimement et légitimement élu; qu'on devrait me passer cet article et que je leur passerais tout le reste. Que toutes ces représentations, si modérées et si équitables, avaient été en vain, et que, sans y avoir le moindre égard, et nonobstant les assurances les plus fortes que le lord Carteret m'avait réitérativement faites qu'on n'en voudrait point ni à la dignité de l'Empereur ni à ses États héréditaires, l'on avait néanmoins poursuivi à envahir ces États et à traiter l'Empereur avec la dernière indignité; que j'avais encore demandé et représenté, dans ce temps-là, qu'on ne devait point pousser les choses à l'outrance contre l'Empereur, ni m'obliger malgré moi à prendre des mesures plus sérieuses pour le soutien de l'Empire et de la dignité de l'Empereur. J'avais toujours continué cette voie des représentations, sans me remuer autrement, aussi longtemps qu'il y avait eu la moindre espérance qu'on pourrait revenir à penser raisonnablement pour venir à la fin à une paix avec l'Empereur; mais que malgré cela les affaires s'empiraient de plus en plus, de manière que la reine de Hongrie avait non seulement chassé les troupes impériales, alors neutres, du territoire de l'Empire et les avait obligées à se réfugier sur celui de la France, mais qu'outre cela ladite Reine avait contraint les états de Bavière à lui prêter hommage comme des sujets d'un pays conquis qui ne devait jamais revenir à son souverain légitime; que ç'avait été alors que j'avais perdu patience et que je m'étais vu forcé à entrer dans l'union de Francfort et de prendre les engagements que j'ai pris uniquement pour sauver l'Empereur et l'Empire; que j'avais assez détaillé tout cela dans les motifs que j'ai fait publier alors[1] des raisons que j'ai eues pour donner des troupes auxiliaires à l'Empereur. Aussi ne ferez-vous pas mal d'en faire ressouvenir le lord Harrington et lui présenter encore — si vous le croyez nécessaire — un exemplaire de ces motifs.

Vous ajouterez encore que, si même l'Empereur et ses alliés m'avaient fait envisager alors des avantages assez considérables pour la démarche

[1] Bd. III, 242.

que je devrais faire en faveur de l'Empereur, que cela n'avait jamais fait impression sur moi, et que, si j'étais entré depuis avec mon armée dans la Bohême, mon intention n'avait point été de mettre tout-à-fait à bas la reine de Hongrie, mais de lui faire plutôt une puissante diversion, afin de donner par là le temps et l'occasion à l'Empereur de rentrer dans ses possessions et de récupérer ses États héréditaires, comme l'événement l'avait fait assez voir.

Vous détaillerez tout cela au lord Harrington et tâcherez par votre dextérité de le convaincre de la sincérité de mes intentions, et de le mener au point où je le désire d'avoir, selon les instructions antérieures que je vous ai données. Vous m'en ferez votre rapport circonstancié, au plus tôt possible, et l'adresserez au comte de Podewils à la Haye, en l'avertissant qu'il ait à m'envoyer votre relation sans la moindre perte du temps par une estafette. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Ménagez mon temps qui est court, et si vous faites bien mes affaires et qu'en même temps vous y apportiez la célérité plus nécessaire à présent que jamais pour me tirer du suspens dans un temps de crise, vous aurez lieu d'être content de moi.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1728. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Wallenrodt berichtet, Königsberg 24. Januar: Der Graf von Saint-Séverin habe in Erfahrung gebracht, dass Brühl den Höfen von Wien und London gegenüber vollständig gebunden sei „par raison que la dernière avait trouvé moyen, il y a déjà un an de passé, de découvrir et de prendre entre ses mains des papiers en originaux et très authentiques qui dénotent clairement bien des manigances et principalement une conduite intéressée de ce ministre à un point qu'il s'agirait de la fortune et de sa tête même, si ces papiers venaient à la connaissance du Roi son maître. La chose doit être de telle conséquence que la cour de Londres a jugé à propos de les remettre entre les mains de la reine de Hongrie, pour que cette Princesse soit en état de brider par là en toute rencontre le comte de Brühl et de faire de lui tout ce qu'elle en veut. Aussi s'est-elle très avantageusement prévalue de ces documents, en envoyant, il y a quelque temps, une certaine fille âgée, comtesse de Klencke, à Dresde, jadis dame

Berlin, 17. Februar 1745.

Der König befiehlt, Chambrier in Kenntniss zu setzen, „wie Höchstdieselbe Deroseits alle Facilité beigetragen hätten, sodass, wenn Valory nicht nach Wunsch reussirte, solches Sr. Königl. Majestät Schuld gewiss nicht sein würde; mehr aber als Repraesentationes wüssten Se. Königl. Majestät nicht zu thun. Sie glaubten inzwischen nicht, dass der Marquis de Valory reussiren würde, da der Graf von Brühl von der Königin von Ungarn gänzlich gewonnen wäre. Es solle deshalb dem p. Chambrier die ganze Anecdote, so der Herr von Wallenrodt aus Preussen wegen des Grafen Brühl berichtet, geschrieben werden, mit dem Beifügen, dass M. de Saint-Séverin nebst Sr. Königl. Majestät

d'honneur de l'Impératrice, mère de la reine de Hongrie, femme d'esprit et très intrigante, même proche parente de la comtesse de Brühl, pour en faire bon usage et en parler naïvement au comte de Brühl. . . . Malgré bien des dépenses nous n'avons pas pu pénétrer dans d'autre détail, si ce n'est que la chose en soi-même est véritable, et je fus confirmé de sa réalité par une dame proche parente de la comtesse Klencke, qui ne tient pas la plus petite place à la cour de Dresde."

Nach der Ausfertigung.

Minister in Warschau Gelegenheit gefunden hätten, diese secrete Anecdote zu entdecken."

Eichel.

1729. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE NOAILLES A VERSAILLES.

Potsdam, 19 février 1745.

Monsieur. Quoique je sache combien vous êtes au dessus des discours du public,[1] j'ai néanmoins cru que je me devais quelque satisfaction à moi-même des lettres et des discours contraires à ma façon de penser que le maréchal de Schmettau a écrites et tenus. De pareils discours ne devaient pas partir de gens qui sont à mon service, et dont les instructions ont été bien différentes que les actions.

Vous ne sauriez juger à quel point la mort de l'Empereur a dérangé nos affaires en Allemagne, et cet événement augmente extrêmement le nombre des fanatiques de la reine de Hongrie, enhardit les partisans du grand-duc de Toscane, et intimide nos alliés. Le hasard, par une singularité étonnante, a donc mis à présent le destin de l'Allemagne entre les mains du roi de Pologne. Il aurait été bien difficile de prévoir une conjoncture aussi bizarre. Nous sommes ici à l'affût pour voir quel succès aura M. de Valory dans sa négociation. Je crains beaucoup qu'il n'y réussisse pas, et qu'il ne trouve dans cette cour les intérêts du ministre en opposition avec ceux de son maître.

Je suis sûr que, vu l'amitié que vous avez pour moi, vous prendrez part aux succès de mes affaires dans la Silésie, donc voici quelques petites relations. Ayant purgé entièrement cette province des ennemis, je me prépare de leur rendre le mal qu'ils m'ont fait.

Je souhaite de tout mon cœur que les armes du Roi votre maître prospèrent toujours, mais je regarde comme un point essentiel dans ce moment critique que vous renforceriez promptement l'armée du maréchal de Maillebois. La vivacité de la guerre présente empiète sur toutes les saisons, et lorsque M. de Maillebois sera en force, il devrait, je crois, attaquer les alliés avant qu'ils aient le temps de se renforcer avec les

[1] Wie Noailles in seiner Antwort auf den Brief des Königs vom 17. Januar (Nr. 1691) versichert hatte (Versailles 30. Januar).

troupes des cercles du Bas-Rhin et de la Westphalie. Je suis avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1730. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 février 1745.

Madame. Je vous suis infiniment obligé de toutes les marques d'amitié que vous me donnez; je ne doute point, Madame, que, s'il ne dépendait que de vous, toutes les affaires iraient le mieux du monde; mais le grand art des personnes qui ont les talents que vous possédez, consiste à vaincre les difficultés. Il y a longtemps que je me suis douté de ce que vous avez la bonté de me dire, Madame, touchant le caractère de certaine personne; je crois la seconde plus dangereuse que la première, à cause que beaucoup de dissimulation et de fausseté font d'hommes méchants des monstres.

J'ai bien craint pour la santé du Grand-Duc; grâce au Ciel qu'il ait si bien réchappé de la petite vérole. Vous savez, Madame, la part sincère que je prends au sort de toute votre famille; ainsi vous ne douterez point du plaisir que j'ai en apprenant que la charmante Grande-Duchesse a lieu d'être satisfaite; je vous prie de l'assurer des sentiments les plus vifs et les plus sincères de ma part.

On m'a dit qu'un voyageur avait passé incognito par Berlin, ce qui m'a d'abord fait mal augurer de son voyage; il faudra attendre le retour de l'Impératrice pour voir comment cette fusée se divisera.

Je suis avec la plus sincère amitié, Madame, votre très fidèle cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1731. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 19 février 1745.

Comme les affaires générales de l'Europe et principalement celles de l'Empire se trouvent, depuis la mort de l'Empereur, dans la plus violente crise où elles n'ont jamais été encore jusqu'ici, et l'élection d'un nouvel empereur aussi bien que l'ouverture de la campagne approchant à grands pas, il est fort naturel qu'un chacun veut et doit savoir à quoi s'en tenir, quel système on doit choisir et quelles mesures on aura à prendre tant pour sa propre sûreté que pour ses convenances. Il est impossible de pouvoir rester plus longtemps dans l'incertitude où je me trouve maintenant par rapport aux véritables dispositions du ministère présent de la Grande-Bretagne et que tout ce que le lord Harrington

vous a répondu jusqu'ici aux différentes insinuations que vous lui avez faites par mes ordres, ne consiste que dans ses idées particulières et qu'il pourra toujours révoquer, et non dans des réponses et des résolutions ministériales, qui seules doivent tendre à une prompte conclusion et consistance de la négociation secrète que je vous ai confiée, vous insisterez auprès de ce ministre, avec toute la politesse imaginable, de finir, le plus promptement qu'il est possible, ce que vous avez commencé avec lui. Si c'est tout de bon du ministère anglais de m'avoir et de me détacher de la France, il faut qu'on se dépêche et qu'on conclue avec moi sans perte de temps, sans quoi, et si on laisse traîner la chose en longueur, on ne manquera pas de rencontrer des obstacles insurmontables, et le tout échouerait à coup sûr; ce que vous ferez entendre poliment au lord Harrington, en y ajoutant que je suis sollicité de tout côté, non seulement par rapport à ma voix pour l'élection prochaine, mais d'agir aussi avec la dernière vigueur en faveur de mes alliés, ce que, Dieu merci, je suis en état de faire avec une armée de plus de 100,000 hommes, et que je pourrais faire avec succès, ayant chassé les Autrichiens de la Haute-Silésie et de la comté de Glatz, et étant maintenant le maître de déboucher en Bohême et en Moravie; qu'il ne me restait point d'autre parti à prendre que celui-là, si je ne voyais point de jour de parvenir à une prompte pacification entre moi et la reine de Hongrie, en y comprenant les maisons de Bavière, palatine et de Hesse-Cassel, sur le pied que je vous ai prescrit.

C'est pourquoi, et pour vous mettre plus promptement en état de procéder sans délai à la négociation formelle et même à sa conclusion, je vous adresse le plein-pouvoir ci-joint pour vous autoriser suffisamment de mettre la main à l'œuvre, selon les instructions que je vous ai suffisamment fournies sur cette grande affaire. Vous pouvez, aussi, informer, si vous le trouvez à propos et convenable à mes intérêts, le lord Harrington que vous êtes muni des pleins-pouvoirs suffisants pour cet effet, que je vous permets même de lui montrer et de lui laisser lire, sans toutefois lui remettre l'original ni même une copie, avant que la négociation ne soit actuellement entamée et le plein-pouvoir du roi d'Angleterre prêt à être échangé contre le vôtre. Le plus court chemin pour finir promptement serait, selon moi, de faire une convention entre moi et le roi d'Angleterre dans laquelle tous les points préliminaires de la paix entre moi et la reine de Hongrie fussent réglés de la manière qu'on en pourrait convenir sur les idées que je vous en ai communiquées, et que vous puissiez, conjointement avec les ministres du roi d'Angleterre, dresser, dans le plus grand secret, un projet là-dessus, pour l'envoyer bien chiffré, par courrier exprès, à mon approbation; bien entendu que les cours de Bavière et palatine et la maison de Hesse-Cassel y soient comprises, et que l'Angleterre me garantisse, de la manière la plus forte et la plus solennelle, toutes les conditions dont on conviendra, en se faisant fort d'obliger la cour de Vienne, d'une manière ou d'autre,

d'y souscrire. J'attends avec la plus grande impatience là-dessus votre rapport détaillé, afin que je sache finalement ce que je dois espérer ou non du nouveau ministère d'Angleterre; puisque, si on ne finit pas promptement, je ne serais plus en état de faire ce que je pourrais faire à présent, et que, si on veut y procéder par la voie de la communication ordinaire avec la cour de Vienne et les autres alliés de l'Angleterre, on peut compter que toute l'affaire échouera infailliblement, et que le secret nécessaire que je demande sur toute chose au monde pour préalable, ne saurait jamais être gardé. Je me réfère pour tout le reste à mes instructions précédentes, en me reposant entièrement sur votre fidélité et zèle pour mon service, que je récompenserai d'une manière que vous aurez entièrement lieu d'être satisfait.

Federic.
H. Comte de Podewils.

Nous sommes sur le point de rentrer en Bohême; il faut faire sentir au ministère que, plus nous aurons de succès, et plus nous hausserons nos prétentions, ainsi que, s'il nous veut avoir à bon marché, toujours avec l'incluse de la Bavière, Palatin et Hesse, il en est temps. Hâtez-vous de me donner bientôt une réponse catégorique, afin qu'en tout cas je puisse prendre des mesures fermes, sans me laisser amuser.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1732. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 février 1745.

Vous concevez sans peine que je n'ai pas lieu d'être infiniment édifié de la note du ministère russien[1] que vous m'avez envoyée, à la suite de votre dépêche du 6 de ce mois, concernant la médiation de l'Impératrice.

Le comte de Tschernyschew a pareillement communiqué la pièce à mes ministres. Ce que j'y trouve de plus étrange, c'est qu'on met en fait et pour base que j'ai fait faire la demande formelle et solennelle à l'Impératrice pour qu'elle se chargeât de la médiation, tandis que je ne vous ai jamais ordonné d'en faire une proposition formelle de ma part, mais seulement de sonder les dispositions de Sa Majesté Impériale sur cet article. Aussi ne douté-je pas que ce ne soit un artifice du comte de Bestushew, inspiré peut-être par son gouverneur saxon, et qu'il a couché tout exprès la pièce de cette façon, pour me rendre suspect à mes alliés, ou du moins pour ménager un prétexte à sa cour de nous obtruder la médiation, à moi et mes alliés, d'une

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 706. 712.

manière désagréable, et de nous forcer à recevoir des conditions peu avantageuses.

Quoi qu'il en soit, comme les conjonctures présentes exigent de traiter la cour de Russie avec beaucoup de ménagement, j'ai fait répondre préalablement, de bouche et en termes généraux, au comte de Tschernyschew:

Que j'étais très sensible aux offres amiables de sa souveraine, persuadé que mes intérêts ne pouvaient être jamais tombés en meilleure main; mais que j'espérais, aussi, qu'avant de passer outre, Sa Majesté Impériale voudrait bien s'ouvrir confidemment à moi sur divers points qu'il fallait de toute necessité régler par préalable, tant pour ce qui regarde la nature et l'objet de la médiation, si elle doit s'étendre à la pacification générale ou se borner au rétablissement de la tranquillité en Allemagne, que par rapport au plan préliminaire qu'on proposerait aux parties intéressées, aussi bien que sur les dispositions où les ministres russiens, chargés de sonder les cours belligérantes, les ont trouvées relativement à cette matière.

C'est de cette façon-là que vous ferez bien de vous expliquer, pareillement, sur ce chapitre, observant toutefois de ne le faire qu'en guise d'insinuation, en vous rapportant à ce qu'on a fait entendre ici au comte de Tschernyschew, et d'éviter avec soin que le ministère russien n'en prenne occasion de vous faire donner une résolution par écrit où votre proposition soit étalée tout au long, ainsi qu'il l'a affecté dans la note susalléguée, très vraisemblablement dans le dessein d'en faire un usage pernicieux à mes intérêts, soit auprès de mes alliés, soit ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept. H. Comte de Podewils.

1733. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam,] dimanche [21 février 1745] à neuf heures.

Mon cher Podewils. Je suis très fâché que Valory ait été dépêché si vite à Dresde, car à présent nous n'avons plus de cheville à mettre dans la réponse que demande M. de Courten. La poste de Hollande est arrivée, mais elle n'a rien apporté d'intéressant, celle de dimanche prochain sera plus décisive sans doute; j'ai presque dessein de me faire malade, afin de gagner le jour de poste de dimanche, qui peut-être sera plus catégorique que celui-ci. Quel plan puis-je régler avec le chevalier Courten? Si nous en ajustons un, et que les Anglais fassent ma paix, les Français diront que je les ai trompés; si je n'en fais point, ils diront que je négocie. Il faut se déterminer cependant, et je ne veux rien leur dire qui puisse m'attirer le reproche de les avoir trompés; je ne veux pas non plus m'éloigner d'eux sans être sûr que ma partie est bien liée avec l'Angleterre. Le cas est embarrassant, le remède presse,

il faut penser à s'en tirer. Si je me fais malade jusqu'à dimanche prochain, j'évite toutes leurs perquisitions, et en même temps je me vois en état de prendre un parti plus décisif qu'à présent. Détaillez-moi ce que vous pensez sur tous ces sujets, et quel est votre sentiment.

Je suis votre bon ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1734. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam, 22 février 1745.]

Mon cher Podewils J'ai lu votre lettre avec bien d'attention, mais je ne suis pas encore tout-à-fait de votre sentiment, tant sur notre conduite générale envers la France que relativement à la négociation d'Angleterre.

Vous supposez, ce me semble, un peu légèrement que la cour de Vienne peut s'accommoder quand il lui plaît avec celle de Versailles; c'est ce que je vous nie, car l'argent de l'Angleterre — ce premier mobile de la puissance de l'Autriche — manquerait immédiatement après une paix séparée que ferait la reine de Hongrie, et la France ne paraîtra jamais à la maison d'Autriche comme un allié sur lequel il lui est sûr de compter; ceci suffit pour nous prouver que nous n'avons rien à craindre de ce côté-là. Mon sentiment est plutôt de renvoyer les Français à l'électeur de Cologne sur le chapitre de la voix de Bohême, de leur insinuer adroitement que les affaires d'Allemagne prenant un mauvais pli pour nous, la gageure devenait insoutenable, que cependant on ferait pour ses alliés ce que l'on pourra: j'ajoute cependant que cette déclaration ne doit avoir lieu que lorsque nous serons sûrs de notre fait.

Je passe à vos idées sur la négociation d'Andrié. Il m'a écrit hier qu'il avait arrêté son courrier pour me le dépêcher avec une résolution catégorique, ainsi que nous verrons au premier moment à peu près à quoi nous devons nous en tenir.

Il me semble même que, l'Angleterre étant le premier mobile de toute cette alliance, c'est elle absolument qui règle tout. La Hollande n'est pas en guerre contre moi; ainsi ce n'est pas l'Angleterre qui fait une paix séparée en me détachant de France. La négociation de Worms avec le roi de Sardaigne fut de même. La cour de Vienne serait la seule qui pourrait se plaindre, mais l'Angleterre tient la bourse et agit en même temps d'une façon conforme aux vrais intérêts de la reine de Hongrie. Je me persuade donc, qu'après être convenu des conditions en général, que le lord Harrington négociera nos affaires à Vienne sur le pied dont nous serons convenus, et que la conclusion de la paix pourra bien encore traîner deux mois, mais pas la réponse d'Angleterre. Ainsi, pour en agir rondement envers les Français, qui jusqu'à présent ne nous ont pas donné de sujets de mécontentement, il me semble

qu'on leur pourra faire voir d'un moment à l'autre l'obligation où nous nous trouvons de céder aux conjonctures, et qu'en tirant nos alliés du jeu, nous leur ménageons des trésors qu'ils dépensent tous les ans. Les deux choses dont je parlerai à M. de Courten, rouleront sur la voix de l'électeur de Cologne et sur la nécessité de ce que Maillebois soutienne la position de la Lahn, pour faciliter la libre élection impériale. Adieu, je serai mercredi[1] à onze et demie à Berlin.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Das Datum ergiebt Podewils' Präsentationsvermerk „22. Februar" und ein Schreiben Eichels an Podewils von diesem Tage.

1735. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 21. Februar: Der sächsische Gesandte von Bülow hat zwei Mémoires überreicht, deren erstes eine Beschwerde über eine Verletzung des sächsischen Territoriums durch preussische Truppen enthält, und deren zweites Entschädigung für die Durchmärsche von 1742 und 1744 fordert. Podewils weist auf den üblen Gebrauch hin, den der dresdener Hof davon in London und Petersburg machen dürfte.

Ne faites donc pas toujours les poules-mouillées; répondez à Bülow que les Saxons sont bien heureux que nous n'ayons que passé par la Saxe. Et quant au dédommagement des passages, que c'étaient des troupes auxiliaires de l'Empereur qui avaient passé chez eux, mais que, depuis qu'ils se sont déclarés pour la reine de Hongrie, il n'y avait plus de dédommagement pour eux, et qu'en cas qu'ils en voulussent un, ce serait au futur empereur à s'en acquitter.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Febr.) am Rande des Berichts.

1736. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Potsdam, 26 février 1745.

Monsieur mon Frère. Le prompte retour du marquis de Valory, joint à la réponse peu satisfaisante du roi de Pologne, peut d'autant moins surprendre Votre Majesté qu'Elle était déjà informée préalablement combien le comte Brühl et les principaux de cette cour sont vendus à la reine de Hongrie et à l'Angleterre; je soupçonne qu'avant la mort du dernier empereur, on a pris des mesures à Vienne et à Dresde pour s'accorder sur les démarches qu'il fallait faire dans ce cas, et il est bien apparent que le roi de Pologne a promis sa voix au Grand-Duc, ou bien que la cour de Vienne s'est engagée de soutenir l'élection du roi de

[1] 24. Februar.

Pologne à condition qu'il fît élire le jeune Archiduc roi des Romains. Le principal objet pour le présent est, ce me semble, d'empêcher l'activité de la voix de Bohême; c'est ce qui ne peut se faire que par le concours ou de l'électeur de Cologne ou de celui de Trêves; cet article est d'une si grande conséquence que je conseille à Votre Majesté de ne rien ménager pour le faire réussir. Il est sûr que jusqu'au moment présent nos ennemis ont la supériorité dans le collége électoral, et nous n'avons d'espérance que sur l'électeur de Cologne ou de Trêves, car Votre Majesté verra que tous les soins qu'Elle Se donnera pour la Saxe, seront nuls.

Je ne puis m'empêcher à cette occasion de dire à Votre Majesté avec franchise que je regarde la retraite de M. de Maillebois de la Lahn comme un événement aussi désavantageux, dans ces circonstances, que la perte d'une bataille. S'il ne se porte pas promptement en avant et s'il n'agit pas avec vigueur, il arrivera certainement que l'armée des alliés s'approchera de Francfort, et qui sait s'ils ne voudront pas brusquer une élection impériale, selon leur fantaisie? Que Votre Majesté pèse bien cette affaire et qu'Elle sente les terribles conséquences qui en résulteraient pour Elle et plus encore pour Ses alliés. Si Votre Majesté veut donner une tournure avantageuse à nos affaires, il me paraît, à moi, que les points principaux sont d'avoir une puissante armée sur le Bas-Rhin, de 60,000 hommes bien effectifs, avec un général bien entreprenant à leur tête, qui, sans s'éloigner beaucoup du Rhin, mît sa principale étude à couper la communication des électeurs ecclésiastiques et du pays d'Hanovre. Cette armée et de l'argent dépensé à propos établiraient assurément l'égalité des voix dans le collége électoral et ferait peut-être même impression sur le roi de Pologne. L'autre objet, non moins important, est celui de l'armée en Bavière. Votre Majesté l'a renforcée très convenablement, mais il manque une tête à ce corps robuste et fort, et je crois que le temps presse d'y envoyer un général bien hardi pour la commander. Si Votre Majesté y envoie un tâtonneur, Elle peut compter d'avance que Sa campagne est perdue, mais si Elle y envoie quelqu'un de bien vigoureux, avec les facilités que donne ce pays-là, on pourra pénétrer jusqu'à Vienne, et c'est l'unique moyen pour réduire la reine de Hongrie et le seul moyen de lui faire un mal réel. Si alors je puis avancer de mon côté vers la Moravie, il arrive que la Bohême tombe de soi-même.

Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté que j'ai fait sonder le ministère anglais sur ses idées à l'égard de la paix, selon qu'Elle paraissait le désirer avant la mort de l'Empereur; à quoi le lord Harrington a répondu qu'il serait à désirer que l'on pût rétablir la paix et la balance des pouvoirs: en un mot, beaucoup de billevesées de cette espèce, et dont le sens en gros porte qu'il n'est pas éloigné de désirer la paix, mais qu'il fallait avant tout pressentir la façon de penser de leurs alliés; la mort de l'Empereur les rendra plus roides encore.

Je prie Votre Majesté de me croire avec les sentiments le plus vifs, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1737. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, mais je n'ai pas été satisfait de la façon dont vous vous êtes expliqué à milord Harrington. Les principaux articles de votre négociation sont ceux que je vais vous rappeler:

1° Que mes alliés, s'entend l'électeur de Bavière, le Palatin et la Hesse, soient compris dans mon accommodement. Sur cet article-là, vous devez voir et proposer si lord Harrington et le ministère anglais seraient disposés à procurer à l'électeur de Bavière un dédommagement, comme pourrait l'être l'Autriche antérieure. Si vous ne voyez aucun jour pour y réussir, tentez s'il n'y a pas moyen de faire avoir à l'électeur de Bavière un dédommagement en argent, et si cela manque encore, insistez sur la restitution *in integrum*.

2° Quant à moi, vous ferez des insinuations à lord Harrington pour lui faire sentir que, pour avoir une paix bien solide et bien stable avec la reine de Hongrie, et pour que je puisse me résoudre de donner ma voix au duc de Lorraine, dont l'agrandissement sans cela me pourrait être très dangereux et très préjudiciable, je demande cette partie des montagnes qui servait aux Autrichiens pour débouchés pour entrer dans mon pays, comme Trautenau, Braunau, Nachod, Neustadt, Jaromircz, Grulich, sur la frontière de Bohême, et, avec cela, le reste de la Haute-Silésie avec l'enclavure de Hotzenplotz, dont les Autrichiens se sont toujours prévalu pour me chicaner et pour me faire toutes les sortes de chagrins qu'ils ont pu.

Si vous ne voyez aucun jour à réussir par ces propositions, si vous croyez que cet objet paraît trop grand, et qu'il n'y a pas d'apparence de réussir, vous vous relâcherez sur toute la frontière de la Bohême et vous n'insisterez que sur la Haute-Silésie avec les enclavures de la Moravie.

Si vous voyez que la chose est encore entièrement impossible et que cet objet pourrait peut-être révolter le ministère anglais et accrocher la paix, alors il faut se retrancher sur la paix à faire conjointement avec mes alliés susdits de Francfort, avec une restitution *in integrum* pour chacun, et, quant à moi, sur le pied de la paix de Breslau. En ce cas-là, ménagez si vous pouvez l'article de ma voix à donner pour l'élection du duc de Lorraine.

Vous voici à présent parfaitement au fait de tous mes sentiments, et je ne vois pas que je vous puisse donner des éclaircissements ultérieurs.

Si vous pouvez faire agréer les meilleurs articles, ce me sera d'autant plus agréable, mais quand même vous ne m'annonceriez que la paix, je serais content de vous. Souvenez-vous que la saison des opérations commence vers la fin d'avril, qu'il est beaucoup plus difficile de faire la paix pendant les opérations qu'avant que de les avoir commencées, que je ne puis me laisser amuser par des réponses et des propos aussi vagues que ceux que vous m'avez envoyés du ministère anglais. Dans cette occasion-ci, il me faut des choses et des réalités au lieu des paroles, et les inclinations que le ministère anglais témoigne en ma faveur ne sont guère utiles s'il ne les réalise en travaillant sérieusement à la pacification de l'Allemagne. Je me flatte donc que vous pousserez cette négociation avec autant de discrétion que de chaleur, pour me mettre promptement au fait de ce que j'ai à espérer du côté de l'Angleterre.

Vous pouvez dire à lord Harrington que j'avais reçu la lettre du roi d'Angleterre,[1] touchant le secours stipulé dans la garantie de l'Angleterre sur le traité de Breslau; que, Dieu merci, le bon Dieu avait béni mes armes de façon que les Autrichiens avaient été chassés toute part de la Silésie, avec des pertes assez considérables et sans le secours d'aucun de ceux qui m'avaient promis leur garantie, et qu'actuellement je n'ai besoin d'aucun secours.

Vous pouvez lui dire encore que je ne savais que répondre à la déclaration qu'il vous a faite au nom du Roi et du ministère anglais,[2] que j'y voyais beaucoup de paroles et très peu de choses, et qu'à la vérité j'aurais dû m'attendre à une réponse plus amicale de leur part, après les avances et les ouvertures que je leur avais fait faire; qu'en cas que l'Angleterre pense à l'élévation du duc de Lorraine sur le trône impérial, je m'étais offert d'y contribuer, et que lord Harrington aurait pu voir par tout ce que je vous ai mandé dans la dépêche que j'ai faite au comte de Podewils dont je vous ai envoyé une copie,[3] combien l'élévation du duc de Lorraine au trône impérial pourrait attirer des suites dangereuses pour mes intérêts; qu'indépendamment de toutes les avances que j'avais faites, je ne pouvais pas croire, vu la froideur et l'indifférence avec laquelle elles ont été reçues, que le ministère anglais fût porté en ma faveur autant qu'il me le veut persuader; que j'ai la confiance à lui, lord Harrington, qu'il pense plus juste sur mon sujet que les autres: c'est pourquoi je le prie de continuer à agir confidemment avec moi et de ne point abuser de la confiance que je mets en lui, en me leurrant de vaines espérances sur les intentions véritables et sincères du roi d'Angleterre et du ministère.

La seule pierre de touche qu'il y a pour connaître l'intention du ministère anglais, est de proposer à lord Harrington de convenir ensemble de quelques articles principaux, et de faire un traité provisionnel qui

[1] D. d. London, 25. Januar 1745. Vergl. Bd. III, 360. — [2] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 641. — [3] Oben Nr. 1722.

serve de base à notre accommodement et que le ministère anglais se chargera de faire agréer à la reine de Hongrie. Si ce point-là ne me réussit pas, qu'il me sera impossible d'entrer en rien avec lui, puisqu'on usera autrement de toute sorte de délais, attendant un jour un courrier de Vienne, un autre un de la Haye, le troisième des éclaircissements de la Saxe, et ainsi du reste; que ma situation ne me permet pas que je reste en suspens; que j'ai fait dans cette occasion ce que j'ai pu pour l'Angleterre, en leur offrant mon amitié et d'entraîner avec moi dans leurs intérêts les principaux princes de l'Allemagne, et que je les avertis d'avance que je ne pourrais pas rester dans l'inaction et qu'il me faudrait autrement des alliés et des amis; de plus, que dans les conjonctures aussi importantes que celles d'à présent je ne puis pas, sans risquer de perdre mes affaires, rester plus longtemps sans prendre un parti fixe; si l'Angleterre ne voulait en aucune façon s'expliquer avec moi, que je serais nécessité de former de nouveaux engagements avec la France, dont je suis actuellement dégagé par la mort de l'Empereur; que je les prie de penser à ce qu'ils avaient à faire et de ne pas me mettre par leur délai hors d'état de m'unir avec eux, et que je les avertis que, si une fois j'engageais de nouveau ma parole avec la France, il ne dépendrait plus de moi de la retirer, de sorte que, si leur sincère intention était de renouer nos anciennes liaisons, c'est à présent le moment ou jamais de profiter du bénéfice du temps. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1738. ESSAI EN FORME DE MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LA CAMPAGNE PROCHAINE.[1]

[28 février.]

Essai sur la campagne prochaine. Les projets de campagne ne sont bons qu'autant qu'ils s'accordent avec la scène politique et qu'ils sont bien compassés aux conjonctures; mais s'il faut des mesures à l'infini pour l'activité d'une seule armée, il faut beaucoup plus de prudence et de concert dans le choix des mouvements que l'on se propose de faire avec plusieurs armées, pour concourir à un but fixé.

Il me semble que l'intention de la France et de ses alliés est d'abaisser la maison d'Autriche, au moins de lui arracher des mains pour la seconde fois la dignité impériale, à laquelle on ne l'obligera de renoncer qu'en l'y forçant.

Les cours de Vienne et de Londres ont actuellement la supériorité dans le collége électoral, par l'ancien usage qui, établissant la pluralité

[1] Dem Grafen Podewils präsentirt am 28. Februar; am 1. März berichtet er an den König: „J'ai lu d'un bout à l'autre au chevalier de Courten le mémoire que Votre Majesté a dressé de Sa propre main, que le sieur Eichel m'a envoyé hier au soir."

des voix, égalise les suffrages des puissants et des faibles et ne laisse de prérogative qu'au nombre.

L'intimité qu'a la politique avec les opérations de guerre, m'oblige d'entrer dans le détail qui la regarde, et de faire marcher d'un pas égal le général et le négociateur, le conquérant et le corrupteur.

Des huit voix qui composent le collége électoral, la France n'a que trois, et les Anglais, non contents de leur supériorité actuelle, veulent y mettre le comble, en procurant l'activité à la voix de Bohême; c'est, dans ce moment, le plus grand mal à craindre, et qui demande le plus prompt remède. La France peut se le procurer, en mettant l'armée que le maréchal de Maillebois commande, à 60,000 hommes effectifs, en portant cette armée en avant et dans une position où elle coupe la communication des Hanovriens avec les trois Électeurs ecclésiastiques. Une position pareille est favorable aux négociateurs, et s'ils sont en même temps secondés par une pluie de Danaé qui tombe en abondance sur les terrains les plus stériles, la France peut se promettre de gagner à coup sûr ou Monsieur de Trêves ou Monsieur de Cologne.

L'usage de cette armée ne se borne pas à ce seul objet, elle en embrasse de plus importants encore. Pour bien faire, le maréchal de Maillebois devrait avoir un ordre illimité d'attaquer les alliés, dès qu'il le pourrait avec avantage. S'il bat les alliés, comme sa supériorité paraît l'annoncer, la France est maîtresse de l'élection d'un empereur à son choix, et s'il se renferme à se maintenir dans sa position, du moins traîne-t-il l'élection impériale et met-il un empêchement aux desseins de ceux qui voudraient la brusquer dans un temps où les conjonctures les favorisent.

Supposons pour un moment que le maréchal de Maillebois se vît contraint de continuer sa retraite, et que les alliés le rejettent derrière le Main; alors l'électeur de Mayence, qui se verra soutenu par les alliés, tiendra un langage plus fort; il joindra ses troupes à celles des alliés, il y entraînera d'autres. L'électeur de Cologne sera confirmé dans ses sentiments, les cercles de Westphalie et Franconie se déclareront ouvertement contre la France, les confédérés de Francfort seront regardés comme des perturbateurs du repos public, le pays de Hesse sera ruiné, et peut-être le souverain, ainsi que le Palatin, dans la nécessité de retirer leurs troupes de la Bavière. Je demande quel sera le monarque qui dans une conjoncture pareille pourra arrêter l'élection du Grand-Duc? Et les malheurs des conséquences ne pourront s'attribuer à autre chose qu'au vice du principe.

Je passe aux opérations qui regardent l'armée française en Bavière et l'armée prussienne en Silésie. On ne peut jusqu'à présent asseoir un plan d'opérations que sur le pied actuel où sont les choses. Le roi de Prusse contient un corps de 50,000 Autrichiens et de 20,000 Saxons. Il n'est point sûr que les Saxons ne l'attaquent pas dans ses États, ce qui l'oblige en premier lieu à avoir continuellement un œil attentif sur

ses frontières de Bohême et de partager son attention entre l'offensive et la défensive. Les mouvements équivoques des troupes moscovites ne demandent pas moins de vigilance et de ménagement. Tant d'entraves l'obligent à faire un choix prudent dans ses opérations et à se conduire avec tant de sagesse et de prévoyance qu'il soit préparé à tout événement et qu'il se trouve, par de justes mesures, prises à temps, en état de parer tous les coups qu'on voudra lui porter.

L'ouverture de la campagne est un de ces mystères qu'il est impossible de deviner; ce début — qui met celui qui prévient son ennemi, en de grandes avantages, en l'obligeant de se régler sur lui — décide souvent du succès de toute une opération.

Il paraît donc qu'il faudrait convenir comme d'un article principal qu'au moment que les Autrichiens se rassembleront, soit en Moravie ou en Bohême, l'armée de Bavière, forte de 60,000 hommes, sera tenue à se rassembler et à commencer incessamment ses opérations, à quoi elle a toutes les facilités, à l'égard du nombre qui la rend d'un triple supérieure à l'ennemi, et à l'égard des subsistances que le Danube lui procure. Il paraît que, si le roi de Prusse ne faisait pas autre chose que de contenir une armée de 70,000 hommes, il rendrait un service important. On peut être sûr que, s'il trouve les moyens de pousser sa pointe, il ne négligera pas un article aussi favorable pour lui même; mais en examinant impartialement sa situation politique, et la position militaire du roi de Prusse et de l'électeur de Bavière, on conviendra facilement que, toutes les choses prises dans la situation présente, c'est à l'armée de Bavière à frapper les grands coups. Il n'y a point de rivière navigable qui va de la Silésie en Moravie, ni de la Silésie en Bohême; la campagne de l'année passée a dû servir de leçon pour toute guerre aventurée dans un pays fourré sans rivières navigables et sans places tenables. Le roi de Prusse ne peut donc point s'éloigner de ses dépôts de vivres, il peut pousser le long de ses frontières à quelques milles dans le pays ennemi, mais, vu la quantité de troupes légères que la reine de Hongrie a de ce côté, il risquerait tout en s'aventurant trop loin. L'armée de Bavière a des avantages bien différents; en longeant le Danube elle ne s'écarte jamais de ses subsistances, elle peut faire prendre Ingolstadt, en formant le siége de Passau, et, cette ville prise, elle peut avancer jusques aux glacis de Vienne, sans que les 20,000 hommes du général Batthyany osent seulement se présenter pour lui faire une ombre de résistance. Cette opération rejette premièrement la guerre aux portes de Vienne, elle oblige les Autrichiens à faire un fort détachement de ce côté-là, ce qui peut faciliter au roi de Prusse l'entrée en Moravie, en laissant toutefois un puissant corps sur les frontières de la Bohême; de cette façon, et dirigeant toutes les opérations immédiatement sur Vienne, la Bohême tomberait d'elle-même, et la reine de Hongrie se verrait aux abois, au lieu que toute autre opération devient vicieuse, incertaine, téméraire, ou, pour mieux dire, mal digérée.

Il serait de la dernière importance que le Roi Très Chrétien en voyât un général comme le prince de Conty, pour commander en Bavière, avec des ordres positifs d'agir vigoureusement et sans attendre des ordres ultérieurs de sa cour, lorsque l'occasion s'en présente. Si l'on prend un autre parti dans cette guerre, le roi de France réduira ses alliés à la nécessité de s'en tirer; car il faut à ceci une fin prompte et qui puisse mener les choses à quelque décision avant l'élection impériale. Il est à souhaiter que la France mette du nerf tant dans ses résolutions du cabinet que dans l'exécution militaire, et que l'on revienne une fois de l'idée erronée de traîner des campagnes languissantes et d'employer des ménagements, lorsqu'on doit user de force.

On a fait de grandes fautes jusques au moment présent, mais j'ose dire que toutes celles que l'on pourra faire dès ce moment-ci, seront irréparables. Ce sera donc l'activité du ministère français dans ses négociations, la fermeté de ses résolutions, le choix de généraux habiles et la vigueur des opérations qui décideront du sort de l'Europe.

Eigenhändig. Federic.

1739. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Berlin, 28 février 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, touchant l'entretien que vous avez eu avec milord Chesterfield. Mais je vous avoue que je n'ai guère eu lieu d'être édifié des discours que ce ministre vous a tenus, et qui sont diamétralement opposés à sa façon de penser avant qu'il soit rentré dans le ministère.

Mon intention est donc que vous tâchiez sans délai de trouver une occasion favorable pour lui faire entendre, quoiqu'avec toute la politesse imaginable, que je le prie de remarquer une chose: c'est que jamais des nœuds d'amitié ne peuvent être solides entre deux princes, si leurs intérêts ne servent de base; qu'il n'y a pas d'autres engagements entre de grandes puissances que ceux de cette nature; qu'à la vérité il y a des situations violentes en politique, où souvent des intérêts assez opposés d'alliés se soutiennent pendant un temps, mais ces situations ne sont que momentanées, et les véritables intérêts des princes qui servent de règle à leur conduite, les entraînent tôt ou tard et les ramènent à leurs véritables principes.

J'avoue qu'on doit excepter de cette règle générale de certains princes qui, s'abandonnant entièrement aux lumières de leurs ministres, se laissent pour la plupart du temps gouverner par des guides corrompus; et comme il s'agit ici des alliances que des hommes fondés sur des principes raisonnables peuvent contracter avec d'autres, et non pas des actions d'automates, il faut établir des principes qui réunissent les

intérêts des parties contractantes. Que milord Chesterfield raisonne parfaitement bien, en supposant qu'il n'y a que l'Angleterre au monde; mais que je le prie de penser que ce raisonnement, tout bon qu'il pourrait être pour un Anglais, n'est pas si évident pour un Prussien; que lord Chesterfield n'étant pas autant intéressé que moi à la conservation de la Silésie et au rôle qu'il me convient de jouer en qualité d'un des principaux électeurs d'Allemagne, ne sent pas la différence très réelle qui se trouve pour moi entre un empereur qui réside à Vienne ou un empereur qui réside en tout autre endroit de l'Allemagne; qu'il n'y a aucune loi dans l'Empire par laquelle la dignité impériale doit être héréditaire dans une maison; que, bien loin de là, cette dignité est élective et par conséquent devrait changer d'une maison à l'autre.

Que dans toutes les affaires du monde, il faut un avantage réciproque; que, Dieu merci, je ne me vois pas obligé à demander la paix à genoux, et je compterais d'avoir fait un très mauvais marché que de mettre la couronne impériale sur la tête du duc de Lorraine, pour me procurer simplement la paix sans d'autres avantages; que je me trouve encore en situation de faire plus de mal à la reine de Hongrie qu'elle ne le pense, et qu'une première campagne infructueuse ne décide en rien du succès de la suivante; que si j'avais fait des fautes, je les réparerais, et que par conséquent la cour de Vienne, loin d'avoir rien gagné l'année passée, a peut-être tout à appréhender celle-ci. Que si j'avais maintenant des dispositions pour renouer mes anciennes liaisons avec l'Angleterre, il fallait que ce fût toujours sur le principe que nous y puissions trouver nos avantages mutuels; qu'il y a des moyens pour concilier les intérêts réciproques, et que certainement, si l'Angleterre en avait bien envie, l'affaire ne pouvait pas manquer de réussir; que ce n'était pas la nécessité qui m'obligeait de faire des avances, mais le désir sincère de rétablir la paix et la tranquillité en Allemagne; que la mort de l'Empereur, finissant les engagements que j'avais avec la France, me mettait en quelque façon en liberté de prendre telles mesures que bon me semble; que l'on pourrait sûrement compter sur ma fermeté, dès qu'on aura pu convenir des conditions justes et raisonnables à mon égard, où je puisse trouver en même temps mes sûretés et mes intérêts; car, à la paix de Breslau, milord Carteret m'avait dupé d'un grand morceau de la Haute-Silésie. Que l'Angleterre n'avait jamais voulu engager ni la Hollande ni la Russie à me garantir la Silésie; que ce procédé, quoi qu'on en puisse dire, n'était pas honnête, et qu'en commençant par de mauvais procédés le jour d'un accommodement, il n'était pas étonnant que les suites en ont été telles qu'on les a vues. Que je ne sais pas de quelle façon on pense en Angleterre sur mon sujet, ni quels desseins on peut y avoir tant sur l'Allemagne que sur l'Empire en général, et peut-être même quel venin on y nourrit contre moi; mais que je les avertis que, s'ils ne faisaient pas usage

du moment présent, il serait peut-être en suite impossible d'avoir aucune liaison ensemble; que dans les conjonctures aussi critiques que celles-ci il ne m'est pas possible de rester dans l'inaction, et qu'ainsi trouvant peut-être de la mauvaise volonté ou des principes entièrement irréconciliables avec mes intérêts trop fortement enracinés en Angleterre, je me verrais obligé de contracter des engagements plus indissolubles avec la France.

Que j'abandonne aux retheurs et aux jurisconsultes à disputer sur des mots et à décider qui a été l'agresseur, la reine de Hongrie ou moi; que tout roi de Prusse dans la situation où je me suis trouvé au printemps de l'année 1744, s'il avait voulu se conduire conséquemment, n'aurait pu agir autrement que je l'ai fait. Mais que j'abandonne l'examen des choses passées, et que dans ce moment-ci la grande et la plus importante question est de penser à l'avenir; que je ne veux point entrer dans des détails des intérêts que le roi d'Angleterre peut avoir à s'unir avec moi, ni des raisons qui pourraient l'y porter; qu'une fois mon parti est pris, et que, si je trouvais toutes les portes fermées en Angleterre, je mettrais ma ressource dans l'alliance de la France, dans les conjonctures qui pouvaient extrêmement changer en ma faveur, et dans mon courage; et quoi qu'il en puisse arriver, je prie lord Chesterfield de croire que je ne l'en estimerais pas moins et que j'aimerais même sa personne en agissant contre ses principes. Vous pouvez laisser lire cette dépêche à lord Chesterfield, sans lui en donner toutefois une copie ou la lui laisser prendre.

Federic.

H. Comte de Podewils.

Vous ajouterez à tout ceci que les grands princes ne font rien pour les beaux yeux l'un de l'autre, et que le roi de Prusse veut bien être ami de ses alliés, mais qu'il ne veut jamais être leur esclave, ni s'abandonner aveuglément à la direction de personnes qui, ne pensant uniquement qu'à ce qui peut leur convenir, lui feraient faire sans cesse de lourdes fautes contre ses propres intérêts; et qu'il n'y a aucune alliance et lien dans le monde qui puisse être regardé valide, si les intérêts communs et réciproques ne le forment; que, de même, dans tout contrat, dès que tout l'avantage est d'un côté, et rien de l'autre, cette disparate rompt l'engagement.

Nach dem Concept.[1] Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Das von Podewils unterzeichnete Concept ist lediglich eine Abschrift dessen, was der König dem Cabinetssecretär Eichel „Allerhöchstselbst dictiret" hatte; Eichel schickt dieses Dictat am 27. Februar dem Minister, der es nach der Verfügung des Königs in der Ministerialkanzlei (unter Contrasignatur) ausfertigen lassen soll.

1740. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mars 1745.

J'ai bien reçu la relation que vous m'avez faite en date du 13 du mois dernier de février. Le comte de Bestushew a rencontré fort juste, lorsqu'il s'est moqué de l'insinuation ridicule que le lord Tyrawley lui a voulu faire, comme si j'avais proposé au roi de Pologne et à la Hollande une médiation entre moi et la reine de Hongrie; aussi pouvez-vous assurer hardiment audit comte de Bestushew que c'est un mensonge des plus grossiers qu'on pouvait faire.

Mais sur ce qui est de la médiation de la Russie, mon intention est que vous ne la deviez point négliger, mais l'entretenir plutôt soigneusement et la garder comme la dernière et plus belle corde de mon arc. A cette occasion, je ne puis vous cacher que je doute fort encore de la sincérité du sieur de Woronzow, que, selon toutes les apparences, je crois être infiniment rusé et double et plus dangereux même que le comte Bestushew, qui au moins n'est pas tout-à-fait ingrat lorsqu'il se prête aux libéralités qu'on lui fait. J'espère que le diplome de comte pour le sieur de Woronzow vous sera présentement arrivé, l'ayant déjà fait partir, il y a quelque temps, par le chariot de la poste. Je fais travailler actuellement à un beau carrosse pour l'Impératrice, mais, comme il faut absolument du temps avant qu'un tel ouvrage puisse être achevé, vous ne manquerez, en attendant, de dire à ceux où il faut que je fais travailler à un carrosse que j'aurai l'honneur d'offrir à Sa Majesté Impériale.

Federic.

Nach dem Concept.

1741. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Potsdam, 2 mars 1745.

La dépêche que vous m'avez faite en date du 20 du mois de février passé, m'a été bien rendue, sur laquelle je n'ai cette fois-ci qu'à vous dire que, voulant bien abandonner l'examen si feu l'Empereur a fait faire chipoter avec la cour de Vienne sur son raccommodement, je ne vous recommande autre chose que d'être bien attentif et vigilant au temps présent, surtout à l'arrivée du comte de Loss, pour être bien informé de ses propositions et des intrigues qu'il jouera, et pour les faire échouer, de concert avec le sieur de Chavigny. On se tient presque assuré à Dresde que l'électeur de Bavière se prêtera à un accommodement avec la reine de Hongrie, soit en se laissant gagner par les persuasions flatteuses du roi de Pologne, qui y veut interposer sa médiation, soit en se laissant intimider par la supériorité des armes de cette Princesse, le grand but des cours de Vienne, de Londres et de Dresde

étant de mettre en œuvre dans cette crise tous les ressorts imaginables pour semer la division entre les puissances unies par le traité de Francfort et les porter plus aisément à s'en détacher l'une après l'autre. On veut même savoir de très bonne part que la reine de Hongrie a donné ordre à ses généraux en Bavière de s'abstenir de toute hostilité, aussi longtemps que l'espérance d'un raccommodement entre elle et l'Électeur ne serait pas absolument évanouie. C'est pourquoi vous devez être bien en garde à tout ce qui se passera pendant le séjour que le comte Loss fera à Munich.

Federic.

Nach dem Concept.

1742. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichet, München 20. Februar, in Betreff des Gerüchtes von Friedensverhandlungen zwischen den Höfen von München und Wien:[1] „Chavigny et moi, dans une pareille situation, avons cru ne pouvoir aller plus sûrement que de puiser par nous-mêmes dans les véritables sources: c'était de l'Empereur immédiatement, qui ne nous a jamais dit une chose pour une autre." Klinggräffen beruft sich darauf, dass er am 19. Januar berichtet habe: „Que je ne répondais pas de ce Prince s'il se voyait obligé encore une fois d'abandonner sa capitale. . . . Je sais bien que peu de jours avant la mort de ce Prince, lorsque le maréchal de Seckendorff lui annonça d'une manière assez crue que Neumarkt était rendu et en même temps qu'il ne devait pas compter de rester quinze jours à Munich, l'Empereur n'était rien moins que tranquille, et que cette idée de devoir quitter sa capitale, dans l'état douloureux où il se trouvait, a de beaucoup accéléré sa mort, fait qu'il a depuis presque tous les jours fait connaître à son premier médecin Wolter. Je n'ignore pas que le maréchal de Seckendorff s'est souvent servi de ce moyen, pour faire peur à l'Empereur de devoir abandonner Munich, pour l'engager à un accommodement." Auch der Bischof von Würzburg sei für einen Vergleich thätig.

Desgl. München 23. Februar: „Si la retraite du maréchal de Maillebois continuait jusqu'à passer le Rhin, il serait presque décidé que l'Association des

Berlin, 4. März 1745.

„Wegen der einliegenden Relation vom Herrn Geheimen Rath Klinggräffen haben Se. Königl. Majestät allergnädigst befohlen, dass demselben geantwortet werde, dass wenn auch der Churfürst endlich wegen des mollen Betragens von Frankreich gezwungen sein sollte, auf seine Convenienz zu gedenken, er wenigstens doch solches nicht sonder Communication mit den frankfurter Unirten thun und ohne deren Participation über keinen Vergleich conveniren werde."

Chambrier in Paris soll aufgetragen werden, „dass er bei dem dortigen Ministerio sehr darüber doliren sollte, dass der Maillebois sich zurückgezogen hätte und sich vielleicht noch weiter zurückziehen würde, und dass solches nicht nur bereits nach Einhalt des Klinggräffenschen Berichts sehr üblen Effect thäte, sondern, daferne der Maillebois noch weiter zurückginge, die Unirten der Frankfurter Union leicht ganz und gar auseinander zu gehen gezwungen sein könnten."

Eichel.

[1] Vergl. oben Nr. 1719 S. 40.

Cercles[1] se manifesterait de tous les côtés. . . . Chavigny m'a fait connaître le grand chagrin qu'il ressentait des mesures peu vigoureuses de sa cour et de son indolence à faire à temps les démarches nécessaires, et qu'après tout ce qu'il avait depuis bien du temps représenté à sa cour, il s'attendait d'être encore le sacrifice de ceux qui ont négligé les intérêts de la bonne cause."

Auszug aus der Ausfertigung.

1743. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 4 mars 1745.

Les relations que vous m'avez faites à mes mains propres en date du 16 et du 19 de février, m'ont été rendues, avec vos relations ordinaires.

J'approuve parfaitement la réponse que vous avez faite à l'Impératrice, lorsqu'elle vous a témoigné qu'elle désirait d'avoir mon portrait. J'y fais travailler déjà, et, dès qu'il sera achevé, je vous l'enverrai tel que vous me l'avez indiqué, avec le cadre doré. Je l'accompagnerai alors d'une lettre fort flatteuse à l'Impératrice, pour lui demander le sien, et, en attendant que cela puisse arriver, il sera permis à vous de l'annoncer à l'Impératrice ou à ses confidents, si vous le croyez convenable. Quant au cadre d'ambre dont vous m'avez envoyé le dessein, je viens d'ordonner au président de Lesgewang de le faire faire d'abord à Königsberg et de vous l'envoyer en droiture, dès qu'il sera achevé.

Quant à la médiation de la Russie, je vous réitère encore que mon intention n'est nullement ni de la refuser ni de la décliner; au contraire, je la regarde toujours comme la dernière corde de mon arc, sur quoi vous pouvez prendre vos mesures.

Sur ce qui est des dédommagements que j'exige de la reine de Hongrie pour l'invasion injuste qu'elle a fait faire en Silésie, et pour les dégâts considérables que ses troupes y ont faites, je veux bien dire pour votre instruction qu'ils consistent dans la cession de toute la partie de la Haute-Silésie qui par la paix de Breslau est restée à la reine de Hongrie, avec les enclavures de la Moravie, qui ne sont proprement qu'un mince district qu'on appelle de Hotzenplotz. Voilà mon ultimatum des acquisitions dont je me contenterai.

Mais si vous voyez que la chose est entièrement impossible, et que cet objet pourrait peut-être révolter les ministres et accrocher la paix,

[1] Vergl. S. 65. 79.

alors il faut se retrancher sur le pied du traité de la paix de Breslau, qui sera mon dernier ultimatum.

Si l'occasion s'offre de parler à la princesse de Zerbst, touchant la lettre qu'elle m'a envoyée par votre canal, vous lui direz de la manière du monde la plus polie que je ne manquerais point de faire les récherches nécessaires sur l'affaire dont elle m'avait écrit et que je ne manquerais point de lui en faire ma réponse, dès que je serai en état de lui en mander des détails. Quant à l'insinuation qu'on a voulu faire à l'Impératrice que les Russes qui étaient à mes services, seraient privés de l'exercice de leur religion, de même comme si on les congédiait quand ils étaient devenus vieux et cassés, sans leur rien donner, il faut que je vous dise que c'est un des malins propos que mes envieux ont insinué à l'Impératrice; car, outre la réponse fort sensée que vous avez faite sur ces propos, il n'y a presque plus de Russiens dans mes troupes, ceux qui y ont été du temps de feu mon père étant tous morts ou établis ailleurs, ainsi que je puis protester avec fondement qu'il n'y a plus de Russiens parmi mes troupes; et quant à l'article second, tout le monde sait qu'il n'y a aucun de mes soldats à qui, s'il devient cassé ou vieux ou incapable de ne plus servir, je ne donnerais pas à vivre. Au reste, je souhaiterais bien de pouvoir encore avoir un nombre de Russes à mon service, pour lesquels j'entretiendrais avec mille plaisirs un pope.

Federic.

Nach dem Concept.

1744. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Berlin, 4 mars 1745.]

Madame ma Sœur. Je me suis senti infiniment flatté de la demande que Votre Majesté Impériale a fait faire de mon portrait, et comme mon ministre à Sa cour, le baron de Mardefeld, aura l'honneur de le Lui présenter de ma part, je me flatte que Votre Majesté Impériale ne me voudra point refuser le Sien, comme celui de la plus chère amie et alliée que j'aie au monde, et pour laquelle je me sens le cœur pénétré du plus tendre attachement et de l'amitié la plus vive qu'on ait jamais ressenti.

Rempli des sentiments d'admiration pour la grande souveraine du Nord, autant que je le suis de l'inclination la plus forte pour Votre Majesté Impériale, quelle satisfaction ne ce sera pas pour moi de paître mes yeux dans les traits de la plus grande, la plus belle et de la plus accomplie souveraine que l'Europe a vu naître, et dont le souvenir, gravé déjà profondement dans mon coeur, sera sans cesse renouvelé par l'aspect d'un objet aussi chéri de moi? Il me semble même que je pourrais jouir alors à tous moments de la douce satisfaction de lire dans Ses

beaux yeux, et dans cette physionomie remplie d'autant de charmes et de grâces que de majesté, tous les sentiments de l'amitié et des bontés dont Votre Majesté m'a fait donner si souvent les assurances les plus flatteuses. Ces motifs paraîtront, à ce que j'espère, assez suffisants à Votre Majesté Impériale pour qu'Elle ne me refuse point ce précieux gage de Son amitié, dont je prétends connaître le prix plus que personne au monde, et dont je tâcherai de mériter la continuation par l'attachement le plus vif et la considération la plus distinguée avec laquelle je ne cesserai jamais d'être tant que je vivrai, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale, le très fidèle et bon frère et allié

Federic.

Nach dem Concept.[1] Undatirt mit Begleitschreiben vom 4. März an Mardefeld geschickt.

1745. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

[Potsdam, 5 mars 1745.]

Monsieur. Après avoir été, en quelque façon, inquiet sur ce que je n'ai eu de vos nouvelles pendant un temps assez long, je viens d'avoir à la fin la satisfaction de recevoir votre lettre du 15 de février avec la copie de celle du 30 de janvier, de laquelle vous m'apprenez qu'elle est tombée entre les mains des Autrichiens. Vous serez persuadé combien j'ai été touché de la mort inopinée de l'Empereur, tant par l'amitié que je lui ai toujours portée personnellement, que par les suites qui en pourront résulter, et qui me font d'autant plus de peine qu'elles vous tiennent dans l'incertitude sur ce que vous aurez à faire pour votre personnel.

Je vous plains de tout mon cœur de tous les contrariétés que des envieux vous ont fait essuyer pendant la vie de notre incomparable Empereur, mais je plains de tout mon cœur que ces circonstances, avec d'autres que vous me détaillez, ne vous permettent plus de vous charger du commandement des troupes de son successeur. Je suis pourtant persuadé que vous l'aiderez de vos conseils, autant qu'il vous le sera possible, et que vous ne changerez jamais des sentiments que vous avez eus jusqu' à présent. J'espère que vous aurez meilleure opinion de moi que de croire que jamais des insinuations qu'on voudrait me faire contre vous, pussent porter coup sur moi, et que ni Mortagne, qui cependant n'en a pas touché un mot, ni qui que ce soit au monde, ne sera capable de me faire changer sur les sentiments d'estime que j'ai pour vous. Aussi serai-je charmé si vous voulez bien me continuer votre corres-

[1] Das Concept ist von Podewils, dem Eichel am 4. März schreibt: „Es vermeinen Se. Königl. Majestät, dass die Tours de flatterie in solchem Schreiben so genommen werden müssten, dass es die Kaiserin afficirte, da, wenn die Expressiones fein genommen würden, solche dorten nicht recht attendiret werden möchten."

pondance, étant avec toute l'estime possible, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem Concept. Das Datum ergiebt die Antwort Seckendorffs, Augsburg 22. März.

1746. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.[1]

[Potsdam, 8 mars 1745.]

En vérité, Messieurs mes Ministres, vous êtes tous les deux des gens bien singuliers; vous voulez que dans les affaires de la dernière importance l'on soit confiant, indolent sans précaution, ni rien de semblable, et qu'après que j'ai appris de science certaine que les Français ont eu notre chiffre, j'aie une confiance sans réserve en vos pleutres de secrétaires; ce qu'il y a de sûr, c'est que Valory a des espions dans la chancellerie. Si vous ne le voulez pas croire, cela m'est indifférent, mais vous me permettrez que je prenne dans mes affaires les précautions que je juge à propos, et que je m'éclaircisse quand j'ai des soupçons. Et pour vous, Monsieur de Podewils, vous donnerez des réprimandes à vos clercs, et me les épargnerez à moi. La colère d'Agamemnon au siége de Troie n'est rien en comparaison de la fureur où vous mettent les arrêts que je mets à vos gueux d'écrivains. Sachez donc, Messieurs, que vous vous blousez grossièrement d'imaginer que, puisque vous ne trouvez aucune écriture chez vos gens, ils sont innocents pour cela; s'ils sont fripons, comme assurément cela est, ils auront dit ou fait dire par la quatriène main ce qu'ils ont à révéler à Valory, et de bons ducats auront été leur récompense, mais aucun billet par écrit ne peut paraître. Je voudrais que les ministres de Londres et de Vienne fussent aussi crédules que vous autres; alors assurément nous serions mieux informés qu'à présent de leurs secrets. Si vous voulez éclaircir la conduite de celui pour l'arrêt duquel vous faites une si grand dépense en bile, il serait nécessaire de savoir et d'examiner quels sont tous les gens avec lesquels il a parlé depuis l'écriture de cette dépêche, et de cette façon on pourrait parvenir à quelque certitude ou bien à des indices de crime ou d'innocence.

Je ne nie point qu'il peut y avoir d'indiscrétion et même de fourberie dans le ministère anglais, mais un jour de poste nous fera tomber le bandeau et nous mettra au fait de la véritable intention des Anglais Je vous prie de vous calmer, en attendant, et de ne pas tirer des conséquences trop outrées d'un très juste et très raisonnable soupçon qui

[1] Antwort auf einen Bericht des Grafen Podewils vom 8. März. Am 7. März war auf Befehl des Königs über den Geh. Secretär Roll, der den Erlass an Andrié vom 27. Januar mundirt hatte, Hausarrest verhängt worden; Podewils vertritt in seinem Berichte die Unschuld des Roll. Am 13. März erfolgte die Freilassung.

me vient, et dont l'incertitude n'agite point ma tranquillite ni n'altère en rien mon sang-froid.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1747. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Klinggräffen berichtet, München 27. Februar, Baron Haslang habe aus London gemeldet, dass der König von Preussen dort seine Stimme für die Kaiserwahl des Grossherzogs von Toscana angeboten habe, worüber Graf Preysing sehr beunruhigt gewesen ist, bis ein zweiter Bericht Haslangs die Nachricht widerrufen hat mit dem Hinzufügen „que le ministre de Votre Majesté à Londres l'avait déclarée fausse, mais que Harrington avait dit que Votre Majesté avait fait déclarer au roi d'Angleterre qu'Elle était prête à Se concerter avec lui sur le plan de pacification et sur l'élection future d'un empereur."

[Potsdam], 8. März 1745.

Des Königs Majestät haben resolviret, wie dem Andrié dasjenige, so der Baron von Haslang an seinen Hof gemeldet, und die Ombrage, so es allda gemachet, communiciret und demselben dabei geschrieben werden sollte, wie er, der Andrié, sich darüber expliciren und wohl zu erfahren suchen sollte, ob der Lord Harrington dergleichen an den p. Haslang wirklich gesaget habe, welches Se. Königl. Majestät vor kein gutes Zeichen der Droiture des englischen Ministerii ansehen könnten, und also der Andrié wohl auf seiner Hut sein, sich von dem englischen Ministerio keine Illusiones machen und dergleichen herberichten, sondern die reine Wahrheit schreiben sollte.

An den p. von Klinggräffen sollte cito geantwortet und ihm zu seiner Instruction geschrieben werden, wie es zwar nicht ganz unwahr sei, dass man in Engelland das Terrain sondiren lassen, dass aber der König von Frankreich dazu Anlass gegeben und solches noch zu Lebzeiten des verstorbenen Kaisers geschehen sei, und nur um das neue englische Ministerium zu tatonniren, und dass übrigens der Churfürst und sein Ministerium versichert sein könnten, dass Se. Königl. Majestät Sich nun und nimmer nicht von dem Churfürsten von Baiern trennen noch separiren würde.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1748. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mars 1745.

Mon résident à la cour danoise vient de me mander que le ministre de Sa Majesté Impériale de Russie, le baron de Korff, lui avait fait entendre en dernier lieu que par ordre de sa cour il avait déclaré au ministère danois que l'Impératrice sa souveraine, en vertu des traités

subsistants entre elle et le roi de Pologne, tenait prêt un corps considérable de ses troupes, en cas qu'il y en eût qui fussent portés à former une confédération en Pologne, et que le nombre du susdit corps de troupes, destiné pour cet effet, consisterait en 60,000 hommes, tant réguliers que milices; à quoi ledit Korff avait ajouté, en parlant après sur l'élection d'un empereur, que le roi de Pologne n'avait qu'à s'adresser à la reine de Hongrie pour faire tomber le choix sur lui.

Comme la façon de s'expliquer de ce ministre-là ne s'accorde guère avec tout ce que vous m'avez mandé en dernier lieu, mon intention est que vous deviez vous expliquer là-dessus, et je laisse à votre discrétion si vous trouverez convenable de vous en éclaircir avec les ministres russiens mêmes. Si je dois croire à vos relations, il est entré beaucoup d'esprit de parti dont ce ministre a paru toujours animé dans tout ce qu'il a dit sur ce sujet; il est pourtant fâcheux qu'un ministre d'une souveraine qui me fait donner de temps en temps toutes les assurances possibles de son amitié, s'explique d'une manière si contraire, seulement pour en imposer au public en faveur du parti saxon et autrichien.

Au reste, mon intention est que vous devez tâcher par tous les moyens possibles et convenables à disposer le général Lieven à prendre parti sous mes troupes, en lui offrant, si vous trouvez une occasion favorable à le faire convenablement, qu'outre un régiment et les appointements ordinaires d'un général, je voudrais bien lui accorder encore une pension de 6000 écus par an.

Federic.

Nach dem Concept.

1749. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 26. Februar: d'Argenson hat ihm gesagt „qu'il lui revenait de plusieurs endroits que Votre Majesté était dans de grandes négociations avec l'Angleterre, mais qu'il ne pouvait pas le croire, dès que Votre Majesté n'en disait rien au Roi son maître."

Berlin, 11. März 1745.

Der König befiehlt, Chambrier zu antworten, „wie er dem Comte d'Argenson, und zwar sonder einige Timidité zu zeigen, jedoch poliment antworten könnte, dass wenn Se. Königl. Majestät noch vor des Kaisers Tod das neue englische Ministerium tatonniren lassen, wohin dessen Absichten wegen eines künftigen Friedens und wegen der jetzigen Conjoncturen gingen, solches sowohl mit Vorbewusst des Königs von Frankreich geschehen sei und dieser Sr. Königl. Majestät solches selbst geschrieben und zu sondiren beliebt hätten. Des Königs Majestät hätten in Engelland auch nicht anders als auf den Fuss sondiren lassen als wie es der König von Frankreich selbst ordonniret habe. Wobei dann diejenige Propositiones, so der Andrié wegen eines Generalfriedens in seiner Instruction gehabt und welche Ew. Excellenz bekannt wären, auf

eine generale Art touchiret werden könnten. Es habe aber das englische Ministerium die Sache zwar nicht ganz rejetiret, aber doch auch sich zu nichts weiter herausgelassen, als dass es vor sich nichts thun könne, ohne sich mit seinen Alliirten darüber zu communiciren. Es sei also nichts geschehen, als was der König von Frankreich selbst haben wollen. Nachdem sei der Kaiser gestorben, welches die Sache sehr geändert habe."

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1750. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 13 mars 1745.

Monsieur mon Frère. Je profite du départ de M. de Courten pour marquer à Votre Majesté que je me mets demain en marche pour aller joindre mon armée et pour mettre la dernière main aux arrangements de la campagne. Je dois en même temps informer Votre Majesté que j'ai reçu des réponses ultérieures du ministre anglais sur les propositions que Votre Majesté paraissait agréer avant la mort de l'Empereur. Milord Harrington ne les a pas rejetées absolument, mais il a dit qu'il devait les communiquer à ses alliés avant que d'y répondre, et qu'il lui paraissait que la mort de l'Empereur faisait une altération considérable dans le plan de la paix dont je lui avais fait faire une ouverture, comme une idée qui ne venait que de moi. Il est sûr que l'on a formé à Londres le dessein de dissoudre la ligue de Francfort, et que pour cet effet les cours de Londres, de Vienne et de Saxe font tous leurs efforts chez l'électeur de Bavière et chez le landgrave de Hesse pour les mettre hors d'activité; l'on compte même si fort à Vienne sur l'électeur de Bavière que 10,000 hommes des Autrichiens qui étaient en quartier dans le Haut-Palatinat, ont ordre de se rendre aux frontières de la Silésie; et je ne sais si Votre Majesté est informée des armements considérables que fait la Russie et qui commencent à devenir sérieux. Toutes ces considérations, prises ensemble, m'ont obligé à faire un projet de campagne sage et mesuré, tel que je l'ai donné à M. de Courten.[1]

Dans le moment présent, toute l'Allemagne a les yeux tournés vers le corps que commande le maréchal de Maillebois, et il me semble que la fortune de cette armée décidera en grande partie du sort de l'Empire. D'ailleurs, je dois rendre le témoignage au chevalier Courten qu'il sert Votre Majesté avec un zèle et une intelligence infinis, et que j'ai lieu de me louer beaucoup de lui. Je suis avec tous les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Nr. 1738.

1751. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 14 mars 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, étant sur mon départ pour l'armée. Je suis fâché que mon prognostique ait trop bien rencontré, à l'égard du Saxon. Votre Majesté verra, et sera informée par le chevalier de Courten, que ce n'est certainement pas de ma part que vient l'opposition, mais ces gens sont vendus aux cours de Londres et de Vienne, ils sont avec cela les esclaves des Russes et si fortement engagés au parti des Autrichiens que je n'estime pas qu'il soit possible de les en détacher. Votre Majesté verra par la suite des négociations que j'accuse juste. Je souhaite que les négociations du sieur Aillon soient aussi heureuses à Pétersbourg que le désire Votre Majesté, mais c'est une cour où l'on n'avance guère, et dont les ministres peuvent changer de parti sans changer de conduite; ce qu'il y a de certain, c'est que l'Impératrice assemble aux frontières de la Pologne des forces considérables, que vers les confins de la Finlande il se forme un petit corps d'armée également. J'ai cru avec raison de pouvoir être au fait de tous les mouvements que ferait cette puissance, mais j'avoue, à ma confusion, que c'est encore en ce moment-ci un problème que je ne saurais résoudre. Les Anglais disent hautement que ces armements se font en leur faveur, et M. Pelham a même dit sans s'en cacher que les guinées anglaises feraient passer 30,000 Russes en Allemagne. Le sieur Korff, envoyé de Russie à Copenhague, a dit que leurs troupes passeraient, au printemps, au secours de la reine de Hongrie et de la Saxe. Le ministère de Pétersbourg tient une contenance plus mystérieuse, mais quelle que soit leur intention, cette démarche est très embarrassante pour ceux qui ont le malheur d'être leurs voisins.

J'apprends que M. de Maillebois est joint par M. de Lœwendahl. Votre Majesté ne croit-Elle pas qu'il soit de Ses intérêts qu'ils profitent sans perte de temps de leur supériorité? C'est au moins où il faut que les grands coups se frappent à présent; sinon, vos ennemis auront le temps de grossir et d'agir ensuite avec supériorité. Votre Majesté n'a pas d'autres moyens pour gagner la majorité dans le collége électoral et pour réprimer en même temps la mauvaise volonté des Cercles, qui n'attendent que le moment pour se déclarer contre la France; en un mot, toutes les affaires d'Allemagne dépendent du nerf que l'armée du Rhin mettra dans ses opérations.

Je pars pour la Silésie, pour faire de mon mieux; je ne ferai point de pointes qui m'ont trop mal réussi pour que j'y retourne, mais, au temps où la saison des opérations sera venue, je ferai ce qui me sera possible pour nuire à l'ennemi. Que Votre Majesté daigne Se souvenir que la faute que l'on fit en Bavière, l'année 1741, était de ne point marcher droit à Vienne: c'est la seule opération décisive et qui nous mène à quelque chose. Je me flatte que Votre Majesté l'inculquera

bien positivement à l'électeur de Bavière comme l'unique but qu'il se doit proposer avec les forces que Votre Majesté lui donne. Je suis avec la plus haute consideration, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1752. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Berlin, 14 mars 1745.

La lettre que le lieutenant-général comte de Mortagne m'a remise de la part de Votre Altesse Électorale, m'a fait autant de plaisir que les assurances qu'Elle m'a bien voulu faire donner de la continuation des mêmes sentiments d'amitié que feu l'Empereur Son père, dont la mémoire me sera éternellement chère, m'a toujours témoignés.

Je ne puis qu'applaudir à la fermeté que Votre Altesse Électorale témoigne dans le commencement de Son règne à ne Se point laisser gagner par les artifices de Ses ennemis, qui, en voulant La détacher de Ses alliés et de Ses amis, ne cherchent dans le fond que Sa ruine.

J'espère aussi que Votre Altesse Électorale voudra bien être persuadée que je ne me départirai jamais de Ses intérêts, mais que je les regarderai toujours comme inséparablement attachés aux miens propres, et que j'en aurai, dans toutes les occasions qui se présenteront, un soin tout particulier.

Je me réfère, au reste, à tout ce que le sieur comte de Mortagne Lui dira là-dessus de ma part, et comme sa personne m'a été fort agréable, je dois lui rendre la justice qu'il s'est acquitté avec beaucoup de zèle, de dextérité et d'adresse, et à mon entière satisfaction, des ordres dont il s'est trouvé chargé pendant le séjour qu'il a fait à ma cour.

Je suis avec les sentiments de la plus vive amitié et estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bien affectionné et bon cousin et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

1753. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Breslau, 19 mars 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 4 de ce mois, par la quelle j'ai appris la réponse ultérieure que lord Harrington vous a faite de la part du Roi son maître et du ministère, sur ce que vous leur avez représenté jusqu'à ce jour-là. Comme je ne doute nullement que l'ample dépêche que je vous ai faite en date du 27 février passé ne vous soit bien parvenue, j'espère qu'elle vous aura mis en état

de lever toutes les difficultés par rapport à l'inclusion de l'électeur de Bavière que j'ai demandée, ainsi que je ne saurais vous donner des éclaircissements ultérieurs à ce sujet, et je n'attends que votre relation sur l'effet que tout cela a produit, si on est entré actuellement avec vous en négociation, et si on s'est prêté à la conclusion d'une convention préliminaire qui doit servir de base à la paix à faire, et que le roi d'Angleterre et son ministère se chargeront de faire agréer à la reine de Hongrie. Je suis d'autant plus impatient à apprendre d'une manière positive vos nouvelles là-dessus qu'il faut absolument que je prenne mes mesures d'une façon ou d'autre.

Quant aux assurances de la sincérité de mes intentions sur une paix solide à faire, vous devez insinuer à milord Harrington qu'aussi longtemps que feu l'Empereur a été en vie, je n'aurais pu agir autrement que j'avais fait, par des raisons que je vous ai différentes fois expliquées, mais qu'après le décès de l'Empereur, si une fois mon accommodement avec la reine de Hongrie était fait d'une manière stable et sûre, je n'aurais plus ni raisons, ni motifs, ni prétexte de rompre avec cette Princesse, et comme outre cela je ne suis point éloigné de me concerter avec le roi d'Angleterre sur ma voix à donner au duc de Lorraine, pour le faire monter au trône impérial, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement demander de plus grandes assurances sur la sincérité de mes intentions. A vous dire ce que je pense sur le peu d'empressement que la cour de Londres témoigne jusqu'ici de renouer avec moi, c'est ou l'espérance qu'on a peut-être en Angleterre de conclure avec l'électeur de Bavière, avec qui, à ce qu'on me mande de différents endroits, on est en chipotage, ou qu'on a pris des engagements avec la Saxe qui paraissent incompatibles à ce que j'ai fait proposer par vous; ou que, au moins, cela est bien difficile à concilier avec ce qu'on a promis de convenances à faire à la Saxe, et peut-être même à mes dépens.

Les articles 4 et 8 du traité de la quadruple alliance qu'on a conclue entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et les États-Généraux, ne fortifient pas peu mes soupçons; c'est pourquoi il me faut absolument savoir où j'en suis, et vous devez vous servir de toute l'adresse imaginable pour savoir précisément si j'ai rencontré juste là-dessus ou si mes soupçons sont mal fondés; aussi, en cas que vous trouviez que mes soupçons ne sont pas mal fondés et qu'ainsi il n'y ait plus moyen de renouer avec l'Angleterre, vous devez vous appliquer extrêmement pour pénétrer au moins les concerts qu'on a faits sur ce sujet, si la Saxe a promis d'agir offensivement contre moi, et les plans qu'on pourra avoir faits pour mettre en exécution ces engagements. J'attends votre rapport sur tout ceci au plus tôt possible, et je prie Dieu sur cela etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1754. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Breslau, 19 mars 1745.

Ayant appris, par la dépêche que vous m'avez faite en date du 10 de ce mois, ce que milord Chesterfield vous a dit sur la dépêche qu'il avait reçue de sa cour sur les ouvertures que vous lui aviez faites, je veux bien vous dire que, quoique cette réponse ne soit pas trop satisfaisante, nonobstant cela, la candeur avec laquelle milord Chesterfield s'est expliqué vers vous à ce sujet, n'a pas laissé d'augmenter encore l'estime que j'ai eue toujours pour lui, étant persuadé qu'en tout ceci il ait plutôt parlé en ministre que selon ses propres sentiments.[1] Néanmoins, comme je vois bien qu'il ne servirait pas à grande chose si vous continuiez les pour-parlers que vous avez eus avec ce milord sur ce sujet, mon intention est que vous n'en deviez guère plus parler à lui, mais vous tenir un peu boutonné, jusques à de nouveaux ordres, faisant semblant comme si la chose nous était indifférente; quoique vous ne discontinuerez point d'agir en toute autre occasion avec lui avec toute la politesse possible. Au reste, il y a du mal-entendu, si milord Chesterfield croit que je suis tout-à-fait éloigné de donner ma voix, à l'élection future d'un empereur, au duc de Lorraine. De la manière que je me suis expliqué dans ma dépêche précédente sur cet article, mon intention n'a été autre que de faire voir les inconvénients qu'il y aurait, si ce Prince devait être élu empereur, sans que j'aurais préalablement pourvu à ma sûreté; mais, si cela était une fois réglé, je pourrais aisément convenir avec l'Angleterre du reste.

Federic.

Nach dem Concept.

1755. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 19 mars 1745.

J'ai reçu vos dépêches du 2 de ce mois. Quant à la médiation de la Russie, vous connaissez mes sentiments que je ne la refuserai point; je viens pourtant d'apprendre qu'on a destiné le comte de Keyserlingk d'aller à Francfort pour y rester de la part de l'Impératrice pendant l'élection future d'un empereur, et d'y travailler encore à la médiation. Vous conviendrez vous-même que, si la dernière circonstance était vraie, mes intérêts seraient alors dans de fort mauvaises

1 Chesterfield hatte sich im Allgemeinen auf die Antwort Harringtons an Andrié (vergl. oben S. 63 Anm. 2) bezogen: „Il finit par me dire qu'en son particulier il serait toujours attaché à Votre Majesté; qu'il me priait de le mettre à Ses pieds et de L'assurer qu'il La respectait encore plus comme homme qu'en qualité de roi, et qu'il serait toujours un des plus grands et des plus zélés admirateurs des grandes qualités qui La distinguaient.“ Vergl. Preussische Staatsschriften I, 592.

mains, et vous ne manquerez pas de faire en sorte qu'on choisisse pour travailler à la médiation des personnes en qui je pourrais avoir plus de confiance qu'en celui-ci.

Comme on vient de publier le traité de la quadruple alliance, conclue à Varsovie entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et les États-Généraux, tel que vous le verrez dans la feuille ci-close,[1] il y a les articles 4 et 8 qui me donnent à penser comme si peut-être le roi de Pologne s'est engagé par quelque article secret ou séparé d'agir offensivement contre moi, et qu'on lui ait promis de faire sa convenance à mes dépens. Ces soupçons s'augmentent d'autant plus par ce qu'on vient de me mander qu'on préparait actuellement un nouveau train d'artillerie à Dresde, qu'on faisait amasser un magasin assez considérable à Budissin, et que les troupes saxonnes qui sont dans le pays faisaient des mouvements pour se rapprocher insensiblement vers la Lusace. Mon intention est donc que vous en deviez parler aux ministres russiens d'une manière que vous croirez la plus convenable, en insistant que de la part de l'Impératrice on fasse les remontrances sérieuses qu'on m'a promis de faire au roi de Pologne pour ne point se commettre avec moi ni entrer dans des mesures dont l'exécution pourrait avoir des suites fort fatales et m'obliger à réclamer tout de bon l'assistance de l'Impératrice, selon la teneur de l'alliance qui subsiste entre nous. Voilà un point que je vous recommande extrêmement, avec celui sur la déclaration à faire de la part de l'Impératrice sur son secours que j'ai réclamé, lorsque les Autrichiens percèrent dans ma Silésie.

J'attends avec impatience vos éclaircissements ultérieurs sur la marche prétendue des troupes russiennes et sur leur véritable destination. Vous ne manquerez pas de remercier très poliment le comte de Bestushew de l'assurance qu'il vous a donnée de vouloir écrire à son frère d'aller de concert avec le comte de Beess, et qu'il en parlerait aussi à sa souveraine pour y donner d'autant plus de poids; que je m'en promets un fort bon effet, pourvu qu'il n'oublie pas de s'acquitter de sa promesse.

Vous savez combien j'ai toujours souhaité d'avoir le général comte de Lieven dans mon service. S'il y a moyen de l'y disposer d'une manière convenable, je lui donnerai volontiers, outre un régiment et les appointements ordinaires, une pension annuelle de 6,000 écus. On travaille actuellement au carrosse que je destine pour l'Impératrice, mais comme il faut du temps pour lui envoyer quelque chose de beau, on ne pourra l'achever que vers le temps Saint-Michel.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Siehe Wenck, Codex juris gentium II, 171.

1756. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 21. März 1745.

Klinggräffen berichtet, München 9. März: „Quant au plan des opérations de la campagne prochaine, on se remet ici à celui qui sera concerté à Berlin. Mais pour ce qui regarde l'Électeur, le sieur de Chavigny et le comte de Ségur se réunissent qu'il faut de toute nécessité qu'un corps de troupes françaises fasse le siége d'Ingolstadt, pendant que dans le temps l'armée de l'Électeur s'assemble du côté de Passau et marche droit en Autriche . . . On souhaiterait fort que Votre Majesté voudrait bien recommander au roi de France la nécessité qu'il fît faire ce siége . . . Nous sommes encore fort en peine sur un général qui commandera l'armée de l'Électeur; il serait pourtant bien nécessaire que cela fût bientôt réglé. On croit que Votre Majesté Se concertera là-dessus avec le roi de France."

„Des Königs Majestät wollen, dass dem Herrn von Klinggräffen auf einliegende Dépêche geantwortet werden sollte, wie, was man von Ihnen wegen eines Schreibens an den König von Frankreich verlangete, schon längstens und zu wiederholten Malen von Deroselben geschehen sei, und dass man also nicht weiter deshalb pressiren könnte, sondern erst den Effect derer Schreiben abwarten müsste.

Auf die gleichfalls hierbei kommende Dépêches des Chambrier soll derselbe instruiret werden, dem französischen Ministerio zu sagen, wie sie denn vermeineten, dass Se. Königl. Majestät verhindern könne, dass die Kaiserwahl nicht auf den Herzog von Lothringen [fiele], falls derselbe, wie es die Apparence ist, die mehriste Stimmen vor sich bekäme. Bei solcher Wahl käme es bekannter Massen nicht auf Unanimia, sondern auf Plurima an, welche vor gedachten Prinzen nicht zu hindern wären, woferne Frankreich nicht den Churfürsten von Köln gewinnen und dadurch es dahin bringen könne, dass die böhmische Stimme suspendiret bliebe und dadurch die Suffragia egalisiret werden könnten. Se. Königl. Majestät wäre einem Accommodement mit Sachsen gar nicht zuwider, die Erfahrung habe aber schon gezeiget und die Zeit werde es weiter lehren, was der dresdensche Hof vor Sentiments deshalb habe und dass er sich auf der anderen Seite schon zu weit engagiret habe, wie der gedruckte Tractat der Quadruple-Alliance zeiget."

Podewils soll „einen secreten und kurzen Extract aus allem dem, so mit Engelland wegen eines Raccommodements negociiret worden, fertigen und an den Herrn von Mardefeld zu seiner Instruction sowohl, als auch im Stande zu sein, alles dergestalt auf eine geschickte und vorsichtige Art in Russland zu balanciren, schicken . . ., damit, wenn die Negociation in Engelland noch reussirete, er sodann in Russland alles so tourniren könne, damit die Kaiserin deshalb nicht piquiret seie, noch die bisherige Freundschaft mit Russland alteriret werde; daferne aber die Negociation mit Engelland entweder sehr weitläuftig werden, oder gar echouiren wollte, dass Sr. Königl. Majestät alsdann doch allemal die Mediation von Russland comme la dernière corde de son arc übrig bliebe, und die Russen nicht etwa wegen des, so mit dem englischen

Ministerio negociiret worden, aufstutzig werden und sich von der Mediation nicht weiter meliren zu wollen declariren möchten. Ueber welches alles Ew. Excellenz den Herrn von Mardefeld sehr wohl, aber auch im höchsten Secret instruiren möchte. . . .

. . . Wegen desjenigen Entretiens, welches Ew. Excellenz besage Dero Schreibens an Se. Königl. Majestät vom 16. dieses mit dem Marquis de Valory gehabt haben, soll Ew. Excellenz auf allergnädigsten Befehl melden, wie des Königs Majestät von allem, so Ew. Excellenz dem Valory geantwortet hätten, sehr zufrieden wären, und dass Dieselbe nur continuiren möchten, gegen denselben dergleichen Langage zu halten, und dass, obschon Se. Königl. Majestät einem Rapatriement mit den Sachsen ganz nicht zuwider sein würden, dennoch viele bekannte Ursachen vorhanden wären, weshalb unter zwei grossen Uebeln dennoch Se. Königl. Majestät das kleinste, nämlich eine Wahl des Herzogs von Lothringen, zu präferiren wohl Ursache hätten. Nicht zu gedenken, was vor Inconvenances es verursachen würde, wenn der König von Polen nebst einer kaiserlichen Krone auch die von Polen beibehalten wollte, anderntheils aber was vor Unruhen zu besorgen, wenn auch in solchem Fall der dresdensche Hof die polnische Krone fahren lassen, aber denen Polen wieder einen sächsischen Prinzen aufdringen wollte; welches beides wieder ein grosses Feuer verursachen und Se. Königl. Majestät leicht entrainiren könnte."

Ausserdem hat der König zu melden befohlen, „dass wenn Mylord Tyrawley Berlin passiren würde, Ew. Excellenz denselben alle möglichste Politesse erweisen, denselben zugleich aber auf allerhand Art tourniren, auch bei seinem Faible fassen möchten, um von ihm heraus zu kriegen, was er eigentlich von Russland gedächte."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1757. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Breslau, 22. März 1745.

Da des Königs Majestät heute die Nachricht zugekommen ist, wie die Oesterreicher das Dessein hätten, so sie aber sehr caché hielten, den 5. nächstkommenden Monates Aprilis ihre ganze reguläre Armee hinter Olmütz zusammen zu ziehen und mit allen ihren regulären Truppen nach dem Glatzischen zu marschiren, hergegen alle Ungarn, wie sie Namen haben, auch alle Husaren, ausser zwei Regimenter, welche sie bei der regulären Armee behalten wollten, an den oberschlesischen Grenzen herum bleiben und beständig allarmiren sollten, damit des Königs Majestät zwei Armeen gegen sie zu halten genöthigt wären: so weiss man zwar zur Zeit noch nicht zuverlässig, ob und wie weit diese Nachricht Grund habe oder nicht, des Königs Majestät aber haben dennoch vor gut gefunden, die bisherige Position Dero Truppen in

Schlesien zu ändern und solche näher zusammenziehen zu lassen, um überall à portée zu sein, daferne der Feind dem Verlaut nach etwas tentiren und unternehmen wollte.

Des Königs Majestät haben mir inzwischen befohlen, an Ew. Excellenz dieses par Estafette zu schreiben und in Höchstderoselben Namen dabei zu melden, dass Ew. Excellenz mit dem Marquis de Valory daraus sprechen und demselben alle serieuse Représentations thun möchten, damit sein Hof einmal anfinge, in Baiern en force und mit Vigueur agiren zu lassen, um einmal des Feindes Forces zu partagiren und Sr. Königl. Majestät nicht länger die ganze Last des Krieges und der feindlichen Armee einig und allein auf dem Halse zu lassen, sondern solche vielmehr durch einige vigoureuse Démarches und Diversions in Baiern wie gedacht zu theilen, massen sonsten der französische Hof selbst die fatale Suites einsehen würde, welche erfolgen müssten, wenn man dem Feind die Zeit und Gelegenheit liesse, alle seine Force an einem Ort zu gebrauchen und solchergestalt einen Alliirten von Frankreich nach dem andern inutil zu machen und zu epuisiren. Auf gleiche Art möchten Ew. Excellenz fordersamst an den Herrn von Klingräffen nach München schreiben, damit derselbe den dortigen Hof äusserst animirte, ohne einigen Zeitverlust den Anfang mit denen Operationen zu machen und den Feind mit viven Diversionen zu occupiren, damit er nicht seine ganze Macht gegen Se. Königl. Majestät ziehen, und, wann er Dieselbe dadurch gleichsam hors du jeu gesetzet, sodann auf Baiern fallen und solches nach dem beneficio ordinis auf gleiche Weise angreifen könnte.

Weilen auch Sr. Königl. Majestät gemeldet werden wollen, dass die Oesterreicher drei Hauptmagazins gemachet hätten, als zu Olmütz, zu Sternberg und zu Königgrätz, letzteres aber das stärkeste sein sollte, so möchten Ew. Excellenz gleichfalls sonder Zeitverlust und allenfalls en chiffres an den Grafen von Beess schreiben, dass er sehr attent auf alle Démarches und Mouvements derer sächsischen Truppen sein und weder Kosten noch Mühe sparen sollte, um in Zeiten dahinter und hinter die darunter habende Absichten zu kommen, und Se. Königl. Majestät davon so geschwind als möglich zu informiren; dabei er seine Précautions nehmen sollte, dass seine Dépêches nicht aufgehalten oder aufgefangen werden könnten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1758. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 26 mars 1745.

Monsieur. J'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois et vous suis bien obligé de la part que vous me faites des ordres qui vous sont parvenus pour aller faire encore un autre voyage à Dresde. Je souhaite ce voyage d'un meilleur succès que le premier que vous y avez

fait, bien que je croie la cour de Saxe déjà trop prévenue pour que tout ce que vous pourriez lui proposer, la puisse faire revenir; mais quant à moi, vous deviez savoir, Monsieur, qu'il m'est impossible de faire plus d'avances à la cour de Saxe que je lui ai faites jusqu'à présent, et l'expérience m'a assez appris que tout ce que je puis lui proposer, ne la rend que plus fière et plus indocile. Si vos ordres sont d'offrir à cette cour des avantages pécuniaires, il faut bien que vous vous en acquittiez; reste à savoir ce que cela opèrera sur l'esprit des ministres saxons; je n'aimerai pourtant point que vous y mêliez l'affaire des sommes que la Saxe prétend sur moi. Ce n'est point du tout par un esprit de mépris pour la cour de Saxe que je ne saurais me prêter à les lui payer, mais, sans compter les grandes dépenses que j'ai faites jusqu'à présent pour la cause commune, vous conviendrez vous-même que de la manière que la cour de Saxe s'est conduite jusqu'ici envers moi, je ne ferais autre chose que de lui fournir encore plus d'armes contre moi, si je me prêtais à lui payer les sommes qu'elle prétend sur moi.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre très affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1759. A L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 26 mars 1745.

Madame ma Sœur. Je ne puis cacher à Votre Majesté Impériale les soupçons que j'ai conçus sur la conduite du roi de Pologne. Il assemble actuellement des magasins sur mes frontières, et Votre Majesté Impériale verra plus amplement par la pièce ci-jointe[1] que je La prie de vouloir lire, qu'il paraît sûr qu'ils ont intention de m'attaquer. Comme c'est un cas où je dois recourir à l'alliance de Votre Majesté, je La prie instamment de vouloir remplir Ses engagements envers moi, ou de contenir les Saxons d'une autre manière qui me procure mes sûretés. Il n'y a rien de plus digne d'une si grande Princesse que de remplir Ses engagements envers l'allié qui Lui est le plus attaché de tous. J'ai une ferme confiance en Votre Majesté Impériale, et, plein de cette persuasion, je La prie de me croire avec toute la considération et la plus haute estime, Madame, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Auszug aus einem Bericht des Grafen Beess, Dresden 20. März, dessen Inhalt S. 92 angegeben ist.

1760. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 26 mars 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite en date du 6 de ce mois. Bien que le Vice-Chancelier vous ait conjuré d'être persuadé que, si la Saxe ou quelque autre puissance m'attaquait dans mes États, l'Impératrice m'assisterait infailliblement, je viens de recevoir pourtant des nouvelles de Dresde, de mon ministre y résidant, le comte de Beess, par lesquelles il m'apprend, comme vous verrez par la copie ci-close de sa relation, que la Saxe traite actuellement avec les cours de Vienne et de Londres pour venir m'attaquer de toutes ses forces dans la Basse-Silésie. Comme il m'a paru nécessaire de faire part de cette circonstance à l'Impératrice même, par une lettre écrite de ma main propre, je vous l'adresse ci-closse sous un cachet volant, afin que vous en fassiez un usage convenable à mes intérêts.

Outre cela, ledit ministre vient de me mander qu'ayant demandé au comte de Bestushew à Dresde si sa cour l'avait chargé d'insinuer à celle de Dresde que l'impératrice de Russie verrait avec plaisir que les troupes auxiliaires saxonnes n'agissent point contre mes États, et qu'au contraire la bonne harmonie fût bientôt rétablie entre les deux cours dont elle était également amie et alliée, ou si cette insinuation s'était faite à Pétersbourg au ministre saxon — ledit comte de Bestushew lui avait répondu tout naturellement que sa cour ne lui avait donné aucun ordre de faire une pareille insinuation à celle de Dresde, et qu'il ignorait aussi qu'on l'eût faite par quelque autre canal.

Mon intention est donc que vous deviez en parler aux ministres russiens et surtout au Vice-Chancelier, en lui témoignant combien j'étais surpris de ce qu'on avait manqué de parole, ou oublié du moins de faire ladite insinuation à la cour de Dresde, qu'on m'avait pourtant promis de faire avec tant d'assurances, et que j'espérais qu'on s'en acquitterait encore; que je ne savais que penser de la résolution que la cour de Dresde paraissait avoir prise de venir m'attaquer par ses troupes dans ma Silésie, étant assez connu que la cour de Dresde ne s'émanciperait jamais d'entrer dans de pareils concerts, si elle n'était préalablement assurée du consentement de la cour de Russie. Que les ministres russiens pouvaient être persuadés que, si je n'avais pas pris ma revanche contre la Saxe pour toutes les algarades qu'elle m'avait faites depuis quelque temps, rien ne m'en avait retenu que la considération que j'avais pour l'impératrice de Russie et pour ne la pas inquiéter sur une chose qu'elle m'avait paru désirer; mais que, si la Saxe venait m'attaquer dans la Silésie, il me serait permis alors, selon toutes les règles du droit naturel et de guerre, de me défendre contre de pareilles insultes et de ne garder plus aucunes mesures avec la Saxe, tant pour l'insulte qu'elle me ferait que pour venger le mépris des sages

conseils qu'une souveraine si respectable que celle de la Russie lui avait donnés; que dans ce cas-là, je serais même obligé de réclamer l'assistance et les secours que la souveraine de Russie m'avait promis par les traités d'alliance qu'il y a entre nous, et que vous avez même ordre de demander aux ministres russiens une réponse positive et catégorique sur le secours promis dans nos traités que j'avais à attendre alors de la part de leur souveraine; ce dont j'attends votre relation au plus tôt possible, m'étant impossible de rester plus longtemps dans un état d'incertitude sur cet article-là, pendant que la Saxe s'apprête à me faire impunément, à ce qu'elle croit, tout le tort possible.

Quant à la médiation de la Russie, vous aurez vu, par toutes mes dépêches qui vous seront parvenues depuis, que je ne la refuse point et que je mets plutôt toute ma confiance dans l'Impératrice, qu'elle voudra agir dans cette affaire vers moi comme à son plus naturel et plus affidé allié, en n'agissant point contre mes intérêts et en ne chargeant pas de cette affaire des personnes dont tout le monde savait jusqu'à quel point elles étaient prévenues contre moi. Et comme je sais de quelle utilité il me sera de gagner les deux ministres russiens pour mes intérêts par quelque reconnaissance réelle, je veux bien vous dire pour votre instruction, et vous autoriser même par la présente d'en faire un usage convenable, que, si par la médiation de la Russie et par le savoir-faire de ses ministres je puis obtenir cette partie des montagnes qui a servi aux Autrichiens pour débouchés pour entrer dans mon pays, comme Trautenau, Braunau, Nachod, Neustadt, Jaromircz et Grulich, sur les frontières de la Bohême, et outre cela le reste de la Haute-Silésie avec les petites enclavures de la Moravie, c'est-à-dire le petit district de Hotzenplotz — que je donnerais alors à chacun des deux ministres russiens une reconnaissance de 100,000 écus; que, si cet objet paraissait trop grand aux ministres russiens et qu'ils ne voudraient me procurer que le reste de la Haute-Silésie avec les susdites enclavures de la Moravie, je le reconnaîtrais alors envers chacun d'eux par une somme de 80,000 écus; et que, si par leur savoir-faire ils savaient diriger les affaires de manière que je ne sois point obligé à satisfaire les Saxons par rapport aux frais prétendus des marches que mes troupes ont été obligées de faire par la Saxe, je leur tiendrais compte de ce service qu'ils me rendront, d'une somme de 50,000 écus.

Vous voilà instruit de mes intentions sur chaque cas dans cette affaire, et je ne doute point que vous n'en ferez un usage convenable; mais bien que je regarde toujours la médiation de la Russie comme la dernière et la meilleure corde de mon arc pour sortir d'une guerre assez onéreuse et incommode à moi, je ne vous saurais cacher mon inquiétude sur les véritables intentions de la Russie, m'ayant été mandé depuis peu d'Angleterre, comme une chose autant sûre que secrète, que les lords Tyrawley et Hyndford avaient marqué au roi d'Angleterre que le plus sûr moyen d'attirer la Russie dans les intérêts des cours de Vienne

et de Londres, était de sacrifier trois à quatre cent mille livres sterling en forme de subsides, et que le ministre de Russie à Londres, également comme ceux de Saxe et de Vienne, avaient reçu des courriers sur cet article de leurs cours; ce que je vous indique, afin que vous puissiez faire des perquisitions convenables sur ce sujet et m'en mander vos explications là-dessus.

Au reste, je viens de renvoyer les grenadiers russiens que l'Impératrice m'a envoyés pour la préparation du *Pumpleder*, auxquels j'ai fait payer, outre tout ce qu'on leur a promis par le contrat fait au sujet d'eux, la somme de 100 roubles, à chacun, pour un gratial, ce que les banquiers Splitgerber et Daum rabattront de la somme des 19,000 écus à Pétersbourg que vous savez.

Federic.

Nach dem Concept.

1761. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 26 mars 1745.

Monsieur mon Frère. Je reçois dans ce moment les nouvelles ci-jointes de Dresde,[1] par lesquelles Votre Majesté pourra voir ce que nous avons à nous promettre de la Saxe, et ce qui me fait juger en même temps que la négociation du sieur de Valory ne sera pas fort heureuse.

Les Autrichiens s'assemblent près d'Olmütz, et, selon mes nouvelles, ils se préparent à ouvrir une campagne précoce; je me flatte que Votre Majesté voudra bien donner Ses ordres en Bavière, pour que l'armée de cet Électeur profite du dégarnissement des Autrichiens et se mette en mouvement aussitôt que les opérations commenceront sur ces frontières. L'armée du Rhin décidera de beaucoup du sort de l'Allemagne, par la vivacité ou la lenteur de ses opérations, et je suis persuadé que Votre Majesté, avec Ses lumières supérieures, aura bien senti combien Lui importe, tant pour l'élection future d'un empereur que pour retenir les cercles d'Allemagne en respect, qu'il se frappe de ce côté-là quelque grand coup, avant que Vos ennemis aient eu le temps de mettre la dernière main à leurs arrangements.

Je me propose d'assembler mon armée en partie à Patschkau, pour donner des doubles jalousies aux Autrichiens sur la Moravie et sur la Bohême, jusqu'au temps où les opérations pourront commencer. Je suis avec les sentiments de la plus haute considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. S. 87 Anm. 1.

1762. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 27. März 1745.

...„Die jetzigen Conjoncturen, dasjenige, so aus Sachsen gemeldet wird; Die Arrangements, welche die Oesterreicher in Böhmen und Mähren machen, um ihre Truppen zusammenzuziehen, das, was Andrié von den englischen Chipotages in Russland schreibet, die Hoffnung, womit sich der wienerische und dresdensche Hof flattiret, den Churfürsten von Baiern zu gewinnen, sammt der, den casselschen Hof zu obligiren, seine Truppen aus Baiern zurückzuziehen, nicht weniger dasjenige so wegen Turnhout passiret ist,[1] auch andere Umstände mehr, machen zwar Sr. Königl. Majestät von einem gedeihlichen Success der englischen Negociation wenig Apparence, Sie seind aber zufrieden, wenn Sie nur erst einmal wissen, woran Sie seind und Dero Mesures darnach nehmen können. Wann aber Se. Königl. Majestät mir exprès befohlen haben, Ew. Excellenz hierbei im höchsten Vertrauen zu melden, dass woferne Höchstdieselbe sich gezwungen sähen, den einmal angefangenen Krieg zu continuiren, Sie durch die unglaubliche und ganz excessive Ausgaben, welche Sie, sowohl Dero Armee in Schlesien den ganzen Winter hindurch mit allem alleinig zu unterhalten, als auch die Magazins zur Campagne anzuschaffen, anwenden müssen, nebst dem Schaden, so Deroselben durch die Invasion der Oesterreicher in Ober- und Niederschlesien wie auch im Glatzischen geschehen, Dero Fonds dergestalt epuisireten, dass Sie Sich schlechterdinges nicht mehr im Stande sähen, den Krieg zu souteniren, daferne Frankreich nicht resolviren wollte, des Königs Majestät zur vorstehenden Campagne Subsidien zu bezahlen — ich soll dannenhero an Ew. Excellenz melden, dass dieselbe eine wohlgesetzte Dépêche an den Baron von Chambrier aufsetzen und expediren möchten, worinnen derselbe über alle die Ursachen, welche Se. Königl. Majestät zwingen von Frankreich Subsides zu begehren, gründlich informiret und ihm dabei einliegendes Schreiben an den König von Frankreich[2] zugesandt, er auch zugleich instruiret werden soll, davon Gebrauch zu machen und bei dem französischen Hof fordersamst dahin anzutragen, dass derselbe Se. Königl. Majestät ein Subside von drei Millionen Reichsthalern, wenigstens, anordnen möchte, wobei demselben die Wichtigkeit und Nothwendigkeit dieses Begehrens und dass darunter keine Zeit zu verlieren sei, auf das triftigste und pressanteste zu urgiren wohl aufgegeben werden soll.

Diese Dépêche nebst eingeschlossenem Schreiben an den König von Frankreich soll nicht eher abgehen, bis Ew. Excellenz das Duplicat der Relation von Andrié ... erhalten haben und daraus den Success von dessen Negociation ersehen haben werden. Sollten Ew. Excellenz daraus sehen, dass mit den Engelländern nichts zu thun sei und dass des Andrié Negociation entweder ganz echouiret sei oder doch von dem englischen Ministerio

[1] Vergl. S. 117. — [2] Nr. 1767.

neue Chevilles und ungewisse weit aussehende Dinge gemachet werden, so sollen Ew. Excellenz die im Vorrath fertig gehaltene Dépêche auf das sicherste und fordersamste an den p. Chambrier abgehen lassen; daferne aber aus der Andrieschen Dépêche mit einiger Zuverlässigkeit zu ersehen wäre, dass das englische Ministerium Sr. Königl. Majestät Propositiones goutirten, und Hoffnung sei, einen baldigen Frieden zu haben, wenn auch solcher nur auf den Fuss des Breslauschen wäre, so könnte auf solchen Fall mehrermeldete Dépêche an den Chambrier noch zurückbleiben.

Des Königs Majestät allergnädigste Intention ist hierbei, dass weil Ew. Excellenz doch das Duplicat der Andrieschen Relation drei bis vier Tage wenigstens eher, als Höchstdieselbe des Andrié Bericht hier, bekämen, Sie nur, nach dem nun der Einhalt derselben sein würde, Dero Mesures darnach nehmen, und ohne weitere allergnädigste Ordre von hier aus darüber zu erwarten, vorermeldeter Massen und zu Gewinnung der Zeit besorgen möchten.

Dabei soll auf allergnädigsten Befehl noch melden, dass wenn Ew. Excellenz aus der gemeldeten Andrieschen Relation ersehen sollten, dass von der englischen Negociation nichts zu hoffen, dieselbe alsdann zugleich und sonder Anstand den Herrn von Mardefeld instruiren sollten, die russische Mediation ohne weiteren Aufenthalt zu suchen und durch alle nur ersinnliche und convenable Moyens die russische Kaiserin sowohl als Dero Ministres dahin zu bringen, dass die Mediation mit Ernst, Eil und Nachdruck vorgenommen und dadurch Se. Königl. Majestät aus Dero embarrassanten und épineusen Umständen bald möglichst gezogen werden möchten. Wegen des p. Andrié habe noch vergessen zu melden, dass wenn er mit seiner Negociation echouiren sollte, er es endlich dahin zu bringen suchen sollte, dass das englische Ministerium seine Parole d'Honneur geben, von denen Propositiones, so Se. Königl. Majestät en confidence gethan, keinen üblen Gebrauch zu machen, sondern solche bestens zu secretiren und als nie geschehen anzusehen und ruhen zu lassen, wie denn auch der Andrié alles gethan haben würde, um nichts schriftliches desfalls von sich gegeben zu haben.

Auch wollen Se. Königl. Majestät, dass dem p. Chambrier die letztere Dépêche des Herrn Grafen Beess zu Dresden, vom Dato des 20. Martii c. (worinnen er von der erhaltenen Nachricht des sächsischen Desseins, zu Bautzen ein grosses Magazin zu formiren und mit einem zusammenen Corps von 30,000 Mann gegen Se. Königl. Majestät in Niederschlesien besonders agiren zu wollen, Meldung thut, und davon Ew. Excellenz sonder allen Zweifel das Duplicatum erhalten haben werden) communiciret und demselben zugleich aufgegeben werden soll, dem französischen Ministerio, und wo es nöthig ist, Vorstellung zu machen, in was vor höchst bedrängete Umstände Se. Königl. Majestät zu kommen risquireten, daferne die französische Armées nicht sonder den geringsten Zeitverlust in Baiern sowohl als am Main mit aller

Vigueur zu agiren anfingen, um dadurch Sr. Königl. Majestät einige Luft zu machen, damit Sie nicht von der ganz überlegenen Macht der Feinde accabliret oder gezwungen würden, zu allem, was die Feinde von Frankreich von Sr. Königl. Majestät nur verlangen würden, die Hände zu bieten, welches denn am Ende die Kron Frankreich selbst in die embarrassantesten Umstände setzen und in die grösseste Verlegenheit bringen würde. Diese Dépêche soll citissime an den Chambrier abgehen . . .

Es haben . . . des Königs Majestät mir noch sogleich befohlen, Ew. Excellenz in Höchstderoselben Namen zu melden, dass Sie mit dem baierischen Minister von Spon sprechen, auch den von Klinggräffen schleunigst instruiren möchten, bei dem bairischen Hofe auf das ernstlichste zu insistiren, dass die Armee sich dorten zusammenziehen und, um den Feind durch mehrere Diversions zu occupiren, mit denen Operationes den Anfang machen möchte, sonsten Se. Königl. Majestät vor nichts repondiren könnten . . .

Ew. Excellenz soll ferner melden, dass, da verlauten will, ob wollten die Sachsen einige neue in Polen geworbene Truppen nach Sachsen kommen lassen, Ew. Excellenz auf diesen Punkt alle Attention mit nehmen und solche Mesures fassen möchten, dass wenn die Sachsen dergleichen intendirten, Se. Königl. Majestät in Zeiten davon, es sei durch den p. Hoffmann in Warschau oder wie es sonsten wollte, informiret werden möchten, um Dero Mesures nehmen zu können, denen in Polen neu geworbenen Truppen den Durchzug nach Sachsen durch Schlesien oder Dero Landen zu hindern."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1763. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 20. März: „Votre Majesté sera sans doute informée par Ses ministres en Pologne qu'un juif, nommé Baruch, pourvoyeur de la maison du comte de Brühl, avait fait certaines ouvertures à M. de Wallenrodt, touchant les avantages que la cour d'ici demandait de se procurer, au cas qu'elle se joignît à celle de Bavière, pour faire valoir de concert leurs prétentions sur la succession d'Autriche, et Votre Majesté sait aussi comment le ministère saxon fit usage de cet artifice pour apaiser les mécontentements du ministre d'Angleterre. C'est apparemment dans une semblable intention, et pour engager la cour de Vienne à répondre plus favorablement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici aux propositions du comte

Neisse, 29 mars 1745.

Le contenu de la relation que vous m'avez faite en date du 20 de ce mois, n'a pas laissé de me surprendre tellement que je ne sais pas encore ce que j'en dois penser. J'approuve fort la conduite que vous avez tenue sur ce sujet, et en cas que le comte de Brühl doive actuellement demander à avoir une entrevue avec vous sur ce chapitre, mon intention est que vous deviez vous y prêter sans hésiter, et, en flattant au possible ledit comte, sans pourtant m'engager à quelque

de Loss, que ce même juif a été détaché à moi, pour m'insinuer que le comte de Brühl était dans son âme bon Prussien . . . que, bien qu'on eût pris des engagements par le traité de Varsovie, il n'y avait pourtant encore rien de perdu, et qu'il ne serait pas si mal aisé de reprendre une seconde fois le plan de partage concerté avec le feu Empereur, pourvu que la France et Votre Majesté S'engageassent, d'une manière à y pouvoir tabler, de payer à la cour d'ici les mêmes subsides qu'elle tirait de l'Angleterre et de la Hollande. Je voulus savoir là-dessus si c'était par ordre du Ministre qu'il me parlait. Il me répondit que c'était l'aide de camp favori de son patron qui l'avait engagé à venir me trouver, en lui demandant s'il n'avait pas encore été chez moi. Comme je le sondai sur la récompense que le comte de Brühl attendait pour les services qu'il rendrait dans cette affaire, il me fit entendre que les vues du Ministre seraient, après que la Bohême aurait été conquise, de se procurer la dignité de prince de l'Empire, avec une principauté capable d'en soutenir le rang.“ Nach zwei Tagen ist der Emissär wiedergekommen mit neuen Klagen über die Eigennützigkeit des wiener Hofes. Graf Beess hat ihm schliesslich gesagt, Graf Brühl möge sich direct an ihn wenden.

chose, entendre tout ce qu'il vous dira et proposera sur ce sujet, dont vous me ferez alors un rapport bien exact et détaillé.[1] Mais comment concilier cela avec ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 20 du courant du dessein que la Saxe avait de venir m'attaquer dans la Basse-Silésie?[2] J'attends avec impatience vos éclaircissements là-dessus, et d'ailleurs vous ne manquerez d'être fort attentif sur tous les arrangements militaires que la Saxe fait actuellement, de même que sur ses desseins, comme aussi sur les moindres mouvements que ses troupes font, pour m'en avertir au plus tôt possible et sans le moindre délai, articles que je vous recommande extrêmement.

Federic.

Soyez bien alerte d'un côté et de l'autre, ne vous laissez point duper par des fourbes qui n'ont d'autre profession que de friponner.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1764. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 12. März: „Je ne puis assez exprimer à Votre Majesté tout ce qu'on écrit ici pour La rendre suspecte à Ses alliés. Les cours de Vienne et de Londres ne perdent aucune occasion de faire insinuer ici par ses amis, de même que la cour de Dresde par elle-même, tout ce qu'elles peuvent imaginer du plus désavantageux contre Votre Majesté. C'est ce qui fait que ce ministère est persuadé de plus en plus que Votre Majesté est plus haïe en Europe que la France, et que, si la dernière voulait sacrifier Votre

Neisse, 29. März 1745.

Der König befiehlt, dem Gesandten unverzüglich zu antworten:

„Wie er, der Chambrier, bei allen Gelegenheiten sagen sollte, dass, wenn Se. Königl. Majestät sich einen so grossen Hass von denen Oesterreichern und deren Alliirten und Freunden zugezogen hätten, solches gewiss aus der alleinigen Ursach geschehen wäre, dass Sie

[1] Unter demselben Datum befiehlt der König durch Eichel dem Grafen Podewils, dem Marquis Valory von Beess' Meldung Mittheilung zu machen. — [2] Vergl. S. 92.

Majesté, les Autrichiens et les Anglais consentiraient à certains avantages pour la France qui leur seraient insupportables, si leur haine contre Votre Majesté n'était pas la plus forte."

vor die Kron Frankreich Partei genommen und durch Dero Marsch nach Böhmen verhindert hätten, dass die österreichische Armee nicht das ganze Elsass desoliren, sich davon gutentheils Meister machen und in Lothringen eindringen können, um sich davon, wie sie geglaubet, Meister zu machen und vielleicht noch weiter zu poussiren. Es wäre solches um so bekannter, als die Circulärrescripte der Königin von Ungarn an ihre Ministres am Tage lägen, worinnen sie alle Aigreur gegen Se. Königl. Majestät deshalb bezeigete, weil Dieselbe durch ihren Marsch die österreichische Armee zurückgehalten, den Krieg in Frankreich zu spielen und über solches Elsass, Lothringen und die Franche-Comté zu conquetiren. Das französische Ministerium würde einräumen müssen, dass Se. Königl. Majestät Dero Engagements redlich gehalten und mehr gethan hätten, als Sie zu thun nach dem Tractat verbunden gewesen, da Sie agiret hätten, ehe die Sachen in Russland zu Dero Avantage auf einen sichern Fuss gekommen wären, welches zu thun Sie nach dem Tractat nicht nöthig gehabt hätten[1] und woraus Dero jetziges Unglück doch lediglich entsprungen wäre; zu geschweigen, dass wegen aller der Avantages, so Deroselben in dem Tractat versprochen worden, wenig Apparence wäre, dass Se. Königl. Majestät jemalen etwas davon würden haben können. Selbst die Franzosen sähen jetzo die Conquête von Böhmen als ganz ohnmöglich an. Das beste aber, was sie jetzo zu thun hätten, sei, dass sie sonder den allergeringsten Vorzug mit Vigueur, sonderlich am Rhein und in Baiern, agirten, alsdann die Sachen noch eine bessere und andere Face bekommen könnten, da sonsten, wenn sie ferner nonchalamment zu Werke gingen und, bevor sich ihre Armées in Baiern und am Rhein bewegten, Se. Königl. Majestät durch eine gar zu grosse Supériorité der Feinde accabliren liessen, die Sachen sowohl vor Se. Königl. Majestät als vor Frankreich sehr schlecht laufen würden.

Den schleunigsten Abgang dieser Dépêche soll bestens recommandiren, nicht weniger, dass Ew. Excellenz mit dem allerfordersamsten auch an den Herrn von Klinggräffen nach München schreiben möchten, dass alles dasjenige, was besage seiner Relation vom 16. dieses der Churfürst von Baiern an den König von Frankreich zu schreiben verlanget hätte, schon vorlängst und wiederholeter Massen von Sr. Königl. Majestät dahin geschrieben worden sei und Höchstdieselbe darunter nichts versäumet hätten. Es würde aber höchst nothwendig sein, dass man in Baiern anfinge, die Armee zusammenzuziehen, insonderheit aber einen General, der solche commandiren sollte, zu ernennen; ob man nicht den Prinzen von Hildburghausen dazu ernennen könnte, oder

[1] Vergl. Bd. III, 131 Anm. 1.

endlich auch einen andern, wer es auch wäre, nur dass man einmal wüsste, wer dorten Koch oder Kellner wäre, und dass die Armee einmal zusammenkäme und zu agiren anfinge, wozu der von Klinggräffen sie äusserst pressiren sollte, damit man in Baiern zu agiren anfinge, sobald man hörte, dass die Oesterreicher anfingen. Uebrigens sollte der von Klinggräffen Sr. Königl. Majestät schleunigst berichten, was er von den österreichischen Truppen hörete, was vor Mouvements sie machten, und ob und was sie davon hieher detachiret hätten. Se. Königl. Majestät recommandiren auch die Beschleunigung dieser Dépêche auf das allerbeste.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1765. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. März: „Valory m'a fait plusieurs questions, les unes plus extraordinaires que les autres, par exemple s'il était vrai que Votre Majesté avait renvoyé à Francfort Ses équipages de campagne, si on avait évacué Troppau et Jägerndorf, et si on avait renvoyé en Bohême des prisonniers qu'on avait faits depuis peu du côté de Glatz, et si l'officier qui avait fait cette expédition, avait été grondé d'importance pour avoir attaqué les Autrichiens. Je lui ai répondu qu'apparemment il avait ramassé toutes ces nouvelles au *Fischmarkt* . . . Mais il tomba tout d'un coup sur les négociations en Angleterre et à la Haye. Je lui répondis tout naturellement qu'il pouvait dormir en repos là-dessus, que le Roi son maître et le ministère de France étaient informés de quoi il s'était agi."

Neisse, 29 mars 1745.

Mon cher Podewils. J'ai vu ce que vous m'avez mandé par rapport aux questions extraordinaires que le marquis de Valory vous a faites. J'avoue que je suis surpris de ce qu'il a pu ajouter foi à de pareilles sornettes, et vous ne manquerez pas de lui dire de ma part que j'espérais qu'il ouvrirait une bonne fois ses yeux, pour reconnaître que, par toutes les fausses confidences pareilles, nos ennemis n'avaient en vue que de semer de la méfiance entre nous et de nous brouiller ensemble, car au lieu de renvoyer des régiments, comme on a fait accroire à M. de Valory, il saura à présent que j'en fais venir actuellement. Ainsi que je crois de sa bonne pénétration qu'il sera convaincu à présent combien était faux tout ce qu'on lui avait conté sur mon sujet. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous sommes ici dans une grande crise, ou bien nous aurons la paix par le moyen de l'Angleterre, ou bien toutes les forces de nos ennemis viendront fondre de différents quartiers sur moi; je ne puis forcer le premier article; quant au second, ou je ne ramènerai pas un homme à Berlin, ou nous serons victorieux; le temps éclaircira tout.

Fr.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1766. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 30. März 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da des Generalfeldmarschalls Prinzen von Anhalt Durchlaucht von hier wieder zurückgehen und nächstens Dero ehemaliges Commando in der Mark etc. wieder übernehmen werden, so ist meine Intention, dass, wenn Sie nach Berlin kommen, Ihr Deroselben von dem Zustande der sächsischen Affairen, und wie es sich unter uns jetzo verhält, alle ihm zu wissen nöthige Nachrichten und Information geben sollet. Ich bin etc.

Nach der Ausfertigung. F.

1767. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 30 mars 1745.[1]

Monsieur mon Frère. J'ai différé, autant que je l'ai pu, de charger le sieur de Chambrier de la commission qu'il a ordre d'exécuter auprès de Votre Majesté, et Elle peut être assurée, vu les efforts énormes que la France fait pendant cette guerre, que j'ai eu toute la peine du monde à prendre ce parti; mais le besoin est devenu si pressant qu'il ne dépend plus de moi d'en éloigner le remède, et je dois avouer à Votre Majesté que j'ai besoin plus que jamais de Ses secours, sans lesquels je suis hors d'état de remplir mes engagements. La chose est très sérieuse, et je ne doute pas qu'en bon allié, Votre Majesté ne fasse l'effort que je Lui demande avec instance, d'autant plus que je puis L'assurer que je me vois absolument forcé à cette démarche. J'en conserverai toute la reconnaissance imaginable, étant à jamais, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et allié

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1768. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 2 avril 1745.

Monsieur. J'ai reçu avec satisfaction votre lettre du 28 du mois dernier. Quant au moyen qu'on vous a indiqué pour mettre au plus tôt à la tête de l'armée bavaroise un général expérimenté, en confiant le commandement de cette armée à mon maréchal de Schwerin,[2] je suis obligé de vous dire qu'outre le besoin que j'ai actuellement moi-même de mes généraux, ledit maréchal vient de me mander, par une lettre du 24 du mois passé, qu'ayant commencé à se remettre un peu, il avait voulu essayer s'il pouvait se soutenir à cheval, mais que ce coup d'essai

[1] Vergl. S. 91. — [2] Vergl. S. 104 Anm. 3.

lui avait si mal réussi qu'une fièvre très violente, accompagnée d'autres maux fort douloureux, l'avaient tellement repris qu'il se voyait nécessité à garder derechef la chambre et le lit, sans savoir le temps de sa guérison. Par toutes ces circonstances, vous verrez, Monsieur, les raisons pourquoi je ne saurais point satisfaire à la demande que vous m'avez faite à ce sujet, étant d'ailleurs avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

1769. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse, 2 avril 1745.]

Andrié übersendet, London 19. März, die zwischen ihm und Lord Harrington vereinbarten Grundzüge eines Friedens:

1° „Que par la médiation de Sa Majesté Britannique il y aura une paix solide entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse, de façon que, pour finir radicalement les troubles de l'Allemagne, le traité de Breslau sortira son plein et entier effet, et en servira de base.

Il faut me promettre la garantie de la Silésie par les princes de l'Empire et une garantie générale à la paix générale.

2° Le roi de Prusse s'engage d'accorder sa voix électorale au duc de Lorraine pour le diadème impérial, de manière qu'il l'aidera de tout son crédit et pouvoir, pour le faire parvenir à la couronne impériale, dès que le présent traité sera signé.

Bon. [Moyennant la capitulation impériale, stipulée sur le pied de celle que j'ai faite avec l'Empereur dernier mort.]

3° La maison de Bavière se contentera d'être rétablie en entier dans son électorat et pays patrimoniaux, et, par ce moyen, sera comprise dans ce traité, de même que la maison électorale palatine et celle de Hesse, lesquelles maisons seront également comprises dans le traité.

4° La reine de Hongrie et le roi de Prusse se garantiront leurs États, savoir la reine de Hongrie tous les États de Sa Majesté Prussienne, et le roi de Prusse ceux de la reine de Hongrie en Allemagne."

Sur le pied présent et actuel.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Projectes. Die eingeklammerte Stelle hat der König erst am 9. April zu dem auf Grund dieser Marginalien vom 2. April durch Podewils revidirten Projecte hinzugefügt.

1770. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 2. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Nachdem Ich alle diejenige Umstände reiflich erwogen habe, welche Ihr Mir über

die von dem p. Andrié eingelaufene Dépêche vom 19. voriges, den auf dem Tapis seienden Frieden betreffend, in Eurem Bericht vom 29. voriges gemeldet habet, so finde Ich allerdinges, dass nach denen jetzigen, sehr weit aussehenden Conjoncturen und nach der critiquen Situation, worinnen Ich Mich anjetzt befinde, vor Mich nichts anders noch besseres zu thun ist, als den Frieden dergestalt, wie Mir solcher jetzo in Engelland offeriret wird, und nach denen Préliminairarticlen, über welche der Andrié mit dem Mylord Harrington conveniret ist, anzunehmen, mithin gedachte Préliminairarticles zu agreiren. Ich habe auch solches in der Originalanlage gethan, so wie Ihr solches aus Meinen eigenhändig beigesetzten Marginalien ersehen werdet; um aber von der Beständigkeit dieses Friedens so mehr versichert und beruhiget zu sein, habe Ich vor nöthig gefunden, annoch hinzuzusetzen, dass vermittelst eines besondern Article Mir versprochen werden müsse, dass bei der Wahl des Herzog von Lothringen zur kaiserlichen Würde Mir die Garantie vom ganzen Reiche über Schlesien verschaffet, auch überdem noch stipuliret werde, dass, wenn es dereinsten zum Generalfrieden kommen wird, Mir alsdann von allen Paciscenten eine generale Garantie sowohl über alle Meine jetzige Possessiones als auch besonders über Schlesien nochmalen gegeben werde.

Auf solchen Fuss nun bin Ich zufrieden, dass der Andrié sonder einigen weiteren Anstand die Préliminairarticles auf die Art, wie er berichtet und vorgeschlagen hat, zeichne, wornach Ihr denselben sonder den geringsten Zeitverlust instruiren, ihm auch sofort das Duplicat des Instructionsrescriptes, so deshalb auszufertigen ist, unter Eurer Unterschrift zuschicken sollet, bis das von Mir unterschriebene Exemplar demnächst auch erfolgen kann.

Da Ich auch glaube, dass es nöthig sein wird, ihm ein Projet eines Préliminairtractats, worinnen die Préliminairarticul in dem Masse, wie sie verabredet worden, und mit denen Zusätzen, welche Ich annoch desiderire, zu fassen seind, damit der Andrié solche mit dem dazu autorisirten österreichischen Minister unter Mediation und Garantie der Kron Engelland zeichnen könne, so wie es darunter ehemals zu Breslau mit dem Lord Hyndford gehalten worden, als habt Ihr alsofort dergleichen Préliminairtractat zu entwerfen und solches sonder einigen weiteren Zeitverlust und ohne solches vorher zu Meiner Approbation hieher einzusenden, dem p. Andrié zuzusenden. Solltet Ihr auch sonsten noch einige unter den Ministris in dergleichen Fällen gebräuchliche Praecautiones hinzuzufügen wissen, so überlasse und autorisire Ich Euch hiermit, solche annoch zuzufügen. Ich halte demnächst ferner, dass es nöthig sein wird, sowohl über die Zeit der Ratification derer Préliminairarticles unter der englischen Mediation und Garantie zu conveniren, als auch, dass es auch gut sein werde, wenn Ihr das Projet des Haupttractats sofort auszuarbeiten anfanget, um solches dem Andrié zuzusenden, vorläufig aber über die eigentliche Zeit zu conveniren, binnen welcher der

Haupttractat seine Richtigkeit erhalten soll, als worüber Ihr den Andrié überall wohl instruiren sollet; wie Ich Mich dann darunter lediglich auf Eure Dextérité verlasse und reposire, doch dergestalt, dass alles de bonne Foi und so klar, als möglich ist, geschehe, damit Ich Meine Sicherheit bei solchem Frieden finde. Anlangend sonsten noch den Einhalt des ersten Postscripti der obgemeldeten Andriéschen Relation, betreffend die Nebenarticles, so Ich von dem Herzog von Lothringen wegen Meines ihm zu gebenden Voti zur Kaiserwahl desidirire, so wird man sich den Vorschlag des Andrié gefallen lassen müssen, um sonsten das Hauptwerk nicht aufzuhalten. Es wird aber überall nöthig sein, um allen Verzögerungen und Weitläuftigkeiten vorzukommen, dass dem Andrié annoch ein besonderes Pleinpouvoir, um mit dem von Wasner tractiren zu können, fordersamst ausgefertiget und demselben hiernächst baldmöglichst zugesandt werde. Was Ihr sonsten annoch in obgedachtem Euren Bericht wegen der Art, wie dieser Frieden gegen die Kron Frankreich gelten zu machen sein wird, meldet, darüber bin Ich mit Euch vollkommen eins; Ihr sollet Mir aber fordersamst Euer Sentiment schreiben, ob es nicht gut und nöthig sein werde, dass Ich dem König von Frankreich die reine Wahrheit schreibe, wie und worum alles dieses negociiret worden ist.

Dass Ihr den von Mardefeld auf eine convenable Art vorläufig von dieser Sache avertiret habet, um vor der Hand wegen der russischen Mediation an sich zu halten, solches approbire Ich sehr. Wegen Observirung des Secrets über die vorseinde Negociation könnet Ihr völlig versichert sein, und will Ich hoffen, dass bei denen übrigen Interessenten bis zur völligen Berichtigung der Sache ein gleiches observiret werden wird. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1771. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse], 2 avril 1745.

Mon cher Podewils. Je suis entièrement de votre sentiment touchant la paix, mais comme je vous donne les ordres nécessaires pour en faire le projet, je vous enjoins en même temps de mettre tant de chevilles dans l'article de la garantie des États de la reine de Hongrie et dans celui d'aider le Duc pour l'acquisition de la couronne impériale, que jamais cela ne me puisse engager dans une guerre avec la France. Je ne sais quelle malheureuse étoile se mêle du sort de la France, et qui fait si mal réussir toutes ses entreprises, mais il est sûr que nous nous ressentirions à la longue de son infortune et que je serais abîmé, moi et mon pays, sans ressource, si je voulais m'opiniâtrer à soutenir la gageure et si j'étais assez fol pour me ruiner en faisant la guerre pour l'agrandissement du roi de Pologne.

Il faudra ensuite aviser de quelle manière on pourrait insinuer l'affaire au roi de France; pour moi, il me semble que le meilleur serait de lui dire naturellement que, l'objet de notre alliance étant fini par la mort de l'Empereur, je m'étais vu dégagé d'un côté de mes engagements; que les dépenses et le poids en devenaient si énormes pour moi, que mes forces ne pouvaient y suffire, et qu'après avoir dégagé la France de ses ennemis, soutenu une guerre dans mon propre pays, sans compter les prodigieuses dépenses dont jamais un sol ne me reviendra, la France ne pourrait pas trouver mauvais que je fisse ma paix plutôt que de combattre pour le roi de Pologne, qui me convenait aussi peu pour être empereur que le Grand-Duc; en un mot, que, si je pouvais donner l'exclusion à l'un et l'autre, je le ferais, mais que comme l'élection impériale se fait à la pluralité des voix, la mienne n'y ferait rien du tout. Dites-moi vos sentiments sur tout ceci, ou si vous croyez qu'on y pourrait encore ajouter quelque chose. La réponse à Valory[1] ne le met ni dedans ni dehors. Une fois échappés de cette tempête, tenons-nous dans le port et n'en ressortons plus.

Adieu. Si notre affaire réussit, je serai encore au mois de mai à Berlin.

Federic.

P. J'ai oublié de vous dire que, si vous le pouvez, on stipulera quelque chose en faveur de la maison de Hesse; il faut aussi voir si par ce traité on ne pourra pas engager l'Angleterre de nous faire avoir à la paix générale des dettes espagnoles.[2] De plus, il faut stipuler le temps de deux mois pour la signature de notre traité définitif et nous réserver les facultés de pouvoir faire notre capitulation du moins sur le pied de celle de défunt l'Empereur. Vous qui connaissez tout le détail de nos prétentions et de nos droits, vous donnerez d'amples instructions sur tous ces points à Andrié, NB. de même que sur le *non-appellando* de mes sujets.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Nr. 1772. — [2] Rückstände der Subsidien, zu denen sich Spanien 1690, während des Krieges mit Frankreich, gegen den Churfürsten Friedrich III. verpflichtet hatte. Vergl. Moerner, Brandenburgs Staatsverträge, S. 535. Zur Erläuterung fügt Eichel hinzu (2. April): Der König wolle, „dass, wenn zuforderst der Préliminairfriedenstractat seine Bündigkeit erhalten haben würde, alsdann, und wenn über den Haupttractat negociiret werden würde, man von dem englischen Ministerio das Versprechen erhalte, dass, wenn es dereinsten zwischen der Kron Spanien und Engelland zu einer Friedensnegociation kommen würde, man bei solcher Gelegenheit von Seiten der Kron Engelland vor Se. Königl. Majestät durch gute Officia oder auf eine andere convenable Art sich interessiren wollte, dass Höchstdieselbe wegen Dero Forderung an die Kron Spanien satisfaciret würden."

1772. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Neisse, 3 avril 1745.

Monsieur. J'ai reçu la lettre du roi de France, avec la vôtre du 28 de mars. Je suis extrêmement sensible à toutes les assurances d'amitié que vous me faites de la part de ce Prince; aussi ai-je bien pu m'attendre à quelque retour de sa part, après avoir dégagé l'Alsace d'ennemi et d'avoir attiré le feu de la guerre dans mon propre pays, sans compter d'ailleurs les dépenses immenses auxquelles cette guerre m'a engagé. J'ai fait tous ces efforts avec plaisir, satisfait d'avoir rendu des services à mes amis.

J'ai encore eu la complaisance de me prêter à tout ce que le Roi votre maître a désiré de moi, pendant votre mission à Dresde, mais je vous avoue que je suis extrêmement surpris de l'usage que l'on veut faire de mon nom dans une négociation dont il ne résultera rien que de m'avoir conduit à des démarches qui rendront à coup sûr la cour de Dresde plus enflée d'orgueil qu'elle n'est, et celle de Vienne plus fière.

Je m'étonne que le comte Saint-Séverin et surtout le ministère de Versailles ne soient pas assez instruits des liaisons étroites qui subsistent entre le roi d'Angleterre, la reine de Hongrie et le roi de Pologne, et qui sont encore appuyées par les insinuations des ministres de Russie, tous également vendus à l'Angleterre. Je suis surpris, encore, que vous ne voyiez point les difficultés insurmontables qu'il y a dans les propositions que vous venez de me faire. Il ne dépend pas premièrement de moi de garantir au roi de Pologne la possession de ce royaume, incompatible avec la dignité impériale. Je suis informé de Pétersbourg que la cour de Russie s'est déclarée hautement qu'elle ne souffrirait jamais que le roi de Pologne puisse parvenir à la couronne impériale; le comte Bestushew l'a même déclaré à Dresde.

Ainsi ce seul article me mettrait en opposition avec la Russie, et je vous crois trop raisonnable pour ne pas sentir qu'il n'est pas de mes intérêts de m'attirer plus d'ennemis sur le bras que j'en ai effectivement; et, supposé que je puisse passer sur cette considération, vous devez savoir que, depuis la désertion du dernier roi des Valois, les Polonais ont fait une loi par laquelle il est défendu qu'un roi de Pologne ne puisse porter plus d'une couronne, de sorte que l'élection du roi de Pologne comme empereur enfanterait de nouveaux troubles en Pologne, en quel cas même je ne serais pas en état de satisfaire à ma garantie, vu la guerre que j'ai sur les bras.

Mais quand même il y aurait un moyen de trouver des tempéraments à toutes ces difficultés immenses, la France en aurait-elle pour cela la supériorité des voix dans le collége électoral? De plus, êtes-vous sûr que le roi de Pologne puisse être porté à recevoir le diadème impérial des mains du roi de France? Et croyez-vous de bonne foi qu'il

renonce aux subsides d'Angleterre? et que le comte de Brühl renonce aux avantages que la cour de Vienne lui a faits? Toutes les nouvelles qui me reviennent de tous les côtés de l'Europe, me font croire que leur union est si bien établie qu'il n'est pas facile de les désunir.

Si vous voulez faire des tentatives ultérieures à Dresde, il dépendra de vous d'y employer votre éloquence et vos talents, et je suis sûr que, si vous y échouez, de plus habiles n'y réussiront pas; mais ne dites point de moi que je vous ai donné aucune commission; il est contre la bienséance et contre la dignité que je commette des actes d'humilité, pour gueuser l'amitié du roi de Pologne.

Je crois peut-être qu'en France on peut s'imaginer qu'on trouvera des avantages dans l'élevation du roi de Pologne à la dignité impériale; pour moi, je vous avoue naturellement que je n'y vois guère encore d'apparence, et qu'après tout, je n'y trouve pas assez mes avantages pour que je prie si fort le roi de Pologne de faire une démarche qui ne m'est aucunement avantageuse.

Vous désirez que j'écrive au prince de Hesse touchant le renouvellement du traité pour les 9,000 hommes de troupes hessoises qui sont au service de l'électeur de Bavière; je ferai écrire à ce Prince sur ce sujet, mais je crois que les manœuvres du maréchal de Maillebois seront les objets les plus capables de le décider.

J'attends à savoir de vous quel parti vous avez pris, si vous allez à Dresde ou si vous restez à Berlin, pour vous avertir, selon que vous le désirez, du temps auquel mes troupes entreront en campagne.

Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1773 AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Neisse, 3 avril 1745.

Monsieur mon Frère. Si ce que Votre Majesté suppose des inclinations de la cour de Dresde, se trouvait ainsi, il y aurait grande apparence que la négociation du marquis de Vaulgrenant pourra réussir. Mais je dois parler vrai à Votre Majesté, et je puis L'assurer que ni les plus flatteuses espérances d'ambition, ni les plus grandes perspectives d'intérêt ne feront changer la cour de Dresde du parti auquel je suis sûr qu'elle est indissolublement liée. Le roi de Pologne est sous la tutelle de la Russie et dans la servitude de la cour de Londres; ses inclinations, ses favoris, ses maîtres, tout s'oppose à ce qu'il change d'alliés; ce serait faire un abus de mon nom que de vouloir l'employer pour faire des tentatives inutiles. Je me suis déterminé, aux instances de Votre Majesté, au voyage que le marquis de Valory fit à Dresde; il est contre ma dignité et la bienséance que j'en fasse davantage, après avoir épuisé tous les moyens imaginables de conciliation; une conduite

différente enflerait la vanité saxonne et rehausserait peut-être la fierté autrichienne. Votre Majesté peut même juger, par les soins que le comte de Loss, envoyé de Saxe à Munich, se donne pour détacher cet Électeur de l'union de Francfort, que le roi de Pologne n'a assurément aucun dessein de changer de parti, mais bien au contraire de fortifier le sien. Les matières de l'élection du roi de Pologne[1] se trouvent d'ailleurs si compliquées par rapport aux intentions de la Russie, aux lois de la république polonaise — dont j'ai fait un ample détail au marquis de Valory — que je ne sais point par quels tempéraments tant de choses, qui sont en opposition les unes avec les autres, pourront se concilier, et quant à mon individu, je ne puis promettre que des choses que je suis en état de tenir ou qui n'attirent pas de funestes suites pour mes intérêts. Votre Majesté me doit la justice que, lorsque j'appris la situation de Ses troupes en Alsace, l'année passée, je n'ai pas balancé un moment à me déclarer[2] — quoiqu'infiniment des points contenus dans notre traité me laissaient les mains libres. Je me suis attiré, par les mauvais succès de la campagne dernière, tous Ses ennemis à dos; comment peut-Elle prétendre qu'ayant déjà la guerre dans mon pays, je contracte de nouveaux engagements avec le roi de Pologne, qui ne manqueraient pas de me brouiller avec la cour de Pétersbourg et qui me ruineraient totalement, vu que le comte Bestushew a déclaré à Dresde que l'impératrice de Russie ne souffrirait jamais que le roi de Pologne se mît au rang des candidats pour la couronne impériale?

Je suis fâché que la maladie du maréchal de Schwerin l'empêche d'accepter le poste que Votre Majesté lui destine;[3] il est actuellement très incommodé d'anciennes blessures qui se sont rouvertes.

Votre Majesté sait sans doute que les résolutions du collége électoral se prennent selon l'usage à la pluralité des voix; ainsi je ne puis dans toutes les occasions faire usage que de ma voix; il s'agira pour la voix de Bohême,[4] ainsi que pour l'élection impériale, de la majorité; la reine de Hongrie peut compter sur Mayence, Trêves, Saxe, l'Hanovre et peut-être aussi Cologne. Si la supériorité ne s'y trouve pas, du moins l'égalité y est-elle; ainsi il s'agira de celui qui pourra le premier fortifier son parti d'un suffrage.

Les Autrichiens se tiennent encore paisibles dans leurs quartiers de Moravie; il n'en est pas de même du côté de Teschen, où ils ont assemblé un corps de 26,000 Hongrois, qui n'attendent apparemment que la saison pour pousser de l'autre côté de l'Oder et infecter tout le pays. Les Saxons ont 24,000 hommes vers les frontières de la Lusace; les Autrichiens sont aussi intentionnés, à ce que l'on dit, de tirer des troupes du Haut-Palatinat pour renforcer leur corps de Bohême, ce qui se

[1] Vergl. S. 102. — [2] Vergl. Bd. III, S. 207, Nr. 1500. — [3] Ludwig XV. schreibt, Versailles 15. März (m. p.): „Votre Majesté a bien raison de dire qu'il manque un général à l'armée de Bavière; on m'a proposé de vous demander le général Schwerin, et j'ai écrit à Valory de le proposer à Votre Majesté." Vergl. S. 61. — [4] Vergl. S. 41. 61.

fonde sur l'espérance qu'ils ont de détacher l'électeur de Bavière de l'Union.

Je suis avec la plus haute estime et toute la considération imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1774. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Neisse, 4 avril 1745.

Monsieur mon Consin. Mon ministre à la cour de Munich, le sieur de Klinggræffen, vient de me mander par un exprès que l'électeur de Bavière s'était plaint fort amèrement envers lui de ce que Votre Altesse avait envoyé des ordres précis au général de Brandt, qui commande les troupes hessoises en Bavière, de ne point agir offensivement contre les Autrichiens, bien qu'il dût défendre ses quartiers; ce qui avait eu le mauvais effet que, lorsque les Autrichiens, s'étant assemblés en force depuis peu de temps, avaient passé l'Inn pour attaquer les quartiers bavarois, et, que l'Électeur avait pareillement assemblé ses troupes pour aller combattre l'ennemi, les troupes hessoises avaient refusé d'y aller. Mon dit ministre me mande en même temps que cet incident avait fait un fort mauvais effet sur l'esprit de l'Électeur, qui sans ce refus des troupes hessoises avait eu tout lieu d'espérer de venir à bout, sans difficulté, des Autrichiens; qu'il était fort à craindre que l'Électeur, n'ayant plus rien à espérer des troupes hessoises, pourrait bien par désespoir se jeter dans les bras de la cour de Vienne et faire disposer de lui tout comme il plaira à celle-ci.

Quoique je comprenne parfaitement les raisons que Votre Altesse peut avoir eues d'user de ménagement par rapport aux troupes hessoises qui sont en Bavière, pour ne point exposer la Hesse, lorsque le duc d'Aremberg était prêt d'y entrer avec ses troupes, je suis pourtant persuadé qu'Elle voudra bien prendre en considération le tort infini que cela ferait à tous ceux de l'union de Francfort, si l'électeur de Bavière, se voyant pressé par les Autrichiens et abandonné en même temps des troupes auxiliaires de Hesse, était forcé de s'accommoder avec la cour de Vienne à quelles lois et conditions que celle-ci voudrait lui prescrire, cette cour n'ayant certainement d'autre but que de séparer les alliés de Francfort, pour les écraser alors l'un après l'autre; à quoi elle ne parviendra jamais, si nous restons bien unis, jusqu'à ce que les affaires prennent un pli avantageux pour faire une paix honorable avec l'inclusion les uns des autres. C'est pourquoi j'ose prier Votre Altesse de vouloir bien donner au plus tôt possible des ordres aux troupes hessoises qui sont en Bavière, de ne point abandonner tout-à-fait les intérêts de l'Électeur, ni de le faire opprimer de l'ennemi faute de leur assistance.

Je me flatte que Votre Altesse agréera d'autant plus ma demande, que le péril qui était à craindre pour la Hesse par le voisinage de l'armée du duc d'Aremberg, est à présent passé par le passage que le maréchal de Maillebois vient de faire sur le Main, est qu'il est à espérer que nous pourrions bientôt voir plus clairement dans les affaires et sur le parti que nous aurions à prendre, pourvu que nous restions bien unis et ne nous séparions pas l'un de l'autre.

Votre Altesse connaît les sentiments véritables de l'estime particulière et de l'amitié éternelle avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bien affectionné et très fidèle cousin

Nach dem Concept. Federic.

1775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Neisse, 4 avril 1745.

Votre courrier m'a apporté la dépêche que vous m'avez faite en date du 25 du mois dernier de mars. J'avoue que j'ai été surpris de ce que vous m'avez mandé par rapport au refus que les troupes hessoises ont fait de combattre contre les Autrichiens, lorsque ceux-ci sont venus attaquer quelques quartiers des troupes bavaroises, et de ce que le général Brandt s'en est excusé pour avoir des ordres positifs de ne point agir, sinon lorsqu'on viendrait attaquer les troupes hessoises dans leurs quartiers. Et comme je comprends parfaitement les suites dangereuses qui pourront résulter d'un incident si peu attendu, je viens d'écrire au prince Guillaume par une estafette, pour l'engager à donner un autre ordre à son général sur ce sujet; j'espère que cela ne sera sans effet, d'autant plus que le mouvement que le maréchal de Maillebois a fait, en repassant le Main, pourra rassurer ce Prince sur les craintes fondées qu'il a eues que la Hesse pourrait être raflée par l'armée sous les ordres du duc d'Aremberg. En attendant, vous ferez de votre mieux de rassurer au possible l'électeur de Bavière, pour qu'il ne se précipite en rien, en lui donnant des assurances des plus fortes que de ma part je ferai pour lui tout ce qui sera possible. Vous continuerez en même temps d'observer de fort près les intrigues du comte de Loss et de le contrarier dans ses vues et ses négociations, autant qu'il sera humainement possible. Vous serez même fort attentif sur ce qu'on négocie avec le sieur de Droste;[1] mais si vous voyez que, nonobstant de tout ce que vous pourriez insinuer à l'Électeur, celui-ci par des motifs de crainte se prête à des négociations sur un accommodement avec la cour de Vienne, vous tâcherez alors d'obtenir de l'Électeur qu'il ne fasse jamais sa paix avec la reine de Hongrie sans mon inclusion sur le pied

[1] Ein in München eingetroffener churkölnischer Diplomat, der für die österreichische Sache zu werben suchte.

de la paix de Breslau, et que l'Électeur en fasse une condition *sine qua non.* Vous lui insinuerez en même temps que, bien que je pourrais prétendre de bon droit des indemnisations et des satisfactions de la reine de Hongrie pour toutes les pertes que j'ai faites, parceque j'ai agi en auxiliaire de feu l'Empereur, je sacrifierais pourtant ces indemnisations par amour de l'Électeur, pourvu que celui-ci ne fasse jamais son accommodement sans mon inclusion sur le pied de la paix de Breslau, et que l'Électeur pourra être assuré que par un parfait retour je ne ferais jamais ma paix avec la reine de Hongrie sans l'inclusion de l'Électeur.

Federic.

Nach dem Concept.

1776. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Chambrier berichtet, Paris 19. März, Marquis d'Argenson habe ihm gesagt: „Le roi de Pologne me paraît tenté de la couronne impériale, je ne crois pas qu'il faille désespérer de le persuader, si le roi de Prusse veut bien lui offrir généreusement sa voix et se reconcilier sincèrement avec lui." Chambrier hat dem Marquis entgegnet: „Que les prétendues plaintes du roi de Pologne contre Votre Majesté n'avaient nul fondement solide, quand on voudra envisager avec impartialité la conduite de la cour de Dresde à l'égard de Votre Majesté, depuis la mort de Charles VI, et les raisons insurmontables qui ont forcé Votre Majesté à faire sa paix particulière avec la reine de Hongrie, provenant tant des intrigues continuelles du cardinal de Fleury avec la cour de Vienne, que des mauvaises opérations des Français."

[Neisse], 4. April 1745.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Baron von Chambrier auf seine Relationes vom 15. und 19. dieses fordersamst geantwortet werden solle, dass, was dasjenige anbetrifft, so der dem Minister d'Argenson über das Chapitre wegen der Sachsen geantwortet, alles sehr gut und vollenkommen nach Sr. Königl. Majestät Sinn sei; gelegentlich aber, und wenn über dieses Sujet wieder mit ihm gesprochen würde, sollte er sich wegen des Aigreurs der Sachsen wider Se. Königl. Majestät dahin verlauten lassen, dass die Hauptursache davon sei, das des Königs Majestät mit der Kron Frankreich in einem so guten Vernehmen stehe, und dann zweitens der Breslauer Friede, bei welchem die Sachsen aus der Ursache leer ausgegangen wären, weil sie nichts gethan, noch thun wollen, und also auch nichts verdienet hätten; wie sich denn der französische Hof noch gar wohl erinnern würde, wie schändlich sich dermalen die sächsischen Truppen aus Mähren nach Böhmen zurückgezogen und von keinem Agiren, auch nachhero, unter allerhand unwahren Prätexten, nicht das geringste wissen wollen. Was den Vorschlag anbetreffe, den König von Polen zur Kaiserwahl zu bringen, so wären deshalb ohnübersteigliche Schwierigkeiten vorhanden; daher Se. Königl. Majestät auch persuadiret wären, dass die Kron Frankreich, aller flatteusen Offres ohnerachtet, welche sie dem sächsischen Hofe thun liessen, dennoch bei

solchem nichts ausrichten würde. Was aber den Herzog von Lothringen anlange, so sähen Se. Königl. Majestät nicht ab, da derselbe noch zur Zeit die Majorité der churfürstlichen Stimmen vor sich habe, wie dessen Wahl behindert werden könnte, und glaubten des Königs Majestät gewiss, dass ermeldeter Herzog darin endlich doch emportiren würde. Angehend den Marquis de Valory, so hätten Se. Königl. Majestät demselben erlaubet, bei Höchstdenselben die Campagne mitzuthun."

Se. Königl. Majestät sind in dem Entschluss zum Frieden „am allermeisten wohl confirmiret worden, da Sie aus den letzteren Schreiben des Königs von Frankreich und der dabei schriftlich gethanen Repräsentation des Marquis de Valory ersehen haben, dass man französischerseits vor jetzo das System hat, dass des Königs Majestät gutes und böses mit den Franzosen ausstehen, die Last des Krieges auf Dero Kosten, Gefahr und Hasard tragen und dadurch endlich weiter nichts ausrichten sollten, als dass Sie das, was Sie von Schlesien durch den Breslauer Frieden erhalten, behalten, übrigens aber den König von Polen zur Kaiserwürde, mit Beibehaltung der polnischen Krone, verhelfen und Sich dadurch in eine ganz ohnerträgliche Dépendance von dem dresdenschen Hofe setzen sollen . . .

Sonsten haben des Königs Majestät mir noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, dass, da Höchstdieselbe aus der letzteren Depesche des Grafen Finckenstein zu Stockholm ersehen hätten, wie der Prinzessin von Schweden Hoheit den Thronfolger dergestalt disponiret hätten, dass dieser der französischen Partie gänzlich zugethan sei, Ew. Excellenz wegen der jetzigen Umstände dem von Finckenstein einigen Avis geben möchten, damit die Prinzessin auf allen Fall hierunter nicht zu weit entrire und wann Sr. Königl. Majestät Negociation mit Engelland den erwünschten Success hätte, sodann deshalb in Schweden in Embarras kommen möchte." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1777. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Neisse, 5. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich befehle hierdurch, dass Ihr sogleich an die sagansche und andere an den sächsischen Grenzen herumbelegene Stände, Magistrate und Gerichtsobrigkeiten die nachdrücklichste Verfügung thun sollet, dass keinen Leuten aus Sachsen, sie haben Namen wie sie wollen, einiger Aufenthalt in denen dortigen Städten oder Dörfern gestattet, sondern solche alsofort zurückgewiesen werden sollen, es sei denn, dass sie nach vorher geschehenem genauen Examine erwiesen und dargethan, dass sie hoch-

nothwendig der Orten zu thun haben; ausser dem sie sogleich über die Grenze zurückgewiesen werden sollen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1778. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Neisse, 6 avril 1745.

J'ai été fort surpris de voir, par le postscriptum de votre relation du 26 du mois de mars passé, les justes plaintes que le trésorier général Bassecour vous a faites du manque de paiement des intérêts et du remboursement des capitaux négociés par les États d'Ostfrise et de la ville d'Embden. Vous pouvez assurer audit trésorier que je l'avais jusqu'ici tout-à-fait ignoré et que j'étais fort indigné des miens de ce qu'ils avaient eu si peu d'attention pour remplir les engagements dont on est convenu dans notre convention;[1] aussi donnerai-je des ordres fort précis et positifs, tant aux États d'Ostfrise et à la ville d'Embden, que partout où il sera nécessaire, de s'en acquitter sans plus de délai.

Nach dem Concept.

Federic.

1779. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Neisse, 6. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Wenn Ich zuforderst aufrichtig wünsche, dass Ew. Liebden in gute Gesundheit und bei allem Wohlergehen zu Dessau angekommen sein mögen, so habe demnächst nicht umhin können, Ew. Liebden hierdurch im Vertrauen zu communiciren, was Mir jüngsthin von den pernicieusen und ganz unerlaubten Absichten des dresdenschen Hofes gegen Mich gemeldet worden.[2] Da Ich nun gesonnen bin, Meine Mesures deshalb zu nehmen und ein Corps von 12 Bataillons Infanterie, ausser denen besonderen Grenadierbataillons, und 30 Escadrons Cavallerie in dem Magdeburgischen zusammenzuziehen, um damit dergestalt, wie es die Umstände erfordern werden, agiren zu lassen, so habe Ew. Liebden nunmehro um eine kategorische Erklärung ersuchen wollen, ob Dieselben gesonnen sein, das Commando davon zu übernehmen, oder wessen sich Ew. Liebden sonsten deshalb gegen Mich zu erklären belieben wollen. Ich werde Dero Erklärung darüber um so eher gewärtigen, als Ich gewillet bin, bereits den nächstkommenden 1. Mai campiren und darauf ohne alle weitere Consideration wider diejenige, welche sich ohne Rime

[1] Vergl. Bd. III, 266. — [2] Vergl. S. 111. 112.

noch Raison zu Mich drängen, agiren zu lassen. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1780. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 avril 1745.

Mon cher Podewils. Je vous communique ce que j'ai pu deviner par les nouvelles que Beess m'a données, et mes conjectures. J'assemble un corps de troupes auprès de Magdebourg, pour tenir les Saxons en échec, et s'ils ont le cœur de tenter la moindre chose contre la Silésie, je leur hache cette invasion droit en Saxe. De ce côté ici, leurs magasins entourent le comté de Glatz, ce qui me fait juger qu'ils pourraient bien avoir le dessein de me le demander à la paix; mais j'assemble toutes mes troupes auprès de Patschkau, et, de quelque côté qu'ils viennent, je suis de là à portée de leur tomber sur le corps et de leur faire passer tous les projets d'offensive qu'ils peuvent avoir. Il est bon que vous soyez instruit de mes desseins, pour que vous soyez en état de juger de ce qui se passe ici, et que toute sorte de nouvelles ne puissent vous abasourdir. J'ai ordonné à Eichel, pour m'épargner la peine d'un plus ample détail, de vous mander le reste, de même les desseins que les Saxons ont sur Glogau, et ce que j'ai fait écrire en Russie.[1] Adieu, divertissez-vous bien là-bas, rassurez les timides, encouragez les bien intentionnés, et soyez persuadé que nous maintiendrons la Silésie, ou vous ne reverrez que nos os.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1781. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 6 avril 1745.

Mon cher Podewils. Vous aurez sans doute reçu le *duplicata* de la dépêche du 3 d'avril du comte Beess.[2] Les notions que j'ai pu avoir par l'espion que Beess a envoyé en Bohême se confirment parfaitement par les nouvelles que je reçois de mes correspondants en Moravie et des frontières; tout ce grand appareil ne continuerait pas, si l'on avait intention à Vienne d'accepter les offres que j'ai faites; ce soupçon m'a invité à prendre la résolution d'assembler un corps auprès de Magdebourg, pour tenir les Saxons en respect et attendre ici avec le reste de mes troupes quelles seront les résolutions de nos ennemis. S'ils viennent, je les laisserai passer tranquillement les montagnes, après quoi je leur

[1] Vergl. Nr. 1783. — [2] Vergl. die folgende Nummer.

marcherai droit sur le corps, et si des Saxons s'y trouvent, le corps de Magdebourg aura incontinent ordre d'entrer en Saxe et de mettre tout à feu et à sang. J'ai mes troupes ici toutes à portée de les assembler en trois jours, les maladies cessent, les recrues arrivent, et dans peu tout sera, à peu de choses près, complet. Si les Anglais tiennent bon, nous n'en aurons pas moins la paix, et, en tout cas, on ne pourra pas m'accuser d'avoir rien négligé. Adieu, le Ciel vous conserve sous sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1782. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Neisse, 7 avril 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 30 du mois dernier. Si j'ai été satisfait de l'attention que vous y marquez pour mon service, en me mandant ce qui est parvenu à votre connaissance des desseins pernicieux que la cour de Dresde médite contre moi, je l'ai été encore plus par le détail intéressant que vous me faites dans votre relation du 3 de ce mois de toutes les informations que l'ami connu s'est procurées pendant le voyage qu'il a fait en Bohême; aussi l'assurerez vous en mon nom de toute ma reconnaissance, le priant de vouloir bien continuer à me rendre de pareils services par votre canal, en quoi il n'obligera pas un ingrat.

Quant à vous, il faut que vous redoubliez votre attention sur tout ce qui je passe là où vous êtes, dans ce temps si intrigué, et que vous me mandiez, le plus souvent que vous pourrez, tout ce qui viendra à votre connaissance, soit vrai soit faux, et pourvu que vous me nommiez les personnes dont vous aurez tiré vos avis, j'en pourrai toujours faire mon usage.

Les dernières lettres que j'ai eues de Pétersbourg, m'ont appris que les ministres russiens ne discontinuent point de protester au baron de Mardefeld que l'Impératrice était toujours intentionnée de m'assurer la possession de la Silésie telle qu'elle m'était restée par le traité de Breslau. Vous ne manquerez pas d'en sonder le comte de Bestushew à Dresde, pour savoir de lui si effectivement la cour de Russie en a fait faire quelques insinuations à celle de Dresde.

Je veux bien d'ailleurs vous informer sous main que j'ai actuellement pris la résolution d'assembler un corps de mes troupes de 16 bataillons et de 30 escadrons auprès de Magdebourg, pour y être prêt à agir selon que les événements le demanderont. Au reste, comme je n'ai plus appris quelque chose de votre officier d'artillerie pour qui je vous ai envoyé le brevet de capitaine de dragons, et que jusqu'ici

il n'est point venu me trouver, vous devez me mander ce qu'il est devenu.

Federic.

Nach dem Concept.

1783. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 7 avril 1745.

Je viens de recevoir les dépêches que vous m'avez faites du 23 du mois de mars dernier. Bien que les protestations que les deux ministres russiens vous ont faites des dispositions favorables de leur souveraine pour moi, et des services qu'ils me prêteront préférablement à tous les autres alliés de l'Impératrice, me soient fort agréables, je souhaiterais néanmoins que j'eusse une bonne fois la satisfaction de voir réalisées toutes ces belles paroles.

Vous vous souviendrez encore des fortes assurances que ces ministres vous ont données, que l'Impératrice avait fait faire des remontrances des plus sérieuses au roi de Pologne pour vivre avec moi en bonne intelligence ou du moins de ne plus se commettre avec moi; nonobstant de tout cela, le comte Bestushew à Dresde a non seulement déclaré nettement à mon ministre y résidant, le comte de Beess, de n'avoir point reçu de pareils ordres, mais d'ailleurs la cour de Dresde ne discontinue point de se servir des manœuvres des plus indignes et des plus grossières pour me nuire partout où elle peut, et de tramer contre moi des choses si pernicieuses qu'il faut absolument de l'un l'autre, ou qu'elle se moque des conseils que l'Impératrice lui a donnés sur ce sujet, ou qu'elle soit assurée que tout ce que le ministère russien lui fait dire sur cela ne soit qu'un jeu. Ses menées contre moi vont même si loin que, selon l'extrait ci-clos d'une relation que mon ministre, le comte de Beess, vient de m'envoyer par une estafette, cette cour a résolu de faire agir offensivement contre moi, conjointement avec les Autrichiens, les troupes qu'elle a en Bohême, pour venir m'attaquer en Silésie; elle a même pris le dessein très pernicieux d'assembler encore un autre corps de ses troupes dans la Lusace sur les frontières de la Silésie, pour tomber à l'improviste sur le duché de Glogau et assiéger la forteresse de ce nom, lorsque je serais autre part aux prises avec l'armée ennemie qui doit entrer en Silésie.

Comme une pareille conduite pousse, à la fin, à bout la patience et la modération dont j'ai usé jusqu'ici envers la Saxe, principalement en considération de la cour de Russie, et que je serais responsable devant Dieu et à ma postérité, si je me laissais opprimer impunément d'une cour qui ne cherche que ma ruine totale, mon intention est qu'après avoir lu d'un bout à l'autre aux ministres russiens l'extrait de la dépêche que je viens de vous communiquer, vous deviez déclarer positive-

ment aux ditsministres: qu'en cas que les Autrichiens vuissent à m'assaillir en Silésie, conjointement avec les troupes saxonnes, soi-disantes auxiliaires, en Bohême, ou que la Saxe formât des camps sur les frontières de la Silésie pour m'attaquer, je ne pourrais regarder cela autrement que comme une infraction manifeste de la paix, et que par conséquent je serais obligé d'attaquer la Saxe partout où je pourrais, et de réclamer en même temps l'assistance de la Russie, selon le traité d'alliance que j'ai avec elle; que, si le temps permettait encore aux ministres russiens de retenir la cour de Dresde par des remontrances sérieuses, afin que celle-ci n'agisse point offensivement contre moi, je laisserais alors tranquille le pays de Saxe; mais, si de pareilles remontrances de la cour de Russie venaient trop tard ou qu'elles fussent sans effet, et que les troupes saxonnes vinssent, en attendant, m'attaquer, il serait permis alors à moi, selon tous les droits des gens, de me défendre contre de pareilles insultes et de chercher à réprimer mon ennemi partout où je le pourrais, étant persuadé que la Russie ne me refuserait point alors son assistance, dans un cas si clair de notre alliance.

Après avoir fait cette déclaration aux deux ministres russiens, vous ne manquerez pas de me mander au plus tôt possible par une relation détaillée tout ce que les ministres russiens vous auront répondu là-dessus.

P. S.

Sur le portrait que vous me faites de l'état actuel du général Lieven, je veux bien m'en désister; mais quant au général Keith, mon intention est que vous deviez chercher des occasions de le sonder convenablement s'il veut bien entrer dans mon service, auquel cas je lui offre la charge de feld-maréchal général, avec une pension annuelle de huit jusqu'à dix mille écus. J'en attendrai votre rapport à son temps.

Federic.

Nach dem Concept.

1784. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 8. April 1745.

Der König befiehlt, an Chambrier zu schreiben, „dass, wenn die Franzosen in ihrer ohnbegreiflichen Illusion wegen der Sachsen bestehen wollten, man es geschehen lassen müsse. Inzwischen sollte der p. von Chambrier nicht sowohl selbst als durch andere alle nur mögliche Insinuation thun, um das französische Ministerium gegen die Sachsen zu aigriren. Wozu ihm denn allerhand Umstände fourniret werden müssten... Da auch der p. Chambrier von den von neuem wieder ausbrechenden Unruhen in den Cévennes Erwähnung thut, so soll auf allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz melden, dass Dieselbe doch insgeheim mit dem fran-

zösischen Prediger, Monsieur Achard, sprechen, und überlegen möchten, ob man nicht von diesen besonderen Umständen in soweit profitiren könne, um ganz unter der Hand und durch die Correspondance derer französischen Herrn Prediger eine Anzahl bemittelter Protestanten oder anderer nützlicher Leute im Languedoc zu disponiren, ihr Domicilium dorten zu ändern, und sich in Sr. Königl. Majestät Landen zu etabliren. Ich habe . . . dabei nur noch erwähnen wollen, wie Mich erinnere, dass vor einiger Zeit ein gewisser französischer Prediger Namens Aurithon deshalb verschiedentliches an Se. Königl. Majestät geschrieben und vieles promittiret hat."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1785. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Neisse, 9 avril 1745.]

Podewils berichtet, Berlin 6. April: „Avant que de pouvoir travailler à un projet du traité définitif de paix, il faudra nécessairement que je sois informé distinctement et positivement sur les intentions de Votre Majesté:

1° Au sujet de l'artillerie qu'on a menée de Prague à Vienne, ou que Votre Majesté peut avoir amenée de là et du reste de la Bohême en Silésie: si on doit offrir la restitution réciproque ou bien passer cet article sous silence?

Passez cela.

2° Touchant l'évacuation des places que Votre Majesté ou les ennemis occupent encore . . . puisque la paix de Breslau doit servir de base, et qu'il faudra rendre à chacun ce qui lui appartient selon cette paix.

Ceci est bon.

3° Sur les effets de l'amnistie de part et d'autre pour les personnes et biens arrêtés et séquestrés, où l'on réclamera encore la disposition de la paix de Breslau, en vertu de laquelle la cour de Vienne ne démordra pas que le tout ne soit rétabli *in integrum*, comme cela a été avant la dernière rupture, tout comme Votre Majesté doit insister à l'égard de Turnhout[1] et les vaisseaux et les effets confisqués à Ses sujets par les armateurs d'Ostende. — Il faudra insister aussi de notre côté

Ne pressons pas cet article, car les Bohémiens ont été plus fidèles à la reine de Hongrie que ceux de la Haute-Silésie ne me l'ont été.

4° Que la cour de Vienne renonce absolument à toute sorte de prétentions qu'elle a faites depuis la paix de Breslau

[1] Vergl. S. 117 Nr. 1789.

des arrérages de contribution de la Silésie [1] et des droits de la chancellerie de Bohême.

Bon.

5° Que sous prétexte de survivance ou expectance donnée par feu l'empereur Charles VI on n'inquiète plus les possesseurs modernes des fiefs sur lesquels on a donné des expectatives.

Bon.

Au reste, comme la cour de Vienne s'est tant plainte dans son manifeste, répandu en Silésie à la fin de l'année passée, [2] de plusieurs prétendues infractions dans la disposition de la paix de Breslau, tant pour ce qui regarde le *statum quo* de la religion catholique que sur d'autres points, et qu'on voudra peut-être réchauffer tout cela au traité définitif, cela donnera encore de la mer à boire."

Ils ne peuvent pas se plaindre avec justice; ainsi ce sera une guerre d'écrivains, capable d'entretenir l'aigreur entre nous, mais qui ne mènera à rien d'autre.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichels an Podewils.

1786. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

[Neisse, 9 avril 1745.]

Monsieur. Je suis fâché de voir que vous et votre cour vous êtes fols des Saxons; après tout le mal que ces gens ont voulu me faire, et celui qu'ils méditent actuellement, je ne puis leur faire d'autres avances que celles que vous leur avez faites. Je m'étonne que vous soyez la dupe de gens qui ne pensent qu'à vous tromper. Je fais ici toutes les dispositions qui dépendent de moi, pour parer les coups qu'ils veulent me porter.

Le mémoire que vous m'avez envoyé en réponse des considérations que j'ai données au chevalier Courten, [3] est peu exact, car les Saxons ont augmenté le corps auxiliaire des Autrichiens de 10,000 hommes; d'ailleurs, du côté de Ratibor, nous avons 20,000 hongrois insurgents etc. sur les bras. Je ne sais pourquoi votre cour aime toujours à se décharger des opérations sur ses auxiliaires; mais si vous ne pensez pas dans ce moment à la Bavière, vous me mettez dans un grand embarras; car que me fait l'expédition de Flandre? C'est un objet pour le roi de France, mais, pour le roi de Prusse, cela ne lui fait rien. Vous voulez que j'agisse offensivement devant une armée aussi forte que la mienne, après 20,000 hommes que je détache pour couvrir la Haute-Silésie, et ce qui garnit mes forteresses. Tout vous paraît facile pour vos alliés, et tout difficile pour vous. Le prince Guillaume, effrayé de l'exemple de ce qui est arrivé au défunt Empereur et au Palatin, votre allié, est en suspens; je ne le trouve pas étrange et je pense aux moyens

[1] Vergl. Bd. II, 374. 375. 377. — [2] Vergl. Bd. III, 355 Anm. 1. — [3] Nr. 1738.

de l'assurer. Mais votre prédilection pour les Saxons me paraît incompréhensible; vous êtes aveuglé, et rien ne peut vous rendre l'usage de la lumière; enfin, je ne vous connais plus. Lisez les relations de M. de Saint-Séverin, et si elles ne vous servent pas d'ellébore, je vous déclare incurables. C'est à celui qui offense à se réconcilier avec l'offensé, mais point à celui qui a raison de se plaindre, à rechercher son ennemi. Adieu, mon bon Valory, faites vous saigner trois fois par jour, buvez beaucoup d'eau et prenez encore plus de poudres blanches, pour vous guérir de la fièvre chaude que vous avez assurément. Je suis etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concépt. Das Datum aus dem Abdruck der Ausfertigung in den Mémoires des négociations du marquis de Valory II, 271, wo 1743 in 1745 zu verbessern ist.

1787. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A AUGSBOURG.

Neisse, 9 avril 1745.

Monsieur. La lettre que vous m'avez faite en date du 22 du mois de mars passé, vient de m'être envoyée ici, et je ne saurais que de vous témoigner mon obligation de cette ouverture de cœur et de cette marque de confiance que vous continuez toujours à m'avoir. Ce qui m'a pourtant causé des peines, c'est le détail affligeant du triste état des affaires de l'électeur de Bavière, et le peu d'apparence qu'il y a que tout cela puisse être remis sur un meilleur pied. Quant à moi, vous pourrez fermement croire que je n'abandonnerai jamais cet Électeur. Aussi conviendrez-vous que, dans l'état critique où les affaires sont actuellement, moi et les autres alliés de l'union de Francfort-sur-le-Main ne pouvons faire rien de meilleur que de nous tenir étroitement unis ensemble et de ne nous point séparer par quelque démarche que ce soit; et bien que je ne sois point contraire à un accommodement avec la cour de Vienne, si cela se peut faire avec sûreté et d'une manière honorable, néanmoins faudra-t-il que cela ne se fasse jamais sans l'inclusion des uns et des autres, et que du moins chacun garde ce qu'il a, moi sur le pied de la paix de Breslau, et les autres alliés du moins les pays qui leur ont appartenus avant la guerre; ainsi que, s'il n'y a pas moyen de profiter quelque chose, il faudra du moins que chacun garde le sien. Vous me ferez bien du plaisir, Monsieur, si vous voulez bien continuer votre correspondance avec moi et me mander vos sentiments sur l'état des affaires présentes avec tout ce qui pourrait mériter mon attention. Je vous prie d'être persuadé des sentiments invariables d'amitié et d'estime avec lesquels je serai toujours, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1788. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 29. März: „On soupçonne la France d'avoir fait travailler à Constantinople par Bonneval, pour que le Grand-Seigneur offrît sa mediation aux parties belligérantes de l'Europe,[1] afin que, si la cour de Vienne tient sur cela une conduite dont la Porte Ottomane puisse se plaindre, celle-ci puisse s'en prévaloir et faire entrer une armée en Hongrie."

Neisse, 11. April 1745.

Woferne sie auf den Türken Staat machen, werden sie sehr eine Blase schlagen, denn dieser mit sich selbst zu thun hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1789. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 11. April 1745.

Des Königs Majestät sind des allergnädigsten Sentiments, dass, weil man zu Brüssel von keiner Restitution von Turnhout[2] etwas hören wolle, wohl kein ander Mittel übrig sei, als die bei Sr. Königl. Majestät zu Lehn gehende Schwarzenbergsche Güter in Westphalen per modum repressalium zu sequestriren.

Des Königs Majestät überlassen zu Ew. Excellenz Consideration hierbei, ob solches nicht ein Mittel sein dürfte, um bei einem über kurz oder über lang zu treffenden Accommodement mit dem wienerschen Hofe diese Sache dahin zu moyenniren, dass man die Baronie Turnhout mit der Grafschaft Gimborn oder dergleichen vertauschen, und daferne die Revenus des einen gegen das andere sich nicht balancirten, solches durch einen Zuschuss an Gelde egalisiren könnte, damit Dieselbe dergestalt von der Dependenz des brabantischen Hofes ratione Turnhout abkämen.

Eichel,

Nach der Ausfertigung.

1790. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 6. April: „Le ministère d'ici, à ce que j'ai pu déterrer par un très bon canal, a déclaré au général Bernes que Sa Majesté Polonaise ne trouvait nullement convenable à ses intérêts de faire agir ses troupes auxiliaires contre la Silésie, mais que, pour remplir exactement ses engagements, elle ferait marcher, encore dans le courant

Neisse, 12 avril 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et j'y ai vu avec plaisir ce que vous me mandez par rapport à la déclaration qu'on doit avoir fait de la part du roi de Pologne au général autrichien Bernes. Je ne saurais juger du canal d'où cette

[1] Vergl. S. 128. — [2] Oranisches Erbgut, das der König von dem österreichischen Hofe zu Lehen trug und das die Regierung zu Brüssel durch ein Mandat vom 26. Februar 1745 sequestrirt hatte.

de ce mois-ci, un corps de 10,000 hommes en Bohême."[1]

nouvelle vous est parvenue, je ne m'y fie pas encore tout-à-fait, et mon intention est que cela ne doive point ralentir votre attention à tous les mouvements des troupes saxonnes, de même qu'aux moindres arrangements militaires, pour m'en avertir sans aucun délai. Vous serez même fort attentif sur toutes les autres affaires qui se traitent parmi le ministère de Dresde, en quoi vous observerez bien la contenance du comte de Brühl, qui vous pourra servir en quelque manière de [boussole] pour pénétrer si les affaires du ministère saxon vont bien ou mal, étant sûr que dans le dernier cas il ne pourra pas cacher son chagrin ni ses transes.

Federic.

Nach dem Concept.

1791. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Neisse, 14 avril 1745.

J'ai été extrêmement disconsolé par le triste détail que vous m'avez fait dans votre relation du 5 de ce mois de l'état désespéré de l'électeur de Bavière, par la faute et une nonchalance inconcevable de la France. Il est honteux qu'un corps d'armée d'Autrichiens qui compose à peine 20,000 hommes, puisse faire tous ces progrès-là contre des troupes supérieures en nombre, et laisser encore la faculté aux Autrichiens d'en détacher pour la Bohême et pour l'Italie. Il ne faudra pas être surpris si, malgré toutes les assurances que l'Impératrice douairière et le maréchal de Törring vous ont données, l'Électeur se voit forcé, à la fin, à un accommodement; sur quoi vous veillerez pourtant extrêmement et tâcherez de votre mieux que, si l'Électeur ne peut plus tenir contre un accommodement, au moins moi, le Palatin et la Hesse y soient compris, moi sur le pied de la paix de Breslau, et le Palatin avec la Hesse sur une restitution *in integrum*, afin qu'aucun des alliés ne perde, au moins, de la bonne volonté qu'on a eue pour le soutien et les intérêts de feu l'Empereur et de la maison de Bavière. De ma part, vous pouvez donner des assurances des plus fortes, quand il conviendra, que je n'entendrai jamais aucun accommodement tel qu'on me puisse offrir, sans que la Bavière et ses alliés de Francfort y soient inclus. Voilà tout ce que je vous ai à dire pour votre instruction, dont vous ne manquerez pas de faire usage, selon que les circonstances le demanderont.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Auch in einem Berichte vom 10. April glaubt Graf Beess eine Erkaltung der Beziehungen zwischen den Höfen von Dresden und Wien annehmen zu sollen.

1792. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 14 avril 1745.

Comme vous êtes déjà assez instruit sur ce que je veux que vous fassiez de la lettre que j'ai écrite de ma main propre au roi de France,[1] touchant les subsides que je me vois obligé de lui demander en cas que la négociation de paix en Angleterre dût échouer, je veux bien vous dire encore que, d'abord que vous verrez par les *duplicata* des dépêches d'Andrié, qui vous parviendront plus tôt qu'à moi, ou que la cour de Vienne refuse tout nettement un accommodement avec moi sur les conditions qu'on a préliminairement réglées en Angleterre, ou qu'elle cherche à traîner cette négociation, en demandant d'autres conditions inacceptables, ou qu'elle se déclare qu'elle veuille bien se prêter à une paix séparée avec moi, bien qu'à l'exclusion de la Bavière et de mes autres alliés de Francfort — que je ne saurais regarder alors cette négociation que comme rompue, et que vous devez envoyer alors incontinent et sans le moindre délai ma susdite lettre au sieur de Chambrier, avec les instructions nécessaires pour faire les instances les plus fortes et les plus pressantes à ce sujet. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1793. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 12. April: „Je viens d'apprendre par la confidence qu'un officier saxon a faite à un de ses amis, qu'il avait été résolu que le corps des 6,000 auxiliaires qui sont à l'armée autrichienne en Bohême sous le commandement du général Polenzt, ferait le 15 de ce mois, conjointement avec les troupes de la reine de Hongrie, une irruption par le comté de Glatz en Silésie, tandis que le reste de l'armée auxiliaire saxonne qui est en Bohême s'avancerait jusqu'à la frontière du duché de Schweidnitz, pour être à portée d'agir suivant les occurences."

Neisse, 15 avril 1745.

La dépêche que vous m'avez envoyée par estafette en date du 12 de ce mois, ne m'est pas parvenue plus tôt qu'aujourd'hui matin, et j'avoue que son contenu n'a pas laissé de me causer quelque surprise, quand je le confère avec tout ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 10 de ce mois d'une manière assez détaillée,[2] ne pouvant comprendre d'où ce changement du blanc en noir aura pu arriver en si peu de temps.

Vous m'auriez fait plaisir, si vous m'aviez nommé de qui vous avez appris la confidence que l'officier saxon a faite à un de ses amis; vous auriez dû même me nommer l'officier saxon et qui sont ses amis dont cet avis vous est venu, afin que j'eusse pu d'autant mieux juger sur ce qu'il y en a à croire ou non. Ce que vous ne manquerez pas d'observer toujours dans de pareils cas En attendant, vous avez bien fait

[1] Nr. 1767. — [2] Vergl. S. 118 Anm. 1.

de me faire part de l'avis qui vous est parvenu; aussi continuerez-vous à me mander toutes les nouvelles qui vous parviendront, soit vraies soit fausses, dont je pourrai toujours faire quelque usage, pourvu que vous me nommiez vos auteurs.

Sur ce qui est de la nouvelle que vous me mandez des mauvais et pernicieux desseins des Saxons, je n'en ai jamais douté, et je crois même qu'il est très fondé que les troupes saxonnes se joindront aux autrichiennes, pour tâcher à entrer dans la Silésie; aussi ai-je dressé toutes mes batteries à cela. Mais que ces troupes feront le 15 de ce mois, comme aujourd'hui, une irruption par la comté de Glatz, me paraît être un peu trop avancé, tous mes avis étant que les troupes saxonnes avec celles d'Autriche sont encore dans leurs quartiers, et qu'elles ne commenceront à s'assembler que le 16 de ce mois auprès de Bunzlau et de Jaromircz.

Vous ne laisserez pas, en attendant, d'être fort attentif sur tout ce qui se passera à ce sujet, et m'en ferez le plus souvent votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

1794. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 15. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Da Ich den Grafen von Beess bei denen jetzigen critiquen Umständen vor den sächsischen Hof etwas zu schwach finde, indem er in allen seinen Relationen sehr fluctuiret und öfters in einer Zeit von zwei Tagen von weiss auf schwarz ändert, ob Ich sonsten wohl von seiner treuen und guten Intention persuadiret bin, so habe Ich resolviret, eine Aenderung mit ihm zu treffen und ihn nach Berlin in den Posten eines Obermarschalls mit einem Gehalt von 3000 Reichsthalern jährlich, von dem Tractament, so durch des Grafen Gotters Retraite vacant geworden, zu versetzen, hingegen in seine Stelle nach Dresden den Geheimen Rath Cagnony zu ernennen und nach Dresden zu senden, in der Hoffnung, dass er Mir daselb gut, treu und wohl dienen werde. Es muss aber der Graf Beess inzwischen noch so lange zu Dresden seinen Posten continuiren, bis nicht nur der p. Cagnony dorten angekommen sein, sondern bis letzterer auch wenigstens ein drei à vier Wochen in Dresden gewesen sein und sich alle Meine Affaires, Connaissances und dergleichen bekannt gemachet haben und deshalb von dem Grafen Beess wohl instruiret und benachrichtiget sein wird. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1795. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Beess berichtet, Dresden 12. April: „Le comte de Bestushew m'a ingenûment avoué qu'il n'avait d'autres insinuations à faire à la cour d'ici, si ce n'est que sa souveraine conseillait au roi de Pologne de ne pas agir ouvertement contre les États héréditaires de Votre Majesté, dans le nombre desquels la Silésie n'était pas comprise."

Neisse, 17. April 1745.

Der König befiehlt, „dass die Dépêche des Herrn Grafen von Beess vom 12. dieses dem Herrn von Mardefeld schleunigst communiciret werden soll, mit der Instruction, darüber sowohl als wegen der suprenanten und chicaneusen Distinction, welche der Graf Bestushew zu Dresden zwischen den Pays héréditaires und zwischen Schlesien machen wollen, gehörige Repraesentationes zu thun."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1796. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 17 avril 1745.

Mon cher Podewils. Autant qu'il paraît par les mouvements de l'ennemi, notre négociation est allée à pure perte. Les Saxons marchent vers Königgrätz, et l'on dit que les principales forces des Autrichiens s'y rendront de même. Je suis actuellement occupé à rassembler l'armée, qui entre ci et le 28 sera toute jointe auprès de Patschkau: peut-être que les circonstances me feront abandonner Troppau, comme trop éloigné d'ici; et ayant autant besoin d'avoir des attentions sur Schweidnitz et sur la Basse-Silésie, je ne pourrais soutenir ces deux postes ensemble.

Je verrai si j'y trouve jour de faire une marche à Jaromircz et attaquer l'ennemi; ils ont des magasins fort considérables à Königgrätz et Jaromircz; ainsi ils n'osent pas abandonner ce poste; ce qui me donnera le moyen de les y attaquer et de vivre ensuite à leurs dépens. Mon intention est, si les Saxons n'entrent point en Silésie, de ne les point inquiéter dans leur pays; mais, aussi, si un uhlan met le pied sur mon territoire, je prétends mettre tout leur pays, autant qu'il dépendra de moi, à feu et à sang. Comme je prévois que les lettres d'Andrié qui rapporteront la réponse de la cour de Vienne, seront tout au plus mauvaises et contiendront des conditions inacceptables, je vous ordonne, en ce cas, de dépêcher par courrier la lettre au roi de France par laquelle je lui demande des subsides.

Je travaille comme un cheval pour donner une face avantageuse à ma critique situation. Le militaire fera son devoir, et il n'est aucun de nous qui ne se fasse échiner plus tôt que de perdre un pouce de

terre de ce pays par notre lâcheté; enfin, ou il nous faut une bonne paix, ou il faut nous surpasser par des actions de valeur et par des prodiges d'audace qui nous fassent recouvrer une supériorité si marquée sur nos ennemis qu'ils soient obligés à rechercher notre amitié. Je vous mets au fait de mes dispositions puisqu'il pourrait arriver une infinité de choses qui m'en empêche, dans un autre temps. Enfin, je crois que nous touchons au dénouement de la scène, et comme nos ennemis pensent que mon armée est totalement abîmée, je ne les crois pas éloignés de vouloir s'engager dans un combat avec nous; le prince Charles n'aura point d'adlatéré, cette campagne; ainsi, il faut espérer qu'il fera des sottises. Adieu, je vous souhaite mille agréments, pendant mon absence, de la bonne santé, et il ne tiendra pas à moi que vous ne receviez de bonnes nouvelles de l'armée.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1797. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils legt, Berlin 17. April, die Instruction für Chambrier in Betreff der Subsidienforderung zur königlichen Unterschrift vor, um sie im Falle unbefriedigender Nachrichten aus London sofort abschicken zu können. „Je pourrais peut-être ajouter encore ce que Votre Majesté trouverait nécessaire, et faire mention par un post-scriptum des nouvelles dépenses que le camp proche de Magdebourg causerait."

[Neisse, 19 avril 1745.]

Le reste est bien; ce que vous voulez y ajouter, excellent; il faut demander quatre millions,[1] car on voudra toujours marchander.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 24. April) am Rande des Berichts.

1798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 19 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai, avec beaucoup de peines, trouvé le moyen de débaucher un colonel des Autrichiens qui vient d'arriver; c'est lui qui m'a mis au fait des dispositions de l'ennemi que je n'ai que soupçonnées jusqu'à présent. J'ai trouvé cette découverte d'une importance si grande que je ne puis me dispenser de vous en informer et de vous mettre en même temps au fait de toutes les dispositions que je fais de mon côté, pour que vous soyez en état de juger des événe-

[1] Statt der in dem Schreiben Eichels an Podewils vom 27. März S. 91 bezeichneten Summe von drei Millionen.

ments lors même que je ne pourrais pas être en état de vous donner de mes nouvelles.

La grande armée des Autrichiens, à laquelle se joint le corps des Saxons renforcé de six bataillons, se rassemble à Jaromircz. Les Autrichiens forment encore un autre corps, qui pourra, à peu près, monter à 20,000 hommes et plus, auprès de Sternberg, pour couvrir la Moravie. C'est en quoi consistent leurs troupes réglées. Puis, ils ont amassé 20,000 insurgents, qui s'assemblent à Mährisch-Ostrau; puis, encore, une troupe composée de six régiments de hussards et deux régiments de cavalerie, auprès de Braunau. Ces troupes légères doivent pénétrer des deux côtés en même temps, et, selon ce que j'en puis juger, la grande armée doit marcher ou sur Schweidnitz ou du côté de Glatz.

J'oppose à tous ces divers mouvements premièrement l'assemblée de l'armée à Patschkau, où tout sera arrivé, au plus tard, entre ici et le 28. Je fais évacuer Troppau et la Haute-Silésie, à Cosel, Jägerndorf et Oppeln près; je laisse 10 bataillons à Truchses, qui commande à Schweidnitz, dont il laisse deux à Liegnitz; je renforcerai Truchses, de plus, de cinq escadrons de dragons et de vingt de hussards. Tant que les troupes légères agiront, je ne sortirai point de mon camp de Patschkau; mais lorsque la grande armée se mettra en mouvement, je marcherai et je la combattrai à coup sûr.

Pour la politique, dans ce cas épineux, il faut qu'elle agisse sur des principes conformes.

S'entend, il faut que, lorsque la réponse d'Andrié reviendra impertinente et mauvaise, que ma lettre parte d'abord pour le roi de France, que vous pressiez par vos rescrits les subsides avec chaleur, quatre millions, si vous le pouvez, et surtout que l'on nous fasse promptement une avance. Il faut, d'un autre côté, que Mardefeld presse au possible la médiation de la Russie, et que l'on se ménage cette ressource pour sortir honorablement du labyrinthe; il faut que, s'il y a quelque chose à craindre pour Berlin, que vous, revêtu de mon autorité, fassiez transporter l'argenterie à Magdebourg, comme vous le pourrez, et que les cours souveraines et les dicastères s'y rendent. Laissez, dans ce cas, l'alternative à ma famille, d'aller à Magdebourg ou Stettin.

Voilà ce que le bon sens nous prescrit dans la situation présente, qui est aussi violente que désagréable. Mon parti est tout pris; s'il s'agit à se battre, nous le ferons en désespérés: enfin, jamais crise n'a été plus grande que la mienne; il faut laisser au temps le soin de débrouiller cette fusée, et au destin, s'il y en a un, à décider de l'événement. Je me fais du mauvais sang, et le jeu que je joue est si considérable qu'il est impossible d'en voir l'issue avec sang-froid. Adieu; pour plus de sûreté écrivez-moi désormais en chiffres. Faites quelques vœux pour le secours de mon heureuse étoile. Si les Saxons mettent le pied en Silésie, que mon corps de Magdebourg mette tout à feu et à sang

en Saxe;[1] il n'y a plus de considération à garder, ou je veux périr entièrement ou me conserver sur le pied où je suis.

Peut-être que les mouvements des Français vers le pays d'Hanovre apporteront quelque facilité à la paix; pressez de ce côté-là avec toute la vivacité possible, et faites jouer tous les ressorts de votre imagination, je vous autorise à tout.

Je suis avec estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung (praes. 24. April). Eigenhändig. Federic.

1799. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 20. April 1745.

Der König befiehlt, dass Mardefeld „über alles, was hier passiret, en détail und nach Handleitung des an Ew. Excellenz erlassenen eigenhändigen Schreiben instruiret werden soll, um dem dortigen Hofe sowohl die behörige Insinuationes deshalb zu thun als die dortige Mediation um so mehr zu pressiren und nur immer darauf fort zu arbeiten, sonsten aber einmal wieder zu berichten, wie es mit der Mediation stehe, da Se. Königl. Majestät so lange von ihm deshalb keinen weiteren Bericht erhalten . . .

Der ungarische Officier, dessen Se. Königl. Majestät in Dero Schreiben erwähnen, ist der Major oder Oberstlieutenant Baron von Krummenau, dessen die Oesterreicher bisher in der Relation von Evacuirung von Prage sowohl als in andern Gelegenheiten mit so viel Éloge erwähnet haben. Er ist keineswegs ein Deserteur, sondern, nachdem ihm in seinem Avancement verschiedentlich Tort geschehen . . ., dem dortigen Gebrauch nach aber allen Officiers erlaubt ist, ihre Dienste zu resigniren, so ist er darauf von Wien aus hieher gegangen und hat das Patent als Oberster von Sr. Königl. Majestät erhalten . . . Ermeldeter Baron von Krummenau vermeinet sonsten noch, wie nichts leichter sei, als die Ungarn, so im Lande sind, zu einer Révolte zu bringen, und ist der Persuasion, dass, wenn die Sache recht angegriffen würde, solches in einer Zeit von vier Wochen sehr weit kommen könnte. Des Königs Majestät, so lieber aus aller Weitläuftigkeit sein, als noch mehrere machen wollen, goutiren solches nicht und wollen solches allenfalls andern überlassen, die mehr Lust und Inclination als Sie dazu haben" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

[1] Schon am 15. April hatte Graf Podewils den Grafen Beess beauftragt, er möge den russischen Gesandten in Dresden veranlassen, den Grafen Brühl nachdrücklich auf die Consequenzen eines Einfalls der sächsischen Truppen nach Schlesien hinzuweisen. Graf Bestushew leistete dem Wunsche Folge „non en qualité de ministre, mais comme simple particulier." Vergl. S. 129.

1800. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 20. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich adressire Euch hierbei sous cachet volant eine Ordre an den Obristen von Meyerinck[1], Meines Regiments, um davon Gebrauch zu machen, wenn es zwischen Mir und denen Sachsen zu wirklichen und offenbaren Feindseligkeiten kommen und Ich obligiret sein sollte, Meine im Magdeburgischen zu versammelnde Truppen in Sachsen einmarschiren und darin par Représailles und zu Meiner Defension Feindseligkeiten ausüben zu lassen. Ich überlasse dieses Eurer Dextérité, und dass Ihr am besten wissen werdet, wannehr Ihr von dieser Meiner Ordre denen Umständen nach Gebrauch machen müsset, als wozu Ich Euch hierdurch autorisire, sonder dass Ihr alsdann nöthig hättet, deshalb vorhero nochmals anzufragen. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1801. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Neisse, 20. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu avertiren keinen Anstand nehmen wollen, wie dass Meine Nachrichten nicht nur beständig continuiren, dass die in Böhmen stehende sächsische Truppen sich mit denen Oesterreichern conjungirten, um sodann zusammen in Schlesien einzubrechen, sondern auch dass dieselbe überdem intentionnirt wären, aus der Lausnitz durch ein besonderes Corps eine Invasion in Schlesien zu thun. Da nun, wenn solches geschehen sollte, Ich es nicht anders als einen vollständigen Friedensbruch von Seiten der Sachsen ansehen könnte, mithin Ich gezwungen wäre, deshalb Repressalien zu brauchen, um sowohl Meinen alsdann offenbaren Feinden eine Diversion zu machen, als auch die in allen Natur- und Völkerrechten gegründete Représailles zu gebrauchen, so ist Meine Intention, dass Ew. Liebden sodann die nach dem Magdeburgischen zusammenkommende Truppen sogleich zusammenziehen und solche sodann grades Weges in Sachsen und auf Leipzig marschiren lassen, um, wo es menschmöglich ist, sich dieser Stadt zu bemeistern, demnächst aber die sächsische Lande, soweit zu kommen ist, feindseligst zu tractiren. Die dazu diensame Veranstaltungen zu machen, überlasse Ich lediglich Ew. Liebden und autorisire Dieselbe hierdurch vollenkommen dazu. Sollten aber Ew. Liebden Gesundheitsumstände noch nicht leiden wollen, Sich selbst à la tête gedachter Meiner Truppen zu setzen, so

[1] Befehl zum Marsche nach Magdeburg. Das Regiment war zum Schutz der Königlichen Familie bestimmt. Von dieser eventuellen Ordre ist nicht Gebrauch gemacht worden.

stelle zu Dero Gefallen, ob dieselbe wenigstens den Generallieutenant von Leps dazu beordern und mit hinlänglichen Instructionen versehen wollen, als worunter Deroselben Pleinpouvoir gebe. Ich bin mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1802. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Neisse, 20 avril 1745.

Depuis la dépêche qui m'est parvenue de votre part en date du 30 du mois de mars passé, je n'ai point eu de vos nouvelles. Quoique vous m'assuriez d'être convaincu de la sincérité du ministère anglais pour parvenir à une paix entre moi et la cour de Vienne, et que le ministère ait fait entrer de bonne grâce Sa Majesté Britannique, il faut pourtant que je vous dise que les préparatifs extraordinaires que les Autrichiens font tant en Bohême qu'en Moravie, pour venir, conjointement avec les troupes saxonnes, m'attaquer en Silésie, me donnent fort mauvaise opinion de l'issue de votre négociation. La grande armée des Autrichiens, à laquelle se joint le corps saxon, renforcé jusqu'à 30,000 hommes, s'assemble aux frontières de la Silésie; un autre corps autrichien, qui peut monter à 20,000 hommes de troupes régulières, dont on a fait venir une partie de la Bavière, est auprès de Sternberg en Moravie, où on assemble encore une troupe de 20,000 insurgents, le tout pour entrer en Silésie, et les Saxons menacent outre cela de vouloir entrer, par un corps séparé de 12,000 hommes, dans le duché de Glogau, pour me couper de mes autres provinces. C'est ce qui m'a fait prendre la résolution de faire assembler un corps de mes troupes auprès de Magdebourg, ou pour tenir les Saxons en échec, ou d'entrer en Saxe pour y agir hostilement, d'abord que les Saxons voudront venir m'attaquer en Silésie et agir offensivement contre moi. Toutes ces circonstances me font conjecturer, ou qu'on fera de votre négociation en Angleterre le second tome de celle de Hanau, ou que, malgré la bonne intention du ministère, la cour de Vienne, peut-être d'intelligence avec le roi d'Angleterre, et soufflée par la Saxe, refusera tout plat, au grand mépris du ministère britannique, tout accommodement avec moi, ou qu'elle proposera des conditions aussi inacceptables qu'insupportables. Comme les points préliminaires que vous avez réglés avec le milord Harrington, sont, à ce que vous savez, réglés sur mon ultimatum, et que je ne saurais plus admettre ni restrictions ni autres conditions, mon intention est qu'en cas que la cour de Vienne voulût prétendre à des autres conditions, tant impertinentes qu'insupportables, et qu'elle ne veuille point accepter les points préliminaires tels qu'ils sont réglés, vous ne devez point entrer là-dessus ni en négocier plus avec milord Harrington, mais dire plutôt à celui-ci que de cette façon vous ne sauriez regarder

autrement votre négociation que comme rompue. Aussi m'en avertirez-vous alors, le plus tôt possible, par une relation détaillée, que vous adresserez à mon ministre d'État de Podewils. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Vous voyez par ce qui se passe ici que le ministère d'Angleterre n'a pas agi rondement; si son intention était de me procurer une bonne paix, il ne souffrirait pas que les Saxons vinssent aussi pour m'attaquer.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

1803. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Neisse, 21 avril 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 12 de ce mois. Votre Altesse sera persuadée que j'ai été ravi d'apprendre que tout ce qu'on m'a voulu insinuer sur le refus que les troupes hessoises ont dû faire d'aller à l'ennemi, ait été controuvé; aussi n'ai-je pas douté un moment qu'il n'y ait eu du malentendu dans tout ce qu'on m'a voulu mander sur ce sujet. J'ai été très marri, lorsque j'ai appris la perte que de si belles et braves troupes que celles de Hesse ont faite à Vilshofen, et j'avoue que l'extrême confusion que je vois qui règne dans tout le militaire de la Bavière, m'a fait une peine infinie. Cependant, comme il est à espérer que cela se redressera encore en quelque manière, et que le tout n'est pas perdu pour cela, je me flatte que la généreuse résolution que Votre Altesse a prise de ne point abandonner l'électeur de Bavière, y contribuera beaucoup, au moins que celle-ci ne se voie obligée à accepter une paix forcée et à l'exclusion de nous autres. Votre Altesse a trop de pénétration pour ne pas voir d'abord le tort infini que cela ferait aux alliés dans l'Empire, si quelqu'un de nous voulait se séparer seul des autres alliés et faire un accommodement à part et à l'exclusion des autres, et qu'il n'y a que le seul moyen de nous conserver que le noeud de l'union entre les quatre maisons associées en Allemagne.

Pour moi, j'aimerais mieux de renoncer à tous les avantages et à tous les dédommagements qui, à justes titres, me devaient revenir pour la défense de la bonne cause, et je me contenterais de mes possessions sur le pied de la paix de Breslau, que de ne pas comprendre dans mon accommodement mes alliés en Allemagne; mais aussi m'attends-je à la même fidélité de leur part.

Quant aux affaires d'ici, je continue à assembler mon armée, pour agir vigoureusement contre tous ceux qui voudront venir fondre sur moi; et comme la Saxe paraît de plus en plus de vouloir agir offensivement contre moi, je fais assembler un corps des troupes proche de Magdebourg, sous les ordres du vieux prince d'Anhalt, qui règlera ses opérations sur

celles que la Saxe voudra entreprendre contre mes États. Je ne serai point l'agresseur, mais aussi ne laisserai-je point de me défendre, lorsqu'on me voudra assaillir, et m'attendrai alors à une prompte assistance de la part de mes alliés, dans un pareil cas d'alliance. Votre Altesse sera persuadée de l'estime infinie et de l'amitié inaltérable avec laquelle je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

1804. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils übersendet, Berlin 17. April, Berichte Mardefelds aus Petersburg vom 4. April. „Votre Majesté y verra combien on a pris la mouche à Pétersbourg sur l offre de la médiation de la Porte, et avec quelle malice impertinente on veut mettre le tout sur le compte de Votre Majesté, en débitant qu'un émissaire grec, qu'Elle avait entretenu à Constantinople, depuis le commencement de cette dernière guerre, avait été chargé de négocier une alliance entre Votre Majesté, la Porte et la Suède, et d'irriter les Turcs à rompre avec la reine de Hongrie, ou du moins à offrir une médiation armée; que le tout se trouverait dans la lettre que le Grand-Visir me devait avoir écrite, et que le sieur Carlson, ministre de Suède à Constantinople, avait envoyée au comte de Gyllenborg; mais, qui plus est, Votre Majesté devrait avoir dit en plein cercle à Berlin, quand cette nouvelle y fut parvenue, que la médiation d'un Turc valait bien celle d'un Grec; enfin, plusieurs autres sottises de cette nature-là, toutes propres à révolter l'esprit de la cour de Russie contre Votre Majesté et à dégoûter l'Impératrice de la médiation." Podewils hat dem Gesandten vorläufig geschrieben „qu'il pouvait assurer haut et ferme que toute la négociation de Votre Majesté à Constantinople était un songe-creux et un conte malicieusement inventé par nos ennemis."[1]

Neisse, 22. April 1745.

Sehr gut. Und soll er alles in der Welt thun, um dem russischen Hof die etwa gefasste Impression von dieser ridiculen Conte arabe zu benehmen, hergegen die Erfinder dergleichen, und ihre darunter habende malicieuse Intentiones, recht bloss zu stellen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. das von Mardefeld am 14. Mai in Petersburg übergebene Promemoria, Preussische Staatsschriften I, 713.

1805. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Beess berichtet, Dresden 20. April: „Le comte de Saint-Séverin vient de m'informer que le comte de Brühl lui a fait entendre nettement que le ministre de Russie lui avait remis une déclaration de guerre dans les formes, de la part de Votre Majesté, contre la Saxe, et que le roi de Pologne avait ordonné de la communiquer à toutes les cours de l'Europe, pour mettre dans le grand jour la manière dont Votre Majesté en agissait envers lui. Que ce Prince, loin de se laisser intimider par les menaces, allait réclamer le secours de tous ses alliés, et nommément de l'impératrice de Russie, de la reine de Hongrie, de l'Angleterre et de la Hollande, qui se joindraient toutes pour garantir la Saxe de l'invasion dont elle était menacée, et qu'on fondrait non pas avec 20,000 hommes, comme Votre Majesté songeait de le faire en Saxe, mais avec 50,000 sur les États de Votre Majesté. Le comte de Saint-Séverin, extrêmement surpris de la façon dont le ministre saxon s'expliquait sur ce chapitre, lui demanda si sa cour avait donc absolument résolu de faire agir ses troupes auxiliaires contre les États de Votre Majesté en Silésie, puisque ce n'était qu'en ce cas-là seulement que Votre Majesté Se verrait obligée d'en venir à une rupture avec le roi de Pologne; à quoi le comte de Brühl lui répondit avec la même chaleur qu'oui; que la Saxe avait pris son parti, et que les troupes auxiliaires saxonnes qui étaient en Bohême, tomberaient avec les Autrichiens en Silésie."

Neisse, 23 avril 1745.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez envoyée en date du 20 de ce mois. Il faut absolument que l'orgueil du comte de Brühl soit monté au suprême degré, puisqu'il a pris tant de feu sur une déclaration aussi innocente que juste et raisonnable, que celle que j'ai fait faire, pour détourner la cour de Saxe de faire entrer ses troupes auxiliaires dans la Silésie; aussi espéré-je encore de lui que, lorsque ses premiers emportements l'auront quitté, et quand il y aura pensé de sens rassis, il aura trouvé lui-même le peu de raison qu'il y a en voulant prétendre que je dusse me laisser assaillir impunément par les troupes saxonnes dans mon propre pays, sans prendre en main tous les moyens licites pour une juste défense. Que si la Saxe veut réclamer pour cela le secours de tous ses alliés, elle en est la maîtresse, mais je suis trop persuadé que tous ses alliés seront trop sages et trop raisonnables de lui prêter leur assistance sur une demande aussi injuste qu'extraordinaire; outre que des armées de 50,000 hommes ne se forment pas si aisément, comme on les projette peut-être sur le papier. Ainsi, tout ce que le comte de Brühl a voulu menacer contre moi, n'opèrera pas plus sur moi qu'il prétend que les menaces qu'on m'attribue avoir faites au Roi son maître, ont opéré sur celui-ci, et j'ai pris mes mesures pour me bien défendre contre quiconque voudra venir m'attaquer. Quant a vous, je veux que vous restiez tranquillement à Dresde, jusqu'à ce que mes ordres vous parviennent par mon ministre d'État, le comte de Podewils, et vous ne laisserez point, en attendant, d'être fort attentif à tout ce qui s'y passe, et de m'en faire toutefois au plus tôt possible vos relations. Au reste, le sieur Splitgerber a ordre de vous faire

payer les 40 ducats que vous avez avancés pour mon service dans une certaine occasion.

Federic.

Nach dem Concept.[1]

1806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 24 avril 1745.

Mon cher Podewils. Pour vous mettre encore plus au fait de mes intentions, je vous dirai que vous n'enverrez ma lettre au roi de France et celle de Chambrier[2] qu'au cas que nos lettres d'Andrié portent que la reine de Hongrie voulait des cessions, et que Harrington y ajoute qu'il avait fait ce qu'il avait pu, ainsi qu'il espérait que de notre côté nous nous y prêtions aussi: cela s'apelle rompre, en bon français. Mais si les Autrichiens font des propositions impertinentes, et que Harrington nous prie d'attendre, se chargeant de les mettre à la raison, en ce cas il faut prendre patience, et mes lettres ne partiront point pour la France.

Comme je commence ici à assembler mes troupes, les partis se font voir de tous côtés; ils sont entrés, du côté de Schweidnitz, dans les montagnes, pour tirer des contributions, mais j'amasse quelques troupes là qui les sauront tenir en respect. Nous avons eu en dernier lieu des avantages sur les Hongrois,[3] qu'Eichel vous mandera. Vous pensez qu'il ne faut pas combattre, mais si la négociation de Londres ne réussit pas, je me propose de faire un coup d'éclat, et vous verrez que ce n'est pas mal pensé. Les affaires de Bavière vont mal, celles d'Italie vont bien, je crois que le corps de la Lahn pourra bien radoucir mon cher oncle et le faire travailler avec empressement pour le rétablissement de la paix. Enfin, *col tempo et colla sputta,* tout prendra une autre face. Eichel vous informera de la façon dont les postes sont réglées en cas que des partis pénètrent jusqu'à l'Oder. Adieu, j'espère que les gros nuages qui s'assemblent sur nos têtes s'en dissipperont par un vent favorable d'Angleterre, ou bien par un coup de foudre qui abîmera nos ennemis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1807. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Neisse, 24. April 1745.

Eichel wiederholt auf Befehl des Königs die in dem königlichen Handschreiben enthaltenen Weisungen für die Verhandlungen in London.

[1] Unter dem 24. April lässt der König dem Ministerium durch Eichel befehlen, die Depesche des Grafen Beess den preussischen Gesandtschaften mitzutheilen. — [2] Vergl. Nr. 1762. 1767. — [3] Vergl. Droysen, Kriegsberichte Friedrichs des Grossen, Beiheft zum Militärwochenblatt 1877, Nr. 3. 4, S. 145.

„Ueberhaupt aber declarirten Se. Königl. Majestät fort et ferme hierbei, dass an keine Cession des geringsten Stückes von Ober- oder Niederschlesien noch dem Glatzischen, so Deroselben durch den Breslauer Frieden überlassen wäre, jemals zu gedenken sei, und dass, wann der wienersche Hof darauf insistirte, des Königs Majestät le tout pour le tout risquiren und nichts oder alles verlieren wollten. Wie Sie dann alsdann nichts menagiren, sondern, wenn die österreichische Armee nach Schlesien käme, solcher alsdann auf den Hals gehen und combattiren; wo nicht, und wann der Feind in Böhmen bliebe, selbigen allda aufsuchen und zum Schlagen nöthigen würde, es möchte dann auch daraus entstehen was da wolle und könne ... Des Königs Majestät haben befohlen, diese Dero Intention Ew. Excellenz ganz umständlich und deutlichst zu melden“ ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1808. A LA PRINCESSE RÉGNANTE D'ANHALT-ZERBST A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 25 avril 1745.

Madame ma Cousine. Je viens de recevoir ici la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire. Autant la maladie dangereuse dont vous avez été attaquée m'a donné des inquiétudes, autant ma satisfaction a été complète d'avoir appris par votre propre main que vous en êtes heureusemen sortie; ce dont je vous félicite de tout mon coeur, faisant des voeux sincères pour la conservation des jours d'une amie si digne que vous, que j'honore et estime parfaitement.

Je suis d'accord sur tout ce qu'il vous plaît à me dire d'ailleurs dans votre lettre, et il y a des affaires dont on ne peut venir à bout qu'avec le temps et de la patience.

Je fais mes compliments sincères de félicitation à Monsieur le Grand-Duc et à Son Altesse Impériale, Madame la Princesse, leur souhaitant mille prospérités et bénédictions pour l'heureuse union qu'ils contracteront bientôt à l'extrême satisfaction de tous les vrais amis et alliés de Sa Majesté Impériale, la très digne souveraine de Russie. Quant à vous, Madame, vous me rendrez la justice d'être persuadée des sentiments d'estime et d'amitié la plus vive avec lesquels je serai constamment, Madame ma Cousine, votre très bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Neisse, 26 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu vos lettres; j'ai approuvé le traité[1] tel que vous l'avez ébauché. Il sera cependant nécessaire d'informer Andrié que l'article qui regarde l'élévation de la maison de Hesse à la dignité électorale, n'était pas des principaux, et qu'il peut, s'il le faut, se relâcher là-dessus.

Je vois bien par tout ce que vous m'écrivez que vous n'êtes pas bien au fait de ma position dans ce pays et de celle des ennemis. Comme j'ai appris par mes espions et de lieux certains que les Autrichiens s'assemblent auprès de Königgrätz, j'ai fait évacuer Troppau, j'ai levé mes quartiers et je me rassemble auprès de Patschkau, en cantonnant encore. Truchses a levé ses quartiers; il est, avec 6 bataillons, 30 escadrons de hussards et 10 de dragons, à Wünschelburg, où il couvre le pays contre les incursions, ayant derrière lui Schweidnitz et Liegnitz, garnis d'infanterie; de mon côté il n'est entré aucun Autrichien dans le pays de Glatz, ils ont reculé tous les magasins qu'ils avaient de ce côté-là, le long de la frontière, de l'autre côté de l'Elbe, et ils ont détaché quatre régiments d'infanterie et un de cavalerie vers Prague; ils ne campent point encore, l'on a dit que le prince Charles devait arriver le 25 à Königgrätz, mais je ne sais point encore qu'il y soit arrivé. Dans les montagnes de Liebau, il y est entré de petits partis de hussards, mais rien de conséquence, qui ont demandé des livraisons du pays pour Trautenau, qui est en Bohême.

Les Autrichiens peuvent avoir deux raisons pour se retirer de mes frontières, de ce côté ici.

L'une peut être qu'en considération des pressantes sollicitations du lord Harrington ils se soient déterminés à faire la paix avec moi, et que ce corps qui marche vers Prague prend les devants, pour être plus à portée de se joindre, par l'Empire, aux Hanovriens, qui crient miséricorde, et il se pourrait bien que la cour de Vienne, piquée de l'envie que le roi de Pologne manifeste pour devenir empereur, lui cache la négociation de Londres.

Il se peut aussi, d'un autre côté, que les Autrichiens font filer plus de troupes du côté de Trautenau, pour être plus à portée de pénétrer par cette partie des montagnes.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ne peuvent aussi peu entreprendre que moi, avant que le vert soit venu, et s'ils entrent alors en Silésie, je marcherai tout droit à eux et je les battrai à coup sûr. Mais je crois qu'entre ici et ce temps-là milord Harrington pourra gagner le dessus à Vienne; et, quand même la première réponse de Vienne ne serait pas favorable, pourvu que Harrington nous donne des assurances de

[1] Das an Andrié zu sendende Project zu einem Friedensvertrage mit dem wiener Hofe. Vergl. S. 98. 114.

les mettre à la raison, il faut en attendre l'effet tranquillement. J'espère, moyennant les dispositions que j'ai faites, de pouvoir empêcher que la course des barbares aille trop loin, et de couvrir mon pays assez bien.

Je ne suis point étonné de l'embarras où vous êtes à Berlin; je risque le plus de vous tous, et je suis tranquille et préparé à tout événement. Berlin n'est pas une ville que l'on puisse défendre, il faut l'abandonner et sauver effets et chancellerie et argenterie à Magdebourg, et les dicastères de même. Mon intention est de tomber sur les Saxons, après que leur armée et celle des Autrichiens sera entrée ici dans le pays et que nous les aurons battus. Il faut des remèdes violents aux maux violents; ou je veux conserver tout ce que j'ai, ou je veux tout perdre.

Ne voyez pas tout en noir, mon cher ami; nous avons deux ressources, dont l'une est la négociation de l'Angleterre, et l'autre est la valeur de mes troupes; prenez généreusement votre parti à tout événement, et ne marquez aucune faiblesse. Il est vrai que la trahison de la Russie, si subite et pour une raison si frivole,[1] n'était pas un événement à prévoir; il est vrai que nous sommes dans une grande crise, qu'il peut nous arriver bien des malheurs; mais à cela je réponds que deux ans plus tôt ou plus tard ne valent pas la peine qu'on s'afflige d'un malheur prévu, et que, si les choses tournent en bien, notre situation deviendra plus sûre et plus affermie qu'elle ne l'a été par le passé.

Continuez à travailler sur mon plan en honnête homme, et pensez que, lorsque nous n'avons rien à nous reprocher, nous ne devons pas nous affliger des événements et des malheurs auxquels tous les hommes sont exposés.

Je pars demain pour Nieder-Pomsdorf, qui est un village proche de Patschkau, où j'établirai mon quartier général, jusqu'au temps que l'armée entrera dans les tentes.

Et s'il faut ferrailler, ne vous attendez à rien de décisif entre ici et quatre semaines.

Adieu, je crois avoir répondu sur tous les points de votre lettre; encore une fois, mettez-vous l'esprit en repos et laissez-nous faire; vous verrez que, de quelque façon que cela tourne, la fin sera à notre honneur.

Je suis votre bien fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Am 23. April hatte Tschernyschew in Berlin eine Note übergeben, durch welche die Kaiserin von Russland die ihr angebotene Mediation ablehnte. Podewils vermuthet in seinem Bericht an den König als eines der Motive dieses Schrittes „la fatale idée de la médiation de la Porte" (vergl. S. 128).

1810. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Pomsdorf, 27 avril 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu et les mauvaises nouvelles et les sinistres horoscopes que vous m'envoyez en même temps. Je ne puis rien vous répondre sur le sujet des nouvelles de Bavière;[1] ce qui a dû se faire, est accompli à présent: ainsi, le seul parti qui me reste à prendre, est de porter mon mal en patience.

Quant à vos réflexions, je vous renvoie en parti à la dernière lettre que je vous ai écrite de Neisse, en y ajoutant cependant que la nouvelle se confirme de tous côtés que les Autrichiens retirent leurs troupes de mes frontières; et ce qu'il y a de certain est, que la guerre de leur côté ne prend point le tour d'une offensive. La seule chose qu'ils puissent faire pour m'attaquer, est de passer par la Haute-Lusace; car, autant que j'y vois jour, il leur sera impossible de m'entamer d'une autre façon. J'ai lieu d'espérer que ma négociation ne sera pas infructueuse en Angleterre, et que, si milord Harrington persiste dans les sentiments où il est jusqu'à présent, il est bien difficile que cette corde manque à mon arc. Mais en cas que toutes mes ressources, toutes mes négociations, et, en un mot, toutes les conjonctures se déclarent contre moi, j'aime mieux périr avec honneur que d'être perdu pour toute ma vie de gloire et de réputation. Je me suis fait un point d'honneur d'avoir contribué plus qu'aucun autre à l'agrandissement de ma maison; j'ai joué un rôle distingué parmi les têtes couronnées de l'Europe: ce sont autant d'engagements personnels que j'ai pris, et que je suis tout résolu de soutenir aux dépens de ma fortune et de ma vie. Vous pensez en fort honnête homme, et, si j'étais Podewils, je serais dans les mêmes sentiments;[2] mais j'ai passé le Rubicon, et ou je veux soutenir ma puissance ou je veux que tout périsse et que jusqu'au nom prussien soit enseveli avec moi. Tranquillisez-vous cependant, et donnez-vous patience. Si l'ennemi entreprend quelque chose, nous le vaincrons à coup sûr, ou nous nous ferons tous massacrer pour le salut de la patrie et pour la gloire de la maison. Mon parti est pris. Quoi que vous puissiez faire, il est inutile d'entreprendre de m'en dissuader; quel capitaine de vaisseau est assez lâche, lorsqu'il se voit entouré de l'ennemi, et qu'il a fait tous les efforts pour se dégager, et ne voyant plus de secours, qu'il ne mette généreusement le feu aux poudres, pour priver ainsi l'ennemi dans son attente? Pensez que la reine de Hongrie, cette femme, n'a pas désespéré de son sort, lorsque ses ennemis étaient devant Vienne et que ses plus florissantes provinces étaient envahies par

[1] Klinggräffen berichtet 19. April, dass der Friede zwischen den Höfen von München und Wien unmittelbar bevorstehe. — [2] Podewils hatte am 24. April u. a. zur Erwägung gegeben: „Si j'ose le dire, avec un profond respect, Votre Majesté Se rendrait responsable à Elle-même et à toute Sa postérité, si Elle voulait mettre toute la fortune de Son État au hasard d'être renversée de fond en comble, sans pouvoir jamais s'en relever."

ses ennemis: et vous n'auriez pas le courage de cette femme, lorsque nous n'avons point encore perdu de batailles, qu'il ne nous est arrivé aucun échec, et que par un heureux succès nous pouvons remonter plus haut que nous n'avons jamais été.

Adieu, mon cher Podewils, fortifiez votre courage, donnez-en aux autres, et si malheur arrive — dont certainement je souffrirai le plus — soutenez-le avec magnanimité et avec constance: c'est tout ce que Caton et moi peuvent vous dire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1811. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Nieder-Pomsdorf, 27. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich habe Euch zwar in Meinem vorigen[1] selbst geschrieben, dass, wenn es mit denen Sachsen zu einer öffentlichen und vollenkommenen Ruptur kommen müsste und würde, sodann die Dicasteria und Kanzeleien nach Magdeburg mehrerer Sicherheit halber von Berlin verleget und transportiret werden müssten. Nachdem Ich aber ferner überleget habe, wie auf den Fall eines offenbaren Krieges mit Sachsen Ich zu risquiren hätte, dass indem Ich in Schlesien agirte, die Correspondance von hier aus nacher Magdeburg sowohl sehr weitläuftig als auch vielleicht unsicher sein oder gar interrumpiret werden dörfte, so habe Ich anderweitig resolviret, dass auf mehrgedachten Fall alsdenn die dortige Kanzeleien und insonderheit das Generaldirectorium, anstatt nach Magdeburg zu legen, nach Cüstrin geleget und transportiret werden müsste. Ich habe Euch auf solchen Fall mit anliegender ostensiblen Ordre versehen wollen, damit Ihr sodann davon Gebrauch machen könntet. Ich bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A AUGSBOURG.

Nieder-Pomsdorf, 29 avril 1745.

J'ai reçu par votre courrier les mauvaises nouvelles que vous m'avez mandées par rapport à la triste situation des affaires de l'électeur de Bavière. Comme tout ce qui a dû se faire, touchant l'accommodement entre l'Électeur et la cour de Vienne, sera fait et conclu avant que la présente vous soit parvenue,[2] je ne puis rien vous répondre, sinon que de vous renvoyer aux instructions que je vous ai déjà envoyées sur ce cas-là, et de savoir à présent si l'Électeur a obtenu ce que le comte de Preysing vous a promis touchant mon inclusion sur le pied de la paix

[1] Nr. 1809. — [2] Die Unterzeichnung erfolgte am 22. April zu Füssen. Siehe Wenck, Codex juris gentium II, 180; Aretin, Verzeichniss der bair. Staatsverträge, S. 403.

de Breslau. Car si cela s'est fait, je n'ai rien à dire contre l'accommodement que l'Électeur a fait dans une situation aussi cruelle que la sienne, et je ne serai même pas contraire aux articles touchant la voix à donner au duc de Lorraine et touchant l'admission de la voix de Bohême, à condition expresse néanmoins que je sois inclus dans cet accommodement sur le pied de la paix de Breslau.

Mais si contre toute mon attente l'accommodement s'est fait à mon exclusion, il n'y aura alors rien à faire que de vous taire et de prendre le mal en patience, puisque ce ne seraient que des paroles perdues, si nous y voulions alors regimber encore.

Federic.

Nach dem Concept.

1813. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Pomsdorf, 29 avril 1745.

Mon cher Podewils. Cette lettre ici doit servir de réponse à votre apostille, dont je reçois dans le moment même le déchiffré.

Je vous envoie en premier lieu la copie de la lettre que j'ai écrite au prince d'Anhalt, par laquelle vous pourrez juger de tout le projet militaire de cette campagne. Je fais expédier un ordre secret à Boden,[1] que vous ne lui délivrerez que lorsque je donnerai le signal, mais je crois cette précaution même superflue, par rapport à ma façon de procéder dans les opérations, qui vous couvre en même temps.

Quant à la Reine douairière et à ma famille, il n'est point nécessaire de leur donner l'alarme que lorsqu'il en sera temps, mais je me flatte que cela même ne sera pas nécessaire, car dès que nous aurons battu les ennemis, et qu'on les poursuivra vivement, vous verrez bientôt combien l'on pensera à soi-même en Saxe, et comment tous ces projets d'incursions s'évanouiront.

Ne parlez jamais de guerre, mon cher Podewils; avec un régiment de cavalerie et deux d'infanterie vous ne défendrez jamais Berlin.[2] Si l'on veut soutenir une ville ouverte, comme l'est cette capitale, il faut 20,000 hommes et il les y faut mettre tous vingt ou rien du tout. Deux bataillons du régiment de Bredow, qui sont fort bons, et 2,000 hommes de Cratz défendront fort bien la ville contre des incursions; en tout cas je puis y ajouter un bataillon de Hellermann, qui est encore à Stettin, pour vous mettre l'âme en repos.

Comme Hacke n'est pas en état de servir encore, cette campagne, je puis lui donner le commandement de Berlin, où il fera tous les arrangements qui conviendront. J'espère de n'avoir rien oublié des points que vous me mandez. D'ailleurs, si aux cris des Saxons les Anglais se réveillent et les déhortent de leur projet, si leur timide va-

[1] Nr. 1818. — [2] Wie Podewils es vorgeschlagen hatte.

leur et leur ridicule ambition excite la pitié de Russes, et qu'on les détourne de leurs desseins — si cela arrive, la guerre est finie tout d'un coup, et la paix, selon le pied dont le ministère anglais en est convenu, autant que faite.

J'ai jeté le bonnet par-dessus les moulins, je me prépare à tous les événements qui peuvent m'arriver, et, que la fortune me soit contraire ou favorable, cela ne m'abaissera ni ne m'enorgueillira, et, s'il faut périr, ce sera avec gloire et l'épée à la main.

Adieu, mon cher Podewils, devenez aussi bon philosophe que vous êtes bon politique, et apprenez d'un homme qui n'a jamais fréquenté les sermons d'Elsner ni d'autres, qu'il faut savoir opposer un front d'airain aux malheurs qui peuvent nous arriver, et quitter pendant notre vie des biens, des honneurs et des prestiges de vanité qui ne nous suivront pas après la mort.

Je suis avec bien d'estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Si tout est rompu en Angleterre, Valory peut venir ici, mais si tout n'est pas désespéré, amusez-le.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1814. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Hauptquartier Nieder-Langen, 29. April 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses habe erhalten und werde Ich Deroselben die darin verlangte Ingenieur- als Artillerieofficiers sowohl, als die wegen Zusammenkunft der dortigen Regimenter verlangte Ordre baldigst zuschicken. Weil aber seit Ew. Liebden Abreise aus Schlesien sich die Umstände allhier verschiedentlich geändert haben, so habe Ew. Liebden davon sowohl, als von Meinen andern Absichten nachstehendes kurzes Detail bekannt zu machen nicht anstehen wollen. In Böhmen haben sich die Oesterreicher von der Seite der Grafschaft Glatz fast ganz zurückgezogen. Da Ich gefunden habe, dass Troppau sowohl als Ratibor zu weit vorwärts belegen, als dass Ich diese Oerter, wenn von hinten herum etwas darauf käme, sogleich souteniren könnte, so habe Ich solche zum Voraus evacuiret. Hier an der ganzen Glatzer Seite seind nichts weiter als etwa 800 Husaren und Panduren, welche zwar zuweilen mit kleinen Patrollen über die Grenze kommen, aber sich gleich wieder zurückziehen. Meinen Nachrichten zufolge ziehen sich die sächsischen Auxiliartruppen in Böhmen bei Jungbunzlau zusammen, und weil die Oesterreicher von Königgrätz auch wegmarschiren und da nichts als ohn-

gefähr 4000 Mann zur Bedeckung ihrer Magazine lassen, so kann Ich daraus nicht anders schliessen, als sie von dar in der Gegend von Bunzlau, bei Gitschin etwa herum, sich ziehen und daselbsten versammeln müssen. Es ist gewiss, dass sie ein Detachement von 6 bis 8 Bataillons und ein Regiment Cavallerie nach Prag geschicket; ob es noch mehr seind, kann Ich nicht positiv sagen. Aus Braunau haben sie auch was zurückgezogen. Aus diesen Arrangements und aus denen Magazins, so meinen Nachrichten nach in der Lausnitz gemacht werden, kann Ich nicht anders judiciren, als dass das österreichische ganze Corps d'Armée mit den Sachsen durch die Ecke von der Oberlausnitz werde durchbrechen und in Schlesien kommen wollen, und dass sie deshalb die Gegend von Prag so stark besetzen lassen, dass, wenn ihre Armee, wie gedacht, dort oben herumgehet, Ich nicht gegen Prag hin einbrechen möchte. Ich muss Ew. Liebden aber dabei schreiben, dass die Sache noch Anstand haben wird, einestheils weil die Saison noch nicht so avanciret ist, dass die Leute im Felde zu leben haben, anderntheils weil Ich weiss, dass nach einer viven Declaration, so Ich in Dresden thun lassen, der dortige Hof auf einmal gestutzet hat und nach England sowohl als nach Russland Courriers geschicket, um von diesen beiden Höfen Permission oder Verhaltung wegen der vorhabenden Entreprise zu bekommen. Ich Meines Ortes habe zwar Ursache Mich zu flattiren, dass weder die Engelländer noch die Russen solches werden zugeben wollen; diesem ohnerachtet aber kann Ich Mich nicht darauf verlassen und habe Ew. Liebden also die Intention Meinerseits im allerhöchsten Vertrauen dahin bekannt machen wollen, dass Ich Meine Cantonnirungsquartiere auf beiden Seiten der Neisse bei Patschkau dergestalt eingerichtet habe, dass Ich die ganze Armee in zwei Tagen auf einen Fleck zusammenziehen kann. Wofern des Feindes Mouvements Mich nicht obligiren, Mich eher zusammenzuziehen, so ist Meine Intention, bis zum 10. Mai in denen Cantonnirquartieren stehen zu bleiben und alsdann Mein Lager zu formiren. Wenn die Oesterreicher marschiren werden, will Ich sie vorerst marschiren lassen; sobald Ich sie aber in der Lausnitz und im Begriff weiter zu marschiren weiss, so werde Ich von hier aus auch dahin marschiren, um sie aus dem Lande heraus zu schlagen, sie durch die Lausnitz durchzutreiben, ihnen ihre Magazins zu nehmen, und so ferner gegen Dresden gerade nach Meissen zu poussiren. Wenn dieses geschiehet, so werden Ew. Liebden mit Dero unterhabendem Corps alsdann auf Wittenberg gehen und diesen Ort mit aller Commodität nehmen, sodann aber auf Torgau zu Mir stossen, um alsdann zusammen weiter zu thun, was wir den Umständen nach nöthig finden werden. Ew. Liebden werden Mich sehr obligiren, wenn Sie Mir im höchsten Vertrauen Dero Sentiments über dieses alles schreiben und Mir melden wollen, ob und was Dieselben etwa dabei zu erinnern finden, oder ob Dieselben etwa noch einen bessern Plan wie diesen vorzuschlagen haben, welches Ich gewiss als eine Marque Dero Mir

ergebensten Attachements ansehen und mit aller Estime beharren werde Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1815. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camenz, 30 avril 1745.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 10 de ce mois. Comme les représentations que j'ai fait faire à la cour de Dresde par rapport à la jonction de leurs troupes, soi-disantes auxiliaires, en Bohême avec celles d'Autriche pour venir conjointement m'attaquer en Silésie, ont été un peu vives, et que cela, avec le corps des troupes que je ferai assembler proche de Magdebourg, lui a donné à penser, je sais que cette cour a d'abord envoyé des courriers à celle de Pétersbourg, apparemment pour avoir son conseil et son consentement sur l'entreprise susdite. Mon intention est donc que vous en deviez parler au comte de Woronzow et le disposer de dissuader absolument la Saxe, pour qu'elle ne se commette pas de cette manière avec moi, et qu'elle ne se prête point à donner ses troupes pour agir offensivement contre moi. Il est à croire que, lorsque cette dépêche vous arrivera, les ministres russiens auront déjà pris leur parti sur ce sujet, mais la résolution qu'ils auront donnée à la Saxe, me servira toujours de pierre de touche pour savoir si le comte de Woronzow est si sincère et si dévoué à moi, comme il a toujours prétendu de l'être; car si le ministère russien consent à la démarche que la Saxe pense de faire contre moi, je vois bien que toutes mes peines et tout mon argent qu'il a pris, sont perdus. Quant au carrosse que je fais faire pour l'Impératrice, vous pouvez dire au comte de Woronzow, que comme cela serait un ouvrage achevé et dont on n'aurait même pas fait de parail à Paris, il était impossible qu'il pût être à Pétersbourg au mois d'août; mais pour ce qui est de mon portrait,[1] je crois qu'il sera achevé, et je viens d'ordonner qu'on doive l'envoyer au plus tôt au président de Lesgewang, pour que celui-ci vous le fasse parvenir. Ne l'ayant point vu depuis que je suis parti de Berlin, je ne saurais juger s'il est bien exécuté ou non; en tout cas, vous soutiendrez que c'est d'après nature, et vous tâcherez même de prévenir la princesse d'Anhalt-Zerbst là-dessus, pour qu'elle dise, lorsqu'elle verra ce portrait, que cela ressemble comme deux gouttes d'eau. J'espère que vous vous serez concerté avec le ministre de Lesgewang par rapport au cadre d'ambre que j'ai ordonné pour l'Impératrice.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 72—74.

1816. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Camenz, 30 avril 1745.

Quant aux propos ridicules que le comte de Brühl a voulu faire accroire, comme si j'avais offert à la reine de Hongrie 40,000 hommes de mes troupes pour agir contre les Français, pour avoir une paix particulière, j'espère qu'il ne vous aura guère eu de peine pour rassurer le comte de Saint-Séverin sur un mensonge si grossier.

Nach dem Concept. Federic.

1817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Camenz, 30. April 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. So wie Ihr aus der Originalanlage ersehen werdet, habe Ich wegen der zu Klettenberg angehaltenen Gelder[1] Meine Resolution dahin ertheilet, dass solche passiret werden sollen. Ich will aber, dass Ihr Gelegenheit nehmen sollet, mit dem sächsischen Minister von Bülow daraus zu reden, und demselben ganz poliment diese Meine Resolution, soviel als möglich ist gelten machen sollet, mit der Insinuation, dass, gleichwie die Anhaltung gedachter Gelder ohne Meinen Vorbewusst geschehen, also Ich auch solche improbiret und befohlen hätte, solche sogleich passiren zu lassen; Ich hoffte, sein Hof würde solches abermalen als ein Merkmal ansehen, dass, wenn zwischen solchem und Mir Bisbilles und Misshelligkeiten wären, die Schuld davon gewiss an Meiner Seite nicht wäre, und dass vielmehr Ich alles beitrüge, um ein nachbarliches Vernehmen zu unterhalten, und wann Ich hier und da einige Mesures zu nehmen obligiret wäre, Mich lediglich darunter nach den Absichten, so Mir deutlich genug gesaget und gezeiget würden, richtete, und wünschete, besten Exempeln folgen zu können. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung.

1818. AN DEN ETATSMINISTER VON BODEN IN BERLIN.

Hauptquartier Camenz, 1. Mai 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Boden. Ich habe Euch hierdurch committiren und aufgeben wollen, dass, sobald der Etatsminister Graf von Podewils Euch avertiren wird, wie es die Umstände erforderten, dass vor die Sicherheit des Tresors wie auch aller Argenterie und anderer pretieusen Mir zuständigen Sachen gedacht und selbige von Berlin weg und nach Magdeburg oder Cüstrin, so wie es die Umstände erlauben werden, gebracht werden, Ihr sogleich alles erforderliche bestens

[1] Ein chursächsischer Kammeragent, Keubler, war mit einem Transport von zwei Tonnen Gold angehalten worden, obgleich er einen chursächsischen Pass hatte.

besorgen, gedachte Sachen wohl einpacken lassen und deren sicheren Transport verfügen sollet. Ihr habt darunter in allen Stücken mit gedachtem Etatsminister Grafen von Podewils de Concert zu gehen, die Einpackung und den Transport dieser Sachen aber alleinig und mit aller gebührenden Précaution zu besorgen, als worunter Ich Mich lediglich auf Eure Mir genugsam bekannte Treue und Dextérité verlasse, auch übrigens bin etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

1819. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 27. April: „Je laisse à la considération de Votre Majesté si le retour des troupes hessoises dans leur pays ne donne pas une occasion de réclamer le contingent auxiliaire de la Hesse,[1] qui est de 2,000 hommes d'infanterie et de 1,000 hommes de cavalerie, ne fût-ce que pour la garde des places, comme Magdebourg, Berlin et Glogau, si la cour de Cassel avait trop de répugnance à les laisser agir contre la reine de Hongrie et encore plus contre la Saxe."

Camenz, 1. Mai 1745.

Recht gut. Ich promittire Mir zwar keinen Success davon, man kann aber durch Schreiben einen Versuch thun.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1820. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hoffmann berichtet, Warschau 24. April: Eine Anzahl lithauischer Edelleute beabsichtigen einen Deputirten in das preussische Hauptquartier zu senden, der ihm gesagt hat: „que la couronne impériale était absolument incompatible avec la royauté de Pologne, et qu'on ne devait pas penser à accorder ces deux choses." — „Sur cela je l'ai tâté au sujet des intentions de ses compatriotes, par rapport à une nouvelle élection. A quoi il me répondit ouvertement qu'en ce cas on aimerait plutôt un prince étranger qu'un Piaste. . . . Il ne fit point de difficulté de m'a-

Camenz, 1. Mai 1745.

„Des Königs Majestät haben . . . befohlen, wie dem Herrn Hoffmann geantwortet werden sollte, dass es in dergleichen Sachen sich mit denen Polen nicht zu viel zu thun machen, sondern solche auf eine ganz polie Weise en suspens erhalten sollte, einestheils um den darüber sehr jaloux seienden Russen keine Ombrage zu machen, anderentheils aber um mit den Sachsen

[1] Vergl. Bd. II, 355. — [2] Demgemäss ergeht ein Reclamationsschreiben an den König von Schweden, d. d. Berlin 8. Mai, nebst einem Begleitschreiben an den Prinzen Wilhelm, d. d. Camenz 8. Mai; beide im Ministerium concipirt. Zwei neue Schreiben an die Genannten, in derselben Angelegenheit, ergehen, nach einer ausweichenden Antwort des Königs von Schweden (d. d. Kongsör 16./27. Juni), am 27. Juli.

vouer que ce pourrait bien être Votre Majesté."

nicht neuen Lärm zu bekommen und sich noch mehrere Unruhen zuzuziehen."

Mardefeld sei zu instruiren, „wie er Gelegenheit nehmen sollte, den Graf Woronzow einmal, doch gar nicht als ob er Ordre dazu habe, sondern nur als einen von ohngefähr ihm eingekommenen Gedanken, den er gleichsam nur hinwürfe, zu sondiren, ob nicht der in Russland befindliche Prinz von Homburg einen Candidaten der polnischen Kron abgeben könnte und von Russland sich Appui versprechen dörfte, wenn über kurz oder lang der polnische Thron sich eröffnete und die Polen keinen aus ihrer Nation wählen wollten. Indem gedachter Prinz denen Polen vielleicht angenehm sein könnte, den Russen attachiret wäre und dem Hause Preussen nicht aufstössig sein würde."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1821. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Quartier de Camenz, 2 mai 1745.

Monsieur mon Frère. Depuis que je suis arrivé dans cette province, je n'ai discontinué de faire des arrangements pour la campagne prochaine; tout était déjà réglé, il y a un mois, lorsque la déclaration des Saxons a tout changé. Votre Majesté sera sans doute informée de la façon indécente dont le comte Brühl s'est expliqué envers M. de Saint-Séverin sur mon sujet, et que je dois regarder la rupture de la Saxe comme une chose infaillible. Dans ces circonstances, ce n'est pas à moi à faire des avances à des gens, certainement, que je ne crains en aucune façon, et que je me flatte à réduire au point de regretter la démarche inconsidéree qu'ils ont faite. On est en France dans l'opinion que l'on pourra empêcher le Grand-Duc de parvenir à la couronne impériale; M. de Loss a adroitement profité de cette disposition, et, par un certain enchantement, il peint aux yeux des Français sa cour avec des couleurs tout opposées à celle de la vérité. De là vient cette prédilection pour le roi de Pologne qui me veut faire la guerre, en haine de l'assistance que j'ai donnée à l'Empereur défunt et à la France, et qui se serait déjà déclaré contre cette dernière, si mon voisinage ne l'avait retenu dans les bornes d'une modération involontaire. Il s'agit de savoir à présent, à la veille d'une nouvelle guerre, si Votre Majesté Se déclarera pour un prince qui donne des auxiliaires aux ennemis de la France, ou pour celui dont la diversion dégagea l'Alsace; si Votre Majesté préfère les ruses d'un ennemi artificieux et caché à la candeur d'un ami sincère, qui a tiré sur lui tout le fardeau de la guerre, et dont les provinces ne sont ravagées actuellement que pour procurer les douceurs de la tranquillité aux sujets qui vivent sous la domination française; si, enfin, la justice, la foi et la générosité de Votre Majesté pourraient consentir à

me laisser manquer des secours réels auxquels les traités L'engagent, contre un prince qui a détrôné le beau-père de Votre Majesté,[1] contre un prince qui est vendu aux ennemis de la France, et qui n'attend que le moment favorable pour faire éclater contre cette puissance sa haine et son animosité.

Il s'agit d'examiner à présent s'il y a apparence ou non d'empêcher l'élection du Grand-Duc dans la diète de l'Empire. Deux électeurs ecclésiastiques, celui d'Hanovre et celui de Saxe, joints à la voix de Bohême, donnaient la pluralité des voix au Grand-Duc. A cet heureux commencement vient de se joindre le bouleversement total des affaires en Bavière, qui a obligé cet Électeur à faire à tout prix sa paix avec la reine de Hongrie. Votre Majesté sera sans doute déjà informée qu'une des conditions principales de cette paix oblige l'Électeur à reconnaître la voix de Bohême et à donner son suffrage au Grand-Duc; il y a beaucoup d'apparence que la cour palatine suivra l'exemple de la Bavière: ainsi, voilà le Grand-Duc empereur, malgré tout ce que l'on y pourrait opposer. L'unique remède que j'entrevois et que l'on puisse humainement employer contre ce mal, est de faire pénétrer un fort détachement de l'armée du prince de Conty jusqu'au cœur du pays d'Hanovre: c'est l'émétique qu'il faut employer dans cette agonie. Si le roi d'Angleterre s'éveille aux cris de ses sujets désolés, si la voix de la patrie se fait entendre à son âme, tandis que son cœur souffrira tout ce que la crainte de perdre ses trésors pourra lui faire sentir: si, dis-je, toutes ces impressions se font à la fois, il est à croire qu'il changera de sentiment et qu'il pourra bien chanter la palinodie, et, avec lui, tous ceux que les guinées anglaises ont rendu ses mercenaires.

Je propose simplement le moyen, sans entrer dans le détail de l'exécution ni des raisons qui pourraient peut-être y apporter de l'empêchement. On ne sait point si les troupes autrichiennes qui ont servi en Bavière refluent vers la Bohême, si elles défilent pour l'Italie, ou si elles détachent du côté de la Souabe. Il est sûr que leur destination influera beaucoup dans le projet de campagne de cette année, et que c'est un poids de plus à porter pour qui les aura vis-à-vis de lui.

Je ne sais point si le Grand-Turc est assez honnête homme pour faire une diversion dans cette conjoncture critique et épineuse; il me semble que, si le Divan était bien instruit du dégarnissement entier de la Hongrie, il saisirait l'occasion la plus propre de toutes pour enlever tout ce royaume à la Reine. Je me prépare cependant de mon côté, et sans compter sur des évènements incertains, à faire, cette campagne, tous les efforts qui dépendront de moi, étant à jamais, avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Stanislaus Leszczinski.

1822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz, 2 mai 1745.]

Vous avez fait tout ce qu'humainement je pouvais attendre de vous,[1] et ce qui m'est le plus agréable, c'est de vous voir revenu de votre premier abattement. Ne vous découragez donc jamais et faites votre devoir de votre côté, comme je le ferai du mien, et rapportez-vous-en, au reste, à ce qu'en décidera l'aveugle providence. Nous serons sans reproche; ce ne sera pas la prudence ni la valeur, mais les conjonctures qui nous manqueront. Mais ayez bon courage et tout ira mieux que nous n'avons lieu de l'espérer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 5. Mai) in dorso eines Berichtes von Podewils vom 27. April.

1823. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Camenz, 2. Mai 1745.

. . . „Was vor eine besondere Satisfaction des Königs Majestät über Ew. Excellenz letztere Relation gehabt, solches werden Dieselbe aus der höchsteigenhändigen Beischrift[2] zu ersehen geruhen, und ist Se. Königl. Majestät gewillt bei den jetzigen so critiquen als epineusen Umständen Sich nicht zu decontenanciren, sondern in einer ruhigen Assiette d'Esprit zu bleiben, alles auf der Welt möglichste zu thun, um daraus auf eine oder die andere Art zu eluctiren, und wann Dero Negociationes zum Frieden nicht glücklich sein sollten, alsdann Sich darüber und über alle anscheinende Gefahr nicht zu decontenanciren, sondern Sich rechtschaffen zu defendiren, den Ausgang davon aber der Providence zu überlassen, dabei aber Sich vor der Hand nicht mehr Affairen zuzuziehen als Sie schon haben . . . Des Königs Majestät haben mir heute noch befohlen Ew. Excellenz zu schreiben, dass, so brouilliret und critique die Sachen auch aussähen, Höchstdieselbe dennoch deshalb tranquille wären und gleichsam eine Espèce von Pressentiment empfänden, dass vor Deroselben die Sachen endlich doch noch einen guten Pli und Ausschlag nehmen würden."

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Klinggräffen berichtet, Augsburg 25. April: „Chavigny marque aujourd'hui à sa cour qu'il croyait convenir pour la

[Camenz, 6 mai 1745.]

Il faut lui répondre que, si les autres ministres reçoivent ordre

[1] Bezieht sich auf die anlässlich des bairischen Separatfriedensschlusses von Podewils erlassenen Instructionen an die preussischen Gesandtschaften. — [2] Nr. 1822.

cause commune que nous autres ministres savoir lui, le comte de Fürstenberg et moi, ne dussions point nous séparer, pour ne point donner de triomphe à la cour de Vienne, mais, dès que nous aurions reçu les ordres de nos maîtres, partir ensemble pour nous retrouver soit à Mannheim ou à Francfort, pour convenir de nouveaux arrangements sur la pacification générale."

de leurs cours de partir, il partira en même temps, mais à Berlin.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Klinggräffen, Camenz 6. Mai.

1825. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE BEESS A DRESDE.

Quartier général de Camenz, 6 mai 1745.

La dépêche que vous m'avez faite le 1er de ce mois, m'a été bien rendue. Quant aux sommes d'argent que les miens ont arrêtées dans le pays de Halberstadt, j'espère que mes ministres du département des affaires étrangères vous auront déjà instruit que c'est absolument à mon insu qu'on a arrêté cet argent, et que même les miens ont eu la pensée que, sous prétexte de mener de l'argent, on n'eût voulu transporter des matériaux de guerre, sans compter qu'il aurait été facile au ministère saxon d'avoir un passe-port de moi, si on m'en avait dûment recherché; mais qu'outre tout cela j'avais déjà donné mes ordres, en considération de la France, pour qu'on dût incessamment relâcher l'argent en question.

Que quant au conte d'un courrier envoyé de Dresde à Pétersbourg, que j'avais voulu faire intercepter, vous pouvez hardiment assurer au comte de Saint-Séverin que c'est un conte controuvé et une calomnie grossière, et que, si peut-être le courrier en question l'avait voulu faire accroire au ministère saxon, pour faire valoir son adresse, il en avait menti comme quatre.

Il est de même de l'histoire qu'on a racontée au comte de Saint-Séverin touchant le dessein qu'on m'attribue d'avoir voulu faire surprendre un corps de Saxons en Bohême par le général Nassau, tout le monde sachant que le nommé général a été à Breslau malade de la jaunisse depuis plus de six semaines, d'où il n'est pas encore sorti. Au reste vous direz au comte de Saint-Séverin que, selon mon avis, il ne devait point se fier aux Saxons, que c'étaient des gens fausses à outrance, et que tous leurs beaux propos n'étaient que pour amuser.

Nach dem Concept.

Federic.

1826. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier Camenz, 6 mai 1745.

On dirait que l'impératrice de Russie est l'arbitre de l'Europe, à voir comme les Saxons vont accuser à son tribunal les puissances étrangères. Quand même j'aurais fait de nouveaux impôts sur l'Elbe, ce qui est cependant un fait absolument controuvé, quelle jurisdiction l'Impératrice a-t-elle sur moi? En un mot, je vois que tous ces ministres russiens sont de vrais instruments d'iniquité; vous ne leur offrirez ni donnerez rien de ma part. Vous pouvez assurer Woronzow que, tant que j'aurai un souffle de vie, le roi de Pologne ne deviendra pas empereur; ce ne peut être pour cette fois que le Grand-Duc. Vous en êtes surpris, mais le Saxon me convient moins, tant par son voisinage que par la haine implacable qu'il a contre moi, et par la puissance que cette nouvelle dignité lui mettrait entre les mains; il faudrait d'ailleurs s'engager dans de nouvelles affaires par rapport à la Pologne, ce qui pourrait me mener trop loin. Il s'agit à présent de choses infiniment plus importantes; ou j'aurai dans peu la paix par la médiation de l'Angleterre, ou la guerre s'allumera plus vivement que jamais. Les Autrichiens et les Saxons viendront m'attaquer en Silésie, et, après les avoir battus, j'entrerai en Saxe, arrive ce qui en pourra, et vous le direz à vos deux idoles d'un air décisif et à leur faire comprendre que ni leurs menaces ni les mesures vigoureuses qu'ils pourraient prendre, ne me feront changer d'avis. Je suis excédé par l'impertinence des Saxons, et s'ils comblent leur mesure, il est juste qu'ils boivent la coupe de ma colère jusqu'à la lie. Voilà ce que je puis vous apprendre pour votre information particulière, et m'en remets, sur une infinité de détails, à ce que mon ministère a ordre de vous communiquer.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1827. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Camenz, 6 mai 1745.

Les ministres de France n'ont pas le sens commun. Ils parlent si superficiellement des affaires que c'est une pitié, et la prédilection incompréhensible qu'ils ont pour la Saxe, nous brouillera infailliblement tôt ou tard. Si ces gens m'attaquent, il faut que la France me donne des secours réels, ou bien je me vengerai de son infidélité.

Vous saurez à présent que l'électeur de Bavière a fait sa paix. Voilà une diversion en fumée! Je ne compte pas plus sur celle du prince de Conty, et tout le fruit que je retirerai des secours de la France, c'est que, manquant toujours leur coup, ils tirent les épaules et déplorent leurs sottises: à quoi cela me mène-t-il? Des promesses magnifiques, point

d'exécution, et des excuses pitoyables qu'ils veulent que l'on prenne pour de l'argent comptant.

Vous m'avez promis des dessins de fauteuils etc., que je n'ai point reçus, mais que je voudrais avoir.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1828. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 8 mai 1745.

Mon cher Podewils. Soyez persuadé, je vous prie, que je vois la dureté de ma situation aussi bien que vous, et peut-être encore plus vivement. Je ne me flatte point sur ce que je désire, et après tant de coups de fortune successifs qui m'ont été contraires, je serais bien ridicule de vouloir me flatter d'espérances mal fondées ou me peindre des objets en beau qui, quoi que l'on puisse dire, sont très désagréables. Mais à quoi me servirait de prévoir tous les malheurs, si je n'imagine pas le remède en même temps pour les corriger?

Je vais vous faire à présent le tableau politique de notre situation tel que je l'imagine: tout ce que je vois clair, tout ce que je devine, et tout ce que j'en combine par les relations de mes ministres.

Il paraît sans doute que le ministère britannique a d'autres idées que celles du Roi; je suppose même que l'Angleterre négocie doublement, savoir que le ministère presse la reine de Hongrie de faire sa paix avec moi, sur le pied de celle de Breslau, et que le roi d'Angleterre fait faire des insinuations sous main à Vienne pour fortifier les sentiments de vengeance de cette Princesse. Je vais plus loin, et je pousse la conjecture jusqu'à me persuader que le roi d'Angleterre, pour fortifier le roi de Pologne dans la haine qu'il a contre moi, l'incite à faire, conjointement avec la reine de Hongrie, une tentative sur la Silésie. Peut-être que l'argent venu d'Hanovre et que l'on a arrêté dans le pays de Halberstadt, est une avance que le roi d'Hanovre lui fait pour le mettre plus en état de me nuire.[1]

Souvenez vous du discours que Chesterfield tint à votre neveu, au mois de janvier,[2] où il trouvait des choses si incompatibles dans l'accommodement que l'on pourrait négocier entre moi et la reine de Hongrie, et comparez-le au langage que le Greffier et le Grand-Pensionnaire tiennent à votre neveu, à propos de quelques particuliers de ce pays-là,[3] et vous verrez, si vous ne voulez pas vous aveugler, que le traité de Varsovie[4] contient dans son huitième article tout le venin qui est prêt à se répandre sur nous. On a stipulé assurément le partage de la Silésie entre la reine de Hongrie et le roi de Saxe, et c'est dont on fait mystère jusqu'au moment de l'exécution. Le duc de Weissen-

[1] Vergl. S. 140. — [2] Februar. Vergl. S. 67. — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 83.

fels est à l'armée, le chevalier de Saxe aussi, le prince Charles y est depuis huit jours passés, tout cela ne sont point de dispositions pacifiques. Ainsi, il faut s'attendre de jour à l'autre à une irruption. Par la connaissance du pays que j'ai, et par la disposition des magasins, je puis juger que les Autrichiens ne peuvent pénétrer en Silésie que par la Lusace, et, quoi qu'ils fassent, mes dispositions sont faites pour tous les cas. Nous n'avons d'autre ressource que dans la décision d'une action générale. Les ennemis ne la sauraient éviter ici, et mon armée est dans une bonne disposition. J'ai remonté l'esprit de tous mes officiers sur le ton que je puis désirer, je leur ai inspiré de la gaîté et de la confiance, et nous ferons tous notre devoir et scellerons de notre sang que les ennemis se méprennent, s'ils pensent qu'ils nous peuvent traiter avec indignité ou nous faire commettre une action qui blesse l'honneur de l'État et l'honneur de chacun de nous en particulier. Mes dispositions restent, d'ailleurs, telles que je vous les ai détaillées en dernier lieu, tant de ce côté que de celui de Magdebourg. N'oubliez point d'envoyer cette lettre que je vous ai tant recommandée en France, dès que vous serez éclairci de ce qui se passe en Angleterre.

Je ne trouve point à propos de faire pour le présent de démarches ultérieures à Dresde pour nous rapprocher, puisque je les juge inutiles et qu'on pourrait les imputer à la timidité que leurs arrangements nous inspirent. Voyez d'ailleurs le peu d'apparence que nous pouvons avoir de faire quelque impression sur l'esprit d'une cour vendue à nos ennemis, et qui dans les premiers délires de sa fièvre chaude n'a pas le pouvoir de marquer de la docilité aux conseils de la raison et aux voies de conciliation qu'on pourrait lui suggérer. Cette haine, cette fureur, cette jalousie que nous avons depuis longtemps vu que cette cour avait contre moi, était un feu qui couvait sous les cendres, mais qui va devenir un incendie et un embrasement général depuis qu'on s'imagine à Dresde d'avoir gagné une supériorité sur moi, par ma retraite de Bohême. Si un orgueil démesuré, et qui se déborde de tous les côtés comme un torrent, est un de ces signes certains qui sont comme les avant-coureurs de la chute des empires,[1] nous avons grand lieu d'espérer que c'est ici l'époque d'humiliations et de la reine de Hongrie et des Saxons. Mais ne pénétrons point dans l'avenir, parlons par nos actions et laissons au temps et au destin — s'il y en a un — à débrouiller le cahos de ces matières.

Je vous envoie ci-joint une lettre à cachet volant pour la Reine douairière, que vous lui insinuerez en temps et lieu.[2]

Je crois que vous vous étonnez de me voir si tranquille, dans la crise la plus violente où j'aie été de ma vie. Je vous réponds à cela que j'ai été obligé de gagner beaucoup sur moi, avant que de me procurer cette impassibilité. Si l'on veut conserver cette liberté d'esprit

[1] Vergl. Racine Athalie, Act I, Scene 2. — [2] Siehe Œuvres XXVI, 70.

si nécessaire dans les circonstances où je me trouve, il n'y a pas d'autre moyen que de prendre son parti sur tous les événements qui peuvent nous arriver. Je suis, grâce au Ciel, à présent dans une situation d'esprit qui me permet de travailler de sangfroid à tous les grands arrangements que je suis obligé de faire. Je n'en ai pas moins souffert intérieurement, mais il ne me reste de ressource que dans une action de vigueur, et, du reste, j'ai pris mon parti sur tous les événements. Je n'en suis pas le maître, ainsi je n'y puis faire de changement; j'agirai, cependant, avec toute l'application imaginable, j'employerai toute l'étendue de mes peu de lumières, et, si nous en venons aux mains, j'employerai toute la prudence et toute la vivacité imaginables, et je me ménagerai aussi peu que le moindre soldat, pour vaincre ou périr. Je vous avoue que je joue grand jeu, et que, si tous les malheurs du monde se conjurent sur ma tête dans une pareille occasion, je suis perdu, mais il n'y a point d'autre parti à prendre, et de toutes les choses que je puisse imaginer dans la situation où je suis, la bataille est l'unique qui me convienne: cet émétique décidera en peu d'heures du sort du malade.

Adieu, mon cher Podewils, tranquillisez-vous par la même raison, travaillez avec cette assiduité que je vous connais, et remettez-vous, au reste, à ce que les conjonctures amèneront.

Federic.

Dans ce moment, je viens de voir le chiffre de votre neveu et la conversation du milord Chesterfield.[1] Cela ne confirme que trop ma conjecture. Il faut que Cagnony revienne sur-le-champ à Berlin, dès que les Saxons auront passé les frontières de la Silésie.

La Reine douairière souhaite que l'on mette Bielfeld auprès de mon frère Ferdinand, je vous prie de vous charger de cette affaire, car je suis si occupé qu'il m'est impossible d'entrer dans ce détail.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig. Federic.

1829. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. Mai: „Milord Tyrawley, au lieu de passer par les États de Votre Majesté, comme c'était son dessein,[2] a pris tout d'un coup le dessein de s'embarquer à Danzig."

C'est un mauvais prognostique de notre négociation en Angleterre.

In einer längeren Denkschrift von demselben Tage entwickelt Podewils die

Tout ceci est très bien raisonné et fort bien détaillé; je me

[1] Haag 30. April. Chesterfield hatte dem Gesandten u. A. gesagt: „Que sa cour avait souhaité la paix pendant un temps sincèrement, mais qu'elle n'avait pas rencontré les mêmes dispositions auprès de ses alliés.". — [2] Vergl. S. 85.

Schwierigkeiten der augenblicklichen politischen Situation. „Supposé qu'il n'y eût pas moyen de faire notre paix par l'Angleterre, quelle autre ressource resterait-elle à Votre Majesté que de renouer avec la Saxe par la France et de porter le roi de Pologne sur le trône impérial? J'avoue que cela prolongerait la guerre bien des années. Mais comment la continuer, si le duc de Lorraine devenait empereur, avant que notre paix ne fût faite?“

range absolument à cette opinion, arrive ce qui pourra, je ne sais que faire.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 13. Mai) am Rande des Berichtes bez. der Denkschrift.

1830. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz,] ce 9 [mai 1745.]

Mon cher Podewils. Il me vient une idée sur ce que les Autrichiens et Saxons se tiennent si tranquillement dans leurs quartiers: voudraient-ils attendre que l'élection de l'empereur fût faite, pour me tomber ensuite sur le corps? Je dois le croire, car s'ils n'entreprennent rien dans quinze jours, ce ne peut être autre chose. Mandez-moi ce que vous en pensez. Que Valory vienne donc, puisqu'il a la rage de venir, et qu'il assiste au dénouement de la scène dont il paraît que sa cour et lui seront de froids spectateurs.

Reposez-vous sur mes arrangements militaires; ils sont si bien pris, et j'ose dire sagement, que je ne périrai point par ce côté-la. Malgré les désagréments de ma situation présente, il peut arriver des événements si favorables qu'ils justifieront ma constance. Je ne compte plus du tout sur la négociation d'Andrié, je regarde cela comme perdu: peut-être se repentira-t-on à Vienne, à Londres et à Dresde de n'avoir pas profité des propositions secrètes que je leur ai faites. Si la fortune me seconde, je pourrais quitter cette modération, et ce sera sûrement la Saxe qui payera pour les autres: enfin, nous sommes à la veille d'une grande crise, il y a autant à craindre qu'à espérer, tranquillisons-nous en attendant, travaillons avec assiduité, faisons notre devoir, et n'anticipons point sur ce que l'avenir nous prépare. Adieu, je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig.

1831. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz, 9 mai 1745.]

Mon cher Podewils. J'ai oublié de vous dire qu'il faut que vous travailliez à un manifeste contre la Saxe; il faut y mettre toute leur

noirceur au jour, parler avec modération, avec dignité, et ne point rapporter des bagatelles, mais des faits considérables, qui méritent l'attention du public, comme il y en a tant qui sont notoires, et qui ne laisseront pas de faire une impression favorable pour nous en Hollande, en Angleterre et dans l'Empire. Adieu.

Fr.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Mai). Eigenhändig.

1832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Beess berichtet, Dresden 4. Mai: „Saint-Séverin croit observer de plus en plus une disposition favorable de la part de la cour d'ici de se rapatrier avec la sienne . . . Il m'a proposé, pour seconder ses vues, . . . de demander très humblement à Votre Majesté si Elle ne trouverait pas convenable que je recommençasse à parler de loin au comte de Brühl et à lui demander s'il n'y avait plus de moyen de rétablir entre Votre Majesté et son maître une union si nécessaire.“ Laut Nachrichten aus Polen werden an der schlesischen Grenze fünf Regimenter leichte Reiter zusammengezogen, um für den Fall eines preussischen Einmarsches in Sachsen Schlesien zu verwüsten. Der aus Polen in Dresden eingetroffene Graf Sulkowski, Neffe des früheren Premierministers, bestätigt diese Nachricht. „Il croit que Votre Majesté pourrait encore traverser ce dessein pernicieux, en gagnant le Grand-Général de la couronne de Pologne,[1] qui trouverait assez de moyens d'empêcher la marche et la position dangereuse de ce corps-là. Du reste, Elle jugera Elle-même s'il ne serait pas utile, pour engager d'autant plus la famille de Potocki dans Ses intérêts, de prendre à Son service ce comte Sulkowski, dont les deux oncles sont étroitement liés avec cette maison-là.“

Andrié berichtet, London 23. April, Harrington habe ihm mitgetheilt, dass ein am 19. März[3] aus London an Robinson

[Camenz, 9 mai 1745.]

Je ne veux point qu'il parle à Brühl, je ne veux pas non plus que Saint-Séverin nomme mon nom en Saxe; ainsi Beess doit être là comme un homme *civiliter mortuus*. Les Saxons ont pris le parti de m'attaquer, cela est sûr; ainsi tout ce que l'on pourrait faire pour l'éviter, serait plutôt une marque de faiblesse qu'une démarche utile. On doit écrire à Varsovie, à Hoffmann,[2] et au général de Pologne, pour voir si cela pourra produire quelque effet. Je ne veux point de ce Sulkowski, il ne me peut faire aucun bien.

Il doit seulement prendre garde aux arrangements militaires de la Saxe. Même ordre à Cagnony, et dès que les Saxons auront passé ma frontière, il faut qu'il décampe de Dresde.

Fr.

Que tout le monde parle d'une révolution dans le ministère d'Angleterre, en faveur de Carteret; que

[1] Graf Potocki. Der König richtet in Folge dessen an den Krongrossfeldherrn ein später von sächsischer Seite veröffentlichtes Schreiben, das im Ministerium concipirt und „Camenz, 6 mai“ zurückdatirt ist. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 680; ebendaselbst ein zweites, gleichfalls im Ministerium concipirtes Schreiben an denselben, d. d. Rohnstock, 5 juin. — [2] Im Original ist verschrieben: Pollmann; dieselbe Verwechselung Bd. I, 86; Bd. III, 182. — [3] Vergl. S. 89.

nach Wien abgefertigte Courier dort erst am 3. April eingetroffen sei; Robinson hatte laut seines Berichtes von diesem Tage dem wiener Ministerium die Vorschläge des englischen Hofes noch nicht überreichen können; doch hofft Harrington bereits mit dem nächsten Paquetboot die österreichische Antwort zu erhalten.

je m'étonne qu'il n'en dise pas le mot. Ici il faut copier le discours de Chesterfield[1] de la relation de Podewils de la Haye, et dire à Andrié que par tout cela il paraît qu'il est la dupe du ministère anglais, qu'il y a peut-être longtemps que la réponse de Vienne est venue, mais que, pour m'amuser et me retenir plus longtemps dans l'incertitude, on ne me la rend point. Il faut lui expliquer le soupçon que j'ai sur la duplicité du roi d'Angleterre, qui paraît se confirmer par l'envoi de Busch à Vienne et par la dernière remise d'argent venue d'Hanovre à Dresde,[2] dans un temps ou le roi d'Angleterre n'ignore point que c'est contre moi que l'on en veut faire usage. Andrié doit s'expliquer sur tous ces points.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Beess und Andrié, Camenz 9. Mai.

1833. AU MARÉCHAL COMTE DE SECKENDORFF A MUNICH.

Quartier général de Camenz, 10 mai 1745.

Monsieur. J'ai appris avec beaucoup de mortification les nouveaux malheurs qui sont arrivés en Bavière aux troupes des alliés, et les suites que cet événement fatal a eues. Je n'entre point dans les raisons que l'on a eues de faire faire sa paix particulière à l'Électeur; je ne veux point entrer dans les détails des suites que cet événement aura pour lui, et je ne veux pas non plus lui faire des reproches sur une chose faite. Il faut déplorer le sort de ce Prince qu'avec les forces qu'on lui avait assemblées, il n'y ait pas eu d'officier assez capable pour les commander. L'espèce de mutinerie dont vous me parlez qui s'est manifestée dans les troupes bavaroises, aurait été facile à réprimer par un exemple de rigueur; c'est cette mauvaise discipline qui est le vrai principe de toutes les fatalités qui sont arrivées à l'Empereur défunt.

D'ailleurs, je ne puis m'empêcher de vous marquer l'étonnement dans lequel je suis de vous voir dans des principes si différents de ceux que vous aviez à Potsdam;[3] j'avoue que j'ai de la peine d'en approfondir la raison. Quant à mon personnel, je ne suis pas, grâces au Ciel, dans le cas de demander ma paix aux genoux à la reine de Hongrie; il me semble que, si elle la faisait, elle y gagnerait beaucoup, en soutenant l'Italie et en conservant la tranquillité en Hongrie, où il paraît que le Turc est prêt de l'attaquer.

[1] Vergl. S. 149. — [2] Vergl. S. 147. — [3] Vergl. Bd. III, 45. 50.

Je ne suis pas entièrement décidé dans mon choix pour l'élection impériale, mais ce serait une chose sur laquelle on pourrait s'arranger. Je suis avec estime, Monsieur, votre très affectionné ami

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1834. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Finckenstein berichtet, Stockholm 23. April: „Je reçus hier un ordre de Votre Majesté du 10 de ce mois,[1] au sujet de la nécessité où Votre Majesté pourrait peut-être Se trouver de prendre un parti opposé à celui qu'Elle a soutenu jusqu'ici . . . . Quelque changement que puisse produire dans le système de l'Europe le parti que Votre Majesté pourrait prendre, je ne vois pas qu'il puisse préjudicier à Ses intérêts en Suède; je ne crois pas même qu'il soit nécessaire de prendre dès le moment des mesures contre le parti français." Finckenstein wird der Kronprinzessin von der Eventualität eines Friedens Mittheilung machen: „Je ne dirai rien, dans cette première insinuation, qui puisse tomber sur les partis de ce pays-ci; j'attendrai là-dessus les ordres ultérieurs de Votre Majesté."

[Camenz, 11 mai 1745.]

Tout cela est mal entendu. Il faut avertir Finck de ce qui peut arriver par rapport à la paix, pour que ma sœur le sache d'avance et qu'elle puisse prendre pour elle ses mesures là-dessus. Mais jamais je n'ai eu dans l'esprit d'ordonner à Finck de traverser le parti français ni de lui mettre rien dans le chemin.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 15. Mai) am Rande des Berichts. Das Datum ergiebt ein Schreiben Eichels an Podewils vom 11. Mai.

1835. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Klinggräffen berichtet, München 1. Mai, über den Abschluss der Friedenspräliminarien zwischen den Höfen von München und Wien,[2] von deren Inhalt ihm weder der Oberkämmerer Graf Preysing noch der Marschall Törring noch der Freiherr von Braidlohn eine Mittheilung zu machen gewusst haben. „Il est vrai qu'on n'a guère vu de désordre pareil à celui où cette cour se trouve, et il est incompréhensible de combien de ressorts on s'est servi pour faire faire cette paix honteuse à l'Électeur."

[Camenz, 13 mai 1745.]

Que la paix avec l'Électeur et la Reine étant une fois faite, il fallait l'oublier, qu'il ne devait marquer de l'aigreur envers personne et ne point prendre de parti à la cour. Je lui réitère encore un ordre très pressé de faire tout son possible pour engager le général Saint-Germain et de m'informer si je pourrai l'avoir bientôt. Sa grande attention doit être sur la destination

[1] Ein Erlass aus dem Ministerium in Ausführung der in Nr. 1776 S. 107 enthaltenen Weisung. — [2] Vergl. S. 135 Anm. 2.

des troupes autrichiennes de la Bavière, de quel côté on les envoie.

Fr.

Mardefeld berichtet, Petersburg 24. April: „Le général Keith, qui est des généraux russes le seul capable de commander une armée, est parti pour Reval... Je tâcherai toujours à l'informer des intentions de Votre Majesté."

Qu'il doit faire des conditions avec le général Keith et me les envoyer.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Klinggräffen und Mardefeld, Camenz 13. Mai.

1836. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 8. Mai: „Comme Valory est fort impatient d'aller joindre Votre Majesté, je lui ai dit qu'Elle m'avertirait quand il pourra venir, mais je crains fort qu'il ne m'échappe, malgré tout ce que je puisse lui dire."

[Camenz, 13 mai 1745.]

Si vous ne pouvez le retenir, qu'il vienne; peut-être que nos valets de pontons lui annonceront la paix pour la seconde fois, Dieu le veuille.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 16. Mai) am Rande des Berichts.

1837. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 13 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je recommence à prendre meilleure opinion de nos négociations que je l'avais il y a quelque temps; ce que milord Harrington a dit à Andrié, me confirme dans ce sentiment, car je suis persuadé que ce que Robinson a écrit à ce lord, n'aura pas été assez satisfaisant pour nous, et que, pour ne point aigrir les choses, Harrington me les cache et travaille en secret à les réparer. Peut-être ma conjecture est-elle fausse, mais je vois bien que les Anglais ne rompront point la négociation, et je présume qu'ils tiendront ferme.

Il y a d'ailleurs toute sorte d'indices qui me font penser que la cour de Vienne n'est pas éloignée de s'accommoder avec moi sur le pied de la paix de Breslau, moyennant la récognition de la voix de Bohême et de mon suffrage pour le Grand-Duc. J'en juge par une lettre que Seckendorff m'a écrite, par laquelle il me fait comprendre qu'il se ferait le maquignon de cette paix, si je le voulais. Je lui ai répondu fort obligeamment, je n'ai rien refusé, mais je ne me suis pas non plus embarqué plus loin qu'il ne fallait, pour ne pas désobliger le lord Harrington. Vous aurez vu par les relations de votre neveu que

l'on mande de Vienne que la cour était très disposée pour s'accommoder avec moi. Des marchands de Landshut qui reviennent de Königgrätz, ont dit que parmi les Autrichiens le bruit courait qu'il ne dépendait que de moi d'avoir la paix, à condition d'élever le Grand-Duc à la dignité impériale.

Selon qu'il paraît par les nouvelles que j'ai de mes frontières, les Saxons se sont ravisés et ne donneront point le passage aux Autrichiens par la Lusace; c'était l'unique endroit qui me mettait en embarras: de ces côtés ici ils ne feront que de l'eau claire. Il paraît que leurs forces se tirent du côté de Königgrätz, d'où ils ne peuvent rien entreprendre en quatre semaines. Le point qui m'embarrasse le plus est celui des subsides; je commence déjà à en avoir grand besoin, et pour peu que la négociation d'Angleterre tire en longueur, je serai pourtant obligé d'y venir.

Adieu, mon cher Podewils, prenez courage et soyez persuadé que je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Klinggræffen doit avoir son rappel, je ne le laisse encore là que pour engager le général Saint-Germain; c'est à présent le point capital de sa mission.

Nach der Ausfertigung (praes. 16. Mai). Eigenhändig.

1838. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 13 mai 1745.

Mon cher Podewils. Il m'est venu dans l'esprit que pendant notre négociation les Autrichiens pourraient pénétrer en Silésie et que nous pourrions nous battre. Si cela arrive, et que les Autrichiens soient défaits, il faut envoyer un courrier sur le champ à Andrié, pour qu'il ne signe point, car en ce cas-là il me faut de meilleures conditions. Enfin je ne sais que dire, quelquefois il paraît que l'ennemi n'entreprendra rien, et quelquefois il semble que ses arrangements ne sont pas encore tout faits et qu'il attend de l'artillerie ou quelque chose qui lui manque encore. Cela se développera dans peu; mais je suis cependant plus porté à croire qu'ils tenteront fortune, et en ce cas ils me fourniront le moyen de me venger d'eux et de regagner ma supériorité. Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 18. Mai). Eigenhändig.

1839. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 14 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre, et pour répondre à tous les articles, je vous dirai que j'ai bonne espérance de la négociation d'Andrié, que cela peut aller, à vue de pays, plus ou moins vite, mais que je ne désespère pas de la voir réussir, surtout si le roi d'Angleterre vient en Allemagne. Mais en tout cas, c'est un article sur lequel il m'est impossible d'aller plus loin que j'ai été. Dans la circonstance présente il est assurément nécessaire qu'Andrié suive la cour. J'avoue que je ne suis en aucune façon porté pour le duc de Lorraine ni pour le roi de Pologne; mais après la négociation que j'ai entamée en Angleterre, il ne me conviendrait point de m'engager autre part, avant que d'en voir l'issue; c'est pourquoi j'évite, autant que je le puis, de donner aveuglément dans les vues des Français, avant que de savoir à quoi m'en tenir avec l'Angleterre.

Si ces cordes nous manquent, il faudra prendre des subsides et en passer par tout ce que voudront les Français.

Eichel vous enverra la copie de ma lettre au roi de France, et la réponse à son mémoire,[1] qui sera conçue en termes vagues et mesurés aux circonstances où je me trouve.

Il paraît, par tout ce que j'en puis juger, que le dessein des Saxons n'est point de m'attaquer en Silésie, et sans eux les Autrichiens n'oseront point paraître. Si j'en dois juger par les manœuvres des ennemis, il y a grande apparence qu'ils ont accepté en partie ou en détail les propositions que je leur ai faites, et que nous parviendrons à un accommodement honnête; mais je ne puis point garantir à mes conjectures, et il faut attendre le reste du bénéfice du temps. Adieu, travaillez la tête libre, sans voir trop noir ni sans vous aveugler sur notre fortune.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1840. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

[Camenz, mai 1745].

Il y a trois points qui peuvent redresser toutes les affaires. Le premier, c'est de faire agir le Turc, le second de gagner le roi de Sardaigne, et le troisième, si l'on ne veut faire une diversion en ma faveur, de me payer de gros subsides. Il faut démontrer que la campagne de Flandre ne peut point porter le nom d'une diversion, puis-

[1] Nr. 1844.

qu'elle occupe les Hollandais, Anglais etc., qui ne sont pas mes ennemis déclarés.

Je prévois en même temps que l'armée du prince de Conty ne se soutiendra pas trois mois dans l'Empire; ainsi, il faut penser au Turc et au roi de Sardaigne. L'on ne gagnera pas la Russie, car si elle n'a pas déjà touché l'argent anglais, elle est prête à toucher un subside d'un million de livres sterling.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept in dorso eines Berichts Chambrier's vom 30. April.[1]

1841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Mardefeld berichtet, Petersburg 27. April: „Jusqu'à présent, l'Impératrice n'a pas pu être persuadée à recevoir les subsides que les Puissances maritimes offrent. Il n'y a pas non plus la moindre apparence que les troupes marcheront . . . Cependant, comme les choses changent ici de jour au lendemain, l'on ne peut-être caution de rien . . . Les deux chanceliers continuent à m'assurer que l'Impératrice ne consentira jamais à ce que la couronne de Pologne demeure à Sa Majesté Polonaise, si la dignité Impériale lui échoit. Les mêmes ministres me promettent une prompte réponse de la part de l'Impératrice.[2] Je le croirai quand je le verrai."

[Camenz, 15 mai 1745.]

Je vois bien l'embarras où il est, mais je ne saurais que faire; car il n'a à faire qu'à des traîtres et à des perfides; mais si l'on trouve moyen de les retenir encore pendant six mois, je crois avoir assez gagné.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Mardefeld, Camenz 15. Mai.

1842. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 15 [mai 1745].

Mon cher Podewils. Après l'arrivée du courrier d'Andrié, il faut que vous dépêchiez d'abord votre courrier à Paris pour les subsides, car nous manquerons l'affaire d'Angleterre et nous négligerons celle de France. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Zur Chronologie: Der Bericht war am 9. Mai in Berlin, während eine Sendung aus Berlin vom 8. Mai am 13. Mai in Camenz ist. — [2] Auf das Schreiben des Königs vom 26. März, oben Nr. 1759 S. 87.

1843. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Valory übersendet, Berlin 11. Mai, ein Schreiben des Königs von Frankreich an den König, d. d. Versailles 3. Mai, mit der folgenden Denkschrift:

Observations sur l'événement de Bavière.[1]

Personne n'ignore les efforts immenses que le Roi a faits après la mort de l'empereur Charles VI pour les intérêts de la maison de Bavière, pour soutenir ses droits et ses prétentions, et pour procurer au défunt empereur Charles VII la couronne impériale. Il serait donc fort inutile d'en faire ici l'énumération, il suffira d'indiquer quelques principaux faits qui ont le plus de rapport à la conjoncture présente.

1° Loin que la mort du feu empereur Charles VII, en changeant les circonstances, apportât aucun changement aux vues du Roi pour les intérêts et la grandeur de la maison électorale de Bavière, Sa Majesté n'a fait que transmettre au fils tous les sentiments qu'elle avait eus pour le père. Dans ces dispositions, l'état du nouvel Électeur, dans un âge faible, opprimé par un ennemi puissant et ambitieux qui voulait se rendre maître de sa destinée, ne pouvait manquer de toucher la générosité du Roi; ainsi Sa Majesté, dès cet instant jusqu'à celui de l'accommodement de l'Électeur, n'a été occupée que du soin de donner chaque jour à ce jeune prince les preuves les plus essentielles de l'amitié la plus vive et la plus tendre pour sa personne et de l'appui le plus fort et le plus constant pour le soutien de ses intérêts et de sa gloire.

Mais pour plus grand éclaircissement de tout ce que le Roi a fait non seule-

Critique.[2]

1° Elle changea beaucoup les circonstances, car, depuis ce moment, la cour de Versailles, dégoûtée de la Bavière, ne pensa qu'aux moyens de détacher la maison de Saxe du parti de la cour de Vienne, pour l'élever à la dignité impériale. Cela devint son premier objet, et, malgré les représentations du roi de Prusse, on n'employa aucun moyen suffisant pour soutenir l'électeur de Bavière dans son électorat, et bien moins encore pour lui faire avoir raison de ses prétentions; on lui donna de belles promesses, peu de troupes effectives, beaucoup sur le papier, et toute l'attention de la France se tourna vers l'électeur de Saxe.

[1] Vergl. damit die von dem Herzog von Noailles dem Könige von Frankreich am 29. April 1745 vorgelegte Denkschrift, Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, éd. C. Rousset, Paris 1865, II, 187, wo es u. A. heisst: „Il ne reste plus d'allié à Votre Majesté que le roi de Prusse, que l'on ne peut désormais secourir que par une diversion fort éloignée, et qui sera forcé de faire, à quelque prix que ce soit, son accommodement . . . L'objet de la guerre n'est plus de soutenir les engagements pris avec les alliés, mais de défendre ses propres frontières et de se garantir des conquêtes des ennemis." — [2] Vergl. die folgende Nummer. Eichel sendet am 17. Mai diese Kritik an Podewils, mit dem Befehl des Königs, „keiner Seele auf der Welt das geringste davon weiter zu sagen noch zu zeigen."

ment pour l'électeur de Bavière, mais encore pour la cause commune, qui y a un rapport nécessaire, on croit devoir reprendre les choses d'un peu plus loin que la mort du feu Empereur.

2° On sait que pendant le siége de Fribourg M. de Séchelles fut envoyé à Munich pour y débrouiller le cahos immense des comptes des officiers de l'armée de Bavière, que les ministres bavarois ou ne pouvaient ou ne voulaient pas éclaircir. Tout fut liquidé par les soins de M. de Séchelles, et le paiement de la part de la France suivit bientôt la liquidation.

2° On sait que les subsides de la France avaient été mal payés, et qu'un prince dépouillé de ses États en a besoin du triple qu'un prince qui les possède. NB. Il les avait perdu deux fois par la faute des Français.

3° L'objet du voyage de M. de Séchelles était encore de régler l'article des subsistances en Bavière. Après un travail long et assidu, il convint avec les ministres bavarois de la nécessité et de la possibilité de former des magasins en Bavière, et l'Empereur, en conséquence, se chargea de toute l'exécution.

3° Cela est un fait qui n'est point prouvé, et dont j'ai des notions bien contraires; car M. de Chavigny peut servir de témoin que Klinggræffen et les ministres bavarois se sont récriés cent fois sur le peu d'attention qu'avaient les Français de former des magasins en Bavière.

4° Quant aux opérations politiques et militaires, le Roi envoya M. le maréchal de Belle-Isle à la cour impériale, par déférence pour l'Empereur, qui avait de la confiance en lui, et par les mêmes motifs il devait passer de cette cour à celle de Berlin, où il aurait concerté le tout avec le roi de Prusse, s'il n'avait été arrêté dans sa marche par un événement auquel on n'avait pas lieu de s'attendre.

4° Sans doute que c'était une grande grâce pour l'Empereur défunt et pour le roi de Prusse; il faut des faits, et non des compliments et des honneurs vains entre des alliés; la France fait valoir la moindre chose qu'elle fait, mais aussi, en revanche, n'y attache-t-on que le prix de la valeur intrinsèque.

5° A la mort de l'Empereur, le Roi, comme on l'a dit ci-dessus, résolu de remplir en faveur du nouvel Électeur les vues qu'il avait formées pour le feu Empereur son père, et qui ne tendaient pas moins au soutien de ses droits qu'à la conservation des libertés de l'Empire, n'a épargné ni les négociations dans les cours étrangères ni les profusions aux subsides pour appuyer les intérêts du jeune duc de Bavière.

5° Cet article est entièrement faux. La France n'a pensé qu'à traiter l'Électeur en subalterne; on a cru que l'on trouverait plus de docilité en Saxe, et s'il n'y avait eu que les intérêts et les prétentions de l'Électeur qui eussent arrêté la paix, on aurait coulé dessus légèrement.

6° Sa Majesté a commencé par continuer à Son Altesse Électorale les mêmes subsides pour la maison qu'elle donnait à Sa Majesté Impériale, quoique la différence de représentation dût en mettre

6° Cela est faux, l'Électeur n'a point reçu l'alimentaire de défunt l'Empereur, et après les dépenses que la France avait fournies,

naturellement une très grande dans la dépense du nouvel Électeur.

on a négligé le point capital, qui était de donner 300,000 écus pour les magasins.

7° A l'égard du subside pour les troupes bavaroises, il a été payé avec la plus grande régularité; les Hessois, qui avaient exigé les conditions les plus dures, ont toujours eu leur paiement d'avance, et les Palatins ont même reçu jusqu'à l'argent de l'augmentation qu'ils devaient faire dans leurs troupes et qu'ils n'ont pas faite.

7° Ce point-là serait susceptible de bien des remarques.

Le nombre des troupes bavaroises et de ses auxiliaires a été porté jusqu'à près de 60.000 hommes; enfin, malgré toutes les dépenses énormes que le Roi avait faites antérieurement, Sa Majesté a prodigué des millions pendant le cours de cet hiver, pour mettre cette armée en état d'ouvrir la campagne avec honneur.

Ceci est évidemment faux, car vers l'affaire de Pfarrkirchen, tout ce qu'il y avait d'auxiliaires en Bavière et de Bavarois ne montait qu'à 32,000 hommes au plus; lorsque l'on exagère les faits si impunément, quelle opinion et quelle confiance peut-on prendre dans les gens?

8° Le projet avait été d'assiéger Ingolstadt dès que la saison l'aurait permis; on avait laissé pour cet effet sous Fribourg un train considérable d'artillerie avec toutes les munitions nécessaires pour une pareille expédition. L'Empereur était convenu de les envoyer chercher, et les mesures avaient été prises en conséquence pendant le séjour en Bavière de MM. Belle-Isle et de Séchelles. Indépendamment de cette opération, l'objet n'était pas moins de pénétrer jusqu'en Autriche, tant pour éloigner la guerre de la Bavière que pour diminuer par cette diversion le poids des efforts que les troupes de la reine de Hongrie pouvaient faire contre le roi de Prusse.

8° Il ne s'agit pas de projets, il n'y a personne qui n'en fasse, mais peu savent les exécuter ou ce qu'il faut pour les mettre en œuvre.

Qu'on se ressouvienne du mémoire que le roi de Prusse donna au chevalier de Courten;[1] l'on y verra combien il insiste sur ce que l'on envoie un général en Bavière, et l'on verra que la France a entièrement négligé l'appui qu'elle devait à l'électeur de Bavière.

9° Des services aussi réels, aussi importants paraissaient garantir la fidélité de l'Électeur à ses engagements avec le Roi, et son intérêt même semblait y mettre le sceau.

9° Des services comme ceux d'avoir fait perdre deux fois son pays à défunt l'Empereur, et une fois à cet Électeur ici.

10° A la vérité, l'Électeur donnait les assurances les plus fortes de son attachement et de sa reconnaissance inviolable pour le Roi, mais les effets y ont peu répondu.

10° Les assurances de l'Électeur étaient proportionnées à celles de l'assistance des Français.

11° Chaque jour a fait naître de nouvelles difficultés. Le ministère ba-

11° Il se peut que les ministres bavarois soient de mauvais éco-

1 Oben Nr. 1738, S. 64.

varois non seulement n'employait point aux usages convenus les sommes exorbitantes que le Roi payait au delà des conventions, mais même il en demandait de plus fortes, dans la vue peut-être de se préparer dans le refus de la France un prétexte spécieux à la défection méditée.

Ce même ministère, en ne tenant point les engagements qu'il avait, en exigeait de nouveaux auxquels le Roi ne s'était point obligé.

12° Le feu Empereur, sur la facilité démontrée de former des magasins en Bavière, s'était chargé de ce soin, comme on l'a dit plus haut, mais le ministère de l'Électeur éluda l'engagement, sous prétexte que les peuples de Bavière étaient épuisés. Ces ministres ne voulurent jamais faire ordonner le dénombrement des grains et fourrages dans leur pays, et cependant ils croyaient possible d'y en trouver, si le Roi voulait y envoyer de l'argent pour former ces magasins.

13° Enfin, Sa Majesté a été obligée, pour commencer les opérations de la campagne, de rassembler à grands frais sur l'Isar et le Danube des grains et des fourrages, mais qui par l'abandon des Bavarois n'ont servi qu'à l'ennemi.

14° Dans le même temps, le prince de Hesse a fait avec le duc d'Aremberg un accord furtif, qu'on a découvert par l'enlèvement d'un courrier. Tout concourt même à faire penser que la cour de Vienne était instruite jour par jour de nos opérations, et que la manière de nous attaquer était concertée avec ses généraux, puisqu'ils n'ont cherché que les troupes auxiliaires, que les Bavarois sont venus tranquillement sous Munich sans être attaqués, et que, loin de se joindre à nous pour nous donner la supériorité sur l'ennemi, ils se sont retirés d'un autre côté sans nous instruire de leur démarche et sans se mettre à portée de nous secourir.

15° C'est à cette manœuvre que l'on doit attribuer le combat inégal du corps de M. de Ségur avec celui de M. Batthyany.[2] A la vérité, les troupes du Roi ont donné dans cette occasion des marques d'une valeur extraordinaire, quoiqu'elles fussent infiniment inférieures en nombre, et que la nécessité d'une retraite

nomes, mais ce n'aurait point été un mal sans remède,[1] et pour une puissance comme la France ce n'est point en épargnant qu'elle opère de grandes choses.

12° Ce point n'est point prouvé par la France ni ne le sera. L'Empereur, avec la meilleure volonté du monde, ne saurait faire qu'un pays ruiné et épuisé fournisse des magasins pour une armée comme celle que l'on avait dessein de former en Bavière.

13° Ceci ne se prouve nulle part, et si la France avait envoyé un général habile en Bavière, comme on l'en a tant priée, ces malheurs n'auraient pas eu lieu.

14° Pourquoi le maréchal de Maillebois ne le couvrit-il point? Maillebois recula, et l'on est si fort accoutumé à voir fuir les Français qu'il n'est point étrange qu'on ne prenne un pas de rétrogradation pour une fuite entière.

15° Les troupes du Roi, ne leur en déplaise, ont fui comme des c . . . . ., et les plus belles couleurs n'effaceront point cette tache-là.

Les Autrichiens n'écrivent point dans le style que l'on suppose au

[1] Vergl. Bd. III, 275. 278. — [2] 15. April 1745.

augmentât encore leur désavantage. L'on en peut croire le témoignage de M. de Batthyany, qui mande, dans une lettre à un ministre de la reine de Hongrie à Ulm, qu'on a interceptée, qu'il ne peut appeler l'avantage qu'il a eu sur les troupes du Roi une victoire, puisqu'elles se sont si bien défendues que, malgré la supériorité du nombre de son côté, notre perte a été moindre que la sienne, surtout en officiers. C'est dans ces circonstances qu'on a profité de l'absence de quelques-uns des ministres les plus attachés à l'Électeur pour détourner ce Prince de la résolution qu'il avait prise de sortir d'Augsbourg, et le faire consentir à un traité qui n'est pas moins contre son honneur que contre ses véritables intérêts.

16° On ne rejettera point de blâme de tout ce qui s'est passé, dans cette occasion, ni sur l'Électeur ni sur l'Impératrice, qui était restée à Munich. On se contentera de plaindre ce jeune Prince de ce que des ministres, vendus à la cour de Vienne, ont abusé de la faiblesse de son âge pour lui faire sacrifier ses intérêts avant de les connaître.

17° Quoi qu'il en soit, l'événement est le même pour les conséquences. Il dérange les mesures qui avaient été prises pour soutenir la liberté de l'Empire et pour opérer une puissante diversion sur les frontières de l'Autriche en faveur du roi de Prusse; mais, si cette ressource a manqué, il en est d'autres que le Roi peut mettre en usage pour y suppléer, et son courage sera toujours supérieur aux événements.

18° Sa Majesté est donc fermement résolue d'employer, conjointement avec le roi de Prusse, tous les moyens capables de soustraire l'Empire au joug que la reine de Hongrie lui prépare, et de s'ouvrir une voie honorable pour sortir de la guerre qui trouble les États de l'Empire.

19° Mais comme l'événement survenu en Bavière, en déconcertant les mesures prises, achève de rompre les nœuds de l'union de Francfort, qui servait de motif au séjour des troupes de France dans l'Empire, Sa Majesté desirerait savoir ce que le roi de Prusse juge qu'il serait possible de faire du côté de la négociation et du côté de la force, pour parvenir

comte Batthyany, ils sont beaucoup trop fanfarons, et, de plus, le fait de la valeur des Français est certainement controuvé.

16° Voulait-on que l'Électeur se fît faire prisonnier encore? je demande plus de justice et de sincérité du côté des Français, moins d'indifférence pour les intérêts de leurs alliés, et alors l'on verra que ce que l'électeur de Bavière fit, était une nécessité inévitable.

17° Si la France opère pour le roi de Prusse des diversions aussi favorables que celle de Bavière, elle est conjurée de s'en épargner la peine.

18° Ceci peut être résolu par le roi de France, mais ce ne l'est point encore par le roi de Prusse.

19° Ceci ne signifie pas autre chose que: le roi de Prusse doit fournir le prétexte aux Français de rester en Allemagne.

au but proposé, et quelle serait la nouvelle forme à donner à nos opérations.

20° L'accord que vient de faire l'électeur de Bavière, n'est peut-être pas si favorable à la reine de Hongrie qu'il le paraît. Elle vient de jouer le roi de Pologne de la façon la plus indécente, en faisant servir publiquement la médiation de ce Prince de couverture à la négociation secrète qu'elle avait fait entamer par ses ministres mêmes auprès de l'électeur de Bavière. Cet événement doit faire comprendre au roi de Pologne tout ce qu'il peut et doit attendre de la cour de Vienne. Ce Prince ne doit plus ignorer qu'elle cherche à mettre les plus fortes barrières entre lui et le trône impérial, que lui auraient déféré les vœux unanimes de l'Empire s'il était libre, et que les pratiques sourdes, le mépris des constitutions de l'Empire et le sacrifice de ses amis ne lui coûteront rien pour remplir les vastes projets qu'elle médite.

20° Le roi de Pologne est joué par la reine de Hongrie, c'est ce que personne ne contestera; mais l'on ne convient point pour cela que le mécontentement du roi de Pologne soit plus fort que les subsides anglais, que l'animosité et la jalousie qu'il a contre le roi de Prusse, et l'ambition qu'il a de s'agrandir à ses dépens.

21° Dans ces circonstances, l'ambition excitée par le ressentiment pourrait peut-être faire changer les dispositions du roi de Pologne pour la cour de Vienne et lui inspirer de contenir dans de justes bornes une cour qui veut partout imposer des lois; au moins croit-on que cette ressource n'est pas à négliger. Sa Majesté Prussienne a sans doute jusqu'à présent fait beaucoup pour se réconcilier avec le roi de Pologne, et le peu de succès de ses premières avances peut naturellement l'éloigner d'en faire de secondes; mais les temps sont changés. Le roi de Prusse conviendra que l'acquisition du roi de Pologne, dans ce moment critique, mettrait la supériorité du côté de notre alliance; Sa Majesté Prussienne sait mieux que personne que dans les grandes affaires les répugnances particulières doivent céder à l'intérêt de l'État; ainsi l'on espère qu'elle voudra bien ne pas refuser son concours aux négociations que Sa Majesté pourra tenter pour engager le roi de Pologne à faire cause commune avec eux.

21° L'aveugle prédilection que la France a pour l'électeur de Saxe, lui fait faire des suppositions qui sont entièrement fausses. Comment peut-on s'imaginer qu'il dépende du roi de Prusse de gagner celui de Pologne? Dès que la majeure est avancée légèrement et sans fondement, que deviennent les conclusions?

Il s'agit de prouver si ces répugnances particulières se trouvent chez le roi de Prusse ou chez le roi de Pologne.

22° A l'égard des autres mesures politiques à prendre, soit en Russie soit dans les autres cours du Nord, Sa Majesté désire encore que le roi de Prusse veuille bien lui communiquer ses sentiments, afin que ces deux Princes puissent

22° Il est fâcheux que le ministère français soit si peu informé de ce qui se passe dans le Nord. L'impératrice de Russie est sur le point de recevoir 6,000,000 d'écus

tenir partout une conduite uniforme et dirigée par un même esprit à l'intérêt commun.

23° Quant aux opérations militaires, la France sent bien qu'il faut redoubler d'efforts, et elle est prête à entrer dans toutes les mesures que la sûreté et la gloire particulière des deux Rois et l'intérêt du bien général de l'Empire rendront nécessaires.

24° Dans cette vue, le Roi va pousser la guerre en Flandre avec la plus grande vivacité; mais si Sa Majesté entreprend de faire des conquêtes aux Pays-Bas, c'est bien moins dans l'intention d'augmenter ses États que dans la confiance d'opérer une diversion avantageuse au roi de Prusse, et ruineuse pour les alliés de la reine de Hongrie. Le plus grand point de jalousie pour les Anglais et les Hollandais n'est pas de voir la Silésie entre les mains du roi de Prusse, mais les Pays-Bas entre les mains du roi de France; ainsi, attaquer vivement ce pays, c'est obliger la cour de Vienne d'y renvoyer une partie des forces qu'elle occupe à la guerre de Bohême.

C'est attirer les plus grandes forces des ennemis contre la France et en délivrer le roi de Prusse à proportion. C'est causer aux alliés de la reine de Hongrie des dépenses immenses, qui, les épuisant, diminueront les moyens de secourir la reine de Hongrie, qu'on sait n'être pas en état de faire la guerre sans eux. Si cette Princesse refuse d'envoyer une partie de ses forces à la défense des Pays-Bas, la désunion se mettra infailliblement parmi les alliés. Les Anglais et les Hollandais se lasseront de la guerre, et rien ne pourrait arriver de plus heureux pour la cause commune.

25° Ce ne fut que par cette voie que Louis XIV, après en avoir essayé tant d'autres, vint à bout de ses ennemis, en suscitant parmi eux la division fameuse qui termina la guerre de la succession

de subsides de l'Angleterre, et l'on s'imagine de la gagner avec 200,000 roubles.

23° La France est bien tard à s'apercevoir de la faiblesse de ses opérations. Il y a cinq ans que je lui prêche d'agir avec vigueur; ainsi, il ne faut s'attendre cette année à rien de plus extraordinaire que ce que nous avons vu à Linz,[1] à Dettingen,[2] au retour de l'Alsace du prince Charles,[3] et en dernier lieu en Bavière.

24° Cette diversion sera aussi utile au roi de Prusse que celle de Monomatapa. Si le roi de Prusse sortait nouvellement des petites maisons, on pourrait le persuader que la campagne de Flandre lui sera d'un grand secours; mais ni lui ni le moindre tambour de son armée n'est assez fol pour le croire.

Voilà des suppositions de femmes. Les Hollandais se lasseront de la guerre, les Anglais seront ruinés, les Autrichiens tués, n'est-ce pas? Que de misères!

25° Ce Louis XIV était bien un autre homme.

Effectivement la prise de Tournai divisera les Anglais et les

[1] Bd. II, 25. 27. — [2] Bd. II, 380 ff. — [3] Bd. III, 261 ff.

d'Espagne, et l'on espère que cette même voie pourra produire encore les mêmes effets.

26° Les affaires d'Italie paraissent d'ailleurs reprendre la supériorité en faveur de l'Espagne par la marche du comte de Gages, qui a passé le Panaro et qui traverse le Modénois pour se porter dans le Parmesan, et l'on ne doit pas douter que la reine de Hongrie ne soit incessamment obligée de détacher un corps de troupes pour soutenir cette partie de ses États, d'où il résultera encore une diversion en faveur du roi de Prusse. Le Roi a de plus actuellement dans l'Empire une armée de 100 bataillons et 160 escadrons, et c'est en particulier sur l'usage à faire de cette armée que Sa Majesté souhaite avoir le sentiment du roi de Prusse, afin d'en diriger les opérations dans ce changement de circonstances au plus grand avantage de la cause commune.

27° Le Roi se flatte avec d'autant plus de confiance que ce Prince voudra bien s'ouvrir à lui sans réserve sur toutes les opérations à faire de part et d'autre, que Sa Majesté est dans la résolution la plus déterminée de persister avec une fidélité inviolable dans ses engagements avec le roi de Prusse et de suivre avec toute la constance et la vigueur possible le plan qui sera jugé le plus utile et le plus praticable pour l'intérêt et la gloire des deux monarques, ainsi que pour le rétablissement de la paix en Europe et le maintien des droits et des libertés de l'Empire.

Hollandais. Si ce mémoire est fait pour des enfants et des novices, il est bon; mais il n'est pas à supposer qu'un ministre l'ait dressé: ce sont des chimères vagues, déployées avec ostentation, des raisonnements frivoles sans principes, et si c'est là tout ce que l'on peut s'attendre de la France, je plains beaucoup les princes qui s'allient avec elle.

26° Les affaires d'Italie vont bien, mais tant que l'on ne gagnera pas le roi de Sardaigne, l'on n'aura rien consolidé; alors cela me procurerait une diversion, mais pas dans l'état présent, où les Espagnols ont un pied en l'air, et où le moindre secours rendra le prince de Lobkowitz assez fort pour les rechasser.

27° Qu'avec plaisir l'on communiquerait ses idées au roi de France, mais il s'agit moins de faire des projets que de les exécuter.

Enfin, après les preuves de la mollesse et des mauvais arrangements de la France qu'on a, il n'y a rien de bon à espérer d'elle.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Denkschrift.

1844. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DEVANT TOURNAI.

Camenz, 16 mai 1745.

Monsieur mon Frère. Votre Majesté verra, par le mémoire que je Lui envoie, ce que je pense sur les affaires de Bavière et de l'Empire. Les événements ne nous ont point rendu les conjonctures plus favorables; pourvu que cela en reste là, et qu'il n'arrive point encore de ces malheurs auxquels on n'est point préparé. Je répète à Votre Majesté ce que je Lui ai dit si souvent, que je ne puis forcer le roi de Pologne de changer de parti; si ses ministres sont gagnés, ce serait peut-être le seul moyen d'opérer quelque chose, mais je regarde la chose comme impossible. Les Saxons leurrent les ministres de Votre Majesté à Dresde, ils n'ont en effet d'autre objet que de semer de la zizanie entre nous et de jeter sur moi la cause des liaisons odieuses dans lesquelles ils sont avec les cours de Londres et de Vienne.

Je suis avec toute l'estime imaginable, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Réponse au Mémoire du roi de France.[1]

Il semble que le meilleur parti que l'on puisse prendre entre des alliés, est de ne point entrer dans la discussion de certains faits qui ne peuvent causer que des reproches, et ces reproches de l'aigreur; suffit que celui qui fait son apologie croie avoir besoin de se justifier.

Il ne faut plus parler de ce qui regarde la Bavière: on doit plaindre l'Électeur de ce que la nécessité l'a obligé à choisir le parti désavantageux qu'il a pris.

Il serait bien difficile d'indiquer au roi de France quels moyens sont les plus efficaces pour réparer le tort que fait au roi de Prusse la défection de la Bavière, et quand même on fournirait des idées sur ce sujet, en seront-elles pour cela plus adoptées de la France que tant d'autres suggestions qu'on lui a faites?

Nous ignorons la destination de l'armée du prince de Conty; l'on est assez instruit à Versailles de ce que le roi de Prusse pensait à ce sujet, mais on l'est aussi assez, de notre côté, du peu d'envie que la cour de Versailles a de s'y prêter, à quoi la marche de M. Batthyany avec 15,000 Autrichiens lui fournira un nouveau prétexte; enfin, on s'en remet là-dessus à ce que les hautes lumières du roi de France lui feront juger de plus utile pour le bien de ses alliés en Allemagne.

L'on prie en même temps le roi de France de ne point penser que tous les efforts qu'il puisse faire en Flandre, portent aucun soulagement au roi de Prusse; si les Espagnols font une descente dans les îles Canaries, ou que le roi de France prenne Tournai, ou que Thamas-Chouli-Kan assiége Babylone: ces faits sont tout-à-fait égaux, et personne

[1] Vergl. Nr. 1843.

dans tout l'état n'est d'opinion que cela apporte le moindre changement dans la guerre de Bohême et de Moravie.

L'exemple que l'on cite, dans le mémoire, du temps de Louis XIV, n'est point applicable au temps présent; ce sont des paroles vagues et un verbiage dont on ne se paie point. En un mot, le ministère de France est fort prié de ne jamais citer la guerre de Flandre comme une diversion que l'on opère en faveur du roi de Prusse; ni les Hollandais, ni les Anglais ne sont en guerre avec lui, et il faut des diversions plus réelles, et du genre de celles que le roi de Prusse fit, l'année passée, en faveur du roi de France.

L'on ne disconvient point que la guerre d'Italie n'ait pris une tournure avantageuse, mais tant que le roi de Sardaigne ne sera point détaché de la reine de Hongrie, on ne peut faire aucun fond sur ces succès momentanés, et qui peuvent être perdus aussi vite qu'ils ont été gagnés.

C'est sur l'article du roi de Pologne que la France s'étend le plus, et il semble que ce soit son but principal. Que l'on examine donc sans prévention si le prétendu chagrin que l'on suppose au roi de Pologne sur la paix de l'électeur de Bavière, est plus fort que les subsides anglais, que l'animosité qu'il a contre le roi de Prusse, et que l'ambition qu'il nourrit dans son sein de s'agrandir de ses dépouilles. Que l'on considère lequel de ces deux princes a fait plus d'avances pour se réconcilier, et lequel des deux marque plus de mauvaise volonté à l'autre; si la France n'est pas entièrement aveuglée sur ce sujet, elle ne mettra pas le tort du côté du roi de Prusse, et lorsque l'on veut gagner quelqu'un, le premier point est qu'il soit enclin à la séduction.

Il résulte de là que c'est à la France de voir jusqu'à quel point elle peut détacher le roi de Pologne de ses engagements, en quoi le roi de Prusse ne sera point contraire.

Selon les nouvelles que l'on a de Russie, les esprits y étaient disposés à recevoir les subsides des Anglais, qui montent à 6,000,000 écus.

Il n'est pas apparent que les Français en offrent d'aussi considérables; ainsi, il ne faut point se bercer de ces sortes de chimères, qui sont entièrement éloignées de toute apparence de succès.

Le roi de Prusse souhaite plus que personne que l'on mette du côté des Français plus de vigueur dans les opérations que par le passé; c'est ce qu'il n'a cessé de représenter. Il serait à souhaiter que les grands coups se portassent en Allemagne, pour le bien des alliés et des Français même; mais c'est un sujet sur lequel l'on ne peut former que des vœux.

Dans cette situation critique et violente, il n'y a qu'une diversion du Grand-Turc qui puisse porter un coup mortel à la reine de Hongrie et favoriser efficacement les desseins du roi de France et de ses alliés; l'on ne s'en flatte cependant point jusqu'à présent, et c'est uniquement dans la force de ses propres armes et dans la fortune des

batailles que le roi de Prusse met sa plus grande confiance, espérant que la bonté de sa cause et la valeur de ses troupes ne le trahiront jamais.

Das Schreiben nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Denkschrift nach dem eigenhändigen Concept.

1845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Chambrier berichtet, Paris 3. Mai: „La guerre offensive que le roi de France va faire en Flandre . . . est blâmée par ceux qui pensent le plus sainement pour les véritables intérêts de cette couronne, depuis que l'électeur de Bavière a fait son accommodement avec la reine de Hongrie. On dit qu'il conviendrait bien mieux que la France restât cette année sur la défensive en Flandre, et qu'elle portât ses plus grandes forces en Allemagne, pour y faire une diversion plus convenable pour Votre Majesté."

[Camenz, 16 mai 1745.]

Il est vrai qu'il serait beaucoup à souhaiter que le roi de France fît de puissants efforts en Allemagne, ou en Autriche ou sur les États d'Hanovre, ou que l'on les pût persuader d'envoyer une armée pour faire le siége d'Égra en Bohême et de pénétrer par là plus avant dans le pays. Mais je crains fort que l'on n'y réussisse pas.

Fr.

Klinggräffen berichtet, München 4. Mai: „J'ai remarqué que le général Saint-Germain appréhende que la religion ne lui soit un obstacle, et qu'étant catholique, Votre Majesté n'aurait peut-être pas la même confiance en lui."

Il doit dire à Saint-Germain, que Rothenburg, Walrave et tant d'autres sont catholiques dans mon service, et que cela ne lui fera rien. Il faudra voir quelles conditions il voudra accepter. Un régiment, oui.

Fr.

Andrié berichtet, London 30. April. „Je vis avant-hier le lord Harrington qui me fit part du contenu d'une lettre du sieur Robinson par laquelle il l'informait qu'ayant commencé à conférer avec les ministres de Vienne au sujet de la pacification, ils lui avaient fait d'abord connaître que la matière dont il s'agissait, était de trop grande importance pour prendre rien sur eux, et qu'ils allaient la mettre devant la Reine." Harrington sucht diese ausweichende Antwort als ganz unverfänglich erscheinen zu lassen und hat Andrié bestimmt, seinen Courier noch in London zurückzuhalten.

Je ne crois point que le ministère anglais soit aussi bien intentionné qu'il me le veut faire accroire; il est plutôt apparent qu'ils sont d'accord avec les Autrichiens et les Saxons et qu'ils attendent quelque événement, et je suis sûr que les affaires de Bavière me font beaucoup de tort.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Chambrier, Klinggräffen und Andrié, Camenz 16. Mai.

1846. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 18 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je ne puis vous mander ici que ce que je vois. Autant qu'il me revient, les Saxons n'ont pas envie de se brouiller totalement avec nous; ainsi, je crois que, s'il nous vient des ennemis dans le pays, ce ne sera que des Autrichiens. Nous n'avons rien à craindre de ces gens-là, et je vous en rendrai bon compte. Je ne suis éloigné des Saxons que jusqu'au moment où nous recevrons notre courrier d'Andrié; dès qu'il sera venu, il faudra parler d'un autre ton, mais à présent je ne peux offrir doublement mon suffrage.[1]

Si la négociation de Londres me manque, il n'y a d'autre parti à prendre que de renouer avec la France plus ferme que jamais, et il faudra bien passer par tout ce qu'ils en voudront, ainsi que cette difficulté ne nous arrête point; mais voyons premièrement quelle sera l'issue de notre négociation d'Andrié.

Quant aux opérations des ennemis, je vous dirai que la situation du pays les empêche d'entreprendre plus tôt; nous sommes d'un côté et d'autre dans une inaction volontaire, et l'on ne peut agir que quand les blés sont fourageables, ce qui sera dans dix ou quinze jours. Il ne faut point fonder des conjectures sur la situation présente de l'ennemi, mais sur ses besoins; en un mot, si les Saxons ne s'en mêlent, les Autrichiens sont moins que rien, et s'ils viennent conjointement, nous ne les craignons point: *ex ungue leonem!*

Vous aurez les ordres que vous demandez pour les gardes, mais je pense que vous n'en aurez pas besoin. Adieu. Vous voilà instruit de ma façon de penser, et si vous ne recevez point de mes nouvelles ultérieures, vous savez à quoi vous en tenir.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Andrié berichtet, London 4. Mai: „Je me suis, ce matin, rendu chez milord Harrington, à qui j'ai détaillé dans toute son étendue la conduite de Votre Majesté envers la cour de Saxe[2] .... Sur quoi, ce secrétaire d'État m'a d'abord témoigné ... que la Saxe prétendait qu'en fournissant des troupes auxiliaires à la reine de Hongrie et à l'entière disposition de cette Princesse, Votre Majesté n'était

[Camenz, 19 mai 1745.]

Andrié s'est laissé duper par le lord Harrington, qui ne veut que l'amuser et gagner du temps. Je suis persuadé que la négociation est rompue. Andrié doit faire paraître comme s'il était fort indifférent sur la réponse de Vienne, et il doit

[1] Die brandenburgische Stimme für die Kaiserwahl. — [2] Vergl. Nr. 1802.

pas en droit de l'attaquer pour cela, et qu'au contraire le roi de Pologne réclamait les secours de ses alliés, en vertu du traité de Varsovie, si Votre Majesté voulait agir hostilement contre ses États. En un mot, ce secrétaire d'État m'a parlé tout comme si la conduite de la Saxe était fondée . . . Enfin, il m'a ajouté que la paix, conclue entre l'électeur de Bavière et la reine de Hongrie, avait si fort enflé les cours de Dresde et de Vienne qu'il était fort difficile à l'Angleterre de les restreindre dans les bornes qu'elle souhaitait . . . Que Robinson lui mandait par le dernier ordinaire que les ministres autrichiens étaient si fort occupés à régler les articles de cette paix de Bavière qu'il n'avait pu les voir."

en même temps déclarer que, si l'on marquait tant de prédilection pour la cour de Vienne et de Dresde, c'était bien un signe qu'on avait pris avec eux des engagements plus spéciaux que ceux que l'on veut faire paraître, et qu'ils ont tout doucement fait entre eux le partage de mes pays. Mais que l'on trouverait à qui parler, et qu'indépendamment des secours que l'Angleterre pourrait donner à la Saxe, on saurait la faire repentir de ses résolutions, et l'attaquer, fût-ce à la barbe des Anglais.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Andrié, Camenz 19. Mai.

1848. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 19 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je ne vois que trop que l'Angleterre nous dupe, et que la reine de Hongrie nous amuse, et je crois qu'il est temps de se retourner vers la France et de faire enfin partir la lettre que vous savez: j'attends donc le courrier d'Andrié, tout préparé aux matières qu'il peut contenir.

Je crois que les opérations de ce côté ici ne commenceront que dans huit jours, autant que j'en puis juger. Je compte qu'une bonne bataille décidera de tout, et qu'en suite de cela nous aurons la paix à très bon marché et avec des conditions avantageuses.

Lorsque Valory viendra, je lui ferai entrevoir plus de facilité pour me raccrocher avec la Saxe qu'il n'en a trouvé par le passé, cependant toujours conditionnellement à ce que la France ne se laissât point duper par ces gens-là.

Il est presque indubitable que la cour de Vienne a refusé les propositions de l'Angleterre; j'en juge par beaucoup de conjectures. Ainsi ne nous laissons plus amuser plus longtemps et resserrons nos liens avec la France le mieux que nous pourrons. Adieu, souhaitez-moi beaucoup de sagesse et de patience, car j'ai un besoin infini de l'une et de l'autre.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1849. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 19 mai 1745.

Mon cher Podewils. Dans ce moment, je reçois la nouvelle que les ennemis se sont mis en marche de Königgrätz pour Jaromircz, que leur troupes se renforcent vers Braunau et Trautenau, et que leur campagne va s'ouvrir par les opérations dont je vous ai si souvent parlé. Nous sommes donc enfin au dénouement de la scène; j'espère à présent que dans quinze jours nous serons si bien instruits de cet obscur avenir que tout notre sort sera décidé. Je vous en avertis d'avance, pour qu'en cas que toute sorte de bruits se répandent, vous sachiez à peu près ce qui en peut être, et que l'on ne prenne point à Berlin l'alarme mal à propos.

Adieu, je ferai tout ce que mon peu de lumières, d'habileté et de courage me pourra suggérer; n'oubliez pas vos amis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1850. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 20 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre et je suis très content de ce que vous avez fait;[1] j'approuve toutes vos démarches, j'entre dans ce que vous craignez, mais, en même temps, je dois vous dire que nous avons autant à craindre qu'à espérer.

Je suis fâché de vous donner d'ici tant de nouvelles contradictoires, mais je suis obligé de vous apprendre que les Autrichiens ne sont point encore en mouvement pour nous attaquer, et qu'ainsi nous cantonnerons peut-être plus longtemps que vous ne l'imaginez, toujours à portée cependant de faire ce qu'exige de nous le bon droit. Vous aurez vu hier, par ce que je vous ai écrit de la relation d'Andrié, que je pense comme vous; enfin, je suis plein d'espérance et persuadé que ce que nous ferons ne tournera point à notre honte. Adieu, faites votre devoir en honnête homme, et soyez bien persuadé que nous n'en ferons pas moins de notre côté.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Podewils berichtet 17. Mai, dass er den Brief an den König von Frankreich, oben Nr. 1767, nunmehr abgesandt habe.

1851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 13. Mai: „Ce matin, le Pensionnaire a reçu un exprès du prince de Waldeck, par lequel il lui marque qu'en conséquence de la résolution qui avait été prise le 10 dans un conseil de guerre, l'armée des alliés avait attaqué le lendemain à cinq heures du matin les Français, campés devant Tournai,[1] mais qu'elle avait eu le malheur d'être repoussée avec quelque perte ... La cavalerie hollandaise a extrêmement souffert, aussi bien que les gardes anglaises et hollandaises ... La consternation que cette nouvelle cause ici est inexprimable ... On attend à tout moment la nouvelle d'une bataille sur le Bas-Rhin."

[Camenz, 21 mai 1745.]

Que ma grande curiosité sera de savoir les suites que cette action aura dans les affaires; si Podewils ne peut point insinuer que, tant que je serai lié avec la France, nous tiendrons toujours les trois quarts de l'Europe en échec. Cela nous fera valoir. Et qu'il parle sur des choses indifférentes à Chesterfield, pour voir s'il ne sera pas plus souple que par le passé.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an O. Podewils, Camenz 21. Mai.

1852. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 21 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je suis dans la joie de mon cœur de ce que vous me venez d'apprendre. Je me flatte que la fierté de mon cher oncle sera un peu tempérée par la nouvelle de la défaite de son parti. Si le prince de Conty bat encore M. d'Aremberg, et que nous battions ici les Autrichiens, il y aura bien des ennemis de battus; mais en cas que le prince de Conty soit heureux, je suis persuadé que cela fera nécessairement que les fiers Anglais seront obligés de nous rechercher. Ne nous flattons de rien, voyons venir les événements successivement, et surtout, profitons de tous les occasions favorables. Je suis votre fidèle ami. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1853. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE PODEWILS A LA HAYE.

Graf O. Podewils berichtet, Haag 14. Mai: „L'on ne saurait comprendre l'imprudence des généraux de l'armée alliée et surtout du comte de Königsegg, dont on avait la plus haute opinion .... J'en ai pris occasion d'insinuer à divers Régents

Camenz, 22 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très content de la façon dont vous vous êtes conduit envers les Régents, et de l'interprétation que vous leur

[1] Bei Fontenoy.

que, suivant toutes les apparences ce général avait des ordres secrets de la cour de Vienne de tout hasarder, d'autant plus que cette cour ne pouvait qu'y gagner, quelle que fût l'issue de cette action, se flattant qu'une issue malheureuse animerait davantage l'État contre la France et l'entraînerait dans ses vues contre cette couronne, et que peut-être même le peuple se soulèverait pour demander un stathouder, ce qui convenait tout-à-fait au système de la cour de Vienne. Je remarque, Sire, que ces insinuations que je glisse sans affectation dans mes entretiens, ne laissent pas de faire quelque impression."

avez donnée de la conduite du comte de Königsegg. Mandez-moi quelles suites pourra avoir cet événement en Hollande; si vous croyez que cela pourrait les déterminer à la paix, ou si vous pensez que, revenus de leur première frayeur, ils suivront leur ancienne conduite, si cet événement changera leur façon de penser sur mon sujet, s'ils se flattent de redresser leurs affaires, s'ils inclinent plutôt à me détacher de la France ou s'ils pensent à une paix générale; en un mot, tous les effets que cette déroute aura produit sur l'esprit du peuple, sur celui des Régents, et ce que vous jugez qu'en pourront être les conséquences.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1854. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 22 [mai 1745].

Mon cher Podewils. J'ai eu le temps de réfléchir depuis hier sur la bataille de Leuze.[1] Je trouve que cet événement nous est sans doute avantageux: 1° puisqu'il donnera des sentiments pacifiques aux Hollandais; 2° puisqu'il peut enfin ouvrir les yeux des Anglais sur leurs véritables intérêts; 3° puisque toutes ces puissances seront obligées de convenir que, tant que je suis uni avec la France, quoi qu'ils puissent faire, nous aurons toujours la supériorité d'un côté, et que par rapport à ce principe leur fierté s'adoucira envers moi.

Mais il n'est point apparent que cette bataille nous fasse une diversion considérable. Les Hollandais crieront miséricorde, on tirera de l'armée du duc d'Aremberg quelques troupes, qui seront peut-être remplacées par les Saxons bohémiens, et ceux-là par une partie des troupes du comte de Batthyany. Indépendamment de tout cela, cet événement me flatte, m'encourage et me donne l'espérance de trouver cette année ici la fortune plus propice que par la passée. Les ennemis font des mouvements, mais ce n'est encore rien d'assez marqué pour

[1] Fontenoy.

que l'on puisse pénétrer dans leurs desseins; en attendant, la foudre repose dans nos mains, et, quoi qu'ils puissent entreprendre, nous sommes si bien préparés qu'aucun malheur ne nous saurait arriver, à moins de ces coups de la Providence contre lesquels l'humain entendement ne peut rien.

Valory, au lieu de m'annoncer la retraite de l'armée du prince de Conty, m'a appris la victoire de celle du comte de Saxe. Voilà comme peuvent s'aveugler des gens pétris d'envie et de fureur qui n'ont des sentiments que ceux que Plutus ou les furies d'enfer leur inspirent. Que Monsieur Tschernyschew ne se mêle donc plus de conjecturer, car il y réussit très mal. Ah! puissions-nous avoir un jour comme le onze de mai, alors tous nos infâmes envieux, tous nos voisins perfides changeraient bientôt de langage, et la paix en deviendrait pour nous et plus glorieuse et plus sûre. Adieu, je suis avec toute l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1855. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN CAMENZ.

[Camenz, 22. Mai 1745].

Ordre an Andrié nach Hannover, er soll keine Préliminaires unterschreiben, ohne bevor mir deswegen Anfrage zu thun, und soll den Brodkorb höher hängen, nach dem Verlust den die Alliirten in Flandern gehabt haben, und das unter dem Prätext, dass nachdem Monat April verflossen wäre, ich mir nicht an die österreichischen Propositiones kehren wollte.

Fr.

Eigenhändig. Demgemäss Immediaterlass an Andrié, Camenz 22. Mai.

1856. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, ce 22, l'après-midi.

Mon cher Podewils. Comme je suppose que le prince de Conty pourrait avoir remporté une victoire sur les alliés, je vous ordonne d'informer Andrié que je ne veux point qu'il signe avant que d'en avoir reçu de nouveaux ordres de ma part. Si nous avons été obligés de plier sous nos infortunes, il faut savoir profiter également des ses avantages et en tirer tout le parti qu'il sera possible. Je vais expédier les mêmes ordres à Andrié à Hanovre, quitte à nous en tenir à notre ultimatum; si nous ne pouvons faire mieux, du moins il est à présumer que nous aurons des avantages quels qu'ils soient.

L'affaire de Leuze a été plus considérable qu'elle ne l'a paru dans le commencement; ainsi, il est de la sagesse de profiter des conjonctures favorables, comme les Autrichiens ne le savent que trop de leur côté. Adieu, je suis avec bien d'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1857. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Chambrier berichtet, Paris 10. Mai: „Le marquis d'Argenson se rendit chez moi avant-hier, pour me dire qu'ayant fait son rapport au Roi son maître des mauvais desseins de la cour de Saxe contre les États de Votre Majesté et nommément la Silésie, Sa Majesté Très Chrétienne lui avait ordonné de me dire: Qu'elle approuvait non seulement les démarches que le comte de Saint-Séverin avait déjà faites sur cela à Dresde, mais qu'elle lui envoyait ordre de déclarer de nouveau à la cour de Saxe que le roi de France regarderait comme faites à lui-même les hostilités que ladite cour exercerait contre les États de Votre Majesté, et surtout contre la Silésie, et que Sa Majesté Très Chrétienne ferait cause commune avec Votre Majesté sur cela."

[Camenz, 23 mai 1745].

Il doit beaucoup remercier de la déclaration que le roi de France a fait faire en Saxe, et faire sentir aux Français qu'on voit par toute la manœuvre des Saxons que c'est bien eux qui sont irréconciliables.

Federic.

A Beess et Cagnony: Je ne crois pas que les Saxons m'attaqueront. Quel effet aura produit la bataille de Tournai?

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts von Chambrier, bez. eines Berichts von Beess, Dresden 18. Mai. Demgemäss Immediaterlasse an dieselben, Camenz 23. Mai.

1858. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], 23 mai [1745].

Mon cher Podewils. Je vous envoie la relation de deux avantages éclatants que nous avons remporté sur l'ennemi, l'un[1] où la cavalerie sous les ordres du prince Charles[2] a sabré trois régiments réglés d'Autrichiens, et l'autre où Winterfeldt a battu près de Landshut le général Nadasdy. Ce dernier avantage, moins important que l'autre, est plus décisif pour nos affaires et pourra pour le moins différer de quelques semaines les desseins des Autrichiens sur la Silésie. Vous en ferez tout l'usage, tant pour les gazettes que pour la finasserie de votre métier, que vous trouverez convenable à mes intérêts. La fortune

[1] Im Passe von Bratsch bei Jägerndorf, 22. Mai. — [2] Markgraf Karl von Schwedt.

change subitement à notre avantage; il faut espérer que l'inconstante nous favorisera au moins jusqu'au moment où nous pourrons nous passer de sa protection, au moins pour la guerre. Adieu, je suis persuadé que vous prendrez part à deux événements, arrivés en deux endroits différents le même jour, et si honorables pour nos armes. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Mit der Relation von Prinz Karl und Winterfeldt, worvon Goltz den Auszug machet.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1859. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camenz], ce 24 [mai 1745].

Mon cher Podewils. Patience, tout ira bien. Il faut voir ce qu'apporteront de favorable les événements; ils sont beaucoup plus heureusement depuis quinze jours qu'ils ne l'ont été depuis longtemps, et si nous pénétrons une fois dans le pays ennemi, cela pourra prendre une face toute différente. Il faut voir par la relation d'Andrié quel effet aura fait sur le roi d'Angleterre la bataille de Tournai. Ce sont les événements qui nous conduisent, et c'est à nous d'en profiter. Le duc de Weissenfels est parti pour la Bohême, cela me paraît décisif. Je vous réitère que je suis très content de mon armée et que je n'attends que l'occasion pour la mettre en œuvre. Adieu, quand j'aurai quelque chose de bon ou de décisif à vous apprendre, je vous en dirai davantage. Je suis avec bien d'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1860. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 22. Mai: „Par rapport à l'intention de Votre Majesté de rappeler Son ministre de la Haye et d'y envoyer le sieur d'Ammon, nous osons représenter à Votre Majesté que, quoique la république de Hollande n'ait point mérité que Votre Majesté y laisse plus longtemps un ministère d'un certain caractère, . . . nous croyons pourtant que les intérêts de Votre Majesté

[Camenz, 26 mai 1745].

Mais, mon Dieu, que l'on m'obéisse du moins une fois dans ma vie. Si je ne puis être maître des grandes affaires, je veux du moins l'être de celles qui me sont particulières.[2]

Fr.

[1] Vergl. Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 152. — [2] Unter dem 1. Juni erhält Graf Otto Podewils sein Abberufungsschreiben; Ammons Creditiv als Resident ist vom 8. Juni.

demandent qu'Elle suspende au moins ce rappel pour trois ou quatre mois, jusqu'à ce qu'on voie plus clair dans la violente crise des affaires d'à présent."

Beess und Cagnony berichten, Dresden 22. Mai, dass sie den neuen französischen Gesandten Vaulgrenant ersucht haben, den sächsischen Ministern zu erklären: „Que Sa Majesté Très Chrétienne serait indispensablement obligée, au cas que leurs troupes entrassent en Silésie, de fournir à Votre Majesté un pareil nombre de troupes auxiliaires, pour être employées par Elle de la même façon que la reine de Hongrie disposait du secours de la Saxe." Mais ce ministre se retrancha d'abord sur son défaut d'instruction.

A Chambrier: De vives représentations là-dessus au ministère français.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 29. Mai) am Rande der Berichte.

1861. A L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE A MUNICH.

Quartier de Camenz, 26 mai 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite en date du 1er de ce mois. Je plains de tout mon cœur les circonstances fâcheuses où Votre Altesse Électorale S'est trouvée actuellement, mais je souhaite qu'Elle n'ait pas lieu de regretter le parti qu'Elle vient de prendre.

Je suis avec bien de l'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le très bon cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1862. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Camenz, 26 mai 1745.

Ich erhalte eben die Nachricht, dass die österreichische Armee in Anmarsch ist, nach Schlesien über Friedland einzubrechen. Morgen sondire das Lager bei Frankenstein, und sobald als ich vermuthe, dass sie die Berge können passiret haben, so werde sie in Gottes Namen auf den Hals gehen, und wird ein jeder darbei gewisse thun, was die Ehre der preussischen Waffen erfordert. Ich avertire Ihr Durchlaucht hiervon; sobald unsere Sachen decidiret seind, so werde Ihnen citissime davon avertiren und die weitern Ordres wegen Ihrer Expedition und

was ich dahin detachiren kann, schicken. Ich bin mit vieler Estime Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

1863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A CAMENZ.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 18. Mai, über eine Unterredung mit Chesterfield. „Je n'ai oublié aucune raison que j'ai cru propre à impressionner sur l'esprit de ce ministre, mais j'ai remarqué avec chagrin qu'elles n'ont pas fait grand effet, et je crois, Sire, que le parti de la cour de Londres est pris de ne plus insister auprès de celle de Vienne sur les propositions de Votre Majesté."

Mardefeld berichtet, Petersburg 12. Mai, dass Woronzow ihm gegenüber dem Wunsche Ausdruck gegeben hat, er möge die Mediation der Kaiserin von Russland officiell anrufen.

[Camenz, 26 mai 1745].

Cela est fort bien. Il ne doit plus parler de paix ni d'accommodement à Chesterfield ni à personne. Nous sommes à la veille d'une bataille; quand elle sera passée, je lui donnerai des ordres selon lesquels il se conduira alors.

Fr.

Je fais des dépenses excessives pour la Russie; je n'en puis plus faire. Nous sommes à la veille d'une action générale; si nous sommes heureux, nous irons en Saxe, en arrive tout ce qui pourra, et alors, pour empêcher les secours de la Russie, la banque de Leipzig m'en fournira les moyens.

Comme nous sommes à la veille d'une action décisive, il me semble qu'il n'est pas temps de parler de médiation, les Saxons et les Autrichiens sont entrés hier en Silésie, et nous ferons notre devoir pour les en chasser. Dès que l'affaire sera finie, nous tomberons avec un corps qui est tout prêt, sur la Saxe, et Mardefeld pourra dire alors: ne l'ai-je pas prédit? Enfin, je ne puis me déterminer, à présent, à la médiation de la Russie et aux conditions que l'on pourra proposer, qu'après avoir vu la décision de notre sort.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an O. Podewils und Mardefeld, Camenz 26. Mai.

1864. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier de Camenz, 26 mai 1745.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été rendue. Comme mes précédentes vous ont assez instruit sur ma façon de penser sur la négociation qu'on a traînée jusqu'ici, et sur la conduite que vous aurez à tenir là-dessus, je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous ne devez plus du tout négocier, mais bien voir venir. Nous sommes à la veille

d'une bataille, et les Autrichiens ni les Saxons n'en seront pas, j'espère, quittes à bon marché. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Vous avez été la bonne dupe des gens à qui vous avez eu à faire; cela est honteux et bien humiliant pour vous.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1865. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camenz, 26 mai 1745.

Mon cher Podewils. Je vous marque que selon mes nouvelles les Autrichiens et Saxons ont commencé hier à former leur premier camp à une petite ville frontière de Silésie, nommée Schönberg, auprès de Landshut; nous formerons notre camp demain, et comme ces gens n'ont ni vivres ni fourrage dans ces montagnes, ils viendront à Schweidnitz pour s'en emparer. J'y ai bien pourvu, et c'est l'endroit où je suis résolu de les attaquer. Selon toutes les apparences, la fin de ce mois ou le commencement de l'autre nous procurera un grand événement et qui doit être décisif pour les deux partis. Je vous avertis uniquement de tout ceci, me flattant que vous n'en direz rien à personne, pour ne point inquiéter inutilement ma famille et le public. Je ne vois point encore de nécessité pour vous de penser à quitter Berlin, mais si elle devait exister, il faut aller à Cüstrin, puisque l'endroit est beaucoup plus fort que Stettin, qu'il peut se défendre avec peu de monde et qu'il est plus à ma portée. Mais quoi qu'il en soit, je ne crains en vérité pas l'événement, et, s'il plaît à Dieu, je me flatte de vous donner de bonnes nouvelles. Adieu. N'oubliez pas les absents, qui se battront en braves gens et d'une façon bien déterminée pour vous, *pro aris et focis*. Je suis, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Dès que vous aurez de mes nouvelles, vous ferez bien de dire à Bülow de se retirer, de faire revenir nos deux Saxons à Berlin, car ils n'en seront pas quittes pour la peur, et notre joug sera terrible.

Enfin je prévois un avenir qui va ouvrir toute une nouvelle scène dans l'Europe, et qui, selon toute apparence, y formera un nouveau système. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1866. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Au camp [de Frankenstein], ce 29 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre lettre avec le chiffre et les autres pièces. La difficulté que l'ennemi trouve à passer les mauvaises

montagnes, arrête son opération. Je ne puis vous dire quand je pourrai me battre avec eux, mais, à vue de pays, entre ci et quinze jours nos affaires seront toutes décidées. Vous avez des idées très justes sur tout ce que vous me dites des affaires; sans entrer dans un plus grand détail, suffit que je les approuve en entier.

Je ne vous parle pas de mes dispositions, mais je puis vous assurer que je les soumettrais sans peine à la critique des Condé et des grands généraux. Enfin, patience, toute cette fusée se débrouillera bientôt, et vous verrez que j'ai accusé juste sur ce que je vous ai mandé, il y a quelques jours de poste.

Adieu, mon cher Podewils, je vous prie de travailler sans relâche, comme j'en fais de même de mon côté, et d'être persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Arrangez, je vous prie, tout avec Bielfeld,[1] j'ai tant de choses importantes sur les bras qu'il m'est impossible d'entrer dans ces sortes de choses pour le moment présent.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1867. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Faulbrück, 30 mai 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu votre courrier en me mettant en marche. Dans quelques jours nous aurons une affaire avec les ennemis, cela peut aller, au plus loin, au 4 ou 5 de juin. Si elle est bien décisive, je n'écouterai pas vos raisons et j'agirai en Saxe; si elle n'est pas, je serai plus modéré, et si elle est malheureuse, vos remontrances sont inutiles. C'est ce que je puis vous répondre. J'ai à présent tant de détails de ma besogne sur le corps que je vous prie de me dispenser de vous parler politique; nos armes vont décider de tout: c'est où je tourne à présent et mon bon sens et ce que je suis capable de raisonnement. Cela fini, nous aviserons à ce qu'il y aura à faire, mais ma fortune sera le baromètre de mes projets ultérieurs. Je vous promets, en attendant, les sauve-gardes pour votre beau-frère.[2] Adieu. Donnez-vous patience jusqu'à l'Ascension,[3] et j'ai bonne espérance que vous aurez bonne nouvelle. Je suis votre fidèle ami

Federic.

L'armée est fort brillante et remplie de la meilleure volonté du monde, et d'une haine non pareille contre les Saxons.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 149. — [2] Graf Schulenburg auf Lieberose in der Niederlausitz. — [3] Das Himmelfahrtsfest war am 27. Mai gewesen; der König meint Pfingsten.

1868. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp auprès de Schweidnitz, 2 juin 1745.

Mon cher Podewils. L'ennemi descend aujourd'hui des montagnes, et demain nous l'attaquerons. Les dispositions sont faites et tous les arrangements pris de façon qu'il n'y a plus qu'à en attendre l'événement. Vous savez le malheur qui m'est arrivé à Cosel, que l'on a pris par trahison.[1] Adieu, j'attends la journée de demain, pour vous en dire davantage.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1869. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Friedberg, 4. [Juni 1745].

Was ich Ihnen gestern angezeiget, ist heute wahr geworden. So hat die Armee, Cavallerie, Infanterie und Husaren, sich niemalen distinguiret. Ihre Grenadiers haben viel gelitten, die drei Hauptleute[2] möchten wohl todt sein. Wir haben 5000 Gefangene, der Feind 3000 Todte, 30 Officiers, 3 oder 4 Generals, 40 Kanonen, 62 Fahnen, 3 Standarten, 8 Paar Pauken; unser Verlust ist ohngefähr 1200 Mann todt und blessirt. Truchses, Kahlbutz todt. Mein armer Buddenbrock schlimm blessiret; Massow von Hacke und Mellin schlimm. Diese Sache ist die beste, die ich gesehen habe, und die Armee sich surpassiret hat. Ich gebe in Eile hiervon Nachricht, kann aber wegen andere Sachen noch nichts sagen. Wedell hat sich ohngemein distinguiret, und, so wahr wie Gott ist, ein jeder in seinem Amt. Adieu, ich habe nicht Zeit, ein mehreres zu schreiben; man muss einen Riss sehen, sonsten verstehet man die Bataille nicht. Ich bin Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

1870. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 4, du champ de bataille de Friedberg, ce 4 de juin 1745.

Mon cher Podewils. Je vous mande en deux mots que nous venons de remporter sur l'ennemi une victoire complète. Nous avons 5,000 prisonniers, 30 officiers, 5 ou 6 généraux, 66 drapeaux, 40 canons, 3 étendards, 8 pièces de timbales. Les Autrichiens ont laissé avec les Saxons 3 à 4,000 morts et blessés sur le champ de bataille. Notre cavalerie a fait merveille, l'infanterie de même, tous les corps se

[1] 26. Mai. — [2] Von Dinggräff, von der Heyde, von Korff.

sont distingués, tous ont combattu; enfin, rien n'a été renversé. L'action a commencé à quatre heures et a duré en tout jusqu'à onze, Truchses est tué, le pauvre colonel Kahlbutz, Massow de Hacke et Schwerin de mon régiment sont mal, Bertickow tué. Voilà notre perte, entre morts et blessés, 1,200 hommes. Vous savez l'usage que vous devez et pouvez faire de cette nouvelle; j'ai bien tenu parole, tous et mes frères ont combattu comme des lions pour la patrie, jamais les vieux Romains n'ont rien fait de plus éclatant.

Adieu, veuille le Ciel que j'aie lieu d'être aussi content de la politique que des armes. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Mon pauvre Buddenbrock est mal blessé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1871. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DE TOURNAI.

Champ de bataille de Friedberg, 4 juin 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai la satisfaction d'apprendre à Votre Majesté que mon armée vient de remporter la victoire sur les Autrichiens et Saxons; comme M. Valory et le sieur de la Tour[1] y ont été présents, je m'en rapporte à la relation qu'ils en feront à Votre Majesté. Elle aura vu que je n'ai pas tardé à suivre Son exemple; c'est à présent le tour du prince de Conty.

Je suis avec la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Je félicite Votre Majesté de l'action glorieuse qui s'est passée à Fontenoy, et sur la prise de Tournai.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris.

1872. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Bolkenhain, 6. Juni 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich ehegestern noch nicht im Stande war Ew. Liebden eine ausführliche Nachricht der selbigen Tages vorgefallenen Action und des erhaltenen Sieges zu geben, so habe Ew. Liebden nunmehro hierbei eine fidele Relation davon zusenden wollen, aus welcher Dieselben zu ersehen belieben werden, dass Unsere Victoire Gott Lob eine der completesten ist, dergleichen seit der fameusen Bataille von Höchstädt nicht gewesen. Die

[1] Ueberbringer der Siegesbotschaft von Fontenoy.

gefangene österreichsche Generals seind Berlichingen, Saint-Ignon und der alte Forgách, und von den Sachsen der General Schlichting; ausser dem General Thüngen sind von den Oesterreichern noch drei Generals geblieben, und sechs derselben sollen tödtlich blessiret sein. Es werden stündlich mehrere Gefangene eingebracht, und da Ich selbst mit der Armee den Feind verfolge und sehen werde, was demnächst weiter zu thun ist, so werde alsdann und mit nächstem Ew. Liebden schreiben und bekannt machen, was Dieselbe Dero Ortes zu thun haben werden. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Relation de la campagne du Roi en Silésie.

Sa Majesté a été informée que le dessein des Autrichiens et des Saxons était d'entrer en Silésie à la fin du mois de mai. Elle prit tous les arrangements pour ses subsistances, de façon que l'armée n'en pût manquer sur toute l'étendue des frontières de Bohême. Elle retira au milieu de mai ses troupes de la Haute-Silésie, hors la garnison de Jägerndorf, qui servit pour couvrir les quartiers, tant qu'Elle voulait les garder. Lorsqu'Elle fut informée que l'armée autrichienne s'assemblait à Königgrätz et que le duc de Weissenfels était parti de Dresde pour la joindre avec ses Saxons, Elle donna ordre au margrave Charles, qui commandait en Haute-Silésie, de retirer les troupes des quartiers de Jägerndorf et de La venir joindre au camp de Frankenstein, dans lequel nous entrâmes le 27 de mai. Le Margrave battit dans sa marche les Autrichiens,[1] défit les régiments d'Ogilvy et d'Esterhazy-Infanterie et les dragons de Saxe-Gotha. Les Autrichiens y perdirent 2,000 morts et blessés et deux drapeaux; après quoi Son Altesse Royale poursuivit sa marche et joignit l'armée du Roi le 28 au soir. Le 29, l'on fit jour de repos, et sur la nouvelle que le Roi reçut du lieutenant-géneral du Moulin que les Autrichiens étaient avancés jusqu'à Landshut, Sa Majesté prit le camp de Reichenbach, et de là Elle écrivit au général du Moulin, qui était à Schweidnitz, qu'il devait faire toutes les dispositions nécessaires pour faire accroire aux ennemis que le dessein du Roi était de se retirer à Breslau à l'approche de l'ennemi. Ceci réussit si bien que les Autrichiens et Saxons, imbus de préjugés ridicules et déshonorants pour la nation prussienne, y ajoutèrent foi.

A l'approche des ennemis du camp de Hohenhennersdorf, le Roi marcha sans bruit entre Schweidnitz et Striegau. L'avant-garde du général du Moulin marcha sur les hauteurs de Striegau. Le général Nassau occupa un bois qui était entre deux, avec un autre détachement. Tous ces corps et l'armée se campèrent derrière les hauteurs, où l'on ne pouvait les apercevoir; il était défendu de battre au champ et de donner aucun signe de vie, le général major Winterfeldt avait même ordre de

[1] 22. Mai. Vergl. S. 175.

n'envoyer que de petits partis de hussards et de les obliger à se retirer à la première approche des ennemis; le tout pour entretenir leur sécurité. Le 31 de mai et les 1er, 2 et 3 de juin furent employés par le Roi à reconnaître tous les terrains par où l'ennemi pouvait déboucher, l'intention de Sa Majesté ayant été dès le commencement à ne point s'amuser à défendre une chaîne de montagnes de seize milles d'Allemagne de longueur, mais de bien recevoir l'ennemi au déboucher. Le 3, Sa Majesté se porta, le matin, sur les hauteurs du camp du général du Moulin. Elle remarqua que beaucoup de cavalerie de l'ennemi avait déjà débouché l'après-midi; Elle vit que l'ennemi s'avançait avec de grosses colonnes de cavalerie et d'infanterie dans la plaine de Friedberg et de Rohnstock; sur quoi, Elle ordonna à l'armée de marcher, le soir à huit heures, jusqu'à Striegau, et au général du Moulin de se poster avec ses 40 escadrons et 7 bataillons de l'autre côté de Striegau sur des monticules voisins. Les ordres furent bien exécutés, l'armée arriva, sans bruit et sans faire des feux, à minuit aux postes qui lui étaient assignés.

Le 4, à deux heures du matin, le Roi assembla tous les principaux officiers de l'armée et fit la disposition de la bataille.

A deux heures et demie, l'armée se mit en marche pour attaquer l'ennemi, marchant par lignes et défilant par la droite. Le Roi n'eut pas passé le défilé du ruisseau, que le général du Moulin le fit avertir qu'il voyait sur le flanc de l'armée quelques bataillons postés sur une hauteur auprès d'un moulin à vent; il donna en même temps une grande marque de sa capacité, en occupant d'abord une hauteur qui était vis-à-vis de l'autre.

Auprès de ces 7 bataillons se forma la droite de notre cavalerie, et le maréchal de Buddenbrock et le lieutenant-général de Rothenburg y firent la plus belle manœuvre de guerre que l'on puisse faire, en postant la cavalerie très avantageusement; un petit bois était à la gauche de cette cavalerie, que le prince Thierry d'Anhalt occupa d'abord avec trois bataillons de grenadiers. Le Roi forma son infanterie, joignant ce bois et tirant vers la gauche, mais le terrain ne lui permit pas de mettre du commencement plus de 15 bataillons des 32 qu'il avait dans la première ligne, en bataille. Il découvrit en même temps que les Autrichiens se formaient vis-à-vis de lui et que leur cavalerie avançait effectivement. Il fit presser le général Nassau d'arriver au plus tôt avec l'aile gauche de la cavalerie sur un pré qui aboutissait à un ruisseau où il forma l'extrémité de la gauche. En même temps, M. de Kalckstein, général d'infanterie et qui commandait la seconde ligne, fit avancer quelques bataillons pour renforcer le général du Moulin; sur quoi, le prince Léopold attaqua l'infanterie saxonne dans un bois marécageux et y fit des prodiges de valeur. Le bataillon des grenadiers des gardes, commandé par le lieutenant-colonel de Wedell, chassa l'ennemi de ses marais à coups de bayonnette et sans tirer un coup — c'est ce

même officier qui arrêta, l'année passée, toute l'armée autrichienne plus de trois heures à son passage de l'Elbe à Selmitz. Le lieutenant-colonel de Buddenbrock y fit des merveilles, l'attaque de la cavalerie de la droite succéda à celle de l'infanterie, et toute l'aile gauche des ennemis fut chassée presque en même temps. Les Saxons firent un triangle d'infanterie pour se retirer, mais le lieutenant-général Rothenburg avec le régiment de cuirassiers du prince de Prusse tailla tout le régiment de Schönberg en pièces, le lieutenant-colonel de Jasinski des gardes du corps et le major Froideville massacrèrent deux compagnies des grenadiers saxons, le triangle fut rompu, et tous les Saxons totalement battus.

Toute cette aile fut défaite, avant que l'aile gauche commençât à charger les Autrichiens. Le prince de Prusse et le margrave Charles conduisirent cette attaque avec tant de vigueur que les Autrichiens plièrent partout; le régiment des gardes s'y distingua beaucoup et chassa, la bayonnette au bout du fusil, les grenadiers autrichiens qui s'étaient postés dans un fossé vis-à-vis d'eux. Les régiments de Hacke et du prince de Brunswick-Bevern y firent des prodiges. Pendant toutes ces attaques, le Roi fit faire un quart de conversion à toute sa droite, qui fut obligée de passer des marais et des fossés impraticables, pour prendre les Autrichiens dans le flanc. On attaqua et prit, en faisant cette manœuvre, un village que l'ennemi avait garni d'infanterie, et la cavalerie de la droite, après avoir choqué huit fois, dissipa tout ce qu'il y avait d'ennemis de ce côté-là et vint rejoindre la droite qui allait tomber sur le flanc des Autrichiens; la gauche avançait en attendant et avait trois fois déposté l'infanterie autrichienne. La cavalerie de la gauche, dont il n'y avait eu que 10 escadrons de formés, fut d'abord menée par le général Kyau à la charge, qui culbuta tout ce qu'il trouva devant lui. Dès que le général Nassau eut formé 15 autres escadrons, il s'aperçut que les ennemis se mettaient en potence pour le prendre en flanc. Il tira 6 escadrons de la seconde ligne pour les leur opposer, et, cette disposition faite, il les chargea si vivement que tout plia devant lui. L'ennemi se rallia, et ces escadrons chargèrent jusqu'à six fois avant que d'obliger totalement l'ennemi à prendre la fuite. A ces charges, le général Rochow, le prince Schönaich, le colonel de Marschall et une infinité d'officiers se distinguèrent.

Le régiment de Baireuth, qui faisait la réserve, voyant que l'infanterie de l'ennemi continuait toujours ses charges, fut mené par le lieutenant-général de Gessler et le général Schmettau, notre infanterie les laissa passer par un intervalle, et ils chargèrent si vigoureusement cette infanterie, qu'ils hachèrent en pièces les six régiments de Marschall, de Grünne, de Thüngen, de Daun, de Kolowrat et de Wurmbrand, avec une troupe de grenadiers, et, en rapportant 66 drapeaux, firent de ce côté-là 2,500 prisonniers; action inouïe dans l'histoire et dont le succès est dû aux généraux Gessler et Schmettau, au colonel

Schwerin, et au brave major Chasot dont la valeur et la conduite se sont fait connaître dans trois batailles également.

Toute l'armée se mit à la poursuite de l'armée ennemie, et on ne s'arrêta qu'aux gorges des montagnes. Le massacre a été prodigieux de tous les côtés. Les ennemis firent trois retraites, les Saxons par Seifersdorff, la droite des Autrichiens par Friedberg, et le corps de bataille par les gorges de Kauder. Il faut avouer à la louange des Autrichiens que leurs dispositions pour la retraite furent si belles qu'on ne put les entamer d'abord.

Les officiers de nos troupes qui se sont le plus distingués, sont le prince de Prusse et le prince Henri, frères du Roi, le margrave Charles, le prince Léopold, le prince Thierry, le maréchal Buddenbrock, qui malgré son grand âge a eu l'activité d'un jeune homme, les lieutenants-généraux Gessler, Nassau, Rothenburg, Posadowski, et les généraux majors prince Maurice d'Anhalt, Rochow, Bredow, Polentz, le prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Bevern, Kyau, Schwerin, Goltz, Zieten; en un mot, il faut nommer tous, car pendant la bataille, qui dura quatre heures, il n'y a pas eu un corps de nos troupes qui eût plié.

Les trophées de la bataille qui nous restent sont 66 canons, 6 obus, 76 drapeaux, 8 paires de timbales, 7 étendards, 4 généraux prisonniers, près de 200 officiers, et au delà de 7,000 hommes.

Les Autrichiens et les Saxons ont eu 4,000 morts, et, vu les déserteurs qui nous viennent, on peut juger leur perte à 20,000 hommes sans se tromper.

La perte des Prussiens va entre morts et blessés à 1,600 hommes. Le général comte Truchses, les colonels Massow, Kahlbutz, le brave lieutenant-colonel Düring, le lieutenant-colonel Bertickow sont morts, environ huit capitaines, deux majors et vingt subalternes. Les généraux Stille et Bornstedt sont légèrement blessés à la main, le colonel Schwerin des gardes, le lieutenant-colonel Buddenbrock blessés, et une vingtaine d'officiers. En un mot, si les troupes saxonnes avaient été aussi aguerries que les Autrichiens, la bataille aurait été balancée beaucoup plus longtemps, mais malgré la valeur et la bonne disposition du duc de Weissenfels, il ne put porter point de remède à la confusion des troupes.

Le Roi poursuit encore les ennemis; le général du Moulin, qui a l'avant-garde, les talonne avec 20,000 hommes, et l'armée les suit de près.

On donnera les circonstances ultérieures avec toute la simplicité possible et selon que les événements arriveront. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la bataille de Friedberg est une des plus grandes actions qu'il y ait eu, puisque tous les corps ont combattu, et qu'il n'y en ait aucun qui n'ait pas chargé.

Das Schreiben nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Die Relation nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1873. AU FELD-MARÉCHAL COMTE DE SCHMETTAU A BRANDEBOURG.

Camp de Bolkenhain, 6 juin 1745.

Ne trouvant plus votre séjour à Brandebourg nécessaire,[1] je veux bien vous permettre d'en sortir et d'aller à Berlin, où vous pourriez fréquenter la cour comme vous l'avez fait avant que vous en étiez parti.

Nach dem Concept.

Federic.

1874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 6, en poursuivant.

Mon cher Podewils. J'espère que vous serez content de moi. Voici une relation modeste de notre bataille;[2] on en dit beaucoup plus, mais je n'ose pas le croire avant que d'en avoir plus de sûreté. Les ennemis, au premier appel qu'ils ont fait à Landshut, ont trouvé que leur manquaient 25,000 hommes. Attendons la vérité avant que d'en parler. Ceci nous fera avoir une bonne paix et un long repos. Voyons les venir, faisons les meilleures conditions que nous pourrons, et, si nous nous retirons à présent du jeu, ce sera avec la plus grande gloire et la plus grande réputation du monde. Adieu, mon cher ami, j'ai ordonné à Eichel de vous faire tous les détails, et je suis à présent occupé à couronner l'œuvre.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Faites tedeumiser etc., comme cela se convient.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. Juni). Eigenhändig.

1875. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Juni: Tschernyschew hat den Dank der Kaiserin von Russland für die von Mardefeld abgegebene Erklärung ausgedrückt, dass das Gerücht von Verhandlungen Preussens mit der Pforte jeder Grundlage entbehre.[3] Podewils hat ihn bei dieser Gelegenheit an das oft wiederholte Versprechen der Kaiserin erinnert „qu'elle remplirait fidèlement ses engagements en bonne alliée dans les occasions où Votre Majesté pouvait réclamer avec justice et fondement son assistance."

Sehr gut. Die besten Alliirten aber, so wir haben, seind unsere eigene Truppen.

Mündliche Resolution (praes. 10. Juni). Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. III, 357; IV, 10. 14. 54. — [2] S. 183. — [3] Vergl. S. 128. 133.

1876. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Landshut, ce 7.

Mon cher Podewils. Je vous avise en deux mots que la victoire du 4 grossit de moment en moment; la perte des ennemis monte à 25,000 hommes; beaucoup plus de généraux que l'on n'a cru; nous les poursuivrons jusqu'à Königgrätz, où nous ferons halte. Profitez de cette nouvelle et faites-en un magnifique usage, dans l'Empire, à Hanovre et en Russie; je crois que cela fera une bonne paix et qu'il est sûr que nous en tirerons pied ou aile. Adieu, je suis votre fidèle ami.

Nach der Ausfertigung (praes. 10. Juni). Eigenhändig. Federic.

1877. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Landshut, 8. Juni 1745.

„Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem Andrié auf seinen letzteren Bericht vom 25. voriges dahin geantwortet werden solle, dass Se. Königl. Majestät noch nicht anders urtheilen könnten, als dass er die Dupe derer dortigen Ministers sei, und da Mylord Chesterfield vor seiner Abreise aus dem Haag sich gegen den Graf Podewils in einem ganz anderen Sinn[1] als Mylord Harrington gegen den Andrié expliciret habe, so könnten Se. Königl. Majestät nicht anders, wie glauben, dass ersterer mit weit mehr Sincerität wie letzter darunter zu Werke gehe. Dem möchte aber sein, wie ihm wollte, so liessen Se. Königl. Majestät es bei der vorigen Ordre hierunter verbleiben,[2] nach welcher er kein weiteres Empressement in der Sache bezeigen, sondern jene kommen sehen, auch nichts zeichnen, sondern alles ad referendum nehmen und weitere Instructiones zuvor gewärtigen solle; wie er dann nöthigen Falls zu declariren hätte, dass er sonder neue Instructions von seinem Plein-pouvoir keinen Gebrauch machen könnte; übrigens habe der Höchste Sr. Königl. Majestät gerechten Waffen ohnlängst einen so distinguirten Succès gegeben, sodass Dieselbe sonder Beihülfe derer Garanteurs des Breslauischen Friedens Sich (der englischen Gelder, so Dero Feinde empfangen, und der sächsischen Bosheit ohnerachtet) zu souteniren hoffeten; so zweifelten Dieselbe ferner nicht an den guten Succès Dero Sachen und würden zu dem Ende binnen wenig Tagen in Böhmen einrücken. Welches hierdurch schuldigst melden sollen.

An Ew. Excellenz soll annoch auf allergnädigsten Befehl melden, dass Dieselbe überlegen möchte, wie es etwa nun wegen des Rappells der sächsischen Ministers hinc inde zu fassen. Se. Königl. Majestät würden ein Corps parat halten, um, wann es nöthig, in Sachsen einzudringen, auch den Fürsten[3] seines Orts instruiren. Sie erwarten forder-

[1] Vergl. S. 178. — [2] Nr. 1864. — [3] Von Anhalt-Dessau.

samst Ew. Excellenz Gedanken darüber. So wie ich von Sr. Königl. Majestät verstanden, würden Dieselbe gerne sehen, wann man von der Sachsen ersten Consternation profitiren und diese mal dahin bringen könnte, sich von der Königin von Ungarn zu detachiren und neutral zu bleiben.

An Mardefeld soll geantwortet werden, dass, da des Königs Majestät sich nunmehr selber zu helfen gedächten, er sich auf gewisse Maasse geschlossen halten und darauf hauptsächlich arbeiten sollte, die Russen zurückzuhalten, dass dieselbe keine Partei nehmen, noch dahin gebracht würden, uns zu schaden.

Noch vermeinen des Königs Majestät, dass bei einem Accommodement mit den Sachsen man sehen müsse, einige kleine Avantages von Dero Convenienz, als etwa das Amt Gommern, das Städtchen Jüterbogk oder andere dergleichen in Sr. Königl. Majestät Provincien enclavirte kleine Oerter oder Aemter, oder den Fürstenberger Zoll, zu profitiren, nicht sowohl der Importance als des Namens halber. Sollte auch ersteres nicht angehen wollen, so würde man quovis modo auf die Cession und Ueberlassung des Fürstenberger Zolles auf der Oder, oder der Stadt und Districts von Fürstenberg insistiren und desfalls alle Ressorts spielen lassen müssen, weil dieses uns von gar zu grosser Wichtigkeit ist" . . .

. . . „Ist es denn nicht möglich, dass einmal wieder ein, wo ich in dem Namen nicht irre, Hippolytus a Lapide, wie vor hundert Jahren, aufstehe und die ganz ohnerträgliche Hauteur, Fierté und praetendirten Despotisme des wienerschen Hofes developpire und die Welt von ihren vorigen Sentiments und den daher entstehenden terriblen Suiten eclaircire? Was vor ein weites Feld würde dergleichen Autor haben? und werden die Engelländer mehrere Dankbarkeit von dem österreichischen Hofe zu gewärtigen haben, als sie zur Zeit der ostendischen Händel und des Wienerschen Friedens, so mit Ripperda negociiret ward,[1] gehabt haben?"

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1878. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Entre Friedland et Braunau, 10 juin 1745.

Mon cher Podewils. Je suis toujours le même que j'ai été, des succès passagers ne m'enorgueillissent point, je pense également au bien de la patrie et de l'armée, ne craignez pas que je me précipite dans mes résolutions. Je poursuis à présent mon grand objet, qui est de déloger les Autrichiens de Königgrätz, où ils ont un magasin très important, et qui me met, après en être en possession, en tranquillité sur tout ce qui peut arriver du côté de la Silésie. Cela fait, je suis au terme de mes opérations, et vous n'entendrez parler de nous qu'en partis.[2] Je gagne par cette position le temps de pousser mes négocia-

[1] 1725. — [2] Sic.

tions et de parvenir à la paix; il faut qu'elle soit avantageuse alors. Je n'entamerai la Saxe que lorsque je verrai qu'il n'y a pas moyen de parvenir à un accommodement, mais je ferai semblant de vouloir rompre à tout moment, pour l'obliger à me faire des propositions. En un mot, je ne fais la guerre que pour parvenir à la paix, et vous pourrez être persuadé que je suis trop philosophe pour suivre l'impétuosité de mes passions dans des objets de cette importance, et dont dépend le salut de l'État. J'avoue que la joie est grande chez nous de la gloire qu'un chacun jusqu'au moindre soldat s'est acquise, mais nous ne sortons pas des bornes de la modération ni des limites du bon sens. Voilà, mon cher Podewils, quelle est ma façon de penser dans ces conjonctures, et je crois que nous ne tarderons pas à voir venir les autres; c'est ce que je désire de tout mon cœur, vous assurant que je suis tout à vous. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1879. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Im Lager zwischen Friedland und Braunau, 10. Juni 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Ich komme zu Meinem besonderen Mitleiden in Erfahrung, dass die feindliche Truppen, insonderheit deren Husaren, wie auch die sächsischen Huhlanen, als solche letzhin in Schlesien eingerücket und Partien von ihnen bis hinter Bolkenhain gestreifet, sowohl im Gebirge als auch weiter vor im Lande, nicht nur bei deren Einmarsch sondern auch bei deren Retraite, die cruelsten und unter christlichen und vernünftigen Völkern unerhörte Excesse begangen, welche so weit poussiret worden seind, dass, ausser denen ihnen gewöhnlichen Erpressungen von Gelde und dergleichen, sie Leute gebunden, mit Schlägen grausam tractiret, Leuten brennende Lichter in die Nasenlöcher gestecket, Frauens und andere Weibesleute, auch sogar Sechswöchnerinnen, genothzüchtiget und demnächst aufgehangen, ja gar noch grössere Bestialitäten begangen haben.

Ich befehle demnach, dass Ihr sonder den geringsten Zeitverlust von allen Landräthen und Kreisen, welche dergleichen Unglück betroffen, schleunigst Bericht erfordern und ihnen aufgeben sollet, die Leute citissime darüber zu vernehmen, die Facta davon niederzuschreiben und solche demnächst an Euch einzusenden. Worauf Ihr sogleich solche in ein ordentliches Promemoria bringen lassen und Mir selbiges einsenden sollet. Es muss aber dieses nicht wie dasjenige, so Ihr deshalb ehmals schon von denen Excessen in Oberschlesien machen lassen müssen, in vaguen und nicht rechts sagen wollenden Worten bestehen, sondern Facta, obwohl kurz, aber nervös erzählet werden, exempli gratia: dem p. zu p. ist dieses geschehen p.; die p. zu p. ist dergestalt miss-

handelt worden dass p.; welches auf eine vive und touchante Art angeführet werden muss. Ihr sollet auch solchem noch andere Facta mehr anhängen lassen, mit was vor Bestialität die Insurgenten gegen die arme Unterthanen jenseits der Oder und nach Oberschlesien umgesprungen haben.

Ich bin gewillet, solche Species Factorum nachher sowohl in französischer als deutscher Sprache drucken[1] und der ganzen Welt bekannt machen zu lassen, damit jedermann das österreichische Procedere daraus ersehe, und wie nothwendig des Höchsten Rache auf dergleichen indigne und unmenschliche Proceduren erfolgen müssen. Es muss aber hierunter nichts verzögert, sondern gedachte Facti Species schleunigst eingesandt werden, um der Welt sogleich, da alles im frischen Andenken ist, es zu publiciren, sonsten solches, wenn es nachher geschiehet, keine Attention noch Rührung machet.

Da Ich auch vernehme, dass im Gebirge und im Jauerschen und Schweidnitzschen die daselbst geduldete katholische Pfaffen nicht nur, sondern insonderheit die katholische Schulmeister sich besonders distinguiret haben, den feindlichen Partieen und Truppen allerhand Nachrichten zuzutragen und zu schreiben, auch ihnen Specificationes von denen wohlhabendsten Bauern und Einwohnern zu geben, damit der Feind solche um so eher wissen und ausplündern könne, so befehle Ich, dass Ihr solche katholische Schulmeister insgesammt und sogleich bei den Ohren nehmen und im Verhaft bringen, sodann auch wider solche ordentlich inquiriren lassen, inzwischen aber von ihren gewöhnlichen Emolumenten ihnen nichts geben noch reichen lassen sollet. Welches Ihr dann gehörig zu besorgen habet. Ich bin etc.

Frch.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1880. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Graf Otto Podewils berichtet, Haag 1. Juni: „J'ai eu un entretien assez long avec milord Harrington,[2] dans lequel ... je lui dis que Votre Majesté avait une entière confiance dans ses bonnes intentions envers Elle; qu'il était maître d'en pouvoir donner une preuve à Votre Majeste, en contribuant à La réunir avec les Puissances maritimes et en portant la cour de Vienne à acquiescer aux conditions équitables que Votre Majesté avait fait proposer pour le rétablissement de la paix.“

Lager bei Friedland, 11. Juni 1745.

„Auf einliegende Relation haben des Königs Majestät dem Herrn Grafen von Podewils zu antworten befohlen, wie zwar alles, was er an den Lord Harrington gesaget, an sich recht gut gewesen wäre, des Königs Majestät aber würden gerne gesehen haben, wenn er zugleich nicht so viel Empressement wegen

[1] Vergl. Preussische Staatsschriften I, 536. — [2] Bei dessen Durchreise nach Hannover.

eines Accommodements bezeiget, sondern sich in etwas nach demjenigen gerichtet hätte, was Se. Königl. Majestät ihm dieserhalb vorhin schon occasione des Lord Chesterfield schreiben lassen und was sonsten dem Andrié desfalls schon geschrieben worden. Wie denn überall Se. Königl. Majestät die gegenseitige Partie lieber kommen sehen als suchen würden.

... Wovor ich ... dem Höchsten insonderheit danke, ist, dass des Königs Majestät des erhaltenen grossen Sieges ohnerachtet égal bleiben und in denselben Gedanken wegen eines anzunehmenden Friedens beharren. Sie werden auch keine Propositiones refusiren, nur allein wünschen Sie vor Dero Gloire sowohl, als, wie Sie sagen, pro studio et labore und wegen des immensen Schadens, so durch den injusten Krieg und Einfall der Oesterreicher in Schlesien geschehen, durch eine Cession des übrigen Antheils von Oberschlesien inclusive der mährischen Enclavures, ratione Oesterreichs, und ratione Sachsens durch Cession von Fürstenberg und des dazu gehörigen Oderzolls, in etwas indemnisiret zu werden. Ich bin exprès befehliget worden, Ew. Excellenz davon im Vertrauen vorläufig zu benachrichtigen .... Die eigentliche Anzahl der Trophées, so von der letzten Schlacht nach Breslau gebracht worden, bestehet in 80 Canons und Haubitzen, 76 Fahnen, 8 Paar Pauken und 15 Estandarten" ...

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

1881. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A BORZITZ.

Podewils berichtet, Berlin 11. Juni: „Je crois que, pour ne pas boucher le canal à la cour de Saxe de faire des démarches ou des insinuations ici, après le rude échec que les Saxons ont souffert en Silésie, il conviendrait aux intérêts de Votre Majesté de tolérer encore les ministres de Saxe à Sa cour. C'est pourquoi, et jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à une réponse à ce rapport, je n'ai pas cru devoir me précipiter de renvoyer les ministres de Saxe d'ici, d'autant plus qu'ils restent malgré le retour de Cagnony et le renvoi du résident saxon de Breslau. C'est une marque que la Saxe voudra peut-être faire quelques pas pour chercher à s'accrocher avec Votre Majesté. Et comme il faut absolument les voir venir, si l'on en veut tirer parti, j'ai fait entendre finement à Bülow, comme pour moi même, que, si, malgré le départ de Cagnony, il avait quelque proposition capable d'apaiser Votre Majesté ... je tâcherais de le se-

[Camp de Borzitz, près de Nachod, 15 juin 1745].

Je suis fort étonné qu'il n'ait pas renvoyé Bülow, comme je le lui ai ordonné; que je veux absolument qu'il parte; que la Saxe ne fera aucunes propositions; que je ne veux point que le roi de Pologne devienne empereur, et que nous voulons faire une paix, s'il y a moyen d'y parvenir, sans tenter tant de hasards, que la peur est le seul moyen à employer pour mener les Saxons à ce que l'on souhaite, et qu'il faudra voir comment on pourra la leur donner bien chaude. Que Podewils s'y est mal pris avec Bülow, et qu'il lui doit faire annoncer durement

conder.... Dans le moment que j'écris ceci, je reçois la dépêche du sieur Cagnony du 8 de ce mois, touchant l'estafette que les ministres français à Dresde ont dépêché au marquis de Valory avec un projet de réconciliation entre Votre Majesté et la Saxe."

et brusquement qu'il devait se retirer dans six heures. La lettre de Vaulgrenant à Valory ne souffle ni chaud ni froid.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Cabinetsschreiben an Podewils, Camp de Borzitz 15 juin.

1882. AU PRINCE GUILLAUME DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Camp de Borzitz, 15 juin 1745.

Monsieur mon Cousin. Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse m'a écrite le 3 de ce mois, et Lui suis infiniment obligé des protestations sincères et pleines d'amitié qu'Elle veut bien me réitérer à l'occasion de la réquisition que j'ai faite des troupes auxiliaires hessoises, selon le traité qu'il y a entre moi et Sa maison. Grâce à Dieu que je n'en suis plus si pressé, après l'événement de la victoire dont la bonté céleste a béni mes armes contre les ennemis qui venaient assaillir de la manière la plus injuste ma Silésie; événement dont je ne doute pas que mon ministre, le comte de Podewils, n'ait déjà mandé des particularités à Votre Altesse, et qui me met en état d'attendre avec tranquillité la réponse du Roi Son frère. Elle sera persuadée que rien ne saurait arriver à Lui et à Ses intérêts dont je ne prendrai pas sincèrement part, regardant toujours ceux-ci comme les miens propres; aussi me fera-t-Elle la justice d'être assurée que rien ne saura altérer les sentiments d'amitié la plus cordiale et de la haute estime avec lesquels je serai à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très bon cousin et très fidèle ami

Federic.

Nach dem Concept.

1883. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Borzitz, 16. Juni 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden habe hierdurch zu vernehmen geben wollen, wie dass Ich nunmehro vor nöthig finde, dass Dieselbe dortiger Orten einigen Anfang machen, durch ein oder ander Demonstrationes oder einige Bewegung derer dasigen Truppen denen Sachsen Inquiétudes zu geben, jedoch ohne dass Ew. Liebden noch zur Zeit etwas Reelles unternehmen, noch die Truppen wirklich in Marsch setzen. In wenigen Tagen gedenke Ich Ew. Liebden zu schreiben, wie Meine Sachen stehen, und was alsdann dort wirklich zu thun sein wird, indessen Dieselbe durch allerhand, je-

doch nur fausse Demonstrationes gedachtermassen denen Sachsen Inquiétudes zu geben haben. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Den Feind debusquiren wir morgen von Königgrätz, wohr ein gross Magazin gehabt, und bleiben stehen; dann werde ich ein starkes Lager aussuchen und detachiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1884. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Dumckow, 17 juin 1745].

Mon cher Podewils. Je n'empêche point Vaulgrenant de négocier, je l'ai même fait comprendre à Valory, mais ce qui vous abuse est que les Saxons n'ont point fait de propositions du tout. Pour ce qui regarde le corps du prince d'Anhalt, il a déjà des ordres pour remuer, sans cependant commettre encore d'hostilités. Le terrible orage qu'il a fait aujourd'hui a retardé mes opérations d'un jour; mais dès que les Autrichiens seront obligés d'abandonner leur poste de Königgrätz, où ils ont un très grand magasin, ils sont hors d'état de ne rien entreprendre, de cette campagne, sur la Silésie. Pour moi, je vise toujours à la paix, et si nous pouvons l'avoir par les Anglais, ce sera la voie la plus courte pour sortir d'embarras. Le plan d'un nouveau partage[1] nous mènerait trop loin; il n'est bon que dans une extrémité où les Autrichiens et Anglais ne veulent point entendre raison.

Federic.

Nous faisons actuellement toutes les dispositions pour déposter l'ennemi de Königgrätz, et je vous en pourrai donner des nouvelles dans deux ou trois jours.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nur in der chiffrirten Ausfertigung, Dumckow 18 juin 1745.

1885. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp près de Dumckow, 18 juin 1745.

La relation que vous m'avez faite, le 29 du mois de mai passé, m'a été bien rendue. Si l'Impératrice a été bien aise de la victoire des Français et que le Vice-Chancelier en ait paru content, tout comme le Grand-Chancelier en a été fâché, il faudra voir ce qu'ils penseront à

[1] Valory hatte, laut Podewils' Bericht vom 12. Juni, eine Erneuerung des Partagetractats von 1741 (Bd. I, 351 Anm. 2; 399 Anm. 1) mit zeitgemässen Aenderungen vorgeschlagen.

présent que l'armée des alliés de Varsovie a été maltraitée en Silésie, comme vous saurez à présent par la relation qui en a été publiée et dans laquelle il n'y a absolument rien de brodé ni d'exagéré; aussi attends-je avec impatience votre relation sur l'impression que cette victoire a faite sur l'esprit de l'Impératrice et sur celui de ses ministres, de même que de la façon dont les ministres saxons, anglais et hollandais s'expliquent, et des insinuations qu'ils feront là-dessus aux ministres russes. Quant à ce qui se passe ici, je vous dirai qu'en faisant suivre continuellement l'armée ennemie, elle a été repoussée en Bohême jusque derrière de Königgrätz, d'où je tâcherai encore de la débusquer, pour lui faire quitter les magasins considérables qu'elle y a, afin de la mettre par là hors d'état de ne pouvoir rien entreprendre, cette campagne, contre la Silésie.

Avec tout cela, je veux bien vous dire en confidence, et pour vous mettre au fait de ma véritable façon de penser, que ma victoire, toute complète que, grâce à Dieu, elle a été, ne me rendra pas ni dur ni orgueilleux envers mes ennemis, qui sont venus m'attaquer de la manière la plus injuste et contre tout droit et raison; que je ne pense point d'ailleurs à faire de grandes conquêtes sur eux et que je ne refuserai pas même un accommodement avec eux, pourvu qu'ils m'en parlent et m'offrent des conditions raisonnables et honorables; mais qu'aussi, s'ils ne veulent point entendre raison, je les pousserai à bout.

Nach dem Concept. Federic.

1886. AU CONSEILLER ANDRIÉ.[1]

Camp de Dumckow, 18 juin 1745.

J'ai été fort surpris de voir, dans le post-scriptum de votre relation du 1er de ce mois, que vous n'ayez point suivi immédiatement le lord Harrington, lorsque celui-ci est parti pour Hanovre, bien que vous m'ayez assuré vous-même que vous hasarderiez de prendre sur vous ce voyage, et que j'aie approuvé, incontinent après, la résolution que vous aviez prise à ce sujet. Il faut absolument que la tête vous ait tourné, lorsque vous avez pensé que la situation de mes affaires n'avait point exigé de partir pour suivre le lord Harrington, sans attendre mes ordres exprès, vous qui m'avez mandé que le lord Harrington s'attendait de jour en jour à une réponse finale de la cour de Vienne, qu'il aurait fait arrêter ses dépêches en Hollande, où il les trouverait à son passage, et qu'il se flattait qu'à son arrivée en Allemagne il serait plus en état d'acheminer l'affaire en question à sa perfection. Enfin, il faut que je vous dise nettement que je suis très mécontent de l'action inconsidérée que vous venez de commettre, et qui sent la bêtise la plus grossière du monde et dont vous devriez rougir de honte; aussi aurez-vous raison

[1] Andrié war am 15. Juni im Haag und traf am 20. in Hannover ein.

de faire tout au monde pour la redresser, par la diligence que vous ferez pour arriver à Hanovre, et par l'attention que vous emploierez pour savoir au juste, et sans vous laisser duper encore, l'impression que la victoire complète que, grâce à Dieu, j'ai remportée sur les Autrichiens et les Saxons, fera sur le roi d'Angleterre et sur son ministre, et ce qu'ils pensent de faire, s'il n'y a pas moyen de tourner la négociation de manière que les Anglais eux-mêmes viennent me proposer un accommodement avec la reine de Hongrie d'une façon plus convenable qu'on n'a fait jusqu'ici. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1887. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Nahorzan], ce 18 [juin 1745].

Mon cher Podewils. Je vois bien que vous n'avez aucune idée de la guerre, sans quoi vous jugeriez de la terreur où sont nos ennemis. Soyez sûr que c'est quelque chose qui ne se croit point si on ne le voit; nous les chassons toute part, et ils ne tiennent en aucun endroit. Demain, l'avant-garde marche à Königgrätz, et c'est-là mon *nec plus ultra*. Ne croyez point que je ferai les sottises que les Autrichiens souhaiteraient de me voir faire. Je m'en garderai bien; il ne s'agit, en attendant, que de voir ce que fera votre politique. Je crois que nous avons amolli le cœur endurci de Pharaon, et qu'à présent il sera et plus souple et plus traitable.

Valory n'a reçu aucune nouvelle, depuis que je suis ici. Si le prince de Conty fait des sottises, la France sera la première à s'en repentir. J'attends l'événement pour en juger. Adieu, soyez tranquille sur notre sujet, et soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

1888. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Nahorzan, 19 juin 1745.

Je suis persuadé que votre Woronzow vous trompe. Il a les propos plus doux que le Grand-Chancelier, mais étant plus fin, il en est plus dangereux. A Berlin Tschernyschew parle bien autrement que Woronzow à Pétersbourg. Tschernyschew a été au désespoir, en apprenant que nous avons si maltraité les Autrichiens et les Saxons.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

1889. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp près de Nahorzan, 19 juin 1745.

Je n'approuve point que votre neveu soit chargé de commissions pour Hanovre: 1° puisque cela ne laisserait pas que de donner de grands soupçons aux Français; 2° puisque cela aurait un air d'empressement qu'il faut éviter sur toute chose, et qu'en troisième lieu, tout l'univers mettrait le doigt sur mes intentions, si l'on me savait deux ministres à la fois à Hanovre dans un temps de crise. En revanche, je trouve très bien que votre neveu s'arrête deux ou trois jours à Hanovre, qu'il fasse des insinuations vagues et comme de ses propres sentiments à Harrington, mais qu'il poursuive ensuite son chemin. Il m'est impossible de vous dire si nous pourrons tirer avantage de notre situation ou si cela ne réussira pas, mais il faut, pourtant, faire des tentatives pour voir si je ne puis pas m'indemniser des frais de la guerre d'une façon ou d'autre, et assurément nous n'obtiendrons rien que par le besoin que nos ennemis croiront avoir de nous. Les nouvelles que les Saxons débitent, qu'ils sont bien aise de me voir enfoncé en Bohême, sont simplement pour cacher la honte de leur fuite; soyez persuadé qu'il y a une si grande terreur parmi leurs troupes réglées et légères qu'ils n'ont pas le cœur de tenir ni d'approcher de nous. C'est à savoir si à Vienne et à Dresde on est bien instruit de la vérité de ces faits, auquel cas ils penseront assurément bien différemment que ne le marquent leurs papiers publics. Dès que les ennemis seront délogés de Königgrätz, je n'ai plus rien à craindre pour la Silésie, et je puis fourrager ici tranquillement à leurs dépens, ce qui est un grand article et qui me ménage de grosses sommes.

La Saxe n'a rien fait proposer jusqu'ici, il faudra voir à quoi les Français pourront les déterminer, mais je ne tourne pas mes attentions de ce côté-là. Le prince de Conty est encore en état de bien recevoir M. de Traun; pourvu qu'il l'amuse, cela suffit pour le moment présent. Enfin, voilà mes sentiments en gros; à savoir comment on pourra les effectuer, c'est ce que le temps et les conjonctures nous feront voir. Adieu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung.

1890. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], ce 25 [juin 1745].

Mon cher Podewils. J'ai bien reçu votre lettre et je vois que vous entrez parfaitement dans mes idées. Il faut espérer que les conjonctures nous favoriseront, et que l'arrogance et l'orgueil insupportable de la maison d'Autriche sera abaissé. Nous agissons ici avec une supériorité entière; toutes leurs troupes légères ni leurs partis n'ont plus le cœur

de paraître, et vous pouvez être persuadé que l'abattement de leur armée est extrême. Je crois qu'à Hanovre et à Dresde on fait bonne mine à mauvais jeu, et que l'on fait plus de bruit de ses ressources qu'on ne les pense réelles. L'Italie est sur le point d'être conquise, la Flandre est presque perdue, la guerre est de nouveau rentrée en Bohême, et le prince de Conty est avec une armée pour couvrir Francfort au Main. Les Hollandais sont las de la guerre, les Russiens resteront dans l'inaction: hé bien, à quoi aboutiront donc tous les efforts ultérieurs des puissances belligérantes, puisque cela ne servira qu'à prolonger une guerre ruineuse pour toutes les parties. Si la Providence, par bonté pour l'humanité, daigne répandre quelques graines de bon sens dans certaines têtes que l'orgueil, l'inquiétude et la fureur ont tournées, nous devrions sans doute parvenir à présent à une paix juste et équitable, mais si cet esprit de vertige continue de souffler dans les cabinets des grands princes, et qu'ils fassent la guerre simplement pour la faire, il en résultera à la longue des révolutions, soit en Hollande soit en Angleterre, qui pourront changer totalement la face de l'Europe.

Je crois que la façon dont La Tour[1] parlera en France de mon armée, ne laissera pas d'être très avantageuse et de rabattre de la grande opinion que l'on avait conçue des forces de la Saxe. La Tour a pu vous parler de la valeur de nos troupes; mais pour moi, je dois rendre justice à leur zèle pour la patrie, et comme tout le monde a fait connaître qu'il aimait mieux périr que de ne pas vaincre. Que de statues n'aurait-on pas érigées à Rome à ces César du régiment de Baireuth! Je veux du moins, à l'honneur de cette action, faire graver des médailles; je vous prie de les commander, mais avec des inscriptions modestes et courtes; vous pouvez commander les burins par Viereck, sous la direction de Knobelsdorff et de Pesne.

Adieu, mon cher Podewils, je fais des vœux pour votre conservation et pour celle de tous les gens de là-bas, comme je me flatte qu'on en fait pour nous autres.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1891. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Divetz, 26. Juni 1745.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 19. Juni: „Le baron de Beckers vient de nous représenter que l'Électeur son maître, ne voyant point d'autre moyen pour sauver ses États des exactions que

Des Königs Majestät haben, nachdem Sie die bei einliegender Depêche befindlich gewesene chiff-

[1] Siehe S. 182 Anm. Eichel schreibt am 27. Juni an Podewils: „Ueberall hat Monsieur de la Tour Recht, wenn er diese Action (Hohenfriedberg) als etwas ansiehet, dergleichen gewiss noch nicht gesehen worden.“

les Autrichiens continuaient d'y exerxer, et pour en prévenir la ruine totale, que d'accepter extérieurement la neutralité que la cour de Vienne lui offrait, souhaitait fort et le recevrait avec une reconnaissance parfaite, comme une marque particulière de la bienveillance de Votre Majesté, si Elle voulait bien y donner Son consentement et S'employer même à la cour de France pour lui procurer celui de Sa Majesté Très Chrétienne; qu'au surplus Son Altesse Électorale, en prenant les apparences de la neutralité, n'entendait nullement renoncer à ses engagements avec ses alliés et surtout avec Votre Majesté, et que dans toutes les délibérations, soit à la diète d'élection, soit dans celles des Cercles, la seule voie des opérations militaires exceptée, elle agirait d'un parfait concert avec Votre Majesté et la France."

Die Minister legen ein in diesem Sinne abgefasstes Rescript an Chambrier zur königlichen Unterschrift vor.

rirte Relation gar bedächtlich gelesen, nicht nur diese Dépêche vollenzogen, sondern auch den ganzen Einhalt erstermeldeter Relation vollenkommen allergnädigst approbiret, und befohlen, dass nach dem Einhalt derselben auf die Sache quaestionis in Frankreich gearbeitet, auch sonsten zu Berlin mit dem darin genannten Ministro alles sehr gut und wohl zu Sr. Königl. Majestät allerhöchstem Interesse reguliret werden sollte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

1892. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A DIVETZ.

Chambrier berichtet, Lille 11. Juni: Nach den neuesten Auslassungen Argenson's darf der König auf eine französische Diversion in Böhmen oder Hannover sich keine Hoffnung machen. „On est ici fort en doute sur Votre Majesté; on craint qu'Elle ne fasse Son accommodement d'un jour à l'autre. Ce qu'Elle a écrit au roi de France sur cela, en cas qu'on lui refusât en tout ou en partie les quatre millions d'écus que j'ai demandés pour Elle, a fait de la peine au roi de France, de même que ce qu'Elle lui a marqué sur la guerre qu'il fait en Flandre, dont Votre Majesté ne retire pas, dit-Elle, plus d'avantage pour Elle que s'il la faisait aux Canaries.[1] Le roi de France, qui se regarde comme la première puissance de l'Europe, est un peu fâché que Votre Majesté lui mette le marché en main, et qu'Elle tourne en ridicule sa guerre en Flandre ... Le gain de la bataille de Fontenoy a rendu les oreilles encore plus

[Camp de Divetz, 28 juin 1745].

Il leur faut faire comprendre que l'on ne parle pas mal de la guerre de Flandre, mais que l'on se borne simplement à dire que cela ne fait point de diversion; que les articles principaux de notre traité ne sont point remplis, et qu'après tout, ou il ne faut pas promettre ou il faut tenir. Que Chambrier demande donc aux ministres français de quelle utilité est pour moi l'alliance que j'ai faite avec la France, quels secours j'en tire, et à quoi elle me sert. Car, dans tout contrat, il faut que l'on trouve des avantages réciproques, sans quoi l'affaire ne va pas. Il doit représenter tout ceci sans aigreur

[1] Vergl. S. 166.

délicates sur tout ce qui peut attaquer le théâtre d'une guerre qu'il compte faire aussi glorieusement pour sa personne et pour ses troupes."

et sans emportement, mais avec un air de franchise et de vérité.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Chambrier, Camp de Divetz 28 juin.

1893. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Bukowina, 28 juin 1745.

Mon cher Podewils. Toutes les dépêches que j'aurais dû recevoir aujourd'hui, ont été interceptées. Je vous prie de m'en envoyer l'extrait par la première poste. Cela n'accommode guère ma curiosité dans un temps aussi critique que celui-ci. On dit dans l'armée autrichienne qu'ils ont perdu une bataille, mais on ne sait si c'est en Flandre on sur le Rhin. Je ne sais pas ce que j'en dois croire. Je suis en suspens, mais j'ai de la peine à me persuader que cela en soit déjà venu à une décision. Nos affaires ici vont fort bien; Nassau va faire table rase en Haute-Silésie et en Moravie. Adieu, je ne vous en dis pas davantage pour cette fois, vous assurant que je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

1894. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 24. Juni: „Votre Majesté aura appris sans doute, par la dernière dépêche de Chambrier, que la victoire de Friedberg a commencé à rendre la France plus flexible sur l'article des subsides, puisqu'elle craint apparemment qu'en les refusant, on ne fournisse un prétexte fondé à Votre Majesté de faire Sa paix, et que le gain de la dernière bataille ne la puisse faciliter . . . Si la France trouve la somme trop exorbitante, comme il y a de l'apparence, Votre Majesté aura toujours un bon prétexte de faire Sa paix séparée, par le canal des Anglais; et s'il n'y a pas moyen d'y parvenir, il sera toujours temps de rabattre quelque chose de la somme demandée de 4,000,000 d'écus."[1]

25. Juni: „Touchant le passage de mon neveu par Hanovre, . . . j'entre entièrement dans les raisons très solides que Votre Majesté m'a alléguées[2] . . . Mon

Camp de Divetz, 1er juillet 1745.

Vous pensez comme moi sur le sujet des subsides; il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui que vous proposez; la paix est ce qu'il y a de plus désirable, mais s'il n'y a pas moyen d'y parvenir, il nous faut de gros subsides; car, l'ennemi dans le pays, la guerre sur les bras, et à l'avenir les quartiers d'hiver de la plupart de mes troupes établis en Silésie, demandent absolument de puissants secours, sans quoi, quelque brave que soit l'armée, et quelque bonne volonté que l'on ait, on n'y saurait fournir; et, après tout, dans ce que l'on fait, il faut avoir un but, et je n'en

[1] Vergl. S. 122. — [2] S. 197.

neveu est simplement instruit de faire des insinuations vagues et générales à Harrington, . . . sans faire semblant d'avoir la moindre commission . . . Au reste, on lui a ordonné de ne point s'arrêter au delà de trois ou quatre jours."

„Bülow compte de retourner ici au plus tôt. Comme Votre Majesté m'avait ordonné de chasser Bülow brusquement ici, nous serons fort embarrassés comment nous conduire en cas qu'il dût revenir, avant que de savoir les intentions de Votre Majesté, puisque je ne saurais m'imaginer qu'après une telle démarche et avance de la cour de Dresde Votre Majesté voudra refuser d'admettre un ministre qui certainement ne se rendra pas ici, à moins qu'il ne soit chargé de quelques ouvertures, et que le roi de Pologne n'ait l'intention de rechercher Votre Majesté." Bülow scheint die Vermittelung Tschernyschew's in Anspruch nehmen zu wollen.

aurais pas d'autre, dans la continuation de la guerre, que de faciliter tout au plus aux Français la conquête du reste de la Flandre et du Brabant; sans compter tous les hasards qu'il faudrait courir dans l'avenir. Ainsi, je suis toujours pour une bonne paix où nous trouvions toutes nos sûretés.

J'ai vu tous les extraits que vous m'envoyez;[1] je crois qu'ils sont minutés dans l'intention de rassurer le public; car ce que j'apprends journellement de la perte des ennemis, surpasse tout ce que j'en ose dire. Vous verrez dans la suite de mes relations, qui sont toutes dans le vrai, que je ne néglige rien de mon côté pour donner toute la besogne possible aux ennemis; aussi en voit-on les fruits; mais de mon côté il faut jouer à jeu sûr et ne point perdre par étourderie les avantages que l'on a gagnés à force de prudence. D'ailleurs, vous pourrez être persuadé que nous avons une entière supériorité sur les ennemis, en partis et en tout; il ne faut point s'étonner que l'ennemi ne vienne pas à nous à genoux; plus ils affecteront de la contenance, et mieux ils se flattent de rendre leurs conditions, en cas que ce soit leur intention de s'accommoder; mais leur armée ne tient pas aussi bonne contenance que leurs gazetiers, c'est de quoi je vous assure [et quand même elle serait renforcée de 10,000 hommes, cela ne nous ferait rien encore].

Ce que vous avez écrit à votre neveu, répond entièrement à mes intentions.

Après l'éclat qui s'est passé entre la Saxe et moi, il ne convient point de recevoir les envoyés qu'après que l'on est convenu premièrement de quelques articles préliminaires. Il me semble que vous vous flattez trop légèrement sur le sujet de Bülow, et que les choses n'iront pas comme vous les imaginez, ni par le canal de Tschernyschew. S'il y a moyen de parvenir à une réconciliation, il faut, ce me semble, que cela passe par la négociation des ministres de France, et il me faut une satisfaction telle quelle pour l'affront et les injures que l'on m'a faits. Je ne conseillerais pas à Bülow de venir à Berlin sans autre préalable, et s'il y vient de but en blanc, je vous ordonne de le faire arrêter et conduire à Spandau. Je ne veux point entendre faire des distinctions

[1] Auszüge aus den Kriegsberichten der Gegner.

sur mes vieux États et sur mes acquisitions. Si le roi de Pologne veut passer pour neutre, il faut qu'il retire ses troupes de la Bohême, sans quoi je suis en guerre avec lui. En un mot, mon cher Podewils, je vous trouve trop flasque vers les Saxons, et si nous ne pouvons pas les détacher de la cour de Vienne, je ne veux m'entendre à aucuns ménagements. Toujours sous la clause du dédommagement pour le passé et sûreté pour l'avenir.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die eingeklammerten Worte sind von Eichels Hand in dasselbe eingeschoben. Das Datum nur in der chiffrirten Ausfertigung.

1895. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Stockholm 15. Juni: „Tessin vient de me témoigner la part sincère qu'il prend aux glorieux succès des armes de Votre Majesté, et m'a dit en même temps qu'il croyait l'alliance entre la Suède et la Russie actuellement conclue, et qu'il espérait qu'on pourrait travailler à quelque chose de mieux. Cette ouverture, jointe aux avantages que Votre Majesté vient de remporter, qui ne peuvent qu'inspirer du courage aux bien intentionnés de ce pays-ci, me fait croire qu'il est temps de pousser la négociation d'une alliance défensive avec la Suède."[1]

Camp de Divetz, 1er juillet 1745.

Podewils doit diriger cette négociation et en tirer tout le parti qu'il pourra, quoique je ne m'attende pas à grande chose.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1896. SUBCAMERARIO KYOVIENSI DOMINO TRIPOLSKI.[2]

Datum ex castris apud pagum Divetz, 4to Julii 1745.

Gratissimum mihi accidit quod, quem me misisti virum nobilem mihique peracceptatum, litteras ille tuas ad me datas recte tradiderit ceteraque negotia ei commissa ex voto egerit. Non dubito quin, quae ei significari feci, omnia recte fideliterque ad te sit relaturus.

Hinc nihil superest quam te certiorem reddere, nihil mihi ex exemplo maiorum meorum magis curae cordique esse quam benevolentiam ac sinceram meam amicitiam erga illustrem Polonorum Rempublicam ejusque gentem inclytam ullo modo probare posse, cum nihil magis in votis habeo quam celeberrimam constitutionem libertatemque amicissimae Reipublicae semper integram incorruptamque servatam videre.

Fridericus.

Nach einer Abschrift von Eichel. Dem Concept des Generalmajors von Goltz liegt eine deutsche Aufzeichnung von Eichel zu Grunde.

---

[1] Vergl. Bd. III, 270. — [2] Vergl. Nr. 1928 S. 229.

1897. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Divetz, 5 juillet 1745.

Il me semble que ce que l'on dit sur le sujet du prince de Conty est bien faible. Si l'exclusion du Grand-Duc est un point sur lequel la France est sincèrement résolue de se roidir, les efforts n'y répondent pas, et cette importante affaire, une fois manquée, l'est pour toujours. Quant à l'idée de placer le roi de Pologne sur le trône impérial, il faut qu'il y consente, et c'est au marquis de Vaulgrenant à négocier cette affaire, car je n'y ai plus d'envoyé. Le projet de la Pologne[1] me paraît bien vaste, et je crois que ce ne sera ni la France ni la Prusse qui feront un roi de Pologne, mais bien la Russie.

La verité est que, si l'on veut que je continue la guerre, il ne m'est pas possible de la faire, pour cette campagne, à moins de quatre millions, à cause du prodigieux fardeau que j'ai sur les épaules. Les termes du payement seraient nécessaires d'être fixés, au mois de juillet la moitié, et au septembre le dernier payement.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1898. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Divetz, 5 juillet 1745.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez faite le 24 du mois dernier de juin. Par tout ce que vous m'y mandez de l'entretien que vous avez eu avec le lord Harrington, je me confirme encore plus dans les sentiments que j'en ai eus, savoir que vous vous laissez duper par le lord Harrington, ce qui est une honte. Il faut que vous sachiez que le lord Hyndford a dit à un de ses amis confidemment à Pétersbourg en propres termes: »Notre dessein n'est pas d'abîmer entièrement le roi de Prusse, mais de rogner ses forces«; et voilà à coup sûr la façon de penser du roi d'Angleterre et de son ministère. Ainsi, si le lord Harrington vous parle d'affaires, dites-lui que j'étais informé de tous les articles du traité de Varsovie, que cela me suffisait pour juger du peu de fond que je puis faire sur l'Angleterre; à quoi vous pouvez ajouter, en jetant ceci adroitement, que par vos dernières dépêches vous jugiez que vous seriez dans peu rappelé à Berlin. Quand d'ailleurs le lord Harrington vous parlera d'affaires, prenez tout *ad referendum*, mais répondez rien, sinon que vous n'aviez aucun ordre, et voyez les ainsi venir. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 208.

1899. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], 5 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Les lettres d'Hanovre ne me paraissent guère édifiantes, le discours que Hyndford a tenu à Pétersbourg, déchiffre la conduite de Harrington. Eichel vous enverra la copie des ordres que j'ai envoyés à Andrié. Il semble, par ce que j'en puis juger, que mon cher oncle est dans la rage d'un homme qui a pensé se venger et qui n'y a pas réussi; son ministre paraît être un homme faible, qui sent bien le bon parti qu'il y aurait à prendre, mais qui n'a pas la force de choisir les moyens propres pour y réussir. La cour de Vienne est étourdie du coup que je lui ai porté; elle cherche de vaines ressources, pour réparer ses pertes, mais je ne les crains point. La cour de Dresde est dans la fureur impuissante qu'inspire la jalousie, la Reine regimbe de sentir son orgueil humilié, le Jésuite [1] s'en prend aux Saints, et Brühl laisse massacrer les troupes de son cher maître, sans s'en embarrasser beaucoup . . .

Les Français paraissent traitables sur ce point qui nous intéresse si fort,[2] et il est à croire que les Hollandais, dégoûtés de leurs dépenses et de la poltronnerie de leurs troupes, penseront sérieusement cet hiver à tirer leur épingle du jeu.

Je conclus de tout ceci que, si les choses restent dans l'état présent, nous n'aurons point de paix à espérer avant l'hiver prochain; alors, après la défection des Hollandais, les Anglais se sentiront trop faibles pour porter seuls le fardeau d'une guerre ruineuse et qui ne les avance point dans leurs affaires. La Russie négociera beaucoup, recevra encore plus d'argent du tiers et du quart, mais ne fera rien. De tout cela je conclus qu'il faudra prendre les subsides français, rappeler Andrié dans quatre semaines, si on ne lui propose rien, et envoyer un secrétaire à sa place; car je ne veux point me faire leurrer, ni faire des démarches qui me rendent la dupe de gens qui ne sont en vérité pas faits pour me tromper.

Je puis vous dire en général que nos affaires vont très bien, que nos partis battent encore toujours ceux des ennemis, mais que nous ne pouvons les attaquer à cause de la force de leur poste. Vous pouvez compter que je ferai ici tout ce qui dépendra de moi, pour avoir bon compte des Autrichiens; j'ai détaché Nassau en Haute-Silésie, pour purger cette province des Hongrois qui l'infestent; et quand même les Autrichiens recevraient des secours, nous ne craindrons pas de nous battre: c'est sur quoi vous pouvez compter, et cela sans la moindre gasconnade.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

---

[1] Guarini. — [2] Die Subsidienforderung.

1900. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 26. Juni: „Selon les nouvelles de Crossen, les uhlans et les Bosniaques qui ont été assemblés pendant quelque temps à Meseritz, et qui, bien loin de s'en retirer, comme on l'a mandé à Votre Majesté, augmentent toujours davantage, commencent à défiler par petits pelotons, de 10, 15 à 20, passant l'Oder à Schidlo, pour se rendre en Saxe, sans aucune réquisition préalable."

Lager bei Divetz, 5. Juli 1745.

Sie müssen deshalb bei dem sächsischen Hofe sofort gravaminiren, um wenigstens solchen dadurch in seinen vollkommenen Tort zu setzen. Die in der Anlage specificirten Casus sollen wohl notiret und eine Species Facti davon gemachet werden, um davon bei einer zu publicirenden Kriegsdeclaration Gebrauch zu machen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1901. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

[Camp de Divetz], 6 juillet [1745].

Mon cher Rothenburg. Je viens de faire payer 5,000 écus par Splitgerber à Petit; ayez la bonté de lui écrire que je désirerais que cet argent fût employé pour me procurer un lustre de cristal de roche aussi beau qu'on peut l'avoir pour ce prix-là, et de le faire partir de la même façon que le précédant. Quand je saurai le prix des Watteaux, je les ferai payer également. Je vous demande pardon des petits détails dont je vous embarrasse; mais je connais l'amitié que vous avez pour moi, et j'en abuse peut-être.

Vous serez sans doute instruit de toutes nos farces de la petite guerre; heureusement que c'est nous qui donnons les coups. Tournai est à présent dompté; on dit très fort que le roi de France en veut au duc de Cumberland et qu'il veut absolument le voir encore une fois fuir devant lui. Le prince de Conty a choisi à présent une meilleure position que celle qu'il avait, et je crois qu'il est encore en état de faire quelque chose. Le roi de Sardaigne vient d'embrasser la neutralité; le prince de Lobkowitz se réfugie dans le sérail; les Français, les Espagnols et les Génois pénètrent dans le Milanais; les Hollandais ont choisi la fin de cette campagne pour le terme de leurs faits guerriers, desquels ils sont fort dégoûtés; enfin, si malheur n'arrive, nous verrons bientôt de nouvelles scènes, et peut-être une décoration plus avantageuse pour nous sur le théâtre de l'Europe, que nous n'avions lieu d'espérer.

La journée du 4 fait un grand tintamarre dans le monde et beaucoup d'honneur à l'armée; l'on en est charmé en France. Voltaire en veut faire un poème; mais je vous prie d'écrire à Thieriot que je priais

le poète de n'en rien faire, mais que, s'il voulait me faire plaisir, il m'enverrait la *Pucelle*.

Adieu, mon cher Rothenburg; au plaisir de vous revoir en bonne santé

Federic.

Si vous n'avez pas de vin de Champagne, mandez-le-moi.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A DIVETZ.

Mardefeld berichtet, Petersburg 15. Juni: „Votre Majesté me fera la grâce de Se souvenir que ce n'est pas moi qui ai renouvelé l'idée de la médiation, mais que je l'ai trouvée dans Son post-scriptum du 27 d'avril.[1] C'est toujours quelque chose d'avoir fait différer quelques mois l'accession de l'Impératrice au traité de Varsovie. Je ne cesse pas de faire des représentations convenables pour en détourner Sa Majesté Impériale, et, si je ne réussis pas, les confédérés n'emporteront toujours point pendant le courant de cette année, et je suis plus confirmé que jamais dans l'opinion qu'elle n'enverra de troupes à personne."

[Camp de Divetz, 8 juillet 1745].

Je ne demande rien autre sinon que la Russie reste en repos. S'il peut accomplir cet objet, c'est tout ce que je lui demande, et je suis content. Pour la médiation de l'Impératrice, il faudrait savoir si elle nous sera avantageuse ou non, et il n'y aura rien à faire auparavant. Il doit beaucoup parler de la magnificence du carosse que j'envoie à l'Impératrice.[3]

Fr.

Klinggräffen berichtet, München 22. Juni: Das Gerücht von einem Marsche der bairischen Truppen zu Gunsten des wiener Hofes verdient Beachtung; der sächsische Gesandte Graf Loss befürwortet den Marsch. Graf Preysing hat Klinggräffen zwar versichert, dass der Churfürst lieber seine Truppen verabschieden werde: „Mais je pense qu'en ce dernier cas la cour de Vienne trouverait peut-être un autre expédient, qui est celui de prendre ces troupes congédiées à la solde, par l'argent des Puissances maritimes."

Voici une corde fort délicate, et qui me peine beaucoup. Il faut qu'il se donne humainement tous les moyens imaginables pour empêcher que les troupes bavaroises marchent; il faut qu'il s'adresse à l'Impératrice, que Chavigny fasse espérer de l'argent; en un mot, qu'il remue tous les ressorts pour l'empêcher.

Fr.

Finckenstein berichtet, Stockholm 18. Juni: Der König von Schweden sei im höchsten Grade aufgebracht, weil die Oesterreicher den Abmarsch seiner hessischen Truppen aus Baiern verhinderten. „Il m'a fait l'honneur de me dire à moi-même qu'il avait écrit à son frère[2] par la poste passée qu'il aimerait mieux faire servir ses troupes sous le Grand-Turc que de les voir

On peut donner des assurances vagues au roi de Suède, mais à quoi servira qu'il tienne bon? Car, sans troupes et argent, à quelle sauce le mettre?

Fr.

[1] Ein Erlass aus dem Ministerium in Ausführung der königlichen Weisung vom 20. April, S. 124.. — [2] Der Prinz-Statthalter Wilhelm von Hessen. — [3] Vergl. S. 139.

agir en faveur de la reine de Hongrie . . . Le mal est qu'on ne peut compter sur les discours du Roi . . . Ce serait un grand coup pour ce pays et pour les intérêts de Leurs Altesses Royales, si l'on pouvait retenir le Roi dans le parti français."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Demgemäss Immediaterlasse an Mardefeld, Klinggräffen und Finckenstein, Divetz 8. Juli.

1903. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Andrié berichtet, Hannover 27. Juni: „Je n'ai pu amener Harrington au point de se déboutonner le premier . . .; au contraire, ce secrétaire d'État m'a fort pressé pour savoir si je n'avais rien à lui dire par ordre de Votre Majesté; et, sur ce que je lui ai témoigné qu'il me paraissa que ce serait à lui de m'apprendre les idées de Sa Majesté Britannique dans la circonstance, vu la situation glorieuse dans laquelle Se trouvait présentement Votre Majesté, il m'a répondu qu'il n'aurait absolument rien à me dire; que premièrement il ne fût informé qu'elles étaient les idées de Votre Majesté, et que tout ce que je lui avais déjà insinué là-dessus, aussi bien que ce que je venais de faire, ne portait à rien, à moins que je n'eusse ordre de lui parler au nom de Votre Majesté."

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

La manière dont milord Harrington s'est expliqué envers vous, dans l'entretien que vous avez eu avec lui et dont vous me rendez compte par la relation que vous m'avez faite le 27 du juin dernier, me confirme tout-à-fait dans les soupçons que j'ai eus depuis assez de temps et dont je vous ai instruit par mes précédentes. N'ayant rien plus à espérer du ministère anglais par rapport à l'affaire de la paix, le meilleur sera que vous ne parliez plus de rien et attendiez votre rappel, que je vais vous envoyer dans peu. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1904. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

Pressez seulement les subsides, c'est ce qui nous importe le plus dans le moment présent. Et comme il paraît que les Autrichiens ont intention de faire avec la France une paix à mon exclusion, il faut faire entendre aux ministres que j'étais informé de ce dessein, mais qu'en même temps j'étais si tranquille sur la fermeté du roi de France que j'étais persuadé qu'il ne fera aucune démarche à la déprédation de mes intérêts.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der Abschrift der Cabinetskanzlei.

1905. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Divetz], 8 juillet 1745.

Après avoir fait inutilement toutes les tentatives avant et après la bataille de Friedberg, pour parvenir à la paix, je n'ai rien à me reprocher, et il ne me reste qu'à plier mes desseins aux conjonctures.

Je trouve donc à propos que vous fassiez incessamment expédier le rappel pour Andrié, et celui-ci doit écrire à ses amis à Londres, pour les indisposer contre la cour, que les mauvaises manières du roi d'Angleterre pour Andrié m'avaient forcé à cette démarche. Vous choisirez un homme sage et adroit, pour succéder à Andrié en qualité de secrétaire de légation, qui pourrait, en cas que l'Angleterre devînt flexible, nous rendre les mêmes services qu'Andrié. Vous jugez, l'on ne peut pas mieux, des ressorts cachés qui animent nos ennemis, et je suis persuadé que mon cher oncle est le boute-feu de cet infâme triumvirat qui respire notre ruine. Il faut donc *primo* presser l'article des subsides aussi vivement que le permet la bienséance, et nous mettre par cette ressource en état de soutenir la gageure.

Je sens toute la vérité de ce que vous dites au sujet de la conduite du prince de Conty, j'ai dit sur cela à Valory tout ce que l'on peut dire, je lui ai fait sentir qu'il n'y a sur ce sujet que deux partis pour la France, ou de s'arranger avec le Grand-Duc et de lui faire payer chèrement son élection, ou bien de s'y opposer si efficacement que l'on ait une sûreté morale de l'empêcher. Car le pire de tout ce qui pourrait arriver à la France et ses alliés, ce serait une élection faite malgré eux, et en forçant les troupes qui devaient l'empêcher, à se retirer des limites de l'Empire. Je n'ai sur ce sujet que des représentations à faire, et sur l'événement j'ai la conscience libre, ainsi j'attends tranquillement ce qui en arrivera.

Je puis, à présent que les négociations entamées à Londres sont entièrement rompues, promettre ma voix, conjointement avec les secours des Français, aux Saxons; j'en parlerai à Valory; l'article du roi Stanislas[1] est plus scabreux, et je ne sais pas comment on pourra l'ajuster. Voilà cependant un dessein sur lequel je ne compte pas beaucoup. Les Saxons se sont trop liés les mains; Brühl est si fort vendu qu'il n'a pas l'articulation libre; le Roi trop bigot: en un mot, je ne vois dans tout ce projet aucune apparence de réussite; mais comme la politique demande que l'on tâte cette entreprise, je m'y prête, et il faut, comme je vous l'ai marqué par ma dépêche précédente, que cette négociation passe par le canal de Vaulgrenant, et je m'en rapporte à tout ce que je vous ai marqué alors. Je ne crains point les négociations des Autrichiens en France; le Roi est trop ferme pour m'abandonner, et nos intérêts sont trop étroitement liés pour qu'on puisse les séparer.

[1] An dessen Rückkehr auf den polnischen Thron man in Frankreich dachte.

J'ai cependant averti Chambrier de tout, et de la façon dont il doit s'expliquer sur ce sujet.

J'espère que vous serez à présent convaincu que, si je n'avais pas commencé la guerre l'année passée, mes ennemis seraient venus fondre sur moi, et vous reconnaîtrez que ce que je vous ai toujours dit, n'est pas sans fondement, à savoir que les Anglais avaient dessein de nous tromper et qu'ils n'attendaient que le moment favorable pour me faire rendre par force ce que la reine de Hongrie a été obligé de me céder.

Nous gardons ici notre supériorité, soyez persuadé que les Autrichiens et les Saxons ne sont pas en état de se battre encore; si cela arrive, ce ne sera qu'à l'arrière-saison. Nous ferons notre devoir et courrons les hasards, puisque telle est notre destinée.

Pour vous marquer le contentement que j'ai de vos services, j'ai augmenté votre pension; continuez toujours de même, et je ferai dans les occasions pour vous ce que je pourrai selon mes petites facultés. Adieu.

Federic.

P. S.

J'ai oublié de vous dire que, comme toutes les portes pour un accommodement nous sont fermées, il convient de faire à nos ennemis tout le mal possible; il faut s'opposer hautement à la voix de Bohême et leur rompre en visière dans toutes les affaires de l'Empire ouvertement. Répondez à Asseburg[1] que nous tiendrions ferme, et que, si notre patrie devait recevoir l'esclavage, ce ne serait qu'après que ses nouveaux tyrans nous auraient ensevelis sous ses ruines; il faudra relever toutes les violences de la reine de Hongrie dans l'Empire et en faire le plus de bruit qu'il se pourra.

Cataneo m'écrit que le roi de Sardaigne a embrassé la neutralité, je voudrais bien que cette nouvelle se confirmât.

Fr.

Nach dem eigenhändigen Concept.

1906. AU MINISTRE D'ETAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Divetz, 8 juillet 1745.

Après avoir fini ma lettre, je viens de parler à Valory et me suis expliqué vers lui sur la manière que Vaulgrenant devrait prendre pour travailler à détacher la cour de Dresde de ses alliés présents et à la rapprocher de nous. Valory l'a parfaitement goûté et en a écrit à Vaulgrenant de la manière que vous verrez par la copie ci-close chiffrée. Valory vient de me dire, quoique dans le dernier secret, que la cour de Dresde a un projet de se raccrocher à la France aux conditions suivantes, savoir, outre la dignité impériale:

[1] Der hessische Minister, mit dem Podewils in regelmässigem Briefwechsel stand.

1° Qu'on lui donnerait en partage toute la Bohême, et qu'elle voudrait alors me garantir toute la Silésie, en y joignant encore cette partie de la Haute-Silésie dont la reine de Hongrie est restée en possession par la paix de Breslau.

2° Que le roi de France donnerait une de ses filles au prince Xavier.

3° Que ce prince Xavier deviendrait roi de Pologne, et

4° Que la France lui fournirait la dépense pour entretenir quelque armée en Pologne.

J'ai conseillé à Valory qu'on devrait entrer en matière avec les Saxons sur ces conditions-là, et je crois qu'on ferait un coup de parti, si l'on pouvait détacher par là les Saxons des Anglais et des Autrichiens; bien que vous conceviez bien que mon but en tout ceci n'est que devoir la Saxe détachée de ses alliés présents et de faire alors autant qu'il sera convenable selon les conjonctures que le temps nous amènera.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1907. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Divetz, 9 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Dans ma lettre d'hier, j'ai oublié à vous dire que, quoique je ne table point du tout sur la réussite de la négociation que le comte de Vaulgrenant tâchera d'entamer à Dresde, et que même je ne m'en promette pas beaucoup, néanmoins, comme il se pourrait que la cour de Dresde, remplie de projets et voulant s'agrandir à quelque prix que ce soit, mordît à l'appât, je crois que vous ferez bien d'écrire à la cour de Cassel, pour la disposer, par des représentations en termes convenables généraux, de ne pas se précipiter à prendre des engagements avec la cour de Vienne et ses alliés; qu'il pourrait arriver que les affaires prissent peut-être en peu de temps encore tout un autre train, et qu'ainsi la cour de Cassel devrait temporiser au moins encore un ou deux mois, pour ne pas se précipiter sur des engagements qu'elle pourrait alors regretter, si les affaires changeaient de face. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1908. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

Au camp [de Divetz], ce 10 [juillet 1745], à quatre heures.[1]

Mon cher Rothenburg. Je suis bien aise de vous savoir bien établi dans votre camp, et que tout s'y trouve en bon état. Je suis ici toujours occupé du même objet qui est de faire le plus de mal que je puis

[1] In den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 546 irrthümlich zum August 1745 eingereiht.

aux Autrichiens, à leur donner des jalousies et à faire des projets ultérieurs dont aucuns ne sont en intention de leur faire plaisir.

Je ferai payer le 24 de ce mois 2,550 écus à qui il vous plaira de les faire assigner à Berlin, ou si vous trouvez à propos d'avoir cet argent ici, vous pourrez le toucher au commencement du mois qui vient, moyennant quoi j'aurai la belle table dont vous me parlez et les quatre tableaux de Watteau. Il me semble que le lustre de cristal de roche dont parle Petit, est bien gigantesque et même lourd; cela ne ferait pas un bon effet dans mes chambres de Potsdam. Je laisse cependant l'arrangement de tout cela à Petit; il faut qu'il sache que l'appartement pour lequel on le destine n'a que seize pieds de hauteur sur quarante-quatre de long et vingt-deux de large; c'est ensuite à lui de faire le choix.

Je ferai expédier incessamment les passe-ports pour Maupertuis[1] et je vous envoie une lettre pour lui que vous serez fort embarrassé de lui faire parvenir. Je le crois sur mer actuellement; c'est pourquoi j'ai fait expédier un passe-port de précaution que j'envoie tout droit sous l'adresse de Podewils à Berlin.

S'il est vrai de dire qu'un bon général vaut 10,000 hommes de plus dans l'armée où il est, voilà donc les Autrichiens bien renforcés par la présence du prince de Lobkowitz. Les Saxons sont plus sensibles à leurs pertes qu'ils ne le témoignent au public, et je les crois capables de bien des choses qu'il faudra attendre et voir arriver. Wylich[2] devrait déjà être de retour; il a dû partir le 22 de Tournai. Je crains pour lui, vu la difficulté du trajet qu'il a à faire.

Adieu, mon cher Rothenburg; n'oubliez pas vos amis qui sont au camp des vedettes et qui font la garde pour la sûreté de l'armée, et soyez persuadé que je suis tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1909. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 30 du juin dernier. Après avoir lu ce que vous me mandez dans son post-scriptum, je suis étonné que vous concluiez que vous ne laissez pas de persévérer dans votre opinion que le ministère britannique a été jusqu'ici sincère envers moi. Si vous réfléchissiez que ce même ministère est celui qui a conclu le traité de Varsovie, qui a fait tant de démarches préjudiciables à mes intérêts aux cours de Pétersbourg, de Munich et de Dresde, et qui y travaille actuellement de toutes ses forces contre moi, vous confesseriez vous-même que vous vous êtes laissé duper d'une manière fort grossière.

1 Für eine Reise nach Frankreich. Vergl. Œuvres XXV, 547 Anm. 1. — 2 Ueberbringer des Schreibens vom 4. Juni (Nr. 1871) an den König von Frankreich

Qu'on ne me dise pas que c'est le roi d'Angleterre qui agit seul dans les affaires mentionnées! Est-il possible de croire qu'un ministère qui a su obliger son roi de se défaire de son ministre favori, ne saurait pas rectifier ce Prince sur une affaire où la gloire et le bonheur de la nation britannique sont autant intéressés — et ils le sont véritablement — si on peut parvenir à un accommodement entre moi et la reine de Hongrie! D'ailleurs, n'est-ce pas ce ministère qui paie les subsides aux Saxons, pour les tenir en haleine contre moi? Quand Hyndford à Pétersbourg se laisse échapper de dire qu'on ne voulait que rogner ma puissance sans pourtant vouloir m'abattre, n'est-ce pas sur les instructions qu'il reçoit de ce ministère? Et comment est-il possible de croire que, si le ministère charriait droit et parlait d'un ton sérieux à la cour de Vienne sur l'accommodement à faire avec moi, celle-ci y oserait regimber? ainsi que, par toutes ces considérations et bien d'autres encore, il faut que je revienne à vous dire que vous avez été la dupe du ministère anglais. Je prie d'ailleurs Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1910. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

J'ai reçu votre dépêche du 25 du juin passé, sur laquelle je n'ai cette fois qu'à vous dire que vous devez être fort attentif sur ce qu'on fera des troupes bavaroises, et faire tout au monde pour empêcher, par tous les moyens imaginables — sur quoi je vous donne mains libres — qu'elles ne soient point employées ni contre moi ni contre la France, mais qu'elles restent dans le pays, cet article étant trop important dans les conjonctures présentes pour que vous ne deviez employer toute votre attention et tout votre savoir-faire. Vous tâcherez aussi de savoir bientôt si on fera détacher des troupes de l'armée de Traun pour les envoyer en Bohême, et de m'en avertir le plus tôt le mieux.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1911. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

La relation que vous m'avez faite le 19 de juin passé, m'a été bien rendue, dont le contenu m'oblige à vous dire que j'en suis fort satisfait et ne souhaite rien de plus, sinon que vous tâchiez par tous les moyens possibles de fortifier le comte de Woronzow dans les sentiments qu'il a fait paraître à cette occasion, et que les affaires restent, là où

vous êtes, sur un pied que je n'aie nullement à craindre que la Russie fasse quelque démarche réelle ou feinte en faveur de mes ennemis. Cependant, si la Saxe ne se redresse pas et continue à agir hostilement contre moi, je ne veux point vous répondre que ma patience ne vienne, à la fin, à bout, et que je ne lui fasse sentir mon ressentiment juste, en faisant entrer quelque corps suffisant de mes troupes, pour la châtier des menées dont elle a usé vers moi sans rime ni raison.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1912. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Russek, 12. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um Ew. Liebden im Vertrauen bekannt zu machen, warum Ich bis Dato mit denen Sachsen noch nicht zu Werke geschritten bin, habe Ich Deroselben hierdurch melden wollen, dass einestheils Ich bisher gewartet habe, um zu sehen, was die Sachen mit Prinz Conty am Rhein vor einen Pli nehmen wollen, anderentheils weil noch ein und andere Negotiationes unter der Hand sind, nach deren Ausschlag Mich mit reguliren will. Sollten diese sich zerschlagen, so werde nicht weiter anstehen, auf Sachsen zu gehen, auch alsdann an Ew. Liebden etwas zu detachiren, und Dieselbe in Stande setzen, in Sachsen einzudringen und darin so viel möglich reinen Tisch zu machen, welches sich dann nächstens zeigen muss. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1913. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Juli: „J'ai cru être de mon devoir d'envoyer à Votre Majesté la pièce ci-jointe, qui est une copie d'une lettre que le fameux comte de Bonneval a écrite de Constantinople, et que le sieur de Carlson, ministre de Suède auprès de la Porte Ottomane, a envoyé au comte de Lanmarie, pour me la remettre . . . Comme je ne crois pas que l'intention de Votre Majesté soit d'avoir un ministre ou seulement un émissaire à Constantinople, qui serait découvert tôt ou tard par les autres, et que je ne vois point quelle diversion il y aurait à espérer de la Porte Ottomane en faveur de Votre Majesté, tant que la première a sur les bras la guerre avec la Perse et

Camp de Russek, 12 juillet 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites le 2 de ce mois. Je suis tout-à-fait de votre sentiment qu'il ne faut pas répondre à la lettre que Bonneval vous a écrite, et faire plutôt semblant de ne l'avoir point reçue. S'il y a quelque chose à faire avec les Turcs, il faudra que la France s'en mêle pour en tirer profit.

Par les copies des dépêches à Klinggræffen, Andrié et Mardefeld que vous trouverez ci-closes, vous

y peut à peine suffire, je crois que le meilleur sera de ne point entrer en correspondance avec le comte de Bonneval et de ne point répondre du tout à sa lettre, puisque, quelque réponse que Votre Majesté pourrait m'ordonner de lui faire, elle dénoterait toujours un commerce de lettres avec ce bacha, et fournirait au grand-chancelier comte de Bestushew un prétexte plausible d'aigrir l'esprit de l'Impératrice."

verrez ce que je leur ai répondu sur leurs dernières relations qui me sont parvenues. Il semble qu'il n'y ait rien à craindre de la Russie, mais il nous faudra avoir d'autant plus d'attention, que la cour de Vienne ne réussisse pas dans son dessein de forcer l'électeur de Bavière de lui donner ses troupes, ce que je vous recommande comme un des points les plus capitaux dans les conjonctures présentes. Quand Andrié s'en ira d'Hanovre, je crois qu'il pourra bien dire à Harrington que je ne savais que trop que le dessein du ministère anglais n'avait été autre que de m'amuser; que, de plus, il ne m'était point inconnu que ce n'était pas tant faute de lui que plutôt du Roi son maître, et qu'il n'en paraissait que trop combien les prétendus intérêts d'Hanovre prévalaient aux plus essentiels de la nation britannique; mais que je ne serais point leur dupe, et que peut-être le temps ferait regretter au ministère anglais de ce qu'ils avaient traité avec autant d'indifférence une affaire qui en tout égard avait été d'un si grand bien pour la nation britannique. Vous instruirez Andrié sur les termes convenables dont il devra user alors. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous ne faisons pas grande chose jusqu'à présent, mais il ne tardera guère que vous entendrez parler de nous, non pas de quelque chose de décisif, mais pourtant de quelque chose de bon.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

1914. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

La relation ordinaire avec celle que vous m'avez faite à mes mains propres, du 22 de juin, m'ont été bien rendues, et les éclaircissements que vous m'y avez donnés sur différents sujets, m'ont été assez agréables. Sur ce qui est de la Saxe, je veux bien vous dire pour votre direction, quoique vous en deviez garder le secret, que je n'entrerai pas en Saxe avant que d'avoir encore fait toutes les tentatives possibles pour ramener le ministère de Dresde sur la bonne voie; mais lorsque je verrai qu'il n'y a absolument rien à faire avec ces gens-là, et qu'elles ne veulent nullement entendre raison, alors je ne les ménagerai plus et ferai attaquer la Saxe, pour m'en venger de toutes les insultes sans fin que la

Saxe m'a faites de gaieté de cœur et de la manière la plus insolente et inouïe.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1915. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 28 juin, et j'approuve parfaitement ce que vous avez représenté aux ministres par rapport au prince de Conty et des raisons qu'ils avaient d'obvier plutôt au mal pressant en Allemagne qu'à s'amuser à faire des siéges dans les Pays-Bas; aussi continuerez-vous à presser les ministres sur cet article-là par toutes les raisons que vous pourrez imaginer. Je viens de recevoir de nouveaux et forts indices qu'on traite secrètement avec la France de la part des Hollandais. Vous devez donc faire semblant comme si vous étiez bien instruit de cette négociation secrète, et témoigner vers les ministres votre surprise de ce qu'on me cache cette négociation, bien que vous leur deviez parler sur ce sujet avec beaucoup de ménagement et en des termes bien mesurés.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1916. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Juli: „Je viens de recevoir une lettre du sieur d'Asseburg de Cassel, par laquelle il me charge au nom du Prince-Statthalter de mander à Votre Majesté que la dévotion qu'il Lui portait, et la confiance qu'il avait dans Ses bontés, ne lui permettaient pas de lui faire un secret des moyens que la nécessité et la violence, par rapport aux troupes hessoises retenues en Bavière, lui avaient extorqués de prendre un engagement avec le roi d'Angleterre, pour lui donner moyennant de subsides, sur le pied du traité de 1740, un corps de 6,000 hommes pour être employés dans les Pays-Bas."

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

Dans le fond, après le désarmement des troupes, le prince Guillaume n'a guère pu faire autrement; il y a de sa faute, cela a été dans la résolution précipitée qu'il a prise d'accepter la neutralité pour ses troupes de Bavière, avant que la nécessité l'obligeât, ce qui, dans le fond, a perdu les affaires du jeune Électeur. Il faut répondre à Asseburg sans aigreur, et lui dire qu'il était fâcheux que le prince de Hesse eût pris un parti si désavantageux pour sa maison, dans un temps où la situation de ses alliés prenait une face beaucoup plus riante et dans laquelle il pourrait encore arriver de plus heureux changements. D'ailleurs je parlerai à Valory sur cette affaire d'une façon convenable.

Mon cher Podewils, ne vous embarrassez pas de la fureur de nos ennemis; c'est la bravoure et la bonne conduite qui donnent des succès à la guerre, et non les chimères creuses et insensées des ministres. Que l'on pense à Vienne et à Hanovre tout ce que l'on voudra, cela ne diminuera pas ma puissance, mais les opérations vigoureuses; et je vous assure qu'il ne se passe pas un jour que mes troupes ne battent les autres et n'emportent quelquefois de fort grands avantages. Pourvu que les galions arrivent bientôt, le reste ira bien.

J'ai fait toutes les représentations possibles au sujet du prince de Conty et de la nécessité qu'il y a de le renforcer; je ne m'attends pas grand fruit de ces représentations, mais je ne suis pas aussi timide que vous, qui faites déjà abandonner l'Allemagne à ce Prince sans combattre. Allez, mon cher Podewils, cela n'ira pas si vite; il faut un confortatif à votre politique, qui me paraît prête à tomber en syncope. Vous avez la rage de revoir mon ministre à Dresde et Bülow à Berlin, mais il n'en sera rien, avec votre permission; et si le roi de Pologne n'accepte pas les propositions que je lui ai fait faire, je le ferai attaquer par le prince d'Anhalt et un détachement que j'y ajouterai; et sera vieille p..... qui voudra, cela se fera; et pour vous tranquilliser, je donnerai une sauvegarde à votre beau-frère,[1] et vous aurez un beau service de porcelaine de Meissen.

Je me prépare ici à faire décamper le prince Charles, par une marche que je veux faire du côté de Hohenmauth, ce qui les mettra dans l'embarras de quitter la Bohême et leurs magasins, ou d'abandonner la Moravie; si vous entendez parler de cette marche, vous saurez ce que c'est; sans quoi vous pourriez croire avec votre timidité ordinaire que l'on m'a forcé de décamper d'ici. Adieu, mon cher Podewils, le bon Dieu vous fortifie et vous conforte et ne vous fasse point confondre la prudence avec la faiblesse, ni un juste ressentiment avec un acte de fureur.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung.

1917. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Russek, 14 juillet 1745.

Le grand Lobkowitz est déjà arrivé à l'armée autrichienne, on ne parle point de l'arrivée du grand Liechtenstein; en vérité, tous ces gens-là ne valent pas le prince Charles, et par l'injustice la plus criante et la plus usitée dans le monde l'on perd de réputation un général pour le moindre mauvais succès qui lui arrive. Quelle injustice! Si les généraux avaient la fortune à leur disposition, ils se feraient bientôt souverains et s'en serviraient pour leur propre avantage. Les opérations

[1] Vergl. S. 180 Anm. 2.

de guerre sont des projets compliqués où il faut le concours d'une infinité de volontés et de hasards pour qu'elles réussissent. Il faut pour l'article des subsistances des soins bien particuliers; il faut que le temps vous favorise; que les nouvelles qu'un général reçoit, soient toutes vraies; qu'une infinité d'officiers qui doivent exécuter les ordres, s'en acquittent avec la dextérité et l'intelligence qu'il faut pour cette espèce d'expéditions; qu'ils entrent eux-mêmes dans les vues que l'on a, et qu'il n'y ait point de mésentendu dans l'exécution: en un mot, il est bien difficile de prendre des mesures aussi sûres qu'on puisse démontrer ou avoir une conviction physique de leur réussite. Il arrive encore souvent que de vrais hasards font tourner à bien des fautes que font les généraux, et d'autres hasards et une certaine malignité du destin fait mal réussir les plus belles dispositions que l'on a faites; mais le public, qui juge sur l'événement et qui n'est pas en état de juger de la disposition, condamne les malheureux et approuve les heureux.

La flotte invincible que Philippe III ou IV d'Espagne[1] arma, pour abîmer l'Angleterre, fut détruite par un coup de vent; la Hollande subjuguée par Louis XIV fut sauvée par une digue que l'on perça à propos; la ville de Crémone, dont le prince Eugène se voyait déjà le maître, ne resta pas long-temps dans sa puissance: un pont cassé sur le chemin que le prince de Vaudemont devait prendre, détraqua l'exactitude, sur quoi était fondé la réussite de cette entreprise.

Je pourrais citer, à la suite d'aussi grands exemples, la campagne que j'ai faite en Bohême, l'année passée. Tout cela fait voir suffisamment combien le chapitre des incidents est dangereux à la guerre, et que les pauvres généraux sont toujours à plaindre; l'amour propre du public se plaît à les critiquer, et tel qui ne mènerait pas un parti de neuf hommes, arrange des armées, corrige la conduite des généraux et ne laisse pas de penser impudemment dans le fond de son cœur: »Ma foi, je ferais bien mieux, si j'étais dans sa place«.

Je suis informé de tous les secours que la Reine destine pour son armée de Bohême, mais je vous prie de dormir tranquillement sur ce chapitre et de vous en reposer sur nous.

Je vous prie, ayez soin de faire faire ce burin;[2] je me charge des frais, mais je voudrais que le dessin en fût beau et quelque chose à quoi l'on pût connaître le détail de ces 76 drapeaux.

Je m'aperçois que je bavarde prodigieusement; c'est un peu tard à la vérité, mais n'importe; je vous salue donc, Monsieur le Comte, et je vous prie de ne point oublier ceux qui sont ici sous les armes pour purger l'Empire de ses tyrans et venger les injures que l'orgueil, la rage et la fureur impuissante de l'infâme triumvirat, que vous connaissez, ont voulu faire à la Prusse. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Philipp II. — [2] Zum Andenken an die Schlacht bei Hohenfriedberg. Vergl. S. 198.

1918. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG AU CAMP DEVANT KÖNIGGRÄTZ.

[Camp de Russek], ce 16 [juillet 1745].[1]

Mon cher Rothenburg. Les déserteurs qui nous viennent ici disent à peu près la même chose que celui que vous m'avez envoyé. Il paraît que les Autrichiens fassent leur préalable de l'élection impériale de Francfort, après quoi ils pensent d'être en état de tourner leurs forces contre qui bon leur semble. La perspective politique n'est pas fort claire à présent, mais il faut attendre que le brouillard tombe; alors on verra s'il faut donner au prince de Conty des lauriers ou des chardons.

Nous nous amusons ici du mieux que nous pouvons. Outre mes occupations ordinaires, je lis beaucoup, et je puis vous assurer que, à quelques légères escarmouches près, on croirait être dans un camp de paix.

Quand vous recevrez les réponses de France, je vous prie de me les communiquer. Voudriez-vous bien charger Petit encore d'une commission pour me trouver deux beaux groupes de marbre colossals pour orner un jardin? Le sujet m'est égal, pourvu que cela soit beau; quand même ces groupes me coûteraient cinq à six mille écus, je les paierais. Peut-être pourra-t-il aussi trouver de beaux vases de marbre, ornés d'or moulu, pour placer dans un jardin; et ce sont de ces choses qu'il faut pour embellir Potsdam.

Adieu, mon cher Rothenburg; je ne vous entretiens que de billevesées et je finis comme le curé de Colignac de peur de dire des sottises.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1919. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Klinggräffen berichtet, München 3. Juli: „Nous avons appris (Chavigny et moi) qu'il s'était tenu hier une conférence . . . et qu'on proposerait à la cour de Vienne de donner quelques troupes à la Saxe, pour la défense de ses États, en qualité de vicaire de l'Empire . . . Je me suis rendu ce matin à Nymphenbourg pour voir l'Électeur et le Grand-Chambellan (Preysing). Je n'ai pas manqué de sommer le premier de sa parole, sur les assurances positives qu'il m'avait données

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

Par tout ce que vous m'avez mandé dans votre relation du 3 de ce mois, touchant les menées de la cour de Vienne pour avoir les troupes bavaroises à sa disposition, je crains fort que cette affaire ne tourne mal à la fin. Il faudra néanmoins que, de concert avec le sieur de Chavigny, vous tentiez jusqu'à l'im-

[1] In den Œuvres de Frédéric le Grand XXV, 548 irrthümlich zum August 1745 eingereiht.

de ne vouloir point donner de troupes contre Votre Majesté. Il m'a dit que ce n'était pas non plus son intention, et que l'expédient pour la Saxe était conçu en termes qu'il espérait que la cour de Vienne ne l'accepterait pas . . . Il m'a témoigné son embarras extrême où les menaces de la cour de Vienne le mettaient . . . Enfin, il faut dire que ce Prince n'est plus le maître, par tout ce qui l'environne, et ne sait plus comment se sauver. Le Grand-Chambellan est trop faible contre la cabale . . . Seckendorff a eu le front de me dire qu'il était étranger et qu'il ne s'était jamais mêlé de rien."

Nach dem Concept.

possible pour rompre tout-à-fait cette affaire, ou, si cela n'est plus possible, pour la faire traîner au moins autant qu'il se pourra faire, ne fût-ce aussi qu'un ou deux mois encore.

Federic.

1920. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 2 de ce mois. L'affaire sur laquelle vous devez présentement insister le plus, est celle des subsides; aussi tâcherez-vous par tous les moyens possibles et convenables de la finir au plus tôt possible. Comme vous êtes assez instruit tant sur la somme des subsides que je demande que sur les termes à me les payer, je n'ai rien à ajouter, sinon que vous devez insinuer aux ministres, et surtout au comte d'Argenson, que les ravages que les Autrichiens avaient faits cet hiver en Silésie, et l'invasion des Saxons m'avaient fait perdre plus de deux millions d'écus de revenus, que j'avais été obligé d'y ajouter plus de deux autres millions d'extraordinaire; que la France, et surtout M. le comte d'Argenson, devait savoir ce que c'est que la dépense de la guerre, et que j'en étais à présent à ma quatrième campagne; que les revenus de la Silésie m'avaient mis, à la vérité, à mon aise, mais que le grand nombre de troupes que j'étais obligé d'y entretenir, absorbaient tous ces revenus-là; qu'on devrait être persuadé en France que je n'aimais point d'être à charge à mes alliés, si dans le cas présent des besoins très pressants ne me forçaient, pour ainsi dire, de faire une démarche qui est contre ma façon de penser et contre mon goût.

Quant aux inquiétudes qu'on a tâché à donner aux ministres, par les bruits qu'on a semés comme si je travaillais à ma paix particulière avec la reine de Hongrie, vous direz au comte d'Argenson que la France pouvait être tranquille sur les soupçons de négociations avec nos ennemis; que le roi de France était informé de tout ce que j'avais fait négocier à Londres, mais que, pour en ôter tout sujet de soupçon, j'avais déjà expédié des ordres pour rappeler mon ministre d'Angleterre. Vous ajouterez à tout cela que, pour montrer ma bonne volonté à la

France, j'avais encore une fois offert au roi de Pologne ma voix pour la dignité impériale, et qu'en cas que celui-ci refusât cette dignité, ce que je ne croyais pourtant pas si le prince de Conty avait la supériorité en Allemagne, il faudrait opter alors, ou de s'accommoder avec le grand-duc de Toscane, ou de jeter les yeux sur l'Électeur palatin, pour opposer un nouveau concurrent au Grand-Duc.

Federic.

Nach dem Concept.

1921. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Russek, 17. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 6. dieses habe Ich das Vergnügen gehabt zu erhalten und bin von deren Einhalt sehr zufrieden. Was die Sachsen anlanget, so erwarte Ich nur noch die Nachricht von dem Ausschlag einer gewissen Affaire, und da solche Mir binnen 8—10 Tagen zukommen muss, so werde Ew. Liebden alsdann Meine Finalresolution melden. Sollte die Affaire nicht favorable ausschlagen, so wollen wir in Gottes Namen auf die Sachsen losgehen. Vorläufig aber muss Ich Ew. Liebden von Meinen Umständen melden, dass, da Ich bereits ein Corps von der hiesigen Armee nach Oberschlesien detachiren müssen, Ich bei einer Ruptur mit Sachsen Ew. Liebden nicht mehr als ein Husarenregiment und sechs Bataillons, nebst dem Generallieutenant Prinz Dietrich schicken kann, da Ich Mich sonsten zu sehr schwächen würde; an Cavallerie werden Ew. Liebden so genug haben, da die Sachsen nur 18 Escadrons haben. Ew. Liebden haben Mir demnach vorläufig zu schreiben, wie Ich Ihnen dies Detachement am convenablesten schicken kann, ob Ich es durch die Lausnitz schicken soll oder wie Sie es sonsten Dero Absehen convenable finden. Wegen der alsdann vorzunehmenden Operationen muss Ich Ew. Liebden nur généralement Meine habende Intentions dahin zu erkennen geben, dass erstlich Ich gerne sehen werde, wenn dabei der Krieg so viel nur möglich ist von Meinen Landen abgezogen werden würde. Zweitens, da Ich weiss, dass Ew. Liebden mit Ihrer unterhabenden Force alsdann nicht auf einmal und d'emblée Sachsen nehmen und envahiren können, so werden Dieselbe es doch so einrichten, dass Sie, so weit es reichen will und Dero Force es zulässt, in Sachsen so viel Schaden als möglich ist thun; drittens so viel und starke Contributiones ausschreiben als nur zu erzwingen sind, um viertens den sächsischen Hof zu obligiren, dass er sich mit Mir accommodiren und raisonnable gegen Mich betragen müsse. Nach diesen Principiis werden Ew. Liebden einen ohngefähren Operationsplan zu entwerfen und Mir Dero Sentiments zu melden belieben, was Sie mit Dero unterhabendem Corps im Stande zu sein Sich erachten, dem

Feind vor Schaden zuzufügen, auch wie Dieselbe solchen am sensibelsten zu äussern gedenken, um Meine Absicht mit ihm zu erreichen, da Ich Mich dann finalement darauf erklären und Ew. Liebden Meine letzte Ordre zuschicken werde. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

P. S.

Meiner Meinung nach würde es von gutem Effect sein, wenn Ew. Liebden Dero Operationes zuerst auf Leipzig dirigirten, um das feindliche Corps daselbst zu depossediren, und halte Ich, dass Dieselbe diese Operation würden thun können, sonder die Bataillons, so Ich von hier an Ew. Liebden zu schicken Willens bin, abzuwarten. Ich erwarte die letzte Antwort von der in Meinem Schreiben gemeldeten Negotiation und werde inzwischen Meine Position hieselbst jenseit der Elbe bei Dohaletz nehmen und Meine Detachements so einrichten, dass sie auf dem halben Weg nach der Lausnitz gerichtet seind. Ich sollte also glauben, dass Ew. Liebden nicht nöthig hätten, Meine Bataillons abzuwarten, indem, wenn diese sich durch die Lausnitz gegen Wittenberg zu ziehen, Dieselbe solche allezeit nach Leipzig oder gegen Wittenberg, wo Sie es à propos finden, zu sich ziehen können. Bei solchen Operationen würde gewiss nöthig sein, dass Ew. Liebden préalablement suchten das dortige sächsische Corps auf die Seite zu schaffen, da nach Meinen Nachrichten Ew. Liebden noch wirklich stärker en force seind als die Sachsen dorten; über welches alles Ich Ew. Liebden Sentiments erwarte. Ich habe auch nöthig zu wissen, wie viel Zeit Ew. Liebden von dem Tag an, da Meine letzte Ordre zum Operiren kommt, gebrauchen, um Dero Anstalten zu machen, dass die Regimenter sich in Equipage setzen, um aufbrechen und zusammenrücken zu können; auch um vorerst ein kleines Magazin zu haben, damit Ich alsdann Meine Ordres nach Berlin zu Auszahlung der dazu erforderlichen Gelder geben kann. Ich werde hier in Böhmen einen defensiven Krieg führen, um Ew. Liebden Operationes zu facilitiren, und wann die Sachsen aus Böhmen dorthin detachiren sollten, werde Ich auch dahin detachiren, sodass durch die Position, so Ich nehme, Ew. Liebden Renforts von hier auch eher bei Deroselben sein, als die sächsische durch die Détour, so sie machen müssen, darhin kommen können.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1922. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 9. Juli: „Nous avons l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Majesté la copie d'une lettre que nous venons de recevoir

[Camp de Russek, 17 juillet 1745].

Vous devez leur répondre que, tant que nous n'aurions pas satisfaction pour l'invasion de la Silésie,

de Dresde, et dans laquelle le ministère saxon se plaint du passage d'un détachement de 250 hussards sous les ordres du lieutenant-colonel de Schütz par la Haute-Lusace, et en demande satisfaction."

ils ne pouvaient pas se plaindre de cela, et répondez-leur sèchement de façon qu'on les priait de ne plus écrire sur de semblables sujets.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 23. Juli) am Rande des Berichts.

1923. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Russek, 17 juillet 1745.

Vous aurez vu, par ce que je vous ai fait communiquer, les dernières tentatives que j'ai faites en Saxe pour détacher cette cour de ses alliés.[1] Si cette tentative ne me réussit pas, je fais attaquer la Saxe incessamment, par la raison que, si je chasse ces gens de chez eux, ils ne pourront plus me nuire, et que, s'ils restent dans les engagements où ils sont à présent, il faut nécessairement que cela en vienne à une rupture. Vous êtes toujours pour les conseils faibles, et vous auriez la bonté de vous laisser couper un membre, l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'on en vînt jusqu'à la tête; mais pour moi, qui ai bien vu que notre paix de Breslau était un piége de l'Angleterre et de la cour de Vienne pour m'isoler, et, après avoir fini avec leurs autres ennemis, ils pensaient qu'on trouverait assez de prétextes pour éluder les engagements qu'ils avaient pris avec moi — mais le coup est paré à présent. Il s'agit de faire de même un coup de vigueur contre la Saxe; il faut qu'elle sente le mal que nous pouvons lui faire, pour qu'elle nous recherche; si nous lui laissons le temps de se fortifier après ses refus, nous nous mettons le corde au col, et ensuite nous ne serons plus en état de nous faire craindre. Voilà mon sentiment, et à quoi je suis tout résolu, arrive ce qui pourra. Adieu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept. Das Datum aus der chiffrirten Ausfertigung (praes. 23. Juli).

1924. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 20 juillet 1745.

Comme je vous ai déjà amplement instruit sur ma façon de penser par rapport aux Saxons, et que je ne veux nullement endurer l'outrage qu'ils m'ont fait par la marche que leurs troupes ont faite en Silésie, en cas qu'il n'y ait point moyen de les faire revirer envers nous, je vous envoie ci-joint un manifeste, que j'ai composé moi-même, sur cette affaire, et ma volonté est que vous en deviez faire imprimer, le plus

[1] Vergl. S. 209 Nr. 1906.

secrètement qu'il est possible, un nombre suffisant d'exemplaires en français et en allemand, afin de les avoir tout prêts pour les publier, aussitôt que je commencerai à dégaîner contre les Saxons. Vous y ferez joindre un extrait du procès verbal sur les excès que les troupes nouvellement levées par les Saxons en Pologne ont commis dans la Nouvelle-Marche, dont vous m'enverrez en attendant une copie. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1925. MANIFESTE.[1]

Depuis que le roi de Prusse a donné des troupes auxiliaires au défunt empereur Charles VII, et que le roi de Pologne, électeur de Saxe, en a fourni, presque en même temps, à la reine de Hongrie — sous prétexte de coopérer à la défense de la Bohême — les personnes sensées ont appréhendé, d'abord, que ces Princes ne tarderaient pas à mêler dans la querelle de leurs alliés leurs démêlés particuliers.

L'acte simple en soi-même de fournir des troupes saxonnes auxiliaires à la reine de Hongrie, contre les armées du Roi, aurait autorisé Sa Majesté, selon les usages de la cour de Vienne, d'agir hostilement contre les États de la Saxe.

C'est selon ce principe que les troupes de la reine de Hongrie ont désolé le Haut-Palatinat, et qu'elles ont tiré des contributions énormes des duchés de Juliers et de Bergue, quoiqu'en effet la conduite de l'Électeur palatin envers la reine de Hongrie ne différât point de celle de l'électeur de Saxe envers le Roi. Ce même prétexte a fait tenter à la reine de Hongrie, par deux reprises différentes, des invasions infructueuses en Silésie, et c'est encore par ce même esprit que les troupes hessoises ont été désarmées en Souabe, après l'accord que l'électeur de Bavière venait de signer.

Ces faits font foi qu'à Vienne on ne fait aucune distinction entre auxiliaire et partie belligérante. Ce qui s'est pratiqué à Vienne, peut être pratiqué, par la même loi, à Berlin, et, par une juste rétribution, le Roi aurait été en droit de prendre les mêmes mesures contre les Saxons, alliés de la reine de Hongrie, que cette Princesse s'était crue en droit de prendre contre les Palatins, les Prussiens, et les Hessois, alliés de l'Empereur défunt.

Mais le Roi a senti une répugnance extrême à prendre ce parti violent. Il n'a point voulu se rendre complice des injustices de la cour de Vienne, étant de l'opinion que, si l'honnêteté était bannie de la terre, ce serait auprès des grands princes qu'on devrait la retrouver.

[1] Die Veröffentlichung erfolgte am 25. August mit einigen Aenderungen, vergl. Preussische Staatsschriften I, 692.

Bien loin de donner des marques de ressentiment, mêlées d'aigreur et d'animosité, le Roi fit faire, immédiatement après la mort du dernier Empereur, des propositions amiables au roi de Pologne, dans l'intention de trouver un terme de réconciliation; on voyait dans ces propositions un désintéressement parfait de la Prusse, et des avantages considérables et des agrandissements pour la maison de Saxe.

Ces démarches pacifiques furent infructueuses. La cour de Dresde, enorgueillie par la frivole idée que ces troupes avaient eu une part considérable à la marche rétrogradive que firent les Prussiens, à la fin de l'année passée, pour se poster sur les frontières de la Silésie: l'espérance chimérique qu'elle conçut de grandes conquêtes, fondant ses vœux ambitieux sur les iniquités du traité de Varsovie: la jalousie d'un voisin dont cette cour avait vu l'agrandissement avec une envie chagrine: en un mot, une fermentation de passions, et peut-être des intérêts particuliers des ministres, lui firent fermer l'oreille aux véritables intérêts de la Saxe, et, en même temps, à la voix de la justice et de l'équité.

Ce traité de Varsovie[1] engageait le roi de Pologne à fournir un corps de 30,000 auxiliaires à la reine de Hongrie, dans l'intention de faire la conquête de la Silésie. On sait qu'il y est stipulé, de plus, qu'en reconnaissance de ce secours, la reine de Hongrie céderait au roi de Pologne ses droits sur les principautés de Glogau, Jauer, Wohlau, et sur les villes commerçantes des montagnes; que le roi d'Angleterre promet de payer une somme assez considérable à la Saxe, pour que le Roi soit mis en état d'entretenir un corps de troupes en Pologne et de rendre ce royaume héréditaire dans sa maison.

En conséquence de ce traité, les Saxons entrèrent le 26 de mai en Silésie, avec les Autrichiens, et s'avancèrent jusqu'à Friedberg, lorsqu'on fit partir de Dresde, presqu'en même temps, un train d'artillerie, et des pontons, pour prendre la route de Glogau, que les Saxons avaient intention d'assiéger. Mais la Providence, qui gouverne les empires par sa puissance et qui veille sur les choses humaines par sa sagesse, elle qui se plaît à confondre le conseil des superbes et de ceux qui se fient en leur propre force, en avait décidé autrement. L'on sait quelle gloire immortelle les troupes prussiennes s'acquirent le 4 de juin, et que les suites de cette victoire achevèrent de détruire les desseins que les ennemis avaient formés contre la gloire et la puissance du Roi. Le monde entier est informé des cruautés inouïes que ces ennemis ont exercées en Silésie;[2] leur mémoire y est en horreur et en abomination, et il faut avouer qu'il est honteux à des peuples chrétiens et policés de faire une guerre dont les barbares mêmes auraient lieu de rougir.

Pendant que tant d'horreurs se commettaient en Silésie, et que le Ciel, juste vengeur des crimes, se plaisait à les punir d'une façon si

[1] 8. Januar 1745. Vergl. S. 83. — [2] Vergl. S. 191.

éclatante, si palpable, et si sévère, l'on soutenait froidement à Dresde que la Saxe n'était point en guerre avec la Prusse, que le duc de Weissenfels et les troupes qui se trouvaient sous ses ordres n'avaient point attaqué les États héréditaires du roi de Prusse, mais seulement ses nouvelles acquisitions, et le ministère se berçait avec ces sortes de raisonnements spécieux, comme si de petites distinctions scholastiques et des subtilités puériles des grammairiens étaient des motifs assez puissants pour autoriser l'illégalité et l'injustice de son procédé.

Rien de plus facile que de réfuter d'aussi faibles arguments. Les deux couronnes vivaient en paix avant que les troupes auxiliaires de l'Empereur entrassent en Bohême; le court trajet de ces troupes, pour traverser la Saxe, a fait beaucoup crier les ministres du roi de Pologne, mais injustement.

Suivons la conduite du roi de Prusse dans cette marche. Les réquisitoriaux de l'Empereur avaient précédé l'arrivée de l'armée; les troupes n'ont presque fait aucun séjour dans leur passage, et elles ont payé dans leur marche, aux fourrages près, tout ce qui leur a été fourni pour leur subsistance; les engagements du Roi, les conjonctures pressantes, et la situation locale du pays ôtaient à Sa Majesté la liberté d'opter entre les chemins qu'Elle pouvait choisir. Si le Roi avait eu des desseins pernicieux sur la Saxe, qui l'aurait pu empêcher, à la tête d'une armée de 60,000 hommes, de désarmer cette poignée de Saxons qui gardaient leur pays, et à s'en rendre le maître? Mais est-ce aux Saxons d'accuser le Roi d'aussi noirs projets? Et se peut-il que cette nation ingrate ait déjà perdu la mémoire de la bataille de Czaslau, où le Roi risqua tous les hasards d'une affaire générale, pour garantir leurs frontières contre les incursions que les Autrichiens pouvaient y faire, après que les Saxons mêmes, ayant abandonné le Roi en Moravie, se retirèrent dans le cercle de Saatz, et laissèrent cette partie de leurs frontières qui est située à la rive droite de l'Elbe, sans défense.

Indépendamment du passage des troupes prussiennes par la Saxe, la bonne harmonie subsistait encore entre les deux rois, du moins en apparence, et les ministres continuèrent sans altération leurs résidences dans les deux cours respectives également.

Il n'y avait donc que des sentiments d'envie et de jalousie et une ambition injuste et effrénée qui pût faire contracter au roi de Pologne les engagements qu'il a pris au traité de Varsovie.

La Silésie était regardée par toute l'Europe, depuis la paix de Breslau, comme une province incorporée aux autres États qui sont sous la domination du Roi; c'est un héritage de ses ancêtres qu'il a repété et conquis, depuis l'extinction mâle de la maison d'Autriche; il s'ensuit donc de là que la Silésie est autant annexée aux États du Roi que les pays de Zeitz et de Mersebourg le peuvent être à la Saxe. Ce sont des héritages également, de part et d'autre, et il

est à croire qu'à Dresde tout le monde s'inscrirait en faux contre un sophiste qui aurait la démence de soutenir que les pays de Mersebourg et de Zeitz pourraient être attaqués impunément, et que ce ne serait point faire la guerre au roi de Pologne, électeur de Saxe, que de lui envahir ces deux duchés. Mais il y a une grande différence entre le langage des passions et celui de l'équité.

Il est donc évident que le roi de Pologne, après avoir attaqué le roi de Prusse dans une de ses possessions, soit en Silésie, ou ailleurs, lui fait, dès ce moment-là, une guerre ouverte et offensive: quel est l'imbécile qui ne se croie en droit de se défendre, s'il se sent blessé dans quelque membre par l'épée d'un homme armé? Et quel serait l'homme assez stupide de se contenter de cette défaite frivole que son ennemi n'en veut pas à son corps, mais seulement à son bras? Pour ôter toute excuse aux Saxons, accordons, pour un moment, que l'invasion dans la Silésie ne peut point être regardée du Roi comme une hostilité: qu'auront-ils à répliquer sur les incursions que leurs troupes nouvellement levées ont faites dans la Nouvelle-Marche? Faudra-t-il exempter encore cette province, comme la Silésie, du nombre de celles *où les hostilités ne sont pas permises?* Ce sera donc le libre caprice des Saxons qui mettra des bornes à la protection que le Roi doit à ses sujets, et des corps de troupes entiers qui s'assemblent sur diverses frontières et qui y font des incursions, seront considérés comme une milice amie qui cultive soigneusement les devoirs d'un bon voisinage! Pour ne point arrêter le lecteur trop longtemps sur ce sujet, je le renvoie aux notes[1] où l'on rapporte le procès verbal de cette incursion. Je passe, de même, légèrement sur une infinité d'autres insultes que les Saxons ont fait au Roi en différentes reprises, comme violation de territoire par le passage de troupes sans réquisitoriaux, arrêt de recrues et de soldats prussiens qui, revenant de l'Empire, repassaient par la Saxe, intrigues, machinations noires et ruses illicites pour commettre le Roi avec ses bons voisins et alliés, les Polonais, dont la liberté est, pour ainsi dire, attachée à la fortune du Roi et à la conservation de la Silésie.

Il paraît que ce soit enfin ici le terme de la patience et de la modération du Roi. Mais Sa Majesté, ayant compassion d'un peuple voisin et malheureux, qui est innocent des offenses qu'elle a reçues, et connaissant les malheurs inévitables et les désolations qui suivent la guerre, a suspendu encore pour un temps les justes effets de son ressentiment, pour faire de nouvelles tentatives d'accommodement à la cour de Dresde. Il y a lieu de présumer, après ces nouveaux et derniers refus, que la religion du roi de Pologne a été surprise par l'indigne perfidie de ses ministres. Les représentations les plus pathétiques et les négociations les plus avantageuses ont été des soins pris à pure perte.

[1] „Note sur les hostilités commises par les troupes irrégulières" etc.; Preussische Staatsschriften I, 697. Vergl. oben S. 205.

Il paraît donc par cet aveuglement étrange que la mesure est parvenue à son comble, et qu'après avoir tenté toutes les voies de réconciliation, il ne reste plus à Sa Majesté d'autre parti à prendre que de repousser la force par la force, de donner une protection efficace à ses sujets, contre lesquels le roi de Pologne, électeur de Saxe, a exercé tant de violences et d'inhumanités, de prévenir les pernicieux desseins de ce Prince, que sa persévérance rend irréconciliable, et de faire éprouver à ses sujets de Saxe les mêmes maux qu'il a cru pouvoir faire sentir impunément aux États du Roi, sur lesquels il paraît avoir formé de nouveau des desseins de conquête.

L'intention du Roi est d'obliger un Prince ambitieux et irréconciliable à prendre des sentimens modérés, et quelques avantages que les armées de Sa Majesté pourront avoir dans les opérations qu'elles sont à la veille de commencer en Saxe, Elle sera toujours prête à recevoir les propositions qu'on pourra lui faire, pourvu qu'elles soient équitables, et compatibles avec sa gloire; et en donnant des marques de fermeté et de vigueur d'un côté, le roi de Prusse n'est pas moins porté d'en donner de sa générosité et de sa clémence, dans toutes les occasions.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Das eigenhändige Concept ist nicht erhalten. [1]

1926. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 21 juillet 1745.

J'ai reçu vos deux relations, l'une du 12 du juin passé, qui m'a été rendue par le colonel Wylich, [2] à son retour, et l'autre du 5 de ce mois. Je suis fort surpris que l'affaire des subsides que je demande sur des raisons fort solides à la France, traîne, et que, malgré toutes les assurances qu'on vous a données sur ce sujet, il n'y ait encore rien de positif, rien de décidé jusque là; que le roi de France ne s'en explique autrement que d'une manière assez générale et vague. Comme je suis pourtant très pressé sur cet article-là, et qu'il faut que je sache une bonne fois où j'en suis avec ces gens-là, mon intention est que vous devez dire aux ministres en mon nom qu'il m'est absolument impossible de soutenir la guerre, si je ne suis promptement secouru; que lorsque les ministres m'apprendraient l'art de faire des dépenses sans des recettes proportionnées, je ne les importunerais jamais, mais que dans ce moment le besoin était si pressant, que je serais réduit par eux de m'accommoder avec la reine de Hongrie, malgré la répugnance extrême que j'ai pour cette démarche; mais nécessité n'a point de loi. Vous devez dire, de plus — pour répondre au reproche que le roi de France me fait dans sa lettre, qu'il n'est rien dit de subsides dans

[1] Vergl. S. 229 Anm. 4. — [2] Vergl. S. 211 Anm. 2.

notre traité — que ce traité n'a été accompli dans aucun point de la part de la France: 1° qu'on avait laissé repasser le Rhin au prince Charles sans le poursuivre; 2° que l'on m'avait promis des secours, en cas que je fusse attaqué dans mon pays, mais qu'il n'a été question ni de secours, ni [de diversion][1] de la part de la France; en un mot, que je les prie de me dire si je ne m'abîme pas dans leur alliance, et quel est le profit que je puis espérer d'une liaison où la charge est entière de mon côté et aucun avantage qui la répare. En un mot, le cas est très pressant, et je ne ferais pas de reproches et ne parlerais pas si fortement, s'il ne me fallait une réponse catégorique et prompte, que la France est la maîtresse de faire comme elle le trouvera bon. Quant à la plainte des Français que je les avertis si tard des secours que je leur demande, cela se réduit à ce qu'ils se plaignent que je leur aie ménagé beaucoup de millions que j'ai mis du mien, pour les obliger à présent à une dépense moindre, mais nécessaire. En un mot, faites votre possible pour que je reçoive une réponse positive, quand même il faudrait rabattre quelque chose, car d'un mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1927. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 21 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Vos deux relations du 13 de ce mois m'ont été bien rendues. Je suis fort de votre sentiment sur l'article de [l'élection et de la] paix générale.[2] J'ai vu par la relation de votre neveu que les Anglais veulent nous voir, pour ainsi dire, venir à genoux et sous leur arbitrage absolu. L'unique raison qui puisse m'obliger d'en venir là, c'est si la France ne nous secourt point avec des subsides, car c'est là un article plus fort que tous les arguments politiques que l'on peut employer dans le monde. Vous devez être à présent informé de mes intentions à l'égard du roi de Pologne. J'ai fait la dernière tentative; si celle-là ne réussit point, je préviendrai un ennemi irréconciliable, en portant la guerre dans le cœur de son pays et n'imitant point votre timide politique qui ne ferait que d'augmenter l'orgueil de

[1] Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. — [2] In der mangelhaft dechiffrirten Vorlage steht sinnlos: „de l'électeur de Bavière paix générale." Von Baiern ist in den beiden Berichten des Grafen Podewils nur an einer Stelle die Rede, wo es heisst, ein Gegencandidat gegen den Herzog von Lothringen könne nur der Churfürst von Sachsen sein „depuis la défection de la Bavière." Die Stelle, auf die sich der König zu beziehen scheint, lautet: „Le meilleur serait sans doute de traîner l'élection, s'il est possible, jusqu'à l'arrière-saison ou même à l'hiver, pour voir si alors on ne pourrait pas trouver moyen de concilier les esprits et parvenir à la paix générale."

ces indignes ennemis, et qui, après avoir joui de l'impunité après l'irruption en Silésie, attendraient le moment qu'ils jugeraient favorable pour me jouer la guerre peut-être droit à Berlin. J'approuve donc très fort que vous fassiez une espèce de confédération en ma faveur en Pologne et je vous laisse la direction de cette affaire.[1]

Quant à un premier ambassadeur pour envoyer à Francfort, il me semble que ce n'est pas un animal fort rare à trouver. Le comte de Dohna serait en cas de besoin fort bon pour un tel emploi, mais vous en prendrez un où vous voudrez. Si le roi de Pologne n'entre en rien dans les propositions que je lui ai fait faire, il est inutile pour lui ma voix, car il se donne l'exclusion à lui-même, et en ce cas je donnerai ma voix à l'électeur de Bavière.

Votre protestation est bien imaginée,[2] vous n'avez qu'à la tirer au clair. Il faut bien que l'armée des Autrichiens soit à l'agonie, car on y fait venir des médecins de tous les côtés: voilà le duc d'Aremberg nouvellement arrivé pour faire l'adlatéré, voilà le prince Lobkowitz, et s'ils en envoient encore un, vous pourrez compter qu'ils perdront tout. Je vous envoie ci-joint ma relation,[3] qui est vraie jusqu'au bout des ongles; je vous prie d'avoir soin que ces petits papiers courent par toute l'Europe, et je me flatte que leur simplicité et leur vérité leur donneront du crédit. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.[4]

1928. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

[Lager bei Chlum], 22. Juli 1745.

In Betreff der polnischen Verhältnisse fügt Eichel dem Schreiben des Königs die Mittheilung hinzu, „dass mit Anfang dieses Monats allhier ein polnischer Cavalier, jedoch ganz incognito und unter dem Namen eines, so wegen Lieferungen für Armee Contracte schliessen wollen, in dem vorigen Lager angekommen ist und bei Sr. Königl. Majestät um eine secrete und Privataudienz Ansuchung gethan, auch erhalten hat .... Nach des Herrn Generalmajor Polentz Dolmetschen

[1] Vergl. die folgende Nummer. — [2] Podewils berichtet, 13. Juli: „Nous avons, sous le bon plaisir de Votre Majesté, chargé le sieur de Pollmann . . . de se concerter d'avance avec le ministre palatin . . . sur une protestation dans les formes des deux Électeurs tant contre l'admission de la voix électorale de Bohême que contre l'élection même." — [3] Bei Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 172. — [4] Vom 17. Juli ab bis Anfang October 1745 liegen eigenhändige Concepte des Königs zu den chiffrirten Ausfertigungen der Cabinetsschreiben an Podewils nicht mehr vor. Eichel schreibt an Podewils, Rohnstock 22. October 1745, er habe bei seiner Gefangennehmung in der Schlacht bei Soor (30. Sept.) es ermöglicht, neben allen übrigen Papieren von Wichtigkeit auch „alle Königl. Höchsteigenhändigen Schreiben und Aufsätze" zu vernichten. Eine eingehende Controle ergiebt, dass diese Aufzeichnungen des Königs in den chiffrirten Ausfertigungen bez. in den dem Ministerium zur Kenntnissnahme übersandten chiffrirten Abschriften der Cabinetskanzlei lückenlos erhalten sind.

hat seine Commission darin bestanden, dass einige Familien aus Polen und insonderheit Litthauen einestheils aus Affection gegen das preussische Haus, hauptsächlich aber wegen der Oppression, so die polnisch und Litthauennation gegen ihre Freiheit und Verfassung von dem dresdenschen Ministerio leiden müssen, gesonnen wären, eine considerable Conföderation zu machen, wozu die Conjurati nichts weiter als nur allein Sr. Königl. Majestät Genehmhaltung dazu zu haben verlangten, und dass, wenn diese erfolgete, alsdann Conjurati sich zusammenthun und eine Deputation nach Petersburg schicken wollten, um der russischen Kaiserin die gewaltige Unterdrückung der Rechte und Freiheiten von Polen, so der sächsische Hof immer höher und höher triebe, vorstellig zu machen, und aus was Ursache man, solchem gefährlichen Uebel entgegen zu gehn, zu einer Conföderation zu schreiten sich resolviren müssen, in welchem allen des Königs Majestät nicht im geringsten genennet und committiret werden sollten; wiewohl der polnische Deputatus sich nachher dahin expliciret hat, dass die Ursach seiner Schickung hauptsächlich wäre, um nur allein Se. Königl. Majestät zu sondiren, ob Dieselbe eine dergleichen Conföderation gerne sähen oder nicht, und dass man bei seiner Zurückkunft seine Mesures darnach nehmen wollte; nach Russland aber eine Deputation zu schicken und die Absichten der Missvergnügten und Conföderirten daselbst vorher zu annonciren, dazu dürften letztere sich schwer verstehen, aus Beisorge, dass solches vergebens und nichts anders zu effectuiren capable wäre, als nur dass das petersburgische Ministerium davon das sächsische avertirte, damit dasselbe in Zeiten gedachte Conföderation entweder im ersten Anfang erstickte oder doch andere Mesures dagegen nehmen könnte. Man hat gedachten polnischen Deputatum hier ganz höflich aufgenommen, doch ohne einigen Éclat, welcher um so viel eher zu vermeiden gewesen, als dieser Pole in den drei bis vier Tagen, so er sich hier aufgehalten hat, fast nicht aus dem Dorfe noch Stube, worinne er gewesen, gekommen ist.

Ausser diesem nun hat man sich hier mit gedachtem Polen nicht weiter eingelassen, als nur in generalen Terminis von der Freundschaft Sr. Königl. Majestät gegen die Republik alle Versicherung zu geben,[1] und dass, wenn die Nation sich entschliessen müsste in eine grosse Conföderation, man hiesiges Ortes zwar solcher nicht entgegen sein, aber auch weiter nicht davon meliren noch daran immédiatement Theil nehmen würde, als nur in so weit, dass, wenn die Conföderati einige Deputirte, wie obgedacht, nach Petersburg schicken würden, der Herr von Mardefeld instruiret werden sollte, sich solcher Deputirten anzunehmen, und ihnen der Orten durch gute Officien assistiren soll" ...

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

---

[1] Vergl. Nr. 1896 S. 202.

1929. AU ROI DE FRANCE AU CAMP DE BOSSUT EN FLANDRE.

Camp de Chlum, 22 juillet 1745.

Monsieur mon Frère. Rien ne peut m'être ni plus agréable ni plus flatteur que la part que Votre Majesté daigne prendre aux avantages que j'ai eus sur nos ennemis communs; je puis assurer à Votre Majesté que c'est avec non moins de joie que je viens d'être informé qu'Elle S'est rendue maître de la citadelle de Tournai. Il me semble que je participe à la gloire de Votre Majesté, tant elle m'est chère, et je fais les vœux les plus sincères pour la continuation de Ses prospérités.

Toute l'Europe a les yeux tournés à présent sur le prince de Conty; on est dans la persuasion que c'est de sa supériorité et de son habileté que dépendra le sort d'Allemagne. Votre Majesté sait sans doute jusqu'à quel point les postes sont peu sûres, et les hasards auxquels les courriers sont exposés; ces raisons m'ont fait prendre le parti d'envoyer un paquet chiffré au sieur de Chambrier,[1] qui n'attendra que les ordres de Votre Majesté pour détailler, à qui il Lui plaira de nommer, mes idées et mes sentiments sur ce qu'Elle a eu la bonté de m'écrire; dans des conjonctures aussi critiques que les présentes c'est le seul parti à prendre.

Je suis à jamais avec les sentiments de la plus haute estime, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1930. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A NEDILISCHT.

Camp de Chlum, 22 juillet 1745.

Monsieur. J'ai tout-à-fait ignoré jusqu'à présent les inconvénients dont vous vous plaignez dans la lettre que vous venez de me faire, personne ne m'ayant rien dit; et pour que vous n'ayez pas à vous plaindre, je vous ferai donner une sentinelle. Si vous vous trouvez mal ici, je ne saurais vous donner d'autre conseil que de vous en retourner à Berlin, où vous savez que tous les ministres étrangers sont. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il y aura grande chose à négocier pour vous, d'autant plus que la France a fait jusqu'ici la sourde oreille sur le sujet des subsides, ainsi que je n'ai pas grand lieu d'être content. Je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Nr. 1926.

1931. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

La dépêche que vous m'avez faite le 9 de ce mois, m'a été bien rendue. Tout ce que vous me mandez d'avoir fait sentir au ministère de France par rapport à l'importance extrême de garder la position du Main, est très bien pensé, mais nonobstant cela je crains fort que, quand cette ma lettre vous arrivera, le prince de Conty n'ait déjà repassé le Rhin, par où la cour de Vienne aura les mains libres de faire tout ce qu'elle voudra à Francfort; et arrivée à son but, et le duc de Lorraine proclamé empereur à notre barbe, la cour de Vienne a raison de se flatter qu'alors les affaires seront entièrement changées partout. Vous continuerez de pousser fort à la roue pour avoir une bonne fois une réponse catégorique touchant l'article des subsides.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

La présente n'est que pour accuser la relation que vous m'avez faite le 10 de ce mois, et vous dire que j'attends votre rapport sur le dénouement de l'affaire touchant les troupes de Bavière; et comme vous savez à présent ma façon de penser sur cette affaire, je n'ai rien à ajouter sinon que vous deviez tâcher à faire peur au comte de Seckendorff, si vous croyez que ce soit un moyen de l'arrêter sur ses menées.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1933. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

J'ai reçu votre relation du 14 juillet. Comme mes ministres du département des affaires étrangères vous donneront des instructions ultérieures de ma part, je veux qu'en attendant vous ne deviez vous expliquer vers Harrington que d'une manière vague sur l'accommodement avec la cour de Vienne, sans rompre cette négociation, mais aussi sans entrer en matière là-dessus, et si Harrington vous en parle, vous l'écouterez attentivement, mais prendrez tout *ad referendum;* d'ailleurs vous vous tiendrez boutonné sur votre rappel, affectant cause d'ignorance de ce qui en sera.

P. S.

Secretissime. Comme le lord Harrington a désiré tant de fois que je dusse m'expliquer envers le roi d'Angleterre sur les conditions aux-

quelles je voulais, à l'heure qu'il est, la paix, mon intention est que vous lui proposerez les conditions suivantes, savoir la possession de toute la Silésie avec les enclavures de la Moravie, au pays de Teschen près, et une somme de trois millions d'écus, payés dans un certain terme, pour m'indemniser des dommages que j'ai soufferts; ajoutez à cela la garantie des Puissances maritimes, de tout l'Empire, et l'inclusion à la paix générale future. Pour ne pas aussi retomber dans un inconvénient tel que celui d'attendre gratuitement la réponse de la cour de Vienne, il en fallait une catégorique dans un temps de trois semaines, pour savoir à quoi je devais m'en tenir. S'il n'y a rien à espérer en entier sur les premières conditions, il faut que vous vous roidissiez sur le chapitre de l'argent comptant, et tirer tout le parti que vous pourrez de ce marché.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1934. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 25 juillet 1745.

Mon cher Podewils. La poste d'aujourd'hui me met dans un grand embarras; je n'ai point encore de réponse de Dresde, et je suis fort incertain de ce qu'elle contiendra. Si contre toute apparence elle est favorable à nos vues, c'est une grande ressource pour nous, et il faut conclure au plus vite avec cette cour-là; mais, aussi, en cas qu'elle fût défavorable, il ne me reste que deux partis à prendre, dont l'un est de rester attaché à la France et d'attaquer la Saxe, ce que je puis faire, ayant tout arrangé pour cet effet; l'autre est de négocier notre accommodement par l'entremise de l'Angleterre.

Ces deux derniers partis sont également dangereux.

Dans le premier, il s'allume une nouvelle guerre sur mes frontières, et les acheminements pour la paix s'écarteront au lieu de se rapprocher; mais les raisons qui doivent me déterminer à prendre cette grande résolution, sont que la Saxe, après l'élection du duc de Lorraine, et après que l'Empire se déclarera peut-être contre moi et la France, voudra poursuivre ses desseins de conquête et de partage et m'attaquera, secondée de conjonctures favorables; l'autre est qu'il est nécessaire de faire repentir un prince voisin de la facilité qu'il a eue de se prêter en tout aux vues de mes ennemis et d'y entrer à tête baissée, et que, si on ne lui témoigne pas son ressentiment par des effets palpables, il attribuera à ma faiblesse ce qu'il devrait mettre sur le compte de ma prudence et de ma modération, et qu'une conduite si mesurée de ma part pourrait l'enhardir pour tenter dans un autre temps une entreprise où il y a si peu à risquer pour lui.

Si je me détermine pour les négociations et la paix qu'il paraît que le ministère d'Angleterre veut nous ménager, je tombe dans d'autres

inconvénients, qui ne sont pas moins dangereux. J'abandonne par ce parti la France, avec laquelle il n'y aura plus moyen de renouer, et dont je ne pourrai jamais me promettre de secours ni d'assistance. Je me remets en quelque façon à la discrétion des Anglais, je me soumets au joug cruel et dur du tyran lorrain, trop instruit par les discours des ministres anglais de la jalouse envie avec laquelle l'orgueilleux et dédaigneux monarque hanovrien envisage ma puissance pour oser me fier à ses garanties, et, en un mot, je me trouve environné d'ennemis et sans aucun allié. Il faut avouer cependant que de puissantes raisons semblent balancer celles-ci. Nous avons vu par les effets le peu d'assistance que nous tirons de l'alliance des Français, les fausses mesures du ministère, le peu de vigueur de leurs opérations, excepté celles en Flandre, l'impossibilité de l'entreprise d'en tirer des secours suffisants en argent; le prince de Conty prêt à abandonner ces bords-ci du Rhin, l'élection du duc de Lorraine comme une chose presque assurée, l'Empire préparé à se déclarer le moment d'après, et, par tant d'événements contraires, notre situation mise dans un état plus scabreux et plus incertain que jamais; et quoique toute paix particulière ne puisse être regardée que comme un mauvais palliatif, on peut la regarder cependant, faite sous la garantie des Puissances maritimes et de l'Empire, comme une trêve qui nous laisse le temps de respirer et qui éloigne pour quelques années l'orage qui allait éclater sur notre tête.

Examinons à présent tous les événements heureux qui peuvent nous arriver; il n'y en a point à espérer de la part du prince de Conty, mais si le roi de France soutient ses prospérités en Flandre, il pourra peut-être détacher la Hollande de la grande alliance; ceci serait beaucoup, si la maison d'Autriche ne gagnait pas par l'élection du Grand-Duc tout l'Empire pour remplacer les Hollandais.

Les nouvelles d'Italie sont les plus favorables; le roi de Sardaigne menace, si on le laisse dénué des secours qui lui sont dus par le traité de Worms; mais suivons pour un moment la conduite du ministère de Vienne. On verra qu'il emploie toujours ses forces successivement, et qu'il paraît quelquefois négliger une partie pour redoubler ses efforts du côté où il veut se procurer une supériorité certaine, ou après avoir mis fin à la guerre qu'ils ont avec moi d'une façon ou d'autre, ou bien après avoir engagé l'Empire dans la guerre qu'ils méditent de lui faire déclarer à la France. Jugez donc bien que tout ce qui peut arriver de changement en bien ou en mal, n'influe en rien pour me rendre le poids de la guerre plus facile à porter, et qu'il est plutôt à craindre que des événements fâcheux ne m'obligent à y succomber.

Voilà un tableau bien vrai et bien exact de la situation actuelle de notre politique. Vous pensez: le tableau est juste, mais il faut conclure. Voici donc ce que je pense. Il faut attendre la réponse de Dresde, et l'on peut faire en même temps les propositions suivantes au roi d'Angleterre, sous la condition indiquée par votre neveu, s'entend

de demander une réponse catégorique, dans un terme fixe que vous marquerez, sur la possibilité de la chose. Les conditions premières sont la possession de toute la Silésie avec les enclavures de la Moravie, au pays de Teschen près, et une somme de trois millions, payée dans un certain temps, pour m'indemniser des dommages que j'ai soufferts. Ajoutez à cela les garanties les plus respectables et tous les liens dont la prudence humaine se sert pour contenir la mauvaise foi des princes. S'il n'y a rien à espérer en entier sur les premières conditions, il faut se roidir sur le chapitre de l'argent comptant et tirer tout le parti que l'on pourra d'un fort mauvais marché que l'on est obligé de faire. Mandez-moi au plus tôt possible vos sentiments sur tous ces points, et avouez que vous êtes obligé de vous écrier avec moi: O profondeurs, ô abîmes, l'esprit humain ni tous les politiques de l'univers ne peuvent pas vous pénétrer ni vous éclaircir!

Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Quant à la lettre de rappel pour Andrié dont vous m'avez envoyé l'expédition, je l'ai signée. Vous la garderez néanmoins encore auprès de vous et n'en ferez pas usage jusqu'à ce que vous ayez mes ordres ultérieurs là-dessus.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1935. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Chlum, 26. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 19. dieses habe durch den exprès damit geschickten Jäger sowohl, als auch zu gleicher Zeit das Duplicat davon, richtig zu erhalten das Vergnügen gehabt, und nachdem Ich dessen Einhalt mit mehrerem ersehen, so danke Ich Deroselben gar sehr wegen alle Mühe, so Dieselbe Sich geben wollen, Mir Dero Sentiments über das bekannte Sujet mit so viel soliden und sehr gegründeten Raisons zu detailliren. Es ist eigentlich Mein Project gewesen, den Marsch nach den Gegenden von Hohenmauth zu thun, um Mich da zu setzen, welcherwegen dann es Mir eine Freude gemacht, zu sehen, dass Ew. Liebden solches vor anderen approbiret haben. Nichts desto weniger habe Ich inzwischen vor noch nöthiger und besser gefunden, ein Mouvement mit der Armee hierher zu machen, und zwar aus nachstehenden bewegenden Ursachen. Zuvorderst habe Ich Nachricht bekommen, dass die Sachsen von den Baiern 6000 Mann Hülfsvölker negociiren und haben wollen, um sie in Sachsen zu gebrauchen und alsdann wieder so viel von dem itzigen hierher zu detachiren. Es ist nicht zu zweifeln, dass der Sachsen und Oesterreicher Dessein sei, woferne der Herzog von Lothringen die Kaiser-

wahl forciret, das Reich mit in das Spiel zu ziehen und Mich alsdann, wie einen Alliirten von Frankreich, als einen Mitfeind des Reichs zu declariren, welches alsdann denen Sachsen genug Vorwand geben möchte, Mich in Meinen Landen zu attaquiren. Um nun solchem Uebel vorzukommen, bleibt Mir nichts übrig, als dass Ich das Praevenire spiele und dass Ich die Sachsen, so gegen Mich den Krieg angefangen und Mir dadurch Gelegenheit genug gegeben haben, den Krieg in ihr Land spiele; diese Ursachen haben Mich determiniret, die Position hier über die Elbe zu nehmen. Ew. Liebden wollen aber nicht glauben, dass die Veränderung so gross sei; denn Mein linker Flügel stehet an der Ecke, wo Mein rechter gestanden, den Feind und Königgrätz haben wir in derselben Position vor uns, mit dem Unterschied, dass wir in einem Lande leben, wo wir 6 Wochen Fourage und vollauf zu leben haben; dann habe Ich noch eine Avantage hier, so da ist, dass, wenn Ich Ew. Liebden in Sachsen einrücken lassen werde und an Dieselbe detachiren müsste, quer vor zwischen Sachsen und zwischen der feindlichen Armee stehe, um Meine Détachements zu machen, und können die Sachsen von hier aus keine Mouvements machen, die Ich nicht aus Meinem Zelte sehen kann. Ich sehe Mich wegen dieser Umstände nicht anders an als eine Observationsarmee, die Ew. Liebden Operationes decken muss; und da Ew. Liebden mit dem Renfort, so Ich Deroselben schicke, nicht stark genug sein würden, um in Sachsen Dero Operationes mit Success zu poussiren, im Fall der Herzog von Weissenfels mit dem ganzen oder mit einem Theile seines Corps dahin detachiren sollte, so bin Ich von hier im Stande, Ihnen durch die Oberlausnitz nach Torgau oder der Gegend, wo Ew. Liebden etwa sein möchten, allezeit eine so ansehnliche Anzahl Truppen zu schicken, als der Herzog von Weissenfels mitnehmen oder schicken kann, um so viel mehr noch, dass, wann Ich von hier detachire, gehen die Truppen gerade auf Zittau und halten den nächsten Weg, die grade Linie fort, dagegen der Herzog von Weissenfels ummarschiren muss und nicht anders als bei Prag oder Melnik über die Elbe gehen, um seinen Marsch so weiter fortzusetzen.

Ich habe gewisse Nachrichten, dass das Corps, so der Generalmajor Bose commandirt, sobald Ew. Liebden im Anmarsch wären, Ordre habe, sich zurückzuziehen, und nichts weiter tentiren als Dresden decken soll, um daselbst den Succurs vom Herzog von Weissenfels abzuwarten.

Ew. Liebden werden also aus vorstehendem allen sehen, dass die Resolution, so Ich genommen, zu dem Dessein ziemlich convenabel ist, und Ich dadurch à portée bin, alle Bewegungen, so der Feind machen kann, zu observiren, so dass derselbe nichts thun noch machen kann, worüber Ich nicht schon einige Arrangements gemacht hätte. Ich will Ew. Liebden noch weiter im Vertrauen eröffnen, dass Ich lieber Oberschlesien auf einige Zeit, und wenn es die Noth erfordert, verlassen will, um Ew. Liebden im Stande zu halten, mit aller Macht zu agiren. Um diesen Krieg aber noch zu verhüten, habe Ich noch eine Ten-

tative gethan, darauf in einigen Tagen Antwort erwarte; worauf alles beruhet. Es sind auch schon die Regimenter und Bataillons auf dem Sprunge, dass sie nebst dem Prinz Dietrich und Moritz und anderen Generalmajors alle Zeit marschiren können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1936. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Chambrier berichtet, Lille 12. Juli: „Le marquis d'Argenson m'a dit, il y a quelque temps, qu'il était question d'un nouveau projet contre l'Angleterre . . . Je sais de bonne part que le roi de France a écrit au jeune Prétendant qu'il devait rester à Fitz-James jusqu'à ce qu'il lui marquât d'en partir, qu'il travaillait pour son bien et qu'il devait être tranquille... On se flatte que la cour de Londres sera forcée à en venir à une paix, et que la reine de Hongrie en sentira le contrecoup.“

Camp de Chlum, 27 juillet 1745.

La relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois m'a été bien rendue. Vous ne manquerez pas d'être fort attentif, tant sur le dessein mentionné dans votre relation que sur le chipotage secret de l'émissaire hollandais avec le ministère de France sur une paix à faire. Au reste, le prince de Conty venant de repasser le Rhin, voilà l'accomplissement de ce que je vous ai prédit, et comme je me vois par là abandonné des Français, et toutes les affaires de l'Empire à la merci de nos ennemis communs, je crains extrêmement pour les suites qui résulteront de cet événement fâcheux; aussi ne manquerez-vous pas de vous en plaindre aux ministres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1937. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 27 juillet 1745.

J'ai appris avec plaisir, par le post-scriptum de votre relation du 18 de ce mois, l'apparence qu'il y a que le ministère anglais pourrait à la fin se prêter à venir à nous et à s'expliquer sur les conditions d'un accommodement à faire avec la reine de Hongrie. Vous devez faire de votre mieux pour entretenir le lord Harrington dans ces sentiments, en l'assurant qu'il me trouverait toujours dans la même disposition pour ne point refuser un accommodement juste et raisonnable, pourvu qu'on cheminât droit avec moi; mais qu'on pourrait fort regretter un jour, de m'avoir tant négligé et agi avec moi d'une façon si peu sincère et ouverte, comme il y a toute l'apparence qu'on a fait jusqu'ici. Que je laissais à la considération du lord Harrington s'il était possible

que je ne soupçonnasse pas la sincérité du ministère britannique, parcequ'en temps qu'il vous donnait tant d'assurances sur la droiture des intentions du ministère britannique, le lord Hyndford agissait tout autrement à Pétersbourg, où il s'est expliqué, il y a fort peu de temps, en ces propres termes: »Notre intention n'est point d'abîmer le roi de Prusse, mais de le rogner et de le rendre moins puissant«;[1] que de cette façon-là il était impossible d'avoir de la confiance au ministère, mais que j'étais prêt à la leur rendre, pourvu qu'ils prouvassent par des effets réels leur sincérité, et que le lord Harrington pouvait être assuré alors de mon retour parfait de confiance. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1938. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN DESSAU.

Lager bei Chlum, 27. Juli 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich bewegende Ursachen habe, warum Ich mit den Operationen gegen Sachsen nicht länger anstehen will, so haben Ew. Liebden den unter Ihrem Commando stehenden Regimentern nur sogleich die Equipagegelder auszahlen zu lassen und selbige sofort in marschfertigen Stand zu setzen, auch darauf den Marsch in Gottes Namen gegen Sachsen anzutreten und zu agiren. Den Prinz Dietrich habe Ich schon beordert, mit dem Renfort und denen Generals, so Ich Ew. Liebden schicke, aufzubrechen und grade auf Zittau zu marschiren, woselbst er den 9. Augusti sein wird, und Ew. Liebden alsdann solchen über Torgau und so weiter an Sich ziehen können, wozu er die weiteren Ordres von Ew. Liebden erwarten wird; also Ew. Liebden in der Zeit in Sachsen rücken werden, auf dass Sie denselben gewiss an Sich ziehen können. Ew. Liebden werden übrigens die sächsischen Lande nicht menagiren, sondern, so viel wie möglich ist, auf das schärfste angreifen. Ew. Liebden werden also Dero Anstalten ohngesäumt darnach machen, und ist die Ordre an den p. Boden wegen Auszahlung der Equipagegelder bereits ergangen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Ew. Liebden werden aus vorangeführten Ursachen Sich mit dem General Prinz Dietrich schleunigst concertiren und ihn mit Dero Ordres versehen, damit er wisse, was er zu thun hat, und nicht ein Missverstand dabei entstehe. Er wird den 9. August in Zittau sein, alsdann Ew. Liebden hoffentlich auch in Sachsen kommen werden.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 203.

1939. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

Tout ce que vous me mandez dans votre relation du 6 de ce mois, par rapport aux avis que le Vice-Chancelier vous a donnés, m'est venu fort à propos et m'a confirmé dans la résolution que j'ai actuellement prise de ne plus ménager la Saxe, mais plutôt, après que toutes les tentatives que j'ai faites jusqu'ici pour ramener la cour de Dresde à vivre avec moi en bonne intelligence, ont été sans succès, d'y faire entrer incessamment un corps de troupes, pour mettre cette cour à la raison. Mes ministres du département des affaires étrangères vous instruiront de quelle façon vous aurez à vous expliquer sur ce sujet. En attendant, je veux bien vous dire que, si je me vois forcé à cette démarche par toutes les insultes et affronts cruels que la Saxe m'a faits, je n'en voulais néanmoins à autre chose qu'à une paix et un accommodement avec elle, et que, du moment qu'on m'en ferait des propositions raisonnables et que les préliminaires en seraient signés, je finirais les hostilités et retirerais incessamment mes troupes de la Saxe.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 13 de ce mois et j'attends votre rapport de quelle manière l'Électeur se déterminera sur l'affaire des subsides de Bavière.[1] Je n'ai pas voulu manquer de vous avertir à cette occasion de la résolution que j'ai prise de ne plus ménager la Saxe et, après que toutes les tentatives que j'ai faites pour la ramener à vivre avec moi en bonne intelligence, ont été sans succès, d'y faire entrer incessamment un corps de mes troupes pour mettre la cour de Dresde à la raison. Mes ministres du département des affaires étrangères cependant vous instruiront de quelle façon vous aurez à vous expliquer sur cet événement, auquel j'ai été forcé par toutes les insultes cruelles que les Saxons ont faites. J'espère en attendant que cette démarche que je fais ne laissera pas de faire quelque impression sur l'esprit de l'Électeur, pourqu'il pense à ne pas se mêler des querelles des princes plus puissants que lui, dont ordinairement on se trouve mal tôt ou tard.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 206. 218.

1941. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 28 juillet 1745.

Vous aurez vu par ma dernière lettre que nous concevons les choses d'une même façon, et qu'en général nous sommes d'accord sur la fin que nous nous proposons; peut-être ne différons-nous que sur les moyens d'y parvenir. Valory n'a reçu aucune réponse de Dresde, et, en jugeant des effets par les événements qui les précédent, il est à croire que la conduite du prince de Conty rendra cette négociation entièrement infructueuse. C'est ce qui m'a déterminé à faire marcher le prince d'Anhalt. Je vous prie, ne vous effrayez pas d'une résolution qui du premier coup d'œil vous paraîtra hardie, mais que la réflexion vous fera trouver sagace. Que savez-vous, par exemple, de l'intention du roi d'Angleterre et de milord Harrington? Ne serait-ce pas qu'ils ont le dessein de nous amuser par de belles paroles, pour gagner en attendant la supériorité que leur donnera l'élection du Grand-Duc, tant par cette dignité que par le gain de tout l'Empire, obligé de concourir dans toute opération qu'ils imagineront? Ne paraît-il pas que les cours de Vienne, de Dresde et d'Hanovre ont la même mauvaise [volonté] contre nous qu'ils ont eue, et qu'ils la laissent dormir pendant qu'ils suivent d'autres desseins, après quoi l'animosité qu'ils ont contre moi se réveillera avec d'autant plus de force qu'ils auront plus d'espérance de la rendre efficace? Y a-t-il donc de la prudence à donner à son ennemi le temps de gagner la supériorité, et n'est-ce pas être infiniment plus prévoyant que de profiter du moment et de se défaire à temps d'un ennemi qui par la suite peut vous devenir dangereux? La guerre une fois portée en Saxe, Leipzig une fois renversé et ruiné, d'où viendra l'argent pour payer les troupes et pour entretenir la cour? L'Angleterre, pourra-t-elle surhausser de 500,000 écus les dépenses excessives qu'elle fait à présent? Il paraît plus apparent que nous verrons les forces saxonnes s'évanouir comme se flétrissent les feuilles d'un arbre dont on a coupé les racines. Après tout, croyez-vous que, si nous n'attaquions pas la Saxe, nous en serons plus tranquilles chez nos Lares, auprès de nos foyers? Point du tout! Ceux qui ont formé le dessein d'avoir le duché de Magdebourg et la principauté de Glogau, l'ont encore; et l'Empire une fois obligé de déclarer la guerre à la France et à ses alliés, fournirait un prétexte spécieux, revêtu de quelque ombre de justice, pour que la Saxe pût dépouiller juridiquement son voisin. Je vois que vous n'avez rien à me répliquer; mais, dites-vous, si le Roi veut se ménager un accommodement par la négociation de l'Angleterre, ce n'est pas là le moyen d'y parvenir. Souffrez que sur ceci j'ose encore vous contredire:

1° Nous ne sommes point sûrs de la sincérité du roi d'Angleterre, ni de celle de Harrington.

2° Si ce Prince et son ministre paraissent plus souples à se prêter à une négociation par leur médiation, croyez-vous que c'est par prédi-

élection pour nous? Point du tout! C'est qu'ils croient avoir besoin du roi de Prusse, tant pour affermir la Hollande dans ses engagements que faire agir selon leur gré le grand corps de troupes autrichiennes et saxonnes qui sont en Bohême; c'est qu'ils ont vu que c'était en vain qu'on se flattait d'accomplir le partage stipulé par le traité de Varsovie, et que la guerre que je fais avec la reine de Hongrie n'aboutit qu'à notre ruine mutuelle. Plus donc nous donnerons des marques de vigueur, et plus on sentira à Hanovre le besoin indispensable qu'ils ont de moi, et leur liaison avec les Saxons les obligera à faire tous les efforts imaginables pour moyenner la paix.

Il faut faire déclarer au lord Harrington, en lui envoyant notre manifeste,[1] que nous montrerons toujours la même modération que nous avons eue jusqu'à présent, et que, du moment que l'Angleterre voudra nous faire des propositions équitables, et que les préliminaires seraient signés, nous évacuerons la Saxe et la Bohême; il faut faire insinuer également par Bülow que nous ne voulons qu'une paix équitable et que, du moment qu'on aura réglé les conditions, nos troupes finiront les hostilités. Il est en même temps nécessaire que la Saxe et tous nos voisins apprennent qu'on ne nous offense pas impunément, et qu'il ne faut pas se lier si légèrement avec nos ennemis. Tous les ordres sont donnés pour l'entrée des troupes, et je crois que le prince d'Anhalt y sera le 6 ou 7 d'août.

Adieu, mon cher Podewils, secondez bien mes desseins par vos négociations, et souvenez-vous que ce n'est qu'en agissant vigoureusement qu'on parvient à une bonne paix.

Federic.

P. S.

Dans toutes les instructions que vous donnerez à mes ministres aux cours étrangères par rapport à l'entrée de mes troupes dans la Saxe, vous ne manquerez pas de leur ordonner qu'ils doivent déclarer et relever partout, dans des termes convenables et énergiques, que ce n'était absolument pas par aucun motif d'ambition, d'intérêt ou agrandissement, que j'avais fait cette démarche contre la Saxe; que j'attestais Dieu que mon intention n'était point de faire des acquisitions sur la Saxe, mais uniquement pour n'être plus exposé à toutes les avanies cruelles qu'on m'avait faites depuis bien du temps jusqu'à présent, de la part de la cour de Dresde, et pour parvenir par là à vivre avec elle en paix et en repos, et que par ce principe j'étais prêt à tout moment de faire ma paix avec elle, et que du jour même que les préliminaires en seraient signés, je ferais cesser toutes les hostilités et retirerais mes troupes.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

---

[1] Nr. 1925.

1942. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Im Lager [bei Chlum], 28. Juli 1745.

. . . „Des Königs Majestät verlangen, dass Ew. Excellenz alle auswärtige Minister über den Einhalt des Postscripti [1] wohl und en détail cito instruiren möchten. . . . Ohnerachtet aller nun genommenen Mesures soll die bekannte Andriésche Negociation fortgesetzet und bestmöglichst tractiret werden, mit dem Beifügen, dass es nur in den Händen des dasigen Souveräns und Mylord Harringtons stehen würde, diesen verdriesslichen Dingen durch bekannte Mittel und Wege ein Ende zu machen."

Graf Podewils soll „sich unter der Hand mit des Etatsministers Herrn von Boden Excellenz zusammenthun und bestmöglichst überlegen, auf was Art man am füglichsten eine Liste von allen den Capitalien, Waaren und Effecten, welche Sr. Königl. Majestät Vasallen und Unterthanen zu Leipzig oder sonsten in Sachsen zu fordern und zu stehen hätten [anfertigen könnte], damit vor Dero Conservation gesorget werden könne. Sothane Liste sollte alsdann zu seiner Zeit . . . an des Prinzen Dietrich Durchlaucht zur näheren Beförderung gesandt werden."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1943. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Les deux relations que vous m'avez faites le 10 de juillet, m'ont été bien rendues. Comme je vous ai déjà mandé la résolution que j'ai prise de ne plus souffrir si patiemment toutes les avanies intolérables que la cour de Dresde m'a faites et qu'elle continue à me faire, mais de l'attaquer dans son propre pays pour en avoir raison, ma volonté est que vous devez sans perte du temps représenter aux ministres de Russie que, comme il est assez connu, tant à l'Impératrice qu'à ses ministres, de combien de façons outrageantes la cour de Dresde m'avait traité jusqu'à présent, et tout ce qu'elle fait pour pousser ma patience à bout, nonobstant de tout ce que de mon côté j'avais fait et travaillé pour me rapprocher d'elle et pour vivre en paix avec elle, je m'étais vu à la fin indispensablement obligé de rompre ouvertement avec cette cour, qui jusqu'ici n'avait fait autre chose que d'avoir en but ma perte totale, et dont l'aigreur contre moi était allée si loin qu'elle avait voulu aujourd'hui partager mes États entre elle et la reine de Hongrie; qu'on n'ignorait pas combien de tentatives j'avais faites et combien de propositions j'avais fait faire à cette cour pour vivre en repos avec elle, mais qu'elle les avait toutes refusées fièrement ou éludées, et témoigné par toutes ses démarches qu'elle ne voulait nullement

[1] S. 241.

se départir de la résolution qu'elle avait prise contre moi selon le traité de Varsovie; que par toutes ces considérations je m'étais vu forcé de l'attaquer dans ses propres pays, quoique dans aucun autre dessein que de mettre par là mon pays en sûreté et inspirer à cette cour des pensées plus modérées sur mon sujet; que je déclarais qu'aussitôt que la cour de Dresde renoncerait aux liaisons dangereuses qu'elle avait prises contre moi, je serais à tout moment prêt de me réconcilier sincèrement avec elle d'une façon équitable, et de montrer par là que je ne souhaite en toutes les occasions plus que d'entretenir avec mes voisins une paix parfaite; que j'avais la confiance la plus parfaite en Sa Majesté Impériale de Russie qu'elle ne désapprouverait en aucune manière la démarche que je venais de faire, et que plutôt l'alliance et amitié étroite dans laquelle j'avais l'honneur d'être avec elle, me faisaient espérer qu'elle voudrait bien employer ses soins et ses bons offices pour que la bonne intelligence entre moi et le roi de Pologne, électeur de Saxe, soit rétablie d'une façon équitable, et que la paix soit remise entre des voisins si proches; que c'était tout ce que je désirais du roi de Pologne, et j'aurais des obligations infinies à Sa Majesté Impériale, si elle voudrait bien contribuer, de la manière que je la priais, à ce but salutaire, pour obvier aux suites funestes qui ne sauraient autrement que d'arriver.

Vous tâcherez de votre mieux pour que toutes ces insinuations parviennent à l'Impératrice même, en quoi vous emploierez vos amis et surtout le Vice-Chancelier; mais surtout vous serez bien en garde que le grand-chancelier Bestushew n'en puisse pas faire un mauvais usage ou contraire à mes intérêts et intentions. J'attends votre rapport sur l'effet que cela aura fait, et de quelle manière l'Impératrice se sera expliquée là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue, à laquelle je ne vous saurais donner d'autre réponse sinon que vous deviez encore employer le vert et le sec pour que la marche des troupes de Bavière ne se fasse point du tout, ou que, s'il n'y a aucun moyen de faire échouer les desseins traîtres de la clique, d'empêcher au moins que cette marche ne se fasse pas si tôt, mais le plus tard qu'il est possible.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1945. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A LILLE.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 16 de juillet. Tout ce que je vous ai à dire, cette fois, n'est autre sinon que vous deviez vous rendre sans perte de temps au quartier général du roi de France, pour représenter au marquis d'Argenson de la manière la plus décente et la plus touchante le délabrement total des affaires en Allemagne et l'abandon qu'on avait fait, pour ainsi dire, de moi, par la retraite du prince de Conty, pour le presser sur les subsides, et enfin aussi pour pénétrer en même temps ce qui se pourrait négocier secrètement avec la Hollande. On n'y pourra point redire de ce que vous allez au quartier du Roi, puisque M. de Valory a la permission de me suivre toute part, et qu'il est juste que vous jouissiez de la même liberté. Je me flatte d'avoir bientôt de bonnes nouvelles de vous sur tous ces sujets.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1946. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 31 juillet 1745.

Mon cher Podewils. Je réponds à vos deux lettres en même temps et je me flatte de lever tous vos doutes. Pour commencer par les affaires de Flandre, les nouvelles de mes ministres et des nouvelles particulières assurent que les alliés, forts seulement de 25,000 hommes, se sont retirés derrière le canal d'Anvers, que les Hollandais ont fait lâcher les écluses de Bois-le-Duc, de Breda et de Berg-op-Zoom; que la consternation est générale chez eux, et que le parti est pris de se tirer d'affaire par une paix prématurée, dans un si grand danger; c'est ce qui a si fort accablé le roi d'Angleterre. Le duc de Brunswick mande qu'il était dans un si grand chagrin qu'il n'était pas maître de le cacher. L'armée du Grand-Duc[1] ne détachera assurément point avant que le couronnement soit fait; le roi de Sardaigne demande du secours à corps et à cris, et il menace si bien de quitter la partie qu'il faudra ou bien qu'on abandonne l'Italie ou qu'on y envoie des Bavarois et tout ce que l'on pourra trouver; quoique, de quelque côté que l'on emploie les Bavarois, ils n'arriveront nulle part avant le mois d'octobre. Si le roi d'Angleterre ne procure pas de puissants secours aux Hollandais, ils le quitteront assurément, et je pense même avant le mois d'octobre. C'est donc dans ces conjonctures que, pour accélérer les embarras du roi d'Angleterre, j'attaque son allié, l'électeur de Saxe; je me suis procuré la supériorité dans ce pays-là, et, quand même les Saxons[2] y devraient détacher, je détacherai toujours à proportion et ferai la défensive dans la Bohême, où je puis

[1] Die österreichische Rheinarmee. — [2] Das sächsische Auxiliarcorps in Böhmen.

subsister mieux avec 35,000 hommes qu'avec 80,000, et où je traînerai la campagne en longueur, affectant toujours de faire des projets et me trouvant toujours à force égale avec les Autrichiens. Ceci ne suffit point, car dans le temps que nous entrons en Saxe, il faut proposer au roi d'Angleterre des conditions de paix et s'obliger à ce prix de retirer incessamment les troupes après la signature des préliminaires. Vous qui n'êtes pas sans prédilection pour les Saxons, vous, dis-je, êtes sur le point de donner dans le piége que leur fausseté vous tend, touchant la voix pour l'élection du duc de Lorraine; ne voyez-vous pas que ce Lorrain a la supériorité entière dans le collége électoral, et que les Saxons, d'ailleurs nos ennemis, et par conséquent ne se concertant point avec nous, n'empêcheront point cette élection? Mais la Saxe, ruinée et perdant totalement son commerce, ne voyant plus moyen de fournir pour l'entretien de ses troupes, sera obligée de s'accommoder séparément avec nous ou de faire notre accommodement par le roi d'Angleterre. C'est ce qu'il faut que vous fassiez insinuer à Bülow et au ministère, et qu'ils sont maîtres de finir la guerre d'un moment à l'autre. Ou bien je suis entièrement aveuglé, ou bien je dois vous avoir donné dans le dernier chiffre[1] des raisons assez fortes pour autoriser ma conduite. J'ai prévu que vous feriez mouvoir votre vieil épouvantail de Moscovie; mais la Saxe sera sûrement cuite lorsqu'on apprendra à Pétersbourg que les hostilités ont commencé; c'est, en un mot, le seul moyen d'obliger le roi d'Angleterre à faire notre paix, et d'ôter aux Saxons les moyens d'exécuter le traité de Varsovie. N'avez-vous donc pas vu que les Saxons ont des vues sur Magdebourg? depuis quand y ont-ils renoncé? le traité de Varsovie est-il rompu? Votre avis est de négliger le bénéfice du temps, pour attendre patiemment que nos ennemis, après s'être renforcés, viennent fondre sur nous et nous prennent alors pieds et poings liés. Nous sommes dans une mauvaise situation, je l'avoue, mais dans des maux désespérés il faut des remèdes violents. Vous ferez déclarer aux Polonais que cette guerre ne les regardait point et que ce n'était que l'Électeur et son électorat que je me voyais obligé d'attaquer; que j'étais persuadé que ce Prince voudrait se servir des troupes qu'il a fait lever en Pologne, pour m'attaquer directement de la Pologne; que je les priais de l'empêcher, pour que la poursuite de ces troupes n'attirât pas la guerre sur leur fond, quoique j'éviterais de toucher leur territoire et vivrais religieusement en bonne amitié avec eux, pourvu qu'ils ne souffrissent point qu'on m'attaque de leur côté, et qu'ils ne se laissent point séduire par toutes les insinuations que la cour de Saxe leur ferait contre moi. Peut-être pourrait-on offrir la médiation à cette république: c'est ce que je vous laisse à considérer et à suivre là-dessus ce que vous trouverez de plus convenable. J'approuve tout ce que vous avez écrit à Cham-

[1] Nr. 1941.

brier; les nouvelles de Beckers ne sont pas orthodoxes, sans quoi nous en verrions les effets.[1] Soyez persuadé que ce coup-là nous va donner la paix. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1947. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

La relation que vous m'avez faite le 25 de juillet passé, vient de m'être rendue. Ne doutant nullement que vous n'ayez continué sans interruption la correspondance avec vos amis en Angleterre, vous me ferez un plaisir sensible de me mander tout naturellement, et d'une façon que je puisse prendre mes mesures là-dessus, ce que les principaux de la nation peuvent penser actuellement sur l'état présent des affaires de l'Europe, de même que ce que vous croyez des véritables intentions du lord Harrington et du ministère anglais, si leur grand but est encore de mettre en exécution les engagements auxquels ils sont entrés autrefois par le traité de Varsovie, ou s'ils tournent plutôt, à l'heure qu'il est, toute leur attention contre la France, après que celle-ci vient de faire de si grands progrès aux Pays-Bas — et les mesures qu'ils pourront prendre pour retenir la Hollande de ne point faire un accommodement particulier avec la France ou de se déclarer neutre. Vous me ferez ce rapport le plus tôt possible, d'une manière détaillée et exacte. Et je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1948. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

Mon cher Podewils. La poste d'aujourd'hui ne vaut pas la peine de faire chiffrer ma lettre; je crois que vous devez avoir reçu tant de chiffres de moi que vous en avez tout votre soûl.

Je pense tout comme vous sur le voyage de Chambrier,[2] mais ce qui m'embarrasse, c'est de trouver le fil d'Ariane. Nous ne faisons absolument rien ici, ainsi faites imprimer que les deux armées restent également dans l'inaction.

Les nouvelles d'Italie commencent à devenir intéressantes, peut-être que le Sérénissime Infant sera le bec dans les marais de Mantoue à la fin de la campagne.

[1] Podewils hatte, Berlin 24. Juli, berichtet: „Beckers dit que sa cour est informée qu'on craint si fort à Vienne et à Hanovre que Votre Majesté ne gagne le roi de Pologne, et que ce Prince ne se mette tout de bon en tête de vouloir devenir empereur, qu'on tâchera de faire sa paix avec Votre Majesté." — [2] Vergl. S. 244.

Le prince de Conty, après avoir joué en Italie les rôles de baron, vient de jouer ceux de gille au bord du Rhin. Il y a une complication de procédés honteux dans sa conduite qui le perdra de réputation.

J'ai reçu une lettre du comte de Saxe[1] par laquelle je juge qu'Oudenarde est prise au moment présent, Bruxelles suivra apparemment le même sort. Que feront les républicains? Ce grave et sage sénateur anglais qui, assis sur son tribunal, se préparait à faire les plus belles harangues de l'univers, reçoit la nouvelle de l'action de Melle,[2] il pâlit, la voix lui manque, il tombe, le tribunal reste vide, et l'assemblée se sépare.

Jamais bataille n'a eu l'honneur de faire une aussi forte impression, mais quelles en seront les suites? C'est ce que la mobilité des pensées humaines nous empêche de deviner; souvent la rage succède à la timidité, et quelquefois le découragement suit l'audace; il faudrait tâter le pouls aux deux républiques, pour juger, par l'agitation ou le calme de leur circulation, du parti qu'ils prendront.

Voilà en vérité tout ce que j'ai à vous dire; cela ne méritait pas une lettre, bien moins un chiffre. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Je viens d'apprendre que le pauvre Keyserlingk est mal, je suis dans mille inquiétudes pour lui, je vous prie d'éperonner Eller, pour qu'il emploie les derniers secrets de son art pour sa guérison.

P. S.

Vous verrez par la copie de la dépêche que j'ai faite à Chambrier, que je demande absolument une réponse catégorique touchant l'article des subsides. Si la France ne nous satisfait point sur cet article-là, il n'y aura pas autre chose à faire que de faire notre paix par l'entremise de l'Angleterre, à quelque prix que ce soit.

Nach der Ausfertigung. Bis auf das P. S. eigenhändig.

1949. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A GAND.

Camp de Chlum, 4 août 1745.

Je ne suis guère édifié de la réponse que, selon votre relation du 21 du mois de juillet dernier, le marquis d'Argenson vient de vous donner par rapport aux subsides. Vouloir me payer en douze paiements une somme sur laquelle on ne s'explique point, n'est proprement autre chose que de vouloir par une défaite honnête me refuser tout-à-fait, et me tenir en attendant le bec dans l'eau. Si le ministre pensait un peu sérieusement sur cette affaire, il concevrait aisément que les fournissements des magasins, l'achat des chevaux de remonte et des munitions, avec mille autres pareilles choses nécessaires pour une armée, ne sont

[1] Liegt nicht vor. — [2] Fontenoy.

point de nature à pouvoir être payés par terme en douze mois; il est d'ailleurs bien chagrinant qu'on ne fait que de se renvoyer la paume, l'un à l'autre: le ministre vous dit que le roi de France s'en était expliqué dans la lettre qu'il m'a faite, et celui-ci ne m'y dit rien que de vouloir se concerter là-dessus avec son contrôleur-général. Comme l'affaire m'est trop sérieuse, et qu'il me faut nécessairement savoir où j'en suis, je ne saurais que vous renvoyer à la dépêche que je vous ai faite[1] lorsque je vous adressais ma réponse au roi de France[2] sur la lettre que le colonel Wylich m'a apportée, et vous dire qu'après un délai de trois mois passés, où je n'ai appris sur ce sujet que des généralités, il me faut absolument une réponse prompte et catégorique.

Federic.

Lisez cette dépêche telle qu'elle est à M. d'Argenson, afin qu'il sache que c'est par mon ordre que vous lui parlez, ou plutôt que c'est moi qui lui parle, moi-même.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1950. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 5 août 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 27 du juillet passé. Après avoir vu ce que le lord Harrington vous a dit de la part du Roi son maître, touchant ses intentions à moyenner une paix entre moi et la reine de Hongrie, ma volonté est que vous répondrez au lord Harrington que je n'avais à la vérité point lieu d'avoir une grande confiance au roi d'Angleterre, après tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, mais que, pour montrer à toute l'Europe la facilité que j'apportais de mon côté pour apaiser les troubles qui la déchirent, et pour convaincre Sa Majesté Britannique du désir sincère qui n'avait jamais cessé auprès de moi de vivre avec elle en bonne intelligence, je voulais bien encore entrer en négociation; mais que le souvenir du passé m'obligeait à faire premièrement les déclarations suivantes:

1° Que je ne me laisse amuser par rien et que je pousserai mes opérations de tous côtés, avec la plus grande vigueur, jusqu'à la signature des préliminaires;

2° Que dans quatre semaines de temps, comptées depuis le jour que cette dépêche arrive à Hanovre, il faut convenir de ces préliminaires, et que l'instrument de la paix les suivra un mois après.

Voici deux projets pour ces préliminaires, dont le lord Harrington pourra choisir lequel lui conviendra le mieux:

[1] Vergl. S. 227 Nr. 1926. — [2] Nr. 1929.

1° Que le roi de Prusse conserve la Silésie comme elle lui a été cédée par le traité de Breslau, en y ajoutant les trois villes de Troppau, Jägerndorf et Hotzenplotz;

2° Condition *sine qua non:* L'Empire, l'Angleterre, la Hollande, la Saxe, et toutes les puissances de l'Europe, garantiront la Silésie au roi de Prusse;

3° Le roi électeur de Saxe donnera au roi de Prusse un acte de cession sur la Silésie;

4° Le Roi s'engage de donner sa voix électorale au Grand-Duc;

5° Garantie mutuelle des États d'Allemagne entre les deux parties belligérantes;

6° Que l'on moyennera un échange entre quelques parcelles de la Silésie, enclavées dans la Lusace, avec le *Fürstenberger Zoll* — ou la petite ville de Fürstenberg avec sa douane située à l'Oder — qui reviendra au roi de Prusse, de sorte qu'aucune des deux parties ne perde par ce troc;

7° Tous les prisonniers seront incessamment relâchés sans rançon, et échangés avec bonne foi dans un endroit dont on conviendra; les malades et blessés, dont on donnera une liste, le seront d'abord après leur guérison;

8° La ville de Cosel, avec toutes ses fortifications qui y sont, sera remise entre les mains du roi de Prusse d'abord après la signature des préliminaires, avec ses munitions et canon, telle quelle a été pourvue du temps qu'elle fut prise;

9° Le roi de Prusse et la reine de Hongrie s'engagent mutuellement de ne point mettre d'entraves ni de chicaner dans le commerce de leurs sujets réciproques.

Voici le second projet, dont le changement ne consiste que dans le premier article: La Silésie sera sous la domination du roi de Prusse, telle quelle lui a été cédée par la paix de Breslau, mais que, pour indemniser le Roi des frais de la guerre, l'Angleterre s'engage de lui payer un million de livres sterling.

NB. Il y aura quelque chose à rabattre de cette somme, en cas que le gros de ces propositions soit accepté; mais en cas que le lord Harrington n'en voulût point du tout entendre parler, il faudra tâcher de diriger cet article-là de sorte que je ne sois plus obligé à payer les dettes qui sont affectées sur la Silésie, mais qu'elles seront dorénavant à la charge de la reine de Hongrie.

En un mot, il faut négocier là-dessus autant qu'on peut, et dès que mes troupes auront alors le piéd en Saxe, l'on se prêtera à Hanovre de conclure. Il faut que vous déclariez toujours que ces opérations ne mettront aucun empêchement à la conclusion de la paix, et que toute hostilité cessera de tout côté à la signature des préliminaires. Le principal point sur lequel il faut appuyer est celui des sûretés; vous pouvez d'ailleurs dire au lord Harrington que ma situation présente

est très avantageuse et que je ne m'embarrassais pas autrement de l'élection du Grand-Duc; que, si la reine de Hongrie comme membre de l'Empire avait fait la guerre à l'Empereur, la même loi était pour moi qui était pour elle, et que cela ne changerait en rien mes résolutions; que j'avais à attendre plus d'événements avantageux à ma cause que de contraires, et que, si je me prêtais à ces idées, c'était pour l'amour de la paix et du bien public, mais que je reconnaîtrais à présent, par la facilité que l'Angleterre mettrait dans cette négociation, jusqu'à quel point ses intentions étaient sincères; que d'ailleurs j'étais sûr et persuadé que cette paix était entre les mains du roi d'Angleterre, qu'il tenait les cordons de la bourse, et que par conséquent la cour de Vienne était bien obligée de se prêter à ses intentions, mais que je le répétais encore que j'allais pousser mes opérations plus vivement que jamais, mais que cela n'empêcherait point la paix, et que, plus tôt l'on pouvait convenir sur le projet que je viens d'envoyer, les hostilités cesseraient dès le moment. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1951. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 5 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous pouvez bien juger que les propositions de Harrington n'ont pas été rejetées en entier; j'ai fait quelques conditions, il y en a de nature *sine qua non*, il y en a d'autres sur lesquelles je lui[1] ai dit qu'il pouvait se relâcher. La manœuvre du prince de Conty, et la difficulté de tirer de l'argent de la France, m'obligent à l'un et à l'autre. Vous pouvez faire de beaux raisonnements de politique pour me prouver que je n'en suive pas les règles, mais je vous réponds en deux mots: point d'argent, point d'argent! Je pousserai les opérations de Saxe avec beaucoup de vigueur, pour accélérer cette négociation, et pour que ce pays, se ressentant des maux de la guerre, ne s'y engage pas légèrement une autre fois; enfin, je vois donc le port où je pourrai conduire mon vaisseau après la tempête qui l'a battu, où il faudra le radouber et lui refaire ses provisions. Vous aurez soin de la dépêche d'Andrié, et si j'ai oublié quelque chose dans les articles préliminaires, je vous autorise à l'ajouter, s'entend ce qui regarde nos sûretés.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1952. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 8 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous devez être informé du parti que j'ai pris à présent. Vous craignez les uhlans, mais je vous assure que c'est

1 Andrié.

de la canaille fort méprisable et qui ne vous fera aucun mal. Les arrangements pour les opérations sont pris de façon que vous ne devez point être en peine; j'envoie d'ailleurs deux régiments de hussards au prince d'Anhalt, qui tiendront bien en respect cette canaille polonaise. Vous ne convenez pas de mes raisons et je ne conviens pas des vôtres; vous êtes si mol, si flasque, quand il faut prendre une résolution, que cela est honteux; en un mot, vous voulez forcer le roi de Pologne à devenir empereur, et il ne veut pas l'être; vous supposez que sa seule voix pourrait traîner l'élection impériale, c'est ce que je ne crois point; vous croyez que c'est la crainte qu'a la cour de Vienne que nous ne détachions la Saxe, qui l'a rendu flexible à la paix, et pour moi, je suis persuadé que ce sont nos opérations vigoureuses, les progrès des Français en Flandre, la crainte de perdre les Hollandais et les progrès des Espagnols en Italie, qui causent ce changement. Joignez à cela les clameurs des Saxons, quand nous entrerons de ce côté-là, et vous verrez que ce sera un motif de plus pour faire la paix: en un mot, je suis persuadé que je fais bien en prenant ce parti-là, et crois que je suis les règles de la bonne politique, et vous trouverez peut-être que j'ai raison, quand la crainte que vous avez des uhlans se sera dissipée.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1953. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite le 27 de juillet passé, et ce n'a pas été sans indignation que j'y ai vu les propos indécents que le Chancelier vous a tenus par rapport à mes démêlés avec la Saxe. Je ne suis ainsi point surpris que le comte de Tschernyschew à Berlin en ait tenu de pareils, à peu près, envers mes ministres, dont ceux-ci vous auront déjà averti; mais comme je ne saurais regarder tout cela que comme un jeu concerté entre la cour de Dresde et le Chancelier, sans que l'Impératrice en ait la moindre connaissance, me fiant tout-à-fait sur les fortes assurances que vous m'avez données du contraire, je crois qu'il sera très nécessaire que, sans vous plaindre directement des propos susmentionnés à l'Impératrice, vous tâchiez avec votre adresse ordinaire de les lui faire parvenir indirectement et de bonne grâce, par mes amis qui ont sa confiance, sous prétexte, par exemple, que le chagrin que vous aviez conçu de ces propos, vous avait fort abattu et rendu presque malade. Il ne saurait pas manquer alors que, par la façon dont l'Impératrice s'expliquera là-dessus, vous ne soyez au fait si c'est par ordre de l'Impératrice ou non que le Chancelier vous a parlé; d'ailleurs, il sera très nécessaire que vous fassiez parvenir de la même façon à l'Impératrice, le plus tôt le mieux, un

précis de mon manifeste, afin qu'elle soit informée des motifs que j'ai eus d'éclater contre la Saxe, avant que le Chancelier la puisse prévenir tout-à-fait contre moi. Vous ferez assurer en même temps à l'Impératrice de la manière la plus positive que, si j'avais été obligé d'en venir à des éclats avec la Saxe, ce n'était nullement dans l'intention de faire des conquêtes sur elle, ni de l'abaisser, mais uniquement pour la faire revenir des engagements très dangereux et pernicieux qu'elle avait pris contre moi, savoir de partager la Silésie entre elle et la reine de Hongrie et de prendre le duché de Magdebourg, mais que j'étais à tout moment prêt à me réconcilier avec elle, pourvu qu'elle ne voulût plus persister dans ses pernicieux engagements, mais vivre plutôt avec moi en paix et repos; que de cette façon-là je ne croirais jamais que l'Impératrice voudrait donner des troupes à la Saxe contre moi, ce qui ne serait autre chose que si elle déclarait à moi-même la guerre; que l'intention de l'Impératrice ne pouvait jamais être que la Saxe devait s'emparer de mes provinces, sans que je dusse la prévenir sur ses desseins, ce que je ne pouvais point avoir mérité par tout ce que j'avais fait pour la Russie et pour l'Impératrice même. Du reste, je suis trop persuadé de votre zèle et de votre fidélité pour que vous n'employiez tout votre savoir-faire et tous vos soins pour empêcher dans ce moment critique que la Russie ne se déclare point pour la Saxe, mais qu'elle lui inspire plutôt des sentiments de modération, en lui conseillant sérieusement de s'accommoder avec moi le plus tôt le mieux, et de vivre avec moi en paix, ce qui était tout ce que je lui demandais, et à quoi je me prêterais de bien bon cœur. J'attends vos relations bien exactes et bien détaillées sur ce chapitre-là.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1954. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

Comme je vous ai assez instruit, par ma dépêche du 5 de ce mois, auxquelles conditions je veux faire ma paix, j'attends à présent votre rapport sur la réponse qu'on vous aura donnée là-dessus; mais pour vous mettre encore plus au fait sur la manière dont je veux que vous deviez vous conduire dans cette négociation-là, je veux bien vous dire qu'il faut que vous vous y preniez bien adroitement, et que vous deviez tenter tout ce qui est humainement possible pour m'obtenir quelques indemnisations de tous les frais de guerre et de tous les dégâts qu'on m'a faits par les invasions réitérées dans la Silésie; c'est pourquoi vous devez insister autant qu'il sera possible

1° Sur la cession des trois villes de Troppau, Jägerndorf et Hotzenplotz avec leurs environs; mais si vous voyez qu'on n'en veut absolument pas entendre parler, et qu'on aime mieux de ne se point mêler

de cette négociation que de vouloir se charger de disposer la reine de Hongrie à une pareille cession: enfin, s'il n'y a nulle apparence d'y pouvoir jamais réussir, alors vous devez tâcher

2° De faire agréer, au lieu de cela, l'expédient qui est marqué dans le premier article du second projet,[1] c'est-à-dire que l'Angleterre s'engage à me payer un million de livres sterling.

Si l'on ne rejette pas absolument cette proposition, mais qu'on trouve la somme un peu trop forte, je vous ai déjà prescrit qu'il y a à rabattre de cette somme, sur laquelle vous marchanderez le mieux que vous pourrez, quand même ce ne serait qu'une somme de 400,000 livres sterling, pour compenser à peu près par là les dettes de la Silésie que je suis obligé de payer, selon le traité de Breslau, aux Anglais, circonstance que je ne dis pourtant que pour votre instruction, sans que vous en deviez faire apercevoir quelque chose au lord Harrington; mais si on refusait aussi absolument une indemnisation de cette nature, et que vous voyiez qu'il n'y a nullement à y réussir, alors vous changerez encore de batterie et tenterez à réussir sur le troisième expédient que je vous ai fourni, savoir que je sois du moins déchargé du paiement des dettes anglaises et hollandaises hypothéquées sur la Silésie, et que celles-ci restent à la charge de la reine de Hongrie. Voilà comme vous devez aller par grades et pas à pas, en disputant le terrain pied à pied et autant qu'il sera possible. Aussi serez-vous persuadé que ma reconnaissance vous sera proportionnée aux avantages que vous me ferez avoir par votre négociation; mais si contre toute mon attente les trois propositions susdites sont également refusées, mon intention est qu'alors, sans rompre la négociation, vous attendiez l'avis qu'on vous donnera de l'entrée de mes troupes en Saxe, et, dès qu'on vous aura averti que mes troupes auront mis pied en Saxe, vous tâcherez de profiter de la première consternation que cette nouvelle causera, selon toutes les apparences, à Hanovre, en déclarant alors au lord Harrington tous les justes motifs que j'avais eus à faire cette démarche pour me garantir des desseins pernicieux du ministère saxon. Vous rassurerez, de plus, le lord Harrington sur la sincérité de mon intention, qui n'était nullement de faire des conquêtes sur la Saxe, mais uniquement de ravoir la paix avec elle et de n'avoir plus à craindre ses insultes. Vous déclarerez, de plus, au lord Harrington que ces opérations ne mettront aucun empêchement à la continuation de notre négociation, et qu'il ne dépendait que du roi d'Angleterre d'étouffer incontinent cette incendie, en portant la cour de Vienne à faire son accommodement avec moi, sur des conditions traitables; vous donnerez même les assurances les plus fortes que, du jour même que je serai averti que les articles préliminaires seront dûment signés, je ferai cesser toute hostilité, et si le lord Harrington vous répond encore alors qu'il n'y avait pas moyen de

[1] S. 249.

conclure sur une des trois conditions susdites, et que vous trouviez que toutes les tentatives — que vous devez faire encore une fois à cette occasion — n'opèrent absolument rien sur lui, et qu'il n'en est ainsi rien à espérer, c'est alors que vous lui déclarerez à la fin que, pour donner au roi d'Angleterre et à toute l'Europe une marque convaincante de ma modération, et que je ne visais à autre chose qu'à remettre le calme et la tranquillité dans l'Empire, j'avais enfin gagné sur moi de vouloir sacrifier mes justes prétentions et de ne pas vouloir aller au delà du traité de Breslau, bien entendu néanmoins que les autres conditions qui se trouvaient dans le projet des préliminaires sous les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9,[1] fussent stipulées, et que sur ce pied-là vous étiez prêt à conclure. Voilà ce que vous devez déclarer alors au lord Harrington; aussi, si on en est content, vous pouvez conclure sans plus de délai sur les conditions mentionnées, sauf pourtant toujours les conditions que j'ai mises, encore, par ma dépêche du 5 de ce mois, savoir que les préliminaires soient ratifiés, au plus tard, pendant un temps de quatre semaines, et que l'instrument de la paix les suive un mois après, dans lequel il ne faudra mettre que simplement le contenu de nos préliminaires, sans y vouloir ajouter d'autres articles nouveaux. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1955. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 10 août 1745.

Mon cher Podewils. Je vous adresse ci-close une dépêche que je viens de faire au sieur Andrié, que vous lui ferez parvenir au plus tôt possible. Vous verrez par la copie ci-jointe qu'il s'y agit des dernières instructions que je lui donne sur notre négociation de paix, et je crois que voilà tout ce que je puis faire. Comme je ne me fie pas tout-à-fait à l'adresse du sieur Andrié et que je crains qu'il ne s'y prenne de travers, vous ne manquerez pas de l'instruire encore sur tous les points où vous le trouverez nécessaire. L'article le plus important sera toujours celui des sûretés qu'il me faut; en quoi je me remets sur les soins que vous en aurez. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1956. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 11. August 1745.

. . . „Se. Königl. Majestät urtheilen, dass wenn die Engelländer sich offeriren, Sr. Königl. Majestät den Frieden mit den Oesterreichern

[1] S. 249.

auf den Fuss des Breslauer Tractats zu Wege zu bringen, solches mit vorherigem Concert mit dem wienerschen Hofe geschehen sein und beide Höfe ein grosses Embarras dazu gebracht haben müsse. Sie folgern daher, dass wann Sie solch Embarras durch die Démarche gegen Sachsen vermehren, solches der Cuneus sein wird, so vorgedachte beide Höfe um so mehr treiben wird, sich mit Sr. Königl. Majestät so gut als es möglich ist zu setzen, zumalen bei der bekannten Declaration, so Dieselbe wegen Sachsen thun lassen. Durch dieses zusammen vermeinen Se. Königl. Majestät vielleicht noch bessere Conditions zu kriegen, und wollen wenigstens deshalb eine Tentative thun, um zu sehen, wie weit es gehen will, doch allezeit in der Absicht, das Hauptaugenmerk dabei nicht zu verlieren. Mit dem Articul von Gelde wäre Deroselben fast am meisten gedienet, daferne solcher auf ein oder andere Weise zu erhalten wäre. Sie seind sehr alieniret von Frankreich, weil Sie von solchem überall abandonniret werden, und halten davor, dass das beste sei, nur je eher je lieber so gut als möglich ist aus dem Spiel zu scheiden, weil doch, wann auch der Krieg noch drei Jahre geführet würde, mit Frankreich doch niemalen etwas rechtes auszurichten sein würde, und wenn auch alles in der Zeit nach Wunsch gehen sollte, dennoch Ihre Königl. Majestät am Ende, und wenn Sie Sich gänzlich dadurch epuisiret haben würden, au bout du compte nichts mehr haben würden als Sie jetzt hätten oder bekommen könnten, die grosse Hasards inzwischen ohngerechnet. Der Marquis de Valory ist in vielen Tagen nicht gesprochen worden, worüber er inconsolable ist und sich ganz geschlossen hält. Ich tröste denselben zu Zeiten so gut ich kann und schiebe alle Schuld auf seine üble Sache zurück, wünschte aber, dass Se. Königl. Majestät noch zur Zeit etwas mehr dissimulirten und nicht eher unrein Wasser verliessen als Sie von dem reinen gesichert wären."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

1957. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Chlum, 12. August 1745.

Soviel die letztere Incursion betrifft, welche ein feindliches Corps Husaren nach Camenz, Münsterberg und der Orten gethan hat, so habt Ihr sehr wohl gethan, an den Generallieutenant von Nassau deshalb zu schreiben, von welchem Ich ohnedem nicht zufrieden bin, dass er bisher durch seine Inaction bei Neustadt solchem Gesindel die Zeit gelassen, dergleichen zu unternehmen.

Wegen der enlevirten Civilbedienten werde Ich durch des Generalfeldmarschalls Prinz Leopold Liebden an den Prinz Karl von Lothringen schreiben und über dergleichen absurdes Procediren Beschwerde führen lassen, mit dem Beifügen, dass wenn ermeldete Leute nicht sogleich wieder auf freien Fuss gesetzet und vor das künftige freigelassen wür-

den, es Mir hier an Gelegenheit nicht fehlen sollte, Repressalien deshalb zu brauchen und die hiesigen Leute ebenso zu tractiren als die Meinige tractiret werden würden.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1958. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

La relation que vous m'avez faite le 20 de juillet passé, m'a été bien rendue. Je serais bien aise que Hyndford ne réussît point,[1] mais je crains beaucoup, vu la duplicité de langage de la cour de Pétersbourg, que vous et moi ne soyons dupés; et l'ordre que le ministre russien, le prince Schtscherbatow, a reçu depuis peu d'aller incontinent à Hanovre pour faire quelques propositions de conséquence, mais dont on garde un grand secret, me donne bien à penser; ce que vous tâcherez au moins d'approfondir.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

Je souhaite de tout mon cœur que les insinuations très fondées et très solides que, selon votre rapport du 27 juillet dernier, vous avez faites à l'Électeur, s'impriment dans son esprit et fassent leur effet, mais je crains fort que le peu de souci que le ministère de France paraît avoir pour les affaires de l'Empire, et dont on ne peut assez s'étonner, n'efface tout cela, et que tous les mouvements que le digne Chavigny se donne, ne servent de rien. En attendant, vous ne discontinuerez point de faire sur cela tout ce qui sera possible, et de fortifier de plus en plus les bons sentiments que l'Électeur témoigne à mon égard. J'ai été charmé de voir la manière avec laquelle le Grand-Chambellan[2] veut bien se prêter à la cassation du traité que vous savez.[3] Vous tâcherez de finir le plus tôt le mieux cette affaire, pour qu'il n'y ait plus à craindre que ce traité puisse jamais tomber en de mauvaises mains. Vous ferez de même de la garantie de la France,[4] que vous rechangerez, afin que tout reste un secret impénétrable.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Hyndford betrieb den Beitritt Russlands zur Warschauer Allianz. — [2] Preysing. — [3] Der Frankfurter Indemnisationsvertrag zwischen Preussen und dem Kaiser vom 24. Juli 1744. — [4] Die französische Accessionsacte vom 24. Juli 1744 zu dem genannten Vertrage.

1960. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 12. August 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 1. d. hat Mir der damit geschickte Jäger richtig eingeliefert. Ich zweifele nicht, Dieselbe werden aus Meinem vorigen und aus dem, so der General Prinz Dietrich Liebden Deroselben durch einen Courier geschrieben, bereits ersehen haben, dass nach Ew. Liebden Verlangen des Prinz Dietrich Liebden ihren Marsch durch Schlesien genommen haben. Um auch wegen des sogenannten Uhlanengesindels, welches der sächsische Hof bishero auf den polnischen Grenzen gehalten hat, nicht so leicht etwas besorgen zu dürfen, habe Ich zwei Grenadierbataillons nebst fünf Dragonerescadrons nach Crossen und der Gegend Zielenzig und Schwiebus beordert, welche dies Volk observiren und ihren intendirten Räubereien oder auch nach der Lausnitz zu perciren Einhalt thun sollen. Sollte demohnerachtet dieses Volk etwa hier oder da in Meinen Landen Excesse verüben oder Schaden thun, so ist Mein Wille, dass auf die erste Nachricht, so Ew. Liebden davon bekommen, Dieselben sogleich in Sachsen in gleicher Maasse Repressalien gebrauchen und plündern mit plündern, brennen mit brennen vergelten, der sächsischen Generalität auch alsdann die Ursachen, warum solches geschehen, durch einen Trompeter bekannt machen lassen sollen. Ich bin mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1961. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 12 août 1745.

Mon cher Podewils. Je suis fâché de vous dire que je ne connais pas de plus grande poule-mouillée que vous. Il semble que vous ne voyez que des uhlans saxons, et que la crainte vous domine si fort que j'appréhende que dans peu de jours vous demanderez des passe-ports pour vous sauver à Stockholm avec la chancellerie. Il n'est en vérité pas permis d'être si timide, et je vous prie pour l'amour de votre nation de vous rassurer. Parlons d'affaires. Je veux la paix, et il faut la vouloir, parceque cela est absolument nécessaire etc.; mais vous, que je me livre pieds et poings liés; c'est de quoi je ne conviens point, et vous verrez par toutes les instructions que j'envoie à Andrié, et dont j'ai ordonné à Eichel de vous envoyer copie, la gradation que je lui prescris. Il est donc entièrement muni de tout ce qui lui faut pour faire la paix, ayant depuis longtemps les pleins-pouvoirs nécessaires, et si c'est le sérieux du lord Harrington, nous y parviendrons. L'embarras des Anglais au sujet des affaires de Flandre et d'Italie est très grand;

il leur faut des troupes et ils n'en peuvent avoir qu'en se débarrassant de moi. Profitons de cette conjoncture, poussons notre fortune autant qu'elle pourra aller. Cette guerre des Saxons pour laquelle vous paraissez avoir tant d'aversion, se fera. Pourquoi? Puisque tant et tant de raisons m'y conviennent et que je ne puis faire autrement. Cependant si notre [projet][1] d'Hanovre tourne à bien, le prince d'Anhalt n'aura fait qu'une ou deux marches du côté de Leipzig. J'ai déjà pensé aux frontières de Pologne,[2] mais jamais je n'ai rien vu de plus craintif que vous, et je vous avoue naturellement que je ne vous conçois plus. Enfin, je ne saurais que faire. Je suis fâché d'agir contre votre avis, mais le prince d'Anhalt ne recevra point d'autres ordres, et vous serez obligé d'en passer par là; mais si les Anglais sont de bonne foi, vous n'aurez pas la peur longtemps, et la paix se fera vers le 12 de septembre, ou du moins les préliminaires pourront être signés alors. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1962. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Dans la persuasion où je suis que mes deux amples dépêches du 5 et du 10 de ce mois vous seront bien parvenues, j'espère que vous serez par là, et par tout ce que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vous aura mandé, tout-à-fait instruit de la manière que vous devez vous conduire dans la négociation importante que je vous ai confiée. J'ai la confiance en vous que vous vous y prendrez avec toute la fidélité, adresse et savoir-faire, pour mener cette grande affaire à une fin heureuse; que vous vous garderez surtout de ne faire voir d'abord le fond du sac et de ne passer d'une proposition à l'autre qu'avant d'avoir tout tenté et tout éprouvé pour la faire passer.

Comme je vous ai aussi ordonné, dans la dépêche que je vous ai faite le 10 de ce mois, que si contre toute attente les trois propositions que j'ai demandées pour mon indemnisation, étaient également refusées, vous ne deviez aller à celle par laquelle la paix de Breslau sera mise pour base, qu'après qu'on vous aura averti que mes troupes avaient mis pied en Saxe, je veux bien vous dire à présent que, dès que vous aurez trouvé qu'il n'y a point moyen de réussir sur aucune des trois propositions d'indemnisation dont j'ai parlé ci-dessus, et qu'on veuille mieux tout de bon rompre plutôt la négociation que d'y condescendre, alors vous devez, sans attendre l'avis de l'entrée de mes troupes en Saxe, déclarer que, pour montrer donc ma modération, je voudrais enfin me contenter de la paix de Breslau, pour qu'elle servît de base de celle

[1] Im Original sinnlos: pri. — [2] Der Minister besorgte einen Einfall polnischer Insurgenten in die Neumark.

à faire, sauf pourtant que les autres conditions que je prétends y fussent jointes.

Et comme vous êtes déjà muni depuis longtemps de tous les pleins-pouvoirs nécessaires pour régler et signer les préliminaires, vous en ferez usage alors et signerez les nouveaux préliminaires, sans attendre de mes ordres ultérieurs là-dessus.

Vous n'oublierez pas d'y insérer ce que je vous ai ordonné dans ma dépêche du 5 de ce mois, par rapport au temps que ces préliminaires doivent être ratifiés, et ce qui doit être observé touchant l'instrument de la paix. Il y a encore à observer que, dès que les préliminaires seront signés, il faudra que le roi d'Angleterre en fasse avertir secrètement par un courrier le prince Charles de Lorraine en Bohême, et que vous de votre côté m'en avertissiez le plus tôt le mieux, afin que toutes les hostilités cessent alors réciproquement. Outre cela, vous devez le mander incontinent au ministre d'État, le comte de Podewils, afin que celui-ci en avertisse pareillement le prince d'Anhalt-Dessau, pour que celui-ci, selon les ordres qu'il a, cesse de sa part d'agir hostilement contre la Saxe.

Il y a encore une chose sur laquelle il faut que je vous fasse savoir mon intention; c'est que, n'étant point informé si le ministre autrichien Wasner a reçu des pleins-pouvoirs de sa cour ou non, pour l'accommodement en question, je veux qu'au premier cas il faudra bien qu'il signe avec vous les préliminaires dont on conviendra; au second cas, je suis content que vous régliez les préliminaires et les signiez avec le lord Harrington. Si le roi d'Angleterre persiste à s'engager de se faire fort d'y faire consentir la cour de Vienne et de conclure en conséquence, vous observerez encore de bien insinuer au lord Harrington que, si je me prêtais à cette paix, ce n'était uniquement que pour l'amour du bien public et pour voir finir les calamités dont l'Empire a tant souffert jusqu'ici, de même que pour persuader le Roi son maître que mes intentions ont été toujours sincères; mais aussi faut-il que cette affaire soit bientôt finie. Du reste, je crois encore que, si vous vous prenez bien avec le lord Harrington, vous en obtiendrez encore quelque indemnisation, soit quel des trois points que j'ai proposés que ce puisse être, ce que je laisse à votre savoir-faire, vous ayant instruit à présent sur tous les cas, même s'il n'y a point d'indemnisation à obtenir. J'attends votre rapport bien détaillé sur toutes les circonstances de cette affaire et de quelle façon vous l'aurez finie. J'ai oublié de vous dire encore une fois que l'article des sûretés pour l'avenir m'est un des plus importants; c'est pourquoi vous devez accepter l'offre que le lord Harrington vous a faite, touchant la garantie des Puissances maritimes et que je sois compris à la pacification générale. Sur quoi, je prie Dieu etc.

P. S.

Il m'a paru comme si le lord Harrington avait voulu entremêler quelque menace dans ce qu'il vous a insinué, selon votre dépêche du 5

de ce mois. Je veux bien me persuader que vous ne souffririez point qu'on vous parle d'un ton menaçant sur mes affaires, et que, si cela arrivait, vous ne manquerez pas d'y répondre d'une manière conforme à ma dignité, en donnant à entendre que vouloir me menacer, est autant que de vouloir tout gâter.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Mon cher Podewils. Vous verrez, par la dernière dépêche chiffrée que j'envoie à Andrié, que je me rends à la raison et à la nécessité en dépit de mes intérêts, et, en un mot, que je fais tout ce qu'un homme prudent peut faire. L'article que le prince d'Anhalt a fait mettre dans les gazettes[1] est une bagatelle dans le fond et ne pourra faire de la peine qu'à Schmettau et Schwerin,[2] que je n'ai lieu de ménager l'un ni l'autre par rapport à leur ridicule conduite; c'est pourtant: »ce prince d'Anhalt, cette bonne tête, qui mène toute cette besogne«. Vous n'avez de confiance en personne, quand la peur vous saisit; vous aviez lieu de craindre comme nous combattîmes à Friedberg, car alors tout l'État ne dépendait que d'un cheveu; mais à présent, le cas est bien différent, et il ne faut pas que vous confondiez les ordres que je vous ai donnés alors avec ceux que je vous donne à présent, et qui sont en tout différents des autres. Nous nous tirerons, s'il plaît à Dieu, d'affaire avec dignité et en nous faisant respecter, ce qui était impossible avant la journée du 4 juin; en un mot, avec les meilleures intentions du monde, vous êtes trop timide dans de certaines occasions et circonstances. Je ne vous veux aucun mal de ce que vous me dites votre sentiment avec franchise, mais je trouve que dans de certaines circonstances et occasions vous voyez trop noir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1964. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN BERLIN.

Lager bei Chlum, 14. August 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe Ew. Liebden, wiewohl in dem höchsten Vertrauen, bekannt zu machen nicht anstehen wollen, wie der englische Hof sich jetzo sehr bemühet, zwischen

[1] Vergl. Berlinische Nachrichten vom 7. August 1745 und Preussische Staatsschriften I, 687. — [2] Es heisst in dem Artikel, der König habe „Dero erstem Feldmarschall, des Herrn regierenden Fürsten von Anhalt Durchlaucht, Ordre ertheilet, die in den hiesigen Landen stehende Regimenter mobil zu machen.“ . . . . Im Uebrigen habe der König noch nicht entschieden, von wem das zu formirende Corps commandiret werden solle, „ob sich gleich verschiedene Competenten dazu finden.“

Mir und der Königin von Ungarn einen Frieden zu treffen; wie weit die Sache zu Stande kommen werde, ist noch zur Zeit mit keiner Gewissheit zu sagen. Sollte es aber darunter zum Zweck kommen und so weit gelangen, dass man sich über die Préliminaires vereinigen könnte, und dass solche wirklich unterschrieben würden, so habe Ich dem Etatsminister Grafen von Podewils befohlen, Ew. Liebden davon alsofort zu avertiren; da dann Mein Wille ist, dass Ew. Liebden sogleich nach Empfang solcher Nachricht mit allen Hostilitäten gegen die Sachsen (ohne jedoch Sich über die eigentliche Ursache auf einige Weise zu expliciren) einhalten und nicht im geringsten weiter noch offensive gehen sollen. Ich werde auch alsdann Ew. Liebden das weitere zu melden nicht ermangeln. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Hier haben wir noch immer die Superiorität, in Partien und Detachements sogar, über den Feind, und hat es unsere Cavallerie darhin gebracht, dass sie vom Feinde recht respectiret wird; Reuter und Kürassier müssen Husarendienste thun, und gehet gut. Nadasdy ist vor drei Tagen nacher Neustadt gelaufen, hat aber nicht das Herze gehabt, zu attaquiren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1965. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Je viens de donner un ordre secret au prince d'Anhalt que, comme le roi d'Angleterre venait à se donner des mouvements pour effectuer un accommodement entre moi et la reine de Hongrie, je n'étais pas encore en état de lui dire si cet accommodement aurait lieu ou non, mais qu'en cas qu'on pût y parvenir, j'avais donné mes ordres à vous qu'aussitôt que les préliminaires en seraient dûment signés, vous l'en avertiriez incontinent, et qu'il devait alors, dès qu'il recevrait cet avertissement, suspendre toutes les hostilités contre les Saxons, sans pourtant s'expliquer sur les raisons et ne passer plus outre ni agir plus offensivement. Vous ne manquerez pas de vous conformer à cette mon intention.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1966. AU ROI DE FRANCE [AU CAMP D'ALOST].

Camp de Chlum, 14 août 1745.

Monsieur mon Frère. Je prends autant de part qu'aucun des alliés de Votre Majesté à la gloire qu'Elle S'acquiert dans Sa belle campagne de Flandre; Ses succès sont dus à Sa prudence et à Sa pénétration.

Je suis persuadé que rien ne Lui résistera de ce côté-là, vu la grande supériorité de Ses troupes et la justesse de Ses mesures, mais je suis en même temps dans la persuasion que Votre Majesté sent parfaitement que tous Ses progrès en Flandre ne soulagent en aucune façon Ses alliés en Allemagne, principalement depuis que le prince de Conty, par l'abandon du Main, remet la ville de Francfort à la disposition de l'armée du Grand-Duc et abandonne entièrement l'Électeur palatin.

Je suis obligé d'informer en même temps Votre Majesté que les Anglais m'ont fait des ouvertures de paix, dans lesquelles il n'y a certainement aucunes conditions avantageuses pour moi, et qui se réduisent simplement au traité de Breslau; mais Votre Majesté sait trop bien Elle-même les raisons que je Lui ai si souvent alléguées — auxquelles Elle n'a pas jugé à propos de remédier — qui m'obligent de les accepter. J'en avertis Votre Majesté d'avance, je crois qu'Elle a dû S'y attendre de longtemps, et si cela arrive, j'en atteste le Ciel qu'il n'y aura pas de ma faute.

Il a bien paru jusqu'à présent qu'Elle n'a pas senti l'intérêt de Ses alliés d'Allemagne; aussi voit-Elle comme Elle les a perdus les uns après les autres. Je suis mortifié de ce qui va arriver, mais j'en ai l'âme bien nette, car, après tout, mon premier devoir est de veiller à la conservation de mon État.

Je sens bien que Votre Majesté trouvera ces vérités dures, mais il faut les Lui dire, et il faut que les princes, tels grands qu'ils soient, s'accoutument à la vérité; il y a longtemps que je ne l'ai point déguisée, et je dois croire que les ministres de Votre Majesté l'ont veloutée de façon qu'Elle ne l'a pas vu nue. Je me renferme à faire des vœux pour la conservation et la prospérité de Votre Majesté, La priant de me croire avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.[1]

---

[1] Der Brief ist nicht abgesendet worden. Eichel schreibt am 15. August an Podewils: „Durch Monsieur de Valory haben Se. Königl. Majestät letzt ein Schreiben von dem König von Frankreich erhalten, dessen Sujet aber über nichts weiter als nur allein über dessen Progresse in den Niederlanden rouliret, ohne von andern Affairen ein Wort zu gedenken. Was des Königs Majestät darauf geantwortet haben, davon nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz eine Abschrift mitzusenden. Da dessen Einhalt von besonderer Bedenklichkeit ist, so werde ich das Original noch ein Tag oder acht bei mich behalten, bis man in einer gewissen Sache etwas klärer siehet, so wie solches des Königs Majestät auf mein unterthänigstes Vorstellen goutiret haben." Am 8. September schreibt Eichel: „Des Königs Majestät haben endlich resolviret, das Schreiben zurückzunehmen und statt dessen ein anderes in modéréen Terminis abgehen zu lassen;" dasselbe ist auf den 23. August zurückdatirt (Nr. 1970).

1967. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Chlum], ce 22 [août 1745].

Mon cher Podewils. Je suis plus mort que vif après la nouvelle que vous venez de m'annoncer.[1] Je perds dans trois mois de temps mes deux plus intimes amis,[2] et qui m'étaient les plus attachés de tous ceux que je connais. Me voilà étranger à Berlin, sans liaisons ni connaissances ni véritables amis. J'avoue que ce coup m'accable et que je n'ai pas la force de le soutenir. Eller aurait dû avoir plus soin de Keyserlingk l'hiver passé; alors il en aurait été temps, mais il s'est contenté de boire le vin du malade sans songer à la maladie. Cette nouvelle m'a si fort démonté que je ne suis pas en état d'en dire davantage, et la raison et la philosophie sont en vérité obligées de se taire devant la véritable douleur.

Adieu, veuille le Ciel préserver vous et tous les honnêtes gens de pareille calamité. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1968. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 14. August: „Comme il paraît que presque les deux tiers du collége électoral sont résolus de presser l'élection d'un futur empereur . . . il est nécessaire que nous soyons instruits au plus tôt des sentiments de Votre Majesté:

1º Si le premier ambassadeur de Votre Majesté doit donner, au conclave électoral, Sa voix à l'électeur de Bavière, comme il a paru que c'était l'intention de Votre Majesté ci-devant, en cas qu'on ne pût s'accommoder ni avec la cour de Vienne ni avec celle de Dresde; ou bien si

2º Votre Majesté ne veut donner Sa voix à personne, et protester simplement contre l'élection du grand-duc de Toscane, en faisant retirer Ses ambassadeurs de Francfort immédiatement après que la capitulation sera dressée et qu'on procédera à l'élection même . . .

3º Si, au cas que Votre Majesté donne Sa voix à l'électeur de Bavière, Elle veut pourtant faire signer l'instrument de l'élection en faveur d'un autre par Son

Camp de Chlum, 22 août 1745.

Je crois que le dernier expédient sera le meilleur, si notre paix ne se fait pas avant l'élection, comme j'espère qu'elle sera faite.

[1] Die Nachricht von dem am 13. August erfolgten Ableben des Obersten von Keyserlingk. Vergl. S. 247. — [2] Am 24. Mai war Jordan gestorben.

premier ambassadeur, avec protestation et réservation, . . . ou bien si Son ambassadeur, après avoir donné . . . la voix de Votre Majesté à l'électeur de Bavière, doit se retirer immédiatement après, en protestant contre l'élection du Grand-Duc, ce qui nous paraît le plus convenable."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

1969. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, AU CAMP DE CHLUM.

Camp de Chlum, 23 août 1745.

Monsieur. J'ai tout lieu d'être surpris des propositions sur lesquelles M. de Vaulgrenant paraît vouloir lier la négociation d'accommodement entre moi et la Saxe.

J'avais cru au moins d'y trouver des propositions que le ministère de Dresde avait faites sur ce sujet; au lieu de cela, il n'y a que des idées particulières du sieur de Vaulgrenant, qui véritablement n'aboutissent à autre chose qu'à ce que je doive retirer mes troupes de la Bohême et rester à la défensive, jusqu'à ce que je puisse parvenir à un accommodement avec la reine de Hongrie, pendant que la cour de Dresde veut rester dans tous ses engagements avec celle de Vienne, bien qu'elle veuille retirer, en attendant, ses troupes chez soi, sous l'agrément de la cour de Vienne, idée sur laquelle je crois que le sieur de Vaulgrenant n'a pas assez réfléchi, ou dans laquelle entre trop de penchant vers la Saxe. Je suis persuadé qu'il ne sera guère plus question à Francfort de la concurrence de la Saxe à l'élévation du Grand-Duc au trône impérial, et je crois même qu'on se trompe furieusement, si l'on est dans l'opinion que la cour de Dresde ne se soit pas encore accordée là-dessus avec la cour de Vienne et celle d'Hanovre; ses ministres, Flemming et Loss, qui ont été à Hanovre, s'en sont expliqués tout autrement, n'ayant point dissimulé que leur cour était toute déterminée à donner sa voix au Grand-Duc. Ainsi, cette cour ne fera ni plus ni moins, quand même mes troupes n'entreraient jamais en Saxe; il serait d'ailleurs trop tard de vouloir suspendre la marche de mes troupes en Saxe, puisque celles-ci y seront déjà entrées, avant que mes ordres leur pourraient arriver.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

1970. AU ROI DE FRANCE.

Camp de Chlum, 23 août 1745.[1]

Monsieur mon Frère. Les succès de Votre Majesté sont pour moi des sujets de triomphe. Elle efface par la campagne de cette année tout

[1] Vergl. S. 262 Anm.

ce que la guerre a produit de plus brillant sous le règne du Roi Son aïeul. La France doit sa gloire à la valeur prudente de son Roi, ainsi que le militaire Lui doit sa réputation. En même temps que Votre Majesté fait tant de grandes choses qui remplissent le monde d'admiration pour Elle, cette fortune qui L'accompagne fait bien enrager ces gazetiers, organes de l'envie et de l'animosité de Ses ennemis; il n'y aura donc plus de ressource pour eux, et leur malignité, dans sa stérilité, ne pourra pas même avoir recours au mensonge: la rapidité des conquêtes de Votre Majesté ne laisse point le temps à l'erreur de se répandre, et la mauvaise volonté de Ses rivaux se change promptement en crainte et docilité.

Ce que je puis apprendre à Votre Majesté de mon armée, est bien peu de chose en comparaison de ce qui se fait en Flandre; je m'en rapporte à ce que M. de Valory Lui en marquera. J'assemble du côté de Magdebourg un corps de troupes, pour faire souvenir le roi de Pologne qu'on ne doit jamais faire aux autres ce que l'on ne veut pas qu'il nous arrive; cependant je n'abuserai pas de mes avantages.

Il est à déplorer que, dans un aussi beau tableau, il y ait une tache qui en défigure une partie. Je parle de la retraite du prince de Conty. C'est lui qui couronne le Grand-Duc et qui met les alliés de Votre Majesté dans une situation violente et funeste. Pour à présent, je crois le mal sans remède, l'élection du Grand-Duc sûre et certaine, l'association des Cercles de même, et, par conséquent, une partie des troupes de la Reine à sa disposition, et qui vers la fin du mois d'octobre pourront renforcer l'armée du prince Charles. Je suis avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1971. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 27 août 1745.

Mon cher Podewils. Je suis tout-à-fait de votre avis par rapport à ce que vous me mandez, dans votre relation du 19, sur le prompt départ du roi d'Angleterre, et vous avez fort bien fait d'ordonner à Andrié de suivre d'abord le roi d'Angleterre à son retour à Londres, mais comme Langschmid mande que ce voyage pourrait être remis encore à quinze jours, j'espère que le sieur Andrié, ayant tous les plein-pouvoirs et toutes les instructions qu'il lui faut pour conclure sans plus de délai l'accommodement entre moi et la reine de Hongrie et pour en signer les préliminaires, aura fini même avant le départ du Roi et de son ministre Harrington d'Hanovre, les conditions que j'y ai mises étant au bout du compte si modérées que je ne vois pas ce qui en pourrait retarder la conclusion, si tant il y a que le roi d'Angleterre chemine droit, et que c'est tout de bon qu'il veut moyenner cet accommodement; cela sup-

posé, je crois que notre affaire sera faite à l'heure qu'il est.[1] Je compte d'en avoir ici des nouvelles vers le 6 ou le 8 du mois qui vient. Si cela est, le prince d'Anhalt n'aura guère le temps d'entrer en Saxe, ou d'y faire tout au plus une ou deux marches, ayant, comme vous savez, des ordres positifs de suspendre d'abord toute hostilité contre les Saxons, dès que vous l'avertirez de la signature faite des préliminaires. Je ne vois non plus de difficulté à convenir avec la Saxe, n'en demandant que deux points qui ne sont proprement que des bagatelles. Si mon armée entre en Saxe avant que les préliminaires puissent être signés, ce sera à décompter tous les dégâts que les troupes de Saxe m'ont faits en entrant en Silésie, elles qui voulaient envahir cette province, au lieu que je n'en veux pas à des conquêtes, mais seulement à me débarrasser des alarmes que la cour de Dresde m'a données jusqu'à présent. Sur ce que vous me dites qu'en attendant je ne devais pas refuser entièrement l'assistance que la France m'offre, selon la dépêche de Chambrier, je vous dirai que mon intention là-dessus n'a jamais été de la refuser, bien que Chambrier n'en parle que comme d'un discours que le ministre lui a tenu, et je ne vois aucune raison qui vous a empêché à répondre à Chambrier d'accepter cette offre, d'autant plus que vous savez que c'est un article de mon dernier traité avec la France qu'elle me garantirait mes provinces de Clèves, avec celles au delà du Weser, contre toute insulte et invasion. Pour ce qui regarde l'offre du prince Radziwill par rapport à ses troupes, vous conviendrez que c'est une affaire dont il ne résultera rien et que je ne regarde autrement que comme un chipotage pour tenir en haleine un parti en Pologne. Sur quoi etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A MUNICH.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

J'ai reçu les relations que vous m'avez faites le 14 et le 17 de ce mois. Quant à la marche des troupes de Bavière, s'il n'est pas possible de faire échouer entièrement cette marche, il me suffira que vous la fassiez traîner autant qu'il sera possible. Le sieur de Chavigny fait fort bien de prendre sur lui les dépenses qui sont indispensables pour s'attacher toutes sortes de personnes, et il serait à souhaiter que la France pensât mieux sur l'article des subsides; mais quant à vous, je crois qu'il ne sera pas nécessaire que vous vous mettiez en frais, surtout dans le temps présent. Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ein Immediaterlass an Andrié, den der König am 28. August an das Ministerium zur Beförderung nach Hannover schicken liess, ging von Berlin nicht weiter, weil die Verhandlungen bereits zum Abschluss gekommen waren. Vergl. S. 268 Anm.

1973. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

Je suis assez content de tout ce que vous me mandez par les relations que vous m'avez faites le 7 et le 11 de ce mois. Il faut néanmoins vous dire que, quant aux appréhensions que vous marquez d'avoir pour la France, elles sont jusqu'à présent sans fondement. Qu'un cardinal[1] ou un autre soit dans les affaires, cela n'y fait rien à la politique, qui ne regarde que les intérêts, et on se garde bien d'y mêler la religion, à moins que l'on ne pense avoir besoin de ce masque pour mieux cacher ses véritables intentions. Mes ministres du département des affaires étrangères vous marqueront le reste sur tout le contenu de vos dépêches.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1974. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 31 août 1745.

J'ai reçu votre relation du 21 de ce mois. J'approuve l'article que vous avez inséré dans votre dépêche à Andrié sur l'abolissement des demandes pécuniaires saxonnes. J'espère que ma dépêche d'hier,[2] avec celle que j'ai faite à Andrié,[3] vous sera bien parvenue. Il me semble que nous avons à présent fait tout ce qu'on peut faire pour parvenir à un accommodement. Il ne nous reste que d'en attendre le succès. Comme Langschmid mande dans sa relation du 22 que le roi d'Angleterre ne partira d'Hanovre que dans quinze jours ou trois semaines, j'espère que les dernières instructions seront venues encore assez à temps au sieur Andrié pour qu'il ait eu le temps de régler les préliminaires et de les signer. Ce qu'Asseburg vous a écrit,[4] me confirme dans l'espérance que j'ai, que nous viendrons à bout de cette négociation, même avant que le roi d'Angleterre sera parti d'Hanovre. Si Andrié s'y prend comme il faut, il pourra finir dans un seul jour. Dès que vous en aurez des nouvelles, vous ne manquerez pas de me les envoyer le plus tôt possible, et je me flatte toujours que par là le prince d'Anhalt n'aura pas le temps de faire grande besogne en Saxe. Je suis fâché de l'accident que Chambrier a eu;[5] il me semble néanmoins qu'avant que je nomme un autre à sa place, il faudra attendre

[1] Tencin. — [2] Gemeint ist das Cabinetsschreiben vom 27. August, Nr. 1971. — [3] Vergl. S. 266 Anm. — [4] Asseburg schreibt an Podewils, Cassel 19. August: „Je ne suis de retour d'Hanovre que depuis hier au soir, . . . je ne tarde pas d'informer Votre Excellence du jugement qu'on peut porter sur les dispositions qui s'y trouvent . . . . . Monseigneur le Prince-Statthalter m'a ordonné de mander à Votre Excellence qu'autant qu'il a pu apercevoir, elles sont très sincères, et qu'on songe très sérieusement à moyenner l'accommodement.“ — [5] Der Gesandte war gefährlich erkrankt.

la nouvelle de sa mort, et surtout l'issue de notre négociation d'Hanovre. Si celle-ci réussit à notre gré, je n'enverrai pas si tôt quelque autre en France, et j'aimerais alors mieux d'envoyer votre neveu en Angleterre, où il me pourra rendre des services essentiels par la capacité dont je le connais. Si notre négociation à Hanovre s'écroule, ce sera encore votre neveu que j'enverrai alors en France. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1975. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Après avoir vu tout le détail tant de la relation que vous m'avez faite le 28 du mois d'août passé que de celle qu'Andrié m'a faite, de même que des pièces y jointes,[1] je veux bien vous dire que je suis très satisfait de ce qu'Andrié a fini l'ouvrage de la convention touchant la paix à faire avec la reine de Hongrie et la Saxe, avant le départ d'Hanovre. Je suis de même content des conditions qui y sont stipulées; c'est pourquoi je vous en renvoie ci-clos l'instrument de la ratification, signé de moi, que vous ne manquerez pas d'envoyer incontinent par un exprès ou par une estafette à Andrié, pour qu'il en puisse faire l'échange de la manière accoutumée; en quoi vous ne perdrez pas un moment, pour que l'échange se puisse faire au temps prescrit.

J'approuve les petites additions que vous avez faites dans l'instrument de ratification, de même que vous avez averti d'abord le prince d'Anhalt de la signature de ces préliminaires, pour qu'il fasse cesser les hostilités contre la Saxe, selon les ordres qu'il a de ma part. Il faudra voir à présent ce que la cour de Vienne en fera, et quels ordres elle donnera au prince Charles de Lorraine pour la cessation des hostilités, et vous pouvez croire que je ne ferai point sortir mes troupes de la Bohême avant que la cour de Vienne n'ait ratifié les préliminaires; et l'évacuation se fera après de part et d'autre en même temps.

Pour le traité à faire avec la cour de Vienne, il faut bien se contenter d'un temps de six semaines, par la distance qu'il y a entre Vienne et Londres; mais ce que vous aurez à observer, c'est que vous minuterez vous-même le projet du traité définitif de paix, où vous éclaircissez les points qu'on a mis dans les préliminaires d'une manière un peu trop vague et trop générale; bien qu'il faille que tout reste dans le sens des préliminaires. Vous observerez surtout soigneusement de prévenir toutes les chicanes qu'on pourrait inventer un jour pour disputer sur les termes du traité; c'est pourquoi vous éviterez tout équivoque ou double sens, et vous vous expliquerez partout si clairement,

[1] Die von Andrié und Harrington am 26. August unterzeichnete Convention von Hannover. Gedruckt bei Wenck, Codex juris gentium II, 191.

qu'il n'y ait pas moyen de disputer contre. Vous y ajouterez encore l'article d'une amnistie générale et réciproque, et d'abord que vous l'aurez fait, vous enverrez à Andrié ce projet du traité, avec les instructions nécessaires, pour qu'il en puisse faire usage. Vous conviendrez aussi avec lui de la manière qu'il ait à se conduire par rapport à l'accommodement avec la Saxe et à la convention à faire à ce sujet. Je laisse tout cela à vos soins, ce que vous ne manquerez pas d'exécuter avec toute la dextérité et la promptitude possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1976. AU CONSEILLER ANDRIÉ A HANOVRE.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

Après avoir vu tout le détail de vos relations du 22 et du 26 du mois d'août passé, je veux bien vous dire que je suis content de la diligence que vous avez faite pour signer les préliminaires, de même que des conditions de ces préliminaires, dont je viens de signer l'instrument de ratification, que mon ministre d'État, le comte de Podewils, vous enverra pour le pouvoir échanger de la manière usitée. La déclaration obligeante que le roi d'Angleterre vous a fait faire par milord Harrington, m'a fait beaucoup de plaisir; aussi le témoignerez-vous convenablement à milord Harrington, en y ajoutant que j'avais mis toute ma confiance au Roi son maître qu'il achèverait ce grand ouvrage, si salutaire à toute l'Europe et si glorieux pour lui.

Quant au traité définitif de paix, je viens de donner mes ordres audit ministre, comte de Podewils, de vous envoyer, au plus tôt possible, un projet de ce traité, où on ne changera rien du sens des préliminaires, mais où l'on tâchera de s'expliquer de la manière la plus claire et point sujette à des chicanes, sur tous les articles des préliminaires.

Vous recevrez d'ailleurs toutes les instructions qu'il vous faudra dudit ministre, et n'oublierez rien pour finir tout-à-fait cette grande et importante affaire. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1977. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 2. September 1745.[1]

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 26. v. M. habe Ich gestern wohl erhalten, und finde

[1] Unter demselben Datum wird auch Münchow in Breslau von dem Abschluss der hannöverischen Convention in Kenntniss gesetzt.

Ich die darin gemeldete Dispositiones in soweit vollkommen gut. Da inzwischen der Etatsminister Graf von Podewils Ew. Liebden bereits avertiret haben wird, wie es mit der Negociation zu Hannover wegen eines Friedens mit der Königin von Ungarn und den Sachsen soweit gekommen ist, dass die Préliminaires davon zwischen dem englischen Minister und dem Meinigen wirklich gezeichnet worden seind, Ich Meines Orts auch solches ratificiret, so zweifle nicht, Ew. Liebden werden nach dem Einhalt Meiner vorigen Ordres mit Fortsetzung der Hostilitäten gegen die Sachsen vorerst Anstand genommen haben, bis man demnächst siehet, wie der wienerische Hof so wohl als der dresdensche sich über die regulirte Préliminaires weiter declariret haben werden. Ich zweifle ferner nicht, Ew. Liebden werden den aufm Marsch befindlichen Generallieutenant Gessler mit gehörigen Verhaltungsordres versehen, überhaupt aber das Secret von obgedachter Negociation bestens beobachten. Ich kann hierbei nicht umhin, Ew. Liebden zu eröffnen, wie Ich den guten und sehr wohl gemachten Arrangements, so Dieselbe Dero Ortes veranlasset, sehr viel mit zuzuschreiben habe, da wohl kein Zweifel ist, dass die Furcht deshalb eines der stärksten Bewegursachen mit gewesen ist, dass man sich dorten so bald bequemt hat. Ich werde nicht ermangeln, Ew. Liebden von dem ferneren Success dieser Sache zu benachrichtigen, und bin übrigens mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1978. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 2 septembre 1745.

J'ai reçu les deux dépêches que vous m'avez faites le 14 du mois d'août dernier. Je suis très content de leur contenu, mais surtout du zèle que vous avez montré pour mes intérêts, en tâchant à disposer le sieur d'Aillon à vouloir travailler d'une manière fort efficace pour que l'Impératrice n'assistât pas la Saxe pendant le courant de cette année. Il faut néanmoins que je vous dise, quoique sous le sceau du plus grand secret et uniquement pour votre direction, que, grâce au Ciel, je n'ai plus besoin d'un pareil secours de la part du ministre de France, les affaires étant venues au point que j'ai actuellement conclu une convention avec le roi d'Angleterre, avant son départ d'Hanovre, par laquelle la paix entre moi et la reine de Hongrie sera faite et les conditions réglées par les préliminaires qu'on en a signés de part et d'autre et que je viens de ratifier. La Saxe y est comprise, et j'ai donné des ordres au prince d'Anhalt de faire cesser toutes les hostilités contre la Saxe; ainsi que, pour mener cet ouvrage à sa perfection, je

n'attends que l'acquiescement de la reine de Hongrie et du roi de Pologne à ces préliminaires réglés, le roi d'Angleterre ayant pris sur soi et s'étant fait fort de procurer l'acquiescement des cours de Vienne et de Dresde sur tous les articles signés des préliminaires. Ainsi je crois être sorti par là d'un labyrinthe qui à la longue m'aurait pu causer mille embarras à plusieurs égards. Je ne puis pas encore vous mander le détail de ces préliminaires, qui sont tels, pour le dire en gros, que personne ni y gagne ni perd; mais mes ministres du département des affaires étrangères auront soin de vous en instruire, lorsque les circonstances le permettront. Jusque là, vous en garderez un secret inviolable, bien que vous puissiez diriger là-dessus vos démarches avec votre prudence ordinaire.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1979. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A JAROMIRCZ.

Camp de Semonitz, 3 septembre 1745.

Monsieur. Je n'ai eu jusques ici aucune nouvelle de la déclaration que M. le marquis d'Argenson doit avoir faite à mon ministre de Chambrier, touchant les subsides que la France me veut payer, mais s'ils sont tels qu'on vous les marque dans l'extrait de la lettre que vous venez de me communiquer,[1] j'avoue que j'en suis fort peu édifié. On devait connaître en France les dépenses immenses qu'il faut pour fournir au nécessaire d'une armée qui doit agir; on y sait combien la Silésie a souffert des invasions et des ravages que l'ennemi y a faits à différentes reprises, et combien j'en perds par là à mes revenus ordinaires; la France souhaite que je doive continuer la guerre: nonobstant de tout cela, on m'offre un subside si mince, qui à peine suffit à en entretenir quatre bataillons et trois régiments de hussards; encore y met-on la condition d'un paiement en douze termes; c'est ce qui, pour les raisons susdites, vaut autant que de vouloir me refuser tout; ainsi que, pour conclusion, il faut que je vous dise que je ne puis aucunement accepter un subside qui à tout égard n'est nullement suffisant à me mettre en état de faire ce que la France attend de moi. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Ce subside peut être bon pour un landgrave de Darmstadt, mais pour mon armée, vu les prodigieuses dépenses de trois corps de troupes

[1] In dem unter dem 2. September von Valory auszüglich mitgetheilten Erlass d'Argensons an den ersteren erbietet sich Frankreich zur Zahlung von 500,000 Livres monatlicher Subsidien statt der von Preussen geforderten Jahresquote von 4,000,000 Thalern.

que j'entretiens en campagne, pour refaire l'armée l'hiver, former les magasins pour le printemps, se mettre en posture d'avoir la supériorité, c'est ce que vous avez assez de bon sens pour voir qu'il ne se peut point exécuter avec un si faible secours. Je renonce dès ce moment à vos subsides, offerts de si mauvaise grâce et en si modique quantité; peut-être que je trouverai des ressources dans moi-même qui me tiendront lieu d'amis ingrats, et je n'aurai point à rougir d'avoir été à l'aumône d'autres princes, condition dure que la nécessité seule pouvait m'imposer. Voilà ce que vous pouvez mander à votre cour.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1980. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 5. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 28. und 29. v. seind Mir richtig eingeliefert worden, und da Ich den Einhalt derselben mit mehreren ersehen, so kann Ich nicht anders, als alles, was Ew. Liebden auf das von dem Graf von Podewils erhaltene Avertissement gethan und veranlasset zu haben gemeldet, vollenkommen approbiren, da es die Ew. Liebden bereits bekannte Umstände noch zur Zeit nicht anders leiden wollen. Da inzwischen das Manifest einmal publiciret ist, die bekannte secrete Convention aber noch nicht von denen respectiven Höfen ratificiret noch die Ratificationes unter einander ausgewechselt worden, insonderheit aber man noch nicht wissen kann, was der sächsische Hof sich deshalb declariren wird, so kann es wohl nicht schaden, wenn Ew. Liebden einige Fouragelieferungen aus Sachsen vor Dero unterhabendes Corps ausschreiben lassen. Noch zur Zeit bin Ich nicht informiret, wie der wienerische Hof sich wegen Ratification der Praeliminarartikel betragen wird; Ich hoffe aber solches nächstens zu erfahren, und sobald Ich davon benachrichtiget bin, werde nicht ermangeln, Ew. Liebden ohne Zeitverlust davon zu avertiren. Sollte der wienerische Hof wider die gegebene Versicherung des Königs von Engelland refusiren, die convenirte Préliminaires zu ratificiren, so kann es nicht anders sein, als dass alsdann die projectirte Operationes ohne weiteren Anstand ihren Fortgang haben müssen. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter.

Friderich.

[1] Im gleichen Sinne schreibt der König an Chambrier, 2. September. Eichel schreibt an Podewils, 6. September: Valory „ist über seine Antwort au désespoir und will gerne eine vergnüglichere haben; sein Chagrin ist darüber um so grösser, als er just den Morgen solche bekommen, da er die Nacht vorher grosse Gefahr gelaufen, in seinem Quartier zu Jaromircz von den Oesterreichern enleviret zu werden."

P. S.

Wegen des Renforts, so Ew. Liebden unter Commando des Generallieutenants Gessler schicke, ist Meine Intention, dass derselbe seinen Marsch durch die Lausnitz, und zwar vor der Hand ohne Hostilität zu begehen, jedoch dass er die erforderliche Subsistance auf dem Marsch sich reichen lasse, nach Ew. Liebden zu fortsetze. Kommet es dann zu einem Frieden, so ist dieser Marsch nur als ein Durchmarsch, so die Regimenter nach ihren Quartieren thun, anzusehen, worüber man demnächst schon conveniren wird. Ew. Liebden werden also gedachten Generallieutenant Gessler davon auf alle Wege schleunigst avertiren, auch dahin sehen, dass derselbe auf solchem Marsch alle diensame Mesures nehme, um nicht affrontiret werden zu können. Wann auch Ew. Liebden en chiffre an den Generallieutenant von Gessler schreiben wollen, kann solches nach Dero Chiffre geschehen, da dieser eine Abschrift davon mitbekommen hat. Ich glaube, dass es gut sein würde, wenn Ew. Liebden wegen des Marsches des Gesslerschen Corps durch die Lausnitz mittelst eines Trompeters oder Estafette an den Herzog von Weissenfels schrieben, ohne jedoch demselben von der wahren Ursache, warum eigentlich die Hostilitäten suspendiret worden, das geringste zu eröffnen. Ich reposire Mich darunter auf Ew. Liebden allzeit gute Dispositiones.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1981. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS ET DE BORCKE A BERLIN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. August: „Votre Majesté aura vu par les dernières lettres de Francfort avec quelle précipitation on y veut procéder à l'élection, dont le parti contraire paraît vouloir fixer le terme au 22 de septembre . . . Si donc la cour de Vienne ne devait point consentir vers ce temps-là à la convention d'Hanovre . . . ., il n'y aura point d'autre parti à prendre pour Votre Majesté que de faire retirer Ses ministres de Francfort vers le terme de l'élection, après avoir insinué à l'électeur de Mayence une bonne et due protestation contre toutes les illégalités de la diète d'élection et l'élection même, et Se réserver Ses droits. Voilà ce que nous croyons que l'Électeur palatin fera aussi de son côté, et tout cela n'empêche pas que Votre Majesté et ce Prince ne puissent tôt ou tard, en Se réconciliant avec la

Camp de Semonitz, 7 septembre 1745.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment par rapport aux instructions à donner à mes ministres à Francfort, selon que vous me l'avez proposé dans votre relation du 31 d'août passé. La cour de Vienne, n'ayant point jusqu'ici, du moins autant que j'en sais, consenti à la convention secrète conclue à Hanovre le 26 d'août dernier, ne s'est mise en devoir d'en exécuter les articles par la cessation des hostilités ni en Bohême, qui vont leur train ordinaire, ni en Silésie, où ses troupes légères continuent à exercer toutes les hostilités possibles, ni n'a donné des

cour de Vienne, rétracher leur protestation . . . Si les ministres de Votre Majesté assistaient à l'élection même et donnaient Sa voix électorale à l'électeur de Bavière, on reconnaîtrait par là la légalité de l'élection même, et on s'obligerait par là indirectement de reconnaître que l'acte de l'élection était passé dans les formes, et on serait obligé de reconnaître, mal gré qu'on en eût, celui que la pluralité aurait élu."

Nach der Ausfertigung.

ordres pour l'évacuation de Cosel, que le lieutenant-général de Nassau a tenu assiégé depuis le 27 d'août et qu'il aura pris peut-être avant que la reine de Hongrie ait donné le moindre signe si elle veut acquiescer à la convention d'Hanovre ou non. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

1982. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 8 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Dès que j'ai eu des nouvelles de la signature de la convention d'Hanovre, j'ai fait écrire secrètement au prince Charles de Lorraine, par le prince Léopold d'Anhalt, qu'il y avait des préliminaires réglés et signés à Hanovre pour une paix à faire entre moi et la reine de Hongrie, et, comme il y avait une suspension d'armes réglée, qu'il me ferait plaisir s'il voulait me communiquer les ordres qu'il recevrait de sa cour à ce sujet. Le prince Charles y répondit que sa cour ne lui en avait donné aucune connaissance, mais qu'il y enverrait un courrier pour en avoir des ordres, et que ce courrier en pourrait être de retour en trois fois vingt-quatre heures. Après avoir attendu ce temps, le prince Léopold écrivit encore audit prince Charles pour savoir ce qui lui était revenu de sa cour, afin qu'on puisse prendre de notre côté nos mesures là-dessus. Celui-ci a répondu encore que jusqu'à présent il ne lui était parvenu aucun ordre de sa cour qui l'empêchât de continuer les opérations de guerre, tout comme vous le verrez par la copie ci-jointe de sa réponse.[1] Comme d'un côté j'augure par là fort mal de l'envie que la cour de Vienne a d'acquiescer à ce qui a été réglé à Hanovre, et que d'un autre côté je suis dans un embarras extrême de ne savoir point les véritables intentions de cette cour, moi qui de bonne foi ai rempli déjà l'article 12 de la convention[2] par rapport à la Saxe, par où j'ai actuellement manqué des avantages fort considérables en Saxe que j'aurais pu avoir si j'avais fait pousser là les opérations, et que je risque d'ailleurs de perdre un temps de quatre semaines, surtout dans cette arrière-saison, si la cour de Vienne fait le même manége sur ce sujet qu'elle fit, comme vous savez, le printemps passé — mon intention est que vous deviez écrire incontinent et par estafette au sieur Andrié, en lui ordonnant de faire un compliment très poli de ma part au lord Harrington de toutes les peines qu'il s'était données à l'occa-

[1] D. d. Hauptquartier Aujest, 6. September 1745. — [2] Vergl. S. 283.

sion de la convention d'Hanovre, en l'assurant de toute ma reconnaissance, de même que de la confiance que j'avais mise en lui, mais que je me voyais obligé à me plaindre de la mauvaise foi de la cour de Vienne, qui avait tardé jusqu'à présent à donner les ordres dont on était convenu par la convention d'Hanovre dans l'article 12, et qui faisait voir par là qu'elle avait peu d'envie d'acqüiescer à ce qu'on était convenu par ladite convention; que, comme de mon côté j'avais non seulement déjà ratifié ladite convention, mais rempli d'avance, autant qu'il m'avait été possible, ce dont on y était convenu, me fiant sur la parole que le Roi son maître m'avait donnée de se faire fort de faire consentir la reine de Hongrie à ce qu'on était convenu, j'espérais à présent qu'on ne prendrait point pour une infraction de la convention, si, par la réponse équivoque et froide que le prince Charles de Lorraine m'avait fait donner, je me voyais obligé de continuer partout mes opérations, pour ne pas me laisser amuser par la cour de Vienne; que j'espérais d'ailleurs que le roi d'Angleterre voudrait bien donner le poids à la parole qu'il m'avait engagée, en obligeant la reine de Hongrie et la cour de Saxe, ou de consentir aux préliminaires dont nous étions convenus, ou, si ces deux cours s'y refusent, de ne les aider plus par des subsides, et que je priais surtout milord Harrington de donner des ordres positifs au ministre anglais à Vienne, Robinson, afin que celui-ci m'avertisse par un courrier ou par une estafette de la résolution que la cour de Vienne avait prise, soit qu'elle se prête à ce que nous sommes convenus, soit qu'elle le refuse. Vous ne manquerez point d'instruire bien en détail le sieur Andrié de ce qu'il aura à dire au lord Harrington, en lui enjoignant de me faire au plus tôt possible sa relation sur ce qu'on lui aura répondu là-dessus. Au reste, je veux que vous deviez mander au prince d'Anhalt votre sentiment si celui-ci peut continuer ses opérations en Saxe, sans qu'on puisse nous imputer d'avoir contrevenu aux préliminaires réglés.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Zur näheren Erläuterung des letzten Satzes dient ein Schreiben Eichels an Podewils, 8. September: „Se. Königl. Majestät seind der Meinung, dass Sie besser thun werden, den Fürsten in seinen Operationen fortfahren zu lassen, wiewohl Sie solches auch nicht positive befehlen, sondern solches auf den Fürsten und auf das Sentiment, so Ew. Excellenz deshalb an diesen geben sollen, ausgesetzet haben." Podewils spricht sich in seinem Schreiben an den Fürsten vom 12. September, das er an demselben Tage in einem Berichte an den König näher motivirt, für weiteres Abwarten aus, da niemand dafür stehen könne, „dass der englische Hof, wenn die unter Ew. Hochfürstlichen Durchlaucht Commando stehende Armee in Sachsen einrücket und mit den Operationen daselbst den Anfang machet, solches nicht vor eine Infraction der zu Hannover geschlossenen Préliminairfriedensconvention ansehen, mithin sich von seinen in solcher Convention übernommenen Verbindungen unter dem Prätext los zu machen suchen dörfte, dass der wienerische und sächsische Hof noch nicht refusiret, die Convention anzunehmen, und die Zeit zu kurz gewesen, sich darüber zu expliciren."

1983. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 8. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 30. und 31. v. M. habe gestern wohl erhalten, worauf dann hierdurch in Antwort diene, dass so gerne Ich auch vernehme, dass des Generals Prinz Dietrichs Liebden mit seinen unterhabenden Regimentern und Bataillons bei Ew. Liebden angekommen, es Mir dennoch leid thut, dass dessen Entreprise auf Wittenberg nicht zu Stande kommen, da durch diesen Posten der Feind Gelegenheit hat, wenn er will bis gen Berlin seine Parteien zu schicken. Da Ich Ew. Liebden bereits in Meinem vorigen gemeldet haben, wie Ich nicht absehe, warum Dieselbe nicht wegen der zugleich angeführten Ursachen aus Sachsen Fourage liefern lassen könnten, bis man wenigstens erst sähe, ob die wienerische und dresdensche Höfe die bewusste Convention angenommen oder nicht, so kann nicht umhin, Ew. Liebden in beiliegendem Extract zu communiciren was der Prinz Karl von Lothringen letzthin an des Prinz Leopolds Liebden gemeldet hat, bei welchem besondern Umstande, da Ich Mir daher nichts gedeihliches von dem wienerischen Hof wegen der hannoverschen Convention versprechen kann, Ich glaube, dass Ew. Liebden Dero Opérations gegen die Sachsen füglich fortsetzen können. Ich habe inzwischen dem Graf von Podewils befohlen, Ew. Liebden sein Sentiment deshalb zu melden; Ew. Liebden aber haben Mir mit dem fordersamsten Dero Sentiment zu schreiben, wie Sie bei den jetzigen Umständen vermeinen, Dero Opérations in Sachsen fortzusetzen. Von allem erwarte Ew. Liebden Antwort auf das baldmöglichste, und werde nicht ermangeln, sobald Ich was erfahre, so Dero Attention verdienet, Dieselbe sogleich davon zu avertiren. Ich bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihr Durchlaucht werden bei diesen Umständen sehen, was Ihres Orts vor jetzo zum convenabelsten ist.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

1984. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Borcke berichten, Berlin 31. August, dass das dresdener Ministerium zu wiederholten Malen die Erlaubniss zum Durchmarsch der bei Meseritz stehenden irregulären Truppen durch preussisches Gebiet verlangt hat.

Lager bei Semonitz, 9. September 1745.

Bei den jetzigen Umständen kann diese Passage nicht zugestanden werden. Sollen dem Fürsten[1] sowohl als dem Generalmajor von Polentz davon Communication thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Von Anhalt-Dessau.

1985. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Semonitz, 10. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich habe das Vergnügen gehabt, Ew. Liebden Schreiben vom 4. d. richtig zu erhalten und gerne daraus vernommen, wie die durch den p. Deutsch gemachte Veranstaltungen[1] so wohl eingerichtet sind, dass Ew. Liebden davon zufrieden seind. Ich habe demnächst die Satisfaction, Ew. Liebden zu melden, dass, nachdem der Generallieutenant von Nassau mit dem Corps, so er in Oberschlesien commandiret, Cosel investiret und den 1. d. die Trenchées davor geöffnet hat, er die Belagerung dergestalt poussiret, dass die feindliche Garnison den 5. d. Chamade schlagen und sich sämmtlich zu Kriegesgefangenen ergeben müssen. Es bestehet solche an die 3000 Mann teutscher und ungrischer Truppen, und hat man 30 Canons darin gefunden. Hiesiger Orten gehen sonsten noch beständig einige kleine Escarmouches vor, bei welchen der Feind jedoch jedes Mal den kürzeren ziehet.

Dass Ew. Liebden bisher gegen die Sachsen nicht weiter agiret haben, ist in so weit ganz gut; Ew. Liebden haben Sich aber so zu setzen, damit Dieselbe den Generallieutenant Gessler mit seinen unterhabenden Truppen alle Mal an Sich ziehen können; alsdann, wenn Ew. Liebden solchen an Sich gezogen haben, Dieselbe so stark sind wie die Sachsen, obschon, wie Ich Ew. Liebden schon vorhin geschrieben, selbige den mehresten Theil ihrer Truppen aus Böhmen zurückgezogen. Ich gebe auch Ew. Liebden Ueberlegung anheim, ob es nicht angehe, weil der wiener und sächsische Hof mit der Ratification der bewussten geheimen Convention so lange trainiret und noch nichts weiter declariret, dass Dieselbe etwa einen Marsch vorerst in das Sächsische thun könnten; so stelle Ich ferner zu Ew. Liebden Einsicht und Ueberlegung, ob es nicht geschehen kann, dass man eine Partei Husaren nach des Seckendorffs Gute in Sachsen[2] durchschicken könnte, um denselben dadurch wegen seiner eifrigen Animosité gegen Mich, und da er sich ohne alle Ursache ein rechtes Fait daraus machet, sich an Mich zu reiben, etwas zu züchtigen. Ich bin in Erwartung Ew. Liebden Antwort was Dieselbe für Mesures auf alles vorige gefasset haben, mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Heute hat das Hallersche Regiment wieder eine brave Schlappe gekriegt, und hat sich das Lepellsche und Blanckenseesche Bataillon sehr dabei distinguiret, wie Sie aus meinen Zeitungen sehen werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Für die Verpflegung der Truppen. — [2] Meuselwitz bei Altenburg.

1986. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Semonitz, 10 septembre 1745.

Les relations que vous m'avez faites le 17 et le 21 d'août dernier, me sont bien parvenues. J'approuve autant la manière dont vous avez agi avec le Grand-Chancelier lorsque vous lui avez fait la déclaration touchant la Saxe, que j'ai eu la satisfaction du procédé honnête du Vice-Chancelier, que j'estime de plus en plus et que je considère comme un de mes meilleurs amis; aussi ne manquerez-vous pas de l'assurer, par un compliment des plus polis, que la déclaration qu'ils vous a faite par rapport aux sentiments de l'Impératrice touchant mes démêlés avec la Saxe, m'a surtout infiniment plu; et il ne peut que m'être fort agréable, si Sa Majesté Impériale veut moyenner un accommodement entre moi et le roi de Pologne, qui sera d'autant plus aisé à faire que je ne prétends rien à la charge de ce Prince que de vivre en paix et en bonne intelligence avec lui, pourvu qu'on cesse une bonne fois d'intriguer et de machiner contre moi, comme vous savez qu'on a fait depuis bien du temps. J'espère encore de sortir de cet embarras par la voie que je vous ai indiquée par la dépêche antérieure et secrète que je vous ai faite, et si cela ne devait point réussir, je ne refuserais point un accommodement moyenné par l'Impératrice.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1987. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Semonitz, 11. September 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Es gereichet Mir allerdings zu gnädigem Gefallen, was Ihr in Eurer besonderen Relation vom 28. voriges bei Mir anfragen wollen. Da Ich noch nicht gewiss bin, ob die Euch bekannte geheime Sache Success haben werde oder nicht, so verhindert Mich diese embarrassante Ungewissheit, dass Ich noch zur Zeit nicht sagen kann, was vor Mesures Ich eigentlich zu nehmen haben werde. Sollte es noch zu einem Frieden kommen, wie sich solches binnen wenigen Tagen ausweisen muss, so wird die Armee auseinander gehen in die ehemalige Quartiere; daferne aber der wienerische Hof das mit Engelland verabredete Accommodement ausschlagen sollte, so werden die Umstände wohl erfordern, dass alsdann Meine Armee wiederum ihre Quartiere in Schlesien wird nehmen müssen; da Ich aber alsdann intentionniret bin, wo es nur menschmöglich ist, ein grossen Theil Meiner Cavallerie in die Lausnitz zu verlegen. Ich finde inzwischen sehr gut, dass Ihr einige Arrangements deshalb machet und einen Plan dazu formiret. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1988. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Semonitz, 13 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très mortifié de la nouvelle de Francfort que vous me marquez,[1] et, selon ce que j'en puis juger par les mouvements du prince Charles, sa cour ne paraît point avoir accepté les propositions de paix. Que faire donc? Ce traité que nous venons de faire avec le roi d'Angleterre n'aura donc point de force; Harrington s'en servira pour fortifier les Hollandais dans le parti d'Angleterre, et nous en serons le sacrifice; on se moquera encore de nous, après nous avoir trompés. Peut-être a-t-on voulu nous amuser, pour empêcher que nous entamions la Saxe avant que le couronnement soit fait. Il faut écrire sur tout ceci à Andrié, et mandez-moi ce que vous croyez, si le roi d'Angleterre pourra accomplir sa promesse ou s'il n'en a ni le pouvoir ni la volonté. Vous pouvez bien juger de ce qui se passe dans le fond de mon âme, et quelle terrible situation est la mienne. Si vous pensez que nos affaires sont rompues avec l'Angleterre, écrivez à Chambrier qu'il voie jusqu'où pourra aller le secours que nous désirons des Français, et qu'il en tire pied ou aile. En attendant, je me verrai obligé de faire un mouvement pour me rapprocher de ma frontière, faute de subsistance. J'ai tant d'espèces de chagrins, d'embarras et d'inquiétudes sur les bras que je ne sais comment je n'y succombe point; les prétendus desseins des Autrichiens sur ma personne sont de bonnes chimères et le point qui vous doit le moins embarrasser; en un mot, je ferai mon devoir, et du reste, si ma perte est résolue par le destin, il faut que j'y souscrive et [que je prenne][2] d'avance mon parti sur tous les malheurs qui peuvent m'arriver et que je ne saurais empêcher. Aussi bien le bonheur et le malheur ont leur terme, il faut savoir les supporter l'un et l'autre avec autant d'égalité d'âme que la condition humaine le permet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S.

Aussi vous adressé-je ci-clos un ordre sous cachet volant au prince d'Anhalt, duquel vous ne ferez usage et ne le lui enverrez que dès que vous saurez que nos affaires sont rompues en Angleterre, soit qu'on n'ait voulu que nous amuser, soit que le roi d'Angleterre ne puisse accomplir sa promesse.[3] Vous n'oublierez pas alors, aussi, de bien instruire Chambrier sur l'article des subsides et sur le secours que nous pourrions avoir nécessaire des Français, et de lui envoyer d'amples instructions sur ces sujets-là, au plus tôt possible.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Pollmann hatte am 3. September berichtet, dass die Majorität im Churkollegium, trotz aller Proteste von Brandenburg und Pfalz gegen die vorgefallenen Unregelmässigkeiten, die Kaiserwahl auf den 13. September anberaumt habe. — 2 Lücke in der Vorlage in Folge mangelhafter Dechiffrirung. — 3 Der Befehl kam nicht zur Verwendung.

1989. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Camp de Semonitz], 15 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Pour n'avoir rien à me reprocher, j'ai fait communiquer l'article 12 des préliminaires au prince Charles de Lorraine. Voici sa réponse que je vous envoie.[1]

Je conclus de là ou bien que la cour de Vienne est irritée de ce que celle de Londres a fait la paix à son insu, et se cabre à présent, ou bien que le lord Harrington nous a joué pour suspendre nos opérations sur la Saxe et donner le temps au duc de Weissenfels de faire venir les troupes, et pour fortifier les Hollandais dans le parti d'Angleterre. Il se peut encore que la reine de Hongrie ait fait des représentations au roi d'Angleterre sur cette paix, mais qu'elle se rende, si le monarque des mers tient ferme. Il me semble toujours également que la reine de Hongrie ne peut se refuser aux volontés des Anglais et des Hollandais, ainsi j'imagine que notre affaire peut traîner quelques semaines de plus, mais qu'à la fin il faudra pourtant en venir à nos préliminaires. L'on ne peut faire que des conjectures dans un cas aussi embarrassant que l'est celui-ci; j'épuise mon esprit à cette occupation, et, changeant à tout moment d'opinion sur ce qui peut faire différer aux Autrichiens l'exécution des engagements du roi d'Angleterre, je n'en suis pas plus instruit, après y avoir rêvé longtemps.

Si vous le trouvez à propos, vous pouvez envoyer cette lettre en original au lord Harrington et demander une résolution positive de ce que son Roi veut faire, et à quoi nous avons à nous attendre.

Adieu. Je marche le 18. Vous ne pourrez recevoir de mes lettres que du 21 de ce mois, à cause que nos convois sont réglés autrement. Si l'on paraît inquiet de ne point avoir de mes nouvelles pendant ce temps, dites-en seulement la raison d'avance. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

1990. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A HOLOHLAW.

[Camp de Semonitz], ce 16 [septembre 1745.]

Mon cher Rothenburg. Je ne sais par quel hasard je ne reçois que ce moment la lettre du 13 que vous m'avez écrite; elle a voyagé

[1] D. d. Aujest, 14. September, an den Erbprinzen von Dessau: . . . Können Ew. Liebden „Sich vollkommen gesichert halten, dass von all deme, was Sie an Mich . . . gelangen zu lassen beliebet, meinem Hof jedesmalen die umständlich schleunigste Nachricht ertheilet habe; wie zumalen aber von diesem, wie schon letzthin (6. Sept.) erwähnet, mir darüber kein Entschluss zugekommen, so mich veranlassen könnte, in denen diesseitigen Dispositionen und Operationen einige Abänderung vorzunehmen, so werden Ew. Liebden von Selbsten ohnschwer ermessen, dass weniger nicht thun könne, als mich nach sothaner Hofesresolution auf das genaueste zu achten."

trois jours pour venir de Holohlaw à Semonitz. Assurément le porteur n'avait pas appris à marcher des dieux d'Homère: ils faisaient trois pas, et ils étaient au bout de la terre.

Je vous plains beaucoup de ce que vous souffrez tant de votre colique néphrétique. Le médecin dit que cela passera, et que, si ensuite vous voulez le laisser faire, il se flatte de vous soulager considérablement pour l'avenir, par des remèdes qui conservent les reins, les nettoient et déblaient le sang, qui, par un mélange vicieux, est la cause de l'engendration de la pierre.

Je vous suis bien obligé de tous les soins que vous prenez de contenter mes petites fantaisies; je ferai payer l'argent que vous désirez le 10 du mois d'octobre, pourvu que vous vouliez me dire à qui.

Mes lettres m'inspirent de la patience; j'ai reçu hier tant d'assurances positives de la bonne foi de certaines gens, que je dois absolument m'y fier, à moins que de penser avec Blaise Pascal que la terre est une affreuse prison peuplée par de misérables scélérats, tous sans foi et sans honneur. Le roi de France a quitté l'armée pour madame de Pompadour et pour Paris. Le siége de Nieuport doit tirer vers sa fin, et l'on croit que le comte de Saxe finira sa campagne par la prise d'Ath et de Bruxelles.

Nous quitterons notre camp après-demain pour passer l'Elbe. Je souhaite que la marche ne vous fasse aucun mal. Gardez encore demain la chambre, quand même vous vous porteriez bien, pour amasser quelques forces et pour prévenir les récidives.

Le vieux routier[1] m'écrit bien des misères avec le style dur de sa brutalité héroïque; il est fort content de voir grossir ses troupes, mais mal satisfait de ne pouvoir pas faire résonner dans les champs saxons sa vieille trompette de Sodome.

Adieu. Ayez grand soin de votre santé et portez-vous bien; c'est ce que vous avez de mieux à faire, et par où vous pourrez obliger le plus sensiblement celui qui est tout à vous

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

1991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF MÜNCHOW IN BRESLAU.

Lager bei Eipel, 20. September 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Münchow. Nachdem die Fourage der Orten, wo Ich mit der Armee bisher gestanden habe, gänzlich consumiret worden, und Ich also mit der Armee eine andere Position nehmen müssen, welches vorwärts wegen des Brodconvois, seitwärts rechter Hand aber wegen des Feindes Position nicht geschehen können, so habe Ich mit der Armee Mich hieher gezogen, wo-

[1] Der Fürst von Anhalt-Dessau.

selbst Ich bis Ende dieses Monats oder höchstens auf vierzehn Tage zu subsistiren gedenke. Woferne nun binnen der Zeit der wienerische Hof den Frieden und die geschlossene hannoversche Convention nicht annehmen sollte, davon Ich zur Zeit nicht gewiss bin, so werde Ich Mich nach Verlauf obgedachter Zeit genöthiget sehen, Mich auf Schlesien zu repliiren, welches Ich Euch vorläufig bekannt zu machen vor nothwendig erachte, damit Ihr Eure Mesures darnach zu nehmen im Stande seid, wiewohl Ich Euch zugleich im höchsten Vertrauen eröffnen will, dass Ich alsdann noch nicht gesonnen bin, in Schlesien stehen zu bleiben, sondern Mich durch das Glatzische wieder in Böhmen zu ziehen, um Meine Armee darin leben zu machen. Ich mache Euch auch bekannt, dass Ich an den Etatsminister Boden Ordre gebe, dem Commissariat wieder zu allerhand Ausgaben, wegen Subsistance und sonsten, der Armee, die Summe von 250,000 Rth. zu übermachen. Ich bin etc.

F.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

1992. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Lager bei Staudenz, 23. September 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden beide Schreiben vom 11. d. nebst dem vom 13. seind Mir allhier zugleich eingeliefert worden, und nachdem Ich deren Einhalt und was Dieselbe von Dero bisherigen Veranstaltungen zu melden beliebet haben ersehen, so kann Ich nicht anders als solches alles approbiren. Was diejenige Ordres anlanget, welche Ew. Liebden wegen Dero ferneren Verhaltens zu haben verlangen, so gehet Meine Intention deshalb dahin, dass Ew. Liebden Sich noch zur Zeit fernerhin stille halten, bis man erst siehet, was die Deroselbigen bekannte hannoverische Convention vor einen Success haben wird, und ob solche gehöriger Maassen ratificiret und von denen Höfen zu Wien und Dresden angenommen werden wird oder nicht, welches sich dann nunmehro binnen sehr weniger Zeit ausweisen muss. Sollte es nun geschehen, dass gedachte Convention nicht succedirte, sondern rompiret würde, sodass Ew. Liebden gegen Leipzig Dero Operationes fortsetzen müssten, so ist Mein Sentiment und halte Ich alsdann vor das beste zu sein, dass Ew. Liebden mit Dero ganzen Macht sodann der sächsischen Armee, welche bei Leipzig campiret, auf dem Halse gehen und solche combattiren. Wenn solche geschlagen ist, so wird Leipzig ohnedem Ew. Liebden sein und von selbst fallen müssen, da dann Ew. Liebden die Belagerung von Wittenberg nach aller Commodité vornehmen können, auch es Deroselben nicht schwer fallen wird, Sich von Torgau Meister zu machen. Ew. Liebden werden Selbst mit Mir der Meinung sein, dass woferne Die-

selbe Sich nicht zuerst an die sächsische Armee attachiren und selbige delogiren, alsdann bei allen anderen Entreprisen das magdeburgische nebst den Saal- und mansfeldischen Kreisen, auch andern mehr, sehr exponiret sein, und der Feind darinnen thun würde, was ihm gelüstete. Inzwischen Ew. Liebden alles dieses noch zur Zeit so lange anstehen lassen werden, bis man erst siehet, dass obermeldete Convention ohne Effect bleibet und rompiret wird. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

1993. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Camp de Staudenz, 23 septembre 1745.

Je viens de recevoir la relation que vous m'avez faite le 6 de ce mois. Bien que j'aie lieu d'être content des assurances que le lord Harrington vous a données pendant son séjour à la Haye, de même que de celles du grand-pensionnaire de Hollande, néanmoins les manœuvres de guerre que les Autrichiens continuent ici tout comme avant, me font augurer que la reine de Hongrie est encore bien éloignée à se prêter aux conditions dont on est convenu à Hanovre. Selon l'article 12 de la convention d'Hanovre, toutes les hostilités devaient cesser dès que la signature des préliminaires serait faite, et le roi d'Angleterre s'est engagé formellement de presser la cour de Vienne d'envoyer incessamment des ordres au prince Charles de Lorraine de faire cesser les hostilités en Bohême et en Silésie, tout comme je me suis engagé de mon côté de donner des ordres pareils à mes troupes de ne plus agir hostilement tant en Bohême qu'en Saxe. Pour convaincre le roi d'Angleterre de la droiture de mes intentions, j'ai d'abord fait faire halte au prince d'Anhalt, qui était sur le point d'entrer avec les troupes sous ses ordres en Saxe; j'ai même commencé de faire cesser sous main les hostilités en Bohême; mais lorsque j'ai fait sonder convenablement le prince Charles de Lorraine s'il avait reçu des ordres de sa cour sur ce sujet-là, celui-ci a répondu net qu'il n'avait point reçu des ordres de sa cour qui l'empêchaient de continuer ses opérations. Aussi les Autrichiens ont-ils guerroyé ici sans discontinuation et même plus vivement qu'ils n'ont fait auparavant, quoique cela ait traîné toujours à leur propre dam, et qu'ils aient été bien frottés aussi souvent qu'ils ont tenté quelque chose contre nous. Outre cela, je viens d'apprendre que le comte de Rosenberg, ministre de la reine de Hongrie à Pétersbourg, et qui d'ailleurs a toujours paru assez instruit des sentiments de sa cour, doit avoir dit publiquement, il y a peu de semaines, qu'il n'y avait plus de milieu, qu'il fallait ou que la maison de Prusse ou celle d'Autriche périsse. Tout cela, dis-je, me fait entrevoir assez clairement que, si le roi d'Angleterre a fait des préliminaires d'une paix entre moi et la reine

de Hongrie, la cour de Vienne n'est nullement encline de s'y prêter, et comme d'ailleurs le terme de six semaines, stipulé dans la convention d'Hanovre, où le traité de paix doit être dressé, ira bientôt à sa fin, ma volonté est que vous deviez vous expliquer sur toutes ces circonstances-là, bien que d'une manière polie et amiable, avec le lord Harrington, et lui demander une réponse bien catégorique sur les points suivants:

1° Ce que la cour de Vienne a répondu au roi d'Angleterre, lorsqu'on a fait à celle-là les ouvertures de la convention signée à Hanovre;

2° Comme Sa Majesté Britannique, selon que le lord Harrington vous positivement assure, s'est fait fort de faire consentir la cour de Vienne aux préliminaires réglés, vous demanderez au lord Harrington de quels moyens efficaces Sa Majesté Britannique se servira pour réaliser sa promesse, en cas que la cour de Vienne s'obstine à ne point vouloir acquiescer aux préliminaires réglés, et si, ce cas posé, le roi d'Angleterre et les États-Généraux n'obligeraient pas les cours de Vienne et de Dresde à l'acceptation des préliminaires, en leur donnant à entendre que, si les deux cours, contre toute rime et raison, ne voulaient point se prêter à l'accommodement proposé, on ne leur payerait plus les subsides qu'elles ont tirés jusqu'ici de l'Angleterre et de la Hollande;

3° La gloire, la religion et l'honneur de Sa Majesté Britannique étant trop intéressés pour remplir les engagements qu'on a pris par la convention d'Hanovre, je me flatte que Sa Majesté tiendra fort et ferme sur les conditions y contenues, sans vouloir jamais permettre qu'on y fasse le moindre changement;

4° Je me flatte d'ailleurs que, si les cours de Vienne et de Dresde s'opiniâtraient à ne vouloir point se prêter à cet accommodement, l'Angleterre voudra bien alors remplir la garantie qu'elle en a faite par son accession au traité de Breslau, d'autant plus que le lord Harrington vient de me renouveler cette garantie par la convention d'Hanovre; article sur lequel vous ne manquerez pas de bien sonder le lord Harrington, pour en tirer une réponse catégorique.

Au reste, comme le terme de quatre semaines dont on est convenu dans les préliminaires pour l'échange des ratifications, sera passé lorsque cette dépêche vous parviendra, j'attends avec bien de l'impatience vos nouvelles sur cet échange; car si contre toute mon attente Sa Majesté Britannique avait différé sa ratification, je ne saurais regarder alors cette démarche que comme une marque certaine qu'on n'avait eu d'autre intention par toute cette négociation que de me duper, d'en imposer aux Hollandais, pour que ceux-ci ne se séparent pas des Anglais, et de m'amuser, pour donner le temps aux Saxons de se mettre d'autant plus en état d'opérer contre moi, ce que j'ai pourtant de la peine à me persuader encore.

Vous ne manquerez pas de me faire sur tous ces points, le plus tôt possible, une relation bien fidèle, exacte et détaillée, que vous

m'enverrez par une estafette ou un courrier, afin que je puisse par là être en état de prendre mes mesures, d'une manière ou d'autre. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Staudenz, 23 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Sur la relation que vous m'avez faite le 12 de ce mois, je vous dirai que jusques ici nous guerroyons toujours et plus vivement que jamais, car il se passe peu de jours que l'ennemi ne blesse quelqu'un et que nous ne tuions bon nombre de monde. De là, je conclus que Vienne n'est pas contente des arrangements d'Hanovre; reste à savoir si l'Angleterre les mettra à la raison, ou si cela ne se pourra pas; c'est ce que nous verrons. Toutefois j'en ai trop fait pour rompre la négociation d'Andrié avant que d'être convaincu que le Roi mon oncle me dupe. Ainsi je veux tenir ferme et bon jusqu'à la fin; si l'événement m'est favorable, j'en serai bien aise; sinon, il faudra prendre son mal en patience, et ce ne sera pas la première fois que la fortune m'aura été contraire. Voilà ma résolution; j'attends le reste des conjonctures, et de la bonne foi ou de la trahison la plus infâme, en la personne du roi d'Angleterre, que jamais souverain ait conspirée. Le temps éclaircira tout. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

1995. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Staudenz, 25 septembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis tout-à-fait de votre sentiment sur le sujet du pouvoir de la cour de Londres sur celles de Dresde et de Vienne. Attendons donc notre sort patiemment, et même ne rompons qu'en cas que l'Angleterre ne nous fasse sentir qu'il n'y a rien à faire pour nous. Quant au militaire, mon cher Podewils, vous n'y entendez rien, car, premièrement, quand on avance dix pas dans un pays ennemi, il faut prodigieusement de charriages pour traîner toutes les subsistances avec soi; il y a un second article, qui est celui des fourrages; ainsi ce n'est pas moi qui commande l'armée, mais la farine et les fourrages sont les maîtres. C'est donc sur ces connaissances que j'ai formé le projet de si bien manger ces banlieues de dix milles de mes frontières que cet hiver les ennemis ne pourront pas y faire subsister un chat, ce qui procurera par conséquent du repos à mes troupes pendant l'hiver. Je ne crains point les Autrichiens et je suis toujours en état de les battre, si mes intérêts le demandent, mais ici ne se bat point qui veut; et quand même ils me seraient supérieurs et que je trouvasse à propos

d'éviter une affaire générale, cela dépend absolument de moi. Ne vous embarrassez pas de l'armée, car je puis vous assurer que nous avons toujours presque la supériorité nonobstant tous les détachements. Je puis me conserver sur les frontières de Bohême jusqu'au 24 d'octobre, où j'ai intention d'entrer en Silésie pour prendre mes quartiers d'hiver. Il faut qu'entre ci et ce temps-là notre affaire soit tirée au clair. Je pense que nous pouvons laisser nos pédants à Francfort jusqu'à ce que nous ayons une relation d'Andrié qui nous fasse voir jour dans l'avenir, après quoi nous pourrons les faire agir selon les conjonctures. Adieu. Ne vous inquiétez pas trop de l'avenir; travaillez, mais faites comme moi, qui [apprends] à mon âme, à coups de bâton, à devenir patiente et tranquille. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

P. S. I.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai oublié à vous dire que, quant à l'affaire des subsides de la France, il faut que vous instruisiez à la première ordinaire le baron Le Chambrier que, bien qu'il ne doive point encore accepter la somme des subsides que la France nous offre, il doit pourtant s'expliquer toujours bien poliment et ne point laisser tomber cette affaire, en représentant seulement l'impossibilité où j'étais de m'aider à soutenir la guerre par une somme si médiocre. Outre cela faut-il qu'il pousse bien à la roue touchant le secours en troupes qu'on nous a promis, et qui nous est fort nécessaire. Mais d'abord que vous verrez que notre négociation avec l'Angleterre n'a point de succès, alors il sera nécessaire que, sans la moindre perte de temps, vous instruisiez le sieur Le Chambrier qu'il doit faire tout ce qui est humainement possible, et remuer même ciel et terre, pour que la France détermine la somme des subsides à deux millions d'écus par an, et qu'elle nous en fasse payer d'abord la somme d'un million d'écus, pour que je puisse m'en aider pour faire mes magasins et les autres arrangements très nécessaires pour soutenir la guerre. Il pourra dire que je ne trompe point là-dessus le roi de France, ni ne cherche d'en tirer profit, mais que la France jugerait elle-même ce qu'il me faudrait faire de dépenses pour soutenir trois armées qui devaient agir en différents lieux. Au reste, je suis de votre sentiment que, si le roi d'Angleterre et les États-Généraux tiennent ferme et fort contre la mauvaise volonté de la reine de Hongrie, il ne saura pas manquer que nous n'ayons la paix, auquel cas je crois qu'il ne sera plus alors nécessaire que le sieur de Klinggræffen continue son poste à Munich, mais que je pourrai me servir plus utilement de cet habile homme d'autre part. Mais, si contre toute apparence notre affaire avec le roi d'Angleterre devait échouer, je crois qu'alors nous pourrions aisément renouer avec la France, qui dissimulera peut-être alors notre chipotage avec l'Angleterre. J'approuve fort ce que vous me proposez dans votre relation du 21 de ce mois par rapport à la manière de faire

ouverture à la France de notre affaire d'Hanovre, et vous n'avez qu'à suivre vos idées là-dessus.[1] Si Valory ou le ministère de France se plaint de ce que nous ne lui en avons pas plus tôt fait ouverture, on pourra leur repartir qu'on ne nous avait non plus fait ouverture de ce que l'abbé de La Ville avait proposé à la Haye, touchant le congrès de paix qu'il y avait proposé.

Vous expédierez les ordres pour donner le *Vorspann* à Woronzow,[2] s'il est encore temps de le faire. Je suis d'opinion que cet homme ne vient pas nous voir à Berlin pour une commission d'importance, mais plutôt pour éprouver ma générosité envers lui; il faudra pourtant faire tout ce qu'on pourra pour l'amadouer bien et pour le retenir dans notre parti contre la mauvaise volonté du Chancelier: enfin, dans une crise si grande que celle où nous sommes, je me remets en tout sur votre savoir-faire et votre dextérité.

Federic.

P. S. 2.

La relation que vous m'avez faite le 21 de ce mois m'étant parvenue avant le départ de ma dépêche précédente, je veux bien vous dire que vous me proposez un problème bien épineux sur la façon de nous conduire avec la France après notre secret éventé. Pour moi, je pense que les Français dissimuleront et ne feront semblant de rien; je me flatte d'un côté que le roi d'Angleterre tiendra bon; c'est ce que nous verrons si l'échange des ratifications se fait, et, en ce cas, le secret trahi liera le roi d'Angleterre qu'il ne nous fasse pas de tort, car la nation prendra notre parti à coup sûr, et nous en tirerons pied ou aile. Touchant les Français, le parti le plus honnête est de leur avouer naturellement la chose et de leur exposer avec toute la politesse le tort dans lequel ils sont, et les pressantes raisons qui m'ont forcé à prendre un parti extrême. Si la paix ne se fait point, je prendrai sûrement des quartiers à Troppau, Jägerndorf etc., et où je pourrai, mais il ne faut pas s'établir dans ces endroits avant la fin d'octobre; en un mot, dès que notre convention est connue, l'honneur du roi d'Angleterre devant toute l'Europe et son intérêt pour l'intérieur de son pays demandent qu'il tienne, comme il pourra, ce qu'il nous a promis; et si les Saxons ont trahi ce mystère, ils m'ont fait plus de bien que de mal; et à parler proprement, il est fâcheux que les Saxons aient éventé ce secret à Dresde et en Allemagne, mais je crois qu'il sera d'un bon effet

[1] Podewils hatte seine Ansicht dahin abgegeben, es sei das beste, den Abschluss der Convention von Hannover ohne Umschweife einzugestehen, mit der Erklärung, dass man durch die Haltung Frankreichs und den Rückzug der Franzosen aus Deutschland dazu gezwungen sei. „Je devrais croire que, malgré cette démarche, et si notre affaire devait rompre avec l'Angleterre, la France sera toujours bien aise de nous conserver pour lui faire une diversion puissante et pour donner de l'occupation à ses ennemis en Allemagne." — [2] Graf Woronzow beabsichtigte, zur Herstellung seiner Gesundheit den Süden Europas aufzusuchen.

si cela vient à présent à la connaissance de la nation anglaise, qui selon toutes les apparences prendra par là notre partie contre l'opiniâtreté de la reine de Hongrie et obligera le roi d'Angleterre, pour son propre honneur et pour la gloire de la nation, de faire tous ses efforts pour obliger la reine de Hongrie d'accepter la convention. Je crois que vous ne ferez pas mal d'instruire Andrié, pour en faire adroitement usage.

Le gros Valory, que les Autrichiens ont manqué d'enlever à Jaromircz, a manqué d'être brûlé à Trautenau,[1] il est dégoûté pour sa vie de la Bohême, il est parti pour Breslau, sans rien dire à personne.

Nach der Ausfertigung. Federic.

1996. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

Vous pouvez bien vous imaginer que c'est avec bien de l'impatience que j'attends votre relation par rapport à ce qui s'est passé sur l'échange des ratifications du traité préliminaire conclu à Hanovre, sur la réponse que la cour de Vienne a faite au roi d'Angleterre, et sur les moyens efficaces dont celui-ci se servira pour la faire acquiescer à la convention d'Hanovre, le temps m'étant infiniment précieux pour savoir au juste où j'en suis, et pour pouvoir prendre mon parti de manière ou d'autre. Mes ministres vous auront déjà informé du mauvais usage que les cours de Vienne et de Dresde ont fait de la première ouverture que le roi d'Angleterre leur a faite de notre convention, et comment elles ont éventé tout le secret. Vous ferez remarquer au lord Harrington que, lorsqu'il s'agissait de faire la paix de Breslau, la cour de Vienne se prêta à tout avec toute la facilité possible, uniquement par la raison qu'elle voyait bien que je n'avais pas bien pris mes mesures par rapport aux garanties qui devaient m'assurer la stabilité du traité de Breslau. A présent, que cette cour voit que par la convention d'Hanovre on a pris des mesures plus efficaces — par les garanties des Puissances maritimes, de l'Empire et à la paix future générale — elle fait la difficile et la roide, uniquement par la raison qu'elle voit ses espérances confondues par là de jamais me faire des affaires sur la Silésie; et qu'ainsi le lord Harrington peut juger des mauvaises intentions que la cour de Vienne a eues, lorsqu'elle fit la paix de Breslau. Au reste, je crois que, quand les Saxons ont trahi notre secret d'Hanovre, ils nous ont fait plus de bien que de mal, puisque, les ratifications du roi d'Angleterre faites, celui-ci sera d'autant plus lié à accomplir ce qu'il a promis, et, si cela vient à la connaissance de la

[1] Eichel schreibt an Podewils, 26. September: „Das letztgewesene Feuer zu Trautenau ist gleich neben der Wohnung von Monsieur Valory ausgebrochen, welcher dadurch wieder verschiedenes von seiner Equipage verloren hat.“ Vergl. S. 272 Anm.

nation, celle-ci se révoltera apparemment contre l'opiniâtreté de la reine de Hongrie, prendra notre parti et obligera le roi d'Angleterre, pour son propre honneur et pour la gloire de la nation, de faire accepter notre convention à la reine de Hongrie, bon gré mal gré qu'elle en ait.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1997. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite le 13 de ce mois. J'approuve fort tous les propos que vous avez tenus au marquis d'Argenson par rapport au secours que la France me doit, pour ne pas rendre ma situation trop violente si après l'élection de l'Empereur, qui s'est actuellement faite en faveur du duc de Lorraine, les Autrichiens s'avisaient de retirer leurs troupes du Rhin pour venir m'accabler ici de toutes leurs forces. Mais je trouve la réponse que ledit marquis vous a donnée là-dessus, fort vague; il n'y parle que d'une augmentation considérable dans les troupes de France pour la campagne prochaine: c'est ce qui n'est pas présentement mon cas. D'ailleurs tout ce qu'il dit des efforts que le roi de France fera pour soutenir les intérêts de ses alliés, est trop général pour que vous n'en dussiez pas tâcher d'avoir une explication plus claire; c'est pourquoi mon intention est que vous deviez le faire s'expliquer plus positivement sur le nombre des troupes dont on veut me secourir si les Autrichiens détachent du Rhin et si, conjointement avec les Saxons, ils veulent m'accabler, sur le chef qui commandera alors ces troupes françaises, où et par quelle route on m'enverra ce secours-là. J'attends votre relation sur tous ces points-là avec bien de l'impatience, et vous me donnerez en même temps des nouvelles du maréchal de Belle-Isle.[1] Quant à l'envoyé qu'on destine pour la Russie, il faut que je vous dise que je n'ai rien à dire contre le sieur d'Aillon, et que je me remets là-dessus au bon plaisir de la France, si elle veut l'y laisser ou donner à quelque autre ce poste, pourvu qu'il ait des moyens efficaces en mains pour soutenir ses négociations.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

1998. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Camp de Staudenz, 26 septembre 1745.

J'ai reçu vos relations du 2 et du 4 de ce mois. Vous *pâtissez*[2] de l'irrésolution et de l'indétermination du sieur d'Aillon aussi souvent

[1] Belle-Isle war im August aus der Kriegsgefangenschaft entlassen worden. Vergl. S. 2 ff. — [2] In der mangelhaft dechiffrirten Vorlage: paraissez.

qu'il s'agit de mes intérêts. Les réflexions que vous faites là-dessus ne sont que trop justes; mais, quant à moi, je n'y trouve rien d'extraordinaire, étant déjà accoutumé à me voir négligé par la France dans toutes les occasions où il s'agit de me prêter son secours et de faire quelque chose pour moi, de façon que je ne vois que trop clairement que la France s'embarrasse fort peu de ses alliés d'Allemagne, pourvu qu'elle puisse faire ses affaires selon les projets bien ou mal digérés qu'elle s'est faits. Cela soit pourtant dit entre nous; en attendant, mes ministres vous pourront instruire en détail de combien de choses j'ai à me plaindre de la France.

Quant à la Saxe, vous êtes déjà assez informé que je ne refuserai jamais un accommodement avec elle et que je ne prétends à autre chose que d'être quitte des avanies qu'elle m'a faites, et de vivre avec elle en paix et repos, et même, s'il se peut, en bonne intelligence. Mais il faut que je vous dise que jusqu'à présent la Saxe n'y témoigne pas la moindre envie, qu'elle persiste plutôt dans un acharnement incroyable contre moi, et que c'est elle qui a pressé le plus à Francfort l'élection très irrégulière et violente qu'on vient de faire d'un empereur, en la personne du grand-duc de Toscane, ainsi qu'elle se joue tant de la Russie que de la France lorsqu'il s'agit de faire quelque chose pour complaire à la cour de Vienne, qu'elle idolâtre, quoiqu'elle s'en repentira peut-être un jour la première, lorsque ladite cour n'aura plus besoin d'elle. Mes ministres du département des affaires étrangères sont instruits à vous marquer quelques détails par rapport à ce que la Saxe a fait pour pousser l'élection du Grand-Duc. Au reste, le président de Lesgewang m'a mandé que le cadre d'ambre que Sa Majesté Impériale de Russie a désiré de moi, est achevé. Il est instruit de vous l'adresser, et vous ne manquerez pas de le présenter vous-même à l'Impératrice avec un compliment bien poli et flatteur de ma part. Vous n'aurez pas failli de faire la même chose à l'occasion de mon portrait: il faut qu'il vous soit déjà parvenu. Après avoir fini la présente, je viens de recevoir votre relation du 7 de ce mois, dont le contenu m'a fait beaucoup de plaisir, pourvu que les effets répondent aux promesses.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

1999. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Prausnitz, 30. [September 1745].

Die Oesterreicher seind total geschlagen, ein andermal ein mehres.

Friderich.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte. Im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2000. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Prausnitz, 30 [septembre 1745].

Nous venons de battre totalement les Autrichiens, ils ont perdu un monde terrible avec beaucoup de prisonniers.

Faites tedeumiser etc.

Federic.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte. Im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

2001. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Prausnitz, ce 30 [septembre 1745].

Mon cher Podewils. Nous avons totalement battu le prince Charles. Prince Albert[1] est tué. Mon Wedell. Sans cela personne de connaissance. Forcade est blessé dans le pied légèrement. La bataille a été terrible mais très glorieuse, j'ai pensé être surpris, mais Dieu soit loué, tout est bien; beaucoup de prisonniers, en un mot c'est une grande affaire. Voilà tout ce que j'ai le temps de vous dire. Tout mon bagage est au diable, et Eichel pris.

Fr.

Nach der eigenhändigen Bleistiftaufzeichnung auf einem Taschenbuchblatte.

2002. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 1er d'octobre 1745.

Mon cher Podewils. La journée d'hier a été très chaude; c'est des quatre batailles que j'ai vues celle où il y a eu le plus d'acharnement. J'ai été, en quelque manière, surpris, mais c'est par la promptitude et la courte résolution que j'ai réparé cette faute, quoique ce ne fût pas la mienne, mais celle des hussards de Natzmer. J'étais debout à cinq heures, et nous voulions marcher vers Trautenau; tout d'un coup, on vient m'avertir que l'on voyait marcher une ligne sur notre aile droite; je n'en fis pas à deux, je fis prendre les armes, détendre les tentes, et je marchai d'abord par la droite; notre cavalerie n'attendit pas le reste des troupes, mais elle attaqua la cavalerie autrichienne et la culbuta dans une minute. L'aile gauche de l'infanterie autrichienne avait une très forte batterie, jamais nous n'avons essuyé pareille canonnade; on attaqua cette hauteur avec l'infanterie de notre droite, et nous l'emportâmes avec le canon. En attendant, je fis occuper un village qui était à la gauche, par les deux bataillons de Kalckstein, notre droite était victorieuse, mais il y avait deux bois et deux montagnes dont il fallait encore chasser les Autrichiens; ainsi, ç'ont été cinq batailles que nous avons livrées toute de suite à un ennemi à qui

[1] Prinz Albert von Braunschweig, des Königs Schwager, vergl. Bd. III, 337.

le terrain permettait de se rallier. Le prince Albert, le pauvre général Blanckensee, le lieutenant-colonel Wedell ont été tués à l'attaque de la grande batterie, Blanckenburg et Buntsch sont morts aujourd'hui de leurs blessures. Notre aile gauche de cavalerie a fait aussi des merveilles, la cavalerie autrichienne s'est enfuie avant le choc, mais le lieutenant-général Rochow avec son régiment et Bornstedt ont pris tout le régiment de Damnitz, drapeaux et tout, prisonniers. Il m'est impossible de dire le nombre des prisonniers; à peu près 1,500 hommes et 30 officiers, 10 ou 12 drapeaux, 2 ou 3 étendards, et 10 canons, 6 obus. L'ennemi a été, à vue de pays, 32 à 34,000 hommes et nous 19,000, car ni du Moulin ni Lehwaldt ni le corps de Retzow ni celui de Winterfeldt n'y ont été. Rendons grâce à la Providence qui a si heureusement dirigé les choses pour nous. Tout mon bagage est pillé, par la bêtise d'un officier à qui je l'avais confié; c'est de cette façon qu'Eichel a été pris. Je vis des bonnes grâces de mes officiers. Les chiffres et lettres sont déchirées,[1] mais à tout ce que vous m'écrirez, je ne pourrai répondre faute de clef. Ainsi écrivez-moi ordinairement, jusqu'à ce que Schumacher me rapporte un nouveau chiffre. Cette affaire a été plus sanglante que celle de Friedberg, nous y avons perdu à peu près 500 morts, et peut-être 1,500 blessés. Le perte de l'ennemi, tout compté, passe 6,000 hommes; les déserteurs, qui viennent en foule, parlent de 15,000 hommes, mais l'objet est grossi. Faites usage de ces nouvelles dans le public, et sonnez bien haut la chose. Voici dont l'énigme expliqué du discours du roi d'Angleterre au ministre d'Autriche: »Le roi de Prusse fera plus dans un jour que le prince Charles en six semaines.«[2] Adieu, pensez un peu à ceux qui se battent tous les trois mois pour votre repos et tranquillité.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2003. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

2. October 1745.

Ich habe Ihr Durchlaucht Brief gekriegt. In der Bataille ist meine Equipage und alles verloren gangen, also habe Sie nicht antworten

[1] Vergl. oben S. 229 Anm. 4. — [2] Ein Bericht Andriés, London 17. September, der am 26. September in Berlin, und unmittelbar vor der Schlacht im Hauptquartier eintraf, erzählt: „Hier, au grand cercle du Roi à Kensington, Sa Majesté demanda au sieur de Wasner quelles nouvelles il avait du prince Charles en Bohême et en Silésie. Ce ministre répondit que, par ses dispositions, le prince Charles comptait de diminuer dans peu l'armée de Votre Majesté, en la faisant harceler par de petits corps; sur quoi le Roi, hochant la tête et témoignant par là qu'il ne faisait pas grand fond sur cela, répliqua assez haut les paroles suivantes: Croyez-moi, le roi de Prusse fera plus en un jour que le prince Charles en six mois de temps."

können; alles, was ich Ihnen sagen kann und recommandire, ist, dass Sie meinen Beutel auf das äusserste schonen mögen und, was Dépense kann evitiret werden, thun. Die Relation von unserer Bataille, so ich selber gemacht, ist so wahr, dass ich nichts daran zusetzen noch abnehmen kann; unsere Leute, Cavallerie und Infanterie, seind unüberwindlich. Man saget, wir haben mit 60,000 Mann zu thun gehabt, ich kann aber nicht glauben, dass es über sechsunddreissig gewesen seind. Die Chiffres seind alle verloren, so schreiben Sie mir man ordinaire, sonsten kann ich nicht antworten. Ich bin Ew. Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2004. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ce 3 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Comme Eichel a été pris avec tous mes chiffres, il faut sur le moment que vous leur en fassiez changer. Si Eichel en a eu le temps, il aura tout déchiré, mais jusqu'au moment présent je ne suis informé de rien.

Je vous marque en général que je n'ai point changé de sentiment au sujet de la grande affaire, et comme vous êtes amplement instruit de mes volontés, ce mot doit vous suffir pour vous régler là-dessus.

J'étais hier si malade de la migraine que je n'ai pu faire ma relation, je vous l'envoie aujourd'hui.

Le pauvre Rothenburg est très mal de la gravelle; si je le perds encore, je resterai bientôt seul dans le monde. Adieu cher Podewils, dites à qui que vous verrez qu'on ne m'accable ni de lettres ni d'affaires, car je suis obligé d'expédier tout moi-même.

Federic.

Je me suis trompé sur le nom de la bataille, le village s'appelle Soor. Je crains que l'on n'ait tué le pauvre Eichel, Müller, et Lesser, mon médecin.

Du camp de Jürgengrund, ce 1er d'octobre 1745.

Enfin voilà l'éternel Frenquiny et Trenck relevés, et je puis vous faire part d'un événement plus intéressant, et qui mérite l'attention de l'Europe. Ce ne sont plus ces farces des milices hongroises, c'est une action décisive entre les deux armées les plus aguerries de l'Europe.

Voici le fait, que je vous narre avec ma simplicité et avec ma franchise ordinaire.

Vous aurez bien senti qu'une des raisons qui empêchaient le Roi d'entrer plus avant en Bohême, étaient les subsistances.

L'intention de ce Prince dans cette campagne était de vivre aux dépens de l'ennemi, de manger et de consumer totalement les vivres

et les fourrages qui se trouvent dans cette partie de la Bohême limitrophe de notre pays, et de se retirer ensuite, toujours en consumant, par de petites marches sur sa frontière, pour les couvrir.

C'est pourquoi le Roi n'a jugé à propos d'attaquer ni Königgrätz ni Pardubitz.

Le Roi a fait toutes les démonstrations d'offensive qu'il a pu pour donner le change à l'ennemi; mais comme il est impossible que d'aussi habiles généraux que ceux de la reine de Hongrie à la longue n'approfondissent pas de pareils desseins, cela leur a fait naître l'idée de nous combattre lorsqu'ils nous verraient au moment de quitter la Bohême, n'ayant pas grande chose à risquer battus, ayant beaucoup à gagner battant.

Voici comme ils avaient pris leurs arrangements. Franquini fut posté à un demi-mille de Schatzlar, d'où il pouvait incommoder nos convois, et Trenck eut son poste sur les frontières de la Silésie proche de Braunau et de Schönberg.

Les Autrichiens pensaient par ces trois corps nous couper la communication avec la Silésie, dans un pays montueux et difficile, par les trois principales gorges de la Bohême.

Le Roi avait posté le corps du général du Moulin auprès de Schatzlar, celui du général Lehwaldt auprès de Trautenau, et celui du général de Winterfeldt sans lieu fixé, mais opposé à Trenck, et celui du colonel Retzow vers Schmiedeberg, pour couvrir les montagnards contre les invasions des bandits de Frenquiny.

Telles étaient les dispositions des deux armées, lorsque le prince Charles de Lorraine se porta avec son armée sur Königshof.

Le Roi jugea d'abord, par ce mouvement, qu'il y avait quelque dessein caché sous ce masque; il est vrai que ce Prince ne s'imagina point qu'une armée battue tant de fois serait assez téméraire pour courir de nouveaux hasards, et Sa Majesté crut que l'intention du prince Charles pouvait être de s'approcher du village de Freiheit pour protéger davantage Frenquiny, Trenck et Nadasdy, dont le dernier campait à un demi-mille de notre front, avec 5 régiments de hussards et quelques bataillons d'infanterie hongroise.

Le 29 septembre au matin, le Roi reçut avis que le prince Charles marcherait le même jour.

Le général Katzeler fut commandé sur le midi avec de la cavalerie, des hussards et un bataillon, pour éclairer la marche des ennemis.

Le terrain qui se trouve situé sur la droite du camp de Staudenz, est très montueux, rempli de défilés et de bois; ce qui empêcha le général Katzeler d'aller plus loin qu'un mille de notre camp. Là il trouva quelques mille pandours et hussards, postés de l'autre côté d'un défilé.

Il se contenta de faire quelques prisonniers. Tout ce qu'il put apprendre, fut que les ennemis marcheraient le lendemain à Arnau. Sur

quoi, le Roi ordonna à l'armée de se tenir prête à marcher le lendemain pour se camper dans une espèce de plaine entre Arnau et Trautenau.

Le 30, à cinq heures du matin, comme les généraux du jour recevaient les ordres du Roi pour la marche, nos hussards vinrent nous avertir que l'on voyait un gros de hussards ennemis sur une hauteur à un quart de lieue de notre camp.

Un moment après, les grandes-gardes de cavalerie firent avertir que l'on voyait des colonnes.

Sur le champ, le Roi donna ordre à l'armée de prendre les armes. Ce qui s'exécuta avec tant de promptitude que beaucoup de bataillons ne détendirent pas même leurs tentes.

Le Roi se porta d'abord à la droite, d'où l'on pouvait apercevoir la tête des Autrichiens, qui se formait sur des hauteurs à notre flanc droit.

Il n'y avait donc d'autre parti à prendre que des résolutions vigoureuses et beaucoup de vigilance dans l'exécution. Comme on avait toute son attention sur l'ennemi, on pensa peu au bagage. Le Roi en chargea un officier, qui s'en tira fort mal. Mais doit-on penser à quelques misérables bagages, quand il s'agit de gloire et des plus grands intérêts? On ne pensait ni au nombre de l'ennemi, ni à sa position avantageuse, mais à le combattre et à le vaincre.

Notre cavalerie de la droite se forma sous la batterie des ennemis.

Le maréchal de Buddenbrock et le général de Goltz attaquèrent cette aile de cavalerie avec douze escadrons, la culbutèrent sans peine, et la rejetèrent sur sa seconde ligne. Toute cette gauche de la cavalerie ennemie fut battue et chassée dans un bois, au travers duquel elle s'enfuit et ne reparut plus.

Alors notre infanterie attaqua la montagne où il y avait la grande batterie, et ne l'emporta qu'à la troisième attaque.

L'infanterie ennemie, qui se vit prise en flanc, abandonna son canon et se sauva au delà d'un défilé sur une autre hauteur, et jeta de l'infanterie dans un bois qu'il nous fallait passer pour les attaquer de nouveau.

Pendant que ceci se passait à la droite, la gauche se formait, et le Roi la refusa à l'ennemi jusqu'à ce que l'on vît le succès de la droite. Alors, le second bataillon de Kalckstein quitta le village de Burkersdorf, toute l'aile gauche s'ébranla, et l'affaire devint générale.

Nos gensd'armes, les régiments du prince de Prusse et de Kyau, marchèrent pour renforcer la gauche de notre cavalerie. L'infanterie de la droite força le bois et déposta les ennemis de leur seconde hauteur.

L'infanterie de la gauche attaqua une autre hauteur et un bois, en chassa l'ennemi, et ces deux ailes, victorieuses dans ces trois combats, furent obligées de passer encore un fond et d'attaquer pour la quatrième fois quelques troupes fraîches de l'ennemi, qui garnissaient ce poste.

Notre cavalerie de la gauche ne choqua presque point. Mais le général Rochow, avec le régiment de Bornstedt, attaqua l'infanterie autrichienne et fit tout le régiment de Damnitz, un bataillon de Kolowrat, avec ses drapeaux et tous les officiers, prisonniers, en même temps que notre infanterie donna le dernier assaut et mit le comble au gain de cette bataille.

La déroute des Autrichiens fut très grande. Tous les fuyards se sauvèrent éparpillés dans un bois que l'on trouve sur la carte nommé Royaume de Sylva.

Notre cavalerie n'a pu les poursuivre plus loin que jusqu'au village de Soor. C'est jusqu'où l'armée les a suivis, et le nom que l'on a donné à la bataille.

Il faut dire à la louange des généraux autrichiens qu'on n'a aucune faute à leur reprocher.

Leur dessein était conçu avec beaucoup de sagacité. L'exécution en était belle, et il n'y a eu que l'audace des Prussiens et leur longue habitude de vaincre qui leur a fait surmonter des difficultés incroyables.

On doit donner des louanges aux grenadiers autrichiens, qui ont fait des merveilles à la batterie qui était sur notre droite. Pour notre bonheur ils n'avaient que des Saxons pour les soutenir.

Les trophées que nous avons remportés de cette victoire, consistent en 10 drapeaux, 2 étendards, 30 officiers prisonniers, 1,500 hommes, 21 canons.

Nous y avons perdu 500 tués et 2,000 blessés.

Parmi le nombre des morts sont le prince Albrecht de Brunswick, le général de Blanckensee, les colonels Ledebur, Blanckenburg et Buntsch, le brave Wedell, Bredow, lieutenant-colonel des gensd'armes, et environ vingt officiers de tout grade.

Voici les ordres de bataille des deux armées, par lesquels on verra que 18,000 Prussiens ont battu 35,000 Autrichiens, postés le plus avantageusement du monde. Il me semble que ce mot contient toute la louange qu'il est possible de donner aux troupes.

Le prince Léopold d'Anhalt, le maréchal Buddenbrock, les généraux Rochow, Goltz et Bonin, se sont autant distingués que d'admirables officiers peuvent le faire parmi d'excellents. L'un a eu plus d'occasion que l'autre: c'est proprement ce que je veux dire.

Le prince Charles,[1] tout malade qu'il était, et le général Rothenburg, avec une fièvre continue, y ont été. Le premier a agi avec beaucoup de vigueur, mais le second, qui était entre la mort et la vie, n'a pas été en état.

Pendant que notre armée faisait une aussi belle moisson de gloire, les hussards de Nadasdy moissonnaient nos équipages. L'officier qui devait les conduire, s'était égaré avec ceux du Roi. Et c'est là où le Roi et les officiers du quartier de la cour ont perdu les leurs.

[1] Der Markgraf von Schwedt.

On passerait facilement à Nadasdy l'avidité du pillage, qui est le propre d'un partisan comme lui, mais on ne saurait pardonner à un noble Hongrois les cruautés qu'il a fait exercer sur huit ou dix malades et sur les femmes de l'armée, que des infâmes ont rôties toutes vives, et dont le général Lehwaldt — qui vint, mais trop tard, à notre secours — a encore trouvé les membres épars. Peut-on oublier l'humanité jusqu'à ce point?

Je ne puis vous dire en quoi consisteront nos opérations ultérieures. Les ennemis se sont sauvés à Jaromircz, et l'on croit qu'ils reprendront leur vieux camp sur la hauteur. On compte la perte de l'ennemi en tout de six ou peut-être de sept mille hommes.

P. S.

J'ai oublié de vous dire que le régiment de Buddenbrock-Cuirassiers a perdu un étendard en poursuivant l'ennemi dans le bois, et que les hussards ont pris un canon, dans le parc de l'artillerie, devant lequel l'artillerie n'avait pas eu le temps de mettre de chevaux.

Der Brief nach der eigenhändigen Ausfertigung (praes. 5. Oct.). Der Schlachtbericht nach dem eigenhändigen Concept; die Veröffentlichung durch den Druck erfolgte am 9. October 1745.

2005. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[3 octobre 1745].

Mon cher Podewils. Si Andrié voit jour à pousser nos intérêts pour le reste de la Silésie, voyez ce qu'il y aura à faire; ceci est un *concetto*, mais, en attendant, qu'il essaie. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 5. Oct.). Eigenhändig.

2006. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Je vous suis fort obligé du beau compliment que vous me faites. Vous voyez à présent que l'entreprise de Nassau a été bien compassée, vous voyez qu'ici nous nous sommes tirés d'affaire; apprenez par là à ne vous point précipiter dans vos jugements militaires, à ne point désespérer dans les moments critiques, et à travailler de toutes vos forces à fournir d'argent et de nourriture la plus brave, la plus valeureuse armée qui ait été jamais au monde.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 8. Oct.) am Rande von Graf Münchows Glückwunschschreiben zu dem Siege bei Soor, Breslau 1. October. Im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin.

2007. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Soor, 4 octobre 1745.

Monsieur mon Frère. Je n'ai pas voulu manquer d'informer Votre Majesté incontinent de la bataille que mes troupes viennent de gagner ici sur les Autrichiens; d'Écoville aura l'honneur de Lui en rendre compte. Je me flatte qu'Elle y prendra quelque part, étant, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris. Eigenhändig.

2008. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Soor], ce 4 d'octobre 1745.

Mon cher Podewils. J'espère que vous serez à présent un peu moins aigri contre le stile de mes relations, quand vous saurez ce qui s'est passé le 30 de septembre, et que la terreur panique dont votre cœur ne peut revenir, sera dissippée. Je vous répète ce que je vous ai dit souvent, c'est que je vous laisse la régie des affaires de l'Empire, auxquelles je n'entends goutte, que je vous prie de revenir de l'affreuse peur que vous avez des Saxons, qui sont des pleutres, et de faire mes affaires le mieux que vous le pourrez, de m'écrire en prose, sans quoi je ne puis vous répondre. Eichel n'est point mort, il reviendra aujourd'hui, à ce que l'on m'assure. En un mot, si nos négociations ne vont pas bien aujourd'hui, elles n'iront bien jamais. Voilà tout ce que je puis vous dire.

Federic.

Prêtez 150 ducats à d'Écoville, je vous les assignerai incontinent.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2009. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Soor, 4. October 1745.

Ihr Durchlaucht werden nun wissen, warum Sie keine Antwort von mir gekriegt haben. Jetzunder kann Ihnen an alle dem nichts mehr fehlen, und werden vielleicht zwei oder drei meiner Briefe zugleich kommen. Ich gedenke, Sie werden auf die sächsische Mouvements wohl Acht geben. Diese Bataille wird sie gewisse demüthigen, und glaube, dass Ihr Durchlaucht wohl im Stilo derer Generals was merken werden. Ich bin mit vieler Estime Ihr Durchlaucht freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2010. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Soor, 5 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici une relation[1] aussi sèche et aussi décharnée qu'il m'a été possible de l'imaginer. J'espère qu'elle ne vous montera pas à la tête, et qu'à la faveur de sa platitude les gazetiers — qui sont juges compétents en pareille matière — voudront bien l'honorer de l'impression.

Nous marchons demain à Trautenau, je n'ai jusqu'à présent aucune nouvelle de ce que sont devenus mes chiffres. J'attends à tout moment le retour d'Eichel et de quelques domestiques prisonniers. Faites bien sentir à Andrié que la convention d'Hanovre, dans le fond, ne m'engage à rien, puisque les articles n'ont point été accomplis de la part de la reine de Hongrie et de ses alliés.

Croyez-vous que les Anglais ont été sincères dans cette convention? Les pensez-vous traîtres? Expliquez-vous, il y a tant de pour et de contre que je ne puis me décider; mais ce qu'il y a sûrement de vrai, c'est qu'Andrié est un âne, et comme mes mulets me sont pris, je voudrais qu'il fût ici, pour porter le bât, et votre cousin à Londres, pour ne point être trompé. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2011. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Trautenau, 6 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis curieux de savoir ce que vous pensez de l'effet que produira notre bataille. Si je me flatte ou non — c'est ce que je ne saurais vous dire; mais je suis d'opinion que voilà le dernier venin que la cour de Vienne vomit contre nous, et qu'elle ne pourra plus résister désormais aux pressantes sollicitations des Anglais. Car si les Anglais pensaient à nous tromper, quel bien leur en reviendrait-il?

Nassau a pris Jägerndorf et aura Troppau lorsqu'il en sera temps; dans quinze jours, je fais le premier pas pour entrer dans mes quartiers d'hiver, mais je n'en saurais prendre en Bohême, mais bien en Haute-Silésie et dans une partie des dépendances de la Reine. Pressez à présent l'Angleterre plus que jamais de conclure; je voudrais que votre cousin y fût, mais le moyen de l'y faire aller? Faites revenir Danckelman, car il ne s'agit plus ni d'élection ni de rien de semblable. Pensez, je vous prie, sérieusement aux affaires d'Angleterre, vous en savez toutes les raisons. Valory n'a pas poussé son mécontentement[2]

[1] D. d. Soor 4. October, über ein siegreiches Gefecht des Generallieutenants von Nassau bei Leobschütz. Siehe Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 193. — [2] Vergl. S. 288.

aussi loin que vous le pensez; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les Français sont bien impertinents et les Autrichiens insupportables. Je devine le contenu de votre chiffre[1] au sujet de l'abbé de Loise. Comme la France souffle le chaud et le froid sur le sujet de l'élection, il paraît qu'elle n'a d'autre dessein que de nous commettre avec le *Neo-Electus*, et c'est justement ce que je ne veux pas. Ma boussole politique est la réponse que nous recevrons de Londres, et je crois que vous ferez bien de suggérer à Harrington des moyens pour abréger la négociation, comme de nous envoyer un ministre anglais qui pourrait négocier tout droit à Vienne et Dresde; ceci n'est qu'un *concetto*, c'est-à-dire une idée dont vous ferez usage si vous le trouvez à propos, ou que vous réprouverez, selon les circonstances. On ne me veut pas rendre Eichel, ce qui fait que j'ai rompu le cartel avec les Autrichiens et que j'envoie le général Berlichingen[2] à Berlin; ne lui en faites pas trop accroire. Que je voudrais humilier l'impudence et l'arrogant orgueil de ces impertinents! Mais que faire? Vous voyez que nous les battons bien; c'est tout ce qui dépend de nous. J'attends Schumacher avec bien d'impatience, car le métier est bien rude de faire le général, le ministre et le secrétaire en même temps, vu le prodigieux détail d'affaires que j'ai sur les épaules.[3]

Je ne quitterai mon armée que lorsque tout sera *in salvo*, à moins que vous ne me donniez ces nouvelles que je désire si fort.

Ainsi je ne pourrais être à Berlin que les premiers jours de novembre. Adieu, mon cher Podewils, ne m'oubliez point et soyez persuadé que je suis bien sincèrement votre fidèle ami

Federic.

J'ai oublié de vous dire que le prince d'Anhalt a aussi ordre de disloquer son armée.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Der chiffrirte Bericht des Grafen Podewils vom 2. October über eine Conferenz mit dem französischen Legationssecretär Abbé Loise, dem der Marquis d'Argenson ein Circularrescript des französischen Hofes an seine Vertreter im Auslande mit dem Proteste gegen die Kaiserwahl zugeschickt hatte. Der Bericht, zu welchem dem Könige nach dem Verlust seiner Cabinetskanzlei der Schlüssel fehlte, endigt: „Je finis par pousser l'Abbé d'écrire à sa cour que, comme le bruit de la marche d'un corps considérable qui devait être détaché de l'armée autrichienne sur le Rhin contre Votre Majesté, augmentait, on devait tenir prêt sans perte de temps le corps de troupes avec lequel on avait promis d'assister Votre Majesté en ce cas-là. Je souhaite cependant qu'on n'en ait pas besoin, car on sait, par tout ce que l'on a vu en Bavière, ce que c'est que les troupes auxiliaires françaises." — [2] Vergl. S. 183. — [3] Der Cabinetssecretär und Geheime Kriegsrath Schumacher und ein Secretär aus dem Ministerium, Müller, trafen am 9. October zur Wahrnehmung der Geschäfte der Cabinetskanzlei im Hauptquartiere ein. Vergl. S. 303.

2012. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

Camp de Trautenau, 8 octobre 1745.

Mon cher Rothenburg. Votre chirurgien est venu, qui m'a donné votre lettre. Il m'a tranquillisé tout-à-fait au sujet de votre santé. Je vous donne mille bénédictions sur votre chemin, ne désirant que de vous revoir en bonne santé. Nous ne pourrons guère séjourner dans ce camp au delà du 12, et je verrai si je pourrai pousser ma campagne inclusivement jusqu'au 20; ce sera le bout du monde. Ensuite les quartiers d'hiver se règleront, et je ne pourrai être tout au plus que vers le 4 ou le 5 de novembre à Berlin. Nous avons eu une bataille au fourrage d'aujourd'hui; les ennemis y sont venus forts de 8,000 hommes. Nous y avons quarante-huit hommes de blessés et dix de tués. La maudite guerre!

Je commence à m'équiper tout doucement. J'ai reçu hier de la poudre de cheveux et aujourd'hui un lit avec des peignes. Vous verrez que je tiendrai encore état avant que de quitter la Bohême.

Je n'ai encore aucune nouvelle, mais je les aurai sans faute à l'arrivée de Möllendorff,[1] et j'espère *far fine al mio tormento*. Adieu, mon cher; ayez soin du corps le plus débile que je connaisse, et que la fragilité de votre machine ne vous empêche pas de penser quelquefois à vos amis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2013. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Trautenau, 8 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici une relation que vous aurez la bonté de faire imprimer.[2] J'ai vu par votre lettre que vous avez justement été à Potsdam, lorsque nous avons été dans le fort de notre bataille; il est heureux d'ignorer quelquefois les embarras dans lesquels on se trouve. On a su à Breslau deux jours avant la bataille que nous nous battrions, et l'on dit à présent que la paix est immanquable; j'en accepte l'augure, et je me flatte que les premières lettres de Londres nous en éclairciront.

Adieu, n'oubliez pas les absents. Nous prendrons dans dix ou quinze jours des quartiers d'hiver, et je compte de partir à la fin du mois pour Berlin. Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Möllendorff war mit der Siegesbotschaft von Soor nach Berlin geschickt worden. — [2] „Extrait d'une lettre d'un officier prussien du camp de Trautenau 8 octobre 1745;" bei Droysen, Kriegsberichte a. a. O., 194.

2014. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Trautenau], 9 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je vous prie d'écrire à Mardefeld qu'il me ferait grand plaisir de me faire avoir deux grandes pelisses de renard noir, et qu'il envoie cette pelleterie au plus vite à Berlin, car je voudrais m'en servir cet hiver. Peut-être l'Impératrice aura-t-elle l'âme assez tendre pour lui en donner, ou peut-être quelque knès qui s'est ruiné pour les noces du Grand-Duc lui en vendra.

Les Autrichiens partiront le 11 pour leurs quartiers d'hiver; on dit qu'ils enverront quelques troupes pour hiverner dans le Haut-Palatinat. Nous autres quitterons la Bohême vers le 20 de ce mois, et je serai le 2 ou le 3 de novembre à Berlin. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2015. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE MÜNCHOW A BRESLAU.

Trautenau, 9 octobre 1745.

Mon cher Münchow. Je vous avertis d'avance que la paix est autant que sûre; cependant, il faut encore faire quelques dispositions pour nous et les troupes. Voici le tableau que je me propose de remplir, et auquel vous travaillerez. Le 20 de ce mois, je rentre en Silésie avec l'armée. Une colonne, avec la plus grande partie de la cavalerie, ira à Schweidnitz, Waldenburg et ces environs; l'infanterie en avant, et la cavalerie derrière; le corps du centre ira à Landshut et les environs; mon quartier, la garde, les gardes du corps etc. seront à Rohnstock; le troisième corps du côté de Schmiedeberg et Jauer. Vous vous rendrez, avec des *Magazinextracte* etc., le 19 à Striegau, d'où vous me viendrez joindre dès que vous me saurez arrivé à Rohnstock. Peut-être la paix sera-t-elle déjà faite alors, mais *ad interim aliquid fit.* Travaillez comme si l'armée devait hiverner dans ces cantons, et apportez tout avec vous.

Adieu, je prie Dieu de vous conserver dans sa sainte garde.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabes zu Berlin. Eigenhändig.

2016. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, ce 9, au soir.

Mon cher Podewils. La dépêche d'Andrié m'a fait grand plaisir; je m'y tiens, et vous n'avez qu'à lui faire savoir *citissime* que je n'ai plus rien à ajouter à ce qui s'est fait. Je suis très content des Anglais. Notre système est désormais de nous lier le plus étroitement

possible avec ces gens-là, et pensez de quelle façon nous pourrons unir nos intérêts de façon que l'Angleterre se croie obligée de nous soutenir en tout événement. Je pense que, vu la situation des affaires, je ne hasarde rien de faire relever Andrié par votre neveu; pesez bien la chose, et si vous n'y trouvez rien de hasardé, faites dresser ses instructions, dans lesquelles il y aura non seulement beaucoup de compliments et de politesses pour Harrington et Newcastle, mais des ouvertures pour resserrer solidement et à jamais les liens d'union entre les deux nations. Vous pourrez faire expédier le rappel de Klinggræffen et de Danckelman, dont l'un et l'autre m'est inutile. La relation de notre victoire de Soor est si vraie que je vous jure que toute l'armée me jette la pierre sur ce que je l'ai faite trop modeste.

C'est un malheur qu'Eichel a été pris, mais je puis vous jurer qu'à peine ai-je eu le temps de faire des dispositions pour battre l'ennemi, et que j'aurais été perdu, si je n'avais pas agi avec la vivacité que j'ai employée dans ce moment. Du moins la perte de mon équipage m'a-t-elle débarrassé d'une troupe de 8,000 hommes de troupes légères, qui me seraient tombé à dos sans cette amorce. Vous n'entendez pas la guerre, mon cher Podewils, et vous n'êtes pas en état d'en juger, mais attendez que vous parliez à quelqu'un de mes officiers, pour voir si j'ai pu agir autrement. . .

Je ferai entrer, le 20, mon armée en cantonnements, et je serai, s'il plaît à Dieu, le 3 de novembre à Berlin. J'ai reçu toutes vos lettres, les chiffres etc., et j'en ferai bon usage.

Adieu, Dieu vous bénisse, soyez sûr et persuadé que nous faisons ici humainement ce qui dépend de nous, et qu'il n'y a que les vivres qui nous empêchent de mieux faire.

N'oubliez pas les absents ni vos amis. Federic.

Dans ce moment j'apprends que le pauvre colonel Dohna est mort de la fièvre chaude.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2017. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BRESLAU.

Campement de Trautenau, 9 octobre 1745.

Monsieur. J'ai appris par la vôtre du 3 de ce mois ce que vous avez voulu me représenter de la part de Sa Majesté Très Chrétienne, touchant la protestation contre l'élection du grand-duc de Toscane qu'elle me demande de faire conjointement avec l'Électeur palatin, et les mesures proposées pour cette fin.

Comme personne ne connaît mieux que vous mes sentiments de considération et d'amitié pour le Roi votre maître, par les preuves que je lui ai données de la sincérité et fermeté de mes liaisons d'alliance,

vous n'aurez aucun lieu de douter de l'envie que j'ai de lui être utile en tout ce qui me sera possible.

Mais avant que je puisse m'expliquer sur cette proposition, il faut que je vous prie de faire quelques réflexions sur les points suivants:

1° Que j'ai eu des raisons essentielles de protester contre la manière et l'illégalité de la susdite élection, mais point contre la personne de l'Empereur.

2° Que, l'inaction de la France du côté du Rhin ne pouvant pas me convenir, il serait nécessaire qu'elle eût du moins au bord de ce fleuve 100,000 hommes et qu'on les fît agir efficacement, afin que je puisse voir si l'on pourrait assez se fier à elle pour prendre des arrangements avec l'Électeur palatin.

3° Qu'après la façon dont cette couronne semble user avec ses alliés, elle ne saurait s'étonner si ceux-ci, aux règles de la prudence, balancent un peu de montrer la docilité désirée.

4° Que quant à mes griefs, vous savez mieux que personne leur nature et en quoi ils consistent, et que j'en ai eu de nouveaux, depuis que l'abbé de La Ville a proposé un congrès à mon insu.

Voilà quelques raisons qui vous feront juger si, dans le temps que la France tient une conduite si équivoque, je pourrais prendre de nouvelles mesures avec elle. Tout cela ne m'empêchera pas de conserver pour le Roi Très Chrétien toute l'amitié imaginable, et pour vous une parfaite estime. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2018. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 10 octobre 1745.

Mon cher Podewils. La dépêche d'Andrié avec la ratification des préliminaires[1] est la première bonne nouvelle que j'aie reçue en quinze mois. La façon dont s'explique le ministère britannique, ne me laisse rien à désirer, et si l'on en doit juger par les discours de l'envoyé d'Autriche,[2] il y a grande apparence que la reine Thérèse en passera par où le roi George voudra. Donnez à présent à Andrié tous les ordres pour accélérer cet ouvrage, et si vous pensez que je n'ai plus rien à ménager par rapport à la France, envoyez votre neveu en Angleterre, et qu'il mette la dernière main à l'œuvre.

Valory m'a fait les propositions les plus ridicules, au nom de la France, qu'il soit possible d'imaginer; il s'agit de détrôner avec l'Électeur palatin le Grand-Duc. J'ai répondu que je ne trouvais pas à propos d'entrer dans des mesures aussi vives, tandis que la France proposait

[1] Die englische Ratification der Convention von Hannover, d. d. Kensington 11. September a. St. 1745. — [2] Der österreichische Gesandte in London von Wasner.

un congrès à la Haye à l'insu de ses alliés, et qu'elle avait fait retirer de Francfort le prince de Conty lorsqu'il était temps de frapper le grand coup; que d'ailleurs j'avais tant d'autres griefs contre la France que je ne m'engagerais à rien avec elle, avant que d'être d'accord sur les points capitaux. En effet, la conduite de la France à mon égard est inexcusable, on voit la plus noire ingratitude, d'un côté, et l'oubli de la bienséance même; aucune attention aux représentations que je leur ai faites; tout l'avantage de l'alliance du côté de la France, et tout le fardeau, le danger et l'onéreux de mon côté. Cela ne peut durer, et vous verrez qu'on regrettera amèrement à Versailles de m'avoir négligé, lorsqu'on m'aura perdu. Le ministère français est justement le rebours d'un homme sensé. Une personne qui pense bien et qui a de la pénétration, lit les effets dans les causes et découvre dans le principe toutes les conséquences qui en peuvent découler. Le ministère de Versailles juge de tout par passion et selon que la circulation de son sang est embarrassée ou facile, et, quand il voit l'événement, encore a-t-il de la peine à comprendre quelle en est la raison; et vous verrez que lorsque nous serons sur le point de signer avec la cour de Vienne, on nous offrira de Paris le double de ce que nous avons demandé, pour nous conserver; mais Dieu garde que je m'embarque de ma vie avec d'aussi ingrats amis et de si misérables politiques, qui n'ont aucun système fixe, qui suivent tantôt le projet d'un tel, tantôt d'un autre, et qui, uniquement occupés de leur intérêt particulier, négligent entièrement celui de leurs alliés.

Nous avons du moins à espérer de l'Angleterre un secours pécuniaire, en cas que l'on nous attaque; et quand on voit la profonde dépendance dans laquelle le roi d'Angleterre tient la reine de Hongrie, il est bien sûr qu'elle ne pourra remuer de longtemps d'elle même et que dans dix ans elle ne sortira de la tutelle des Anglais.

J'avoue que l'élection du Grand-Duc est très fâcheuse pour nous; je m'en suis attristé, mais c'est un mal sans remède. Il faut prendre son parti dans les événements du monde sur lesquels on ne peut rien influer, et c'est ce qui me fait tourner tout-à-fait vers l'Angleterre; et à la suite de notre négociation il faudra voir si nous ne pourrons pas faire accéder la Russie, la Suède, la Hollande et le Danemark dans notre alliance. Cela nous donnera de la considération dans le monde, et le Grand-Duc sera obligé, en enrageant, d'avoir des ménagements pour moi.

Voici une lettre qui vous vaut deux heures de conversation avec moi, vous voilà instruit de ma façon de penser comme moi-même. Je ne doute point que vous n'adoptiez toutes mes idées et que vous n'employiez avec votre fidélité ordinaire toute la sagacité de votre esprit pour travailler au plan que je me propose, qui, ce me semble, eu égard à la situation actuelle où je me trouve, est l'unique objet qu'un homme prudent puisse se proposer. Je serai à Berlin le 3 de novembre, s'il

n'arrive entre ci et ce temps-là des événements que je ne saurais prévoir. Ne me reprochez point, je vous prie, la perte de mon bagage ni d'Eichel, car soyez sûr que nous avons tout fait le 30 passé, plus que des hommes ordinaires font, et que, du moins, le bagage nous a débarrassé de 8,000 guêpes qui nous auraient fort incommodés dans des moments critiques. Il est fâcheux qu'Eichel soit pris, mais les Autrichiens n'y gagneront rien, et mes affaires n'en ont point souffert.

Adieu mon cher Podewils, c'est de vous à présent que j'attends les bonnes nouvelles; nous nous battons quelquefois ici au fourrage, mais du reste les deux armées pensent aux quartiers. Je suis votre bien fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2019. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.

J'ai reçu votre relation du 27 septembre par laquelle vous me faites un fidèle portrait de la cour et de la situation de ses affaires, comme aussi de ses sentiments par rapport à moi. Vous devez faire sentir aux ministres que je m'étais aperçu, il y a longtemps, que la France n'a pas agi de concert avec moi pendant toute cette campagne; que je n'avais tiré aucun secours de son alliance, malgré les terribles efforts que j'ai faits en faveur de la cause commune; que cette cour semble conserver une prédilection marquée envers la Saxe; qu'on avait à contre-temps affaibli l'armée du prince de Conty, au lieu de la renforcer; qu'on avait retiré cette armée au delà du Rhin, au lieu de la faire rester auprès de Francfort pour tenir les choses dans une situation convenable et concertée; qu'on avait fini la campagne de Flandre dans le temps où les opérations en Bohême étaient des plus vives; que je n'ai obtenu aucun secours ni en argent ni en troupes de la France, quoique je fusse attaqué dans mon pays et qu'elle fût dans l'obligation intime, moyennant l'alliance, de m'assister alors de toutes ses forces; qu'on n'a fait jusqu'ici aucune attention aux différentes remontrances que je lui ai faites tant pour les affaires de la négociation, ni pour ce qui regarde les opérations militaires, et qu'en dernier lieu, pour comble des mesures, elle avait proposé à mon insu par l'abbé de La Ville un congrès, et cela même dans le temps que le M. de Valory me faisait les insinuations les plus vives pour me porter à des résolutions les plus désespérées; ainsi vous vous plaindrez poliment aux ministres de tous ces procédés, mais sans aigreur et sans animosité, afin de leur faire envisager avec douceur le fond de mes raisons et de mes justes griefs.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

2020. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.

La lecture de la relation du de Chambrier m'a porté de lui faire la ci-jointe réponse, dont la copie vous fera connaître le contenu. Sur ce, je prie Dieu etc.

Toutes vos lettres me sont bien parvenues, et comme je vous ai pleinement instruit de toutes mes idées touchant la politique, il ne me reste qu'à vous dire deux mots touchant le militaire, pour que vous ayez une idée de notre situation. Nous prendrons le 20 les quartiers de cantonnement en Silésie, Nassau occupera Troppau et Jägerndorf, le prince Charles de Lorraine se mettra en cantonnements le long de l'Elbe, et je pense que cela durera jusqu'à la mi-novembre; ou bien on prendra alors des quartiers d'hiver, ou bien la paix sera conclue, et le prince Charles ne pourra nous informer des dispositions de sa cour que le 24 ou le 25 tout au plus tôt. Ainsi vous voyez par tout ce que je vous écris que vous pouvez avoir l'esprit en repos et que le pis qui peut arriver, est que les Autrichiens tiennent quatre semaines plus longtemps avant que de fléchir. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2021. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp proche de Trautenau, 11 octobre 1745.

Votre lettre avec les deux représentations du 7 de ce mois me sont bien parvenues. Je ne désapprouve pas qu'on transmette à la postérité, par quelques médailles, la bataille auprès de Soor, mais Knobelsdorff en fera premièrement le dessin. Quant aux 150 ducats que vous avez fait remettre à d'Écoville,[1] je donnerai là-dessus les ordres nécessaires au conseiller privé Köppen. Au reste, selon toute apparence, les chiffres d'Eichel seront tombés en mains des ennemis; ainsi il faudra y pourvoir le plus tôt par de nouveaux. Sur ce, je prie Dieu etc.

L'Académie peut faire l'inscription modestement, dont le sens doit être qu'avec l'infériorité du nombre et la difficulté du terrain les Prussiens ont vaincu à Soor leurs ennemis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 298.

2022. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE SCHUMACHER AU CAMP DE TRAUTENAU.

Finckenstein berichtet, Stockholm 24. September: „Le départ prochain de M. de Woronzow pour l'Allemagne fait un incident dont on n'augure pas bien dans ce pays-ci; on craint fort que le Grand-Chancelier, restant seul maître du champ de bataille, ne profite de l'absence de son collègue pour augmenter son autorité et pour entraîner l'Impératrice dans son système favori. Le Prince Royal surtout m'en a paru fort alarmé; il a lieu de regarder le Grand-Chancelier comme son ennemi juré."

[Camp de Trautenau, 11 octobre 1745.]

Quand Finck reçoit des nouvelles de Russie que je ne puis avoir par Mardefeld, qu'il me les mande, mais point sans cela, car j'aimerais autant vouloir apprendre d'Ispahan les nouvelles de la diète de Francfort. Il doit écrire les nouvelles de Suède, et quand il n'en a point, il ne doit rien écrire.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts. Demgemäss Immediaterlass an Finckenstein, 11. October.

2023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE FINCKENSTEIN A STOCKHOLM.

Finckenstein berichtet, Stockholm 28. September, dass er nach erfolgter Ratification der Allianz zwischen Russland und Schweden die Verhandlungen wegen einer preussisch-schwedischen Defensivallianz wieder aufgenommen habe, nachdem ihm im vorigen Jahre[1] von dem schwedischen Ministerium die Antwort ertheilt worden sei „qu'on souhaitait que le traité qui se négociait à Pétersbourg, précédât tout autre engagement."

„Je souhaiterais, comme la Russie a simplement demandé la préférence et n'a fait d'ailleurs aucune opposition contre l'alliance avec Votre Majesté, qu'on prît en conséquence la résolution de me donner une réponse satisfaisante et d'en faire part à la cour de Russie sur le pied d'une résolution toute prise . . . Je me propose d'insinuer cet expédient comme de moi-même au comte de Tessin et aux autres sénateurs qui sont portés pour Votre Majesté, et je croirai avoir beaucoup gagné, si je réussis dans ce premier point."

Camp de Trautenau, 12 octobre 1745.

C'est pour accuser votre relation du 28 septembre que je vous écris cette lettre, que le contenu m'a été agréable et que j'approuve tout le plan que vous avez formé pour mener l'affaire en question à une bonne issue.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Bd. III, 270; Bd. IV, 202.

2024. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IM LAGER BEI DIESKAU.

Hauptquartier Trautenau, 13. October 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden zwei Schreiben vom 7. d., wovon eines en chiffres ist, und so Ich, weil Mein Chiffre mit cassiret worden bei Gefangennehmung des Eichel, nicht beantworten kann, sind Mir richtig zu Händen gekommen. Zuvorderst danke Ich Deroselben sehr für Dero herzlichen Glückwunsch zu dem von Gott verliehenen so grossen als nützlichen Siege, woran Ew. Liebden auf eine so verbindliche Art aufrichtigen Antheil zu nehmen belieben wollen, und wie Ich Deroselben dafür ganz besonders obligiret bin, so wünsche nichts mehr als öftere Gelegenheiten, Deroselben von Meiner unveränderlichen Amitié nützliche Proben geben zu können. Bei dieser scharfen Bataille ist unser Verlust eben so sehr gross nicht und ganz nicht proportioniret mit des Feindes seinem, und können Ew. Liebden versichert sein, dass die letzte gedruckte Relation völlig gegründet und zuverlässig ist. Dass Ew. Liebden von Dero Armee Victorie schiessen lassen, solches ist sehr gut und ist solches wohl den Sachsen eine schlechte Freude gewesen. Dass der brutale Husarenlieutenant Nagel zur Satisfaction der Sachsen in Arrest geschickt worden, solches approbire Ich, und sollen dergleichen verbotene Excesse durchaus nicht verstattet werden. Sonsten wird die Ankunft des englischen Couriers zu Dresden und Wien die Sachen wohl auf einen ganz anderen Fuss bringen, und hoffe Ich, dass die dortigen Regimenter nun bald in die Quartiere gehen können. Wann solches geschiehet, so sollen sie ihre Feldequipagè vor den Winter abschaffen und nichts weiter behalten als die nöthige Pferde vor die Canons derer Bataillons, und die schwere Artillerie kommt nach Magdeburg, woselbst sie bleibet. Ich verharre alle Zeit mit treuer Freundschaft Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2025. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 13 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je viens de recevoir votre lettre du 8. Vous êtes si pleinement instruit de mes sentiments que je n'y puis rien ajouter. Je suis très satisfait du ministère anglais, et, selon mes petites remarques, il réussira plus tôt que vous ne le pensez, car sachez que nous sommes des gens avec lesquels il ne fait pas bon de se battre, et, de plus, les Autrichiens ne gagnent rien par la guerre, le pays se ruine des deux côtés. Voilà tout.

Eichel sera échangé avec les prisonniers le 15 ou 16 de ce mois, l'ennemi devient fort souple, et j'ai beaucoup de degrés de probabilité

qui me font bien augurer de l'avenir. Les Hollandais semblent également en de bonnes dispositions, et, notre paix faite, la Flandre, le Brabant et l'Italie restent aux Autrichiens comme un prix pour lequel il faut se battre pour le ravoir. Ainsi la guerre se perpétuera, et peut-être le Turc officieux en continuera-t-il l'enchaînement. En attendant, nous jouirons de la paix sous l'ombre de la garantie des Puissances maritimes; cette entrave me paraît si forte que je crois la cour de Vienne hors d'état de la rompre.

Andrié peut signer la paix du moment que Vienne sera redevenue flexible; je montre beaucoup de modération à l'Europe, peut-être cela fera-t-il revenir le public sur l'idée d'une ambition trop vaste qu'il me prête.

Vous pouvez débiter d'avance que j'entrerai le 20 en cantonnement sur mes frontières; il faut tirer le diable par la queue étrangement pour subsister. Votre éloignement vous empêche de voir toutes les difficultés qu'il nous faut vaincre pour faire seulement ce que nous faisons.

Adieu. Si malheur ne m'arrive, je serai sans faute le 3 de novembre à Berlin.

Je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2026. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Trautenau, 13 octobre 1745.

Ayant déjà répondu à vos lettres du 9 de ce mois, je n'y trouve rien à ajouter, si ce n'est que j'approuve fort les instructions que vous avez données à Andrié. Quant à nos chiffres et papiers de conséquence, j'ai reçu des avis assurés, par Lesser, qu'ils ont été déchirés ou brûlés imperceptiblement, excepté quelque peu de lettres de Valory et des pièces sans conséquence. Cependant toutes les circonstances de la conduite des Autrichiens me confirment dans l'idée que j'ai, que la dernière bataille n'a été qu'une tentative d'obtenir de meilleures conditions de la paix. Eichel m'a fait savoir qu'on ne l'a examiné en aucune manière et qu'il est traité fort poliment. Je compte que son extradition se fera le 15 ou le 16 de ce mois.

Au reste, si Klinggræffen n'est pas absolument nécessaire à Munich, je persiste dans la résolution de le rappeler, et comme Geuder paraît retarder son retour, ses gages cesseront dès ce moment. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2027. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

[Camp de Trautenau], ce 14 [octobre 1745].

Mon cher Rothenburg. Je suis bien aise que votre crampe se soit de nouveau dissipée; je crains pourtant votre voyage, car si en chemin il vous arrive quelque nouvel accident, vous n'aurez personne à la main pour vous soulager. Les Autrichiens commencent à faire des abattis du côté de Braunau et le long des frontières, de façon que chacun sera bien aise d'être tranquille. Je me flatte que la conclusion de l'affaire arrivera en attendant, et que nous n'aurons de longues années besoin de camper.

Adieu, mon cher, je vous donne toutes mes bénédictions pour votre voyage et je souhaite de tout mon cœur de vous voir à Berlin en parfaite santé.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2028. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „J'ai vu des lettres de Francfort qui marquent que, la cour de Vienne n'ayant pu cacher la consternation dans laquelle ses mauvaises nouvelles l'ont jetée, on a d'abord fait courir le bruit que c'était du mauvais succès des affaires en Italie qu'on était mécontent, et on avait même laissé accréditer dans le public le bruit de la bataille gagnée par les Espagnols en Italie, pour donner le change au public sur celle de Bohême. Mais on sait maintenant que c'est la dernière qui a été un si grand rabat-joie, au lieu que celle d'Italie ne se confirme point . . . J'écris par la poste d'aujourd'hui à Mardefeld touchant la pelisse de renard noir.“[1]

[Quartier général de Schatzlar, 17 octobre 1745].

Une bataille perdue ne met point de baume dans le sang, et les généraux autrichiens, qui nous ont tâtés de toutes les manières, auront sûrement fait entendre à la Reine qu'il n'y avait rien à faire contre nous.

Je vous suis très obligé que vous m'ayez commandé des pelisses de renard, peut-être que nous aurons à l'avenir plus besoin de la peau de renard que de celle de lion. J'espère d'être à Berlin le 1er, le 2 ou le 3, et de pouvoir du moins respirer quelque temps en paix, après tant de cruelles agitations d'esprit.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 20. Oct.) am Rande des Berichts.

---

1 Vergl. S. 302.

2029. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Schatzlar, 17 octobre 1745.

Podewils berichtet, Berlin 12. October: „Je devrais croire que Votre Majesté, pour S'attacher davantage l'Angleterre, ne devrait point balancer de lui promettre que, si la révolte d'Écosse devait aller plus loin, Votre Majesté était prête, aussitôt que Sa paix serait faite avec la cour de Vienne, de fournir Son contingent auxiliaire à l'Angleterre."

Cela est très bien, mais ne passez pas le nombre de six bataillons.

Podewils berichtet, Berlin 15. October: „Je ne doute pas un moment de la sincérité et des bonnes dispositions du ministère anglais pour Votre Majesté, mais la grande question est si l'Angleterre veut employer, comme elle a promis, la vigueur et les compulsatoires nécessaires pour forcer les obstacles que la paix a rencontrés jusqu'ici . . . . Selon tout ce qu'on voit et entend, la cour de Vienne n'est rien moins que disposée encore jusqu'ici à se réconcilier avec Votre Majesté sur le pied de la convention d'Hanovre . . . C'est pourquoi il me semble qu'il faut toujours ménager encore un peu la France et ne se point fermer entièrement cette porte, en cas que contre toute attente nous ne puissions parvenir bientôt à une prompte paix par l'Angleterre, et, comme Valory arrivera demain ici, j'espère que Votre Majesté ne désapprouvera pas, si, en lui parlant naturellement de la convention d'Hanovre et de tous les motifs qui y ont obligé Votre Majesté, aussi bien que du mauvais procédé des Français, je lui fais connaître que jusqu'ici, rien n'étant encore conclu avec la cour de Vienne, Votre Majesté avait encore les mains libres de ce côté-là; mais qu'Elle ne pouvait entrer dans aucunes mesures ultérieures avec la France."

Ceci est bien, mais j'avoue que je pâtis beaucoup de me trouver toujours entre l'enclume et le marteau, et qu'une situation décidée me conviendrait mieux. Car à la longue, il faudra rompre avec l'un; j'avoue que tous les préjugés humains sont pour la paix, mais les différentes nouvelles que nous recevons de Francfort-sur-le-Main sont si contraires que l'on ne sait qu'en augurer. Cependant, rien me paraît moins faisable qu'une paix entre la France et la reine de Hongrie, à moins d'un bouleversement total du système présent de l'Europe. Mais il arrive tant de choses imprévues, l'article des incidents est si vaste, et le malheur m'en a tant voulu, que je ne jure de rien. Ma fermeté a vaincu les mauvais procédés des Autrichiens, Eichel sera relâché demain.

Mardefeld berichtet, Petersburg 28. September: „Comme Sa Majesté Britannique ne saurait ignorer les obligations de la cour de Vienne, je m'étonne qu'en lui communiquant les arrangements pris avec Votre Majesté à l'avantage de ladite cour, elle ne lui ait pas fait déclarer, dans ce moment même, nettement et sans détour, que, si la reine de Hongrie n'y donnait pas les mains, les Puissances maritimes cesseraient de lui fournir des subsides."

Mardefeld verra que l'Angleterre chemine droit. Car tout ce qu'il dit, elle vient de l'exécuter par le courrier que Robinson a reçu.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande der Berichte. Das Datum aus dem demgemäss von Schumacher ausgefertigten chiffrirten Cabinetsschreiben an Podewils (praes. 20. Oct.).

2030. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Schatzlar, 17 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je commence par le militaire. Nous sommes décampés hier de Trautenau. J'ai eu une bataille avec la colonne que j'ai menée, pour passer les défilés; nous nous en sommes tirés à l'ordinaire, c'est-à-dire en braves gens et par la force; enfin, tout le mauvais est passé, l'armée ennemie est à Jaromircz, et, selon tout ce que j'apprends, Frenquiny et Trenck ont ordre de faire la chaîne aux frontières de Silésie, et l'armée, d'aller dans les quartiers d'hiver. Supposant, selon les nouvelles de Pollmann, que 12,000 Autrichiens soient depuis le 9 en marche pour la Bohême,[1] ils ne peuvent y arriver qu'au commencement de décembre, et la saison des opérations est passée alors.

J'en viens à vos nouvelles. Celles de la négociation de Saul[2] donneraient à garder, si l'on voulait s'en tenir aux simples apparences, et j'avoue qu'on s'y méprendrait, si l'on ne réfléchissait pas d'un autre côté que la convention d'Hanovre est signée du roi d'Angleterre, que c'est un acte public, que dans l'armée autrichienne on ne fait pas la petite bouche de dire que les Prussiens sont invincibles, et enfin que la conversation d'Asseburg et de Diemar[3] me font juger que nos affaires vont bien. Nous ne pouvons voir clair dans les résolutions de la cour de Vienne que vers le 24 ou le 30 de ce mois. Ils ne peuvent encore faire une paix séparée avec la France, puisque les matières se trouvent trop compliquées par les affaires du commerce anglais, du Prétendant, de Flandre et d'Italie. Si nous troquons d'alliés avec les Autrichiens, et que nous gagnons l'Angleterre et la Hollande, vous m'avouerez que nous ne perdons pas au troc. Mais à juger en homme sensé, et par ce que nous apprenons de l'armée autrichienne, et par ce qui paraît par leurs manœuvres, je crois préférablement que la paix est avancée et qu'entre ce mois et celui de novembre elle sera conclue. Je crois, de plus, que ce détachement du général Grünne va en Italie, et que, selon la coutume des Autrichiens, ils lui supposent une double destination. Je puis me tromper, mais un acte signé du roi d'Angleterre m'est d'une grande assurance, et je crois ma sécurité bien fondée sur ce principe et sur celui de la réputation de mes armes.

J'ai fait de mon côté ce qui dépend humainement de moi, je remets le reste des événements à la Providence, et vous pouvez m'être témoin que je n'ai rien négligé ni rien à me reprocher.

1 Von der Rheinarmee. — 2 Nach Mentzels Bericht aus Frankfurt a. M. 9. October hatte der dresdener Hof durch Saul dem französischen Vertreter in Frankfurt einen Separatvergleich mit dem wiener Hofe auf Grund von Abtretungen in den Niederlanden proponirt. Näheres bei Droysen V, 2, 572. 573. — 3 Danckelman berichtet, Hanau 9. October: „Je crus par les discours qu'ils [Asseburg et Diemar] me tinrent que la négociation où l'on s'attend est fort avancée, et le premier m'assure que la victoire de Staudenz l'achèvera, et que nous obtiendrons la paix de Breslau."

Adieu, je serai sûrement avec le commencement de novembre à Berlin, le 1er, le 2 ou le 3. Je serai bien aise de vous voir, pour vous communiquer ce que j'ai appris et pour apprendre de vous ce qui se passe de nouveau dans la politique. Je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 20. Oct.). Eigenhändig.

2031. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Schatzlar, 18 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voici la troisième lettre, en comptant le chiffre,[1] que je vous écris. Rien ne donne une plus vaste carrière au pyrrhonisme que la situation politique dans laquelle je me trouve; et j'avoue que la grande espérance que je fonde, est sur l'orgueil et la fierté du roi de la Grande-Bretagne, qui ne voudra jamais avoir fait un traité qui le couvrirait de honte et le discréditerait à jamais en Europe. Le point décisif consiste à savoir jusqu'à quel point la cour de Londres étend son autorité sur celle de Vienne. Je regarde la négociation du petit Saul avec Blondel comme de ces petites infamies saxonnes desquelles nous avons tant d'exemples, mais qui ne mènent à rien. La reine de Hongrie n'est pas à même de faire sa paix avec la France, à moins de grands sacrifices, et si elle en était capable, la bourse des Anglais et Hollandais nous serait ouverte, et peut-être même leurs troupes.

J'approuve votre idée touchant notre corps auxiliaire;[2] je ne puis, si on le souhaite, envoyer que six bataillons, ainsi il ne faut pas promettre plus que l'on ne peut tenir; mais je vous autorise à ceci.

Nos deux relations de Danckelman sont bien différentes. Dans l'une Asseburg et Diemar semblent convaincus que notre paix est fort avancée; dans l'autre, il y paraît un éloignement prodigieux. Si la Reine suit l'avis de ses généraux et même du prince Charles, vous pouvez compter qu'elle finira avec moi plutôt aujourd'hui que demain. Ma fermeté a fait fléchir le prince Charles, il a écrit une lettre fort obligeante au prince Léopold, il renverra aujourd'hui Eichel. Hier ils ont tous été échangés.

L'ennemi fait faire des abattis tout le long de ma frontière, et ils la respectent si fort que depuis six jours ils paraissent avoir attention de ne pas violer le territoire. Il faut voir à quoi tout cela aboutira; du moins pouvez-vous être persuadé que la campagne est finie, et si bien finie que je ne vois point d'apparence qu'il puisse se passer encore la moindre chose.

1 Nr. 2029. — 2 Vergl. S. 312.

Vous ferez à Woronzow le meilleur accueil que vous pourrez. S'il vient ici, j'en ferai plus qu'il ne faut; mais si on peut le détourner de son voyage de Naples, ce sera le coup de parti.[1]

Si la cour de Vienne est devenue plus souple aux volontés du roi d'Angleterre, cela ne peut parvenir au prince Charles que tout au plus entre le 22 et le 28 de ce mois; si cela n'arrive point alors, c'est un signe qu'on écrira encore une fois en Angleterre, et que, si cette tentative ne réussit point, on se rendra. Vous savez que cette cour ne fait jamais les choses de bonne grâce. J'ai corrigé quelques endroits mal imprimés dans ma relation,[2] que je vous prie de faire corriger. Il nous faudrait un bon correcteur dans l'imprimerie, ce serait très nécessaire.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2032. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Rohnstock, 21. October 1745.

Andrié berichtet, London 1. October: „Harrington m'a paru très sensible sur les doutes que Votre Majesté paraissait avoir sur la sincérité des Puissances maritimes . . . Il m'a ajouté que Votre Majesté devait bien être persuadée et convaincue que les Puissances maritimes n'auraient pas conclu la convention d'Hanovre, si leur intention n'était pas de la soutenir par tous les moyens imaginables, et qu'en supposant pour un moment que les cours de Vienne et de Dresde ne voulussent absolument point y adhérer dans le terme fixé, les Puissances maritimes feraient voir à Votre Majesté qu'on ne se jouait pas impunément de leur résolution . . . Pour ce qui regardait en particulier la roideur de la cour de Vienne, ce secrétaire d'État est convenu que, cette cour-là étant accoutumée de faire toujours les choses de mauvaise grâce, il n'était pas surprenant qu'elle se fît tirer l'oreille dans cette occasion, mais que, par les ordres réitérés que Sa Majesté Britannique avait donnés au sieur Robinson, il ne doutait pas que la reine de Hongrie n'ordonne enfin au sieur de Wasner de finir le traité définitif de paix avant le terme stipulé; que, si au contraire les cours de Vienne et de

Der König befiehlt, an Andrié „mit einer besonderen Estafette“ zu schreiben, „dass Namens Sr. Königl. Majestät er dem Lord Harrington auf das poliste und verbindlichste danken sollte vor die Declaration, welche derselbe ihm thun wollen, und da Se. Königl. Majestät daraus zu Dero ausnehmendem Vergnügen ersehen hätten, wie der englische Hof sich in der bewussten Sache so zélé erwiese, so sollte Andrié dem Mylord Harrington die verbindlichste Versicherung geben, dass Se. Königl. Majestät Deroseits auch zeigen würden, dass die Engelländer die mit Deroselben hergestellte Union und Freundschaft nie regrettiren sollten[3] . . . Dass, daferne man sonsten nur englischerseits vor Se. Königl. Majestät gewisse Égards bezeigen, mit Deroselben vertrau-

[1] Woronzow war laut Podewils' Bericht vom 15. October für den Schluss der Woche vom 17. bis 23. October in Berlin angemeldet, von wo er über Dresden nach Süditalien zu gehen beabsichtigte. Vergl. S. 287. — [2] S. 293. — [3] Es folgt eine Zusage in Betreff der Sendung preussischer Hülfstruppen, fast wörtlich wie in Nr. 2035.

Dresde venaient à faire trop les opiniâtres, les Puissances maritimes feraient voir à Votre Majesté qu'elles étaient en état de soutenir leur ouvrage par des moyens efficaces . . . Que pour ce qui regardait la Saxe . . . les Puissances maritimes s'embarrassaient fort peu de quelle façon elle pensait là-dessus."

lich umgehen, die getroffene Engagements erfüllen und hergegen keine Tractaten mit andern Puissancen machen würde, so den mit Sr. Königl. Majestät genommenen Verbindlichkeiten diamétralement zuwiderliefen, alsdann die Krone von Engelland sich aller reellen und wahren Freundschaft von Sr. Königl. Majestät zu gewärtigen haben und davon allen Effect sehen sollte" . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2033. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 21 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Nous sommes arrivés en Silésie, sans avoir vu âme qui vive qui nous ait suivis. J'ai reçu les deux bonnes relations d'Andrié du 1er d'octobre et du 4. Je suis sûr que l'Angleterre réussira, et que nous n'avons plus rien à appréhender. Les finances des Autrichiens et des Saxons sont si dérangées qu'ils ne peuvent soutenir la guerre sans ces secours lucratifs.

Je commence à ajuster mes affaires ici, et quand tout sera en état, je partirai le plus tôt que je pourrai. Et je suis sûr que nous aurons la paix avant la fin de novembre. Woronzow a passé le 6 de ce mois par Memel, il doit être à Berlin à présent, faites, si vous pouvez, qu'il y attende mon arrivée. Adieu, mon cher Podewils, je suis fatigué de la marche, soyez persuadé de mon estime.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2034. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 22 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Voilà deux contre-temps à la fois qui nous arrivent; premièrement que deux de nos dépêches ont été prises sur mer dans la Manche par un capre français; secondement, que les affaires d'Écosse dérangent si mal à propos le ministère anglais, dans un temps où nous avons le plus besoin de son activité. Voilà de ces contre-temps dont j'ai tant éprouvés depuis deux ans, et contre lesquels la prudence humaine ne peut rien. Pour ici, sur les frontières, l'on ne voit et n'entend parler que des abattis faits par les deux armées, hors quelque petit pillage, par ci par là, des troupes hongroises. Tout paraît disposé

à des quartiers d'hiver, et je ne pense pas que l'ennemi ait l'audace de tenter la moindre chose. Il faudra voir si les Anglais pourront soutenir leur thèse ou non; c'est ce que je crois, mais que je ne saurais assurer positivement. Je n'ai point répondu à Valory,[1] n'ayant pas voulu entrer en matière, comme vous le dites très bien. Je crois que vous pouvez vous expliquer avec Woronzow sans risque, et qu'en associant la médiation des Ursomans à celle des Anglais, cela accéléra notre paix. L'on voit par la relation de Chambrier comme on a une fausse façon de penser en France, et combien l'amour propre aveugle les hommes. J'attends la première poste d'Angleterre avec impatience, puisqu'elle nous fera voir clair dans la réponse des Autrichiens, et que je me flatte que le ministère anglais sera revenu de sa première consternation.[2] Eichel vous communiquera le précis de mes ordres à Andrié et à Ammon. Le prince Guillaume suppose notre accommodement avec la reine de Hongrie immanquable; voilà ce qui paraît par sa lettre. Aucunes troupes ne sont encore parties du Rhin pour la Bohême; ici tout est assez tranquille. Voilà des probalités. Le temps éclaircira le reste. Adieu, je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2035. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 23 octobre 1745.

La relation que vous m'avez faite le 8 de ce mois, m'a été bien rendue. Comme je viens d'avoir l'avis de Francfort que les Autrichiens n'ont pas accepté les préliminaires de la paix entre moi et la reine de Hongrie dont on est convenu à Hanovre, et que j'apprends d'autre part qu'ils vont détacher un corps de troupes vers la Bohême, pour y renforcer leur armée, il est temps à présent que vous demandiez au lord Harrington une explication catégorique de ce que j'ai lieu d'attendre de l'Angleterre, de subsides ou de quelque nature que ce pourra être. Vous témoignerez au lord Harrington qu'il comprendrait facilement que c'était à présent le temps pour prendre les arrangements pour la campagne prochaine, et qu'ainsi il n'y avait pas un moment à perdre dans ce que l'Angleterre voulait faire pour moi; vous ajouterez tout ce que vous trouverez convenable, afin d'avoir au plus tôt possible une résolution finale et catégorique dudit milord, et, en cas de subsides, vous devez tâcher de me négocier toute une année d'avance. Vous direz de plus au lord Harrington que les six bataillons que j'avais offerts à

[1] Auf dessen Antwort, d. d. Berlin 18. October, auf des Königs Schreiben vom 9. October. Podewils übersendet Valorys Brief mit der Bemerkung: „Je devrais croire qu'il ne sera pas nécessaire que Votre Majesté y fasse une nouvelle réponse, puisqu'on s'aigrirait sans nécessité encore davantage de part et d'autre.“ — [2] Nach der Landung des Prätendenten in Schottland.

Sa Majesté Britannique pour s'en servir contre les entreprises iniques du Prétendant, seraient prêts à pouvoir être embarqués, d'abord que ma paix serait faite avec la reine de Hongrie; que même, si ces troupes n'étaient pas suffisantes, je m'offrais de les augmenter encore alors par un nombre plus considérable, toujours sous la condition expresse qu'on ne s'en servirait autrement qu'uniquement en Écosse ou en Angleterre, contre les entreprises du Prétendant, et qu'aussitôt que le repos y serait rétabli et le Prétendant chassé, il fallait alors me renvoyer mes troupes sans s'en servir contre quelque autre puissance. Que Sa Majesté Britannique verrait par là comme je la prévenais dans une chose à laquelle je me croyais obligé par les engagements que j'avais avec la couronne d'Angleterre; que, si je n'avais pas fait la même chose il y a environ deux années,[1] ce n'avait été que puisqu'il n'y avait pas eu alors d'ennemi qui eût actuellement attaqué la Grande-Bretagne. Au reste, dans la situation où je suis présentement avec l'Angleterre, vous devez prier le milord Harrington pour qu'on donne des ordres au ministre britannique, à Vienne, le sieur Robinson, afin que celui-ci dût m'avertir directement à Berlin de la réponse que la cour de Vienne lui aura faite sur notre accommodement, puisque autrement il fallait un temps infini avant que je puisse être informé de cette réponse, s'il fallait que je la susse par la route de Londres; que je ne doutais pas que le roi d'Angleterre ne voulût bien me faire ce plaisir-là, que je le regarderais comme une marque de sa bonne intention qu'il avait pour moi sur ce sujet-là. Vous ne manquerez pas de me faire au plus tôt possible une relation bien fidèle et détaillée de ce que milord Harrington vous aura répondu sur tous les sujets susmentionnés. Et sur cela, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2036. AU CONSEILLER DE LÉGATION D'AMMON A LA HAYE.

Quartier général de Rohnstock, 23 octobre 1745.

Sur ce que vous me mandez, dans la relation que vous m'avez faite le 14 de ce mois, qu'on était prêt à faire tout de la part des États-Généraux pour coopérer à l'accommodement entre moi et la reine de Hongrie, selon les préliminaires réglés à Hanovre, je vous dirai que le moyen le plus sûr et le plus efficace pour arriver à ce but-là, sera que les États-Généraux serrent le cordon de la bourse et déclarent avec fermeté et tout nettement à la cour de Vienne qu'elle n'avait plus à espérer de la Hollande ni subsides ni aucun secours pécuniaire, à moins qu'elle ne se prête, sans plus de délai, à accepter les conditions de la convention d'Hanovre et à faire sa paix avec moi. Ce que vous ne manquerez pas de bien insinuer là où il le faut, et de pousser fort là-dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. Bd. III, 104.

2037. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 24 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis en tout de votre sentiment et je vois avec plaisir que nous nous rencontrons si bien. Cependant, je suis si ébloui des assurances de l'Angleterre, de l'esprit de parti que prendra la nation pour soutenir son ouvrage, que je ne crois pas que la cour de Vienne puisse esquiver la paix, mais bien qu'elle puisse trouver des délais.

Quoi que les rebelles fassent en Écosse, voilà l'hiver qui arrive, la saison des opérations passée, et, par conséquent, les avantages de ce parti suspendus jusques au printemps. Il nous faut attendre deux choses: l'une, que le ministère anglais revienne de son premier étourdissement, l'autre, que la reine de Hongrie revienne de son ivresse de Francfort. Quand elle aura entendu ce que Robinson a ordre de lui dire, qu'elle verra le tout de bon des Anglais, je réponds qu'elle se verra obligée de plier, d'autant plus que chez eux la disette d'argent est très grande; marque de cela, que le commissaire qui paie leurs prisonniers n'a pas reçu depuis trois semaines un sol pour leur donner le prêt. Supposons qu'une révolution totale arrive en Angleterre, d'où la Reine prendra-t-elle de l'argent? qui paiera la Saxe, la Savoie, la Hesse etc.? Si l'Angleterre se soutient, elle nous soutiendra aussi, et il n'y a pas à douter qu'elle ne couronne son œuvre en remplissant ses engagements. Un des grands motifs de mon départ est l'arrangement des fonds pour la campagne prochaine; j'ai, en attendant, pourvu au nécessaire, et nous sommes en règle jusqu'à la fin de décembre.

L'armée autrichienne prendra ses quartiers le 28 de ce mois; j'attends cet événement pour partir, ne voulant pas laisser l'œuvre de cette campagne incomplète.

Je suis bien aise que les Suédois et tout le monde nous rendent la justice qui nous est due, et que du moins l'État et le public n'aint rien à me reprocher.

J'ai écrit la lettre, il y a huit jours, que le colonel Hamilton désire; il doit l'avoir à présent.[1]

Vous pouvez débiter à Berlin que l'on m'attend d'un jour à l'autre, ce qui amusera sûrement le comte Woronzow.[2]

J'ai bien de la besogne ici, et j'ai trouvé tant de lacunes à remplir que je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer.

Adieu. Je me flatte que vous serez assez poli pour m'apprendre toute sorte de bonnes nouvelles à mon arrivée à Berlin, où je compte d'être, en cas que les Autrichiens se séparent le 28, le 1er de novembre au soir.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Führer einer Anzahl schwedischer Volontäre im preussischen Heere. Der Brief liegt nicht vor. — [2] Woronzow verliess Berlin erst nach der Rückkehr des Königs, der ihn am 2. November empfing.

2038. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

Rohnstock, 24 octobre 1745.

Je viens de recevoir votre lettre sans date, de Liegnitz, et je ne sais par quel hasard elle s'est promenée si longtemps avant que de me parvenir. Nous avons eu une petite bataille avant que d'atteindre Schatzlar; on a envoyé beaucoup de pandours au diable, et nous y avons malheureusement aussi perdu quelque chose. Nous voici en cantonnement; les ennemis vont se séparer le 28; le prince Charles part pour Vienne. J'attends avec impatience la fin de l'affaire, que tout le monde désire, et je crois que c'est immanquable. Vous me faites plaisir de me parler de la bonne disposition des gens du pays; je fais ce que je puis pour l'entretenir, mettant toute la douceur que je puis dans ma façon d'agir envers eux. Je crois que je pourrai quitter ce quartier le 28; j'irai à Breslau, et j'y resterai jusqu'au 31, que je vais d'une traite à Grüneberg, et le 1er à Berlin. Je ne sais où vous êtes ni quand ma lettre vous parviendra; toujours soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Mon frère Henri s'est extrêmement distingué dans notre marche du 16, et on commence à connaître dans l'armée ses talents, dont je vous ai si souvent parlé.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2039. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG.

[Rohnstock], 24 octobre au soir [1745].

Mon cher Rothenburg. Je viens de recevoir votre lettre du 19. Toutefois soyez bien aise de savoir votre santé passable. Toutes les nouvelles confirment que le prince Charles va prendre des quartiers d'hiver, et que la dislocation se fera le 28. J'attends cet événement pour me régler là-dessus et pour prendre ma résolution définitive pour mon départ. Il y a un corps de 7,000 hommes détaché pour la Bohême; cela n'a pas l'air pacifique. Toutefois seront-ils obligés de danser, nos revêches ennemis, dès que la cour de Londres aura parlé, ce qui se fera à l'arrivée de la Reine à Vienne. Je suis votre fidèle ami

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

2040. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 27 octobre 1745.

Le rapport que vous m'avez fait dans le post-scriptum de votre relation du 12 de ce mois, m'a fait bien du plaisir par la fermeté que

le lord Harrington témoigne de vaincre d'une ou d'autre manière l'obstination de la cour de Vienne. Comme il paraît que ce ministre pense d'une manière douteuse sur le secours que l'Angleterre doit espérer de moi contre les entreprises du Prétendant, j'espère que vous aurez fait déjà usage des ouvertures que je vous ai faites là-dessus. Aussi devez-vous dire au lord Harrington que je n'avais pas attendu, de mon côté, des propositions de lui pour me déterminer à secourir Sa Majesté Britannique, comme Milord avait pu voir par ce que vous lui aviez dit que je me prêterais volontiers à soutenir le gouvernement d'Angleterre, dès que ma paix serait faite avec la reine de Hongrie, et que le lord Harrington pourrait voir, par le secours que je donnerais à l'Angleterre, que mon alliance ne lui serait pas inutile; mais que je demandais aussi en revanche que l'Angleterre s'engageât de la façon la plus inviolable à me soutenir dans toutes les occasions contre les mauvaises volontés et machinations des cours de Vienne et de Dresde, tant pour mes sûretés pour la Silésie que pour tous mes droits comme prince de l'Empire; et pour que vous puissiez vous expliquer, si le lord Harrington vous demandait ce que vous entendez par ces droits, j'ai ordonné à mon ministre, le comte de Podewils, de vous en fournir des mémoires, pour vous mettre en état d'en donner des explications. Dès que la paix sera faite entre moi et les Autrichiens, les six bataillons dont je vous ai parlé, et qui sont à Wésel, doivent être prêts à être embarqués, et j'augmenterai alors le nombre du secours, si l'Angleterre le souhaite.

Comme j'ai envoyé mon écuyer Sainson en Angleterre pour y prendre douze chevaux de selle que j'y ai fait acheter, mon intention est que vous lui deviez prêter votre assistance en tout et tâcher que ces chevaux puissent être transportés sûrement par mer, soit vers la Hollande, soit vers Hambourg. Aussi ai-je écrit au sieur Le Chambrier, mon ministre à Paris, qu'il doit tâcher d'avoir un passe-port pour ce transport et de vous l'adresser à Londres le plus tôt possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2041. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Rohnstock, 27 octobre 1745.

Pour vous répondre à ce que vous mandez dans votre relation du 15 de ce mois, sur ce que le roi de France doit être piqué de quelques lettres que je lui ai écrites, par quelques traits qu'on a voulu trouver ou impérieux ou moqueurs, je vous dirai que je ne me souviens nullement d'avoir écrit au roi de France d'une façon pareille, quoique j'aie été obligé de lui écrire avec force sur quelques sujets, ce qui, ce me semble, se doit faire entre des alliés qui pensent sincèrement sur leurs intérêts réciproques, et ce que le roi de France a demandé lui-même que je dusse faire. Je profiterai en attendant de votre avertissement, à la

première occasion que j'aurai pour écrire au roi de France, qui jusqu'à présent me manque.

Au reste, j'approuve fort ce que vous avez écrit au ministre[1] sur les subsides, sans lesquels il ne m'est pas possible de pouvoir continuer la guerre.

Comme j'ai envoyé mon écuyer Sainson en Angleterre pour m'y acheter douze chevaux de monte, vous devez solliciter un passe-port pour le transport sûr de ces chevaux et des gens qui y appartiennent, par mer depuis l'Angleterre vers la Hollande ou vers Hambourg, et, ce passe-port expédié, vous l'enverrez au plus tôt possible à mon résident Andrié à Londres.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2042. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Rohnstock, 27 octobre 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu hier votre dépêche, et en même temps la lettre d'Andrié par où il paraît que le ministère anglais persiste dans l'intention de remplir ses engagements. Je vous avoue que j'ai tant de crédulité pour cette négociation que j'en crois le succès infaillible; ce n'est point à dire que les effets s'en manifestent aujourd'hui ou demain, mais avant la fin de l'année. Il n'y a que l'alternative, ou que la reine de Hongrie accepte la convention d'Hanovre, ou qu'elle change de système, et je vous laisse à juger quels inconvénients il n'y aura point à ce changement, tant pour les sacrifices que la reine de Hongrie serait obligée de faire à la France, que pour ses sûretés à l'avenir. D'ailleurs, l'Angleterre tient les cordons de la bourse, et l'épuisement des finances est excessif à Vienne. Quoi qu'il arrive, en mettant les choses au pis, nous aurons deux alliés au lieu que nous n'en avons qu'un. La France nous donnera des subsides, et à moins que le ministère anglais ne veuille saigner du nez, il sera obligé à nous assister de quelque façon.

Selon mes dernières nouvelles, les Autrichiens commencent à se séparer et vont entrer dans leurs quartiers, ce qui nous fera gagner du temps, et vous savez le proverbe: *Chi a tempo, a vita.* Je pars demain pour Breslau; s'il n'arrive point quelque chose d'extraordinaire entre ci et le 30, je pars le 31, et je serai à Berlin le 1er de novembre. Voici, en ce cas, la dernière lettre que vous recevrez de moi, vous assurant que je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Marquis d'Argenson.

2043. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Rohnstock], ce 29 octobre 1745.

Mon cher Podewils. Je pars demain d'ici; l'armée autrichienne s'est enfin séparée, et du Moulin a pris congé de Frenquiny en le rossant d'importance pour la bonne bouche.

J'espère que Woronzow ne se sera point impatienté à Berlin; il faut se surpasser à son égard en politesses et civilités.

A présent, toutes nos affaires iront bien, et puisque je gagne de la tranquillité pour mon armée, vous pouvez compter que notre paix est faite. Toute la frontière de Bohême, jusqu'à douze milles de la Silésie, est si bien abîmée que pas une âme n'y peut subsister. En cas que la guerre continue, les Autrichiens auront plus de peine à la soutenir que moi: enfin, j'ai réussi en tout ce que je me suis proposé, cette année, pour la campagne, et je reviens dans ma patrie avec l'esprit tranquille, ayant satisfait à mes devoirs, et laissant, grâce au Ciel, tout en bon état. Quant à mes chagrins domestiques, c'est un calice dont je bois tout seul l'amertume, et dont le public ne souffre point. J'espère de vous revoir le 1er; si vous voulez venir à six heures au château, ou j'y serai déjà, ou j'arriverais incontinent.

Les arrangements que j'ai eu à faire sur les frontières, les incertitudes où j'étais sur le parti que les ennemis prendraient, et les affaires que j'ai avec les régiments et le détail de l'armée, tout cela m'a empêché d'aller à Breslau, où ma présence ne pouvait être d'utilité que pour rassurer encore plus les esprits.

Adieu, je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2044. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Ammon berichtet, Haag 22. October: „On agirait ici avec plus de vigueur, et je suis persuadé que l'État s'empresserait d'accéder au traité d'Hanovre, si l'on ne craignait que la Reine ne sacrifiât les Pays-Bas à la France pour récupérer la Silésie."

[Rohnstock], 29. October 1745.

Des Königs Majestät finden wegen der letzteren Passage des hierein liegenden Ammonschen Berichtes noch nöthig, dass derselbe über alle die Ursachen mit nächstem instruiret werde, warum es so unnatürlich als fast ohnmöglich sei, dass die Königin von Ungarn einen separaten Frieden mit Frankreich machen könne, und dass folglich, wenn die Oesterreicher dergleichen Demonstrationes machen, solches nur leere Drohungen seind, um die Seepuissances zu intimidiren, welche gegen ferme und serieuse Declarationes keinen Stich halten können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2045. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Rohnstock, 29 octobre 1745.

La relation que vous m'avez faite le 15 de ce mois, ne m'ayant appris que des nouvelles fort ordinaires, je m'attends de recevoir bientôt de vous une bien plus intéressante, pour m'éclaircir sur plusieurs sujets importants dont je vous ai chargé par mes ordres précédents. Comme mes ministres vous auront instruit sur tout ce qui s'est passé dans le collége électoral à Francfort, touchant la cassation de l'investiture d'Ostfrise donnée à moi par le vicariat de Bavière, et que cela s'est fait principalement sur les fortes instances que les ministres d'Hanovre ont faites là-dessus — comme d'ailleurs il me vient partout des avis qu'on ne songe à rien moins à Vienne qu'à s'accommoder avec moi, et qu'on a détaché de l'armée du Haut-Rhin 10,000 Autrichiens vers la Bohême, pour en fortifier l'armée du prince Charles, et que les ministres d'Hanovre se donnaient tous les mouvements possibles afin de remplacer ces 10,000 hommes qu'on détache contre moi, par des troupes de l'Empire — j'avoue que je commence d'entrer fort en doute contre la droiture des sentiments du roi d'Angleterre. De quelle façon dois-je concilier ces disparates? et dois-je regarder le roi d'Angleterre comme une ou comme deux personnes? Il me fait donner les assurances les plus fortes et les plus positives de vouloir obliger la cour de Vienne, par tous les moyens les plus efficaces, à accepter la convention d'Hanovre bongré malgré, il désire même d'être assisté de moi contre les entreprises du Prétendant en Écosse, pendant que ses ministres hanovriens font tout ce qu'ils peuvent pour me chagriner dans l'Empire et pour rendre intraitable la reine de Hongrie, en se prêtant à toutes les vues de la cour de Vienne en Allemagne contre mes intérêts; au fond, si les ministres hanovriens tiraient la même corde avec le ministère britannique, il faudrait absolument que la reine de Hongrie pliât. Mon intention est donc que vous deviez vous éclaircir sur tous ces doutes dans une conversation confidente avec le lord Harrington, et que vous deviez lui dire combien j'étais obligé, par les raisons ci-dessus alléguées, de soupçonner le roi d'Angleterre que ses sentiments étaient bien différents de ceux de son ministère britannique, et que peut-être, en laissant faire celui-ci, les Hanovriens étaient instruits de faire à la cour de Vienne des insinuations toutes contraires et de traverser le ministère anglais, en fortifiant la reine de Hongrie à ne point plier, mais à se roidir plutôt contre tout ce que le ministère anglais pouvait représenter touchant un accommodement avec moi.[1] J'avoue

[1] Der österreichische Gesandte von Wasner berichtet am 12. October an Maria Theresia, König Georg habe zu ihm „von dem Vergleich mit Preussen mit folgendem merkwürdigen Beisatz gesprochen: Wie Ew. Kaiserl. Majestät in der hierüber zu ertheilenden Antwort Sich um so mehrers in Obacht zu nehmen Ursach hätten, als er, der König, mir in höchstem Vertrauen nicht bergen wollte, dass sie, Ministri, üble Intentiones hegeten; dass er hierunter gerne Rath schaffen und helfen wollte, solches

qu'il me coûte de la peine à soupçonner une pareille duplicité énorme, mais il y a pourtant une contradiction si ouverte entre ce que le ministère britannique a fait, et entre la façon d'agir des ministres d'Hanovre, qu'il m'est impossible de le concilier. Vous y ajouterez que j'étais vraiment persuadé de la droiture et de la sincérité des sentiments du lord Harrington et des autres ministres anglais, mais que les manéges anciens des ministres hanovriens ne laissaient pas que de me rendre suspects ceux du roi d'Angleterre; que d'ailleurs il fallait absolument que je susse à présent à quoi me tenir sur notre convention; que milord Harrington savait avec quelle bonne foi je m'étais prêté à la conclusion de notre traité; que ç'avait été le ministère britannique qui l'avait rendu public, que je m'étais brouillé par là avec mes alliés antérieurs, et que, nonobstant de tout cela, je ne voyais point à quoi notre traité aboutirait, la cour de Vienne criant assez haut qu'elle n'y voulait point accéder; qu'il était donc temps que je susse de quels moyens efficaces les Puissances maritimes et surtout l'Angleterre se serviraient pour obliger la reine de Hongrie à accéder à ladite convention ou ce qu'on ferait pour moi si ladite Reine refusait tout net à ne vouloir point se tenir à la convention d'Hanovre; que milord Harrington conviendrait lui-même qu'il n'y avait plus de temps à perdre pour cela, et que, si dans un temps de quinze jours je n'étais pas sûr de mon fait et ne voyais des réalités, je ne pourrais autrement faire que prendre mes mesures pour ne pas être pris au dépourvu et me laisser accabler impunément. Vous ne manquerez pas d'insinuer tout cela au lord Harrington de la manière la plus énergique, pour en avoir une réponse catégorique, sur laquelle je puisse régler mes mesures, et, en attendant votre relation sur tout ceci avec bien de l'impatience, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2046. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Chambrier berichtet, Paris 18. October: „Il semble que la joie qu'a causée la dernière victoire de Votre Majesté au ministère d'ici, vient principalement de ce qu'il espère que cela facilitera un accommodement dans les affaires d'Allemagne, sans que la France soit obligée de faire de nouveaux efforts . . . Depuis quelque temps, je n'entends plus parler de l'augmentation; ce ministère s'est retranché à dire qu'il ne ferait rien, sans savoir à quoi s'en tenir avec Votre Majesté, de qui il attendait les sentiments sur les affaires aber nicht in seiner Gewalt stünde." Vergl. Droysen, Friedrich der Grosse und Maria Theresia nach dem Dresdner Frieden, Berlin 1878, S. 108.

Berlin, 2. November 1745.

Es muss dem p. Chambrier geantwortet werden, wie Ich Mich sehr wunderte, dass das französische Ministerium noch so ungereimt denken könnte. Er möchte doch den Argenson convenablement einmal fragen, in was vor Punkt sie ihrer mit Mir getroffene Alliance und allem, was sie Mir seitdem versprochen und versichert hätten,

présentes, et depuis que je lui ai serré le bouton sur ce qui convient à Votre Majesté, je n'en ai point encore de réponse, parcequ'il craint de s'expliquer sur des choses dont il voudrait que Votre Majesté eût tout le poids . . . Malgré que ce ministère pense comme il fait sur les affaires d'Allemagne et se conduise aussi pitoyablement envers Votre Majesté, Elle peut compter cependant que, si Elle est forcée d'en venir à un accommodement avec la reine de Hongrie, cette cour et cette nation crieront comme des aigles contre Votre Majesté."

ein Genüge gethan, und wenn des Königs Majestät gar keinen Vortheil von ihrer Alliance haben sollten, so wäre ja wohl nichts schlechters zu erdenken, als dass man ihrerseits mit Deroselben, die der stärkste, beste und beständigste Alliirte von Frankreich gewesen, auf solche Art umgehen wollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2047. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 19. October: „Assurément la victoire signalée remportée près de Prausnitz a fait une impression favorable sur tous les esprits, et je doute fort que le Grand-Chancelier . . . parvienne à son but de faire agir l'Impératrice, l'année qui vient, en faveur de la Saxe . . . Je lui fis connaître avant-hier que le glorieux événement qui venait d'arriver ne changerait en rien la façon de penser de Votre Majesté ni Sa modération; à quoi il répondit: *Das ist sehr gut.* Ce ministre désire aussi de son côté la paix, pour se voir hors d'embarras, n'ayant guère d'espérance de pouvoir entraîner l'Impératrice dans ses vues contre Votre Majesté, cet empire ne se trouvant nullement en état de commencer une guerre légèrement, d'autant moins que les dernières nouvelles de Constantinople, aussi bien que de la Perse, font craindre un prompt accommodement entre les deux puissances orientales."

Berlin, 2. November 1745.

Wegen einliegender Relation haben des Königs Majestät dem Herrn von Mardefeld zu antworten befohlen, dass alles, so er gemeldet habe, gut wäre, und er nur continuiren solle, das dortige Ministerium zu berciren und stille zu halten, auch selbigem zu inspiriren, wie Se. Königl. Majestät keine andere als friedfertige Sentiments hätten, hergegen die Oesterreicher und Sachsen nichts anders wie Lärm, Weitläuftigkeiten und Unruhe sucheten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2048. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. November 1745.

Der König befiehlt, Chambrier anzuweisen, „wie derselbe nur fernerhin insistiren und bestehen sollte, dass, ob wir schon den besten Willen von der Welt hätten, wir dennoch nichts weiter als den guten Willen haben, und nicht agiren könnten, weil es uns an dem dazu nöthigen Nervo fehlete, folg-

lich, wann Frankreich uns nicht mit hinlänglichen Subsides appuyirte, uns aus der Affaire, so gut wir könnten, ziehen müssten. Des Königs Majestät vermeinen demnächst, dass man dem französischen Ministerio von der Convention nur frei sprechen, demselben aber dabei bündigst versichern könnte, dass in solcher nicht das allergeringste enthalten sei, so dem Interesse von Frankreich zuwider; am wenigsten wären criminelle Engagements darin oder dabei (wie man sich auf eine offensante Art ausdrücken wollen), vielmehr sähen des Königs Majestät solche Convention so an, als ein Échelon und Mittel, demnächst weiter zu gehen und einen von Frankreich gewünschten Generalfrieden zuwege zu bringen.

Uebrigens, da Sr. Königl. Majestät die Espèces zu Fortsetzung eines vigoureusen Krieges manquirten, so wären alle Projets, so man deshalb machte, so gut solche auch sonsten wären, vergebens, wenn dieser Articul durch hinlängliche Subsides nicht gehoben wäre.

Ueber welches alles Ew. Excellenz den Herrn von Chambrier auf das convenableste und beste instruiren möchten" . . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2049. AU MARÉCHAL DE FRANCE COMTE DE SAXE A GAND.

Potsdam, 6 novembre 1745.

Monsieur. L'approbation d'un connaisseur comme le comte de Saxe est très flatteuse pour moi et pour mon armée.[1] Vos lettres ont encore l'avantage de pouvoir servir d'instruction; les réflexions y sont profondes et justes, ce qui me persuade plus que jamais que dans chaque pays il faut faire une espèce de guerre différente, et que les mauvais succès n'arrivent pour l'ordinaire à la guerre que faute d'avoir choisi avec trop peu de discernement et de connaissance le genre d'opérations le plus convenable au pays où l'on doit agir.

Il me semble que les troupes légères de la reine de Hongrie peuvent assez se comparer aux Parthes. Leur façon de combattre est la même, ils désolent en ce qu'on ne saurait les atteindre ni les obliger à tenir ferme; ils sont redoutables aux équipages et dangereux aux vivres d'une armée, surtout dans un pays où il n'y a aucune rivière

[1] In dem Gratulationsschreiben des Marschalls zu dem Siege von Soor, Gent 16. October, heisst es u. A.: „La supériorité du nombre de vos ennemis a cédé, Sire, à votre habileté et à celle de la qualité de vos troupes. Ce dernier événement justifie l'idée avantageuse qui m'a toujours fait dire, depuis que je les connais, qu'il n'y en a point qui puisse leur être comparé. La façon dont l'armée de Votre Majesté est composée et disciplinée doit nécessairement lui assurer des victoires. Ce que nous avons fait en Flandre, quoique considérable, n'approche point du brillant de la campagne pendant le cours de laquelle vous avez donné, Sire, deux batailles et remporté deux grandes victoires."

navigable et où l'on se trouve obligé de faire venir les subsistances par des gorges de montagnes et par des défilés très difficiles.

Je vous suis infiniment obligé du plan d'Ath que je viens de recevoir. Je fais des vœux pour que votre santé se rétablisse entièrement: c'est à assurer à la France une suite de nouvelles prospérités et à vous une nouvelle moisson de lauriers, auxquels personne ne s'intéresse plus que etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

2050. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 6 [novembre 1745].

Mon cher Podewils. Ne voilà-t-il pas de ces maudits incidents qui gâtent tout? Je pense cependant que cette déclaration de la Russie[1] n'est pas suffisante pour rehausser l'orgueil de la cour de Vienne, et, après tout, il y a une grande différence entre une déclaration favorable et une assistance réelle. Il faut que nous donnions à présent une réponse à Tschernyschew, et je pense que le mieux est de la faire en des termes vagues, mais de faire sentir en même temps qu'on ne s'embarrassait pas du tout et qu'on irait de notre côté son chemin également, sans changer en rien d'allure.

Il me semble encore qu'on pourrait faire faire une déclaration par Mardefeld en Russie, portant sommairement que je m'en tenais à la convention d'Hanovre et que, si les Saxons attaquaient encore une fois la Silésie, je recevrais des secours du roi d'Angleterre et des Puissances maritimes, dont les sentiments équitables ne montraient aucune partialité pour la Saxe; en un mot, il faut leur faire sentir que, depuis que nous sommes bien avec les Puissances maritimes, leur déclaration nous paraît être faite trop tard. Mandez-moi votre sentiment sur tout ceci, et parlez avec franchise, car il me semble que dans la crise présente il ne faut point se départir de la convention d'Hanovre, et que la moindre déférence aux avis de l'Impératrice nous avilirait et ferait triompher Dresde.

Je conclus donc que l'on a plus de besoin à Vienne et à Dresde d'argent que de paroles; les Anglais donnent l'un, les Russes l'autre, et

[1] Eine von dem Grafen Tschernyschew am 4. November in Berlin übergebene Note, durch welche die russische Kaiserin die preussische Forderung der vertragsmässigen Bundeshülfe gegen Sachsen (Promemoria Mardefelds, Petersburg 4. October; Preussische Staatsschriften I, 716) dahin beantworten liess, dass sie nach Veröffentlichung des preussischen Manifestes gegen den dresdner Hof (S. 223) vielmehr den casus foederis ihrer Allianz mit Sachsen gegeben sehe und dem letzteren die vertragsmässige Hülfe senden müsse, zugleich aber ihre guten Dienste zu Beilegung der Irrungen zwischen Preussen und Sachsen anbiete. Mündlich hatte Tschernyschew hinzugefügt, dass zunächst die Rückkehr der beiderseitigen diplomatischen Vertreter nach Berlin bez. Dresden zu wünschen sei.

dans la nécessité de ce précieux métal on sera obligé de faire plier l'orgueil sous la force de l'intérêt.

Cagnony m'écrit une grande lettre où il demande des augmentations de pension ou son congé; il faut lui donner espérance du premier; aussi bien l'occasion ne peut-elle pas manquer que je l'emploie dans peu.

Adieu, je suis avec estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2051. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Potsdam], ce 7 [novembre 1745] au matin.

Mon cher Podewils. Par les lettres du 5 que je reçois de la Silésie, il paraît qu'un corps d'Autrichiens s'approche de la Lusace. Ne serait-ce point pour nous attaquer par cette lisière, et, en cas qu'ils soient battus et poursuivis dans la Lusace, que ces gens le fissent exprès pour nous mettre aux mains avec la Russie? Je ne sais ce que j'en dois penser, mais il me semble qu'il y a quelque projet caché de la part des ennemis; et l'idée que je leur prête, ne serait pas tant mal imaginée.

En ce cas-là, ma foi, je suis autorisé à poursuivre mon ennemi partout où je le trouve, et tout ce qui pourrait arriver de pis, serait que la Russie assistera la Saxe six mois plus tôt.

Je suis dans de grandes inquiétudes; mais si tout reste coi en Silésie, nous nous tirerons d'affaire; sinon, je crains bien que les Anglais et nous-mêmes ne saignions du nez.

Cela ne s'appelle pas vivre, mais mourir tous les jours mille fois, que de passer toute sa vie dans des inquiétudes et dans une crise de dix-huit mois.

Je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2052. A L'ÉLECTEUR PALATIN A MANNHEIM.

Berlin, 7 novembre 1745.

Monsieur mon Cousin. J'ai été véritablement touché du tableau que Votre Altesse Électorale m'a fait, par Sa lettre du 1er de ce mois, de la situation embarrassante où Elle et Son électorat Se trouvent par la cruelle et injuste oppression de Ses ennemis. Le tendre intérêt que je prends à tout ce qui regarde Votre Altesse Électorale, me ferait voler bientôt à Son secours, si la situation présente de mes affaires et l'acharnement de mes ennemis le voulaient permettre. Mais comme la

fermeté de Votre Altesse Électorale de ne pas vouloir subir l'indigne joug qu'on Lui veut imposer, Lui fait tant d'honneur et doit La faire triompher, à la fin, de tous les embarras où Elle Se trouve maintenant, par mon attachement fidèle à Ses intérêts, desquels je ne me départirai jamais, j'espère, sans m'ingérer toutefois de donner des conseils à Votre Altesse Électorale dans une affaire où Elle connaît mieux que personne, par Ses grandes lumières, ce qui Lui convient, qu'Elle ne changera qu'à bonnes enseignes de façon de penser, et qu'Elle voudra continuer, pour le bien réciproque de nos deux maisons électorales et pour le maintien de la liberté germanique, de rester ferme dans Ses engagements et de ne point laisser séparer et désunir nos intérêts, tout comme je ne donnerai jamais les mains à un accommodement sans y comprendre Votre Altesse Électorale.

Je pense aussi que Votre Altesse Électorale fera bien de sommer Sa Majesté Très Chrétienne de vouloir bien remplir ses engagements anciens et modernes avec Sa maison électorale et de L'assister promptement et efficacement de toute sorte de secours propre à soulager Votre Altesse Électorale dans les circonstances présentes. Pour ce qui regarde les liaisons qu'on a proposées de nouveau à Votre Altesse Électorale, je me réfère à tout ce que mon ministère a été chargé de dire de ma part sur ce sujet au baron de Beckers, ministre de Votre Altesse Électorale à ma cour, ne doutant point qu'il ne Lui en ait fidèlement rendu compte. Au reste, je prie Votre Altesse Électorale d'être persuadée de l'amitié inviolable et de la parfaite considération avec laquelle je ne cesserai jamais d'être, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse Électorale le bien bon et fidèle cousin et allié

Nach dem Concept. Federic.

2053. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 8. November 1745.

Ew. Excellenz habe hierdurch zu melden nicht ermangeln wollen, wie des Königs Majestät mir befohlen haben, noch heute nachstehende Schreiben aufzusetzen:

1) An Andrié, um demselben die russische Declaration, so durch Bestushew an Mardefeld geschehen,[1] ingleichen die Antwort, so des Königs Majestät darauf thun lassen wollen, zu communiciren, und ihn dabei zu instruiren, dem Mylord Harrington zu insinuiren, man bäte ihn sehr, solche Ordres an Hyndford zu geben, conjointement mit Mardefeld in dieser Sache zu gehen, das Ungewitter zu conjuriren und ein besseres Einverständniss darunter mit den russischen Ministern zu machen.

[1] Die Declaration ist gleichlautend mit der, welche Tschernyschew am 4. November in Berlin übergeben hatte (S. 328 Anm.).

Ferner dem Andrié die letzte Dépêche von Chambrier wegen des Cardinal Tencin zu communiciren,[1] mit dem Beifügen, weil man sähe, dass die Sachen anfingen, serieuser zu werden, als sie im Anfange gewesen, überdem der Abbé de La Ville aus dem Haag rappelliret worden wäre (daraus sehr wohl zu schliessen wäre, dass die Franzosen was auf die Holländer tentiren wollten), auch endlich aus allen Umständen schiene, dass Engelland und Holland von den Oesterreichern, Se. Königl. Majestät aber von Frankreich verlassen werden würden, so glaubten Se. Königl. Majestät, dass es jetzo die höchste Zeit wäre, dass die Engelländer, Holländer und Se. Königl. Majestät eine defensive Allianz machten, wozu dann mit der Zeit mehrere accediren könnten, und weil die Umstände so wären, dass Se. Königl. Majestät nicht glauben könnten, dass es zum Frieden käme, und es ganz und gar entfernet davon aussähe, so wäre es die höchste Zeit, dass die Engelländer sich determinirten, mit was vor Succurs sie Mir beistehen wollten.

Ferner noch dem Andrié zu schreiben, Ich communicirte ihnen fidèlement, was Ich vor Nachrichten bekäme, also hoffte auch, dass sie Mir gleichfalls fidèlement communiciren würden, was sie vor Nachrichten bekämen, die Mich angingen. Auch hoffte Ich, dass wenn der König von Engelland mit Frankreich in eine Negociation entrirte, solches nicht mit Meiner Exclusion geschehen und es bei der Convention von Hannover bleiben würde. Ferner noch Harrington zu insinuiren, den Hyndford zu instruiren, der Russischen Kaiserin zu sagen, dass Ich mit den Seepuissances Meine Convention gemachet, und es Engelland lieb sein würde, wann die Russische Kaiserin accediren wollte.

2) Soll an Mardefeld geschrieben werden, des Königs Majestät fänden seine Relationes sehr leicht; er tractire 15,000 Russen vor nichts: ob er glaubte, dass Dieselbe wie Louis XIV überall 20,000 Mann entgegen setzen könnte.

3) An Chambrier: Sollte suchen zu insinuiren, dass die Franzosen

[1] Chambrier berichtet, Paris 29. October: „On continue à m'écrire de Fontainebleau que sûrement le cardinal de Tencin est en négociation avec le Grand-Duc (de Toscane) pour faire un accommodement particulier dont Votre Majesté sera le sacrifice, ledit cardinal se flattant que de ce premier accord il parviendra à une paix générale, et que la réussite d'un tel ouvrage le mènera à être premier ministre. On m'ajoute que dans un conseil qui s'est tenu, le cardinal de Tencin a dit au Roi son maître que la bonne foi avait des bornes, comme toutes les autres vertus, au delà desquelles elle devient une faiblesse ruineuse. Enfin on m'écrit que le cardinal de Tencin et les autres ministres de conférence paraissent si tranquilles sur la conduite du roi de Prusse qu'il faut qu'ils comptent fortement pouvoir sortir d'affaire sans le roi de Prusse. L'on m'ajoute que le roi de France regagnera par cet accord Ypres et Furnes, et que la reine de Hongrie consentira à ce que l'infant Philippe possède les duchés de Parme et de Plaisance, avec quelque petite partie du Milanais, pourvu que la France ne prenne nulle part dans les efforts que le Grand-Duc et la reine de Hongrie feront avec la Saxe pour réduire Votre Majesté et lui arracher la Silésie ... Les ennemis de Votre Majesté se flattent de lui attirer tant d'affaires sur les bras qu'il faudra à la fin que Votre Majesté succombe." Vergl. dazu Arneth III, 130 ff.

am besten thun würden, ihre Sache mit den Engelländern zu machen und denselben die österreichische Negociation zu communiciren, um dadurch ihren Frieden mit dem König von Engelland mit Exclusion der Königin von Ungarn zu machen, da sie hernach mit solcher freie Hand zu thun hätten. Die Franzosen würden alsdann sehen, dass Ich ihnen mit Meiner Convention mehr gevortheilt als geschadet hätte, weil dieses Gelegenheit zum Frieden mit Engelland gegeben, und dass Frankreich dadurch die Avantages vor sich und die Spanier machen könnte wie sie wollten.

Dieses ist was Se. Königl. Majestät mir von Wort zu Wort dictiret haben.

Eichel.

Nach der Ausfertigung. Die auf Grund dieses Dictats und der Zusatzweisungen des Königs unter Nr. 2056 von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse an Andrié, Mardefeld und Chambrier sind datirt Potsdam 9. November (vergl. Nr. 2057).

2054. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1745.

Mon cher Podewils. C'est après avoir lu toutes les relations déchiffrées de cette poste, que je vous réponds. J'avoue que toutes ces nouvelles, prises ensemble, forment un cahos difficile à débrouiller; nos embarras augmentent, et il semble que le Nord et le Sud aient conjuré notre perte; cependant il faut travailler dans cette tempête, opposer le courage aux dangers et l'adresse à la fraude, et ensuite prendre un parti stoïque sur tous les événements tels qu'ils soient. J'approuve la réponse que vous faites à la déclaration de Tschernyschew;[1] je trouve nécessaire que vous la lui délivriez avec un air de tranquillité et d'indifférence, comme s'il vous avait remis un présent de l'Impératrice; et il faut que Mardefeld continue de ne se montrer aucunement embarrassé du parti qu'il plaira à la Russie de prendre. Mais je ne suis pas content de la façon superficielle dont il envisage l'affaire, et il faut lui faire sentir qu'un ennemi de plus sur les bras, dans la circonstance présente, m'embarrasse beaucoup. Le plus grand service que ce ministre me puisse rendre à présent, est d'approfondir si ces mouvements des troupes russiennes sont pour l'ostentation, ou si Bestushew, imbu des sinistres desseins de la Saxe, est entré dans l'infâme complot de mes ennemis sans restriction; c'est sur cette connaissance-là qu'il faut régler ses démarches, sans quoi nous agirions pitoyablement.

J'ai fait écrire à Andrié de communiquer au lord Harrington tout ce qui me revient de la Russie, et je lui ai fait demander des ordres pour que Hyndford tirât la même corde avec Mardefeld, pour faire

[1] „Réponse à donner au comte de Tschernyschew"; am 9. November dem russischen Gesandten übergeben.

échouer les intrigues de la Saxe, en l'assurant que je ne ferai jamais de paix avec la reine de Hongrie que celle que l'Angleterre moyennerait. Il m'a semblé, de plus, qu'il était de mes intérêts de communiquer au lord Harrington le précis de ce que Chambrier mande de la négociation du cardinal Tencin, en lui insinuant que, vu le pli que prennent les choses de l'Europe, je croyais que nos intérêts communs, savoir des Puissances maritimes et de moi, demandaient que nous resserrassions les liens de notre union par une alliance défensive, à laquelle on pourrait faire accéder dans la suite d'autres puissances, comme par exemple le Danemark. Si la reine de Hongrie est assez mal avisée pour négocier en France, je me flatte que l'Angleterre la préviendra, et qu'elle sera la dupe de ses finesses.

J'ai fait écrire à Chambrier qu'il devait tâter le terrain, pour voir si l'on ne serait pas disposé en France de faire sa paix avec l'Angleterre, ce qui serait bien plus avantageux qu'avec la reine de Hongrie, qui, abandonnée alors à la merci de la France, serait bien obligée d'en passer par où cette puissance le voudra.

Voilà les moyens dont j'ai cru devoir me servir pour rétorquer contre mes ennemis les flèches qu'ils préparaient pour tirer sur moi; à savoir si quelques-unes de ces insinuations réussiront; c'est de quoi je ne veux pas répondre; il y a toutefois lieu d'espérer qu'à force de frapper à toutes les portes, nous en trouverons une qui nous fournira l'issue de nos embarras. Vous paraissez en peine de ce que le roi d'Angleterre n'a point parlé dans sa harangue au Parlement des affaires étrangères; vous ne le serez plus, s'il vous plaît de considérer que l'objet le plus pressant pour lui étaient sans doute les affaires intérieures de son royaume, et qu'il ne pourra parler de la convention d'Hanovre qu'après avoir reçu une réponse catégorique de la reine de Hongrie; peut-être y a-t-il quelque négociation en France dont il attend l'issue pour la communiquer au Parlement. Voilà la façon dont j'envisage tout ceci.

Je serai mercredi[1] à Berlin et je vous prie de vous préparer par des réflexions à me dire votre sentiment sur ces trois objets importants que contient ma lettre, et, en attendant, d'instruire en conséquence nos ministres aux cours étrangères, pour que sans perte de temps chacun mette la main à l'œuvre. En attendant, ma vaisselle commence à déménager, et je ne sais ce qui en sera, si nous ne trouvons pas dans peu des secours étrangers.

Je suis avec estime votre parfait ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 10. November.

2055. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE ROTHENBURG A BERLIN.

[Potsdam]; ce 8 [novembre 1745].

Mon cher Rothenburg. Comme je serai mercredi à Berlin, je me réserve à vous parler alors sur le sujet de Darget,[1] et nous verrons ce qu'il y aura à faire. Tout le monde regrette que la petite Pandoure n'est pas morte dans sa vocation, et chacun exprime cette pensée avec les mêmes termes; ainsi il faut que la réflexion soit vraie et naturelle.

Le cardinal Tencin négocie, à ce que l'on me mande, avec le marquis de Stainville, le système de l'Europe s'embrouille journellement davantage, Dieu sait ce que nous deviendrons, et si après la campagne du printemps prochain nous ne prendrons pas la route d'Avignon.[2] Adieu, le Ciel vous conserve; ce sont les vœux de

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[Potsdam, 8 novembre 1745].

Lettre à Mardefeld: Je m'étonne beaucoup que vous entriez dans un si grand détail sur les affaires de l'Empire, et que vous passiez si légérement sur la marche des troupes russiennes, qui m'intéresse beaucoup, et que je ne puis apprendre que par votre canal.

Vous faites bien de témoigner de la fermeté et de la sécurité; vous devez même insinuer à Bestushew que nous savons à quoi nous en tenir par la convention d'Hanovre, et que, si la Saxe ne voulait pas prêter les mains à cette convention, le roi d'Angleterre aurait les moyens à les y obliger. Que j'avais fait jusqu'ici tout ce que j'ai pu pour vivre en bonne intelligence avec l'Impératrice russienne, mais que, si contre toute raison elle veut fournir des secours à mes ennemis, pour envahir la Silésie, il faudra bien que je m'en console, et que je trouverai plus d'amis qu'on ne le pense; en un mot, il faut tenir ce langage sans aigreur, mais avec fermeté, et m'avertir fort exactement des mouvements que feront ces troupes.

A Andrié: Lui communiquer les nouvelles de Russie, et lui ordonner de solliciter Harrington pour que Hyndford tire à la même corde avec Mardefeld. Il faut ajouter que le temps était venu de prendre des mesures pour la campagne prochaine, et que, si une fois j'en avais fait la dépense, je ne me prêterais plus à rien, ainsi que, si dans le cours de ce mois l'Angleterre ne parvenait à rien, je regarderais toute leur négociation comme échouée; qu'il me revenait de tous les côtés que la cour de Vienne était résolue de ne se prêter à aucun

[1] Secretär des Marquis Valory, mit welchem wegen Uebertrittes in den Dienst des Königs verhandelt wurde. — [2] Asyl der vertriebenen Stuarts.

accommodement, mais d'amuser les Anglais jusques au printemps prochain; que les Saxons poussaient à la roue pour roidir le ministère de Vienne dans ces sentiments; que la déclaration de l'impératrice de Russie les affermirait encore davantage dans ces sentiments; qu'ainsi je prévoyais d'avance que, malgré les bonnes dispositions du ministère anglais, rien ne fléchirait la fierté et la hauteur de la reine de Hongrie, et que les peines et le temps que l'on y employait, seraient à pure perte.

Que j'exigeais donc de l'Angleterre une déclaration catégorique, afin que je puisse prendre là-dessus des mesures pour l'avenir et pourvoir à ma sûreté d'une façon ou d'autre; que j'avais la confiance en Harrington, comme honnête homme, et même comme à mon ami, qu'il ne me flatterait pas de vaines espérances, mais me dirait nettement à quoi je pouvais m'en tenir, d'autant plus que le temps pressait, et que, si je ne prenais à présent mes arrangements pour la campagne prochaine, il serait trop tard ensuite.

A tout ceci il faut ajouter les points que j'ai dictés ce matin.[1]

Eigenhändig. Federic.

2057. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1745.

Acquittez-vous bien de cette commission, elle est de la dernière importance, et dites au lord Harrington que les Autrichiens préparaient actuellement une nouvelle invasion en Silésie, de sorte que je regardais l'affaire que vous savez comme une chose rompue.

Fr.

Eigenhändiger Zusatz unter dem auf Grund von Nr. 2053 und 2056 von Eichel ausgearbeiteten Immediaterlasse.

2058. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Potsdam, 9 novembre 1745.

Comme la continuation de la guerre contre des ennemis si obstinés que les miens me pourrait obliger encore à des frais pour soutenir la guerre, et que je voudrais bien prendre d'avance mes mesures là-dessus de manière que je ne sois pas pris tout d'un coup au dépourvu sur les fonds nécessaires, mon intention est que vous deviez me mander, le plus tôt le mieux:

1° Si, dans la situation où je suis avec l'Angleterre, et si le cas le requerrait, je pourrais bien trouver du crédit et des fonds en Angleterre pour y négocier sous l'autorité publique, à un intérêt raisonnable, et sur des hypothèques bien sûres en terres, un capital d'un ou deux millions d'écus;

[1] Vergl. Nr. 2053.

2° Si vous croyez que la cour de Londres ne fera pas difficulté à m'aider et accorder son consentement là-dessus;

3° Combien de temps vous croyez qu'il faudrait pour avoir ensemble la somme susdite, et

4° De quelle façon il faudrait s'y prendre pour y réussir le mieux. S'il y a moyen de sonder adroitement là-dessus le lord Harrington, vous ne manquerez pas de le faire et de m'en faire votre rapport susdit.

Nach der Ausfertigung. Federic.

2059. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Podewils und Borcke legen, Berlin 10. November, den Entwurf zu einer officiellen Entgegnung auf die vorläufig bereits beantwortete[1] Erklärung des russischen Hofes zur königlichen Genehmigung vor.

Cela est très bien, autant que j'y peux comprendre; mais le style allemand m'est si inintelligible qu'il m'est impossible d'en juger; en gros, cette réponse signifie qu'on s'en tient au traité d'Hanovre, et cela est bien. Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 11. Nov.) am Rande des Entwurfs der Entgegnung.

2060. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 11. November 1745.

Des Königs Majestät haben allergnädigst befohlen, dass dem von Chambrier auf einliegende Relation geantwortet werden solle: dass alles, was das französische Ministerium ihm antwortete, ganz gut, aber vague und general sei, und dass hergegen solches auf die Punkte, so wir wissen wollten und zu wissen nöthig hätten, nichts antwortete.

Durch die Successe, so der König in dem Niederlande gehabt und die vor ihn sehr gut wären, sei Se. Königl. Majestät vor Dero Particulier nicht soulagiret; die Successe in Italien fielen dem König von Sardinien schwer, darnach aber frage die Königin von Ungarn nicht, da sie noch das allermehreste von Mailand im Besitz habe.

Der Embarras, worin der König von Engelland wäre, würde von keiner Folge sein und er bald daraus kommen, überhaupt aber früge die Königin von Ungarn auch nicht viel darnach. Und wann dann auch alle die Successe von Frankreich noch so gut wären, so hülfen solche doch Sr. Königl. Majestät nicht, weil Sie kein Geld hätten, Frankreich aber sich zu keinen hinreichlichen Subsides verstehen wollte.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

[1] Vergl. S. 332 Anm. Der Wortlaut der preussischen Entgegnung: Preussische Staatsschriften I, 717.

2061. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Berlin, 12 novembre 1745.

Vous verrez, par la copie ci-close d'un avertissement que je viens de recevoir,[1] ce que les cours de Vienne et de Dresde ont comploté contre moi et de quelle façon elles pensent de s'y prendre pour m'abîmer, s'il est possible; aussi suis-je averti, à n'en pouvoir douter, que le général autrichien de Grünne est actuellement en marche avec deux régiments de cuirassiers, quatre d'infanterie et 2,000 pandours, pour entrer de la Bohême en Saxe et pour se joindre aux troupes saxonnes qui cantonnent jusqu'à présent auprès de Leipzig, afin d'envahir conjointement mes anciennes provinces. J'avoue que de pareilles démarches, avec celle que la cour de Russie a faite à l'instigation des Saxons, dont je vous ai informé par ma précédente, ne laissent pas de me causer de la surprise, ayant toujours cru que le ministère anglais soutiendrait efficacement son ouvrage par rapport à la convention d'Hanovre et qu'il ferait faire, conjointement avec les ministres de la république de Hollande, de si fortes représentations aux cours de Vienne et de Dresde que celles-ci n'oseraient pas y regimber; mais comme les faits démontrent tout une autre chose, il faut que les représentations qu'on a faites de la part des Puissances maritimes aux cours susdites, n'aient pas été assez énergiques, ou que celles-ci les méprisent ouvertement et n'en fassent pas le moindre cas. Vous vous souviendrez de toutes les assurances les plus fortes que le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres vous ont données qu'ils soutiendraient par les moyens les plus efficaces, et même par la pointe de l'épée, ce dont ils étaient convenus avec moi par la convention d'Hanovre, et qu'ils ne se laisseraient point impunément mépriser de la reine de Hongrie et de son allié, la Saxe: voilà le cas à présent, et ma volonté est que vous deviez représenter sans le moindre délai tout ce que je viens de vous dire, de la manière la plus forte et la plus énergique, au lord Harrington, bien que sans aigreur et dans des expressions honnêtes. Vous lui direz que, comme il paraissait absolument, par les démarches des Autrichiens et des Saxons, que la paix avec eux et moi était fort éloignée, et qu'ils ne témoignaient pas la moindre considération pour le roi d'Angleterre, il me fallait savoir à présent ce que j'avais à espérer de la Grande-Bretagne et ce qu'elle voudrait faire pour moi pour soutenir sa dignité et les engagements qu'elle avait pris avec moi de la manière la plus solennelle; qu'il n'y avait pas de temps à perdre et que le cas était si pressant qu'il fallait ou tout faire ou rien; qu'avec l'assistance du bon Dieu on ne m'attaquera pas impunément, mais que, si l'Angleterre ne prenait pas de vigoureuses résolutions, je

[1] Eine durch Rudenschöld vermittelte Mittheilung des schwedischen Gesandten in Dresden von Wulwfenstjerna über den Plan der Oesterreicher und Sachsen zu einem Winterfeldzug gegen die Mark Brandenburg. Vergl. Preussische Staatsschriften I, 720, Anm. 1.

ne saurais point me laisser prévenir, mais que je serais obligé de prévenir plutôt ceux qui voulaient absolument m'assaillir pour me perdre totalement, et que je ne serais point responsable des suites qui en proviendraient; que je priais ainsi milord Harrington de me vouloir dire son sentiment tout net là-dessus; mais que, si l'Angleterre voulait soutenir ses engagements, il était absolument nécessaire que le ministère d'Hanovre fût instruit bien sérieusement de tirer la même corde là-dessus avec celui d'Angleterre et qu'il n'agît point dans l'Empire diamétralement contre tout ce dont j'étais convenu avec l'Angleterre; que sans cela il y aurait un contraste fort pernicieux, et que les choses prendraient un fort mauvais pli. Vous ajouterez encore que je m'attendais sûrement que les ordres dont je vous ai parlé dans ma précédente, seraient expédiés à milord Hyndford à Pétersbourg, pour qu'il rectifiât cette cour des machinations de la Saxe; enfin, que les affaires étaient dans une crise si violente qu'il me faudrait absolument savoir où j'en étais avec Sa Majesté Britannique. Vous ne manquerez point de pousser sur cela fort à la roue, pour que le lord Harrington vous donne une résolution finale de la part du Roi son maître, dont vous m'avertirez le plus tôt le mieux et même par un exprès, afin que je puisse prendre mon parti. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2062. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Berlin, 13 novembre 1745].

J'ai la tête si embarrassée d'affaires qu'il ne m'a pas été possible de donner toute la tournure nécessaire à ce brouillon.[1] Vous y verrez des idées croquées, mais il ne s'agit que des choses, j'y mettrai le stile en le transcrivant. Dites-moi ce que l'on peut y ajouter ou en retrancher.

Mes lettres de Silésie confirment tout ce que mes autres nouvelles m'ont annoncé. Entre ci et quinze jours, vous verrez que tout se confirmera, et les incrédules seront convaincus. L'orage qui nous menace est prêt à tomber et l'on en doute encore; pour moi, je vous ai dit mes sentiments et je n'en change pas jusqu'à présent. Vous verrez que l'événement me justifiera. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 13. Nov.) Eigenhändig.

[1] Das nicht mehr erhaltene Concept zu dem Schreiben an den König von Frankreich, das in der unter Nr. 2064 abgedruckten Fassung am 15. November dem Marquis Valory übergeben worden ist. Podewils schickt das Concept mit der Bemerkung zurück: „J'ai trouvé la lettre ci-jointe . . . parfaitement bien tournée, et même conçue dans des termes que, si elle devait tomber dans les mains de la cour d'Angleterre, on n'y saurait trouver à redire."

2063. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Mardefeld berichtet, Petersburg 30. October: „Un grand nombre de troupes ont ordre de se tenir prêtes à marcher, exclusivement la garde, qui en pourrait recevoir aussi . . . L'ucase écrit porte que, le roi de Prusse ayant déclaré la guerre à la Saxe, l'Impératrice les envoyait pour assister le roi de Pologne. Voilà beaucoup de bruit et peu de besogne, ou je me trompe fort . . . Tous les gens de bon sens sont de l'opinion que le Chancelier a fait faire cette démarche à l'Impératrice pour mériter les grandes sommes qu'il tire de la Saxe . . . Ce ministre, à ce qui m'a été rapporté, se trouve fort choqué de ce que je ne laisse entrevoir aucune inquiétude de toutes ses menées."

Berlin, 14. November 1745.

Ich bin surpreniret, dass er von einer so embarrassanten Sache so leicht denket.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

2064. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Berlin, 15 novembre 1745.

Monsieur mon Frère. J'ai toujours été d'opinion que le moyen le plus court pour abréger cette guerre, était que l'on trouvât un tempérament qui, en conciliant les intérêts de Votre Majesté et de Ses alliés avec ceux de l'Angleterre, obligeât la reine de Hongrie d'y donner les mains. J'avais entamé une négociation dans cette vue, du consentement de Votre Majesté, l'hiver passé; je l'ai laissé tomber dans la suite et ne l'ai reprise qu'après que les troupes de Votre Majesté, en abandonnant l'Allemagne, remettaient l'Empire et le trône impérial à la discrétion du Grand-Duc, et que la guerre, augmentant l'épuisement de mes ressources, m'obligea d'opposer à la nécessité le remède le plus prompt et le moins mauvais que je pusse choisir. Le marquis de Valory a vu l'original de la convention d'Hanovre et peut dire combien elle est innocente. C'est proprement un échelon pour conduire aux préliminaires d'une paix entre Votre Majesté, l'Espagne et les Puissances maritimes. La cour de Vienne y aurait souscrit sans doute, si j'avais voulu me prêter à des mesures violentes et entrer aveuglément dans ses vues ambitieuses, et c'est le refus que j'en ai fait qui fait éclater à présent de nouveau son animosité contre moi.

Je jouirais peut-être encore des douceurs de la paix, si les intérêts de Votre Majesté ne m'avaient engagé dans la guerre présente. Ses ennemis et les miens, réunis par l'ambition, la haine et la vengeance, conjurent contre moi toutes les puissances de l'Europe et travaillent

avec autant d'acharnement à aliéner mes amis par leurs artifices qu'à soulever mes voisins par leurs corruptions.

Je touche au moment que le prince Charles de Lorraine va tenter une nouvelle invasion en Silésie, pour où je pars incessamment; les Saxons, renforcés d'un détachement que le comte de Traun a fait de son armée du Rhin, vont m'attaquer dans le pays de Magdebourg, tandis que l'impératrice de Russie fait marcher un corps auxiliaire de 12,000 hommes à la disposition des Saxons, qui s'approchent actuellement des frontières de la Prusse. J'attends de l'amitié, de la bonté et de la sagesse de Votre Majesté des conseils dans un cas aussi épineux, et si Elle pourra Se résoudre d'abandonner dans ce danger le dernier allié qui Lui reste en Allemagne. Je ne puis me dispenser de Lui dire que le cas est pressant, et que je fais un si grand fond sur Son caractère, Ses sentiments, Son amitié et l'étendue de Ses lumières, que je me promets tout de Son assistance.

Je suis avec les sentiments de la plus haute estime et considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach einer Abschrift von der Hand des Grafen Podewils.

2065. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Adelsdorf, 18. November 1745.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Bei Meiner heutigen Ankunft allhier habe Ich die Nachricht erhalten, dass die Oesterreicher noch nicht in der Lausnitz eingerücket seind, jedoch stehet zu vermuthen, dass solches morgen oder doch nächstens geschehen möchte. Aus denen in der Lausnitz gemachten Veranstaltungen wegen der Vivres, Brod- und Fouragelieferungen, erhellet sonsten so viel, dass der Oesterreicher Dessein wohl kein anderes sein könne, als dass sie ihren Marsch nicht sowohl nach Schlesien, als vielmehr auf Cottbus und so weiter nehmen wollen, welches ihnen aber hoffentlich nicht gelingen soll, sondern sie Mich gewiss sehr in ihrem Wege finden werden.

Es ist auch zu glauben, dass der Fürst[1] seines Ortes bald was zu thun finden und es hier und bei ihm zu gleicher Zeit losbrechen werde, wie Ich dann davor halte, dass wenn der Einmarsch der Oesterreicher in die Lausnitz bisher noch nicht geschehen ist, solches nur pur deshalb geschehen ist, weil diese darauf gewartet, dass man bei Leipzig den General Grünne an sich gezogen und sich im Stande gesetzet habe, an beiden Orten uns zugleich zu entamiren. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Je ne puis encore vous mander rien de positif, mais dans deux ou trois jours je serai en état de vous dire quelque chose de plus intéressant

[1] Von Anhalt-Dessau.

sur les mouvements de l'ennemi, et vous serez exactement informé de tout, hormis de mes desseins, que vous n'apprendrez qu'après leur exécution, puisque je crains de les confier à la plume.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2066. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN BERLIN].

Hauptquartier Adelsdorf, 19. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ob zwar der Prinz Karl von Lothringen bis dato noch nicht in die Lausnitz eingerückt ist, so ist doch gar kein Zweifel, dass solches nicht nächstens geschehen sollte, und bin Ich noch beständig der Meinung, dass alsdann der Lärm hier und bei Leipzig zugleich losbrechen werde; so habe Ich doch Ew. Liebden nur noch zu schreiben vor nöthig erachtet, um Dieselbe auf alle Fälle au fait von Meiner Intention zu setzen, dass, wann es geschehen sollte, dass Ich mit den Oesterreichern hier eher handgemein würde und solche unter göttlichem Beistand schlüge, alsdann wohl kein Zweifel ist, dass sich die sächsische Armee von der Gegend Leipzig zurück gegen Dresden ziehen werde, um solches und die österreichische Armee zu souteniren, auf welchen Fall nun nichts anderes zu thun ist, als dass Ew. Liebden alsdann die sächsische Armee geradezu auf Dresden beständig verfolgen und hinterher seind, währen der Zeit, dass Ich von jener Seite gegen die Oesterreicher ein gleiches thun, solche äusserst poussiren und also Ew. Liebden entgegen kommen würde. Ich zweifle nicht, dass Ew. Liebden in solcher Gelegenheit alles thun werden, was Ich Mir von der Habileté eines so grossen und erfahrenen Generals versprechen kann. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

Friderich.

2067. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Mittlau, non loin de Bunzlau, 21 novembre 1745.

Tout est dans la même incertitude qu'il y a huit jours. Je ne puis rien mander d'ici, sinon que les troupes légères des ennemis sont entrées du côté de Hirschberg, mais rien en Lusace; ou ils attendent quelque chose que j'ignore, ou ils ont changé de dessein, ou je n'y comprends rien.[1] Votre politique est à présent dans la même incerti-

[1] Eichel schreibt an demselben Tage an Podewils: „Einige wollen muthmassen, dass es eine Leurre vom Feinde sei, damit Ihre Königl. Majestät nach Dero bekannten Vivacité eher in die Lausnitz als die Oesterreicher marschiren sollten, um alsdann in Russland so mehr schreien zu können.“

tude, mais ce mois ne s'écoulera pas que de notre côté tout se débrouillera. Je ne puis, sur ma conscience, vous dire autre chose, peut-être en saurez-vous davantage de Halle. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2068. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN DESSAU].

Hauptquartier Ober-Mittlau, 21. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich vernommen habe, dass Ew. Liebden noch einige präcisere Instruction über den Punkt zu haben wünschen, wie Dieselbe Sich zu verhalten hätten, daferne die sächsische Armee, durch das Corps des Generals Grünne verstärket, bei Leipzig und auf den Grenzen Meines Landes zusammen stehen bliebe, so habe Ich Deroselben darauf in Antwort zu ertheilen nicht ermangeln wollen, dass

1° Ich es zuvörderst bei allen denen Instructiones bewenden lasse, welche Ich Ew. Liebden so mündlich als schriftlich vor Meiner Abreise von Berlin ertheilet habe.

2° Bleibet es bei dem Principio, dass so lange hier und in der Lausnitz noch alles stille bleibet und die Oesterreicher nicht in die Lausnitz einmarschiren, Ew. Liebden Sich auch Dero Ortes stille halten, es wäre denn, dass die Sachsen dort bald etwas feindliches gegen Meine Lande unternehmen wollten.

3° Sobald aber die Oesterreicher in der Lausnitz einmarschiret seind, so ist nichts anderes zu thun, und erfordern es Meine Umstände und Mein Dienst absolument, dass Ew. Liebden die feindliche Armee bei Leipzig ohne weiteren Anstand attaquiren und zu schlagen suchen, wann schon der General Grünne mit seinem Corps zu den Sachsen gestossen wäre. Die Superiorität an Truppen, welche die feindliche Armee auf letzteren Fall über die Armee, so Ew. Liebden commandiren, haben kann, wird tout au plus in ohngefähr 6 Bataillons und 3 Escadrons bestehen, welche aber, wie Ich persuadiret bin, durch Bravoure Meiner Truppen und durch die gute Dispositions, so Ew. Liebden nach Dero grossen Kriegsexpérience machen werden, vollenkommen balancirt werden wird, da wir gottlob die Exempel vor uns haben, dass wir einen superieuren Feind mit einer weit geringeren Anzahl unserer Truppen geschlagen haben.

4° Weil auch verlauten will, als sollte des Feindes Project sein, dass der österreichische General Grünne mit seinem Corps einen Marsch nach der Lausnitz und so weiter nach der Churmark thun sollte, um in solche einzudringen, so zweifele Ich zwar noch an der Realität dieses Projects; sollte dieser Cas dem ohnerachtet doch geschehen, so ist Meine Intention alsdann, dass wenn der General Grünne mit seinem Corps

entweder nach Wittenberg oder der Gegend, oder auch nach der Lausnitz marschiren sollte, Ew. Liebden alsdann der sächsischen Armee auf den Hals gehen und solche attaquiren und schlagen sollen. Ich bin persuadiret, dass sowie Ew. Liebden deshalb ein Mouvement thun werden, die Sachsen den General Grünne bald wieder zurückkommen lassen werden; sollte aber solches auch nicht geschehen und der General Grünne separiret agiren, so sollen Ew. Liebden, sobald Sie die Sachsen bei Leipzig geschlagen, dem General Grünne sogleich folgen und attaquiren lassen. Dieses ist, was Ew. Liebden noch auf alle Fälle melden und zur Instruction geben kann. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Hier ist heute morgen noch kein Oesterreicher in der Lausnitz, die Sachsen aber stehen bei Zittau und Marklissa, bei Hirschberg seind Husaren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2069. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

[Quartier général d'Ober-Mittlau], ce 22 [novembre 1745].

Mon cher Podewils. Dans ce moment, je reçois de toute part la nouvelle de l'entrée du prince de Lorraine en Lusace; il est aujourd'hui à Bernstädel auprès de Görlitz, je vais marcher incessamment et j'espère qu'entre ci et le 26 tout sera décidé. J'envoie incessamment ordre au prince d'Anhalt de n'avoir plus aucun ménagement avec les Saxons et de les traiter comme ennemis. Vous voyez maintenant que tout ce que je vous ai dit à Berlin se confirme, que les Saxons commencent les hostilités, qu'ils s'attirent quatre armées dans le pays, et qu'ils ont encore l'impudence de soutenir en Russie qu'ils ne sont point les agresseurs. Enfin, toutes ces mauvaises manigances sont parvenues à leur plus haut période, on ne voit que des partis extrêmes à prendre, et il n'y a plus que l'épée qui puisse décider du succès. Votre Tschernyschew me paraît faux comme un juif, ce . . . . . . n'est point maître de dissimuler sa mauvaise volonté. Il fait ici un temps affreux; si tout nous succède, ce ne sera pas de la fatigue que nous nous plaindrons. Adieu, je vous recommande tous à la protection de la Providence et au génie qui veille à la conservation des grands États. Veuille le Ciel que nous puissions bientôt nous revoir en bonne santé, gais, contents, et hors d'inquiétudes.

Federic.

Nach der Ausfertigung (praes. 23. Nov.). Eigenhändig.

2070. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Ober-Mittlau, 22. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Ich anitzo mit Gewissheit erfahre, dass die Oesterreicher in die Lausnitz marschirt sind, so werde Ich jetzo das Ew. Liebden bewusste Project zur Ausführung bringen; und da Ich keinesweges zweifele, dass nicht die Sachsen zugleich Ew. Liebden Ortes Hostilität angefangen haben sollen, als haben Dieselben von Dero Seite denselben auf den Hals zu rücken und solche so tüchtig, als es Ihnen immer möglich ist, zu schlagen. Sobald hier was decidiret sein wird, so werde Ich Ew. Liebden schreiben, wie es abgelaufen ist. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich hoffe, dass Ihr Durchlaucht dieses alles positiv finden werden; es bleibet bei die Ordre, die ich Ihnen gegeben habe, und wie ich mir mündlich mit Ihnen expliciret habe, und muss von beiden Seiten die Sache mit aller Vigueur angefangen werden.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2071. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Gross-Wallis, 22 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Ayant eu des avis certains que les troupes autrichiennes, qui sont actuellement entrées en Lusace, sont tranquilles dans leurs quartiers d'hiver, j'espère, s'il plaît à Dieu, de faire un bon coup et de bien rosser l'ennemi partout où je le trouverai. Si le coup, comme j'espère, me réussit, je crois avoir délivré mon pays de toutes les insultes dont l'ennemi le menaçait; aussi espéré-je de vous en rendre compte dans trois ou quatre jours. Rassurez, en attendant, les gens de Berlin, autant qu'il sera possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

C'est pour vous tranquilliser que j'écris cette lettre dans mon lit.

Nach der Ausfertigung (praes. 24. Nov.). Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

2072. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Hennersdorf, 23. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Nachdem Ich heute mit der Armee in der Lausnitz einmarschiret bin, so habe Ich den Feind in seinen Quartieren dergestalt gefunden, wie Ich Ew. Liebden solches in Meinem gestrigen gemeldet habe. Auf dem Marsche hierher

habe Ich die sächsischen Truppen in Meinem Wege gefunden, die sich zwar bestmöglichst gewehret haben, jedoch durch Meine Avantgarde totaliter geschlagen und ruiniret worden, worunter insonderheit das sachsen-gothische Regiment Infanterie und drei Regimenter Cavallerie seind; dem ersten seind die noch übrig gehabten drei Fahnen nebst vier Canons genommen worden, von letzteren haben wir eine Estandarte nebst ein Paar Pauken. Wir haben über 800 Gefangene, worunter der General Buchner nebst vielen Stabs- und anderen Officieren befindlich; ihr Verlust an Todten und Blessirten ist considerabel gewesen, hingegen der unsere gering und fast nicht zu rechnen ist. Morgen marschire Ich gerade auf Görlitz, wo es nur möglich ist, den Prinz Karl zu attaquiren; dieser soll bereits über acht Regimenter nach der Niederlausnitz detachiret haben. Bei diesen Umständen ist nichts anderes zu thun, als dass Ew. Liebden nur auf die bei Leipzig stehende feindliche Armee losgehen, und zweifele Ich nicht an einem guten Success. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2073. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier de Hennersdorf, 23 novembre 1745.

Mon cher Podewils. La journée d'aujourd'hui a été assez bonne. Je suis entré dans la Lusace, où j'ai trouvé par hasard en mon chemin les quartiers des Saxons. Ces troupes ont été mises tout-à-fait en déroute, et il y a le général Buchner, trois drapeaux, un étendard, une paire de timbales pris, outre 800 prisonniers, entre lesquels il y a beaucoup d'officiers. Le régiment de Saxe-Gotha a été tout-à-fait ruiné, avec trois régiments de cavalerie. Demain j'irai tout droit vers Görlitz chercher le prince Charles, qui doit avoir déjà détaché huit régiments vers la Basse-Lusace, et j'espère de le battre. Sûrement notre perte d'aujourd'hui a été des plus minces. Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2074. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Moys, 25 novembre 1745.

Mon cher Podewils. J'espère que la lettre que je vous ai faite le 23 de ce mois, touchant l'avantage que l'avant-garde de mon armée a eu sur le corps saxon qui était entré avec l'armée autrichienne de la Bohême en Lusace, vous sera bien parvenue. Après que j'ai fait faire une recherche plus exacte des avantages que nous avons eus de cette affaire-là, il se trouve qu'il y a 1,050 prisonniers, 31 officiers, entre les-

quels il y a le général Buchner, le colonel O'Byrn, et plusieurs autres officiers de marque, quatre canons, trois enseignes, deux étendards et deux paires de timbales de pris, et que tout ce corps-là a été mis entièrement en déroute. Comme j'ai marché incontinent après tout droit sur les Autrichiens, pour les combattre, ceux-ci, au lieu de m'attendre, ont pris le parti de se retirer avec toute la diligence possible vers la Bohême, en prenant le chemin de Zittau et Ostritz, où ils sont aujourd'hui; ils ont abandonné en même temps le grand magasin qu'on avait amassé pour eux à Görlitz, duquel nous nous sommes emparés. Je ferai demain encore une marche sur eux pour les rechasser tout-à-fait de la Lusace en Bohême, après quoi j'établirai là mes quartiers, pour n'avoir plus à craindre qu'on ne voulût laisser passer une armée ennemie dans le dessein d'envahir mes provinces. Je vous fais part de cette agréable nouvelle, afin que vous la communiquiez, au plus tôt possible, à tous mes ministres résidents aux cours étrangères, et surtout, par une estafette expresse, au baron de Mardefeld, avec ordre d'en faire d'abord communication tant au ministre Bestushew qu'à l'Impératrice même, en lui déclarant en mon nom que la raison de l'entrée que j'avais faite avec mon armée dans la Lusace, n'avait point été autre que parceque celle des Autrichiens, conjointement avec les troupes saxonnes qui avaient été en Bohême, étaient entrées en Lusace dans le dessein de passer par là pour envahir mes pays électoraux; qu'ayant vu, par tous les arrangements qu'on avait faits, qu'on voulait effectivement réaliser un tel dessein et que l'armée autrichienne était passée en deçà de Görlitz, je m'étais vu obligé de marcher tout droit sur eux, pour les aller combattre et ne point permettre qu'ils entrent impunément dans mes pays; qu'ayant trouvé sur mon chemin le corps saxon qui était sorti de la Bohême avec les Autrichiens, je n'avais pu m'empêcher de le combattre, ce qui avait été exécuté de la manière que vous savez; que là-dessus j'avais marché tout droit sur l'armée autrichienne, mais que celle-ci avait pris le parti de rebrousser plutôt vers la Bohême, en abandonnant le magasin que les Saxons lui avaient fait à Görlitz, et en pillant même tous les pays de la Lusace où elle avait cantonné, avant de m'attendre. Après cela, Mardefeld doit déclarer en mon nom tant au ministre qu'à l'Impératrice que, nonobstant tous ces avantages considérables, par lesquels je me voyais le maître d'une bonne partie de la Saxe, j'étais néanmoins tout-à-fait résolu de me tenir simplement et purement à ce qui avait été stipulé par la convention d'Hanovre, et que, si Sa Majesté Impériale de toutes les Russies voulait employer ses bons offices pour disposer la cour de Dresde, afin que celle-ci se contentât des conditions stipulées dans la convention et qu'elle y accédât, j'étais prêt non seulement de retirer d'abord toutes mes troupes qui sont entrées en Saxe, mais que je voulais oublier tout et vivre avec la cour de Dresde en paix et bonne intelligence; qu'il était impossible que Sa Majesté l'Impératrice ne dût être convaincue par là de ma modération et du désir que j'avais de

vivre en paix et en bonne harmonie avec la cour de Dresde, pourvu que celle-ci voulût une bonne fois finir de machiner contre moi et ne point permettre que mes ennemis passassent par son pays dans le mien, et renoncer aux desseins pernicieux qu'elle avait eus sur mon chapitre. Je crois que Mardefeld fera aussi fort bien de parler de tout cela à milord Hyndford, pour que celui-ci travaille avec lui à redresser le ministre russien.

Outre cela, mon intention est que vous deviez écrire sans perte de temps et par une estafette au ministre anglais Villiers à Dresde, et lui mander tout naturellement tout ce qui s'est passé par rapport à mon entrée dans la Lusace, mais que, nonobstant tous ces avantages que j'avais remportés, je voulais me tenir fort et ferme à la convention d'Hanovre, et que, si les Saxons voulaient encore y accéder, j'étais prêt à me réconcilier avec eux et de retirer alors toutes mes troupes de la Saxe, aussitôt qu'ils auraient accédé à ladite convention, et qu'il ne dépendrait que d'eux à présent de m'avoir pour ami ou ennemi. Vous devez même écrire à ce ministre anglais à Dresde que, vu la situation où j'étais avec sa cour, je le recherchais de déclarer tout ce que je viens de dire, au comte de Brühl et même au roi de Pologne, et que le ministre anglais pouvait être assuré qu'il n'aurait de ma part jamais quelque démenti à craindre, s'il voulait déclarer au roi de Pologne et à son ministre tout ce que je viens de vous mander.

Vous verrez par tout ceci que ce n'est point ma faute, si je n'ai pas la paix avec mes voisins. Vous ne manquerez pas d'informer Andrié le plus tôt le mieux de tout ce détail.

Dans ce moment, on vient de me rapporter qu'un détachement de mes troupes est entré dans Görlitz, qu'on y a trouvé tout le magasin des Autrichiens, que les Autrichiens se sont encore retirés aujourd'hui plus en avant vers la Bohême, d'abord qu'ils se sont aperçus de mes hussards que j'ai envoyés pour les reconnaître, et qu'on y a pris encore à Görlitz 200 Saxons du régiment de la garde avec plusieurs officiers. Vous n'oublierez pas de faire faire une relation de tout ce qui s'est passé ici, pour la faire mettre dans les gazettes publiques, afin de rassurer d'autant mieux le public à Berlin. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nous avons Görlitz, et soyez tranquille de ce côté ici.

P. S.

Après avoir fini cette dépêche, je viens de recevoir vos lettres du 23 de ce mois. Je crois que, par tout ce que je viens de vous mander, vous verrez que vous n'avez pas lieu de vous presser trop sur l'envoi des choses précieuses et des archives à Stettin oû à Spandau, mais que tout pourra rester à Berlin, pourvu que les succès du prince d'Anhalt répondent à ce que j'attends de lui.

Federic.

Tout va ici à souhait; si les Saxons ne sont pas aveuglés, nous pouvons avoir la paix bien vite, car je ne leur demande rien.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz zu dem Hauptschreiben sowie der zu dem Postscript eigenhändig.

2075. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Joachimstein, 26 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Nous voilà avancés aujourd'hui jusqu'ici. Les Autrichiens se sont retirés jusqu'à Zittau, et je présume que demain ils repasseront en Bohême, vers où je les pousserai toujours, de manière que, selon toutes les apparences, je compte que mes troupes entreront après demain à Zittau. La consternation des généraux autrichiens doit aller si loin qu'ils font marcher les troupes sans disposition — aille comme il peut — de façon que le soldat commun s'en aperçoit très bien et en parle sans réserve. Outre les prisonniers que nous avons faits des Saxons à Görlitz, nous y avons pris encore soixante des Autrichiens avec un lieutenant-colonel. Aujourd'hui, nous nous sommes emparés d'un petit magasin qu'ils avaient amassé à Seidenberg, et nous espérons de prendre encore deux de leurs magasins, à Zittau et à Löbau. Les Autrichiens ont fort maltraité le pays d'ici, ayant saccagé et pillé terriblement tous les lieux d'où ils se sont retirés, ce qui cause que tout le pays est fort porté pour nous et qu'ils nous voient venir avec joie. Voilà tout ce que je puis mander jusqu'ici, et vous ne manquerez pas de ramasser toutes ces circonstances[1], avec celles que je vous ai mandées, pour en faire une relation bien écrite et détaillée pour en informer le public. Dès que j'aurai borné les Autrichiens dans les montagnes de Bohême, je ferai occuper Bautzen, où il y a encore un grand magasin. Je ne serais point fâché, si les Saxons voulaient s'imaginer que mon armée pousserait jusqu'à Dresde; ils feraient peut-être revenir quelques régiments de leur armée pour garnir cette capitale, ou, si la tête leur tournait, ils retireraient toute l'armée vers Dresde, ce qui donnerait des bras libres au prince d'Anhalt; aussi lui ai-je ordonné de ne point marchander l'armée saxonne.

Je vous recommande bien fort d'écrire au plus vite en votre nom au ministre anglais à Dresde, le sieur Villiers, dans le sens comme je vous l'ai marqué dans ma dépêche d'hier. Il m'importe fort que votre lettre y arrive justement dans le temps de la première consternation, et peut-être cela nous amènera-t-il la paix avec la Saxe, qui est l'unique but de tout ce que je fais à présent. Vous enverrez, de même, au plus tôt possible les instructions à Mardefeld que je vous ai prescrites par la même dépêche, et si la Saxe jette de hauts cris à Pétersbourg de ce que le prince d'Anhalt est entré en Saxe, Mardefeld doit toujours répondre que ce n'est point dans l'intention ni d'accabler la Saxe ni de faire les moindres conquêtes sur elle, et que je me bornerai toujours

aux articles de la convention d'Hanovre, mais comme le général Grünne était entré en Saxe avec un corps de 12,000 hommes, pour m'attaquer dans mes possessions et me prendre à dos, je m'étais vu obligé de me mettre à la défense, et, pour n'être point prévenu de ceux qui me voulaient porter des coups si dangereux, j'avais fait chercher mon ennemi là où il se trouvait. Je me remets, au reste, sur votre savoir-faire et ne vous recommande que d'exécuter tout cela avec toute la diligence possible. Sur quoi, je prie Dieu etc.

J'ai commencé mes opérations le 23, c'est aujourd'hui le 27, et les Autrichiens sont déjà à moitié ressortis de la Lusace; ce soir il n'y en aura plus à Zittau. Nous avons fait l'impossible pour aller si vite, et j'espère qu'on en sera content à Berlin. Les Saxons ne voudront-ils encore point faire la paix?

Federic.

Mes respects à la Reine.

Nach der Ausfertigung. Die beiden Zusätze eigenhändig.

2076. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ostritz, 27 novembre 1745.

Mon cher Podewils. En entrant ici, je viens de recevoir les deux lettres que vous m'avez faites le 23 de ce mois. Je suis marri de la grande consternation où la bonne ville de Berlin a été mise par des bruits d'un dessein que l'ennemi avait sur elle. Si l'on s'était pris avec plus de prudence et de secret et ménagement dans plusieurs arrangements, on aurait pu épargner bien des frayeurs aux pauvres habitants. J'espère que cette terreur sera passée à présent par tout ce que je vous ai mandé. Jusqu'ici, je n'ai point de nouvelles de l'approche d'un corps ennemi dans la Basse-Lusace, sinon qu'un de mes conseillers provinciaux me mande, en date du 22, qu'on y avait ordonné des quartiers pour un corps de troupes vers le 26 ou le 27. Comme la scène s'est bien changée, le 23, j'espère que l'ennemi y pensera deux fois, avant que de faire de nouvelles entreprises, pourvu que le prince d'Anhalt fasse bien ses affaires et ne lanterne point avec les Saxons. Grâce à Dieu, tout va bien ici. La consternation est si grande auprès de l'ennemi qu'il laisse en arrière chariots, bagages et tentes, pour aller d'autant plus vite repasser les montagnes de Bohême. J'ai poussé jusques ici, où je ferai reposer demain la plupart des troupes. Je ferai, nonobstant cela, occuper demain Zittau et après-demain Bautzen, d'où j'enverrai des patrouilles jusqu'aux faubourgs de Vieux-Dresde. Enfin, ne craignez rien de mon côté, où nous venons de finir les affaires, et si le prince d'Anhalt fait son devoir avec vigueur et succès,

tout ira bien: ou je me trompe fort, ou nous aurons la paix cet hiver. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Je me flatte que vous serez content de moi, car, de mon côté, j'ai sauvé ma patrie du plus cruel des malheurs, et toute mon expédition ne me coûte que 30 morts, tout au plus, et 70 blessés; nous en avons eu autant en Bohême à un seul fourrage. Dieu soit loué, nos ennemis sont battus, sans que je les aie pu atteindre, et j'ai fait tout ce qu'un général peut exécuter, avec le moins d'effusion de sang et avec les plus grandes suites. La fuite des ennemis est honteuse, et ils ont si mal agi envers les Saxons que, pour peu que l'on connaisse la guerre, l'on s'aperçoit qu'ils les ont sacrifiés de gaieté de cœur; en un mot, bénissons la Providence de nos succès. Je suis entré en Lusace le 23, et le 27 il n'y a plus d'Autrichien dans le pays; je souhaite du fond de mon cœur que le prince d'Anhalt agisse avec la même activité, et la paix ne tardera guère d'arriver, arrive ce qui pourra. J'ai de mon côté la conscience nette, et, devant Dieu et mon pays, je n'ai aucun reproche à me faire, mais je me flatte de beaucoup de bonnes nouvelles; car si le vieux Prince veut, je lui donne beau jeu. Adieu. Dieu vous conserve tous ensemble. Vous ne doutez pas que mes vœux sont bien sincères. J'attends ici ou à Görlitz l'événement de Leipzig, ce qui déterminera mon départ pour Berlin. Communiquez ceci à tous les bons Israélites.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2077. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Hauptquartier Ostritz, 27. November 1745.

„Da ich mein heutiges bereits zur Post geschicket hatte, lassen des Königs Majestät mich annoch rufen und befehlen mir, Ew. Excellenz zu melden, wie Se. Königl. Majestät sogleich die Nachricht erhalten hätten, dass der Generalmajor von Winterfeldt, welcher mit Husaren und Infanterie voraus gegen Zittau zu commandiret gewesen, die feindliche Arrièregarde getroffen und solche vivement poussiret, zugleich auch davon an Cuirassieren und Infanterie 300 Mann, ausser vielen Officiers, davon man das Detail selbst noch nicht wissen könnte, gefangen bekommen, überdem aber noch sehr viele österreichische Bagage gewonnen. Der Generallieutenant Graf Rothenburg, so auf einer andern Seite marschiret, hat ebenmässig von dem Feind viele Bagage und unter andern die Zelte von dem ganzen Leopold-Daunschen Regiment bekommen. Vorgedachter Generalmajor Winterfeldt hat gleich darauf die Stadt Zittau occupiret und besetzet, in welcher er ein starkes Magazin gefunden, welches also nunmehro das dritte ist, so dem Feind genommen worden . . .

Uebrigens soll von wegen Sr. Königl. Majestät an Ew. Excellenz annoch melden, dass, da Höchstdieselbe die Zeit nicht haben, Selbst von allem vorgefallenen eine Relation aufzusetzen, Ew. Excellenz aus allem Deroselben gemeldeten eine Relation aufsetzen und solche publiciren, in solcher aber insonderheit den Umstand releviren möchten, dass diese ganze Sache in einer Zeit von fünf Tagen ausgemachet worden.

Ich muss Ew. Excellenz hierbei sagen, dass man auf der Welt nicht mehr guten Willen sehen kann, als die ganze Armee in dieser Gelegenheit bezeiget hat, da solche nicht nur die vergangene fünf Tage die fatigantesten und beschwerlichsten Märsche gehabt und mehrentheils des Nachts unter freiem Himmel bleiben müssen, dennoch nicht ein einziger von ihnen gemurret hat, sondern sämmtlich mit Lust und gutem Willen alle Beschwerlichkeiten ausgestanden, auch nichts mehr gewünschet haben, als mit der feindlichen Armee zu einer generalen Affaire zu kommen. Kurz, man muss sagen, dass es eine Expedition gewesen ist, so wenig ihres gleichen hat. Ich glaube schliesslichen, dass es des Königs Majestät angenehm sein würde, wenn Ew. Excellenz an des Fürsten Durchlaucht die Hauptumstände aus diesem meinen unterthänigen Schreiben per Estafette annoch communicirten."

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel

2078. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN HALLE].

Hauptquartier Ostritz, 28. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 23. d. habe heute früh hier erhalten. Ich flattire Mich gewiss, dass sobald Ew. Liebden Meine vorige seit dem 22. d. tagtäglich ergangene Schreiben[1] erhalten haben werden, Dieselbe auch sogleich deren Einhalte gemäss zur Sache gethan und von der ersten Consternation unserer Feinde mit profitiret haben werden, wie dann Ew. Liebden den Sachsen nur frisch auf den Hals gehen und Sich nichts durch Ermangelung einiger kleinen Arrangements an Proviant, Pferde und dergleichen aufhalten lassen, sondern nur mit Vigueur wider die Sachsen agiren und poussiren sollen, denn Ich sonst zu besorgen habe, dass Mir der General Grünne in die Churmark komme. Wann diese Hauptsache geschehen ist, alsdann kann alles, was der Armee noch fehlet, suppliret werden. Ich bin allhier dem Feinde frisch zu Halse gegangen und habe es doch Gott Lob soweit gebracht, dass, ohne zu einer Bataille mit ihm zu gelangen, die ganze österreichische Armee mit vielem Verlust an Leuten, Bagage, Zelter und Equipage aus der Lausnitz heraus und nach Böhmen gehen müssen. Gestern habe Ich

[1] Die in diese Sammlung nicht aufgenommenen Schreiben an den Fürsten von Anhalt-Dessau sind rein militärischen Inhalts.

Zittau besetzen lassen, worin man wieder ein gutes Magazin vom Feinde gefunden hat. Hinter Zittau ist der Generalmajor Winterfeldt den Oesterreichern auf der Retraite noch in die Arrièregarde gefallen und hat 300 Cuirassiers und Musketiere sammt vielen Officiers von ihnen gefangen bekommen, dabei die bei ihm gewesene Husaren noch viele Bagage und Equipage genommen. Morgen lasse Ich Bautzen occupiren und werde von da aus Patrouillen, wie schon gemeldet, bis Dresden schicken, um sie dadurch zu allarmiren und Ew. Liebden zu Dero Expeditions so viel freiere Hände zu machen. In Erwartung baldiger Antwort bin Ich mit aller Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich hoffe, dass ich den ersten Brief von Ihr Durchlaucht werde mitten aus Sachsen kriegen und viele gute Zeitungen erfahren.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2079. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Ostritz, 28 novembre 1745.

Mon cher Podewils. Vous aurez vu, par l'apostille d'Eichel et par la lettre que j'ai écrite à la Reine,[1] que notre expédition a été heureusement terminée hier, et qu'on a fait encore 300 hommes de l'arrière-garde du général Mercy prisonniers, avec beaucoup de butin, que nous avons pris trois magasins aux Autrichiens, et que, Dieu soit loué, tout s'est si heureusement passé que nous n'avons pas perdu 30 hommes, et que nous n'avons pas 70 blessés.

Je suis sûr que ceci suspendra la marche du général Grünne, et qu'il sera obligé ou de revenir en Bohême ou de se joindre au corps des Saxons de Leipzig. Je vous jure que je me suis surpassé en vigilance et en promptitude, car dans cinq jours notre besogne a été faite, et en tout nous avons fait prisonniers 40 officiers et 1,600 communs, en ruinant trois régiments entiers aux Saxons. Les Autrichiens se retirent à Bunzlau, Leitmeritz et Prague. Je détache à présent vers la Silésie et vers Dresde, et vous allez voir que nous rendrons à Dresde ce que vous avez souffert à Berlin. J'approuve tous les arrangements que vous avez pris pour mes affaires, et j'attends bien impatiemment des nouvelles de Leipzig. Dieu vous bénisse tous et vous conserve.

Federic.

Mes compliments à mes amis et amies.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Die Königin-Mutter, wie ein Schreiben Eichels an Podewils vom 28. November ergiebt. Von den Briefen des Königs an die Königin-Mutter sind in der Sammlung des Königl. Hausarchivs zu Berlin nur die sechs in den Œuvres de Frédéric le Grand XXVI abgedruckten Stücke erhalten.

2080. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général d'Ostritz, 28 novembre 1745.

Mon cher Podewils. J'ai reçu aujourd'hui toutes vos lettres du 25 de ce mois. Je ne désapprouve point le conseil que vous me donnez sur la bonne discipline et économie à observer, pendant que mes troupes seront en Saxe, et vous pouvez être persuadé que jusqu'ici on a observé le meilleur ordre et la meilleure discipline, dans un pays que les Autrichiens eux-mêmes ont saccagé et pillé, autant que le temps le leur a permis.

Je ne désapprouve pas non plus les précautions que vous me mandez avoir prises sur certaines choses;[1] je voudrais seulement que des familles dont je ne l'aurais jamais cru, n'eussent pas fait tant d'éclat et de rumeurs qui ont si révolté et la ville et le peuple, et que tout fût fait avec plus de ménagement.

Le bon train que mes affaires, grâce à Dieu, ont pris ici, arrêtera sûrement le général Grünne sur ses desseins, car je le crois trop prudent que de vouloir s'enfoncer d'une manière à être absolument perdu avec tout son corps, après que j'ai rechassé les Autrichiens qui, selon toutes les apparences, se voulaient joindre à lui pour passer conjointement dans mes pays.

Je règlerai mes quartiers de la façon que vous n'aurez rien à craindre, et que la communication sera bien sûre avec la Silésie. Tout ce que je vous recommande, est d'écrire au plus tôt possible une lettre bien polie et bien tournée au sieur de Villiers à Dresde, et de communiquer, après, tout cela au baron de Mardefeld, afin que celui-ci en fasse usage auprès de la cour de Russie. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Vous voyez que nous avons fait ici tout ce que des hommes peuvent faire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2081. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EUTRITZSCH].

Görlitz, 29. November 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden Schreiben vom 25. dieses habe heute früh erhalten. Da solches noch nicht gänzlich dechiffriret werden können, so bin noch nicht im Stande, auf alle Punkte desselben zu antworten. Inzwischen habe Ew. Liebden vorläufig melden wollen, wie bei Meinem Einrücken in Görlitz verlauten wollen, dass die sächsische Armee sich von Leipzig rückwärts gezogen, Ew. Liebden hingegen bei Leipzig ständen. Sollte es an dem sein (wie

[1] Podewils hatte die wichtigsten Bestandtheile des Archivs nach Stettin geschickt.

Ich glaube und hoffe, dass Ew. Liebden auf Meine sowohl mündlich als nachhero seit dem 22. her tagtäglich ergangene ganz positive Ordres, die Sachsen im geringsten nicht weiter zu marchandiren, sondern ihnen, wo sie sein mögen, gerade zu Halse zu gehen und sie zu attaquiren, gethan haben werden), so wünsche Ew. Liebden dazu tausend Glück und Segen und hoffe deshalb bald gute Zeitung von Deroselben zu erhalten. Der General Grünne stehet Meinen Nachrichten nach bei Hoyerswerda und ist im Begriff nach Bautzen zu marschiren. Ich habe nach letztem Ort detachiret und hoffe, dass dieser General Grünne morgen eine gute Ohrfeige kriegen oder fortgehen soll; auf letzten Fall denselben verfolgen lassen werde, um wenigstens zu wissen, wo er bleibet. Ew. Liebden werden also hieraus ersehen, wie Sie von diesem General nichts zu besorgen haben. Hier hoffe, dass mit Gottes Hülfe alles ferner gut gehen soll, nur recommandire und befehle Ew. Liebden auf das positiveste, Dero Ortes Dero Feind keine Zeit zu lassen, ohne Ménagement zu Halse zu gehen und vigoureux zu agiren, da mit göttlicher Hülfe alles recht sehr gut gehen wird.

Ew. Liebden werden Selbst erachten, wie viel mir daran gelegen ist, und wenn Deroseits darunter verzögert oder biaisiret würde, ich nicht nur davon zum höchsten unzufrieden zu sein Ursach haben, auch solches nie vergessen, sondern Dieselbe Sich dadurch die grösseste Verantwortung zuziehen würden. Ich bin aber eines andern ganz gewiss von Deroselben gewärtig und glaube, dass Ew. Liebden als ein alter erfahrener und rechtschaffener Officier handeln und meine allerpositiveste Ordres exequiren werden.

Friderich.

Nach dem Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2082. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 30 novembre 1745 au soir.

Mon cher Podewils. Je ne fais point la répétition de ce que je vous ai dit dans mes autres lettres; vous aurez appris apparemment que nos hussards ont fait un dégât prodigieux dans les bagages autrichiens à leur retraite de Gabel; depuis, j'ai envoyé le général Lehwaldt avec un grand corps à Bautzen, d'où il doit donner sur l'arrière-garde du général Grünne, qui se retire de Hoyerswerda en Bohême. Si le vieux Prince fait bien son devoir de son côté, il nous procurera la paix, et d'autant plus que je ne demande rien, et qu'ainsi il est à présumer que le roi de Pologne aimera mieux de sauver son pays que de faire une guerre malheureuse pour l'amour de son ministre.

Le Ciel m'est témoin que je suis innocent de tout le mal qui se fait, que je l'ai évité longtemps, et que je n'ai pris un parti extrême que lorsqu'il était hors de mon pouvoir de faire autrement.

Je me flatte que le Ciel secondera la pureté de mes intentions et que nous trouverons à la fin l'issue tant désirée. Vous pouvez à présent être tout-à-fait tranquilles à Berlin, car vous n'avez du tout rien à craindre que la continuation de la guerre. Quand j'aurai des nouvelles de Halle telles que je les souhaite, je partirai d'ici.

Adieu. Le Ciel vous conserve avec tous mes amis.

Federic.

Mes compliments au cher Henri.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2083. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A DRESDE.

Quartier de Görlitz, 1er décembre 1745.

Monsieur. Je crois que l'Angleterre et toute l'Europe doit être convaincue de ma modération. Si le roi de Pologne ne m'avait pas forcé par ses mauvais procédés d'entrer dans son pays, je ne m'y serais jamais porté. Mais indépendamment de tous les avantages que toute l'Europe voit que j'ai sur mes ennemis, je suis prêt à souscrire à un accommodement.

Cependant, ayant trop appris à connaître par l'expérience combien la cour de Dresde se sert de ses avantages, je ne puis faire cesser les hostilités, ni retirer mes troupes de ce pays, avant que le roi de Pologne n'acquiesce purement et simplement à la convention d'Hanovre. Vous pouvez être persuadé que j'en attends la nouvelle avec toute l'impatience imaginable, et que, du moment que je l'aurai, je prendrai des arrangements en conséquence. Vous sentez vous-même que ce que vous m'écrivez[2] n'est pas suffisant pour arrêter les progrès d'une armée victorieuse, et que la cour de Dresde paraît se réserver une porte de derrière en attendant le consentement de la cour de Vienne. Pour peu que je voie plus de sincérité de sa part, et que vous vouliez, au nom du roi d'Angleterre, en être garant des suites, je suis prêt à accepter tous les arrangements pacifiques que vous pourrez prendre, pour rétablir une paix bien solide et bien durable entre nos deux cours.

Je ne vous demande qu'une réponse catégorique là-dessus, moyennant laquelle le roi de Pologne verra que je ne souhaite moi-même que la conservation de ses sujets et le rétablissement d'une amitié durable avec mes voisins. Il ne dépendra que de lui de la cultiver à l'avenir et d'en retirer plus d'avantage que de celle de ses autres alliés.

Je vous prie de vous employer, avec toute la dextérité que je vous connais, à finir cette négociation, qui répond si bien aux intentions du

[1] Prinz Heinrich, des Königs Bruder, auf der Rückkehr von der Armee zu Crossen erkrankt, war am 27. November in Berlin eingetroffen. — [2] Das Schreiben Villiers', Dresden 30. November, siehe Œuvres de Frédéric le Grand III, 191.

Roi votre maître, en rétablissant la paix de l'Allemagne et en apaisant une guerre entre deux voisins qui ne laisserait pas que d'être ruineuse et funeste aux deux parties belligérantes.

Vous pouvez compter que de votre négociation dépendra le sort de la Saxe.

Je suis avec des sentiments d'estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Je suis dans l'intention de faire la paix selon la convention d'Hanovre. J'ai chassé les Autrichiens de la Saxe; ainsi il ne s'agit plus de les renvoyer. Mais que le roi de Pologne se déclare, sous la garantie de l'Angleterre, d'accepter cette convention, ou avec la cour de Vienne, ou séparément; alors les hostilités cesseront. Vous sentez bien que je veux des sûretés, et que ce que je demande est conforme à la justice et au bon sens; et je veux agir à jeu sûr.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2084. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 1er décembre 1745.

Vous verrez par la lettre de Villiers et par la réponse de quoi il est question. Je me flatte qu'au premier ordinaire je recevrai de Dresde une réponse plus catégorique, après quoi la paix est faite, car ils la tiennent entre leurs mains; mais jusqu'à présent leur réponse est si vague que je ne puis m'asseoir là-dessus et que j'ai besoin de plus grandes sûretés pour y acquiescer. Si l'esprit ne tourne point au Roi ni à ses ministres, ils souscriront le traité d'Hanovre, et de cette façon nous serons hors de cour et de procès; en attendant, nos opérations continueront avec toute la vigueur imaginable, afin de trouver une issue prompte et sûre de cette guerre. Adieu. Le Ciel vous conserve. Bautzen et Guben se sont rendus, avec de gros magasins. Nous sommes dans l'avantage, ainsi il n'y a qu'une déraison totale qui puisse prolonger les malheurs de la guerre. Je suis tout à vous

Federic.

Mes compliments à mes amis et amies.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2085. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Görlitz, 2 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Pour vous donner de mes nouvelles, je veux bien vous dire que, pour faciliter les opérations du vieux prince d'Anhalt, je vais pour ma personne à Bautzen, mais que je détacherai de là 50

escadrons et 10 bataillons dans le cercle de Meissen, afin de nous approcher par là du prince d'Anhalt et de prendre Meissen, poste qui nous est nécessaire pour faire la communication libre entre les deux armées, moyennant un pont à construire, si la paix ne se fait avec la cour de Dresde. S'il ne se passe rien alors qui demande absolument ma présence, j'irai retourner à Berlin. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Vous voyez par là de quoi il est question, et j'espère de vous donner bientôt de plus grandes et meilleures nouvelles.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2086. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Quartier général de Görlitz, 3 décembre 1745.

Je viens de recevoir ici les dépêches que vous m'avez faites le 16 du mois de novembre passé. Je ne doute nullement que mon ministre, le comte de Podewils, ne vous ait déjà suffisamment instruit de tout ce qui s'est passé ici depuis un temps de douze jours, de même des raisons qui m'ont forcé d'entrer avec mon armée dans la Lusace et en Saxe, pour y chercher ceux qui étaient actuellement en chemin pour mettre en exécution le plus noir et le plus détestable projet qu'on eût jamais imaginé, contre un prince qui ne cherche qu'à vivre en paix et en repos avec ses voisins. Aussi Dieu a-t-il béni mes armes d'une manière si visible que mes ennemis n'ont eu que de la honte et de la confusion de leur malin-vouloir.

J'espère, de plus, que mondit ministre de Podewils vous aura communiqué ce que le ministre anglais à Dresde m'écrit, et la réponse que je lui ai faite là-dessus. Quoiqu'il soit impossible que la Russie ne dût pas être contente de celle-ci, je crois pourtant que vous serez obligé de vous servir auprès de Bestushew de quelque argument plus efficace que tous ceux dont vous vous êtes servi jusqu'à présent; c'est pourquoi je vous autorise et vous ordonne même de lui offrir de ma part une gratification de 100,000 écus, à condition qu'il fasse cesser la marche des troupes russes, que la Russie ne fasse plus de déclarations contraires à mes intérêts, qu'elle ne prête point de secours à mes ennemis, mais qu'elle oblige plutôt la cour de Dresde à acquiescer à la convention d'Hanovre. Vous ne manquerez pas ainsi d'exécuter tout cela avec votre habileté et dextérité ordinaire, et de me faire au plus tôt possible votre rapport de ce que cela a opéré sur l'esprit de Bestushew, afin que je puisse prendre mes mesures là-dessus d'une ou d'autre manière.

Au reste, on vous aura déjà informé de l'assurance que milord Harrington m'a fait donner, par mon ministre Andrié, que le roi d'Angleterre avait déjà donné des ordres au lord Hyndford de faire part au

ministère russien de notre convention d'Hanovre, en déclarant que, comme cette convention était fondée sur la paix de Breslau que l'Impératrice avait pareillement garantie, Sa Majesté Britannique espérait qu'on approuverait à Pétersbourg les arrangements pris avec moi à Hanovre et qu'on n'écouterait pas les insinuations que les cours de Vienne et de Dresde pourraient y faire pour y donner une fausse tournure. Vous en parlerez au lord Hyndford.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2087. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Görlitz, 3 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis fort content de mes nouvelles d'Andrié, et je me flatte qu'à la poste prochaine nous aurons encore quelque chose de plus positif. Nos lettres de Pétersbourg ne sont pas comme je les souhaiterais, mais il y a un lénitif à tout cela. En attendant, nos affaires de Saxe vont à merveille, et je suis charmé que vous et ma patrie soient contents de moi; nos opérations ne dureront assurément pas plus de huit jours dans ce pays, et vous verrez que cela seul peut nous donner la paix, comme je vous l'ai bien dit. Tout le pays est pour nous; on les traite aussi doucement qu'il est possible, indépendamment de quoi tout se ruine. Le cœur me saigne quand je vois tout le mal que je suis obligé de faire malgré moi; une paix sage aurait prévenu toutes ces désolations. Vous savez que je n'en ai point été le maître, et que ce sont les Saxons eux-mêmes qui se sont attiré tous ces malheurs à dos. Je ne me laisserai point endormir actuellement et je mettrai tant de vigueur dans mes opérations, ou que le roi de Pologne sera obligé de faire la paix, ou que même il ne sera pas en état de me faire la guerre, la campagne prochaine.

Adieu, je vous expliquerai mes intentions ultérieures en chiffre, sur nos dernières relations.

Je suis avec estime, mon cher Podewils, votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2088. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Görlitz, 3 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je viens de recevoir la nouvelle que le roi de Pologne avec la Reine son épouse et les deux Princes aînés sont partis, le 1er de ce mois, de Dresde vers Prague, et que le reste de la famille royale est parti à Königstein. J'en suis très fâché et plains fort ce bon Prince de ce qu'il se laisse si mal mener par son traître de ministre.

Mais comme je ne puis augurer autrement de cette démarche sinon qu'on s'opiniâtrera à ne vouloir point la paix avec moi, je pousserai aussi à mon tour mes opérations en Saxe à bout, et le général Lehwaldt marchera demain vers Meissen, afin de s'emparer de cette place, pour avoir la communication libre avec le vieux prince d'Anhalt. Nous avons ici des nouvelles, par des lettres particulières, que le prince d'Anhalt a pris Leipzig, et que l'armée saxonne s'en est retirée vers Dresde. S'il n'y a pas moyen d'avoir la paix, nous tâcherons d'en débusquer cette armée et de la recogner en Bohême. Vous verrez, par la copie de la dépêche que j'envoie à Mardefeld, la dernière tentative que je fais pour gagner le ministre russien. Si Hyndford fait en même temps les représentations que Harrington a promises à Andrié, j'espère que le théâtre se changera encore en Russie. J'ai été surpris de la proposition que la princesse de Zerbst a été obligée de faire, touchant le rappel de Mardefeld.[1] Vous aviserez s'il vaut que la princesse de Zerbst mande en Russie que, ne m'ayant plus trouvé à Berlin, elle n'avait pu me parler du rappel de Mardefeld, ou si on doit répondre que je me prêterai aux désirs de l'Impératrice là-dessus et que je lui enverrai un autre ministre, mais qu'elle permettrait au moins que Mardefeld y continuât à faire ses fonctions jusqu'à ce qu'un autre le puisse relever. Mardefeld s'est trompé en ce qu'il a cru que tout irait bien s'il gagnait la confiance de l'Impératrice et de ses favoris particuliers; les autres ministres ont négligé ceux-ci et se sont attachés principalement au ministre, ce qui a fait qu'ils ont eu le dessus sur Mardefeld. Il aurait dû mieux connaître le faible caractère de l'Impératrice. Nonobstant cela, il m'a bien servi. Il sera nécessaire que nous envoyions au plus tôt possible le sieur de Schrötter qui est nommé à la place de Hoffmann,[2] à Varsovie, pour y veiller contre les intrigues des Saxons. Je crois même qu'une manifestation bien écrite de notre part pourrait désabuser les Polonais des mensonges des Saxons. Vous veillerez, de même, que la cour de Vienne et la Saxe ne puissent donner un faux tour à la démarche que j'ai été obligé de faire, en entrant en Saxe. Vous com-

[1] Podewils hatte am 30. November berichtet, die (am 26. November in Berlin eingetroffene) Fürstin von Zerbst habe ihm eröffnet, „que l'Impératrice lui avait donné une commission fort désagréable, en lui écrivant de Riga de prier Votre Majesté instamment de rappeler Mardefeld, qui était intrigant et inquiet; que tout autre ministre de Votre Majesté lui serait agréable, pourvu que ce ne fût ni Mardefeld ni Vockerodt, parceque le dernier avait un pied trop familier avec Lestocq . . . Qu'elle (la Princesse) était persuadée que c'était un nouveau plat de Bestushew, ennemi juré de Votre Majesté et de Mardefeld, mais que l'Impératrice, qui d'ailleurs pour son personnel voulait plus de bien à Votre Majesté qu'à aucun autre Prince, avait la fatale faiblesse de laisser faire à cet homme-là tout ce qu'il voulait dans les affaires; que depuis la malheureuse chûte de Chétardie le crédit d'un homme pour lequel l'Impératrice avait peu d'estime, n'avait fait qu'augmenter, que depuis le départ de Woronzow il se trouvait seul maître des affaires, n'étant contrôlé par personne, que son frère à Dresde le gouvernait, que l'Angleterre et la Saxe l'avaient gagné." — [2] Der am 29. October gestorben war.

muniquerez tant à Mardefeld qu'à Andrié par des estafettes la lettre que Villiers m'a écrite, avec la réponse que je lui ai faite; enfin, vous travaillerez avec tout votre zèle et dextérité pour que ma démarche, en entrant en Saxe, ne soit point envisagée autrement que comme elle est effectivement, vu que tout ne s'est fait que par une nécessité extrême. Les bonnes raisons ne vous manqueront guère, si vous ne suivez même que la piste de la vérité. Il faut même tâcher à calmer les Puissances maritimes, pour qu'elles ne prennent pas ombrage de ma démarche; il faudra informer au plus tôt possible Andrié de tous nos succès et l'instruire de dire à Harrington que le moyen le plus efficace pour me donner du secours et pour obliger les cours de Vienne et de Dresde à souscrire à la convention d'Hanovre, était de me fournir du secours en argent, et comme l'Angleterre demandait mon assistance, le cas le requérant, il était juste qu'à leur tour ils me la prêtassent aussi. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2089. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EILENBURG].

Görlitz, 4. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. So sehr als Ich in Verlegenheit gewesen bin, dass etwa ein oder anderer ohnvermutheter Umstand Ew. Liebden gehindert haben möchte, Dero Operationes nicht sobald, als Ich es wohl gewünschet und die Umstände erfordert haben [zu beginnen], so höchst erfreulich ist es Mir aus dem von Ew. Liebden durch den damit geschickten Officier erhaltenen Schreiben vom 30. v. M. zu ersehen gewesen, dass Dieselben nicht nur mit den Operationes nach Meinem Wunsch und mit aller Macht den Anfang gemachet sondern Sich auch gleich darauf von der Stadt Leipzig Meister gemachet, und solche, so zu sagen ohne Schwertschlag, durch Capitulation genommen haben. Ich bin nicht vermögend, Ew. Liebden hierdurch die grosse Obligation zu bezeigen, so Ich Deroselben vor den so wohl disponirten als glücklich ausgeführten Coup habe, und bitte Deroselben, nur zu glauben, dass Ich Deroselben deshalb lebenslang die grösste Verbindlichkeit haben werde, gratulire aber auch Ew. Liebden zugleich aufrichtigst zu der dadurch Sich von neuem erworbenen Gloire und wünsche von Grunde Meiner Seelen allen ferneren glücklichen Success. Von dem Einhalt der mit der Stadt Leipzig getroffenen Capitulation bin Ich in allen Stücken sehr wohl zufrieden. Ew. Liebden werden aber nunmehr die Veranstaltung zu machen belieben, dass von dieser Stadt ein grosses und considerables Contributionsquantum gefordert und erleget werden müsse. Es können Ew. Liebden dabei gute, gleich zahlbare Wechsel annehmen, doch mit der Précaution, dass Sie zugleich ein paar bemittelte Leute, gleichsam wie Geisseln, der sichern Zahlung halber nehmen; so

viel Sie es aber auf baar Geld treiben können, muss solches geschehen, dieweil Ich nothwendig baar Geld brauche. Der leipziger Kreis soll für die Kriegskasse bleiben, aus den übrigen Kreisen aber sollen die Regimenter ihre Douceurs haben, wann es erstlich zu den Winterquartieren kommt; sonsten machen wir unsere Sachen so, dass der General Lehwaldt ein paar Tage bei Meissen sein wird, um solches zu nehmen, allda eine Brücke zu schlagen und unsere Communication zu machen. Sollten die Sachsen sich hinter der Mulde setzen wollen, so kommen wir ihnen dadurch im Rücken, sodass sie da nicht bleiben können. Gehen sie nach Dresden, so können sie da nicht subsistiren; Mehl haben sie da, aber keine Fourage, und kommen zwischen Ew. Liebden und Mir, dass sie da auch nicht bleiben können; sonst wir vielleicht Dresden nehmen, sie aber nach dem Gebirge gehen, so müssen Ew. Liebden solche bis dahinein poussiren, und kann Ich nicht so weit reichen; im Lande aber müssen sie durchaus nicht bleiben, sondern durchaus herauspoussiret werden. Alles übrige spare bis zur nächsten Gelegenheit und bin mit aller Hochachtung Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

2090. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN EILENBURG].

Görlitz, 4. [December 1745].

Ich wünsche Ihr Durchlaucht tausend Gelück zu Dero glorieusen Expedition, ich schicke Lehwaldt mit einem Corps, sich von Meissen Meister zu machen; hierdurch kriegen wir eine weit nähre Communication und müssen wir die Sachsen durch das Gebirge jagen, nach Böhmen herein.

Die Artillerie und Munition von Leipzig wär rathsam nacher Magdeburg zu bringen, und würde solche meinen vorjährigen Schaden ersetzen können; ich hoffe, Ihr Durchlaucht werden wohl wegen Leipzig der Kriegeskasse eingedenke seind, welcher dadurch sehr kann geholfen werden.

Grünne ist bei Pirna über die Elbe gegangen; wor er weiter hin ist, kann noch nicht wissen, indessen wann wir Meissen haben, so seind die beide Armeen viel besser im Stande sich die Hand zu bieten und sich zu secundiren. Der König in Polen ist nacher Prag gereiset, und soll das Reich sehr uneins seind. Vor meine Person gehe nacher Bautzen, wor vors erste bleiben werde. Der Prinz Karl hat sich nacher Leitmeritz, und was nacher Brandeis gezogen; seine Armee ist sehr ruiniret, sollte aber wieder was wollen bei Aussig durchkommen, so stehet ein ganzes Corps von mir unter dem Lehwaldt, das zu allen Fällen Ihnen zustossen kann, und hoffe ich, dass wir diese Campagne

mit der Einnahme von Dresden schliessen werden. Ich bin mit aller aufrichtigen Estime und Freundschaft etc.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Eigenhändig.

2091. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Quartier général de Bautzen, 5 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Ayant eu encore des lettres du sieur de Villiers à Dresde, par lesquelles il me mande que la cour de Saxe veut enfin s'accommoder avec moi et acquiescer à la convention d'Hanovre, mon intention est que vous deviez partir incessamment de Berlin, pour être ici le 11 de ce mois, en prenant la route sur Cottbus et Görlitz. Vous mènerez avec vous quelques commis ou clercs de la chancellerie, avec tout ce qu'il vous faut pour dresser et ajuster la convention solennelle qu'on va faire à se sujet. Sur quoi, je prie Dieu etc.

J'espère que je pourrai faire ici bon usage de votre personne. Vous y arriverez le 11, en attendant nous et le vieux Prince ne serons pas les bras croisés.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

2092. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[1]

Quartier général de Bautzen, 5 décembre 1745.

Monsieur. Je ne sais qui, de moi ou des Saxons, vous sera le plus obligé du rétablissement de la paix; le mal que je fais à mes voisins se fait très à contre-cœur, je me suis vu forcé d'en venir à cette extrémité, mais je procure en même temps toutes les facilités qui dépendent de moi, au roi de Pologne pour sortir d'embarras.

Il sera donc nécessaire, pour mettre radicalement fin à cette funeste guerre, que le roi de Pologne expédie incessamment des pleins-pouvoirs à un de ses ministres, pour lequel je vous envoie le passe-port ci-joint. J'ai expédié mes ordres à mon ministre, comte de Podewils, de se rendre incessamment ici, après quoi l'on pourra dresser la convention convenablement, et, dès qu'elle sera ratifiée du roi de Pologne, j'évacuerai son pays, ses forteresses etc., et ferai cesser les hostilités.

Quant à l'article de cessation des contributions et indemnisation du dommage fait, les contributions ne peuvent cesser qu'après que le roi de Pologne aura ratifié les préliminaires dressés par nos ministres, et je peux aussi peu indemniser au roi de Pologne les dommages de ses

[1] Antwort auf das Schreiben von Villiers vom 4. December. Œuvres III, 195.

sujets, que lui et la reine de Hongrie m'indemniseront ceux qu'ils m'ont faits et font encore actuellement en Silésie.

Vous me ferez plaisir, Monsieur, d'accompagner le ministre saxon chargé des pleins-pouvoirs de son maître. Cela me procurera la satisfaction de voir un homme que j'estime beaucoup, et qui, rempli des véritables sentiments qu'un ministre doit avoir, procure la paix et la tranquillité aux nations, en éteignant le flambeau de la discorde et de la guerre.

Je crois de plus que vous n'aurez point de temps à perdre, pour être muni de votre cour des pleins-pouvoirs dont vous avez besoin pour la garantie de la Grande-Bretagne, et de faire que M. de Bestushew et le ministre de Hollande agissent en conséquence.

Je regarde cette paix-ci comme la base de la pacification de l'Allemagne: ou la reine de Hongrie y accèdera d'abord, ou elle ne tardera pas d'y accéder.

J'ai appris d'ailleurs avec douleur que le roi de Pologne a quitté sa capitale; c'est un affront qu'il fait à ma façon de penser. Je l'ai toujours estimé personnellement, et dans le plus grand acharnement de la guerre on aurait respecté son caractère et sa famille. Vous pouvez assurer ce Prince de la cordialité et de la sincérité de mes sentiments, et qu'il ne tiendra qu'à lui que désormais nos deux cours vivent dans la plus étroite amitié.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

2093. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN TORGAU].

Hauptquartier Bautzen, 6. December 1745, Abends 9 Uhr.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich hoffe, dass Ew. Liebden eines von Meinen in Duplo abgegangenen Schreiben, so von heute früh um 8 Uhr datiret,[1] erhalten haben werden. Durch dieses habe Deroselben bekannt machen wollen, wie Mir heute die Nachricht zugekommen, dass nachdem die Oesterreicher sich nach Böhmen retiriret, solche sich wieder auf Leitmeritz ziehen sollen, um von dar nach Dresden zu gehen; es wird also nothwendig sein, dass Ew. Liebden, sobald Sie nur mit der Stadt Meissen fertig seind und solche von Dero Seite genommen haben, alsdann sogleich nach Dresden zu den Feind auf den Hals gehen, sonst derselbe sich da verstärken möchte. Wo der General Grünne eigentlich stehet, kann Ich nicht mit völliger Zuverlässigkeit sagen; man will, dass er noch bei Pirna stehen soll. Ich werde mit der Armee nach Camenz gehen, um à portée zu sein, um Ew. Liebden

[1] Enthält die Weisung, ohne Rücksicht auf die mit Villiers eingeleiteten Unterhandlungen, die Operationen nicht ohne ausdrücklichen schriftlichen Befehl einzustellen.

zu verstärken, oder sonst den Umständen nach zu thun was nöthig sein wird. Es kommt Mir fast vor, als ob der sächsische Hof durch seine Proposition von Frieden Mich nur amüsiren will, um Zeit zu gewinnen, sich zu verstärken. Ich habe diesen Verdacht, weil Ich höre, dass die Oesterreicher sich bei Leitmeritz zusammenziehen und Anstalten machen, nach Sachsen zu kommen; es wird sich aber binnen wenig Tagen zeigen müssen, ob es mit ihrem Accommodement Ernst ist oder nicht. Sollte Ich weitere Nachricht bekommen, dass die Oesterreicher sich nach Dresden ziehen, so werde Ich suchen, Ew. Liebden über Meissen zu verstärken, oder auch Deroselben dem Befinden nach das ganze Lehwaldtsche Corps schicken; vorerst aber habe Ich dem Generallieutenant Lehwaldt schon befohlen, was vor Regimenter er Ew. Liebden auf Dero Verlangen über Meissen schicken soll. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihr Durchlaucht haben Ursache zu eilen, bevor andere Weitläuftigkeiten das Spiel schwerer machen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2094. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Bautzen, 7 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis encore dans l'incertitude si vous ferez ce voyage utilement ou sans fruit; il se peut que les Saxons ont en dessein de m'amuser, pour se faire joindre à Pirna par un détachement de l'armée hongroise; il se peut aussi que, pour sauver la Saxe de sa ruine totale, le roi de Pologne se soit rendu à la modération. Nous apprendrons dans trois jours le secret de la comédie; en attendant, le prince d'Anhalt va joindre demain, à Meissen, son aile gauche à mon aile droite, de façon que je le renforcerai considérablement, et nous poursuivrons de cette façon notre marche jusques à Dresde et chasserons les Saxons de la Saxe.

Je n'ai rien à me reprocher, car je donne toutes les facilités à mes ennemis pour sortir d'embarras; s'ils ne le veulent point, je serai forcé à les écraser.

Nous avons ici fait désarmer tout le monde, le peuple est porté pour nous, tout le pays est mécontent de Brühl, et chacun me rend la justice que je ne suis pas la cause des calamités qui touchent ce pays.

D'Écoville n'est point arrivé encore,[1] je crois qu'il a fait le grand tour par la Silésie; à présent on peut passer par Cottbus, toute cette partie est nettoyée d'ennemis, et les chemins sont sûrs. J'aime mieux

[1] Vergl. S. 298. 372.

de revenir à Berlin avec la paix qu'avec la victoire, peut-être le Ciel secondera-t-il mes vœux. Adieu, si cette lettre vous trouve encore à Berlin, faites mes compliments à tous mes amis; sinon, continuez votre voyage tranquillement à Bautzen et soyez persuadé que je suis votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2095. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU [IN TORGAU].

Bautzen, 8. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Um unsere bisherige Operationes in Sachsen glücklich zu endigen, communicire Ich Ew. Liebden hierdurch Mein Project deshalb, so dieses ist, dass Ich zuförderst Ew. Liebden das ganze Lehwaldtsche Corps, nur allein die bei solchem stehenden Husaren ausgenommen, überlasse und zu Dero Corps herüberschicken und geben will. Demnächst aber kommt auch die Sache hauptsächlich auf die Geschwindigkeit an, und ist deshalb Mein Sentiment, dass Ew. Liebden nun gerade auf die sächsische Armee marschiren sollen, um dieselbe von Dresden durch die Gebirge nach Böhmen zu jagen. Der Prinz Karl von Lothringen ist mit seiner Armee nach Leitmeritz marschiret, um den Sachsen zu Hülfe zu kommen. Können nun Ew. Liebden zwischen dem 9. und dem 12. dieses denen Sachsen auf den Hals gehen und jagen sie nach Böhmen hinein, so können die Oesterreicher nicht zu ihnen stossen, sondern müssen sich einer auf den anderen culbutiren und zusammen nach Böhmen laufen. Ich werde sodann mit dem hiesigen Corps nach Dresden marschiren, um zu sehen, ob man es nehmen kann. Ew. Liebden aber müssen vorgedachtes Mouvement mit einer gewissen Activität und Geschwindigkeit machen, sonst es nicht zu reussiren sein wird. Da die Sachsen vermuthlich vor Dresden die Dörfer ausfouragirt haben werden, so wird es nöthig sein, dass Ew. Liebden Sich in den Dörfern, wo Sie jetzt stehen, in alle Geschwindigkeit brav mit Fourage vor die Cavallerie versehen und zum wenigstens auf drei Tage Fourage mitnehmen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst.

2096. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Quartier général de Bautzen, 9 décembre 1745.

J'ai reçu par la dernière ordinaire la relation intéressante que vous m'avez faite le 26 du mois de novembre passé. J'avoue que je com-

prends parfaitement qu'il sera très difficile d'insister à la longue sur la convention d'Hanovre et de conserver en même temps l'assistance de la France, et qu'il me faudra opter entre ces deux partis. Mais dans les circonstances où je suis actuellement, où je suis obligé de tâcher à écarter la Russie, et de rendre inutile à la Saxe le secours d'Hanovre, il ne m'est pas encore possible de travailler à quelque nouveau traité avec la France, à moins que celle-ci ne sache un autre moyen de retenir la Russie et d'obliger la Saxe à faire une paix particulière avec moi, et que la France se veuille expliquer sur les secours réels et effectifs que je dois attendre d'elle, et que ce sera alors que je changerai de méthode.

Voilà des réflexions que vous tâcherez d'insinuer le plus doucement et le plus poliment au marquis d'Argenson, en lui faisant sentir que depuis notre dernier traité je n'avais pas eu le moindre secours de la France, que j'avais été obligé de porter tout seul tout le fardeau de la guerre et de me défendre tout seul contre des forces même supérieures de nos ennemis communs, et qu'il fallait ainsi que la France m'assistât une bonne fois par des subsides, qu'on déterminerait au moins à trois millions d'écus. Vous lui insinuerez tout cela de la manière la plus douce, en tâchant de votre mieux à me conserver la bonne volonté et l'inclination que ce ministre paraît avoir pour moi.

Quant à la pensée que ce ministre vous a dit lui être venue, qui est que la convention d'Hanovre pût servir de base à une pacification entre la France et les Puissances maritimes et que j'y voulusse bien travailler, vous lui direz et l'assurerez de la manière la plus forte que jamais mon intention, en me prêtant à cette convention, n'avait été d'autre que de m'en servir comme d'un échelon et de base pour faire un accommodement entre la France et les Puissances maritimes; que j'avais déjà travaillé sur cela et que j'y travaillerais encore de tout mon possible, pourvu que le marquis d'Argenson voulût s'expliquer dans la dernière confidence vers moi sur les conditions sur lesquelles la France souhaite à faire sa paix avec les Puissances maritimes; que je ne ferai jamais d'autre usage de cette ouverture confidente que celui qui convient aux intérêts de la France, et que je m'emploierai avec plaisir, bien qu'en même temps avec toute la prudence possible, pour coopérer à la pacification entre la France et les Puissances maritimes.

Vous ne manquerez pas de me faire, le plus tôt qu'il sera possible, une relation bien détaillée sur tous les points ci-dessus énoncés.

Nach dem Concept. Federic.

2097. AU CONSEILLER ANDRIÉ A LONDRES.

Quartier général de Bautzen, 9 décembre 1745.

Je viens de recevoir les relations que vous m'avez faites le 23 et le 26 du mois de novembre passé. Quoique toutes les belles assurances

que le lord Harrington continue à vous donner sur les arrangements qu'on veut prendre par rapport à l'opiniâtreté de la reine de Hongrie, qui refuse absolument, et avec tout le mépris possible pour le roi de la Grande-Bretagne et ses ministres, à acquiescer à la convention d'Hanovre, néanmoins, pour vous dire ce que j'en sens, je commence à douter sur la sincérité du ministère britannique, ou, si j'ose le dire, du Roi leur maître. Il y a déjà bien du temps que le lord Harrington vous a promis qu'on instruirait incontinent leurs ministres aux cours étrangères et surtout à Pétersbourg et à la Haye d'agir en conséquence de notre convention; cependant, les lettres que j'ai eues de Pétersbourg du 20 de novembre passé, m'apprennent que le lord Hyndford n'a pas encore été instruit de notre affaire, qui pourtant, dans la très bonne volonté où il est, pourrait coopérer avec succès à mettre à la raison le ministre russien Bestushew, qui serait lui-même bien aise peut-être de tirer son épingle du jeu; et il me semble que pareilles instructions auraient mérité l'envoi d'un courrier anglais à Pétersbourg, dont pourtant depuis longtemps jusqu'ici aucun n'est passé par mes pays. D'ailleurs, le silence que le sieur Trevor à la Haye garde sur tout ce qui peut avoir du rapport à la convention d'Hanovre, m'est un mauvais garant de ce que l'Angleterre chemine droit avec moi. C'est pourquoi il faut que je vous dise que, si avant le 15 de ce mois mes justes alarmes ne sont point finies, et que je n'aie pas la réponse finale qu'on a promise de vous donner sur les secours réels et effectifs qu'on me donnera contre la cour de Vienne, je serai bongré malgré moi obligé de pourvoir d'ailleurs à ma sûreté, de quoi personne alors n'aura lieu de se plaindre avec raison, étant plus de quatre mois depuis la signature de la convention d'Hanovre que je n'en ai eu le moindre avantage réel, et que plutôt depuis ce temps-là mes ennemis ont tâché de m'attaquer et agir contre moi avec plus d'acharnement et de fureur qu'ils n'ont fait auparavant. Enfin, c'est avec bien de l'impatience que j'attends cette réponse finale, pour savoir où j'en suis; aussi serez-vous bien sur vos gardes pour ne point vous laisser ni imposer ni amuser. Si pourtant la réponse finale qu'on vous donnera est telle que j'aurai lieu d'en être content, et que vous voyiez clairement qu'on marche en Angleterre de droit pied avec moi, mon intention est que vous deviez chercher une occasion convenable de parler confidemment au lord Harrington et de lui insinuer, comme une pensée qui vous était venue dans l'esprit, que, parceque la reine de Hongrie s'obstinait à ne vouloir point acquiescer au contenu de la convention d'Hanovre, malgré qu'on avait menacé de ne lui plus payer de subsides, et qu'elle ne dissimulait point par là qu'elle voulait perpétuer la guerre aux dépens et au grand détriment des Puissances maritimes; si — continuerez-vous — notre convention d'Hanovre ne pouvait pas servir de base à une pacification entre la France et les Puissances maritimes — il faudrait alors bien que la reine de Hongrie y consentît, quand elle verrait qu'elle ne pouvait plus compter sur

l'Angleterre et la Hollande pour lui aider à perpétuer la guerre, et que, si le lord Harrington goûtait cette idée, vous êtiez persuadé que je voudrais bien travailler à une pacification entre les Puissances maritimes et la France; que vous vous faisiez même fort de l'assurer que je ne m'y refuserais point, surtout si le lord Harrington voulait s'ouvrir confidemment avec moi sur les conditions qu'il pensait qu'une telle pacification pourrait être réglée à la satisfaction des Puissances maritimes, et que vous ne doutiez nullement qu'on ne réussisse de parvenir par là à une pacification avec la France et qu'on ne finisse par là tous les malheurs que cette funeste guerre avait causés jusqu'ici. Vous n'oublierez rien de ce qui peut faire valoir cette idée au lord Harrington, en lui insinuant même la liberté d'en parler au Roi son maître et aux autres membres principaux du conseil, en l'assurant que vous étiez fermement persuadé que, si cette idée venait à être goûtée, vous n'en seriez point désapprouvé de moi, sachant de science certaine que je ne souhaitais rien tant que de voir finir les troubles de la France et des Puissances maritimes et de donner à l'Angleterre une preuve convainquante des sentiments sincères que j'avais et garderais toujours pour elle. Vous ne manquerez pas de me mander au plus tôt possible tout ce que le lord Harrington vous aura répondu là-dessus, et de m'envoyer même votre relation sur ce sujet par un courrier, si la réponse du lord Harrington est telle qu'elle vaut l'envoi d'un courrier.

Au reste, vous n'oublierez pas de bien relever auprès de tous les principaux de la nation l'orgueil déplacé de la cour de Vienne, en voulant prescrire des conseils et des maximes à l'Angleterre selon lesquels celle-ci devait se gouverner, et qu'on pourrait voir par là ce que l'Angleterre avait à attendre d'une pareille cour qui voulait gouverner le monde selon ses vues et ses caprices, en oubliant assez légèrement tous les bienfaits de l'Angleterre, et que c'était sûrement encore la même cour qui avait autrefois tant chagriné les Puissances maritimes par l'établissement de la compagnie d'Ostende,[1] après que celles-ci avaient tout sacrifié pour elle dans la guerre précédente. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

2098. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN TORGAU.

Hauptquartier Bautzen, 9. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich bin extrem frappiret worden, als Ich aus Ew. Liebden Schreiben vom 7. d. ersehen habe, wie Dieselben den Sinn Meiner Ordre vom 4. d. so genommen haben, als ob Sie über die Elbe diesseits gehen und auf dieser Seite zum General Lehwaldten stossen sollten. Ich muss Ew. Liebden sagen,

[1] Vergl. S. 189.

dass Ich Dero bisherige Operationes nicht approbiren kann, weil solche so langsam gehen, und wo was im Stande wäre, Mich hier in Unglück zu bringen, so wäre es gewiss Ew. Liebden Saumseligkeit. Hier seind zehn dergleichen Schlösser mit Landmiliz besetzet, welche wir alle liegen lassen und uns nicht daran kehren. Es ist Mir nicht in den Sinn gekommen, dass Ew. Liebden über die Elbe kommen sollten; Ich weiss auch nicht, wie Ew. Liebden der Gedanke kommen können, dass Sie über die Elbe diesseits kommen wollten; wenn Dieselbe diesseits kommen, so wäre solches eben so viel, als Mir hier das Messer an der Kehle gesetzet. Ich begreife auch nicht, wie Ew. Liebden diesseits der Elbe Meissen nehmen wollen, da dieser Ort jenseit der Elbe liegt, noch weniger begreife Ich, wo Ew. Liebden dann diesseits der Elbe weiter hin wollten. Ich schicke daher Ew. Liebden den Capitän von Oelsnitz hin, damit Dieselbe einmal auf eine convenable Art und nach Meiner Intention agiren mögen. Alle Meine Officiers verstehen Meine Ordres, die Ich deutlich und positiv genug gebe. Ich kann also nicht begreifen, warum Ich das Unglück habe, dass Ew. Liebden Mich nicht verstehen. Da Ew. Liebden einen so guten Vorrath an Mehl zu Torgau gefunden haben, so können Sie jedoch, ohne Dero Operationes aufzuhalten, die Anstalten machen, dass Ihnen das Mehl auf der Elbe nachgebracht werde, dann in Meissen backen lassen und Dero Operationes jenseit der Elbe gegen Dresden fortsetzen, wie Ich so deutlich und oft geschrieben. Ich muss Mir vorstellen, dass es mit der Contribution, welche Ich Ew. Liebden von der Stadt Leipzig und sonsten beizutreiben befohlen habe, nicht besser noch geschwinder gehen werde; dahero denn Ew. Liebden mit mehrerer Promptitude Dero Sachen zu machen und Meine Ordres zu executiren haben, sonst wir nicht Freunde bleiben können. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ich kann nicht leugnen, dass ich gar übel von Ihr Durchlaucht Manœuvres zufrieden bin; Sie gehen so langsam, als wenn Sie Sich vorgenommen hätten, mich aus meiner Avantage zu setzen, und weiln diese Sachen ernsthaft seind, so rathe Ihnen als ein guter Freund, solche mit mehrer Vigueur zu tractiren, meine Ordres ponctueller zu executiren, sonsten sehe mir gezwungen, zu Extremitäten zu schreiten, die ich gerne evitiren wollte. Ich weiss auch, dass ich mir alle Mal so deutlich explicire, dass sein Tage kein Officier von meiner Armee geklaget hat, dass er mir nicht verstünde, und ist mein Feldmarschall der einzige, der meine deutliche Befehle nicht verstehen kann oder verstehen will. Ich kann es nicht begreifen und bin in dem grossen Missvergnügen, denn Sie bringen mir um Ehre und Reputation.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2099. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN TORGAU.

Hauptquartier Bautzen, 10. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Wenn Ich Mich gestern in dem an Ew. Liebden durch den Capitän Oelsnitz geschickten Schreiben etwas vif exprimiret habe, so werden Ew. Liebden Selbst zu ermessen belieben, dass solches in der ersten Consternation geschehen ist, welche Ich über den Missverstand Meines Schreibens vom 4. d. gehabt; denn Ew. Liebden Selbst urtheilen werden, in was für extremen Embarras Ich gewesen sein würde, wenn Ew. Liebden bei jetzigen critiquen Umständen, da es gewiss auf zwei, drei Tage viel ankommt, statt gerade auf Meissen, Dresden, die sächsische Armee zu gehen, bei Torgau über die Elbe gegangen und auf unsere Seite der Elbe gekommen wären, wodurch nicht nur, wie es Ew. Liebden gewiss sehr wohl einsehen werden, die Subsistenz des hiesigen Corps gelitten haben, sondern auch das Corps vom Generallieutenant Lehwaldt inzwischen sehr exponirt gewesen sein würde. Ew. Liebden werden also es lediglich Meiner grossen Surprise zurechnen, wenn Ich desfalls, wie geschehen, Mich exprimirt habe. Nachdem Ich aber das Vergnügen gehabt, aus Ew. Liebden gestern Abend ganz spät in der Nacht erhaltenen beiden Schreiben vom 9. d. zu ersehen, dass Dieselben nach Empfang Meiner Schreiben vom 5. und 6. d. Dero Sentiments geändert haben, auch alles nach Einhalt gedachter Meiner Schreiben einzurichten und zu executiren Vorhabens sind, so bin Ich dadurch wiederum völlig consoliret und beruhigt und von dem, was Ew. Liebden sonsten melden, zufrieden. Nur wünschte Ich, dass Ew. Liebden dem ohnerachtet den Marsch mehr beschleunigen könnten, denn falls hier Weitläuftigkeiten entstehen sollten, der bisherige Aufenthalt hier wohl hauptsächlich daran Schuld sein möchte, indem die Sachsen den Prinz Karl mit seiner Armee aus Böhmen zurückkommen lassen, um zu ihrer Armee zu stossen, so aber verhindert worden wäre, wenn Ew. Liebden Corps so geschwinde marschiret wäre, als Ich es vermuthet habe und es sein können, wodurch die Sache eine andere Tour genommen haben würde und wir nicht zwei Tage verloren hätten. Von der sächsischen Armee weiss Ich nunmehro gewiss, dass solche zwischen Dresden und Pirna stehet. Wann Ew. Liebden Meissen genommen und die Brücke über die Elbe daselbst fertig sein wird, werde Ich mit der ganzen Armee hinkommen, um Ew. Liebden nachzuziehen, und zu Deroselben stossen und nun mit der ganzen Armee dem Prinz Karl und allen auf den Hals gehen, damit wir hier die Sache mit Ehre ausmachen und nicht allein gut anfangen, sondern auch wohl schliessen mögen. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Die Communication mit Meissen hätten wir schon gestern gehabt,

und geschiehet Lehwaldt, der auf meiner Ordre dahin marschiret ist, ein Affront, so seind Sie alleine Schuld daran.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2100. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BAUTZEN.

Podewils berichtet, Bautzen 10. December: „Le conseiller privé Eichel m'ayant fait savoir que Votre Majesté approuvait mon idée de notifier à M. de Villiers mon arrivée ici en termes généraux et sans marquer trop d'empressement, je joins ici à l'approbation de Votre Majesté la lettre que je viens d'écrire à ce ministre."[1]

La lettre est très bonne et servira toujours à mettre nos ennemis tout-à-fait dans leur tort.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2101. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[2]

Quartier général de Bautzen, 11 décembre 1745.

Monsieur. Je ne puis assez me louer de l'empressement et de l'activité que vous témoignez pour porter des paroles de paix et d'accommodement au roi de Pologne. Autant que j'ai lieu d'être satisfait, Monsieur, de votre conduite, autant suis-je étonné que vous par vos soins infatigables, et moi avec tant de modération et les avantages de la fortune, nous ne puissions fléchir l'esprit irréconciliable de la cour de Dresde.

J'avoue qu'il était difficile de prévoir qu'une cour qui se croit obligée d'abandonner sa capitale, voulût prescrire des lois dures, dans le temps qu'on lui demande sincèrement son amitié et la paix. Il dépendra du roi de Pologne de la faire toutes fois et quand il voudra. Je suis de mon côté les lois de la guerre, et je vous répète ce que je vous ai dit dans ma lettre précédente, que, du jour de la signature du traité par le roi de Pologne, on fera cesser les hostilités et les contributions ultérieures. Si la fortune avait favorisé les armes de mes ennemis, je ne sais point si l'on se serait contenté de faire contribuer mon pays, et si l'on n'y aurait pas mis à feu et à sang, en me demandant le sacrifice de provinces entières. Après cela, vous avouerez que mon procédé est bien plus humain, et que, si j'ai eu le bonheur de déranger les projets

1 D. d. Bautzen 10. December. — 2 Antwort auf Villiers' Schreiben vom 9. December, Œuvres III, 201. Ebend. S. 203 das im Text erwähnte Mémoire des dresdner Hofes, Prag 9. December.

dangereux que les cours de Vienne et de Dresde avaient formés contre moi, que je n'use en tout que des droits de la guerre, et comme c'en est l'usage par toute l'Europe. S'il est vrai que le roi de Pologne veut éviter la ruine de ses États héréditaires, il me semble que le moyen le plus sûr pour la prévenir, est d'accepter la paix que j'offre si cordialement à ce Prince; car, sans haine et sans animosité particulière, tout le monde conviendra que 80,000 hommes dans un pays comme la Saxe, ne peuvent pas manquer de le ruiner à la longue. Mes mains sont innocentes de tout le mal qui en arrivera, et j'en atteste le Ciel et les yeux de toute l'Europe que, si le roi de Pologne persiste dans son irréconciliation, personne ne pourra trouver à redire que de mon côté je me porte aux plus grandes extrémités.

Pour l'amour de l'humanité, Monsieur, employez tous vos soins, pour que deux nations voisines ne se déchirent point. Soyez l'organe de mes sentiments, comme vous êtes le dépositaire de mes intérêts, et sauvez la Saxe de ses calamités présentes et du dernier des malheurs qui la menace. Je suis avec toute l'estime imaginable

Fr.

Le comte de Podewils est ici depuis hier, il attendra encore pour voir s'il n'y aura pas moyen de porter le ministère saxon à des sentiments plus justes et plus équitables. Que le roi de Pologne profite donc de mes dispositions et qu'il ne me presse point à bout. Je vous enverrai demain mes remarques sur le mémoire du sieur Brühl;[1] vous en ferez l'usage que vous trouverez le plus convenable, et, en cas que vous les croyiez moins propres à radoucir les esprits qu'à les aigrir, il dépendra de vous de n'en point faire usage à la cour.

En attendant, je pars pour donner une nouvelle activité à mes opérations et pourvoir à mes propres sûretés, soit en écrasant mes ennemis, ou en les obligeant à faire une paix raisonnable.

Quoi qu'il puisse arriver, j'aurai toujours beaucoup de reconnaissance pour vos bons procédés, et, si je puis vous être utile à votre cour, j'employerai chaudement tout mon crédit, pour vous prouver que vous n'avez pas servi un ingrat.

Nach dem eigenhändigen Concept. Der Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2102. AU MARÉCHAL DE FRANCE DUC DE BELLE-ISLE A PARIS.

Quartier général de Bautzen, 11 décembre 1745.

Monsieur le Maréchal. Je suis extrêmement sensible à la part que vous me témoignez de prendre aux succès de mes armes à la bataille de Soor, et à tout ce que le marquis d'Écoville m'a dit de vos sentiments pour moi. Comme j'en connais tout le prix, j'y répondrai tou-

1 Vergl. S. 371 Anm. 2; S. 376 Anm. 1.

jours par une estime toute particulière pour votre personne, qui m'a bien fait regretter les incidents qui vous sont arrivés et qui m'ont privé du plaisir de vous voir, mais qui ne feront jamais rien changer à ma façon de penser pour vous, ni à la considération distinguée avec laquelle je suis toujours, Monsieur le Maréchal, votre bien affectionné ami

Nach dem Concept. Federic.

2103. AU MINISTRE D'ÉTAT BARON DE MARDEFELD A SAINT-PÉTERSBOURG.

Bautzen, 11 décembre 1745.

Votre dépêche du 23 novembre dernier m'a été bien rendue.

Quelles que soient les difficultés que la cour de Russie puisse rencontrer dans la marche effective des troupes qu'elle destine au secours de la Saxe, je pose en fait que les frères de Bestushew remueront toutes sortes de ressorts pour les surmonter et pour déterminer l'Impératrice à me faire encore durant l'hiver diversion dans la Prusse. Ce n'est certainement que cette unique espérance qui fortifie la cour de Dresde dans l'étrange éloignement qu'elle fait paraître derechef pour un accommodement par où je ne lui demande rien que la simple paix, de l'amitié, et de la sûreté pour mes États, et qui est cause que, quoique d'abord elle eût fait semblant de répondre à mes avances, et que pour accélérer la négociation de la paix j'eusse fait venir ici mon ministre du cabinet, le comte de Podewils, le conseil de Saxe paraît maintenant vouloir reculer, m'ayant fait attendre jusqu'aujourd'hui la réponse ci-jointe qu'elle vient de m'envoyer par le canal du sieur Villiers, dont je vous communique pareillement la lettre, et, la réponse étant telle qu'en combinant le contenu avec les avis qui me viennent de Bohême, je ne puis qu'en juger que la cour de Dresde, au lieu de songer sérieusement à se tirer de ses détresses présentes moyennant une bonne paix, paraît vouloir prendre de nouveau la funeste résolution de tenter toutes sortes d'extrémités et d'appeler dans son pays toute l'armée du prince Charles, afin de transporter le théâtre de la guerre dans mes États et de faire une seconde tentative pour mettre en exécution les pernicieux desseins que mon entrée en Saxe a d'abord fait échouer.

Ainsi vous ferez bien de redoubler votre attention aux résolutions que la cour de Russie pourra prendre à cet égard, et de tenter jusqu'à l'impossible pour rompre les mauvais desseins de son ministère, en relevant, et faisant relever comme il faut par vos amis, auprès de l'Impératrice l'étrange acharnement que les Saxons continuent de manifester contre moi et qui me met contre mon inclination dans la nécessité indispensable de pousser ma pointe et de poursuivre les mesures et les opérations que j'ai commencées, pour détourner de mes États l'invasion dont mes ennemis persistent de les menacer, et pour transporter dans

les leurs le théâtre et les incommodités de la guerre, jusqu'à ce que la cour de Dresde prenne des sentiments plus raisonnables qu'elle n'en paraît avoir jusqu'à présent, et donne des marques moins équivoques de la sincérité de ses intentions pour le rétablissement de la bonne intelligence avec moi, ainsi que vous verrez par ma réponse au sieur Villiers que vous trouverez à la suite de la présente, et que vous pouvez communiquer, aussi bien que les autres pièces susalléguées, tant au comte Bestushew qu'à tous ceux dont vous avez lieu de présumer qu'ils en feront un usage assortissant avec mes intérêts.

P. S. 1.

Sur le contenu de votre post-scriptum du 23 de ce mois, concernant la conduite du lord Hyndford, je veux bien ne pas vous cacher que les avis qu'on vous a donnés que ce ministre offrait la bourse et le crédit de sa cour pour hâter la marche des troupes auxiliaires russiennes, ne sont nullement destitués de vraisemblance, et que le désaveu du lord Hyndford et les protestations qu'il vous a faites du contraire ne détruisent pas entièrement ce soupçon, vu que par les raisons que je vous ai détaillées dans une de mes dépêches précédentes,[1] il est mal aisé d'imaginer une autre source qui dans les circonstances présentes puisse fournir la dépense nécessaire pour la marche en question. La chose semble du moins mériter beaucoup d'attention, et vous ferez bien d'y veiller de près et de ne rien épargner pour l'approfondir et pour savoir avec certitude ce qui en est. Cela sera d'autant plus nécessaire au cas que le lord Hyndford continue dans le refus d'agir à la cour de Russie en faveur des arrangements que j'ai pris avec Sa Majesté Britannique pour la pacification de l'Allemagne, et, si à la réception de la présente il n'a pas encore reçu les instructions favorables que le lord Harrington m'a positivement assuré de lui avoir envoyées à ce sujet, il faut que je me tienne pour dit que la cour britannique ne charrie pas droit, et que toutes les démonstrations de sincérité et de vigueur qu'elle a faites jusqu'ici, ne sont que pour me mieux tromper.

P. S. 2.

Je viens d'apprendre que le général de Pretlack est déjà parti de Vienne pour se rendre à Saint-Pétersbourg et qu'il a pris sa route par la Pologne. Comme il ne faut pas douter que le comte de Bestushew n'appuie de toutes ses forces la proposition d'une alliance entre les cours de Russie et de Vienne dont le susdit ministre est chargé, je compte que vous emploierez pareillement tout ce qui est humainement possible, et que vous ferez jouer toutes sortes de ressorts pour contrecarrer la négociation du ministre autrichien, et, au cas qu'il n'y ait absolument pas moyen d'empêcher que l'alliance ne se conclue, je me flatte du

[1] In einem der Erlasse aus dem Ministerium.

moins que vous saurez faire en sorte que le cas de la présente guerre y soit nommément excepté.

Federic.

Nach dem Concept.

H. Comte de Podewils.

2104. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN STREHLA.

Hauptquartier Camenz, 11. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden drei Schreiben vom 10. habe heute nach einander fast zu gleicher Zeit erhalten. In den ganz besonderen Umständen, worinnen Ich jetzo bin, und da es Mir auf die Ehre Meines Hauses und auf die Wohlfahrt Meiner Lande und Leute ankommt, wird es Ew. Liebden ohnmöglich befremden können, dass Ich in Sachen, so das Wohlsein und die Wohlfahrt Meiner Lande und Armee angehen, allen Ernst gebrauche und keinen schone. Ich kann Ew. Liebden auf Meine Ehre versichern, dass Ich gegen Dero Person keinen personnellen Hass habe, worauf Dieselbe Sich gewiss und fest verlassen können; so weit aber gehet Meine Complaisance nicht, dass jemanden, es sei auch wer es auf der Welt nur wollte, menagirete, wenn Ich sehe, dass Mein Interesse so genau damit verknüpft ist. Ich danke Gott, dass es diesmal mit dem Generallieutenant Lehwaldt so gut abgelaufen ist und dass demselben kein Affront geschehen. Ich habe denselben auf Meissen marschiren lassen in der gewissen Hoffnung, nach der Rechnung, so Ich davon gemachet, dass Ew. Liebden gewiss am 8. d. jenseits sein würden. Da Mir solches gefehlet hat, habe Ich nicht anders gekonnt, als in sehr grosser Besorgniss desshalb zu sein, und bin nunmehro um so mehr erfreuet, dass Ich solcher überhoben bin.

Morgen komme Ich mit der Armee nach Königsbrück zu stehen und bin Ich alsdann diesseits ziemlich zusammen.

Was demnächst das Schreiben an Ew. Liebden vom Geheimen Rath Hennicke anbetrifft, so habe Ew. Liebden bei dieser Gelegenheit melden wollen, dass die Sache wegen des Friedens mit Sachsen noch nicht so weit ist, als Ich es wohl geglaubet und gedacht hatte, dass sie weiter sein würde. Es können daher Ew. Liebden sowohl dem p. von Hennicke als andern Edelleuten, von denen Sie es gut finden, Sauvegarde-Briefe geben, welche ihre Häuser und Güter vor Ausplünderungen schützen, nicht aber, die sie von Lieferungen und Contributionen frei machen. Dem p. von Hennicke werden Ew. Liebden dabei zu antworten belieben, dass die Beschwerlichkeiten des Krieges nicht eher aufhören würden, bis sein Hof den ihm angebotenen raisonnablen Frieden angenommen haben würde. Ich bin übrigens Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Morgen bin ich in Königsbrück mit der Armee; der Frieden siehet weitläuftiger aus, als es geschienen, indessen marschiren Sie den 14. auf jene Seite der Elbe und ich auf dieser Seiten nach Dresden, und den 15. darauf, so muss es ein Ende werden; und erfähret man das geringste vom Prinz Karl, so stosse mit diesem Corps zu Ihnen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2105. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BAUTZEN.

Königsbrück, 12 décembre 1745.

Mon cher Podewils. Je suis très satisfait de votre lettre au sieur de Villiers;[1] je ne puis rien y ajouter, sinon que j'espère beaucoup en nos opérations, et que ce sera au glacis de Dresde que ces gens signeront une paix d'autant plus honteuse pour eux qu'ils auraient pu éviter cet affront. Dresde est autant que bloquée, de ce côté ici de la rivière; demain c'est jour de repos, et après-demain on sera à un mille de la ville. Je souhaite la paix de tout mon cœur, mais je crois qu'à présent le meilleur moyen pour y parvenir sera d'agir avec vigueur et faire sentir que l'on abîmerait ce pays par ressentiment, si la cour de Dresde ne voulait absolument entendre à rien de raisonnable. C'est effectivement ma dernière ressource; parti d'autant plus triste qu'il répugne à ma façon de penser, et que je n'aime point à faire la guerre en Attila.

Dès que j'aurai quelques bonnes nouvelles de Meissen, je vous en avertirai sur le champ.

Je suis avec bien de l'estime votre fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2106. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke übersendet, Berlin 10. December, die neuesten Nachrichten aus Dresden, zum Theil mitgetheilt „par un ministre étranger ami et d'une puissance amie[2] . . . Personne ici a été plus intrigué du départ du comte de Podewils que le marquis de Valory. Ses vœux se bornent toutefois à ce que Votre Majesté, en Se raccommodant avec les cours de Vienne et de Dresde, ne prenne point

[Königsbrück, 13 décembre 1745].

Personne ne sera oublié à la paix.

Hier, le 12, le prince d'Anhalt et mon armée se sont joints à Meissen, et le 14 celle du Prince s'approchera de Dresde par notre droite de l'Elbe, et nous par la

[1] D. d. Bautzen 12. December, mit der Beilage „Réflexions sur le mémoire de la cour de Dresde remis à M. de Villiers, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Britannique, en date de Prague du 9 de décembre 1745"; gedruckt Œuvres III, 206. —
[2] Der schwedische Gesandte von Rudenschöld. Vergl. S. 337 Anm.

d'engagement contre la France, et il m'a avoué qu'il souhaitait que Votre Majesté conclût Sa paix avec la Saxe, et fît la guerre de plus belle aux Autrichiens.

Le baron de Beckers recommande très humblement les intérêts et l'inclusion de sa cour au traité de paix, en cas que Votre Majesté la fasse avec la Saxe et l'Autriche à la fois, sur quoi je l'ai rassuré entièrement."

gauche de cette rivière à un mille de Dresde, et si les Saxons ne font la paix, on les chassera en Bohême.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2107. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MEISSEN.

Hauptquartier Königsbrück, 13. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ich finde vor gut und diensam, dass Ew. Liebden nächstens eine schriftliche Declaration, es sei an das Ministerium zu Dresden oder an das dortige Gouvernement, ergehen lassen, kraft welcher Ew. Liebden denselben eröffnen, dass, nachdem Ich Mich genöthiget sehe, Meinen Operationen in Sachsen noch fernerhin dem Lauf zu lassen, und es dabei geschehen möchte, dass der Stadt Dresden zugesetzet werden und allerhand unangenehmes, denen Kriegesreguln und Gebrauch nach widerfahren müsste, so wären Ew. Liebden von Mir beordert, zu declariren, dass daferne noch etwa Personen von der königlichen Familie sich zu Dresden befänden, oder auch Gesandte und Minister von auswärtigen Puissancen, oder aber Dames daselbst wären, welche Passeports verlangten, um von Dresden weg und an andere, ihnen selbst beliebige Oerter zu gehen, Ew. Liebden autorisiret wären, denselben solche so willig als prompt zu ertheilen, und dass selbige darauf ganz sicher und frei würden hingehen können, wo es ihnen gefällig wäre; zu welchem Ende dann Ew. Liebden eine Specification aller solcher Personen erwarten wollten. Diese Declaration haben Ew. Liebden mit einem vernünftigen und recht gewitzigten Trompeter gerade und baldigst nach Dresden zu senden und denselben zu instruiren, dass unterwegens sowohl als in Dresden auf alles, so passiret, wohl Acht geben soll, um solches durch denselben zu erfahren. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Wann Ihr Durchlaucht was von der sächsischen Armee erfahren, so thun Sie mir es bei Zeiten zu wissen; ich schicke meinerseits Patrullen bis an der Vorstadt.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2108. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN MEISSEN.

Hauptquartier Königsbrück, 13. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Da Mir Ew. Liebden heutiges Schreiben so eben eingehändiget worden, und Ich den Einhalt dessen mit mehreren ersehen habe, so diene darauf in Antwort, wie Meine Intention ist, dass Ew. Liebden Meinen vorigen Ordres zu Folge numehro nur der sächsischen Armee gerade auf den Hals gehen sollen. Was die Märsche und Mesures anbetrifft, welche dazu nöthig seind, so bin Ich nicht wohl im Stande, die deshalb erforderlichen Ordres von hier aus zu geben, sondern muss solches Ew. Liebden Dextérité und Savoir-faire lediglich überlassen, als Die alle dazu diensamen Mesures selbst fassen und nehmen werden, da Ihnen desfalls vor der Hand nur Meinen Hauptzweck sagen kann, welcher ist, dass die sächsische Armee auf alle Art dergestalt zu poussiren ist, dass solche aus dem Lande muss. Ich vor Meinen Theil werde mit Meinem Corps, wie Ew. Liebden heute bereits gemeldet, à portée seind, um zu Ew. Liebden zu stossen, daferne es die Umstände erfordern, und alsdann Dero zweites Treffen zu formiren. Was Ich sonsten aus den von Ew. Liebden Mir heute früh anhero gesandten bekannten Depeschen gesehen habe, davon habe Ew. Liebden beiliegenden Extract communiciren wollen. Alles dasjenige, so die Sachsen bisher von der sächsischen Armee aus Böhmen an Renfort bekommen haben sollen, bestehet aus 3 à 4,000 Mann ungarischer Nationaltruppen und dann aus den, so, dem angezogenen Bericht nach, der Fürst Lobkowitz an vier Regimenter Cavallerie und zwei Regimenter Husaren mitgebracht haben soll, welche es aber nicht ausmachen werden, und wowider und der sächsischen Armee durch das Renfort vom Generallieutenant Lehwaldt Sie stark genug sein werden. Da Ich übrigens Ew. Liebden wegen des bewussten Mannes, davon Dieselbe in Dero chiffrirten Postscripto annoch zu erwähnen belieben,[1] Meine Ordre vorhin schon bekannt gemachet, dass Ich nämlich von Dero gedachten Mannes halber gethanen Vorschlag ganz wohl zufrieden wäre und Ew. Liebden Discretion mithin den Vorschlag auszuführen überliesse, so lasse Ich es dabei bewenden und revocire Meine Ordre nicht. Ich bin Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Ihre Durchlaucht wissen, dass meine Intention ist, dass Sie die Sachsen aus dem Lande herausjagen sollen, also wiederhole Ihnen, dass dieser Mein positiver Befehl ist; deswegen habe Ihre Durchlaucht den Graf Lehwaldt, eine considerable Verstärkung, geschicket, und sollen und müssen Sie den Feind ins Gebirge verjagen. Die Oesterreicher seind nicht bei die Sachsen, haben aber Verstärkung von vier Regimenter Cavallerie empfangen; Sie sollen also die Leute nur keck auf den Hals

[1] Seckendorff.

gehen, und ich stehe mit meinem Kopf darvor, Sie jagen sie nacher Böhmen hinein, welches das Ende von unserer Expedition ist.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Friderich.

2109. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BAUTZEN.

Hauptquartier Meissen, 15. December 1745, Abends um 10 Uhr.

. . . „Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz zu melden, wie Dieselbe dem Herrn de Villiers nur vorläufig dahin antworten möchten, dass, da die sächsische Armee mitten unter der Negociation gegen Sr. Königl. Majestät Truppen marschiret, von diesen aber complet geschlagen worden wäre, Ew. Excellenz auf den Einhalt seines, des p. Villiers, Schreiben nicht antworten könnten, bevor Sie nicht von des Königs Majestät neue Instructiones erhalten hätten." . . .

Auszug aus der Ausfertigung. Eichel.

2110. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL FÜRST VON ANHALT-DESSAU IN PENNRICH.

Wilsdruff, 16. December 1745.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich geliebter Vetter. Ew. Liebden heutiges Schreiben zu erhalten ist Mir um so angenehmer gewesen, als Ich dadurch Gelegenheit habe, Deroselben Meine höchste Zufriedenheit über den glorieusen Sieg zu bezeigen, welchen Dieselben gestern unter göttlichem Beistand über die sächsische Armee erfochten haben. Ew. Liebden können von Meinem aufrichtigen Dank, so Ich Deroselben deshalb habe, versichert sein und glauben, dass, da Ich weiss, wie grossen Antheil Dieselben an diesem herrlichen Siege haben, und mit was besonderer Dextérité Ew. Liebden Meine Ordres exequiret haben, Ich solches gegen Dieselbe lebenslang erkennen, und Mir nichts angenehmeres sein wird, als Deroselben überzeugende Marques von Meiner Dankbarkeit sowohl jetzo als vor die kommenden Zeiten zu geben. Uebrigens bitte Ich, alle Meine Generals und Officiers, so sich in dieser Action mit so vielem Eifer und Bravoure in Meinem Dienst signalisiret haben, aller Meiner Gnade und Erkenntlichkeit zu versichern und ihnen zuvörderst in Meinem Namen vor ihr rechtschaffenes Betragen zu danken.

Was die Stadt Dresden anbetrifft, so haben Ew. Liebden solche durch einen Trompeter auffordern zu lassen, und daferne solche sich ergiebet, sechs oder acht Bataillons, so wie Dieselbe es gut finden werden, zu Garnison darin zu legen. Meine Armee habe Ich commandiret, dass solche morgen bei dem Dorfe Pennrich, so Ew. Liebden jetzo zum Quartier haben, zusammenkommen und mit Ew. Liebden Corps conjungiren soll.

Da Ich indess curieux bin, den Champ de Bataille zu sehen, so werden Ew. Liebden belieben, morgen früh mit den Officiers von beiden Flügeln, die am besten wissen, was überall passiret ist, nach Kesselsdorf zu kommen, wo Ich dann mit Dieselben nach Kohlsdorf reiten will, um das ganze Champ de Bataille zu besehen und von allem, so passiret ist, genaue Information einzunehmen. Ich hoffe auch, von Ew. Liebden alsdann zu erfahren, wo die Oesterreicher und die Sachsen eigentlich geblieben seind und wohin sie ihren Marsch genommen haben, auch ob Dresden übergehen wird, damit man gewiss weiss, wie alles beschaffen ist. Ich bin mit vieler Estime Ew. Liebden freundwilliger Vetter

Morgen umb 9 Uhr hoffe Ihr Liebden bei Kesselsdorf zu embrassiren und Ihnen zu danken, dass Sie dem Staat und mir bei dieser Gelegenheit so ausnehmende Proben von Dero Treu, Bravoure und Conduite gegeben haben; ich habe meiner Seite grosse Ursache gehabt, Sie zu pressiren, um die Junction des Prinz Karls zu präveniren, und ist es Gott Lob gelungen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Archiv zu Zerbst. Der Zusatz eigenhändig.

2111. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BAUTZEN.

Meissen, 16. December 1745.

. . . „Von den Conditionen, so Se. Königl. Majestät vorhaben, bei einem Accommodement mit Sachsen anjetzo nach der Bataille zu machen, haben Dieselbe Sich heute früh gegen mich dahin herausgelassen, dass

1) Chursachsen alle Contributiones, so bis zum Tage der Zeichnung des Friedens ausgeschrieben worden und noch nicht bezahlet wären, nachbezahlen, oder

2) Statt dessen das Amt Gommern nebst Fürstenberg und Zoll auf Schidlo ohne Aequivalent abtreten;

3) Zur Sicherheit Sr. Königl. Majestät Lande gehalten sein sollte, preussische Garnison in Wittenberg zu haben.

Meine wenige Gedanken sind gewesen, dass eine von beiden ersteren Conditionen vielleicht angenommen werden könnte, die dritte aber schwerlich angenommen werden würde. Des Königs Majestät vermeinen: fordern stehe frei, und dann heisse es, man gehet so weit man kann, und wo man nicht kann bleibet man stehen. Die Mardefeldsche Relation wird mehr Licht geben, sobald sie dechiffriret sein wird. Das Kalbsfell rufet mich, dem ich folgen muss." . . .

Eichel.

Auszug aus der Ausfertigung.

2112. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Dresde, ce 18 [décembre 1745].

Mon cher Borcke. Dresde vient de se rendre avec les quatre enfants cadets du Roi. La bataille et la ville coûtent douze à treize mille hommes aux Saxons. Nous avons eu à la bataille 1,000 morts et 2,560 blessés. Faites toujours imprimer cela et écrivez-le dans toute l'Europe. Les Saxons et Autrichiens s'enfuient par les montagnes dans la Bohême et la campagne est bien finie. Nous travaillons ici à la paix. Je vous dis tout ceci en deux mots pour votre information. Adieu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

2113. A L'ENVOYÉ DE LA GRANDE-BRETAGNE DE VILLIERS A PRAGUE.[1]

Dresde, 18 décembre 1745.

Monsieur. J'ai été fort surpris de recevoir des propositions de paix le jour d'une bataille, et j'ai été convaincu suffisamment du peu de sincérité des ministres saxons par le retour du prince Charles de Lorraine en Saxe. La fortune, qui a secondé ma cause, m'a mis en état de ressentir ces sortes de procédés bien vivement; mais, bien loin de penser de cette façon-là, j'offre encore pour la dernière fois mon amitié au roi de Pologne. Mes succès ne m'aveuglent point, et quoique, j'aurais raison d'être enflé de ma situation, je suis toujours dans les sentiments de préférer la paix à la guerre, et j'attends que M. de Bülow et M. de Rex aient leurs pleins-pouvoirs, pour que le comte de Podewils, qui arrivera ce soir ou demain ici, puisse entrer d'abord en conférence avec eux.

D'ailleurs, je ne puis pas vous cacher ma surprise de ce qu'un ministre anglais puisse me conseiller de me départir d'un traité que j'ai fait avec le Roi son maître, et que la Grande-Bretagne a garanti. Vous me verrez plutôt périr, moi et toute mon armée, que de me relâcher sur la moindre minutie de ce traité. Si la reine de Hongrie veut donc enfin faire une fois la paix, je suis prêt de la signer, selon la convention d'Hanovre; et si elle le refuse entièrement, je me verrai en droit de hausser mes prétentions contre elle.

Apportez-moi donc les dernières résolutions du roi de Pologne; et que je sache s'il préfère la ruine totale de son pays à sa conservation, les sentiments de la haine à ceux de l'amitié, et, en un mot, s'il aime mieux attiser l'embrasement funeste de cette guerre, que de rétablir la paix avec ses voisins et pacifier l'Allemagne. Je suis avec toute l'estime possible etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Antwort auf Villiers' Schreiben vom 13. December, Œuvres III, 215.

2114. RELATION DE LA FIN DE LA CAMPAGNE DU ROI.

Dresde, 18 décembre 1745.

Après que les Autrichiens furent expulsés de la Lusace, le Roi mit son armée en quatre corps, dont le lieutenant-général de Bonin commandait celui de Zittau, le lieutenant-général du Moulin celui de Lauban, le lieutenant-général de La Motte celui de Görlitz, et le lieutenant-général de Lehwaldt celui de Bautzen.

L'armée avait à peine pris cette position, que le Roi eut des nouvelles de Bohême du retour du prince Charles de Lorraine sur Leitmeritz et des arrangements que l'on faisait de ces côtés, pour que cette armée passât l'Elbe et vînt rejoindre le gros des troupes saxonnes auprès de Pirna. Aussitôt le Roi jugea la jonction de ses armées nécessaire. Le lieutenant-général Lehwaldt reçut ordre de se porter sur Meissen, et le prince d'Anhalt — qui venait de prendre le magasin de Torgau — fut averti de se hâter pour arriver à Meissen, dont le pont sur l'Elbe était devenu un objet très important dans ces circonstances. Le prince d'Anhalt se rendit maître de Meissen le 12, il y reposa le 13, et marcha le 14 sur les hauteurs de Neustadt.

Pendant que tous ces mouvements s'exécutaient avec précision, le Roi rassemblait ses corps détachés auprès de Camenz. Il marcha le 14 à Königsbrück et le 15 à Meissen. Le prince d'Anhalt décampa le 15 de grand matin de Neustadt et marcha par Wilsdruff le droit chemin de Dresde. Les hussards rencontrèrent dans cette marche un gros d'uhlans, soutenu par des dragons, ils les dispersèrent et les culbutèrent sur le village de Kesselsdorf, où ils découvrirent toutes les troupes saxonnes rangées en ordre de bataille, l'aile gauche appuyée à Kesselsdorf, et l'aile droite, où était le général Grünne avec ses Autrichiens, à Pennrich. Un ravin couvrait cette droite et en rendait l'accès d'autant plus difficile que le fond en était marécageux et les bords âpres et escarpés. Lorsque le prince d'Anhalt vit la disposition des ennemis, il forma incessamment bataille et mit toute son application à bien battre la gauche des ennemis et à emporter le village. Pour cet effet, il mit en première ligne trois bataillons de grenadiers soutenus en seconde par trois bataillons de son régiment, et il chargea le général Lehwaldt, qui commandait la droite de l'infanterie, d'attaquer en même temps le village plus sur la gauche. Dès que toutes ces dispositions furent faites, l'attaque du village commença. Il était garni de 24 canons et obus, de tous les grenadiers de l'armée et de surplus du régiment des gardes de grenadiers saxons. Ce village coûta trois assants consécutifs avant qu'on pût l'emporter. Le régiment Rutowski, qui sortit de son poste pour faire une sortie, fut pris incessamment en flanc par les cuirassiers de Stille et les dragons de Bonin, et pas un homme n'en réchappa; tous les canons furent pris, et le prince d'Anhalt gagna le flanc gauche de l'infanterie saxonne. La cavalerie de notre droite ne donna qu'une

seule fois, après quoi la cavalerie ennemie fut d'abord renversée et culbutée. La gauche de notre infanterie, que commandait le prince Maurice, eut beaucoup de peine pour avancer, à cause de ce ravin qu'il fallait franchir. Cependant rien ne leur fut impossible pour vaincre. Après avoir monté ces hauteurs, déposté l'infanterie ennemie et gagné leur canon, ils furent attaqués encore de la cavalerie, mais elle ne put percer et souffrit beaucoup du feu des petites armes. La cavalerie de la gauche ne pouvait absolument point agir, à cause que le ravin n'était pas praticable. Lorsque le prince d'Anhalt se vit sûr de la victoire, il détacha aussitôt le lieutenant-général comte de Gessler avec la droite de sa cavalerie, pour poursuivre les fuyards et faire des prisonniers.

Ainsi se termina cette fameuse journée, où le prince d'Anhalt donna des marques d'une expérience consommée dans le métier de la guerre et d'une valeur à l'épreuve de tout. Il a eu trois fois l'habit percé en chargeant à la tête de son régiment. Tous les officiers et soldats se sont distingués, chacun selon l'emploi qu'il avait, les généraux par le coup d'œil et par cette ardeur à donner l'exemple et les ordres aux troupes, et tous les officiers prêts à mourir plutôt que d'être vaincus.

Les Prussiens ont perdu le général de Hertzberg, le colonel d'Asseburg, et environ 20 officiers, 1,050 morts et 2,500 blessés. Les Saxons ont laissé 3,000 morts sur le champ de bataille, on leur a pris 250 officiers, parmi lesquels se trouvent quatre généraux, 5,000 prisonniers sur le champ de bataille, 1,500 blessés, 5 drapeaux, 3 étendards, une paire de timbales et 48 canons de tout calibre. L'on n'est point encore en état de donner une liste exacte des officiers prisonniers, ni de nos officiers blessés et tués, mais elle suivra dans deux jours.

Le Roi a joint l'armée du Prince le 16; le 17, Sa Majesté a fait avancer son armée au delà de celle du prince d'Anhalt jusqu'auprès de Dresde. Cette capitale s'est rendue le 18. On y a fait 1,500 blessés Saxons prisonniers, 300 milices et très grand nombre d'officiers. Les Saxons et les Autrichiens se retirent en Bohême par les défilés de Gieshübel. Voilà une des campagnes les plus singulières qui se soient faites depuis longtemps.

Nach dem eigenhändigen Concept. Die Veröffentlichung erfolgte am 23. December.

2115. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN DRESDEN.

[Dresden], 20. December 1745.

Ew. Excellenz habe hierbei das bewusste Project,[1] welches sogleich von Sr. Königl. Majestät zurückerhalten, unterthänigst zusenden wollen. So wie des Königs Majestät Sich darüber mündlich expliciret, haben

[1] „Projet du traité de paix et de réconciliation entre Sa Majesté le roi de Prusse et Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe."

Sie die darin befindliche Höchsteigenhändige Aenderung[1] deshalb zu machen vor nöthig erachtet, damit Dieselbe nicht in ein gleiches Inconvénient gerathen, als Sie occasione der hannöverischen Convention kamen, da von dem Tag der Zeichnung an Sie Ihrerseits mit allen Hostilitäten aufhörten, dessen sich Dero Feinde aber meisterlich zu bedienen wussten, und, inzwischen dass Se. Königl. Majestät auf die Ratification bona fide warteten, sich solches zu Dero besonderem Schaden missbrauchten.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

2116. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Dresde, 21 décembre 1745.[2]

Monsieur. Je vous suis bien obligé de la part que vous me témoignez de prendre au succès de mes armes en Saxe. Grâce au Ciel, tout est allé ici en très bon train, et il n'est pas à douter que les ministres de Dresde ne dussent regretter, à l'heure qu'il est, les bons conseils que vous leur avez donnés autrefois. Vous serez d'ailleurs persuadé que je répondrai toujours aux sentiments sincères que je vous connais pour moi, avec cette estime particulière avec laquelle je suis, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

Nach dem Concept.

2117. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils legt, Dresden 21. December, den Entwurf zu zwei geheimen Artikeln vor, die der König ihm in den Friedensvertrag mit Sachsen aufzunehmen befohlen hat. Der eine verspricht die guten Dienste des Königs bei der Königin von Ungarn, nach Aussöhnung mit der-

Très bien.

Ne pourrait-on pas faire un quatrième[3] article secret, pour stipuler que les deux maisons, après leur réconciliation, feront une alliance défensive entre elles et se

[1] Artikel 3 des Projects lautete nach Podewils' Fassung: „[Toutes les hostilités de part et d'autre et les demandes des contributions ultérieures cesseront entièrement, à compter du jour de la date du présent traité de paix et de réconciliation, et] les armées de Sa Majesté le roi de Prusse évacueront entièrement tous les États et pays héréditaires, villes, places et forts appartenants à Sa Majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe, dans l'espace de dix-huits jours, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité" etc. Die eingeklammerten Worte strich der König, ertheilte indess noch am 20. December dem Grafen Podewils mündlich seine Zustimmung zu ihrer Wiederherstellung. — [2] Ueber eine Audienz, die der französische Legationssecretär Darget bei dem Könige in Dresden hatte, siehe dessen Bericht an Valory in den Mémoires des négociations du marquis de Valory I, 290. — [3] Sic.

selben, „pour la disposer de donner à Sa Majesté le roi de Pologne toute la satisfaction et indemnisation qu'elle peut justement prétendre pour des services rendus à la maison d'Autriche;" der andere verspricht die Begünstigung der sächsischen Ansprüche auf Erfurt, gegen die Abtretung des Amtes Gommern an Preussen nach erfolgter Erwerbung von Erfurt.

garantissent mutuellement leurs possessions?[1]

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2118. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 22. December: „Votre Majesté trouvera ci-joint le plein-pouvoir expédié pour la négociation avec le comte de Harrach. Je joins ici le projet du traité définitif, fait il y a trois mois, d'abord après la convention d'Hanovre. Si Votre Majesté . . . l'agrée, on pourra en communiquer une copie au comte de Harrach, quand il aura déclaré positivement que la cour de Vienne veut accéder au traité d'Hanovre . . . Si ce ministre continue d'insister de traiter et faire la paix conjointement avec la Saxe, je crains que certains délais et difficultés qu'il pourrait faire naître exprès, ne retardent la conclusion de notre paix avec le roi de Pologne."

Le plus sûr est de faire deux traités, pour séparer la Saxe, autant que l'on peut, de la maison d'Autriche.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2119. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Borcke berichtet, Berlin 23. December, Rudenschöld bitte den König „de ne point laisser remarquer au ministre de Suède à Dresde, le sieur de Wulwfenstjerna, que Votre Majesté ait vu les lettres et avertissements que celui-ci avait donnés au sieur de Rudenschöld, touchant le plan et les pernicieux projets que les Autrichiens et les Saxons avaient formés contre les États de Votre Majesté."

C'est trop tard, car je lui ai déjà marqué ma reconnaissance.

Fr.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

[1] Der Vorschlag wurde von sächsischer Seite abgelehnt.

2120. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 24. December, dass Harrach den Frieden nach dem ihm vorgelegten Project zu unterzeichnen bereit ist, abgesehen von einigen geringfügigen Aenderungen.

„Pour l'article 9, où il est parlé de la garantie du roi de la Grande-Bretagne, comme M. de Villiers n'est point chargé de pleins-pouvoirs pour cela, Harrach propose de le conclure de cette façon: Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, outre la garantie particulière dont elle veut bien se charger de ce présent traité dans toute son étendue, voudra bien encore prendre sur soi de joindre ses soins à ceux des deux hautes parties contractantes pour le faire garantir non seulement par la république des Provinces-Unies des Pays-Bas, mais aussi par tout l'Empire, et de faire comprendre, inclure et garantir dans le futur traité de paix générale, par toutes les puissances qui y prendront part, tous les États de Sa Majesté le roi de Prusse, et en particulier le traité de paix de Breslau et le présent traité, tout comme les États et pays de Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême."

[Dresde, 24 décembre 1745].

Je n'ai pas le mot à redire à tout cela et je partirai d'ici content, dès que l'on aura signé.

Nous avons déjà la garantie de l'Angleterre par la convention d'Hanovre, et le reste des changements sont des bagatelles.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2121. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 24. December: „J'ai eu une longue conférence avec les ministres saxons, nommés pour la conclusion de la paix.[1] Ils m'ont remis leur contreprojet; je le joins ici et j'ai mis à la marge de chaque article qu'il est conforme ou en quoi il diffère de notre projet . . . Je souhaiterais fort, s'il est possible, qu'on signe demain, puisque le comte de Harrach m'a déclaré qu'il ne pouvait signer, suivant ses instructions, que le même jour que les Saxons signeraient leur paix."

[Dresde, 24 décembre 1745].

Je vous ai fait mes petites remarques *ad marginem;* ainsi, comme ce ne sont que des bagatelles j'espère que l'on signera.

Federic.

* * *

Artikel 3 des sächsischen Gegenprojectes besagt: . . . „On commencera

La ville de Dresde sera évacuée d'abord après l'échange des

[1] Bülow und der Vicekanzler Graf Stubenberg.

par évacuer les villes de Dresde le premier jour,[1] et celles de Leipzig et Zittau le second ou le troisième."

Von Podewils' Hand steht am Rande: „J'attends les ordres de Sa Majesté si Elle veut accorder cela; on y insiste fortement."

ratifications, celle de Leipzig le huitième jour, car les troupes marchent beaucoup de ce côté-là.

Artikel 3 besagt weiter: „Il sera permis au roi de Prusse de laisser *à Ses dépens* les malades et les blessés de Son armée, avec l'hôpital général et un détachement de Ses troupes, pour leur simple garde et sans former une garnison, dans les villes de *Lommatsch* ou *d'Oschatz*."

Podewils bemerkt: „Il paraît juste que ce soit aux dépens du Roi . . .

Bon.

Les ministres saxons demandent de quel nombre sera le détachement. On a déclaré aux ministres saxons que les malades et blessés ne peuvent pas être transportés de *Meissen*."

Des commandés de grenadiers de l'armée, 400 communs, sans compter les officiers et bas-officiers.

Artikel 4: „Tous les prisonniers, officiers et soldats saxons, y compris les cadets et les milices du pays, seront relâchés sans rançon et leurs armes rendues, après la ratification du présent traité, excepté ceux des soldats qui se sont engagés *volontairement* dans les troupes de Sa Majesté le roi de Prusse."

Podewils bemerkt: „J'ai refusé le mot *volontairement*, comme sujet à dispute, mais on insiste ici à relâcher les *cadets* et ceux de la *Landmiliz, die Haus und Hof, Weiber und Kinder im Lande haben*."

C'est-à-dire, ceux des cadets qui n'ont pas pris service volontairement; j'en ai déjà fait relâcher huit. Leurs prisonniers ont presque tous pris service, mais on leur en rendra encore le reste, et les miliciens qui sont établis.

Artikel 9: „La religion protestante sera maintenue et conservée dans tous les États et provinces de l'électorat de Saxe, y comprises la Haute et Basse-Lusace, *aussi bien que dans tous les États et provinces du roi de Prusse,* suivant la teneur de la paix de Westphalie, sans qu'on n'y pourra jamais faire la moindre innovation."

Podewils bemerkt: „On pourra facilement accorder le réciproque qu'ils demandent comme un véhicule pour faire écouter cela à un prince catholique."

Bon.

Je crois qu'après ce léger correctif et changement il n'y a plus rien qui nous arrêtera, et je crois que le *Geheimerath* ne fera plus de difficulté pour signer.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts bez. des Gegenprojectes.

---

[1] Nach der Ratification des Friedens.

2122. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

[Dresde, 25 décembre 1745] à 8 heures.

Mon cher Podewils. J'ai pensé cette nuit au traité avec les Saxons, et il me semble qu'il faut faire le dernier effort pour que l'on n'y mette point l'article de la religion catholique, car c'est pour avoir un prétexte de se mêler de nos affaires. On pourrait l'éluder, en disant que, comme c'est un article de la paix de Breslau, cela se sous-entend. Mais que cela n'arrête pas le grand ouvrage. Adieu. Faites-moi savoir quand vous signerez.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

2123. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 25. December: „Il n'est point fait mention de la religion catholique, mais simplement de la protestante dans l'article du traité,[1] ainsi que cela ne peut pas faire le moindre tort à Votre Majesté; au contraire, Elle garde par là une espèce de droit de Se mêler des affaires de la religion en Saxe et de S'en attacher les habitants."

. . . „Les Saxons prétendent que, quoique les contributions aient dû cesser depuis le 22, pour le million d'écus qu'ils paient, Votre Majesté a tiré le 22 et 23 encore près de 300,000 écus, et qu'on a brûlé de gaieté de cœur depuis le 22 trois villages; outre cela, ils se plaignent que Votre Majesté veut forcer jusqu'aux cadets, qui sont des gentilshommes du pays et que le roi de Pologne, tout souverain qu'il est, ne peut pas contraindre de prendre service dans le militaire, de s'engager contre leur gré dans le nôtre; que Meissen et leur fabrique sera ruinée par un plus long séjour des malades et blessés dans cette ville, qu'on pourrait transporter dans quelques semaines dans des autres villes plus proches; enfin, mille choses de cette nature. Tous ces griefs sont appuyés avec force par le ministre d'Angleterre, qui dit qu'ils feront une mauvaise impression sur les Puissances maritimes."

[Dresde, 25 décembre 1745].

Vous vous faites emberlucoquer les oreilles par ces Saxons qui vous persuadent de tout. Voilà mon sentiment: que les cadets qui n'ont pas voulu prendre service, seront relâchés; marque de cela, il y en a déjà huit de décampés. La ville de Meissen ne peut être évacuée de mes blessés avant qu'ils soient en situation transportable, et certainement je ne mollirai pas là-dessus, et je ne serai point le bourreau d'honnêtes gens qui m'ont si bien servi. Les trois cent mille écus de Leipzig sont une querelle d'Allemands, et, s'il fallait plaider la cause en justice, je prouverais que tout a été payé avant le 22. Quant aux hussards,[2] j'ai fait arrêter aujourd'hui un capitaine, Tilli, dont on se plaint, et la chose sera examinée et punie. Le reste sont des désordres que l'on ne peut éviter à la guerre. Messieurs les Saxons auraient mieux fait de ne la point faire. Et quant à toutes leurs plaintes, mettons-les en compromis avec les conditions

[1] S. 387. — [2] Welche die Dörfer verbrannt haben sollten.

que Charles XII leur fit, l'année 7, et toute la Saxe sera obligée d'avouer qu'il n'y a nulle comparaison de la dureté des conditions suédoises à la douceur des miennes; et pour les petites bagatelles, il faut qu'ils les prennent en patience.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichts.

2124. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 25. December: „C'est avec la joie la plus vive et la plus respectueuse que j'ai l'honneur de mander à Votre Majesté que la double paix vient d'être signée dans ce moment."

[Dresde, 25 décembre 1745].

Je bénis le Ciel de la bonne nouvelle que vous venez de m'annoncer; j'espère et je me flatte que cet ouvrage sera solide. Il faut envoyer un courrier à l'Électeur palatin, pour le tirer d'embarras; il sera aussi nécessaire que Mardefeld en recevoie un, et Klinggræffen, pour son instruction particulière. Faites-moi un formulaire de la façon dont on fait proclamer la paix, et des endroits où il faut que cela se fasse, après quoi nous attendrons patiemment l'échange des ratifications pour la célébrer. Je pars après demain.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichts.

2125. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.[1]

Dresde, 25 décembre 1745.

Monsieur mon Frère. Je m'attendais à des secours réels de la part de Votre Majesté, après la lettre que je Lui avais écrite de Berlin en date du mois de novembre.[2] Je n'entre point dans les raisons qu'Elle peut avoir d'abandonner ainsi Ses alliés à leur propre fortune; cela fait que je sens doublement le bonheur que j'ai de m'être tiré d'un pas très scabreux par la valeur de mes troupes; si j'avais été malheureux, Votre Majesté Se serait contentée de me plaindre, et j'aurais été sans ressources.

Comment une alliance peut-elle subsister, dès que les deux parties ne veulent pas concourir efficacement à leur conservation? Votre Majesté veut que je prenne conseil de mon esprit:[3] je le fais puisqu'Elle

[1] Antwort auf ein Schreiben König Ludwigs vom 6. December, gedruckt nach dem Concepte bei E. Zevort, Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères, Paris 1880, S. 370. Valory berichtet am 1. Januar 1746 an d'Argenson (Zevort, S. 166), König Friedrich habe gesagt: „Ma paix est faite, mais si elle ne l'était pas, cette lettre m'y déterminerait sur-le-champ." — [2] S. 339. — [3] Die Worte König Ludwigs lauten: „Qui est plus capable que Votre Majesté de se donner de bons conseils à Elle-même? Elle n'a qu'à suivre ce que Lui dictera Son esprit" etc.

le veut, et il me dicte de mettre promptement fin à une guerre qui, n'ayant point d'objet depuis la mort du défunt Empereur, ne cause qu'une effusion de sang inutile; il me dit qu'il est temps de penser à ma propre sûreté, qu'une armée nombreuse de Moscovites menace mes États du côté de la Courlande, que l'armée de M. de Traun pourrait fort bien refluer contre la Saxe, que la fortune est changeante, et qu'après tout je n'ai des secours d'aucune espèce à attendre de mes alliés.

Les Autrichiens et les Saxons ont envoyé ici des ministres pour négocier la paix, et, après la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté, il n'y a plus qu'à signer. Après m'être acquitté de ce que je dois à l'État et à ma propre sûreté, aucun objet ne me tiendra plus à cœur que de pouvoir être de quelque utilité à Votre Majesté. Puissé-je être assez heureux que de servir d'instrument à la pacification générale Votre Majesté ne pourra jamais confier Ses intérêts à personne qui ait plus d'attachement pour Elle que moi, ni qui travaille avec plus de zèle pour concilier les esprits et pour trouver des tempéraments pour accorder tant d'intérêts différents qui ont fait la grande pierre d'achoppement jusqu'à présent. Je La prie de me conserver Son amitié, qui me sera toujours précieuse, et d'être persuadée que je suis avec les sentiments les plus distingués, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Dépôt des affaires étrangères zu Paris. Eigenhändig.

2126. AU MARQUIS DE VALORY, ENVOYÉ DE FRANCE, A BERLIN.

Dresde, 25 décembre 1745.

Monsieur. Voici la réponse que j'ai faite au Roi votre maître, à la lettre que vous venez de m'envoyer de sa part.

Ce que la cour de France aurait dû prévoir, il y a longtemps, s'est fait à présent, et m'en ayant vu abandonné entièrement, malgré toutes les représentations que je lui ai fait faire, je n'ai pu plus différer de faire ma paix avec les cours de Vienne et de Dresde.

Si cette nouvelle ne fait pas plaisir à votre cour, elle ne peut que s'en prendre à elle-même, n'ayant jamais voulu m'assister ni de subsides suffisants ni de troupes, ni faire aucune diversion en ma faveur. Pour notre personnel, je crois que nous pourrions rester amis tout comme auparavant.

Pour moi, je suis content d'avoir la consolation de n'avoir jamais été aux aumônes du roi de France. Je suis avec estime, Monsieur, votre bien affectionné

Federic.

La paix est faite, tu l'as voulu, tu l'as voulu etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

2127. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A DRESDE.

Podewils berichtet, Dresden 28. December, dass der König von Polen dort am Montag 3. Januar erwartet werde und dass der Minister Hennicke Podewils Verbleiben bis zu diesem Tage zu wünschen scheine. Podewils hat bei den sächsischen Ministern noch auf folgende Punkte gedrungen: Schleunige Vorlegung der Cessionsacte der Königin von Polen auf die 1742 an Preussen gekommenen Theile der Erbschaft Karls VI; Proclamirung des Friedens in ganz Sachsen und Mittheilung von dem hergestellten guten Einvernehmen an die sächsischen Gesandtschaften; Mittheilung des Friedens an Russland, England und Holland, und gemeinsames Ansuchen der Garantie dieser Mächte; Ernennung von Commissären behufs Regelung des Eintäusches von Schidlo und Fürstenberg.

Aus einer Unterredung mit dem holländischen Gesandten Calkoen hat Podewils den Eindruck bekommen „que ce ministre fera sonner si haut la nécessité pour la République de gagner l'affection et l'amitié de Votre Majesté que je me flatte que cela fera beaucoup d'impression."

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[Berlin], ce 29 [décembre 1745].

Vous pouvez rester à Dresde jusqu'à lundi, si vous y êtes utile; sinon, revenez plus vite. Voici la ratification. J'approuve fort ce que vous avez dit au sieur Calkoen, et les points sur lesquels vous insistez auprès des ministres de Saxe.

Je suis votre très fidèle ami

Federic.

2128. AU CONSEILLER BARON LE CHAMBRIER A PARIS.

Potsdam, 31 décembre 1745.

J'ai reçu à la fois vos relations des 10, 13 et 17 de ce mois, touchant les conversations que vous avez eues avec le marquis d'Argenson par rapport à nos affaires.

Sur quoi, je veux que vous deviez assurer de ma part ledit marquis d'Argenson que mon intention avait toujours été et ne serait jamais d'autre que de vivre en bonne amitié avec la France; mais qu'il ne disconviendrait point à son tour que, pour entretenir et cimenter l'amitié, il fallait du réciproque, et que sans cela la raison même nous dictait certaines bornes dans l'amitié, et qu'elle ne pouvait jamais aller à un point que de nous sacrifier tout-à-fait et gratuitement pour nos amis; que la France avait été suffisamment informée de la situation dans laquelle je m'étais trouvé, il y a quelque temps, mais qu'elle n'avait jamais voulu y remédier, et quoique je n'eusse pris part à la dernière guerre que par amour de la France et de ses alliés, je n'en avais eu aucune assistance, soit par diversion, soit par des troupes auxiliaires, soit par

subsides, et que je n'avais retiré aucun avantage de toute cette guerre, sinon une réputation établie pour longtemps; que je n'avais point été si facile de conclure avec la reine de Hongrie, vu que je m'étais toujours attendu quels efforts le roi de France ferait pour me secourir, mais que, après toutes les instances que j'en avais faites, et après la peinture frappante que j'avais faite par ma lettre du 15 de novembre au roi de France de ma situation d'alors, la réponse pleine d'ironie et de froideur que Sa Majesté y avait faite, comme vous le verrez par la copie que je vous en envoie ci-close,[1] ayant été bien contraire à ce que j'en avais pu attendre — j'étais entré d'abord en négociation avec le ministre autrichien, le comte de Harrach, et avais signé tout de suite.

Vous devez en même temps représenter assez naturellement au marquis d'Argenson le sort de tous les alliés que la France a eus pendant cette guerre, à commencer par le défunt Empereur et en continuant par le Palatin, le prince Guillaume de Hesse, et la Bavière, et en finissant par moi, en ajoutant combien je sentais que j'aurais été perdu, tout comme l'électeur de Bavière, si dans cette occasion-ci je n'avais pu m'en tirer par mes propres ressources; mais qu'indépendamment que la France m'avait forcé à faire ma paix, par la retraite du prince de Conty au delà du Rhin et par le refus de toute assistance, j'embrasserais toujours les intérêts de la France avec chaleur, s'il s'agissait d'une pacification générale; que M. d'Argenson comprendrait bien que je serais plus en état que jamais de servir à présent la France, étant hors de cour et de procès avec les puissances qui me faisaient la guerre, mais que le moyen unique que je regardais propre pour parvenir à une pacification générale, me paraissait être la modération de la part des deux parties contractantes; que je pensais d'en avoir donné un exemple par la modération avec laquelle j'avais traité le roi de Pologne; que les armes étaient journalières, et que c'était à la guerre où le chapitre des événements était le plus vaste, et qu'en un mot on ne pourrait jamais assez compter sur les succès de guerre, pour refuser un accommodement honnête avec ses ennemis.

Vous assurerez de plus M. d'Argenson que, si je tenais ce langage à la France, il pouvait être persuadé que je le tiendrais avec la même impartialité à la cour de Londres, et que j'emploierais volontiers tous mes efforts pour inspirer aux esprits ce point de modération si difficile à trouver, pour concilier la diversité de leurs intérêts.

Vous ne manquerez pas de me faire votre rapport bien détaillé sur tout ce que le marquis d'Argenson vous aura répondu à tout ce que dessus.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

[1] Vergl. S. 389 Anm. 1.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 403 ff.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

J.

K.

L.

O.

P.

R.

S.

T.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

SACHREGISTER.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

